REVUE AFRICAINE

VOLUME 92 ANNÉE 1948

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET
D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1948

Cet ouvrage fait partie de la bibliothèque de :
Monsieur Mohamed BENNACEF

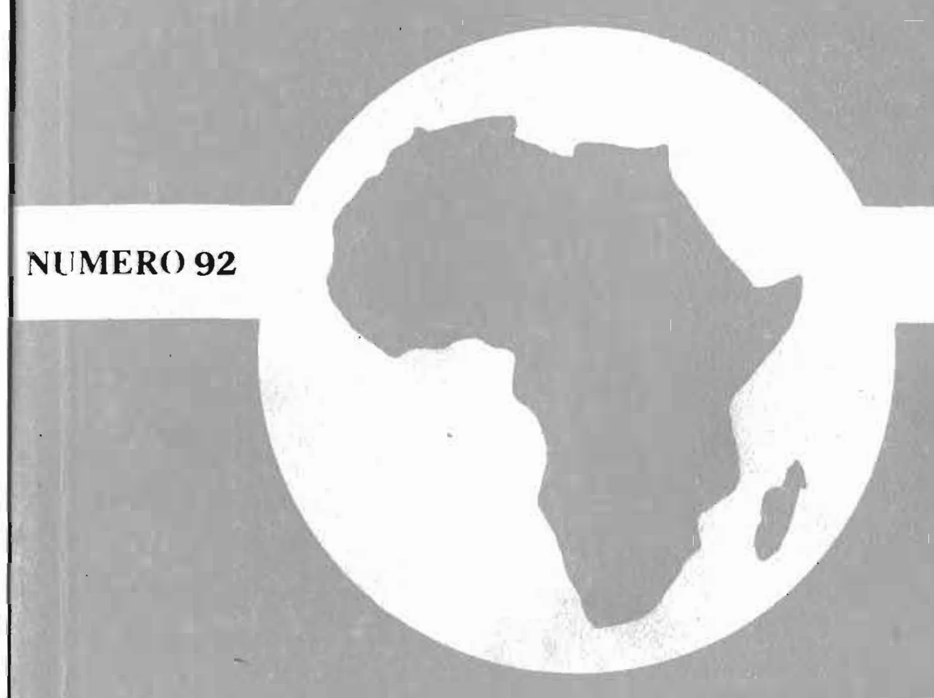
Il a été scanné à Constantine par :
Monsieur Mohamed BENNACEF

Il est préparé et mis en ligne par :
Alain SPENATTO
1, rue du Puy Griou. 15000 AURILLAC.
alainspenatto@orange.fr
ou
spenatto@algerie-ancienne.com

D'autres livres peuvent être consultés
ou téléchargés sur le site :

http://www.algerie-ancienne.com

REVUE AFRICAINE



NUMERO 92

ANNEE
1948

DANS CE NUMERO

ARTICLES DE FONDS

- Quelques problèmes nord-africains de chronologie préhistorique, par M. L. BALOUT.
- Document anciens sur la coutume immobilière des Seksawa, par M. J. BERQUE.
- Fouilles puniques à Tipaza, par M. P. CINTAS.
- Essai sur la Litholâtrie, par M. E. G. GOBERT.
- Les ruines romaines de la vallée de l'Oued Guechtane (Aurès), par M. J. et P. MORIZOT.



OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

REVUE AFRICAINE

Vol. 92

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
FACULTÉ DES LETTRES (INSTITUT DE GÉOGRAPHIE). — ALGER

1948

OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

© OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES:
Codification : 4 .00 . 2601

Liste des Membres de la Société

Président d'Honneur :

M. le Gouverneur Général de l'Algérie.

Vice-Président d'Honneur :

M. Gau, Recteur de l'Académie d'Alger.

Membres du Bureau honoraires :

MM. A. Basset, professeur à l'Ecole des Langues Orientales.
R. Brunschvig, professeur à la Faculté des Lettres de Bordeaux.
J. Carcopino, membre de l'Institut, La-Ferté-sur-Aube (Hte-Marne).
Th. Fayolle, rue Ernest-Feydeau, Alger.
M. Larnaude, 2, avenue de Ségur, Paris.
H. Massé, professeur à l'Ecole des Langues Orientales.
G. Yver, professeur honoraire à la Faculté des Lettres.

BUREAU

Président : M. Gustave Mercier, président de la Chambre d'intérêts miniers.

Vice-Présidents :
MM. G. Esquer, administrateur de la Bibliothèque Nationale.
L. Leschi, directeur des Antiquités.
G. Marçais, conservateur du Musée Stéphane-Gsell.

Secrétaire général : M. J. Despois, professeur à la Faculté des Lettres.

Trésorier : M. L. Paye, directeur des Réformes au Gouvernement Général de l'Algérie.

Trésorier-adjoint : M. Esposito, rédacteur à la Direction des Territoires du Sud (Gouvernement Général).

Membres :

MM. Alazard, directeur du Musée National des Beaux-Arts d'Alger.
Balout, maître de Conférences à la Faculté des Lettres.
Berton, directeur de l'Intérieur et des Beaux-Arts au Gouvernement Général.
Bousquet, professeur à la Faculté de Droit.
Canard, maître de conférences à la Faculté des Lettres d'Alger.
Cantineau, professeur à l'Ecole des Langues Orientales, Paris.
Capot-Rey, professeur à la Faculté des Lettres.
Courtois, maître de conférences à la Faculté des Lettres.
Dermenghem, archiviste-bibliothécaire au Gouvernement Général.
Emerit, professeur à la Faculté des Lettres.

MM. Garoby, vice-recteur de l'Académie d'Alger.
Ibnou Zekri, directeur de la Médersa d'Alger.
Lehuraux, directeur honoraire au Gouvernement Général.
Meynier (Général), directeur honoraire au Gouvernement Général.
Migon, secrétaire principal des Services Civils détaché au Gouvernement Général.
Pérès, professeur à la Faculté des Lettres.
Viard, professeur à la Faculté de Droit.

LISTE DES MEMBRES

Abd El Wahab, général, rue Bou-Kris, Tunis.
Abdourrahmane Aboudou, 7, rue de la Marne, Diégo-Suarez (Madagascar).
Alazard, directeur du Musée des Beaux-Arts, Jardin d'Essai Alger. *Membre du Bureau.*
Allais (Mlle), conservatrice à Djemila (Constantine).
Amroun (Belkacem), instituteur à Aumale (Alger).
Archives départementales, Préfecture, Alger.
Archives départementales, Préfecture, Constantine.
Archives départementales, Préfecture, Oran.
Archives et Bibliothèques municipales, Arles-en-Provence (B.-du-R.).
Aubry (G.) (Docteur), professeur à la Faculté de Médecine, 1, rue Villebois-Mareuil, Saint-Eugène (Alger).
Auriel (Georges), chef de bureau au Gouvernement Général, 2, rue Elisée-Reclus, Alger.
Averseng (Pierre), El-Affroun (Alger).
Aymard, professeur à la Sorbonne, 85, rue d'Assas, Paris (6e).
Azan (Paul) (Général), 37, rue Général-Foy, Paris (8e). *Membre à vie.*
Abdelkabri El Fasy, 1, rue de Savoie, Rabat.
Balout (Lionel), professeur à la Faculté des Lettres, villa Mary Sandre, rue Bossuet, Alger. *Membre du Bureau.*
Balut, rue Delbesque, Saïda (Oran).
Barbès, contrôleur des Contributions directes, 61 *bis*, Chemin Beaurepaire, *El-Biar (Alger).*
Basset (André), professeur aux Langues Orientales, 2, rue de Lille, Paris (7e).
Bataillon, professeur au Collège de France, 14, rue Abbé-de-l'Epée Paris (5e).
Baudoin, avocat à Mila (Constantine).
Bel (Alfred) (Mme), route de Sidi bou Médine, Tlemcen.
Belkezize, à Amizmiz, par Marrakech (Maroc).
Benchenes (Rachid), 4, rue Villebois-Mareuil, Saint-Eugène (Alger).
Berque (Jacques), contrôleur civil, à Imin Tanout par Marrakech (Maroc).
Berton, directeur de l'Intérieur et des Beaux-Arts, Gouvernement Général, Alger. *Membre du bureau.*
Bessière (Lucien), professeur agrégé d'histoire et de géographie au Lycée Bugeaud, Alger.
Bouaziz (Marcel), instituteur, Ecole de Garçons, Nemours.
Bibliothèque de la Résidence Générale, Tunis.
Bibliothèque de l'Ecole des Langues orientales vivantes, 2, rue de Lille, Paris (7e).
Bibliothèque de l'Ecole Normale Supérieure, rue d'Ulm, Paris (5e).
Bibliothèque de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).
Bibliothèque de l'Université, Cours Pasteur, 20, Bordeaux (Gironde).
Bibliothèque de l'Université, rue Michelet, Alger.
Bibliothèque de l'Université, Sorbonne, rue des Ecoles, Paris.
Bibliothèque des Assemblées Algériennes, rue de la Liberté, Alger.

Bibliothèque Générale du Protectorat, Rabat (Maroc).
Bibliothèque Municipale (M. Billioud, directeur), place Auguste-Carli. Marseille.
Bibliothèque Municipale, Sidi-Mérouane (Constantine).
Bibliothèque Nationale, rue Emile-Maupas, Alger.
Billey, chef de bureau d'ordre, Résidence générale de France à Tunis.
Blachère (Régis), propriété Bouxtoux, Kakna par Boufarik (Alger).
Bobée, 7, rue E.-Duclaux, Paris (15e).
Bouiller (Mlle), à Bou-Saâda (Alger).
Boulbes (Mlle), professeur, 26, rue de Nîmes, Alger.
Bourgarel-Musso (Mme), Parc Gatliff, Alger.
Bourlon (Marcel), 21, rue de Dixmude, faubourg Delmonte, Oran.
Bousquet, professeur à la Faculté de Droit, rue Michelet, Alger. *Membre du Bureau.*
Braudel, professeur à l'Ecole des Hautes Etudes, 11, rue Monticelli, Paris (14e).
Brulard (Marcel), directeur de l'Ecole d'apprentissage, Kenadsa (Sud-Oranais).
Brunot, directeur honoraire de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, 1, rue du Maine, Rabat (Maroc).
Brunschvig, professeur, Faculté des Lettres, Bordeaux.
Buret, professeur, rue Ksatla, Salé (Maroc).
Bourgarel (Georges), ingénieur E.C.P., 2, avenue de la République, Philippeville.
Caille (Jacques), 40, rue de la République, Rabat (Maroc).
Callens (R. P.), Père Blanc, curé de Gouraya (Alger).
Canard, maître de conférences à la Faculté des Lettres, rue Michelet. Alger. *Membre du bureau.*
Cantineau, professeur à l'Ecole des Langues Orientales, 2, rue de Lille, Paris (7e). *Membre du bureau.*
Capot-Rey, professeur à la Faculté des Lettres, rue Michelet, Alger, *Membre du bureau.*
Caratol, contrôleur civil, Petitjean (Maroc).
Carcopino, membre de l'Institut, à la Ferté-sur-Aube (Haute-Marne).
Cardonne, ingénieur agronome à Tlemcen (Oran).
Cauvet, chef de bataillon en retraite, villa du Bois, Birmandreïs (Alger).
Ceccaldi, contrôleur général de l'Armée de l'Air, 18-20, place Hoche, Alger.
Cattan (Isaac), avocat, 19 *bis*, rue d'Angleterre, Tunis.
Chambre de Commerce, Marseille (Bouches-du-Rhône).
Charles (Raymond), juge d'instruction au Tribunal de la Seine, 18, boulevard Saint-Michel, Paris (6e).
Chef de Poste, à Fort-Trinquet, par Agadir (Maroc).
Chef du Service Régional des A.M.M. de la 10e Région Militaire, Alger.
Christofle (Marcel), architecte en chef des monuments historiques, 3, rue Serpaggi, Alger.
Claro, architecte du Gouvernement général, 11, rue Clauzel, Alger.
Cohain (Lucien), 4, rue du Docteur-Roux, Saint-Maur-des-Fossés (Seine).
Coco, directeur d'école à Bou-Haroun (Alger).
Cognard, 4, place des Vosges, Paris (4e).
Cohen-Bacrie (Mlle), 1, rue de Contencin, Constantine.
Collège de garçons, Philippeville (Constantine).
Collège de garçons, Sétif (Constantine).
Collège de garçons, Sidi-Bel-Abbès (Oran).
Collège franco-musulman, Moulaï-Idriss, Fez (Maroc).
Colombe, 131, boulevard Bru, Alger.
Comité de l'Empire Français, 41, rue de la Bienfaisance, Paris (8e).
Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, Ministère de l'Education Nationale, 110, rue de Grenelle, Paris (4e).

Commune de Er-Rahel (Oran).
Commune de Mila (Constantine).
Commune mixte d'Aïn-Bessem (Alger).
Commune mixte d'Aumale (Alger).
Commune mixte d'Azeffoun, à Port-Gueydon (Alger).
Commune mixte de Boghari (Alger).
Commune mixte du Chéliff, à Orléansville (Alger).
Commune mixte de Chellala, à Reibell (Alger).
Commune mixte de Djendel, à Lavigerie (Alger).
Commune mixte du Djurdjura, à Michelet (Alger).
Commune mixte de Dra-el-Mizan (Alger).
Commune mixte de Fort-National (Alger).
Commune mixte de Maillot (Alger).
Commune mixte de Palestro (Alger).
Commune mixte de Sidi-Aïssa (Alger).
Commune mixte d'Aïn-El-Ksar, à El-Madher (Constantine).
Commune mixte d'Aïn-M'lila (Constantine).
Commune mixte de l'Aurès, à Arris (Constantine).
Commune mixte de Bélezma, à Corneille (Constantine).
Commune mixte de Biban, à La Medjana (Constantine).
Commune mixte de Châteaudun-du-Rhumel (Constantine).
Commune mixte d'Edough, à Bône (Constantine).
Commune mixte d'Eulma, à Saint-Arnaud (Constantine).
Commune mixte de Fedj-M'Zala (Constantine).
Commune mixte de Guergour, à Lafayette (Constantine).
Commune mixte de La Calle (Constantine).
Commune mixte de Maadid, à Bordj-bou-Arréridj (Constantine).
Commune mixte de Morsott, à Tébessa (Constantine).
Commune mixte de M'Sila (Constantine).
Commune mixte d'Oued-Cherf, à Guelma (Constantine).
Commune mixte d'Oued-Marsa (Constantine).
Commune mixte d'Oum-El-Bouaghi, à Canrobert (Constantine).
Commune mixte de Sédrata (Constantine).
Commune mixte de Tébessa (Constantine).
Commune mixte des Rirha, à Colbert (Constantine).
Commune mixte d'Aflou (Oran).
Commune mixte d'Ammi-Moussa (Oran).
Commune mixte de Cacherou, à Palikao (Oran).
Commune mixte du Djebel-Nador, à Trézel (Oran).
Commune mixte de Frenda (Oran).
Commune mixte de Mascara (Oran).
Commune mixte de La Mékerra, à Sidi-bel-Abbès (Oran)
Commune mixte de La Mina, à Clinchant (Oran).
Commune mixte de Nédroma (Oran).
Commune mixte de Remchi, à Montagnac (Oran).
Commune mixte de Renault (Oran).
Commune mixte de Saïda (Oran).
Commune mixte de Sebdou, à Tlemcen (Oran).
Commune mixte du Télagh (Oran).
Commune mixte de Zemmorah (Oran).
Cortès, chef de bureau au Gouvernement Général, Direction des Réformes, Alger.
Counilhon, professeur agrégé, Direction de l'Enseignement, Rabat (Maroc).
Courtois, 7, chemin Marcel-Pellet, Alger. *Membre du bureau.*
Croux, 15, boulevard Pasteur, Constantine.
Clément (Mme), rue Poincaré, Guyotville (Alger).
Dalet, professeur honoraire de l'Université, 1, rue Robert-Estoublon, Alger.
Dalet (J.), lieutenant de vaisseau, 1, rue Robert-Estoublon, Alger.

Darbéda, architecte du Gouvernement Général, 18, rue Elie-de-Beaumont, Alger.
Darmon (Mme), professeur au Collège, Port-Lyautey (Maroc).
Dejardins (Abbé), 13, rue d'Arzew, Oran.
Deny, administrateur de l'Ecole des Langues Orientales, 2, rue de Lille, Paris (7e).
Derendinger (Général), 20, quai de Passy, Paris (15e).
Dermenghem, 54, rue de Verdun, El-Biar (Alger). *Membre du bureau.*
Despois, professeur à la Faculté des Lettres, 15, rue du Docteur-Maudult, El-Biar (Alger). *Secrétaire général.*
Dessus-Lamare, conservateur honoraire au Musée Stéphane-Gsell, villa Minerva, Parc Fontaine-Bleue, Alger.
Deverdun (Gaston), directeur du collège Sidi-Mohammed, Marrakech-Médina (Maroc).
Directeur de la Médersa, Tlemcen (Oran).
Directeur de la *Quinzaine Coloniale*, 17, rue d'Anjou, Paris (7e).
Direction de l'Enseignement à la Résidence Générale de France, Rabat (Maroc).
Direction des Antiquités Algériennes, Musée Stéphane Gsell, rue Michelet, Alger.
Direction des Antiquités et Arts, 75, rue de l'Eglise, Tunis.
Direction des Territoires du Sud, Gouvernement Général de l'Algérie, Alger.
Douel, inspecteur général des finances honoraire, 14, rue Wilhelm, Paris (16e).
Dumas, inspecteur général honoraire de l'Enseignement des Indigènes, 12, rue de Mulhouse, Alger.
Dupuy, administrateur des Services civils, Canrobert (Constantine). *Membre à vie.*
Douglas H. Elmer, pasteur, 40, avenue Bienfait, Constantine.
Dovère (P.), Abbaye Saint-Paul Wisques, par Saint-Omer (Pas-de-Calais).
Direction de l'Instruction Publique au Maroc, Rabat.
Ecole normale d'Instituteurs, Bouzaréa (Alger).
Ecole normale de Jeunes Filles, Constantine.
Ecole normale de Jeunes Filles, Miliana (Alger).
Ecole normale de Jeunes Filles, Oran.
Eisenbeth, Grand Rabbin, 62, rue de Constantine, Alger.
Emerit, professeur à la Faculté des Lettres, 61, boulevard Galliéni, El-Biar (Alger). *Membre du bureau.*
Esquer, administrateur honoraire de la Bibliothèque Nationale, 120, rue Michelet, Alger. *Vice-président.*
Essemiani (Mohamed), instituteur en retraite, Téniet-el-Haâd (Alger).
Estaunie, 3, rue Arthur-Rane, Oran.
Fabregoule, secrétaire général-adjoint du Gouvernement Général de l'Algérie, Alger.
Fayolle, receveur des postes en retraite, rue Ernest-Feydeau, villa Marcelle, Alger.
Franc, professeur au Lycée Janson-de-Sailly, rue de la Pompe, Paris (16e).
Galvez (Marcel), instituteur à Timinoun, Territoire d'Aïn-Sefra.
Garoby, 20, rue Auber, Alger. *Membre du bureau.*
Garteiser, 71, quai Branly, Paris (7e).
Gasser (Docteur), 3, rue Général-Joubert (Oran).
Gaudefroy-Demombynes, à Hautôt-sur-Seine, par Sahurs (Seine-Inférieure).
Gaudissart, sculpteur, 39, rue Pierre-Guérin, Paris (16e).
Gaudry-Boaglio (Mme), avocat à la Cour d'Appel, 43, boulevard Saint-Saëns, Alger.

Gauthier, administrateur principal des Services civils, Teniet-el-Haâd (Alger).
Genet (Lucien), 22, avenue de la Bourdonnais, Paris (7e).
Gernet, professeur à l'Ecole des Hautes-Etudes, 228, rue Lecourbe, Paris 15e.
Giacobetti (R. P.), Père Blanc, Maison-Carrée (Alger).
Ginther, 24, rue Mizon, Alger.
Glénat, conservateur au Musée, Cherchell (Alger).
Godon, directeur de l'Ecole de Lafayette (Constantine).
Golvin, chef du Service de l'Artisanat, Gouvernement Général, Alger.
Grandchamp, chef de service honoraire à la Résidence Générale de France, 20, avenue Garros, Tunis.
Grasset (Mlle Michèle), Domaine Jandréou, à Laguian-Mazoux, par Miélan (Gers).
Hardy (G.), aux bons soins de Larose, éditeur, 11, rue Victor-Cousin, Paris (5e).
Harvard College Library, Cambridge, Massachussets, U.S.A.
Hattinguais, ingénieur civil, Ecole Nationale Supérieure de Sèvres, 1, rue L. Journault, Sèvres (Seine-et-Oise).
Herber (Docteur), 10, rue des Postes, Sète (Hérault). *Membre à vie.*
Heurgon, professeur à la Faculté des Lettres, Lille (Nord).
Hilbert, 2, avenue de Sidi-Chami, Oran.
Hirtz, administrateur des Services Civils, Laghouat.
Horluc, vice-recteur honoraire de l'Académie, 10, rue d'El-Biar, Alger.
Howard, Hôtel de Cornouailles, rue Berthezène, Alger.
Hubert (Mme), 66 *bis*, chemin du Télemly, Alger.
Ibnou Zekri, directeur de la Médersa, rue Marengo, Alger, *Membre du bureau.*
Indiana University Library, Bloomington, Indiana (U.S.A.)
Institut des Belles-Lettres Arabes, 12 *bis*, rue Djemaâ-El-Haoua, Tunis.
Institut des Hautes Etudes Marocaines, Rabat (Maroc).
Institut Français, rue Mounira, 37, Le Caire (Egypte).
Institut Français de Damas, boîte postale 344, Damas.
Isnard, professeur à la Faculté des Lettres, Aix-en-Provence.
John Hopkins, University Library, Baltimore, 18, Maryland (U.S.A.).
Jogerst, 93, rue Michelet, Alger.
Julien, 1, square de Port-Royal, Paris (13e).
Kehl, avocat, 17, rue de la Paix, Oran.
Kest (Docteur), 103, rue Michelet, Alger.
Klinger (Mlle), directrice d'école, Saint-Leu (Oran).
Labernade, Hôtel Luciani, 1, rue Florentin, Constantine.
Ladreit de Lacharrière, 20, rue Vaneau, Paris (7e).
Laherre, professeur agrégé des lettres au Lycée, place Jean-Mermoz, Alger.
Landru (R. P.), Père Blanc, Supérieur de la Mission de Kabylie, Tizi-Ouzou (Alger).
Laout, architecte à La Calle (Constantine).
Laoust (Mme), aux bons soins de M. Laoust, professeur à la Faculté des Lettres, Lyon (Rhône).
Lapeyre (R. P.), directeur du Musée Lavigerie, Saint-Louis-de-Carthage, (Tunisie).
Larnaude, professeur honoraire à la Sorbonne, 2, avenue de Ségur, Paris.
Lassale (Mme de), 23, avenue de Carthage, Tunis.
Laures, 93, boulevard Saint-Saëns, Alger.
Lebar, 2C, rue Bab-Azoun. Alger.
Leblays, professeur, 5, chemin de Fontaine-Fraîche, Alger.
Lehuraux, 7, rue Henricet, Saint-Eugène (Alger). *Membre du bureau.*
Leschi, directeur des Antiquités, 87, boulevard Saint-Saëns, Alger. *Vice-président.*
Lestrade-Carbonel, 31, rue Michelet, Alger.

Lévi-Provençal, notaire, à Aïn-Témouchent (Oran).
Lévi-Provençal, professeur à la Sorbonne, administrateur de l'Institut d'Etudes de l'Orient contemporain, 20, av. Emile Deschanel, Paris (7e).
Leynaud (Mgr), archevêque d'Alger, place Lavigerie, Alger.
Liard (Mlle), Bou-Saâda (Alger).
Library University of Wisconsin, Madison, Wisconsin (U.S.A.).
Llabador, docteur en pharmacie, Nemours (Oran).
Lomri, interprète judiciaire, M'Sila (Constantine).
Lung (Frédéric) (Mme), 1, rue Littré, Alger.
Lycée Bugeaud (M. le Proviseur), Alger.
Lycée Bugeaud, de garçons, Alger.
Lycée de garçons, Constantine.
Lycée de garçons, Oran.
Lycée de jeunes filles, Constantine.
Lycée de jeunes filles, Oran.
Macrez (Mlle Suzanne), chez M. Mojou, 70, rue Michelet, Alger.
Mahdi (Sadok), interprète judiciaire, El-Kseur (Constantine).
Mahieddine (Mohamed), rue Pondichéry, à Oudjda Maroc).
Mangion, professeur à l'Ecole Primaire Supérieure, 6, rue Isidore-Tachet Alger.
Marçais (Georges), directeur du Musée S. Gsell, rue Michelet, Alger. *Vice-Président.*
Marçais (Philippe), professeur à la Faculté des Lettres, Alger.
Marçais (William), 99, boulevard Péreire, Paris (17e).
Marcel (Henry), lieutenant, Service des transports routiers (Direct. des Territoires du Sud), Gouvernement Général, Alger.
Marill (Docteur), Académie, Alger.
Martino, inspecteur de l'Enseignement Supérieur au Ministère de l'Education Nationale, Paris.
Massé, professeur à l'Ecole des Langues Orientales, 19, avenue du Parc, Sceaux (Seine).
Massiéra, proviseur du Lycée de garçons, Oran.
Mathieu, professeur agrégé des lettres au Lycée, place Jean-Mermoz, Alger.
Mazard, substitut du Procureur de la République, 13, boulevard Raspail, Paris (7e).
Megnin (Docteur), 20, boulevard de Provence, Alger.
Mercier, président de la *Société Historique Algérienne*, Parc Gatliff, Alger.
Meynier (Général), Dar-El-Saidji, Miramar, Saint-Eugène (Alger). *Membre du bureau.*
M'Hamed (B. Attabou), interprète civil au Contrôle civil, Mogador (Maroc).
Migon (Marcel), secrétaire principal des Services civils, 9, rue Levacher, Alger. *Membre du bureau.*
Milikovsky, chef du Service des Echanges internationaux, Consulat général soviétique, rue Michelet, Alger.
Millon (Gabriel), Les Fabrettes par Saint-Antoine, Marseille (Bouches-du-Rhône).
Ministère de l'Information, Paris.
Ministère de l'Intérieur (Service documentation), Paris.
Ministère d'Etat, Service Central, Dar-el-Bey (Tunis).
Mirabella, interprète des Services municipaux, à Safi (Maroc).
Montaland, architecte au Gouvernement Général, 10, boulevard Laferrière, Alger.
Morel, inspecteur primaire, rue Lamy, Bône.
Moumen Mohamed, Tribunal civil, Mascara (Oran).
Mourot (Albert) (Général), Le Quoniam d'Haravillias, par Marines (Seine-et-Oise).
Muracciole (Luc), 3, rue Amiral-Coligny, Alger.

de la piété la plus proche des commencements. Dans les temps anciens, les Grecs ont adoré des pierres non ouvrées, et non point des images. A Pharœ, près du ruisseau d'Hermès, il y avait trente pierres brutes et carrées qui représentaient autant de dieux. A Orchomène en Béotie, le plus vieux sanctuaire était dédié aux Grâces et on y vénérait des pierres naturelles qui étaient dites venir du ciel. Les images artificielles qui y avaient été jointes étaient du temps même de Pausanias. A Hyette, sur les bords du Céphyse, il n'y avait pas autre chose à voir que le temple d'Hercule. Il était représenté par une pierre informe auprès de laquelle les malades venaient chercher la guérison. A Thespies, on adorait par-dessus tout l'Amour dont la vieille image, elle aussi, était une pierre prise dans la nature et non taillée [20].

James George Frazer, au cours du commentaire monumental dont il a fait suivre sa traduction de Pausanias, prend prétexte de ces faits pour rappeler les mentions, dispersées dans la littérature, des cérémonies et des gestes qui marquaient et marquent encore dans le monde entier la piété pour les pierres brutes. Sir James George a repris et développé l'analyse des mêmes documents pour enrichir le chapitre qu'il a dédié à Jacob et à son rêve dans son *Folklore dans l'Ancien Testament*. Le premier de ces deux ouvrages n'a pas été traduit. On trouve partout la traduction du second à laquelle il est facile de se reporter [21].

Théophraste a donné dans son livre des *Caractères*, et pour le portrait du superstitieux de son temps, en quelques traits rapides qui sont dans sa manière, le témoignage le plus connu de la piété antique pour les pierres : « Quand il passe devant ces pierres ointes que l'on voit dans les carrefours, il y verse toute l'huile de sa fiole et ne s'éloigne qu'après les avoir adorées à genoux » [22].

Six cents ans après Théophraste, Arnobe a apporté un témoignage en tous points comparable. Arnobe écrivait en

(20) J. G. Frazer, *Pausanias's description of Greece*, I, 361, 473, 491, 476. Voir aussi Dict. des Antiq., I, s. v. *argoi lithoi*.

(21) *Le Folklore dans l'Ancien Testament*, édition abrégée, trad. E. Audra, Geuthner, 1924 ; sur les pierres sacrées : pp. 102 sq.

(22) Théophraste, *Caractères*, trad. Navarre ; Les Belles Lettres, p. 45.

latin, comme tous les hommes instruits de son pays et de son temps, quoiqu'il n'aimât point Rome qu'il déclarait être née pour la perte du genre humain ; sous Dioclétien, il enseignait la rhétorique à Sicca Veneria que nous appelons aujourd'hui Le Kef, et où il était peut-être né ; patriote africain, éloquent et dévôt, il a écrit, pour justifier sa brusque adhésion à la foi nouvelle et persécutée, un livre d'apologie qui nous est heureusement parvenu et où nous pouvons lire : « J'adorais naguère, ô aveuglement ! j'adorais des statues qui sortaient des forges, des dieux fabriqués sur l'enclume à coups de marteau, des os d'éléphant, des peintures, des bandelettes attachées à de vieux arbres. Si j'apercevais une pierre polie et frottée d'huile d'olive, je croyais y trouver une puissance divine, je me prosternais devant elle, je l'invoquais, et je demandais des bienfaits à un bloc insensible. Ces dieux mêmes dont j'admettais l'existence, je les outrageais grandement lorsque je me figurais qu'ils étaient en bois, en pierre, en os, ou qu'ils habitaient des matières de ce genre. Maintenant, guidé par le Christ, ce grand maître, dans les voies de la vérité, je sais à quoi m'en tenir sur tout cela... » [23].

Les pierres sacrées de l'histoire sont généralement connues sous le nom de bétyles qui désigne des roches ou des galets où la croyance situe de façon tantôt permanente, tantôt passagère, les dieux locaux. Ces bétyles ont été à l'excès répandus parmi les Arabes du temps de l'ignorance. Les idoles que Mohammed a interdites, chassées de la chambre d'Abraham et détruites, étaient, pour une part au moins, des pierres naturelles, non travaillées, des *argoi lithoi*, pareilles à celles de la Grèce primitive, non pas toujours des cailloux de belle forme, arrondis par les flots et les météores. La Pierre noire qui est demeurée insérée dans le mur de la kaaba et que les pèlerins ont accoutumé de toucher, ainsi que le Prophète lui-même faisait [24], et comme s'il y avait dans ce rapide contact l'occa-

(23) Paul Monceaux, *Histoire littéraire de l'Afrique Chrétienne*. Leroux, 1905, III, 243.

(24) El Bokhari. *Les traditions islamiques*, trad. O Houdas et W. Marçais, I. 517 sq. — On trouvera d'autres témoignages in Gaudefroy-Demombynes. *Le Pèlerinage à La Mekke*, p. 208 : « Le Prophète commença le tawaf par la pierre noire qu'il toucha, tandis que ses yeux versaient d'abondantes larmes, puis il la baisa, il y posa ses mains, et il les passa sur son visage »

sion d'une sorte de contagion divine, est une pierre brute et non taillée. Elle a peut-être montré, au moins à l'origine, des impressions naturelles regardées comme les signes de quelque intention mystérieuse (25).

Les progrès et la tradition des cultes habituèrent peu à peu prêtres et fidèles à porter leurs préférences vers des formes mieux définies et qui leur semblèrent plus propres à symboliser le dieu ou à affirmer sa présence ; ce furent plutôt des pierres coniques, cubiques, ou des colonnes équarries, plus ou moins allongées et parallélogrammatiques, toujours prises cependant au sein même de la nature. Telle était la borne conique du temple d'Aphrodite à Paphos, telle aussi l'idole qui représentait Artémis à Ephèse et qui passait pour avoir été trouvée dans le marécage sacré, telles la pierre noire que l'on fit quérir à Pergame pour l'installer à Rome en 204 av. J.-C., les pierres sacrées que révéraient les Phrygiens, choisies parmi les galets des fleuves (26), tel aussi le gros galet ovoïde de pierre noire découvert à Carthage (27), comme les grands galets d'ophite roulés, dressés parmi les pierres votives du sanctuaire dit de Baâl et Tanit à Douar-Chott, etc...

En Arabie, Charles M. Doughty a retrouvé et décrit les trois bétyles d'Et-Taïf, trois blocs de granit gris et écailleux et qui lui furent donnés pour les idoles d'Allat (28), d'El Ouzza et d'El Hubbal. Le Caïd et le colonel qui accompagnaient Doughty lui dirent : « Il y a quelques maudits dans cette ville qui, lorsqu'ils sont souffrants, viennent ici de nuit se frotter

....« Le Prophète mit sa joue sur la pierre noire et pleura ». Tous les récits de voyageurs ou de pèlerins font état de la ferveur des croyants devant la pierre noire. Voir en particulier : Richard F. Burton. *A. pilgrimage to Mecca and Medina.* ed. Tauchnitz, III, pp. 47-48. Burton lui-même baise la pierre, y frotte son front, ses mains. — Caïd Ben Chérif, *Aux villes saintes de l'Islam*. Hachette. 1919. p. 47, 49, 78. — E. Dinet et Sliman ben Ibrahim, *Le pèlerinage à la maison sacrée d'Allah*. Hachette, 1930, pp. 91-9?.

(25) F. Lenormant, in Daremb. et Saglio, D. A., I, p. 644.

(26) H. Graillot, *Le culte de Cybèle, mère des dieux à Rome et dans l'Empire Romain*, 1912, p. 18, 328. — Ch. Picard, *Ephèse et Claros*, 192?, p. 474.

(27) Entré au Musée Alaoui en 1927 sous le n° 1717. Il s'agit d'un gros galet ovoïde de pierre noire, de 0 m. 60 environ de hauteur, et couronné d'un méplat artificiel et poli qui semble avoir été formé pour le dépôt des offrandes. Ce bétyle a été trouvé au cours des fouilles de la Direction des Antiquités, en bordure du port circulaire, par Ch. Saumagne.

(28) Hérodote, I, 131, la nomme Alilat.

secrètement à ces pierres » (29). Elles étaient jusqu'au VII° siècle de notre ère les dieux mêmes d'Et-Taïf, elles étaient priées et recevaient le sang des sacrifices ; la vénération que les ignorants leur vouaient encore apparut au voyageur comme le gage d'une tradition authentique.

Robertson Smith, et après lui René Dussaud, ont montré par quel processus l'esprit des anciens avait été amené à situer dans les roches du sol les déités qu'ils adoraient. A Robertson Smith l'étude du passé sémitique avait appris, il savait et il a écrit « que les dieux ne sont pas doués d'ubiquité mais sujets à limitation dans le temps et dans l'espace, et qu'ils ne peuvent agir, eux et leurs messagers, que là où ils sont présents. Dans aucune région de la pensée les hommes ne débutèrent par des idées transcendentales et n'imaginèrent d'existences élevées au-dessus de l'espace et du temps. Ainsi, quelle que fut la nature des dieux, ils étaient sans doute dès l'abord conçus comme ayant leurs demeures et leurs repaires propres, d'où ils sortaient, et auxquels ils retournaient, et où les adorateurs avec lesquels ils avaient des relations fixées pouvaient les retrouver........ En des temps plus récents les dieux célestes prédominent, comme le prouve la prévalence du sacrifice par le feu dans lequel l'hommage de l'adorateur monte à la faveur de la colonne de fumée odorante qui s'élève de l'autel vers le siège de la déité dans le ciel. Mais tous sacrifices ne s'opèrent point par le moyen du feu. Les Grecs particulièrement, aux temps les plus anciens enterraient les sacrifices dédiés aux dieux du sous-sol et jetaient dans l'eau les dons destinés aux dieux des mers et des rivières........ Chez les Arabes, les sacrifices par le feu furent presque inconnus et le don de l'adorateur était transmis à la déité en le posant sur le sol sacré, en l'attachant à l'arbre sacré, dans le cas d'offrande liquide ou de sang sacrificiel en le répandant sur une pierre sacrée......

Des pierres sacrées sont rencontrées dans toutes les parties du monde et dans le culte des divinités de toutes sortes tant que leur usage semble devoir reposer sur quelque cause commune à toutes les religions primitives » (30).

(29) Ch. M. Doughty, *Travels in Arabia deserta*, II, 511.

(30) W. Robertson Smith, *The religion of the Semites*. n. edit. London, 1914, 114, 209.

René Dussaud a tenté de définir cette cause commune : « La coutume d'incorporer le dieu dans une pierre est naturelle pour le primitif qui admet qu'une pierre peut renfermer du principe de vie tout comme un animal ou une plante. De même, elle était particulièrement désignée — au même titre que l'arbre — pour incorporer le dieu du sol. L'un et l'autre en sont l'émanation directe. Les commentateurs chinois ont bien saisi ce rapport. Pour représenter le dieu du sol, dit l'un, on se servait de la pierre, car la pierre est ce qu'il y a de plus ferme dans le domaine des choses sur lesquelles domine le sol, ou encore parce que la pierre appartient au genre terre (Chavannes. *Le dieu du sol dans la Chine antique*, p. 447).

« On admettra volontiers que, chez les Arabes comme chez les Cananéens, la grande diffusion des pierres sacrées tenait à l'importance du dieu du sol, du *genius loci*. Ce dernier prenait naturellement pour demeure une pierre, ou un arbre, ou, comme substitut de ce dernier, un poteau de bois ou *ashéra*. Puis, par analogie la coutume de représenter ainsi la divinité s'est étendue à toute espèce de dieu » ([31]).

A la veille de l'hégire en Arabie, et tout particulièrement dans le Hedjaz et le Nedj limitrophe, les berceaux de l'Islam, la religion se distingue, parmi des observances multiformes, par un trait permanent qui est la litholâtrie. Les bétyles transportables, ou mobiles, accompagnent les tribus dans leurs déplacements et même leurs mouvements guerriers. Les bétyles, sous leurs pavillons de cuir écarlate, sont présents dans les combats ([32]).

Le dieu, ou le *baâl*, a donc cessé peu à peu chez ces nomades de n'être que le *genius loci* attaché au sol. L'homme l'emporte désormais partout avec lui, inclus dans sa demeure

---

(31) R. Dussaud, *Introduction à l'histoire des religions*, pp. 97-98. R. D. note avec beaucoup d'à-propos combien sont insatisfaisantes et manquent de base toutes les tentatives qui ont été faites pour attribuer aux pierres sacrées une origine ou une signification phalliques. Il suffit, dit-il, de remarquer que la pierre conique représente aussi bien la déesse que le dieu.

(32) H. Lammens. *Le culte des bétyles et les processions religieuses chez les Arabes antéislamites*. Bull. de l'Institut français d'archéol. orient., Le Caire, 1920, p. 39 sq. — Du même. *Les sanctuaires préislamiques dans l'Arabie occidentale*. Mél. de l'Université St-Joseph, XI, fasc. 2, 1926.

de pierre. Avec leurs pierres noires, les dieux de l'Orient n'émigrent-ils pas jusqu'à Rome ? ([33]).

Quand fut venu Mohammed, les révélations et les prédications de l'Islam tendirent à substituer et substituèrent parmi son peuple à la variété des cultes mouvants la foi universelle et exclusive en un dieu transcendant. La conquête musulmane n'a cependant pas partout éteint les traditions venues du plus profond des âges, les croyances nées dans la pensée des hommes du sentiment d'une présence, d'une puissance ou d'une vie dans les choses que la doctrine scolaire déclare aujourd'hui inanimées. Une conquête religieuse est toujours en quelque manière impuissante à tarir toutes les sources des ferveurs primitives ; elle les recouvre, elle ne les dessèche point.

Dans l'orient islamisé, le saint (*ouéli*) a peu à peu pris la place du *baâl*. Le saint peut être un héros, un homme vertueux ou respecté, un sage, un fou ; la légende lui prête des miracles comme à un dieu, on lui accorde les pouvoirs d'influence contagieuse (*baraka*) qui étaient ceux des déités anciennes ; il arrive aussi que l'ouéli ne soit qu'un être spirituel, aperçu dans un rêve et à qui l'imagination attribue la bienfaisance et une demeure dans un site naturel, un rocher, un arbre, une source autour desquels la *mzara* prend forme et s'organise.

Dans son enceinte, le bétyle lui-même occupe la place traditionnelle. Aucun dieu n'y est plus appelé, aucun dieu n'y habite plus. La pierre a gardé seulement la fonction rituelle de relai, de véhicule des influx mystiques ; elle reçoit le sang des sacrifices, ou l'onction grasse qui en tient lieu, et verse en retour la *baraka* au corps du croyant. Les paysans de Berbérie préfèrent à toute autre pierre la *koura* de forme sphérique, obéissant à un penchant qui nous incline vers ces formes comme vers les plus parfaites, les plus mobiles, les plus maniables, les plus vivantes.

---

(33) Le 4 avril de l'an 204 avant notre ère, la Grande Mère des Dieux, sous la forme d'une pierre noire venue de Pergame, fait son entrée solennelle dans Rome. Quatre cent et vingt-deux ans plus tard le Baâl d'Emèse devient le dieu suprême du panthéon romain et sa pierre noire va occuper la place d'honneur dans la chapelle du palais impérial. — H. Graillot, *Le culte de Cybèle*, 25-69. — Franz Cumont, *Les religions orientales dans le paganisme romain*, 3e édit. : p. 43, 106, 108.

Il est une autre fonction que la koura partage avec le bétyle de l'antiquité, la fonction de témoin. Le P. Demeerseman nous a appris que la coutume de déférer le serment à un accusé devant la mzara était encore très répandue chez les Kroumirs. Le bédouin, en dernier ressort, recourt volontiers à cette épreuve. Un accusé qui jusque là semble s'être dérobé n'oserait pas se parjurer devant la koura (34).

Le plaignant conduit l'accusé, ou l'homme qu'il soupçonne, à la mzara qu'il a choisie. Celui-ci prend en main le boulet du Saint en prononçant : « Par la tête de Sidi un Tel, qu'il me frappe si j'ai, etc.... que je ne sorte pas d'ici, que je meure en chemin, que mon gourbi brûle, etc... ». L'homme qui prête ainsi serment soulève le boulet de la mzara, car tous pensent que la koura lui nuira s'il porte un faux témoignage ; il sera atteint dans ses biens, dans sa personne, dans ses enfants, le boulet le frappera. Ces conduites s'observent partout en Tunisie. Il arrive que l'homme qui va jurer frotte ses paupières d'un peu d'huile et de beurre et, prenant la koura, la presse sur ses yeux clos et dise : « *Idougni Sidi Foulan fi aïniya masregtach en naja elli tethemni besergetha.* Que Monseigneur Un Tel me crève l'œil si j'ai commis le vol de brebis dont je suis accusé ! ». Le bédouin craindrait moins les conséquences d'un parjure s'il ne devait invoquer que le nom d'Allah ; sans doute sa foi dans la magnanimité du Dieu unique est-elle plus grande, et moins assurée en la charité de l'intercesseur, substitut du baâl d'autrefois, demeuré maître des puissances obscures incluses et cachées dans la pierre (35).

Un bédouin, mi-plaisant, mi-sérieux, répondit à Philippe Noël qui l'interrogeait là-dessus : « Le Cheikh frappe dans la vie présente et Dieu dans la vie future » (36). Il semble que l'on perçoive sous cette préférence accordée à l'efficace du saint comme une réplique assourdie du sentiment si commun chez les peuples primitifs ou attardés qui ne refusent pas de croire en un Créateur, très lointain, fort au-dessus des choses

(34) A. Demeerseman, IBLA, oct. 1938, pp. 22 à 26.

(35) Sur le comportement analogue des paysans syriens, cf. Jacques Weulersse, *Paysans de Syrie et du proche Orient*, Gallimard, 1946, p. 228.

(36) Ph. Noël, *Le serment chez les campagnards tunisiens*, IBLA, janv. 1941, p. 32 sq.

humaines, et pourtant réservent leurs offrandes, leurs sacrifices, toutes leurs pratiques de piété aux puissances plus proches, locales, aux démons, aux esprits qui peuplent la nature.

La double fonction dévolue à la koura de témoin des serments et d'instrument de la justice transcendante représente la tradition d'une pensée et de croyances extrêmement répandues et extrêmement anciennes. Nous avons des raisons de supposer que les institutions par lesquelles elles s'exprimaient dans la Rome de l'histoire portaient déjà la marque d'une haute antiquité.

On honorait, en effet, à Rome, Jupiter Lapis devant qui étaient prononcés les serments les plus solennels. Un texte de Sextus Pompilius nous en a conservé la formule : « *Si sciens fallo me Jupiter, salva urbe arceque, bonis ejiciat uti ego lapidem hunc ejicio* » (37), ce qui littéralement se traduit ainsi : « Si, le sachant, je trompe, que Jupiter, — qu'il conserve la ville et le capitole —, me jette hors de mes possessions comme je jette cette pierre ». Les contractants qui juraient par Jupiter Lapis tenaient donc une pierre à la main et figuraient par ce geste la forme de la sanction à laquelle ils consentaient à se soumettre s'ils proféraient un mensonge.

Dans la Rome ancienne, et de nos jours parmi les bédouins, le défendeur jurait et jure par le dieu, ou par le saint qui a pris la place du dieu, en nommant la peine qu'il devra subir, et la pierre qu'il tient à la main symbolise le coup qui lui sera porté. Pour le paysan tunisien cependant la pierre est mieux et plus qu'un symbole, il semble qu'elle soit regardée en même temps comme un témoin agissant et l'instrument même du châtiment.

Au second siècle de notre ère, Aulu-Gelle, au cours d'une conversation littéraire met encore dans la bouche d'un de ses

(37) Edouard Cuq, in Daremberg et Saglio, D. A., III, 770, s. v. *Jusjurandum*. La pierre tenue à la main au cours des serments privés, devant Jupiter Lapis, et qui est jetée dans un geste symbolique, ne peut être confondue avec celle que le fétial prenait en même temps que le sceptre divin, au temple de Jupiter Feretrius, lorsqu'il devait frapper un traité, *ferire foedus*, c'est-à-dire immoler un porc en prononçant, au nom du peuple romain, le serment imprécatoire. La pierre du fétial était une lame de pierre dure, un silex, propre au sacrifice sanglant. Alfred Loisy a montré dans quelle mesure les deux serments, de pensée et d'intention analogues, diffèrent obligatoirement dans leur appareil technique ou leur rite. A. Loisy, *Essai historique sur le sacrifice*. Emile Nourry, 1920, p. 301, note.

mis ce *per Jovem Lapidem, quod sanctissimum jusjurandum est habitum*, ce qui est la forme du serment la plus sacrée (38). Nous devons comprendre que dans les circonstances graves et solennelles, le plaideur ou le contractant prononçait le serment dans le sanctuaire même de Jupiter Lapis où il trouvait sans aucun doute les équivalents des kouer des santons moghrébins. Nous ne pouvons pas non plus nous défendre d'induire que ce Jupiter Pierre avait été à l'origine une petite déité locale, située dans une pierre et honorée dans quelque sanctuaire de campagne tout semblable à ceux qu'il est permis à chacun d'observer encore sur la terre des beys. Le pouvoir d'inventer que possèdent les hommes n'est pas infini. Ils se répètent et s'imitent sans cesse. Il ne faut pas s'étonner de retrouver un peu partout, pour traduire des pensées semblables, les mêmes attitudes ou les mêmes gestes.

Tous les hommes du passé ont cru au pouvoir des pierres d'entendre les témoignages. L'habitude qui s'est conservée jusqu'à nous d'ériger des pierres en monuments du souvenir est liée pour une part à cette croyance.

Lorsque Laban se disposa à quitter Jacob : « Jacob prit une pierre et l'érigea en monument. Et il dit à ses frères : « Ramassez des pierres ». Ils prirent des pierres et ils en firent un monceau et l'on mangea là sur ce monceau.... Laban avait dit : « Ce monceau est un témoin entre nous deux aujourd'hui ».... Laban dit à Jacob : « Tu vois ce monceau, tu vois ce monument que j'ai posé entre nous deux ; soit témoin ce monceau, soit témoin cette pierre........ » (Genèse, XXI, 45).

Et, de même, quand Josué, à la fin de ses jours, se prépare à quitter la vie : « Puis Josué consigna ces choses dans le livre de la loi divine, il prit aussi une grande pierre qu'il dressa en ce lieu, sous le chêne qui était dans le lieu consacré à l'Eternel. Et Josué dit à tout le peuple : « Cette pierre nous servira de témoin, car elle a entendu toutes les paroles que l'Eternel nous a adressées ; elle serait un témoin contre vous si vous veniez à renier votre Dieu ». Et Josué..... etc.... (Josué, XXIV, 25, 27).

(38) Aulu-Gelle, *Nuits attiques*, I, 21. — De même dans Apulée, *de deo Socratis*. on peut lire : *Jurobo per Jovem lapidem, romano vetutissimo ritu*. Jurerai-je par Jupiter Pierre, selon le plus ancien rite romain ?

Les textes bibliques, tels qu'ils nous sont parvenus, ont été collationnés tardivement par des prêtres qui réagissaient contre la litholâtrie ancienne. Ils ne font pas, ou plus, allusion à la présence du dieu dans la pierre. Nous devons cependant comprendre que celle-ci n'est devenue témoin qu'à la faveur de la croyance à l'infusion d'un esprit dans cette pierre, et plus tard de la croyance au pouvoir des incantations d'y convoquer et introduire le dieu lui-même. On apprit, par la vertu du sang du sacrifice répandu, ou des onctions substitutives, à appeler dans la pierre la divinité dont le nom était invoqué. C'est précisément cette mention du nom que dut proférer Jacob quand, après avoir oint la pierre qu'il dressa au déclin de la nuit de sa vision (Genèse, XXVIII, 18), il prononça le nom de Béthel qui était le nom de son dieu et ne devint un nom de lieu que plus tard et par emprunt (39).

La traduction de Béthel par « maison de dieu » qui est peut-être un jeu de mots du rédacteur, ou d'un copiste, ne contredit pas, il confirme la notion que tant d'autres témoignages tendent à établir d'une foi ancienne dans les vertus mystiques de la pierre.

Hérodote conte que, quand des Arabes de son temps voulaient s'engager, un tiers, debout entre eux, entaillait avec une lame de silex la paume de leurs mains et, prenant du duvet au vêtement de chacun d'eux, il oignait de leur sang sept pierres ; ce faisant il invoquait leur dieu et en même temps sa parèdre qu'il nommait (40).

Nous connaissons des pierres votives antiques où sont seulement gravées, aux lieu et place de la formule dédicatoire, deux oreilles qui sont celles du dieu évoqué, attestant qu'on le savait là présent et qu'il avait entendu (41).

(39) R. Dussaud, *Les origines cananéennes du sacrifice israélite*, 1921. Les pierres sacrées et les monuments de témoignage, pp. 222-231. Béthel, dieu de Jacob, 231, 243.

(40) Hérodote. III, 8. Ces sept pierres jouaient, lors du serment des Arabes, le même rôle de témoins que les douze masséba érigés par Moïse au pied du Sinaï, et qui sont arrosés du sang des victimes lorsqu'il se prépare à monter vers Dieu à travers les vapeurs qui masquent les sommets. Exode, XXIV.

(41) *Encyclopédie photogr. de l'Art*. (édit. Tel. 1936), II, 135 B. — Conf. *Corpus Inscr. Sem.*, I, n° 180, II, nos 604, 1020, 1249, 3010. — De même l'oreille gravée sur les gemmes et les pâtes de verre antiques était figurée pour qu'elle écoutât et se souvînt. Elle était supposée être celle d'un dieu. Louis Poinssot a publié une intaille de Carthage dont la gravure

De nos jours encore, on observe des groupes humains chez lesquels subsiste la foi en la présence des esprits dans les pierres, qui sont prises à témoin. Chez les Naga, un peuple thibéto-birman qui vit dans les collines (Naga-hills) de l'Assam, au nord de Manipur, toute pierre, dès qu'elle présente une forme digne de remarque, est susceptible d'être regardée comme la demeure d'une déité et les gros blocs isolés presque invariablement reçoivent cette attribution. En vérité, toute pierre formant une masse régulièrement polie représente aux yeux des Naga la demeure d'un esprit, et c'est en vertu de cette croyance que les pierres sont employées en qualité de témoins dans les contrats des Konyaks. Ceux-ci, ou bien comme faisaient les anciens Hébreux, dressent une de ces pierres là où les engagements sont pris, ou bien l'emportent avec eux dans leur propre *morung* (maison d'assemblée) où ils peuvent leur parler, leur expliquer les circonstances de leur cause, et jeter le blâme sur l'autre partie lorsqu'ils se proposent de rompre le contrat précédemment conclu (42).

Nous pouvons mieux comprendre, à la lumière de ces exemples et de ces comparaisons, le sens primitif et les origines des rites de la koura. Elle a cessé d'être regardée comme la demeure d'un esprit ou d'un dieu. Nous pensons du moins

---

représente une main, le pouce et l'index pinçant le lobule d'une oreille. La légende — MNEMONEYE —, souviens-toi — est inscrite au-dessus. Bulletin Archéol. du Comité, 1936-37, pp. 117-119.

(42) J. H. Hutton, *The use of stones in the Naga hills*. Jrnl. of the R. anthrop. Institute, 1926, p. 71-82, Pl. Le cerveau des Extrême-orientaux est mieux pourvu que le nôtre du don de percevoir l'esprit dans les choses. La vie des pierres, leur faculté de sentir et de comprendre, ne saurait leur causer de surprise. Il existe un jardin au Japon, planté presque uniquement de pierres arrangées de manière imprévue, sans ordre apparent à l'intérieur d'une étroite clôture, et dont l'expression et le sentiment sont attachés au souvenir d'une légende dont l'histoire de St François et des oiseaux peut être rapprochée. Un certain moine Daita, gravissant un jour une colline, et y ramassant des pierres, se mit à leur prêcher les préceptes secrets du Bouddha. L'effet fut un tel miracle que, ces vérités merveilleuses à peine prononcées, les pierres sans vie qui les avaient entendues s'inclinèrent révérencieusement. Là-dessus, le saint homme les rangea, les disposa sur le sol autour de lui, les consacra, et ce furent depuis : « Les pierres qui font le signe d'assentiment ». Basil Hall Chamberlain. *Things japanese*, 1902, p. 207. — Plutarque lui-même (*De flumin*. XVII, 2) a conté que l'on trouve dans l'Eurotas une pierre en forme de casque qui, dès qu'elle entend le son d'une trompette, s'élance sur le rivage. Si le nom des Athéniens est prononcé, elle plonge incontinent dans les eaux ! Il y avait plusieurs pierres de ce genre dans le temple d'Athéna à qui elles avaient été consacrées.

qu'il en est ainsi (43). Elle n'a pas cessé pour autant d'être priée, révérée, d'être prise à témoin. La liturgie survit à la croyance. Il y a, en effet, dans le rite un élément émotionnel, moins labile, plus fixe, plus tenace que les éléments purement intellectuels de la pensée pieuse.

Cette loi a déjà été exprimée plusieurs fois. Le sentiment qui primitivement accompagne le rite et la croyance peut rester associé au rite lorsque la foi s'est évanouie. De là, souvent, notre joie secrète à accomplir certains gestes héréditaires, expressions de telles ou telles croyances oubliées, aujourd'hui simples sources de détente affective. De là aussi les craintes, les terreurs irrépressibles et qu'aucune raison ne saurait justifier, qui demeurent attachées à certains jours, à certains objets, à certains actes (44).

Les religions meurent donc. Les rituels et leurs magies survivent.

II

Les pierres lustrales

Les conduites des bédouins, leur révérence devant les kouer, sont généralement odieuses aux musulmans éclairés. Ils trouvent à ces attitudes et à ces cérémonies comme un parfum d'idolâtrie. Il n'est rien d'ailleurs, ni dans le Qoran, ni dans la Tradition qui les justifie.

Les paysans les plus instruits, à qui les erreurs de leurs coreligionnaires inspirent de l'éloignement en même temps qu'un sentiment de honte, par l'artifice d'un pieux mensonge tentent quelquefois de les innocenter : ils prétendent assimiler la koura à une pierre de lustration.

Le Prophète en effet, par la révélation et par son exemple, a enseigné au croyant la faculté qui lui est donnée de substi-

---

(43) Il arrive cependant aux bédouines de retrouver au fond d'elles-mêmes les sentiments et les gestes qui furent à l'origine des religions naturistes. Le P. Demeerseman conte l'histoire d'une grand'mère dont le petit-fils était malade et qui s'en allait par la montagne s'adressant aux pierres et aux arbres, disant : « ô pierres, ô arbres, conservez-moi mon petit-fils ». IBLA, avril 1939, p. 10, en note.

(44) Marcel Hébert, *Le divin, expériences et hypothèses*. Alcan, 1907, p. 234.

De nos jours encore, on observe des groupes humains chez lesquels subsiste la foi en la présence des esprits dans les pierres, qui sont prises à témoin. Chez les Naga, un peuple thibéto-birman qui vit dans les collines (Naga-hills) de l'Assam, au nord de Manipur, toute pierre, dès qu'elle présente une forme digne de remarque, est susceptible d'être regardée comme la demeure d'une déité et les gros blocs isolés presque invariablement reçoivent cette attribution. En vérité, toute pierre formant une masse régulièrement polie représente aux yeux des Naga la demeure d'un esprit, et c'est en vertu de cette croyance que les pierres sont employées en qualité de témoins dans les contrats des Konyaks. Ceux-ci, ou bien comme faisaient les anciens Hébreux, dressent une de ces pierres là où les engagements sont pris, ou bien l'emportent avec eux dans leur propre *morung* (maison d'assemblée) où ils peuvent leur parler, leur expliquer les circonstances de leur cause, et jeter le blâme sur l'autre partie lorsqu'ils se proposent de rompre le contrat précédemment conclu (42).

Nous pouvons mieux comprendre, à la lumière de ces exemples et de ces comparaisons, le sens primitif et les origines des rites de la koura. Elle a cessé d'être regardée comme la demeure d'un esprit ou d'un dieu. Nous pensons du moins

---

représente une main, le pouce et l'index pinçant le lobule d'une oreille. La légende — ΜΝΗΜΟΝΕΥΕ —, souviens-toi — est inscrite au-dessus. Bulletin Archéol. du Comité, 1936-37, pp. 117-119.

(42) J. H. Hutton, *The use of stones in the Naga hills*. Jrnl. of the R. anthrop. Institute, 1926, p. 71-82, Pl. Le cerveau des Extrême-orientaux est mieux pourvu que le nôtre du don de percevoir l'esprit dans les choses. La vie des pierres, leur faculté de sentir et de comprendre, ne saurait leur causer de surprise. Il existe un jardin au Japon, planté presque uniquement de pierres arrangées de manière imprévue, sans ordre apparent à l'intérieur d'une étroite clôture, et dont l'expression et le sentiment sont attachés au souvenir d'une légende dont l'histoire de St François et des oiseaux peut être rapprochée. Un certain moine Daita, gravissant un jour une colline, et y ramassant des pierres, se mit à leur prêcher les préceptes secrets du Bouddha. L'effet fut un tel miracle que, ces vérités merveilleuses à peine prononcées, les pierres sans vie qui les avaient entendues s'inclinèrent révérencieusement. Là-dessus, le saint homme les rangea, les disposa sur le sol autour de lui, les consacra, et ce furent depuis : « Les pierres qui font le signe d'assentiment ». Basil Hall Chamberlain. *Things japanese*, 1902, p. 207. — Plutarque lui-même (*De flumin.* XVII, 2) a conté que l'on trouve dans l'Eurotas une pierre en forme de casque qui, dès qu'elle entend le son d'une trompette, s'élance sur le rivage. Si le nom des Athéniens est prononcé, elle plonge incontinent dans les eaux ! Il y avait plusieurs pierres de ce genre dans le temple d'Athéna à qui elles avaient été consacrées.

qu'il en est ainsi (43). Elle n'a pas cessé pour autant d'être priée, révérée, d'être prise à témoin. La liturgie survit à la croyance. Il y a, en effet, dans le rite un élément émotionnel, moins labile, plus fixe, plus tenace que les éléments purement intellectuels de la pensée pieuse.

Cette loi a déjà été exprimée plusieurs fois. Le sentiment qui primitivement accompagne le rite et la croyance peut rester associé au rite lorsque la foi s'est évanouie. De là, souvent, notre joie secrète à accomplir certains gestes héréditaires, expressions de telles ou telles croyances oubliées, aujourd'hui simples sources de détente affective. De là aussi les craintes, les terreurs irrépressibles et qu'aucune raison ne saurait justifier, qui demeurent attachées à certains jours, à certains objets, à certains actes (44).

Les religions meurent donc. Les rituels et leurs magies survivent.

II

Les pierres lustrales

Les conduites des bédouins, leur révérence devant les kouer, sont généralement odieuses aux musulmans éclairés. Ils trouvent à ces attitudes et à ces cérémonies comme un parfum d'idolâtrie. Il n'est rien d'ailleurs, ni dans le Qoran, ni dans la Tradition qui les justifie.

Les paysans les plus instruits, à qui les erreurs de leurs coreligionnaires inspirent de l'éloignement en même temps qu'un sentiment de honte, par l'artifice d'un pieux mensonge tentent quelquefois de les innocenter : ils prétendent assimiler la koura à une pierre de lustration.

Le Prophète en effet, par la révélation et par son exemple, a enseigné au croyant la faculté qui lui est donnée de substi-

---

(43) Il arrive cependant aux bédouines de retrouver au fond d'elles-mêmes les sentiments et les gestes qui furent à l'origine des religions naturistes. Le P. Demeerseman conte l'histoire d'une grand'mère dont le petit-fils était malade et qui s'en allait par la montagne s'adressant aux pierres et aux arbres, disant : « ô pierres, ô arbres, conservez-moi mon petit-fils ». IBLA, avril 1939, p. 10, en note.

(44) Marcel Hébert, *Le divin, expériences et hypothèses*. Alcan, 1907, p. 234.

tuer aux ablutions proprement dites, sans lesquelles la prière n'est pas recevable, la pratique du tayammum ou de la lustration avec les poussières de la terre, chaque fois qu'il se trouve en un endroit dépourvu d'eau, ou lorsque la maladie ou l'impuissance à se déplacer lui en interdit l'usage (45).

La Tradition n'a rien oublié des circonstances, même les plus familières, qui accompagnèrent, ou qui provoquèrent cet enseignement. Aïcha, la femme du Prophète, a conté qu'ils étaient un jour en route avec leurs compagnons lorsqu'elle perdit un des colliers qu'elle portait. Le Prophète fit halte pour le rechercher et tous s'arrêtèrent en même temps. Comme on n'était pas à un point d'eau, les fidèles vinrent trouver Abou-Bakr Es-Sîddîq et lui dirent : « Ne vois-tu pas ce que vient de faire Aïcha ; elle a obligé l'Envoyé de Dieu à s'arrêter et nous ne sommes pas à un point d'eau et personne n'a apporté d'eau. Abou-Bakr alla vers l'Envoyé de Dieu qui, la tête posée sur la cuisse d'Aïcha, s'était endormi. « Tu as retenu, lui dit-il, l'Envoyé de Dieu et tout le monde ici, et nous ne sommes pas à un point d'eau et nous n'avons point d'eau avec nous ». Abou-Bakr adressa à Aïcha tous les reproches qu'il plut à Dieu de lui laisser dire, puis la frappa de sa main. Le poids de la tête du Prophète sur sa cuisse interdisait à Aïcha de se mouvoir ou de riposter.

L'Envoyé de Dieu, le lendemain matin, se leva, et comme l'eau manquait encore Dieu lui révéla le verset de la lustration pulvérale et chacun apprit à l'accomplir. Alors, ajouta Aïcha, nous fîmes lever le chameau qui me servait de monture et nous trouvâmes le collier par-dessous ! (46).

Cette permission d'exécuter la purification rituelle avec du sable au lieu d'eau a été confirmée explicitement par deux versets du Qoran de sens identique — de la sourate IV, 46 et de la sourate V, 9 —. Le second peut être ainsi traduit : « Et quand vous êtes impur, purifiez-vous. Mais si vous êtes malade

(45) Sur la lustration pulvérale avant l'Islam, cf. H. Graillot, *Le culte de Cybèle, mère des dieux....* Fontemoing, 1912, p. 177. Un rite de purification dans les mystères de Sabazios, consistait à verser de la farine sur le récipiendaire accroupi, à le frotter de farine ou de son, d'argile ou de plâtre.

(46) El Bokhari, *Les traditions islamiques*, trad. O. Houdas et W. Marçais. Imp. nat., 1903, I, 124 à 132.

ou en voyage, ou si l'un de vous vient des lieux d'aisance, ou si vous avez touché des femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, frottez-vous de bon sable et frottez votre visage et vos mains avec cela. Allah ne veut pas vous créer de difficultés, il veut vous rendre purs et vous témoigner sa faveur ; peut-être lui serez-vous reconnaissants ! » (47).

D'après les Shafiites les deux mots « avec cela » qui désignent le sable sous-entendent que celui-ci doit demeurer attaché à la main ; les Hanéfites, au contraire, regardent le rite comme valable même lorsque la main ne s'est posée que sur une pierre lisse (48). La lustration ainsi comprise substitue au transfert de l'impureté du corps de l'homme à l'eau, le transfert de cette impureté aux poussières ou aux minéraux de la terre.

Le Prophète frappait la paume de sa main une seule fois sur le sol, puis il la secouait, puis il passait la paume de sa main gauche sur la paume de sa main droite, et sur le dos de sa main gauche la paume de sa main droite ; il passait ensuite les deux mains sur son visage.... (49). Les compagnons de Mohammed, les imams après eux, ont scrupuleusement conservé sa révélation ainsi que ses leçons, dont l'exposé et le commentaire minutieux se retrouvent dans tous les traités de droit musulman puisque ce droit remplit à la fois le cadre des institutions et celui des rites (50).

Khalil Ibn Ishak a précisé qu'on peut employer ou la neige, ou la terre fangeuse en y posant très légèrement les mains, et, selon certaines autorités, en laissant ensuite sécher les mains, ou la poussière de la pierre à plâtre, mais non calcinée et non cuite, car par la calcination elle sort de son état minéral naturel, ou bien les substances minérales brutes autres que les minerais pulvérulents d'or ou d'argent, et les substances et gemmes précieuses et les substances qui ont été

(47) *Encyclopédie de l'Islam*, sous le mot *Tayammum*, IV, p. 745.

(48) *Encyclopédie de l'Islam*, ibidem.

(49) El Bokhari, I, 131.

(50) Cf. Khalil Ibn Ishak, *Précis de jurisprudence musulmane, civile et religieuse, selon le rite malékite*. Traduit de l'arabe par M. Perron, Paris, Imp. nat., 1848, p. 64 sq. ; et consulter aussi Ibn Abî Zayd Al Qayrawâni. *La Risala ou Epître sur les éléments du dogme et de la loi de l'Islâm selon le rite malékite*. Texte arabe et trad. fr., avec notes et index, par Léon Bercher, Alger, édit. J. Carbonel, 1945.

retirées du sein de la terre et ont été appliquées aux besoins ou usages des hommes ([51]).

Les réserves ainsi introduites par les savants, et relatives aux minéraux calcinés ou modifiés par l'industrie, ont été sans doute une source de grandes difficultés pour les croyants. Je suppose que ce sont ces difficultés qui ont amené nombre de ceux-ci à apporter dans les locaux construits des pierres naturelles et jusqu'à des pierres dures et polies, propres à recevoir l'imposition des mains et le transfert de l'impureté. La lustration des marins ou des voyageurs à bord des navires à la mer se pratique aussi avec des pierres, soit que l'eau de mer soit regardée comme impure ([52]), soit que le silence observé à son endroit par les commentateurs rende ses qualités douteuses et suspectes.

Nous en savons assez là-dessus pour saisir le sens et l'origine des pierres brutes, qui sont de préférence des galets de mer ou de rivière, plats et polis, que nous rencontrons si souvent parmi le mobilier domestique des musulmans, et pour comprendre mieux les tentatives auxquelles je me réfère plus haut qui visent à suggérer des relations équivoques entre les kouer des saints et les pierres du tayammum. L'équivoque est d'ailleurs quelquefois dans les faits matériels eux-mêmes. Je me souviens avoir un jour heurté au pied du lit d'un cheikh de zaouia, et contre son tapis de prière roulé, une grosse boule de pierre, polie par l'apposition répétée de mains. Placée là, dans la chambre d'un malade pieux, cette koura ne pouvait être autre chose qu'un instrument de lustration minérale, quoique le doute, au premier abord, pût être permis.

L'observation va nous apprendre en outre quels dangers recèle la pierre mousse, le galet dur qui ne s'évaporent ni ne retournent à la terre comme l'eau d'ablution ou la poussière car leur pouvoir de demeurer, leur grain, leur poli, les prestiges secrets du minéral provoquent les tentations de l'habitude, une sorte d'attachement, la caresse des doigts, les délectations tactiles.

---

(51) Khalil Ibn Ishak, *op. cit.*, pp. 69-70.

(52) Cf. *Voyages d'Ali bey el Abbassi en Afrique et en Asie pendant les années* 1803, 1804, 1805, 1806 et 1807. A Paris, de l'Imprimerie de Didot l'aîné, 1814, p. 152.

Joseph Desparmet, dans son *Ethnographie traditionnelle de la Mettidja*, a conté à ce propos une bien singulière et bien édifiante histoire. Il faut la reprendre et la citer tout entière, d'autant que cette *Ethnographie traditionnelle*, dispersée parmi les Bulletins de la Société de géographie d'Alger, sera demain, est dès aujourd'hui introuvable. On se prend à regretter qu'aucune Presse universitaire ne s'applique à donner un support durable aux mémoires de cet observateur génial. Il a recherché et il a tenté de fixer des pensées, des croyances, des pratiques fugitives. Ses notes sont de prix. Elles seront demain sans prix et nous les rechercherons vainement. Avec la passion de tout voir et de tout comprendre, il a regardé vivre, de la naissance à la mort, les campagnards de la Mettidja et sondé des âmes quelque peu étrangères aux nôtres ; il en est venu ainsi aux pierres lustrales par le détour des rituels de l'enfance, des amulettes, du lapidaire magique, des rubis, des agates rouges et des cornalines qui portent la baraka, de l'hématite qui arrête les saignements, de l'émeraude qui prémunit contre la fascination, de l'onyx, de l'opale pour les maléfices, du lapislazuli qui les écarte :

« La pierre, loin d'être inerte, vit d'une vie active, obscure et lente peut-être, imperceptible à nos sens, mais mesurable cependant et quasi éternelle. Elle naît, croît, se transforme au sein de la terre à la manière des tubercules et elle affleure et se répand à la surface à la façon des lichens. On combine parfois cette croyance avec celle de la décadence progressive du monde et elle sert à expliquer populairement comment la pierre envahit les bonnes terres. C'est ainsi que la montagne se déboise et se pétrifie et que la vallée se sèche et s'encaillloute. Le roc gagne et absorbe peu à peu l'humus. Un jour les masses rupestres dispersées se rejoindront et, alors, le Tell stérilisé et mort ne formeront plus qu'un prolongement du Sahara .... » ([53]).

Telles étaient les vues professées vers 1905 dans la Mettidja et chez les petits bourgeois de Blida sur le funeste destin qui menace l'univers. Desparmet, dans le même temps, se deman-

---

(53) J. Desparmet. *Ethnographie traditionnelle de la Mettidja*. L'enfance, ch. IV, Les amulettes. Bul. de la Soc. de géogr. d'Alger et de l'Afr. du Nord, 1923, p. 486.

dait par quelle hypothèse expliquer la vogue dont jouissaient parmi ceux-ci les galets à prière :

« C'étaient des cailloux roulés dans la plaine par les torrents de l'Atlas. Leur nature géologique n'importait pas : il suffisait qu'ils fussent convexes et ronds, durs, polis et de grosseur à remplir la paume de la main, ou mesurant au plus un empan de diamètre, marbre, schiste ou granit, la vulgarité de leur matière ne les empêchait pas d'être préférés aux pierres précieuses par certains ; de graves musulmans leur étaient fidèles, qui se piquaient de ne plus croire aux rêveries de la lithologie talismanique. Les dévôts en avaient tous un chez eux, dans la chambre qui leur servait d'oratoire avec le tapis sur lequel ils priaient ; des marchands l'emportaient chaque matin à leur magasin pour l'avoir toujours à proximité et le toucher à chaque instant ; enfin, plusieurs étaient connus pour ne s'en séparer jamais ; malgré son poids et son volume, il les accompagnait dans leurs promenades, au marché, dans leur travail ; ils le portaient dans leur poche ou leur capuchon ; ils se seraient crus exposés aux mauvaises affaires sans lui, aux accidents, aux maladies, aux coups de la fortune, des génies ou des hommes.

« Pour justifier leur vénération et se mettre en règle avec l'orthodoxie, les croyants appellent ce fétiche leur pierre aux ablutions sèches, *hadjret ettayammum*. Et, en effet, on peut les voir souvent, agenouillés devant elle, en caresser la surface luisante avec la droite, puis avec la gauche, frotter ensuite leurs deux mains jusqu'au coude, répéter ce geste une seconde fois, se passer leurs paumes ouvertes sur le visage, sur le crâne : ils accomplissent exactement le rite du tayammum. Que si vous vous étonnez de les voir remplacer le sable ou la terre par un corps compact et changer l'ablution en un pur simulacre sans effet positif, ils vous répondront que l'intention seule importe et que d'ailleurs les commentateurs du Qoran ont admis cette substitution........

« On peut remarquer dans les mosquées-cathédrales, des pierres à tayammum se cachant au pied des piliers, ou, pour se donner sans doute un air d'utilité, retenant les coins rebelles des nattes : si, comme on le dit, ils doivent servir aux ablutions, quelle figure font ces humbles cailloux auprès de

la fontaine monumentale qui fait partie de l'édifice ? A quoi bon aussi ces bassins de marbre ? De même ne font-ils pas double emploi dans les sanctuaires de campagne où ils pullulent, et qui sont bâtis presque toujours sur le bord d'un ruisseau ; et aussi dans les maisons des particuliers où ils voisinent avec le *boukal*, la cruche consacrée aux ablutions canoniques ? En bonne logique de mécréant, ces pierres ne peuvent avoir l'utilité liturgique que le commun leur attribue.

« C'est aussi l'opinion des musulmans réfléchis et de tous ceux que l'instruction et la naissance affranchissent des préjugés du pays. Ils remarquent moins les prétendus services que la pierre de tayammum rend à la religion que l'usage compromettant qu'en font les femmes dans leurs sorcelleries. Celles-ci l'emploient, paraît-il, dans leurs diverses pratiques de magie noire contre leur mari, pour le soustraire à des influences extérieures entre autres, ou, comme elles disent « pour refroidir son cœur au sujet du dehors » ; elles ont l'habitude aussi de poser cette pierre, ou bien un mouchoir plein de terre qui la remplace, sur le cœur du mort pendant la veillée funèbre. « Son cœur monte en s'enflant, disent-elles ; c'est pour le faire descendre ». Mais, qui connaît les manigances des femmes (*Kid ennsa*) comme dit le Livre Saint ? Certains fidèles scrupuleux se refusent l'aide du tayammum pour faire leurs prières ; ils aiment mieux attendre deux ou trois jours qu'ils puissent aller aux bains pour accomplir d'un coup leurs obligations retardées. Ils prétendent que la prière au tayammum « leur paraît lourde ». C'est l'avis de nombre de gens. « Si un père de famille, chargé de cinq enfants, a cinq sous, il doit aller acheter du pain à sa famille ; mais s'il en a dix, il en dépensera la moitié aux bains maures plutôt que d'être obligé de recourir au galet à prières ». On défend à l'imam qui officie dans la prière commune de se contenter de la purification au tayammum. Le taleb qui se charge de répéter la prière des morts dans un enterrement ferait scrupule de s'y préparer par des ablutions fictives. Les galets à purification ne sont pas rares dans les zaouïas des campagnes et les écoles des villes quand elles comptent des élèves en âge de prier : ces galets s'y cachent soigneusement aux yeux du maître. Quand celui-ci en découvre au cours de ses inspections,

il les supprime : il les prend pour thème de ses mercuriales; il y fait souvent des allusions voilées, parce qu'il y aurait pour lui impudeur de prononcer leur nom, mais il les bannit sans merci, parce qu'ils induisent ses disciples au sacrilège.

« La lutte contre cette superstition, régulière dans la sphère des clercs, éclate aussi parfois dans le monde des laïcs. On se souvient encore à Blida d'un Levantin d'origine bulgare, Mostafa Belgrad, fanatique farouche, qui entreprit d'extirper du pays cette coutume, hérétique selon lui. Un jour il ramassa toutes les pierres à tayammum qu'il trouva dans la mosquée hanéfite et les jeta dans le ruisseau en déversant des flots d'imprécations contre les profanateurs du temple. Les Blidéens ne comprirent guère sa diatribe en langue turque, mais désapprouvèrent fort son zèle excessif, et, après avoir lavé à la fontaine leurs galets purificatoires, indignement souillés, ils les réintégrèrent dans le lieu saint, et les dissimulèrent désormais sous les tapis » (54).

L'homme que nous voyons vivre dans ces pages n'est pas d'un type aberrant, il est seulement un peu secret. Grâce à sa science du langage populaire, à ses dons de sympathie et à son intuition si rares, Desparmet a su percer et pénétrer un monde qui nous demeure généralement fermé. Quiconque, cependant, regarde autour de soi découvre ici et là les indices d'une pensée, ou des gestes, qui traduisent des tendances analogues aux penchants et aux conduites des Blidéens de 1905 :

a) Dans la bibliothèque d'un jeune bourgeois de Tunis, j'avise un jour parmi les livres une pierre patinée et polie par l'usage : « Qu'est-ce ? — La pierre de tayammum de mon père ; dans les dernières années de sa vie il ne s'en séparait jamais ; je l'ai placée ici et la garderai avec ses livres en souvenir de lui ».

b) Dans une autre maison de la Médina, au milieu d'objets d'étagère a été posé un galet blanc. Je sais qu'il s'agit d'un caillou roulé ramassé dans une vallée du Hedjaz et rapporté par un ami pèlerin. La pierre a gardé sa surface un peu rude

(54) *Ibidem.*, p. 490 sq. — Sur Joseph Desparmet et son œuvre, consulter : Henri Pérès, *Joseph Desparmet et son œuvre*, 1863-1942. La notice est suivie d'une bibliographie. Revue Africaine, 1943, pp. 251 à 266.

et poussiéreuse, elle n'a jamais servi à la lustration. Elle a été donnée cependant et elle est conservée dans la prévision des circonstances, qui peuvent se présenter dans la vie de chacun, où l'eau d'ablution viendrait à manquer, où l'eau d'ablution qui ne peut être chauffée pourrait nuire à quelqu'un dans une maladie.

c) On sait que les Tunisiens n'aiment pas — et l'événement leur a souvent donné raison — conserver d'argent disponible. Ils se hâtent de l'employer et commencent, à cette seule fin, volontiers de construire, même lorsqu'ils savent que leurs ressources présentes ne suffiront pas à mener à son terme l'entreprise, l'avenir devant, s'il plaît à Dieu, y pourvoir. On voit donc constamment dans les villes et les villages des maisons inachevées qui prennent très vite l'aspect de ruines et servent au voisinage de latrines improvisées. En bordure des jardins de Gafsa, la flânerie m'amène un jour dans une de ces constructions abandonnées. Une des chambres, moins malpropre que les autres, présente des signes d'occupation ; il y a dans un coin une natte usagée ; sur celle-ci un burnous qui n'est pas neuf, ni immaculé non plus, a été jeté, et par-dessus, un chapelet à grains de bois brun, et un galet, lui aussi bruni et poli au service de mains impures : une eau vive coule dans la séguia à quelques pas de là ! L'association du galet poli et du chapelet n'est pas un fait fortuit, ni dépouvu de sens. Tous deux témoignent de l'expérience de la prière et du désir de ferveur. L'accompagnement des harmonies mécaniques satisfait le besoin souvent lancinant de mouvement, prévient les appels des sens, et laisse à la pensée sa pleine liberté d'essor. Les chapelets musulmans sont d'ordinaire de grains plus pleins que ceux des chrétiens, de matières qui se polissent finement et glissent sous les doigts, comme la pierre elle-même, comme les bois durs, l'ambre de la Baltique et le *skhab*, une pâte concrète de bois d'agalloche et d'ambre gris, qui acquiert à l'usage un lustre moelleux et dégage sous la chaleur de la main ou des vêtements un effluve enivrant et discret.

Ce qui importe n'est point de confronter la doctrine et l'usage ; il ne nous appartient pas de juger, ni de nous étonner, ni de blâmer. Le terrain de la foi n'est pas de notre

domaine. Nous notons qu'il y a chez les hommes que nous observons un penchant constitutionnel à la litholâtrie ; nous avons appris que le croyant, malgré tous les avertissements, y glisse insensiblement et toujours y retourne.

Joseph Desparmet n'a pas manqué de rechercher dans le passé des précédents aux pratiques des Blidéens, ni manqué de les trouver dans le culte des Abadirs que nous avons pris l'habitude d'appeler des bétyles (55). Les hommes varient peu et lentement ; les Africains qui vénéraient les Abadirs ne différaient guère des Moghrébins d'aujourd'hui qui montrent tant d'attachement à leurs pierres de prière. Leur cas présent peut être lui aussi rangé sous la loi de conservation affective des rites que nous avons déjà invoquée pour rendre compte des conduites du paysan tunisien devant la koura des saints.

De tels sentiments ont des racines bien profondes. Ils sont fonction de structures en apparence immuables, ou du moins devons-nous dire que nos méthodes d'observation, ni nos instruments, ne nous permettent d'en mesurer les altérations depuis les débuts de l'histoire. Sous tous les cieux, l'homme d'aujourd'hui s'incline encore, comme faisaient ses ancêtres. il y a des milliers d'années, volontiers vers les pierres ; il aime les saisir, les manier, les soupeser, les frotter, les ranger parmi ses biens. Lorsque l'inquiétude, la distraction de la pensée, ou la ferveur le mettent hors de lui-même, sa main, qu'il ne guide plus et qui ne le consulte pas, reprend la pierre, la tourne, la polit.

Le ressassement mécanique des pierres remuées accompagne en sourdine les longues ruminations des enfants. Louis Jouvet a récemment conté les soucis et les luttes de ses jeunes années : « Le théâtre est un métier honteux ! » C'est le refrain de ma jeunesse. Toute ma famille en chœur me l'a chanté et répété avec toutes les variations que comporte l'art de la fugue......... Aujourd'hui, quand je l'entends, je retrouve encore dans le placard à sensations qu'est ma mémoire l'impression physique de toucher au fond des poches de ma culotte les vieux galets polis qui ne me quittaient jamais. J'écoutais la fugue de la honte en les polissant sournoisement et le mot et les galets s'égrenaient et s'y lissaient dans une agréable indifférence qui me revient encore au bout des doigts » (56).

(55) « Une dédicace de Miliana s'adresse *Abaddiri sancto*, et St Augustin nous apprend que, de son temps encore, des *Abaddires* étaient des divinités pour les païens de Numidie. Or, le terme phénicien *abaddir* désignait un bétyle. Un *ceraunium*, une pierre de foudre, figure dans l'inventaire d'un temple de la Carthage romaine ». S. Gsell, *H. A. N.*, IV, 734.

Il se trouve dans le ressassement un principe de purgation. Les jeux pendulaires, de retour et de répétition, apaisent l'angoisse et libèrent l'âme oppressée. Là est peut-être le secret des pensées qui ont prêté à ces jeux des vertus magiques ; nous saurions ainsi pourquoi la suspension des *oscilla* et les rites de la balançoire ont été regardés à la fois comme des rites de purification et des rites propitiatoires favorables aux récoltes...

La caresse répétée d'un corps dur, les secousses imprimées à la pierre, nous annoncent et puis nous accordent l'apaisement, tandis qu'elles se conjuguent au rappel lancinant de nos tourments les plus obscurs. Il y a en nous tous, avec l'obsession de l'impur, un désir de délivrance qui torture les âmes depuis le commencement du monde, une obsession venue sans aucun doute il y a bien longtemps d'une impression permanente de présence et d'infusion maléfiques associée à toutes nos tristesses, nos douleurs, la mort, au dégoût, à l'aversion de l'indignité. Les lustrations et les sacrifices, en tous lieux et en tous temps pratiqués par les hommes, sont nés en réaction de ces sentiments, de la nostalgie de la pureté, de l'horreur qui nous poursuit sans cesse de la contagion, de la souillure, de l'intrusion démoniaques.

La notion de transfert est le corollaire de l'idée de contagion, d'infusion, de possession. Les deux notions sont heureusement nées dans le même temps et par une seule et même opération de l'esprit. Nous voyons souvent un homme, un bédouin, frotter d'une pierre son front ou quelque région de son corps dont il souffre et jeter la pierre au loin. Son intuition l'assure que celle-ci emporte dans sa fuite et dans sa chute les forces inconnues et malfaisantes qu'elle vient de capter. J. Boulnois, dans l'Inde dravidienne, a observé la même conduite : « Placée sur la tête d'un malade la pierre attire l'esprit malin. Le malade tremble. Alors d'un mouvement de la tête

(56) *Rafales*, 30 août 1945.

il fait tomber la pierre et se débarrasse ainsi de l'esprit malveillant [57].

L'eau qui se répand et qui fuit, elle aussi, jouit de ce privilège de prendre et d'emporter l'impur et d'y substituer la pureté. Cinq fois chaque jour : à l'aube, dès le début du déclin du soleil, lorsque l'ombre des choses est déjà deux fois leur taille, au coucher du soleil, et enfin à la nuit close, autant de fois qu'il doit prier, le croyant dans la foi de l'Islam procède selon le rite le plus précis à la lustration de la face et des quatre membres. Celle-ci doit être complétée d'une purification par affusion chaque fois que l'homme ou la femme se trouve souillé du fait d'une émission physiologique.

Des croyants, suivant leur pente naturelle, sont portés à penser que la pierre du tayammum, tout aussi bien les libère de l'impureté et leur confère en même temps la pureté rituelle. Il y a dans la pierre non ouvrée, prise au sein même du monde originel, une vertu sainte qui manque à la créature vivante exposée à l'abjection et encline à l'erreur. La pierre échappe à la corruption [58].

Les anciens crurent pouvoir justifier ces croyances et l'usage mystique des pierres en leur prêtant une origine céleste. P. Saintyves a rassemblé les témoignages de cette doctrine, dispersés dans la littérature antique [59]. Lorsque l'usage des métaux se répandit, on oublia bien vite les

---

(57) J. Boulnois, *op. cit.*, p. 13. — Sur le transfert dans la pierre de la fatigue et des influences funestes, cf. Edm. Doutté, *op. cit.*, p. 427-428. — Sur la pensée générale de contagion par contact et ses multiples applications dans les relations humaines, consulter Ernest Crawley. *The mystic rose*, éd. de Th. Besterman, I, pp. III et suivantes.

(58) Cette pensée est universelle. L'incorruptibilité de la pierre dure, comme tant d'autres vertus mystérieuses, se transmet, se propage : elle est contagieuse. Les Chinois de l'antiquité qui ont d'abord mis des coquillages dans la bouche des morts, adoptèrent bientôt la coutume de la remplir de riz avec des grains de jade. Des tablettes de jade placées sous les molaires, étaient réservées aux grands personnages. Sous les Han (IIIe s. av. — IIIe s. après) les divers orifices du corps recevaient des jades et celui qu'on posait sur la langue était l'image d'une cigale. Ces obturations devaient préserver de la destruction le germe de l'âme en vue des résurrections. H. D'ardenne de Tizac. *L'art classique chinois*, 1926, Les jades funéraires, p. 171 sq.

(59) P. Saintyves. *Pierres magiques. Traditions savantes et traditions populaires*, Em. Nourry, 1936. — Sur les pierres de foudre et le marteau de Thor chez les Germains, voir aussi S. Reinach, *Orpheus*, p. 190.

méthodes d'obtention comme le mode d'emploi et les usages des haches de pierre et celles-ci un peu partout se virent assimilées aux bétyles et désignées sous le nom de céraunies, des pierres tombées du ciel à la faveur des orages et dans l'éclat de la foudre. Pline nous a rapporté ces fables et décrit les variétés diverses de céraunies : la bronté, la glossopètre, l'ombrie [60]. Ces pierres et d'autres pierres recherchées jouissaient de la propriété d'écarter la souillure, de transmettre la pureté et de neutraliser les poisons.

Porphyre raconte dans sa Vie de Pythagore que lorsque le philosophe atteignit la Crète, le prêtre Morgos, l'un des Dactyles idéens, le purifia à l'aide d'une céraunie. On ne sait si le prêtre lui imposa la pierre sur le front ou s'il l'aspergea d'une eau dans laquelle aurait trempé le minéral divin.

Lampride, qui vivait au quatrième siècle de notre ère, a fait deux fois allusion aux propriétés immunisantes des matières précieuses et des pierres du ciel. Il a donné le récit d'un festin fastueux où s'étala le luxe insolent d'Héliogabale. Celui-ci fit servir sur sa table, pendant dix jours, trente tétines de truies avec les vulves, des pois avec des grains d'or, des lentilles avec des pierres de foudre, des fèves avec des morceaux d'ambre et du riz avec des perles. Héliogabale portait dans des étuis, avec des gemmes, des amulettes telles que les céraunies, avec des améthystes et des émeraudes, des poisons pour s'ôter la vie en cas de pressant péril.

Le moyen âge a conservé et transmis ces superstitions de l'antiquité sans y rien changer. La fortune et l'influence des lapidaires comme celui de Marbode, qui enseignaient l'usage et les vertus magiques de la pierre, furent immenses, tant ils répondaient au souci permanent et général des âmes. Cette foi dans le pouvoir contagieux qu'ont les pierres de libérer des maux et des influences malignes s'est conservée, en Occident même, jusqu'à nous. Le Rouzic a conté comment à Saint-Philbert en Bretagne, une vieille femme faisait revenir le lait aux vaches qui l'avaient perdu ; elle vendait à raison de cinquante centimes le litre une eau bouillie avec une hache

---

(60) *H. N.*, XXXVII, 51, 55, 56, 59, 60, 65.

polie ! A Erdeven, un cultivateur en avait placé une dans son charnier pour empêcher le lard de rancir [61].

Quand au cours du dernier siècle, se répandit la mode de la préhistoire, les collectionneurs avisés surent vite où recueillir les haches dites celtiques. On les trouvait fréquemment au fond des abreuvoirs où elles avaient été déposées dans l'intention de donner à l'eau pour les bestiaux une pureté bienfaisante.

Henry Vaschalde, auquel se réfère aussi Saintyves, a consacré ses recherches aux pierres mystérieuses du Vivarais et du Dauphiné, car « il est peu de bergers, qu'ils soient des Alpes ou du Mézenc, des Pyrénées ou du Tanargue, de la Crau ou du Coiron, qui n'aient dans leur havresac quelque pierre merveilleuse ». Elle préserve le troupeau des maladies, soit qu'on la suspende à la toison ou au cou d'une brebis, soit qu'on la place dans la crèche ou sous le seuil de la bergerie. H. Vaschalde cite par leurs noms tous les paysans de sa connaissance qui possèdent ces pierres et les décrit. Hors les celtes, il y a des pierres de toutes sortes. Il y a aussi la pierre des femmes que l'on peut voir chez le sieur Nury à Vals. Elle est de couleur verdâtre, sillonnée de lignes noires et blanches. On la pose sur le ventre de la femme en travail pour hâter sa délivrance...... [62].

Galet de lustration et talisman se rejoignent. L'un et l'autre absorbent et neutralisent le principe de toute corruption, l'un et l'autre guérissent l'homme de son inquiétude. Le bourgeois de Blida dont J. Desparmet évoquait la figure n'est donc singulier ni dans le temps ni dans l'espace. Il est pareil à tant d'autres, de tous les siècles et de tous les pays. Il a vécu son enfance, comme tous les petits hommes tout près des pierres. Il les a fait rouler lorsqu'elles étaient rondes, et emportées pour ses jeux et pour son contentement, les seuls jouets qu'il n'ait jamais pu ouvrir, ni déchirer, ni détruire, qui sont toujours demeurés clos et qui n ont jamais donné leur secret. Ces pierres l'ont suivi dans sa vie. Elles suivent, elles accompagnent toutes les vies humaines.

(61) Le Rouzic, *Carnac, légendes, traditions*, Nantes, 1909, cité par Saintyves.

(62) Henry Vaschalde, *Recherches sur les pierres mystérieuses du Vivarais et du Dauphiné*, Paris, 1874.

III

LES PIERRES TALISMANIQUES

Nous visitions un jour le village bâti sur la *kédoua* par les exilés de Misurata, au delà de l'oued Dhouahar [63]. Un jeune tripolitain nous dépassa qui tenait une lampe de mineur pendue à la main droite ; replié par derrière sur le pan à franges de son ouezra, selon le geste familier à tous les Libyens, son poing gauche serrait une grosse dragée de quartz que je montrai du doigt à Zaghloumi, mon compagnon : « Nos femmes font cela aussi, dit-il, elles ramassent des pierres rondes et polies qu'elles conservent dans leurs coffres, *ala zhari*, pour ma chance, pensent-elles. Ou bien encore il leur arrive de placer ces pierres sous leur tête à l'heure du sommeil et de



Fig. 1. — Pierre de Zina (Bou Yahia), trouvée dans son coffre. 2/3 G.N.

prendre avis des songes qu'elles leur inspirent. Si une *kherza* leur donne de bons rêves, ou conformes à leurs désirs, c'est celle-là qu'elles gardent parmi leurs mouchoirs et leurs bijoux, près du miroir et du khol, dans le *sendouq* ou le *mézoued*. Il y a une baraka dans les pierres.... » (fig. 1 et 2).

Le *sendouq* est un coffre de bois, le *mézoued* un sac de peau formé de la dépouille d'une gazelle ou d'un cabri où toute femme range l'attirail de ses ustensiles. Il y a toujours là quelque caillou, une *kherza*, c'est-à-dire une gemme, une pierre précieuse ou au moins étrange, prise dans le cours d'un oued, ou sur une piste déserte, ou reçue en héritage. Lorsqu'une Djéridiya, à Nefta, à Tozeur, à Gafsa, rencontre un caillou de forme ou de couleur inaccoutumée, dont les lignes ou les taches suggèrent le mystère, montrent des signes, elle

(63) A Redeyef, Contrôle Civil de Gafsa ; le mot *kédoua* est la forme tripolitaine de l'arabe *koudiat* = colline.

porte cette pierre à la *dérouicha*, une femme apte à saisir des avis, à interpréter des présages que le commun ne perçoit pas. Après s'être baignée et purifiée, avoir revêtu ses meilleurs voiles, la *dérouicha* lave la pierre, l'habille d'un linge neuf, la parfume, et l'introduit dans l'*ousada* où elle va poser sa tête pour la nuit. Par le truchement du jinn qui habite la pierre, celle-ci raconte d'abord sa propre histoire, les images se succèdent dans le cerveau de la femme endormie et lui enseignent les liens et les circonstances qui associent cette

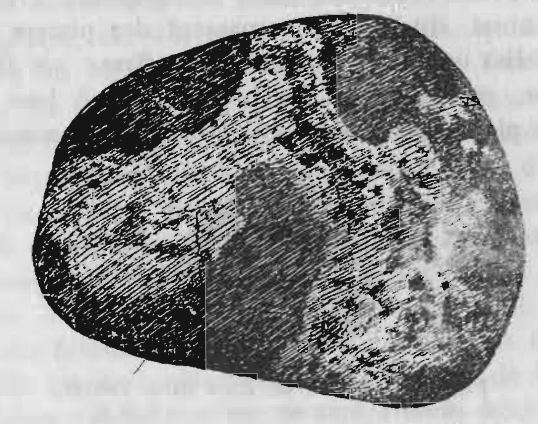


Fig. 2. — Pierre de Méryem (Bou Yahia), apportée un jour par son petit garçon. Elle la conserve depuis dans son mézoued. 2/3 G.N.

pierre à la vie de la consultante, pour le mal ou pour le bien, et quel sera l'avenir des vœux qu'elle a formés, ou son destin caché.

Toutes les femmes des tribus, celles des villages partagent ces croyances, à quelques variantes près. L'obstination à se montrer, à se faire voir est le signe auquel les femmes du Sahel reconnaissent la pierre chargée d'intentions. Lorsqu'une femme rencontre plusieurs fois la même pierre, lorsque son regard le long du sentier tombe constamment sur cette même pierre, la bédouine voit là comme un avertissement, elle sait que cette pierre lui est donc destinée. Elle la cueille, et son premier mouvement est de la porter à quelque homme pieux qui met la kherza sous son coussin et répétera à l'intéressée ce qu'il a vu dans son sommeil. Si le rêve a été favorable la

femme adopte cette kherza, elle la conserve parmi ses bijoux ou bien la lie à la chaîne qui joint ses deux fibules, les *khellals*, sur sa poitrine.

Chez les Mthalith, les Neffèt, les Méhedba, les Béni-Zid, les peuples du Sud-Est de la Régence, il est accoutumé de distinguer deux sortes de gemmes. Il en est qui apportent la chance, d'autres le guignon. Il en est d'ambivalentes et dont l'une des faces qui est sombre vaut un poison, et dont l'autre face, de couleur claire, propage l'amour ou assure l'affection. Lorsqu'un caillou roulant accroche l'œil et retient l'attention, il est aisé de reconnaître s'il y a en lui quelque vertu. Le caillou est pris dans la main et serré sous les doigts repliés ; on souffle alors par l'orifice demeuré béant entre le pouce et l'index fléchis. Si la pierre, la main à nouveau ouverte, est restée sèche, elle ne vaut rien, elle est privée de vie secrète, elle est morte. Si elle se montre humide au contraire, et comme couverte de rosée, c'est une bonne pierre, une gemme magique, une *kherza !*

Une pierre, après cette sorte d'analyse, ou plus précisément cette épreuve, dotée de pouvoirs reconnus, est lavée, teinte de henné, placée dans l'ousada, priée de dire ses présages. Une Méhedbiya, Foddha bent Sadok, avait fait ainsi d'un galet rencontré dans son jardin et pris soin de se purifier et de revêtir selon l'usage ses meilleurs vêtements. S'étant endormie, elle vit une femme d'une beauté merveilleuse, ornée des plus riches parures. Une telle image ne peut augurer que du bien. Cependant Foddha ne reconnut point dans cette apparition ni son maintien, ni ses traits. Traits et maintien étaient ceux de Zina bent Béchir, une autre femme de sa tribu. Vient le réveil. La dormeuse ne se peut résoudre à porter à cette Zina la kherza que le sort lui destine, elle enferme la pierre dans son propre mézoued, et cache celui-ci dans son coffre. Tout va de mal en pis désormais sous sa tente. L'orge manque. Les moutons meurent. Le meilleur chameau, jeune et fort, tombe un jour dans un puits où il se brise les membres. Foddha songe à cette pierre qu'elle a cachée parmi ses hardes ; elle tire son mézoued et l'ouvre : il est vide, la kherza s'est enfuie ! Des mois passent et la vie se poursuit heureusement chez Zina. Son mari qui était pauvre comme Job est devenu

solvable, les biens croissent autour de lui. Un tel retournement de fortune éveille l'attention de Foddha ; se souvenant de son rêve, elle va demander à Zina si elle ne possède pas quelque gemme porte-chance. Zina est naïve et franche, elle montre à Foddha la pierre qu'elle a un jour trouvée sous ses pas, qu'elle conserve depuis dans son coussin parmi ses bijoux. Foddha reconnaît la kherza dont elle avait tenté de capter frauduleusement la magie !

Il n'est point de femme qui ne sache conter des contes de cette sorte, et ceux-ci, on l'imagine sans peine, puisent avec prédilection leurs péripéties dans la chronique du ménage polygame, le plus riche en intrigues, en jalousies, roueries, ruses féminines, appels au sortilège, au poison même ! Les pierres à double effet, polies, sombres ou grises d'un côté, blanches ou jaunâtres de l'autre, sont très recherchées des *dhaïr*, des coépouses d'un seul homme, chacune d'elles songeant à la fois à capter l'âme du mari, à éclipser ou à détruire sa ou ses rivales. On croit fermement sous la tente que celle qui possède une telle pierre et qui sait s'en servir, la femme fût-elle laide ou flétrie, il est écrit qu'elle règnera seule sur le cœur du maître. Elle doit tenir cette pierre du bout des doigts et frotter sa face claire sur les parois d'une tasse ou au fond d'une assiette avec un peu d'huile ou de lait et verser le mélange soit dans le kouskous, soit dans la galette que le mari absorbera.

La manœuvre n'est pas dépourvue de tout péril. Question de mesure, de dosage. Il est dangereux de trop frotter la pierre et de donner au mari un extrait trop puissant qui pourrait lui nuire. Une épouse qui connaît son affaire est cependant sûre de tenir l'homme qui désormais ne voit plus qu'elle et reçoit une dose nouvelle chaque fois qu'il se montre trop aimable pour quelque autre de ses femmes.

On cite l'histoire d'un Mehedbi du bled Talah. Il avait deux femmes, une vieille et maigrie, une jeune, belle, épanouie. Elles se querellaient un jour, et lui, qui n'était pas loin, rentre sous sa tente pour faire cesser ce bruit. Il tombe sur la jeune femme et la frappe de son bâton. Elle pleure et crie :

— Tu me bats, et tu ne la bats point ! Je ne puis te demander d'être juste, aveuglé que tu es par sa magie !

— De quelle magie s'agit-il ? demande l'homme furieux.

— Ainsi tu l'ignores, mais vois donc !

Elle conduit près de sa rivale ce mari ignorant, lui montre pendue à ses *khellals* une petite pierre sertie d'argent.

— Et tu peux croire, dit-il, que les sortilèges des femelles ont quelque influence sur moi !

Ce disant il arrache la kherza qu'il mord et fait craquer sous ses dents. Il est pris de vertige. Il tombe. Les femmes appellent les voisins. Il faut hisser sur un chameau et porter au médecin de Maharès cet homme en danger de mort. Il succombe en cours de route.

Une pierre amulétique est prisée d'autant mieux qu'elle a fait ses preuves. Les pierres les plus recherchées sont celles qui ont été longtemps portées et qui n'ont jamais trompé. Une bonne kherza, comme tout autre porte-bonheur, passe de main en main, de mère à fille, elle suit les générations. Ainsi Rgaya, une femme de Kébili que l'on rencontre de temps en temps à Tunis tient sa kherza de sa mère Jemméniya qui la tenait elle-même d'une femme de Nagga. Celle-ci, après avoir un jour lavé sa laine, et pour chercher du repos, s'était étendue le long d'un mur. Déjà dans l'antichambre du sommeil, elle regardait à travers ses cils, sous ses paupières alourdies, au delà de la ligne d'ombre, la terre surchauffée frémir. Elle vit une pierre bouger, puis tenter de disparaître dans un trou qui était là devant son visage. Elle saisit cette pierre et, plus tard, après l'avoir baignée, elle la tourna sept fois autour de sa tête ainsi qu'elle avait appris qu'il faut faire et la plaça sous sa tempe et s'endormit. Les rêves de son sommeil lui enseignèrent que cette pierre ne lui était pas destinée et qu'elle était associée au sort d'une autre femme de Kébili. Notre femme de Nagga n'hésita pas à franchir les cinquante kilomètres qui la séparaient de cette ville pour placer la kherza dans les mains de celle qu'elle avait vue en songe. A sa bienfaitrice inattendue Jemmeniya donna en retour douze sous, *rial ou zouz sourdi*, et il advint un peu plus tard que le ministre Khaznadar la fit entrer dans le harem d'un prince beylical où, depuis, s'écoulèrent ses jours. Elle y vécut vingt-neuf ans et acquit une très solide renommée grâce à sa kherza qui s'était révélée à l'usage une très puissante *kherza mhabba*, une gemme d'amour.

J'ai vu cette petite pierre plate, ronde et polie. Elle a tant servi qu'elle a déjà beaucoup perdu de son épaisseur première. Rgaya a longtemps regardé opérer sa mère, et, à sa mort, s'est emparée de sa pierre dont elle use comme sa mère faisait. A la femme anxieuse et qui souffre de l'indifférence d'un mari, d'un amant, elle prête sa kherza avec le mode d'emploi. L'intéressée doit longuement frotter la pierre dans ses paumes en la mouillant d'un peu d'eau distillée de fleur d'oranger, puis passer ses mains sur sa chevelure, sur ses traits qui bientôt s'illuminent et prennent en même temps ce ton, cette fraîcheur si propre à amollir les cœurs les plus durs.

Rgaya m'a conté le cas qu'elle juge admirable d'une de ses clientes d'Hammam-Lif que son mari délaissait. Il est revenu depuis, il est là près d'elle ; il ne la quitte plus des yeux.... Une longue carrière, tout entière consacrée au service des cœurs tourmentés, ne va jamais sans dommages. Un jour viendra, qui n'est peut-être pas loin, que cette pierre tant frottée, peu à peu réduite à l'épaisseur d'une feuille, se brisera et retournera à la poussière. Est-ce qu'une telle perspective est de nature à troubler Rgaya ? Je lui ai posé la question qu'elle résoud très froidement par la négative : elle sait où l'on trouve les bonnes gemmes ; beaucoup de kherzat renommées viennent d'El Hamma du Djérid où l'on peut suivre leurs traces au matin sur le sable ; le bled Ségui aussi, que l'on traverse lorsqu'on va de Kébili vers Gafsa, est riche en pierres précieuses ; il en est qui sont des étoiles tombées, et rondes comme des douros ; il est recommandé de les lier d'un fil d'argent croisé, puis noué et formant anneau pour les suspendre ; il est de ces kherzat qui ouvrent les portes, les avenues de tous les succès ; d'autres doivent être mises dans les coffres pour qu'ils ne se vident point, dans les provisions pour qu'elles ne manquent point ; dans d'autres pierres vit un djinn qu'il faut savoir se concilier ; les jnoun vieillis se retirent dans les pierres ; le rêve nous apprend l'origine, les pouvoirs, le destin de chaque pierre, les cérémonies qui lui sont dues, les précautions dont il faut l'entourer, la couleur des étoffes dont il faut l'habiller ; car une bonne kherza doit être enveloppée dans un tissu rouge ou dans un tissu vert, selon les cas, avec un peu de benjoin, de sucre et de bois

d'agalloche pour assurer sa vie, son contentement et prévenir sa fuite ; et il est bon que la pierre, ainsi pourvue et parée, soit mise enfin dans un petit sac de filali......

Toutes ces croyances qui nous semblent puériles sont humaines, très humaines, de tous les temps et de tous les pays. Les hommes ont toujours pensé à lier leur chance et leur bonheur à de petites pierres arrondies. Lorsqu'ils allaient totalement nus, sans doute les ont-ils d'abord recueillies et portées dans leurs cavités naturelles. Le Major Powell-Cotton nous a appris que dans le Cameroun français les femmes de la tribu kaka qui habite la région forestière de Beri, sur la route Bertona-Batouri, ont l'habitude de conserver de petites pierres sous la langue. Le nombre en varie de trois à six. Les jeunes filles commencent à les porter dès leur âge le plus tendre et ne les retirent que la nuit. La raison qu'elles donnent pour justifier une telle coutume est le désir de fécondité. Des femmes liées d'amitié échangent leurs pierres lorsqu'elles se rencontrent. Les vieilles partagent les leurs entre leurs proches. Le même partage a lieu au moment de leur mort, lorsqu'il n'a pas été fait de leur vivant (64).

La coutume de porter ainsi des pierres dans la bouche, les croyances qui s'y sont attachées, ou qui l'ont provoquée, sont vraisemblablement aussi vieilles que l'homme. Il apparaît probable qu'elles datent du temps où celui-ci n'avait pas encore appris à percer et à suspendre les corps durs. Les vieilles magies sont tenaces. Il est certain que le port sus ou sub-lingual des gemmes, dans le monde d'Occident lui-même a duré jusqu'au moyen âge et peut-être au delà. Marbode cite trois pierres différentes, la noire gérachite, la chélonite, l'hyène qu'il suffit de tenir dans la bouche pour connaître l'avenir et deviner la pensée d'autrui, quant à l'allectoire, — je cite dans la traduction de Sigismond Ropartz — :

Elle donne aux amants une ferveur nouvelle,
A l'époux elle rend l'épouse toujours fidèle.
Pour avoir tous les biens que je viens de noter,
On la doit constamment dans la bouche porter (65).

---

(64) Major Powell-Cotton, *Note on the native custom of carrying stones in the mouth (french Cameroon)* : Man. 1933, 4.

(65) *Poèmes de Marbode*, Evêque de Rennes, traduits en vers français avec une introduction par Sigismond Ropartz, Rennes, vers 1870, page 149.

Il suffit de rappeler l'énorme succès du poème de Marbode, écrit au douzième siècle en hexamètres latins, ses nombreuses copies, ses traductions répétées en français et dans toutes les langues de l'Europe (66), pour demeurer assuré que le rappel qu'il faisait ainsi dans le monde chrétien des leçons de la magie païenne, que Pline traitait cependant déjà de hideuses impostures (*dira mendacia*), rencontrait un public préparé à les entendre, très attaché, très fidèle aux traditions du passé le plus obscur.

Un tel emploi des pierres est une conduite nécessairement devenue rare, mais non point depuis très longtemps. L'art de coudre, de percer les gemmes a permis de les porter partout, et en tout temps, et à tout âge, sans encombrer le plancher buccal et courir le risque de leur perte. Les petits cailloux des rivières se cousent directement dans les plis des vêtements, dans les ceintures, dans les sachets que l'on y suspend. Les bédouins du Nord de l'Arabie, contre le mauvais œil, cousent dans un morceau de cuir fin sept petits galets avec un grain de sel, un fragment d'alun et un copeau détaché du mât majeur de la tente. Ces amulettes sont suspendues à la corde de tête, ou à un pli du voile, à la ceinture. Les petits enfants les portent fixés à leurs cheveux, sur le front. Les juments aussi doivent être protégées et ces sachets sont noués dans la touffe frontale de leur crinière, comme ils le sont dans la laine de la bosse des chameaux (67).

La femme d'un de mes amis de Tunis, née chrétienne, et qui mêle dans sa vie et dans ses habitudes les pratiques irrationnelles de l'Europe et de l'Afrique, sans en éprouver aucun inconvénient, a coutume de faire coudre par une dérouicha de Bizerte à l'intérieur de ses robes de petits sachets contre la chance adverse. Le mari a eu la curiosité d'ouvrir un de ces sachets. Il y a trouvé, avec de petits os, sans doute des os de batracien, des grains de blé et une petite pierre arrondie. Les

(66) Léopold Pannier, *Les Lapidaires français du moyen âge*, Paris, 1882. pp. 15 sq. — Paul Studer and Joan Evans, *Anglo-norman lapidaries*, Paris, 1924. On connaît du poème de Marbode une quarantaine de manuscrits dans les collections anglaises et plus de cent dans les bibliothèques du continent.

(67) A. Musil, *The Manners and customs of the Rwala Bedouins*, New-York, 1928, 409.

grains de blé, avec les cauris, sont la figure la plus commune de la vulve apotropaïque dont les hommes de l'âge du renne gravaient déjà le symbole sur les roches (68). Ceci nous permet de penser que les grains des graminées ont été d'abord des phylactères avant de devenir des aliments et aussi que le sachet de la dérouicha de Bizerte possède des titres de noblesse qui nous reportent au plus profond des âges (69).

Les fouilleurs et les archéologues, lorsqu'ils opèrent avec quelque précaution, notent toujours, soit dans les tombes antiques, soit autour des foyers ou dans les fonds de cabanes préhistoriques, la présence de galets minuscules ou de pierres roulées. Elles ne sont pas là par hasard. Elles ont été apportées par l'homme. Elles ont été cousues dans des vêtements, des lanières, elles ont servi de talismans. Ainsi Denis Peyrony a souvent rencontré et pris soin de recueillir autour des foyers de l'âge du renne, dans la vallée de la Vézère, et dans les milieux solutréens surtout, nombre de petits cailloux arrondis et brillants, de quartz roulé généralement, et de la taille d'une fève ou d'une févette, plus souvent d'un pois. On peut voir ces objets dans les vitrines du Musée des Eyzies, clairement disposés par Denis Peyrony lui-même, avec les industries de l'Abri Castanet (aurignacien), de Pech de la Boissière (solutréen sup.), du Fourneau du diable (solutréens I, II, III), de Laugerie Haute ouest (aurignacien, solutréen et magdalénien). Les vitrines du Musée de Monaco contiennent aussi des pastilles ou de petits galets de pierre noire ou verte qui accompagnaient les squelettes fossiles de la Grotte des Enfants.

Miss G. Caton-Thompson, dans les sites néolithiques du Fayoum, note quantité de petits galets, de un à deux pouces de longueur, tirés sans doute (*presumably*) des graviers du

(68) D. Peyrony, *Les abris Lartet et du poisson* : l'Anthropologie, 1932, p. 260, fig. 7. — Du même, *La Ferrassie. La Préhistoire*, t. III, 1934, fig. 63, 66, 69. — Du même, *Le gisement Castanet*, B.S.P.F., 1935, p. 440. fig. 20. — D. et E. Peyrony. *Laugerie Haute*, Arch. I.P.H., Mém. 19, 1938, Pl. III, fig. 1. — D. Peyrony, *L'Abri Cellier*. Gallia, 1946, p. 294 à 301, fig. 4 et 5. — D'autres auteurs ont publié des dalles gravées de pudenda féminins et provenant des milieux aurignaciens. V. en particulier L. Didon. *L'abri Blanchard*, Bull. Soc. Hist. du Périgord, Périgueux, 1911, Pl. VIII, nos 5 et 7, dalles à vulves aujourd'hui au Musée de St-Germain, n° 56787. — J. G. Lalanne et J. Bouyssonie, *Le gisement paléolithique de Laussel*. L'anthropologie, tome 50, pp. 134, 135, 136, fig. 90 à 94.

(69) Cf. Pierre Cintas, *Amulettes puniques*, Tunis, 1946, pp. 110, 126.

Nil. Aucun ne présentait de signe d'usage et leurs formes montraient qu'ils avaient été l'objet d'un choix et que les échantillons anormaux, comme un galet de silex avec une ceinture de concrétion, avaient été objets de prédilection (70).

Dans une tombe de l'âge du bronze, près de Copenhague, on a trouvé une petite boîte de cuir attribuée, je ne sais pourquoi, à un sorcier ou à un medecine-man, et qui contenait, avec une perle d'ambre, une coquille méditerranéenne, une queue de serpent et quelques très petites pierres (71).

La présence de cailloux roulés et polis, non perforés, a été souvent signalée dans les tombes anciennes. Eusèbe Vassel a collationné les exemples de ce genre que le R. P. Delattre a inscrits parmi les inventaires des tombes puniques de Carthage (72). La grande fréquence de ces objets a constamment retenu l'attention des explorateurs de la Carthage souterraine. Sans préjuger de l'usage ou de la signification de ces petites pierres, ils ne négligèrent jamais de noter leur présence, de les décrire quelquefois ou de les figurer dans leurs mémoires (73).

Il a été tenté à plusieurs reprises d'attribuer la présence

---

(70) G. Caton-Thompson and E. W. Gardner. *The desert Fayum*, 1934. page 32.

(71) Déchelette. *Manuel d'Archéol. préhist.*, II p. 423.

(72) Eusèbe Vassel, *La littérature populaire des israélites tunisiens*. Leroux, 1904-7, pp. 151-152.

(73) *La nécropole punique de Douimès*. Mém. des Antiq. de France. t. LVI. fig. 68, trois cailloux noirs polis reproduits en simili. — *Nécropole punique de Ste Monique*, 2e trim. de fouilles, extrait de Cosmos, p. 251, fig. 56, deux petites pierres polies ovalaires trouvées dans un tombeau — *Nécropole punique de Ste Monique*, deuxième semestre de fouilles, extrait de Cosmos, p. 16, fig. 32. Pierre ferrugineuse, de 0 m. 04 de diam., très douce au toucher, et marquée d'une empreinte ovalaire. — Les Mémoires d'Alfred Merlin, témoignent de faits analogues : Bull. Archéol. du Comité, 1916, p. CXCIV ; dans un caveau funéraire de Carthage, avec le mobilier plusieurs petits cailloux plats ou bombés — Bull. Archéol., 1918, p. 317, tombe d'Ard el Morali n° 3 : un petit caillou ovale percé d'un trou ; p. 321, même site, tombe n° 6 : quelques petits cailloux ronds ou ovales — Bull. Archéol. du Comité, 1920, p. 15 dans des tombeaux puniques de Carthage, tombe n° 9, avec trois cyprèes percées un brin de corail rose, trois petits galets plats et ovales. — Des galets de rivière se rencontrent encore dans les tombes du haut moyen âge. M. L. Poinssot m'a confié avoir trouvé une pierre roulée au contact de chacun des corps inhumés postérieurement au Ve siècle dans les terres de remblai du forum de Dougga, à l'ouest du Capitole. La concision de son compte rendu ne lui avait pas permis de signaler ce petit fait : Bull. Archéol. du Comité, 1912, p. CCXLVI, et N. Arch. des Missions, XXII, fasc. 2, p. 197.

de galets polis dans les tombes, ou près des foyers anciens, à des rites religieux et au culte des astres, soit que ces corps figurassent le soleil, ou la lune, ou quelque constellation, ou, comme l'a proposé M. L. Carrias, la voûte céleste et l'image abrégée du monde (74). La mode a longtemps exigé que l'on prêtât aux générations qui nous ont précédés un penchant particulier et souvent exclusif pour les spectacles du ciel et l'adoration des corps sidéraux. Celle-ci, il est vrai, parmi quelques élites a plusieurs fois prévalu. Nous pensons cependant que les générations passées ne portaient pas leurs yeux moins que nous-mêmes vers la terre et que les magies de la matière préhensible ne les impressionnaient pas moins que nos contemporains. S'il est quelque part un mammifère astrosophique, ce n'est pas l'homme que nous connaissons.

Nous avons noté cette habitude de coudre des pierres dans les vêtements, de les inclure dans des sachets, dans des boîtes. La prise en considération de cette notion nous autorise peut-être à comprendre les raisons qui ont amené un peu partout les hommes à habiller leurs galets porte-bonheur. Ceux-ci ont été souvent à la fois des instruments de protection et des bétyles, les demeures ou les refuges des esprits. Les vêtir constituait un premier gage de respect et déjà un acte de dévotion. Nous l'avons vu, les kherzet sont enveloppées dans des linges choisis, la nuit de l'incubation. Rgaya, avec l'autorité qui s'attache à son expérience, nous recommande de les conserver dans des étoffes neuves, ou rouges, ou vertes. Les Grecs, les jours de fête, enveloppaient de laine la pierre de Kronos à Delphes. Miss J. E. Harrisson remarque à ce propos : « M. J. G. Frazer, dans son commentaire de Pausanias, cite des exemples de rites analogues chez les peuples sauvages, mais il n'est pas nécessaire de chercher des analogies parmi les barbares : dans la Grèce même la coutume existait ; on habillait une pierre de vêtements fins, on la traitait comme un enfant vivant. J'ai déjà eu l'occasion (*Delphika*, Journal of hellenic studies, 1899, p. 240) de parler du *lithos audèeis* du poème des *Lithika*, la pierre donnée par Phébus à Hélénus.

---

(74) M. L. Carrias, *Sur le sens des boules en pierre trouvées dans les sépultures préhistoriques*. Rhodania, C. R. du Congrès de 1919, p. 53 sq., bibliographie importante.

On traitait cette pierre absolument comme si elle eût été un tout jeune enfant ; on la lavait, on l'habillait de fins vêtements, enfin celui qui consultait l'oracle la berçait dans ses bras jusqu'à ce qu'elle fit entendre sa voix.... » (75).

Les méthodes du folklore comparé ne datent pas de Frazer. Elles étaient entrées dans la science avant lui. Edw. B. Tylor a montré que le culte des pierres avait survécu en Europe jusqu'à une époque toute récente et rappelé que, d'après un document publié en 1851, les insulaires d'Inniskea, au large de Mayo, conservent une pierre enveloppée avec soin dans de la flanelle ; on expose cette pierre et on l'adore à certaines époques de l'année ; quand une tempête éclate on la prie de faire échouer un bâtiment sur la côte.... » (76).

Edw. B. Tylor nous raconte encore que dans les montagnes de Norvège, les paysans avaient jusqu'au XVIIIe siècle l'habitude de conserver chez eux des pierres rondes ; ils les lavaient tous les jeudis soirs ; ils les plaçaient ensuite devant le feu et les enduisaient de beurre, puis les posaient sur de la paille fraîche à la place d'honneur (77).

A l'autre pôle du monde indo-européen, dans l'Inde dravidienne, Ayenar, le dieu des villages chargé de disperser les mauvais esprits est domicilié dans une pierre habillée d'un chiffon barbouillé de curcuma et de santal (78).

Nous aurions été bien surpris si les Nagas de l'Assam, dans la mystique desquels la pierre joue un si grand rôle, ne nous avaient pas apporté quelque exemple de l'habillement de ces mêmes pierres. J. H. Hutton a donné à ce propos une page dont il faut retenir l'essentiel : En dehors des bétyles communaux associés aux chances de la communauté prise dans son ensemble, presque chaque maison Naga possède des pierres talismaniques qui sont possession privée. Ce sont en général

(75) Jane E. Harrisson, *Aegis-Agrinon*. Bull. corresp. hellénique, 1900, pp. 354-362.

(76) Edward B. Tylor, *La civilisation primitive*, II, 217 de la trad. fr.

(77) *Ibidem*. Il y a sans doute dans ce rite de l'exposition des pierres rondes devant les flammes du foyer le souvenir du réchauffement technique que les chasseurs des temps glaciaires avaient appris à pratiquer pour permettre la taille au rondin de bois des roches altérées dans leur texture par le froid ou par le gel. Cf. H. Breuil. *Le clactonien*. Préhistoire, 1932, fasc. 2, p. 130.

(78) J. Boulnois, *op. cit.*, pp. 11, 13, 148, 149, 150.

de petits nodules de pierre noire et dure, de formes variables mais généralement plus ou moins ovales. Les plus ovoïdes de ces pierres assurent à leurs propriétaires abondance de riz. D'une façon générale, remarque J. H. Hutton, ces pierres rappellent celles que l'on trouve dans les tombes d'Irlande et sont conformes à celles dont Macalister a donné les figures (*Pre-celtic Ireland*, fig. 118), tandis que les croyances qui s'y attachent sont presque identiques aux croyances professées à ce propos en Mélanésie. J. H. Hutton ne se souvient cependant pas d'avoir lu que dans le monde mélanésien les pierres puissent se reproduire et donner des enfants comme celles des Nagas ou des Thodokukis. Les Fidjiens gardent des dents de cachalot dans des paniers de rotin spéciaux avec un galet de profil symétrique qui est appelé la mère de la dent de baleine et qui est aussi quelquefois frotté d'huile et poli. De même, le Naga conserve ses *hand-idols* dans un petit panier de rotin tressé spécialement dont il les tire de temps à autre pour les frotter de graisse de porc, les cachant le reste du temps ainsi que le Fidjien cache ses dents de cachalot et comme lui ne les laissant jamais voir à un étranger.... (79).

Les Canaques de la Nouvelle Calédonie enveloppent de même de feuilles végétales choisies leurs pierres à taros (80). Les hommes de tous les continents — et de toutes les îles — se ressemblent. Je ne veux pas dire que je donne adhésion à aucune des théories par lesquelles il a été tenté de résoudre le problème des convergences et qui prétendaient trouver leur raison dans une disposition héréditaire et des idées innées communes à toute l'humanité. Une telle conception fait trop bon marché des transmissions par contact et les faits ne sont pas si simples. Toute tentative d'explication, lorsqu'elle est univoque a quelque chance d'être fausse. La psychologie et

(79) J. H. Hutton, *The use of stones in the Naga hills*. The Jrnl. of the R. anthrop. Inst., vol. LVI, 1926, p. 79.

(80) Fritz Sarasin, *La Nouvelle Calédonie et les Iles Loyalty*, Bâle, 1917, fig. 88, p. 163. — Cf. de même, Maurice Leenhardt. *Notes d'ethnologie néo-calédonienne*, Paris, Inst. d'Ethn., 1930, p. 243 : « Il est maintes pierres plus petites, portatives, qui jouent aussi un rôle dans la vie quotidienne. Les unes sont conservées dans le panier sacré, d'autres à l'autel. Ce sont les pierres qui ont été révélées pendant le sommeil par un ancêtre. Il a informé son descendant du lieu où il les a déposées et des vertus qui leur sont inhérentes.... ».

l'histoire ne s'excluent pas, elles s'éclairent réciproquement : la même disposition de l'esprit qui favorise l'invention favorise aussi la transmission.

Dès que l'on sut percer les pierres, on s'efforça d'en faire des amulettes qui sont des charmes préparés pour la suspension. Les formes les plus anciennes sont des galets plats percés à l'une de leurs extrémités d'un foramen biconique. Les dragées de quartz traversées par une technique analogue dans leur moindre diamètre et vers leur centre, comme celles que Th. Monod a rapportées du Nord de l'Aouker en Mauritanie, sont encore les produits d'une industrie primitive. L'art de forer les pierres oblongues, de bout en bout, n'est venu que beaucoup plus tard. Il est à l'origine du collier de l'histoire où les intentions magiques se dissimulent déjà sous le voile de l'ornement.

Bijou et phylactère constamment se confondent. Les Tripolitaines que nous avons connues sur la *kédoua* où nous montions au début de ce chapitre ont emporté dans l'exil leurs vieilles pierres fatiguées, rongées et polies par des siècles d'usage. Elles en font de petites ligatures que leur coquetterie suspend dans la frange de leurs cheveux et qu'elles nomment *kherzat en nzoul*, des gemmes qui protègent contre tous les maux qui descendent (*nzl*) sous le front, les migraines, les rhumes, les maux d'yeux. Les pierres sont des perles d'agate olivaires venues sans doute il y a très longtemps de Cambay, dans les Indes [81], auxquelles sont mêlées des perles de corail ou quelques verroteries (*fig.* 3) [82].

Nous découvrons ici tout à coup les grandes ombres qui dérobent les approches du décor, de l'art, de la magie. Parmi les qualités sensibles qui inclinent notre attention et la fixent sur les pierres, et tous les signes qui y apparaissent et ne permettent pas de douter de leur puissance, leur poli, leur

(81) A. J. Arkell. *Cambay and the bead trade.* Antiquity, 1936, p. 292-305, 4 Pl.

(82) Les Bretons possèdent aussi des colliers-talismans, dits *gougad-pateren*, ou au pl. *paterennen*, que l'on conserve dans les familles, qui passent de génération en génération, et se prêtent ou se louent comme les *kherzat en nzoul*. Ils sont bien connus par l'ouvrage que leur a consacré Aveneau de la Grancière : *Les parures préhistoriques et antiques en grains d'enfilage et les colliers-talismans celto-armoricains.* Paris, Leroux, 1897, 176 pages.

éclat, leurs lumières, leurs tons inaccoutumés entre tous nous ravissent. Charles M. Doughty, dans les déserts de l'Arabie, a noté combien sur ce terrain du merveilleux minéral nous sommes près des hommes de la nature. Je ne puis, en le traduisant, rendre les archaïsmes de sa langue ni ses rythmes : « Comme nous, ou nos nourrices, ils ont leurs *blood-stones* pour arrêter le saignement, et parmi ces bédouins on observe aussi la superstition des *snake-stones* en lesquels ils pensent que se trouve, car ces pierres sont rares et précieuses, quelque obscure vertu contre les venins. Dans l'opinion des orientaux

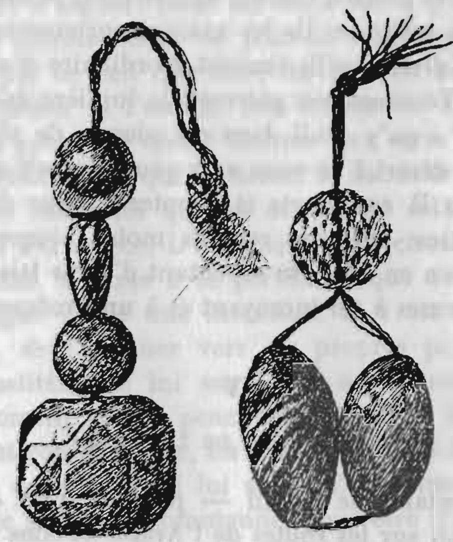


Fig. 3. — Kherzat el nzoul des femmes de Misurata. 2/3 G. N.

les pouvoirs salutaires des pierres précieuses résident dans le choc qu'impriment à l'esprit leurs beautés merveilleuses, et l'estime où nous tenons ces gemmes inertes n'a sans doute pas d'autre raison. Ces corps indestructibles, comme des étoiles étincelant vers nous du sein de la matière obscure, sont un réconfort pour notre faible âme flottante et pour nos corps. En ce sens, toutes les gemmes sont un stimulant et elles touchent aussi le côté religieux de notre nature. Ces fleurs de lumière élémentaire nous inclinent à croire en une éternité sereine et à nous détacher — tant ces choses sont pures — des soins superflus du monde.

« Les anciennes pierres divinatoires qui étaient placées, en autant d'exemplaires qu'il y avait de tribus, sur le vêtement du grand-prêtre d'Israël, nous pouvons penser qu'elles avaient une signification de cet ordre. Quelques-unes des pierres à serpents que j'ai vues étaient des cornalines, d'autres des onyx ; les cailloux dont elles étaient tirées avaient reçu par frottement leur poli. Toutes n'étaient pas tenues dans la même estime, celle-ci étant mesurée à leur pouvoir supposé de guérir. Certaines pierres à serpents qui avaient opéré nombre de grandes guérisons étaient en renom dans le pays. Quelques détenteurs de ces pierres vinrent au Chrétien et me montrèrent en secret leurs reliques. Ils les avaient curieusement enveloppées dans une étoffe qu'ils tiraient d'ordinaire d'un sac pendu sur leur sein. Tournant ces pierres à la lumière dans ma main, je demandai : « qu'y a-t-il dans ces pierres de plus que dans les pierres du désert ? Si vous avez plus d'esprit que de petits enfants, laissez là ces jouets et adoptez l'usage des garrots ». Alors les maîtres, avec des regards moins bienveillants, rentrèrent leur bien en hâte, se repentant d'avoir laissé voir leurs prétendus charmes à un incroyant et à un profane.... » [83].

IV

Le complexe de la Kouba

Le commentaire de Khalil — puisque c'est ce nom que Doughty portait sur les routes de l'Arabie et sous ses tentes — jette un des rayons de sa lumière sur une notion d'ordre général dont l'importance se mesure peut-être à l'oubli où elle est tenue très souvent : l'homme n'est pas naturellement réaliste, l'intérêt que son esprit porte aux objets n'est pas de façon directe fonction de leur valeur d'usage. Celle-ci, ou plutôt la conscience que nous en prenons, sa perception, sont le fruit de l'expérience, de la réflexion et du calcul.

Les hommes, le manteau léger des conventions apprises rejeté, comme les enfants, comme les bêtes, agissent d'abord, ils prennent, ils capturent ou ils détruisent, tout à la pression de leurs hérédités les plus lointaines. Ils ne recherchent et

(83) Ch. M. Doughty, *Travels in Arabia Deserta*, I, 315.

croient trouver un sens à leurs actes qu'ensuite, lorsque cette suite leur donne tentation et loisir de réfléchir. C'est pourquoi nos raisons, nos justifications sont en général si flottantes, si indécises et si discutables — ce sont œuvres d'avocat —, c'est pourquoi nous avons tant de peine à expliquer notre empressement à nous saisir des pierres, de ces choses inanimées et qui semblent si mal préparées, lorsqu'on y songe, à nous induire en tentation.

Le premier homme qui rencontra une pierre brillante ou polie, ne délibéra pas pour s'en saisir plus que la pie qui vole un couvert d'argent. Dans les deux cas il y a sentiment immédiat de l'accroissement de pouvoir que provoque toute annexion. La pie ne sait que faire du produit de son larcin et s'en va le cacher et l'oublie. Son action est déjà épuisée. Le même geste provoque chez l'homme une série indéfinie de réactions, des sentiments qui orientent et bandent ses tensions intérieures, des conduites qui les expriment selon les structures propres à son espèce. L'homme à toute chose a tendance à prêter un sens. Il aime à se persuader que tout est signe et que tout signe cache une intention. Il a tôt fait d'interpréter celle-ci, de l'incliner vers ses propres pentes, de lui trouver les qualités que lui suggèrent son tourment, ou la passion du moment et son penchant invincible à croire que la nature lui est complaisante, les choses adaptées à ses besoins et attentives à ceux-ci, qu'il lui suffit d'ordonner, de dire le mot, de faire le geste qui commande, pour être compris, pour être obéi.

Il s'en faut d'ailleurs que les annexions qu'opèrent les animaux demeurent toutes, comme le vol de la pie, sans adaptation pratique, sans justification à postériori. Il y a des animaux inventeurs, aptes à trouver un emploi à l'objet de leurs captures inconsidérées. Plusieurs oiseaux, comme l'homme, collectionnent les pierres ou les coquilles. Les uns ont appris à s'en construire un abri ou un nid : le ramphocoris de Clot-bey, qui niche dans le désert, sème des pierres autour de son nid de brindilles et l'alouette isabelline pose celui-ci sur un lit de cailloux qu'elle a d'abord rassemblés [84] ; d'autres ne vont pas au delà de ces satisfactions que les plus

(84) Whitaker, *Birds of Tunisia*, 1905, I, pp. 274, 277, 287, 291.

simples d'entre nous trouvent dans l'amplification apparente de leur personne par l'acquêt des décorations, les tatouages, les billets de première classe, les carrosseries encombrantes : Brehm et Darwin ont rendu populaires les oiseaux à berceaux, les satins d'Australie qui nichent dans les arbres, mais construisent à terre de petits pavillons de plumes, de pierres brillantes, de coquillages, où les couples s'amusent et se font la cour ([85]).

Non loin de Stanley Harbour, dans les Iles Falkland, se trouvent des rookeries où nichent en nombre les manchots de Magellan. Ces oiseaux creusent de profonds terriers dans la falaise qui la perforent en toutes directions. A l'orifice des terriers, et sur les surfaces planes entre ceux-ci, ils disposent des galets qu'ils doivent transporter depuis la plage. Les galets sont de diverses couleurs et les manchots semblent les choisir pour leur agrément. Au moins semble-t-il difficile de comprendre autrement leur conduite ([86]).

Les pierres que nous capturons nous-mêmes ne portent pas toutes d'éclatantes signatures, elles n'ont pas toutes les formes, la couleur et les lumières qui en font des gemmes. L'homme, en tous temps, en tous lieux, a pris, choisi, manié, transporté beaucoup de pierres qui sont rarement précieuses. Là où il a vécu, depuis l'origine des âges, nous trouvons des pierres de son choix, rangées ou dispersées, quelquefois taillées, ou chauffées ou intentionnellement brisées. Un campement, un établissement, un lieu de séjour ou de passage sans pierres remuées, utilisées, est une exception, une sorte de paradoxe.

Privilèges et prestiges de la pierre

Les pierres offrent donc à nos sens des qualités autres que l'éclat et les couleurs et propres cependant à suspendre nos pensées, à capter notre attention, à provoquer nos curiosités et nos actions.

(85) Ch. Darwin, *Descendance de l'homme*, édit. française de 1881, fig. 46 et p. 418.

(86) *Narrative of the cruise of H.M.S. Challenger*, 1885, I, second part, p. 894.

Beaucoup de pierres sont lourdes. Lorsque la main les soulève, elles la tirent vers le lieu même où elles viennent d'être prises. Elles demandent à être de nouveau posées. Ce langage muet et mystérieux a reçu un nom, nous l'appelons gravité. Les mots n'expliquent rien et l'incompréhensible demeure qui a toujours rempli les hommes d'étonnement et d'interrogations. Avant qu'ils ne connussent les métaux, ils collectionnaient les minerais, ils les apportaient au campement où nous les retrouvons aujourd'hui, parce que les minerais sont lourds et que leurs intentions cachées parlent une langue plus ferme, plus accentuée et tout de même indéchiffrable. Nous pouvons penser qu'un jour un de ces minerais, déposé près du foyer, au contact des charbons ardents a été réduit et fondu, et qu'ainsi la métallurgie est née que nous ignorerions sans doute encore si la nature avait fait les minerais plus légers.

Nous connaissons des lieux où les hommes d'avant les métaux aimaient à s'établir et où manquaient totalement les pierres, où toutes les pierres que nous y trouvons aujourd'hui ont par conséquent été apportées ; ce sont en particulier les dunes et les sablières naturelles. Il est presque constant que nous rencontrions là, parmi les éclats et les lames taillées, les cailloux piquetés qui ont servi de marteaux, les cailloux noircis ou rougis qui ont servi à chauffer les potages, des minerais aussi qui ne sont venus là que parce qu'ils parlaient cette langue singulière de la gravité qui nous surprend et nous arrête encore. Pour ne pas sortir de la Régence, je puis citer les dunes anciennes d'Ouchtata que je suis allé explorer avec R. Vaufrey, où se trouvent çà et là parmi les grandes surfaces de sable nu des jonchées de petites lames de silex taillées, et de cailloux divers assemblés qui marquent une occupation humaine, antérieure au temps de la pierre polie et des poteries : parmi ces petites pierres ouvrées, innombrables, on ramasse aussi des fragments de galène qui marient à l'éclat terni de leurs facettes le poids du plomb ([87]).

Le Dr Gruet, un marcheur infatigable et qui a parcouru en tous sens la région de Bizerte, m'a mené un jour sur la

(87) E. G. Gobert et R. Vaufrey, *Deux gisements extrêmes d'Ibéro-maurusien*. L'Anthropologie, t. XLII, 1932, p. 467.

grande dune qui couvre le flanc oriental du Djebel ed Dib. La surface de cette dune a été occupée en plusieurs points par des gens qui y ont abandonné des éclats de taille de toute sorte, des armatures de pierre, des haches de dolérite polie, des pointes de flèches lauriformes ou à ailettes. Parmi tous ces débris il y a des pierres lourdes que la main de l'homme seule peut avoir apportées. Ce sont des pyrites, ou des boules de barytine en cristaux rayonnés ([88]).

Il est certain que les primitifs avaient noté les propriétés balistiques particulières des corps lourds, leur trajectoire plus tendue et leur impact plus brutal. Mais cette découverte n'a pu précéder, elle a suivi nécessairement les surprises, la perception et la méditation du poids, de la lourdeur. Ils ont négligé les roches légères. Les notions de densité, de masse et d'inertie étaient étrangères à la physique primitive. Celle-ci enseignait seulement que les corps les moins dociles à la main de l'homme, ceux-là mêmes qui donnent des signes d'opposition têtue lorsqu'on les saisit, sont aussi ceux qui brisent et qui tuent, et qui portent donc en eux les pouvoirs les plus manifestes, les plus mystérieux et les plus dangereux.

C'est parce qu'il est lourd et que le poids est le langage du mystère que le plomb a été tellement utilisé par les magiciens. Beaucoup d'idoles, d'amulettes, de phylactères sont de plomb, et ce n'est pas seulement parce que le plomb, parmi les métaux, est un des plus ductiles et des plus fusibles. Comment pourrions-nous comprendre les haches de plomb, qui ne peuvent certainement pas couper, si elles n'avaient eu, du fait de leur poids même, des vertus et un usage magiques ? Des haches de ce genre ont été plusieurs fois rencontrées en Bretagne, en Italie ([89]). Le plomb agissant par la vertu de sa pesanteur était employé par les Anciens dans leurs maléfices, contre leurs ennemis dans les jeux du cirque. L'impression de froid qu'il donne était aussi tenue pour un signe de ses pouvoirs secrets ([90]).

(88) M. Gruet, *Gisements atériens et néolithiques du Nord de Bizerte*. L'Anthropologie, t. LI, p. 363-67, note p. 365.

(89) Pitre de Lisle, *Découverte de haches en plomb en Bretagne*, Rev. Archéol., déc. 1881, pp. 335-343. — De Mortillet *Musée préhistorique*, Pl. XCIII, n° 1146, du Morbihan, n° 1150, de Bibbona, prov. d'Arezzo.

(90) H. Hubert, art. *Magia*, Dict. des antiq., III, 1507.

Le contact du froid, en effet, la prise d'une main froide sont plus vivement sentis, plus impressionnants que le contact d'un objet ou d'une main tièdes. « Il existe une douceur froide, commune à beaucoup de formes de vie inférieure qui fait frissonner » ([91]). Une dame a conté à Havelock Ellis que l'un de ses plus anciens souvenirs, datant de sa troisième année, a été celui de la sensation exquise qu'elle éprouva au contact accidentel de sa vulve et d'une pierre froide, tandis qu'elle urinait ([92]). Ce frisson que procure le froid de la pierre impose à l'esprit le sentiment d'une irruption, d'un influx, de la pénétration d'une force étrangère. Nous ne pouvons échapper à cette impression.

La fonction du poète est de nous rendre plus vives nos perceptions les moins précises ou les plus troubles, et de donner une forme à celles de nos pensées que la langue commune est impuissante à exprimer. Jules Supervielle a su mieux qu'un autre dire avec les meilleurs mots la surprise et l'émerveillement des hommes, forçats de la prison du monde, partout muette et close, à se saisir des pierres, et leurs discours aux cailloux de rencontre :

Et voici la muraille, elle use le désir,
On ne sait où la prendre, elle est sans souvenirs,
Elle regarde ailleurs, et, lisse, sans pensées,
C'est un front sans visage, à l'écart des années.
....
Pierre, pierre sous ma main,
....
Pierre, obscure compagnie,
Sois bonne enfin, sois docile,
Ce n'est pas si difficile
De devenir mon amie.
Quand je sens que tu m'écoutes
C'est toi qui me donnes tout.
Tu es distraite, tu pèses,
Tu me remplis la main d'aise

(91) Lafcadio Hearn, *Etudes bouddhistes et rêveries exotiques*, trad. Marc Logé, p. 286.

(92) H. Ellis, *Etudes de psychologie sexuelle*, trad. van Gennep, IV, 16.

Et d'une douceur sans bruit.
Le jour tu es toute chaude,
Toute sereine la nuit,
Autour de toi mon cœur rôde,
Le tien qui s'est arrêté
Me ravit de tous côtés...... (93).

Pour la première fois, nous trouvons ici clairement dit ce qu'il y a d'essentiel à la fois et d'un peu obscur parmi les qualités sensibles des pierres et par quoi leur contact réveille en nous des curiosités muettes et des sympathies ignorées.

Hors leurs poids, leur chaleur ou leur froid, la forme des cailloux, dès qu'elle répond à quelqu'un de nos penchants profonds, est un autre langage propre à rencontrer nos affections. La koura des saints est une pierre arrondie. Nous aimons les formes rondes dès l'enfance ; les galets n'habitent pas que la poche de Jouvet. Nous visitions un jour un grand atelier de potiers, accompagnés d'un enfant âgé de quatre ans seulement ; il nous suivait avec indifférence parmi les tours, les moules, les calibreuses, les magasins, les fours, lorsqu'il s'anima soudain et ses cris retentirent près des broyeurs, devant une réserve de galets de pierre dure ; il se saisissait des galets, les entre-choquait, les faisait rouler en tous sens, et il ne consentit plus à nous suivre qu'en tenant dans ses mains et sur ses bras autant de pierres arrondies qu'ils en pouvaient porter.

Sans doute, le succès des formes rondes auprès des enfants est-il fondé pour une grande part sur la docilité de tels volumes à rouler, à obéir à l'impulsion, à courir et à sembler vivre. Il y a aussi en toute sphère des éléments de symétrie qui satisfont un penchant très marqué de notre esprit, et aussi un rappel permanent de nos préférences vivantes. La forme ronde marque le plus parfait équilibre des corps flottants, elle est ce qui se fait de mieux depuis le commencement du monde, la seule mode qui n'ait jamais lassé, la forme que nos yeux désirent et cherchent dans la lumière et nos mains dans l'ombre, la forme de nos rêves lorsqu'ils ne se fixent nulle part :

(93) Jules Supervielle, *Le forçat innocent*, n.r.f., 1930, pp. 14-17.

« *Aux heures d'amertume, je m'imagine des boules de saphir, de métal. Je suis maître du silence......* » (94).

La boule est un ornement facile, partout répandu et partout préféré. André Maurois a raconté comment, outre-Atlantique, le pharmacien de son hôtel se représentait le pays de France, composé pour une moitié de « petits rentiers conservateurs qui se sont retirés à quarante ans avec six cents dollars de revenu et jouent aux cartes, en disant du mal les uns des autres, dans de petits jardins de banlieue dont une boule de verre orne le gazon.... » (95).

Le trait n'est pas controuvé et c'est là une chose vue. A Tunis, dans la Régence, les boules qui décorent la maison du petit bourgeois retraité ne sont pas de verre mordoré, elles sont de pierre martelée, préparées pour les jeux de la baliste et empruntées aux arsenaux de la Carthage antique.

Nos mains, et nos yeux à leur suite, se tendent de préférence vers les surfaces polies et celles dont le contact évoque le mieux le grain des peaux fines et des satins vivants. Nous nous plaisons à découvrir dans les choses les traits ou les qualités qui nous ravissent dans les êtres. Qui donc se serait jamais soucié des calculs du cachalot que le flot pousse quelquefois sur les rivages, si nous ne retrouvions dans le parfum de ces pauvres épaves le souvenir de nos plus belles rencontres ?

Par la fonction du toucher nous jugeons des propriétés structurales de la matière, de sa dureté, de sa texture, et des qualités indéfinissables dont tout le prix réside dans leur pouvoir de rappel. Les plus belles pierres sont de forme arrondie. elles tiennent dans le creux de la main et leur épiderme secrètement incite au souvenir de surfaces plus animées. Dans la mesure même où de telles préférences se réfèrent à une comparaison, elles courent les risques de l'équivoque ou des ambivalences : comme nous aimons retrouver dans la présence et la préhension des choses les plaisirs que nous donnent les êtres, nous aimons rencontrer en ceux-ci les traits qui nous ont charmés dans les choses : « Elle était lisse, au point qu'elle

(94) A. Rimbaud, *Enfance*, VI.
(95) A. Maurois, *Etats-Unis 39*, Edit. de France, 1939.

ne devait même pas avoir de lignes dans le creux de la main. Elle était vraiment polie par les eaux de l'Eurotas, tant resplendirent dans ma mémoire les cailloux du fleuve de Laconie, sans cygnes, entre les ombres étroites des oléandres et des roseaux » ([96]).

La civilisation des fabriques a brisé ce lien qui associait autrefois les préférences de nos sens à des traditions naturelles. Un trop long commerce avec des objets de métal, avec le verre, avec les faïences qui sont des choses mortes, en nous détachant de la vie, de ses dons, nous a fait perdre le goût et le sens des qualités tactiles. L'industrie crée autour de nous un milieu artificiel où nos penchants hérités, nos tendances innées, se trouvent aujourd'hui sans emploi, sans objets pour les satisfaire, tombent dans une sorte de sommeil et se lovent dans l'inconscient.

Les vertus que le toucher seul nous permet d'apprécier ont été longtemps tenues à mépris dans tout l'Occident. L'Orient est demeuré plus près des prestiges originels. Il s'est mieux défendu contre les aberrations de l'artifice. L'engouement, qui n'a jamais failli, des Chinois pour le jade ne fut pas seulement fondé sur sa dureté, sa sonorité, ses teintes indécises et diaprées comme d'un étang sous les bois ; ils ont aimé dans cette matière le caractère un peu gras de son poli qui suggère et qui rappelle les chairs à la fois les plus fermes et les plus fines. Ils ont inventé le grès-cérame que les Anglais appellent mieux *stone-ware*, des produits doués des qualités de la pierre, durs, serrés, aptes à se lier, à se marier à la terre fondue des engobes.

Les Japonais ont imité ces grès, comme ceux des Coréens. Ils ont créé, à leur tour, les poteries du *chanoyu* qui ne sont point faites en vue du décor voyant, mais composées pour les jouissances tactiles, dans l'imitation des pierres et des cailloux polis. Le *chawan*, le bol à thé, doit être tenu à deux mains. Il n'a pas d'anse. Lorsqu'il est de *rakou*, qui est une poterie de pâte grossière et fragile, modelée et non point tournée, il porte un émail onctueux dont l'éclat assourdi rappelle les

---

(96) G. d'Annunzio, *La Léda sans cygnes*, p. 25 de l'édit. française.

cires colorées et qui donne au contact des lèvres la sensation d'une autre lèvre ([97]).

On se souvient de l'émotion qui saisit Jean Carriès lorsqu'il mania pour la première fois les petits pots à thé en grès de Séto, dont la rencontre décida de sa vie. Ces vases, revêtus d'un émail brun s'assombrissant jusqu'au noir et qui au toucher donnent une sensation caressante, comme une cosse de châtaigne, comme une enveloppe de fruit ou comme un galet du torrent, tiennent dans le creux de la main. Leur image hanta désormais l'esprit de Carriès, déjà préoccupé qu'il était, comme beaucoup de sculpteurs, des propriétés physiques et des qualités sensibles des matières les plus dures. Il rêva d'objets semblables à ceux-là et de figures de grès revêtues d'émaux moins vitreux et plus mats que ceux des Japonais, plus près encore des beaux cailloux que préparent les ateliers de la nature. Il rechercha et sût inventer ces émaux sans reflets qui ne sont en réalité qu'une sorte de verre louche et terreux, mais donnent au frôlement des doigts une impression de douceur, de finesse et d'onctuosité vivantes ([98]).

Depuis Carriès, aucun céramiste ne crée plus d'émaux sans se soucier des harmonies de leurs tons et des propriétés tactiles de leurs surfaces. L'exposé des progrès et des réussites dans ce domaine demeurent hors des limites où je désire m'enfermer. Je n'ai voulu qu'indiquer par quelles voies un artiste de génie avait rendu la vie à des objets que nos instincts d'origine, comprimés sous l'agression industrielle, négligeaient de sauver de la banalité sans accent qui ne rejoint aucun de nos penchants secrets. Il a montré comment les prestiges empruntés à l'épiderme des fruits ou au vernis des pierres, posés sur un support indestructible, pouvaient se moduler, à la manière des sons pris dans les voix, pour former des accords et des chants.

L'instrument du tact conserve son rang, qui est le premier, dans la mesure que nous prenons tant des pierres que des

---

(97) Le baiser de la Pierre Noire ne va pas sans délectation du même ordre. Gaudefroy-Demombynes (*op. cit.*, p. 41) cite Ibn Jobaïr : « La pierre, quand on la baise, a une douceur et un moelleux dont la bouche est ravie et qui l'a touchée ne voudrait plus en détacher ses lèvres ».

(98) Arsène Alexandre, *Jean Carriès*, 1895, p. 122.

productions du grand feu. De tels objets, élus par la main dans la nuit, venus à la lumière, nos yeux les répudient rarement.

L'instinct divinatoire

Les notions les plus sûres que nous apporte l'expérience, celles dont il nous semble que nous possédions la plus juste appréciation, nous deviennent naturellement normes de comparaison. Nous ne croyons connaître rien mieux que nous-mêmes que nous aimons concevoir comme une portion du monde, de toutes parts close, contenant dans ses limites la somme de nos affections et de nos pensées. D'autres objets que nous offre la nature, dont les pierres et singulièrement les pierres roulées, émoussées et arrondies, nous donnent le spectacle de volumes eux aussi fermés de tous côtés et dont la masse obscure cache sans doute une pensée comme la nôtre et le secret d'un être.

Notre esprit ne se peut défendre de chercher partout son semblable. Enclin à l'illusion des analogies, il se trouve porté à rencontrer dans la pierre et sous l'enveloppe de toute chose fermée le mystère d'une vie. Le poids du galet, ses couleurs, ses formes, ses rondeurs, ses surfaces onctueuses comme d'une chair, le froid ou le chaud qu'il propage, autant de signes et d'avertissements. Sans doute y a-t-il là quelque oreille tapie et docile, apte à entendre et à écouter l'homme accablé de solitude, le *forçat innocent* et abandonné :

« Quand je sais que tu m'écoutes
C'est toi qui me donnes tout.
....
Pierre, pierre sous ma main,
Dans ta vigueur coutumière,
Pleine de mille lumières
Sous un opaque maintien,
Bouge enfin, je te regarde,
Et même si longuement
Que j'en suis sans mouvement,
Montre ce que tu sais faire,
Montre que tu peux me voir,



Tu me caches ton pouvoir,
Faux petit os de la terre,
Ne te souviens-tu de rien,
Au fond de toi cherche bien :
Tu pleurais dans les ténèbres » (**).

Un trop long regard, et le transport obstiné de la pensée vers l'objet de sa prédilection ont tôt fait de lui infuser le sentiment et de lui prêter dans son for intérieur des discours, avec une vie secrète, des intentions, des fins obscures et cachées. Notre esprit, soit que le rêve ou la vacance et l'inemploi lui restituent sa candeur, soit que la science et l'école ne l'aient pas encore desséché, épie et recherche sans cesse au sein des choses ces vouloirs mystérieux, et des signes qui les figurent ou qui les rendent sensibles à notre intuition et nous annoncent ce qui se prépare sous l'enveloppe des apparences.

Ni l'éducation, ni les dogmes, ni le lourd fatras des civilisations n'ont étouffé nos curiosités natives, notre instinct divinatoire. Lorsqu'il n'est pas conscient, il n'est qu'assoupi. La « *Clef des songes* », le « *Langage des fleurs* » s'impriment et se vendent toujours. Le devin qui lit dans la main, le sable, les cartes, le plomb fondu, fait plus d'argent que le médecin. A celui-ci même il faut beaucoup d'étude, d'exercice, de contrôle de soi, pour apprendre à écarter les suggestions faciles des analogies hâtives au profit du symptôme qui est relation et loi.

L'observation et l'expérience apprennent que tant d'hommes ne cueillent et n'emportent des pierres que parce que les pierres montrent des signes qui sont sans doute des augures. J'ai pris et collectionné, au cours d'un de mes voyages, les cailloux et les presse-papiers égarés dans les bureaux où il m'a été donné d'entrer. Ces pierres, lorsqu'elles ne sont pas des minerais lourds et brillants, ou des fossiles, sont des pierres-figures, c'est-à-dire des cailloux naturels dont l'apparence suggère, dès l'instant de leur perception, le souvenir de formes familières.

La pierre du receveur des postes, la pierre de l'officier de police, que j'ai recueillies sur les tables de ces fonctionnaires,

(**) Jules Supervielle, *loc. cit.*

et que j'ai fait dessiner (fig. 4 et 5), sont des rognons formés au sein des calcaires dans leur phase pâteuse par coalescence de gouttes de silice colloïdale ou particulaire ; de tels rognons

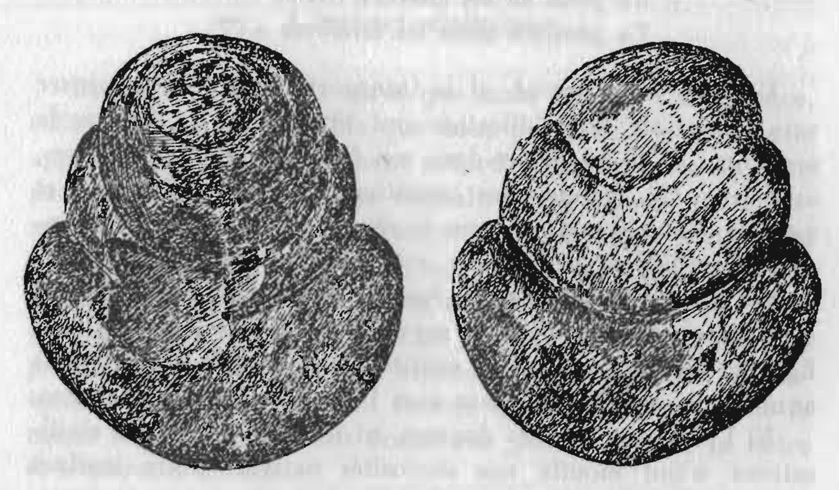


Fig. 4. — Pierre du receveur des postes. 2/3 G. N.



Fig. 5. — Presse-papier de l'Officier de police. 2/3 G. N.

qui abondent dans l'éocène moyen du Sud de la Tunisie, affectent les formes les plus variées et les plus inattendues. La pierre du receveur des postes, brunie et polie par la prise répétée des mains, est faite de cinq gouttes agglutinées et rangées par taille décroissante, débordant l'une sur l'autre de façon à former un volume qui rappelle grossièrement l'accordéon à plis rentrants des corps obèses, comme sont ceux des femmes à tablier ou des Vénus aurignaciennes.

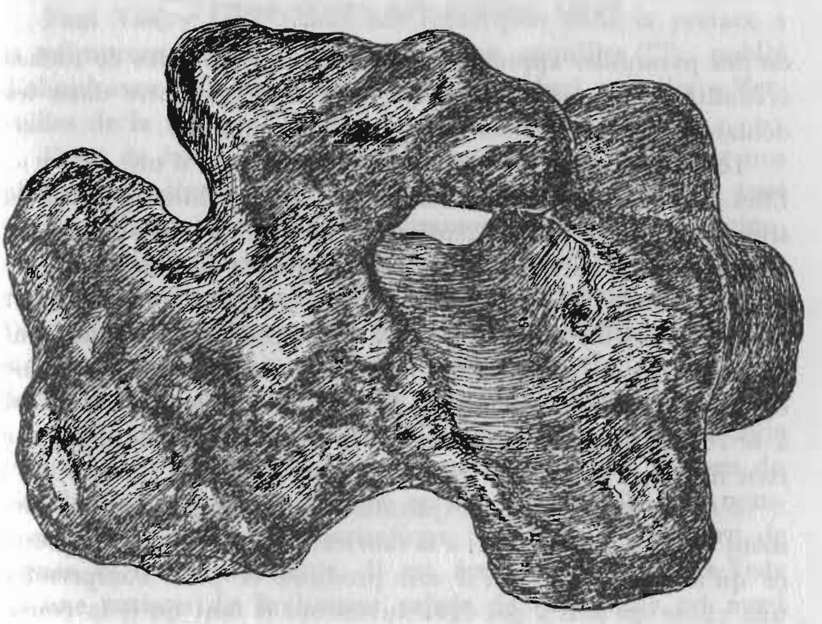


Fig. 6. — Pierre du médecin. 2/3 G. N.

Sur la pierre de l'officier de police, les gouttes se sont groupées de manière à ménager deux plis qui font penser à deux yeux ; une autre goutte s'est trouvée étirée entre ces deux yeux à la façon d'un nez. L'ensemble donne quelque chose d'analogue à un masque grotesque et imprévu.

D'autres presse-papiers sont un peu différents. Ceux du médecin, dont j'ai emporté un exemplaire, et laissé sur sa table un autre, se recommandent par leur vernis gris, lavé d'un soupçon de brun, onctueux au toucher, par leurs formes tourmentées (fig. 6) et qu'on croirait avoir été imprimées à

la matière, au temps de sa plasticité, par une main géante, impérieuse et crispée. Lorsque je montrai un jour cette pierre à M. J. Despois, il n'eut qu'un cri : « Un Rodin ! ». Il est d'autres presse-papiers, remarquables au contraire par leur lustre et leurs formes parfaites. Ce sont des sphères comme les kouer des sanctuaires de Kroumirie, des pains elliptiques :

Les galets, fils des déluges,
Pains couchés aux vallées grises (100),

ou des pyramides approximatives comme les bétyles de roches cristallines, étrangères au pays, que l'on rencontre dans les déblais et les sanctuaires de la Carthage punique.

Toutes ces pierres présentent l'apparence d'un « faire ». Elles semblent avoir été voulues et faites. Elles portent le stigmate illusoire de l'intention. Cette tendance invincible de notre esprit à se référer aux techniques de production a été souvent notée. Pierre Janet, après Piaget : « L'enfant croit qu'il est possible de tout lier, de tout prévoir, parce que tout est construit et intentionnel, tout est soumis à l'ordre logique et humain, sans hasards et sans arbitraire. Quand il a réussi à se représenter une intention, il a compris et il ne demande rien de plus.

« C'est qu'en effet l'explication à ses débuts est intimement liée à la production, à la fabrication : l'homme comprend ce qu'il produit, ce qu'il sait produire et pour comprendre une chose qu'il n'a pas faite lui-même il faut qu'il la considère comme artificielle, qu'il se représente les intentions de l'être qui l'a produite et les intentions qu'il devrait avoir lui-même pour la reproduire » (101).

Paul Valéry, après Pierre Janet : « Entre tant de choses qui interrogent plus ou moins légitimement l'esprit de l'homme, celles dont la figure ou les propriétés font songer cet esprit à ses propres pouvoirs ou à ses tendances l'excitent singulièrement. Il s'étonne de trouver des objets qu'il puisse comparer à ceux qu'il peut faire, sans qu'il puisse concevoir que ces objets aient été *faits*. Il croit bien reconnaître en eux ses modes familiers et ses types d'action consciente : sa « causalité » et sa « finalité » incoercibles ; sa géométrie ; son ingéniosité ; ses besoins d'ordre et ses poussées d'invention. Dès qu'il entrevoit dans un produit de la « nature » une appropriation, un fonctionnement régulier, une ordonnance, des formes définissables, il ne peut qu'il ne s'applique à « comprendre », c'est-à-dire qu'il se met en état de considérer l'objet de son regard devenu *problème*, comme le fait ou le résultat d'un certain *faire* à déterminer ».

(100) Arthur Rimbaud, *Fêtes de la faim*.
(101) Pierre Janet, *De l'angoisse à l'extase*, I, 270.

Paul Valéry avait inséré ces remarques dans la préface à la réimpression de son essai sur les coquilles (102), publié d'abord avec les aquarelles de Paul A. Robert pour les « Merveilles de la mer » (103).

Il est de fait que les coquilles, rejetées par le flot sur nos plages ou incluses dans les roches de sédiment, ont de tout temps sollicité l'attention des hommes, parlé à leur imagination, suscité la croyance, comme font les pierres elles-mêmes et par des processus analogues. Il nous suffirait de rappeler l'étrange fortune des cauris qui ont été d'abord phylactères et sont devenus des monnaies, la turbinelle ou conque sacrée des Indous (104) et leur çalagrama, une autre forme de Vichnou, à laquelle les brahmanes offrent chaque jour le sacrifice. Cette pierre est une ammonite, prise dans le cours des rivières du Népâl, d'autant plus précieuse qu'elle montre de plus nombreuses et plus fines arborisations persillées, c'est-à-dire de signes et d'avertissements. Il est écrit dans l'Atharva-Veda qu'une maison de Brahmane privée de çalagrama est aussi impure qu'un cimetière et que le riz qui y est apprêté est une souillure pareille au vomissement d'un chien (105).

Emile Mauchamp, dans le livre qu'il a consacré à la magie marocaine, a signalé que les talebs moghrébins emploient beaucoup dans leurs sorcelleries le moulage d'un bivalve fossile qu'ils nomment *tazrout*, ce qui veut dire pierre en chleuh,

(102) P. Valéry, *L'homme et la coquille*, dessins de H. Mondor, n.r.f., 1937, p. 11.
(103) Collection Iris, Plon, Paris, 1936.
(104) Locard, *Histoire des mollusques dans l'antiquité*, Lyon et Paris, 1884, p. 4[illegible] sq. — *Idem*, in Annales du Musée Guimet, VII, 1884.
(105) Abbé J. A. Dubois, *Mœurs, institutions et cérémonies du peuple de l'Inde*, Paris, 1825, II, p. 446 — et 3e édit. anglaise, Clarendon Press, 19[illegible], pp. 648-49.

et qu'on trouve dans les montagnes d'Agadir. Pour le faire parler les magiciens tirent le fossile de la boîte où il est conservé et où ils sont sensés le nourrir, ils le portent à leur oreille et disent percevoir des murmures qu'ils savent traduire à l'usage de ceux qui les consultent en vue d'une guérison désirée, de la découverte d'un trésor, de l'issue d'un amour difficile ou de tout autre apaisement. En général la pierre conseille le sacrifice d'un mouton ou d'une poule à quelque santon local, ou bien dicte une recette. Cette tazrout est tantôt une térébratule, tantôt le moule interne d'une isoarca ou d'une forme voisine dont l'écusson considéré sous un certain angle donne l'illusion d'une sorte de visage (106).

La *tazrout*, elle aussi, est donc une pierre-figure. Rien ne signifie mieux l'intention que le rappel de l'apparence humaine puisque l'homme, nous l'avons déjà dit, pour apprécier l'objet extérieur à lui-même ne connaît pas de meilleure et plus sûre référence que son être propre. Nous sommes ainsi inclinés à fixer notre attention, à porter la main et la pensée vers toute chose inanimée dès qu'elle montre quelque trait de notre ressemblance, propre à suggérer la présence et les pouvoirs d'une pensée pareille à la nôtre. L'intérêt et l'attention croissent dans la mesure de la conformité des apparences. L'homme n'hésite pas à accentuer celle-ci par artifice ; il n'entre pas dans sa nature de lutter contre sa propension à croire, à se laisser persuader, parce que la croyance est un principe d'action, corollaire des tendances impliquées dans la vie.

Aussi les pierres-figures ont-elles été les premiers prétextes à la poursuite volontaire des ressemblances. Celle-ci est obtenue, et par les moyens les plus économiques, dès qu'il suffit pour la réaliser de ne modifier ou de n'ajouter qu'un trait.

(106) L. Joleaud, *Fossiles m[illegible] du Maroc*. La Nature, 1933, p. 357 sq. — Emile Mauchamp, *La sorcellerie au Maroc*, Dorbon, 1911, p. 306. — Les fossiles, en tant que pierres qui portent des signes, ont toujours et en tous pays alimenté la pensée magique et servi de phylactères. Pline a rapporté l'usage que faisaient les druides de la Gaule des oursins fossiles (H.N. XXIX, 12, De serpentium ovis). Pour les mêmes raisons, dans les tombes puniques ont été souvent trouvés des opercules d'astralium, des otolithes de poissons, toujours en faveur chez les nord-africains vivants. En Europe les otolithes sont restés populaires jusqu'au XVIe siècle. Cf. J. Chaine et J. Duvergier, *Recherches sur les otolithes de poissons*, Bordeaux, 1934. I, p. 17, fig.

Lorsqu'un objet nous présente un profil animé, nous résistons mal au désir d'y tracer un œil ou quelque autre accent. Le primitif non plus n'a jamais résisté. Et non plus l'homme de l'histoire. Plusieurs bétyles arrondis rencontrés à Carthage (*fig.* 7) portent les traits d'un visage succinctement ou profondément gravés (107). C'est ainsi que sont nés la ronde bosse et les premiers portraits.



Fig. 7. — Bétyle de Carthage.
(Musée Saint-Louis de Carthage, note 107 ci-dessous).

Les plus anciennes images en relief d'un être humain ont sans nul doute été obtenues par la correction d'un caillou. On connaît nombre d'exemples de cailloux corrigés. Un des

(107) Deux des bétyles incisés trouvés à Carthage ont été figurés dans les catalogues respectifs du Musée St-Louis et du Musée Alaoui. Ce sont de gros galets circulaires, d'une roche cristalline. Le premier (Ph. Berger, *Musée St-Louis de Carthage*, I, 78, Pl. XI. 4) porte sur une de ses faces deux yeux qui semblent clos, un nez, une bouche, des oreilles, sommairement indiqués d'un trait de pointe. Le second (Ducoudray La Blanchère et P. Gauckler, *Catal. du Musée Alaoui*, Pl. XI, fig. 1) montre d'un côté un visage, très profondément gravé, avec deux oreilles carrées, et de l'autre côté une inscription punique.

plus curieux a été acquis en Palestine par René Neuville et décrit par lui sous le nom de *statuette érotique du désert de Judée* ([108]). Il s'agit d'un objet de calcite à demi diaphane et de couleur ambrée. La pierre prise en main donne bien la sensation d'un vieux galet roulé et poli, portant encore quelques traces de la gangue où il a été enfoui. L'homme qui a fait de ce caillou une figurine à deux personnages s'est borné à accentuer la dépression qui marquait l'extrémité la plus large de la pierre pour séparer deux masses ovalaires qui s'affrontent comme deux têtes. Le piquetage de la pierre au niveau des dépressions montre que l'opération a été menée par martelage. La même méthode a servi pour tracer des sillons à l'autre extrémité et sur les flancs du galet, et figurer la prise de bras et l'enlacement de jambes et suggérer la copulation d'un couple accroupi.

Les Arabes du désert ont encore le pouvoir et l'habitude de travailler les pierres en les martelant. « In the Arabs of the desert is a natural ability for beating out what shapes they would in stone » ([109]).

H. Breuil a reproduit dans l'ouvrage qu'il a consacré aux peintures rupestres schématiques de la péninsule ibérique la curieuse statuette d'Alderney qui provient d'un dolmen, et dont le contour et la pupille des gros yeux, le tracé des cheveux et les membres épousent aussi la forme arrondie de la pierre originelle et ont été gravés par le même procédé de piquetage d'un galet roulé ([110]).

Les poupées de pierre, sans pieds et sans visages, qui datent du paléolithique supérieur, et, qu'on est convenu de ranger sous le titre général de Vénus aurignaciennes, dérivent toutes également de galets arrondis et sans angles. La statuette de Sireuil au moins est caractéristique à cet égard. H. Breuil a émis l'opinion que le caillou de calcite qui a servi à sa préparation a dû être recueilli dans les graviers de la Vézère. Il était arrondi et poli par les eaux, aplati et déjà cambré comme est le profil de la figurine, la ligne et la surface du cou continuant sans discontinuité celle de la poitrine, avec des seins maigres et les membres inférieurs atrophiés, les pieds réduits à un moignon ([111]).

(108) L'Anthropologie, 1933, pp. 558-560.

(109) C. M. Doughty, *Arabia deserta*, II, 180.

(110) H. Breuil, *Les peintures rupestres schématiques de la péninsule Ibérique*, IV, p. 121.

Les statuettes de Willendorf, de Savignano, dont les pôles inférieurs n'ont pas été brisés, sont aussi dépourvues de pieds ; leur forme générale peut s'inscrire dans un volume ovalaire ou oblong et nous donne à penser qu'elles ont été prises aussi, comme celle de Sireuil, dans des galets. Un beau galet, agréable à saisir, déjà riche de mainte signature et par cela même précieux, et doué de pouvoirs bienveillants, frotté, frappé, corrodé, martelé, à chaque fois plus parlant, et mieux pourvu de bénédiction, peu à peu s'achève dans la forme la plus chargée d'effluves mystérieuses et de forces latentes, instrument préféré de nos magies emblématiques, que les préhistoriens ont assimilé à Vénus parce qu'ils ne savaient pas quel sens les premiers hommes prêtaient à leurs figurines et parce que nos langues sont pauvres en mots. Celui-ci couvre certainement une très large approximation, d'ailleurs conforme à la tradition la mieux établie ([112]).

Ce que la nature offre aux hommes ne les satisfait jamais. Leur rêve chaque fois les porte au delà. Leur curiosité n'est pas simple besoin d'enregistrement ni faim d'images une fois données. Elle aspire leur esprit dans ses remous, lui suscite le désir de spectacles, de problèmes, d'avertissements, d'augures et d'étonnements sans cesse renouvelés. L'instinct divinatoire n'est qu'un des modes, un des aspects de cette curiosité multiforme que l'on doit concevoir comme un faisceau de forces extrêmement puissantes qui nous pousse ou nous entraîne, et dont le jeu transparaît parmi les ressorts d'activités sans nombre.

(111) Breuil et Peyrony, *Statuette féminine aurignacienne de Sireuil (Dordogne)*, Revue anthrop., 1930, pp. 44 à 47, Pl.

(112) Les hommes n'ont pas attendu les temps dont nous connaissons l'histoire pour faire des formes féminines le symbole et l'emblème de toute vertu bénéfique. L'Astarté, l'Aphrodite, la Vénus des anciens n'a pas été seulement la déesse qui féconde. Elle a été en même temps celle de la bonne fortune, la patronne de la chance, et son image l'*apotropeion* par excellence. La faveur dont jouirent dans le monde antique les abstractions figurées sous des traits désirables, la Terre, la Fortune, la Victoire, les Saisons, n'avait-elle pas pour origine les bienfaits que procurait leur vue, comme celle de Vénus elle-même ? cf. Gilbert Ch. Picard. *Le couronnement de Vénus*, Mél. d'archéol. et d'hist. pub. par l'Ecole Française de Rome, 1941-46, p. 72 et suivantes.

Le principe abstrait de la beauté

Nous retrouvons l'instinct divinatoire à l'origine même de nos démarches esthétiques, si celles-ci consistent bien dans la recherche, dans la capture, et plus tard dans la traduction, des signes de complicité et d'intelligence, de toutes les marques d'amitié et d'obligeance généreuse qui sont dans les choses, et parmi tant d'objets dans les êtres eux-mêmes. L'art naît de l'intuition de sympathie et de correspondance, dans cette région de l'esprit où les rencontres de nos sens se parent de propriétés conformes à nos désirs ou à nos rêves, dans le laboratoire de la magie. L'art est une magie des symboles. Ce sont des charmes qui allègent et libèrent, — ainsi la harpe et les mélodies de David —, et teintent désormais nos pensées d'espérance.

Tout l'art n'est pas là, car rien n'est simple et l'art et la beauté ont leurs mystères. L'essentiel de l'art est pourtant là. L'art qui ne console pas, qui ne rend pas l'heure moins lourde, est un jeu absurde (113). Dans la plus pauvre pierre elle-même gît le principe abstrait de la beauté dès lors que notre esprit y perçoit des *promesses*, dès lors que sa caresse, ou sa prise nous rassure comme fait le galet dans la poche de l'enfant. Anna des Loges, une des filles de la pensée gourmontienne, écrit à son amie : « Le petit caillou qui brillait dans la poussière peut-être qu'à le retourner entre les doigts, il t'aurait consolé d'un chagrin. Un enfant n'en demande pas plus pour oublier la meurtrissure qui saigne encore à son genou : et pendant qu'il s'amuse avec la pierre qui le blessa, sa chair innocente oublie de souffrir.... » (114).

(113) L'art, comme toute magie, est une réaction et une technique de délivrance. Le propre et la fonction des magies sont en effet de diriger l'esprit sur les voies qui mènent des états de doute, d'abaissement, de dépression ou d'inquiétude vers les états de confiance, d'équilibre, les sentiments d'ascension ou d'accomplissement. La question longtemps controversée de l'art primitif désintéressé ou magique évoque un faux problème. Il n'est pas d'art désintéressé puisque l'art est réponse à un besoin. L'expression d'art pour l'art n'a pas de sens, à moins qu'elle ne désigne velléité d'art sans art, redondance formelle, ornement incongru, dépourvu de nécessité, privé de toute vertu, de tout pouvoir sur l'esprit, en un mot de toute magie. Le mot art est constamment détourné de son sens propre pour désigner soit des activités de jeu, soit des catégories de la production.

(114) Remy de Gourmont, *Le songe d'une femme*. Ed. Bloch, p. 14.

La pierre n'a jamais déserté cette première place, qu'elle occupe peut-être depuis les origines du monde, parmi les jouets de l'enfance et les charmes de ses afflictions. Dans un poème tout chargé d'émotion, Coventry Patmore a conté comment son petit garçon qui avait déjà dans le regard de ses yeux pensifs, dans ses mouvements et dans ses paroles les manières tranquilles d'une grande personne, ayant pour la septième fois désobéi, fut battu et renvoyé durement, sa mère qui était patiente étant morte. Redoutant que le chagrin n'empêchât son enfant de dormir, le père s'approche du lit où il est étendu et le trouve profondément assoupi, les paupières battues, humides encore du dernier sanglot. Le cœur du poète alors se fond dans une prière où il demande à Dieu de se souvenir, quand nous serons là couchés et le souffle suspendu, de quelles pauvres choses nous avons fait nos joies :

> « *For, on a table drawn beside his head,*
> *He had put, within his reach,*
> *A box of counters and a red veined stone,*
> *A piece of glass abraded by the beach,*
> *And six or seven shells,*
> *A bottle with bluebells,*
> *And two french copper coins, ranged there with*
> *To confort his sad heart.* [*careful art,*

Car, sur une table tirée près de sa tête, l'enfant avait placé, à portée de sa main, une boîte de jetons et une pierre veinée de rouge, un morceau de verre arrondi par les flots, et six ou sept coquilles, une bouteille avec des campanules, et deux sous français, disposés là bien soigneusement pour consoler son pauvre cœur » (115).

La pierre veinée et le morceau de verre rodé au va-et-vient des vagues sur la plage sont là mêlés à d'autres joujoux. Ils sont là cependant, avec les coquillages, eux aussi modelés et peints par la main du mystère, vecteurs de promesses et

(115) Coventry Palmore, *The toys*, The Oxford book of english verse, Oxford, 1926, p. 912-13. Paul Claudel a donné une version de ce poème, à laquelle j'ai emprunté quelques heureuses transpositions. Voir Coventry Patmore, *Poèmes*, trad. P. Claudel, n.r.f., 1912, p. 69.

d'allègement. La pierre ne peut manquer parmi les phylactères de l'enfance, plus que parmi les impédimenta des femmes, ou les accessoires des dérouichat qui vendent le bonheur et guérissent l'inquiétude.

L'enfant et le primitif

Au caillou mousse, doux au toucher, dépourvu de tout accent qui heurte l'œil ou la main et provoque la défiance, les enfants, comme les hommes, accordent implicitement la bienveillance. Il y a naturellement entre la pierre et l'enfant, entre l'enfant et la pierre échanges réciproques d'attentions. Une des informatrices de J. Piaget, lorsqu'elle heurtait par hasard, au cours de ses jeunes années, un caillou à demi enfoui dans le sol, le remettait en place pour qu'il ne souffrît pas d'être dérangé. Ou encore, lorsqu'elle rapportait une fleur ou une pierre, elle prenait toujours plusieurs fleurs, plusieurs pierres pour qu'aucune ne s'ennuyât et que chacune conservât sa société habituelle. Une autre informatrice, au même âge, s'astreignait au contraire à déplacer de temps en temps les pierres du chemin pour qu'elles n'aient pas perpétuellement le même paysage devant elles (116).

Ces attitudes des enfants sont universelles et extrêmement précoces qui impliquent une foi dans la bonne volonté des choses qu'il suffit de saisir pour les plier au gré de nos pensées et à qui bienveillance est due en retour. Ces attitudes ne sont pas apprises. Nous avons tout lieu de croire qu'elles procèdent d'un pli héréditaire et de nous représenter aussi que celui-ci se fortifie en chacun de nous au cours de notre âge le plus tendre, lorsque notre esprit prend sa forme en même temps que ses cadres affirment leur structure. Dans toutes nos conduites, à l'origine de toutes nos pensées, de tous nos jugements, nous nous référons sans en prendre conscience aux expériences de nos premiers jours et d'une vie de parasites tout entière suspendue à un sein généreux, à des formes dont la complaisance ne nous trompait jamais. C'est là que

(116) J. Piaget, *La représentation du monde chez l'enfant*. Alcan, 1926, p. 205.

notre esprit a puisé dès le commencement sa foi indestructible dans ses pouvoirs de commandement, dans ses droits à demander et à obtenir, dans les intentions bienveillantes et dans l'amitié de toute apparence qui appelle le souvenir et suscite la résurgence de nos premiers attachements. C'est à la faveur de ces dispositions que les enfants font des bonnes pierres avant toute chose, parmi d'autres enchantements, le support et les messagers de leurs intentions, agissant en cela comme font encore beaucoup de peuples demeurés naïfs.

Une autre informatrice de J. Piaget, lorsqu'elle n'était qu'une petite fille de six ans, passait quelquefois en compagnie de sa gouvernante auprès d'un étang où fleurissaient des nénufars inaccessibles. Elle avait coutume de jeter, en prenant soin de n'être pas vue, de petits cailloux dans l'eau près du rivage. Elle imaginait que là où ils tombaient le monde des eaux comprendrait que ses plantes devaient désormais croître et donner des fleurs à portée de la main des enfants (117).

Dans l'extrême Ouest de la Chine, les indigènes n'agissent pas autrement qui font le tour du Koukounor, plantent des drapeaux sur ses bords, et jettent dans ses eaux l'offrande de petites turquoises, de fragments de corail ou de malachite et des monnaies dans le dessein d'éveiller les vertus bienfaisantes que recèlent les lacs. Madame David-Néel raconte comment, au cours d'un hiver particulièrement sec qu'elle passa dans la région de Tatsienlou, des hommes furent délégués au lac pour le taquiner en lui jetant des pierres, et, en excitant ainsi les eaux, provoquer la chute des pluies. Mais ces hommes comprirent-ils mal les ordres qu'ils avaient reçus, ou le lac irrité se fâcha-t-il ? Un violent ouragan balaya les vallées, le déluge dura plusieurs semaines, les pèlerins qui campaient sur le rivage furent dispersés et les moissons perdues (118).

Retournons à Piaget et à ses informatrices. Une de celles-ci encore avait appris dans sa prime jeunesse à placer des cailloux au fond des pots préparés pour les fleurs. Elle avait remarqué cet usage des jardiniers et l'avait interprété dans le sens de ses dispositions à croire. Elle choisissait une pierre d'une

(117) J. Piaget, *op. cit.*, 129.

(118) Alexandra David-Néel, *A l'Ouest barbare de la vaste Chine*, 66-67, 256-257.

certaine façon dans la pensée que de sa couleur ou de sa forme dépendait la vie de la plante, et il s'agissait là d'une action de la pierre elle-même et d'une sorte de sympathie et de connivence entre la pierre et l'enfant ([119]).

Il ne semble ni futile, ni hors de propos de montrer combien grande est l'identité de pensée de cette petite fille et des Canaques planteurs de taros et d'ignames, au sujet desquels nous possédons de très sûrs témoignages. Il est constant, en effet, que les Canaques, comme font aussi les naturels de la Nouvelle Guinée, utilisent dans leurs cultures des pierres qu'ils placent au sein de la terre remuée, en même temps que les boutures, dans le dessein d'en susciter et d'en favoriser la croissance. Ce sont des pierres roulées, rondes ou ovales, dont la forme rappelle les tubercules de la colocase. Elles sont censées avoir une origine surnaturelle. Lorsqu'on en aperçoit une, il faut promptement s'en saisir, l'envelopper d'une écorce de niaouli et d'autres plantes choisies, faute de quoi ces pierres ne tarderaient pas à disparaître. Elles se trouvent dans les champs des générations passées et on les conserve hors la saison des cultures, près des tombes ([120]).

D'autres pierres possèdent le pouvoir de faciliter la croissance des ignames. Elles ne sont pas rondes comme les pierres à taros, mais allongées, de formes irrégulières et pourvues de saillies. On les enveloppe aussi de feuilles qui sont les feuilles lancéolées du dracoena. Leur emploi est un peu différent de celui des pierres à taros et donne lieu à des rites plus complexes mais non moins clairs que Maurice Leenhardt a décrits ([121]).

Il s'agit de pierres qui présentent rarement la forme parfaite de l'igname, elles sont donc usées contre des roches dures afin de leur donner une pointe pareille au germe du tubercule ; ce sont en quelque sorte des pierres-figures revues et corrigées. Les ignames de semence sont touchées avant enfouissement à une de ces pierres qui est elle-même ensuite enterrée à l'extrémité du sillon. Lorsque les tiges des ignames commencent à monter le long des tuteurs, les pierres sont déterrées, fixées à l'extrémité des perches, et enterrées à nouveau lorsque les plantes atteignent l'extrémité des supports.

(119) J. Piaget, *Ibidem.*

(120) Fritz Sarasin, *La Nouvelle Calédonie et les Iles Loyalty*, Bâle et Paris, 1917, pp. 163-164. figures.

(121) M. Leenhardt, *Notes d'ethnologie néo-calédonienne*, Paris, 1930, p. 244 sq, Pl. XVIII, 5. — Cf. Le P. Lambert, *Mœurs et superstitions des néo-calédoniens*, Nouméa, 1900. Le Ch. VII, des p. 292 à 304, est consacré aux pierres sacrées, pierres à taro, pierres de l'igname ; *figures.* — Sur le plan plus général de l'emploi par la magie des pierres-figures, consulter aussi A. Lang, *Mythes, cultes et religions*, p. 91-92 de l'édit. française. Références à Glaumont, à F. Cushing, à R. H. Codrington.

Comme l'informatrice de Piaget, le Canaque prête à la pierre le pouvoir de servir son désir et de porter sa pensée dans la plante. Les Canaques de l'île de Maré, tous gagnés au christianisme, n'ont pas abandonné pour autant leur foi dans la magie des pierres. Ils en ont qui facilitent la prise du poisson, d'autres encore qui, placées sur le seuil des cases, préservent de l'agression des mauvais génies ou suggèrent aux visiteurs éventuels d'apporter des cadeaux. On a montré à Fritz Sarasin une petite hache de pierre, dont l'usage et l'origine sont déjà oubliés, et qui était utilisée dans cette intention ([122]).

La longue quête des pierres

Les qualités sensibles des pierres, leur dureté, leur secret, leurs formes adaptées, et les signes qu'elles portent et qui sont des promesses, ne suffiraient sans doute pas à justifier leur prestige, à assurer leurs durables privilèges, s'il n'était au fond de l'âme humaine une sorte d'instinct et d'obscure affection qui s'attachent à la substance, à la matière même de la pierre, car ses prestiges et ses privilèges la suivent partout, et jusqu'au sein des sociétés les plus étrangères aux croyances originelles, les plus fermées aux choses de la nature.

L'observation montre que ni le temps, ni l'éducation n'affaiblissent cet instinct. Il demeure inchangé à tous les âges de la vie, en tous pays.

Les bédouines de la Berbérie ne sont pas seules à conserver dans leurs coffres ou leurs sacs de peau les pierres des vallées ou des rivages. On trouve partout des pierres parmi les biens des femmes, et non pas seulement des cailloux taillés et brillants, malgré les efforts et les succès de l'industrie en vue d'orienter nos penchants natifs vers les gemmes.

Je ne pouvais récemment me tenir de rire sous cape en écoutant une dame d'Angoulême se réjouir à l'idée qu'avait été préservée, au cours d'un dernier déménagement, la boîte où sont rangés les galets des plages de son enfance. Le soin que prennent les femmes européennes à Tunis de ne point prendre de pierres dans la campagne, car elles savent l'usage qu'en font les paysans dans leurs accroupissements, et de s'en aller cueillir des galets longtemps lavés par le flux et le reflux des flots, montre bien que la lithophilie les tourmente secrètement en tous lieux. Un de nos amis que nous avons perdu ne pouvait se consoler d'avoir dû laisser derrière lui les belles pierres de porphyre vert roulées qu'il avait rencontrées au fond de je ne sais quelle vallée de la Chine et il en parlait souvent avec regret. Les marchands de curios et de souvenirs sur les plages, qui naturellement ne veulent ignorer aucun des goûts de leur clientèle, vendent eux-mêmes des galets. Il y eut sur le bureau de mon père, tout au long de ma jeunesse, un de ces cailloux roulés qui venait de Dieppe ou d'Etretat ; on y avait peint la mer frangée d'écume et un navire....

Les sociétés de préhistoire sont les plus nombreuses et les plus actives parmi les groupements scientifiques largement ouverts à l'adhésion laïque. On rencontre rarement parmi leurs travaux le souci de considérer la préhistoire comme une méthode en vue d'éclairer le présent par le passé et d'expliquer l'homme que nous observons aujourd'hui par celui qui a si longtemps erré de par le monde à l'état de bête primitive. Il semble que ce qui rapproche les membres de ces groupes et forme leur lien le plus solide et le plus intime est un amour commun pour les objets de pierre qu'ils ne cessent de décrire, de comparer, et dont quelques exemplaires circulent toujours et passent de main en main au cours des réunions. On imagine facilement chacun de ces lithomanes, quand les approches de la nuit les condamnent à l'inaction, ouvrant ses tiroirs, sous le prétexte supposé de ressaisir les fils du passé, en fait pour jouir, sans se l'avouer à soi-même, des formes et des patines et des lustres, des vernis que confère à la pierre un long séjour dans les sols anciens.

J'ai connu un original à Gafsa qui avait disposé une série de gros paléolithes sur le marbre de sa cheminée ; tous les

Dimanches il les encaustiquait et les brossait longuement. C'était là le rite que sa passion avait inventé pour exprimer sa louange au Seigneur, à la manière de ce savant du moyen âge qui rendait grâces à Dieu d'avoir placé un fleuve par le travers des grandes villes (123).

Tout se passe comme si le corps avec l'esprit des hommes de nos jours se trouvaient encore pliés à l'habitude héritée de la longue recherche des pierres qui est demeurée, au cours de millénaires sans nombre, le souci journalier de nos ancêtres.

Peut-être le premier homme apporta-t-il avec lui l'instinct préformé de la lithophilie. Nous n'en savons rien. Nous pouvons cependant affirmer que cet instinct, ou cette acquisition, s'est développé, fortifié, fixé, par le long usage qu'en ont fait les lignées qui nous ont précédés. Une telle affirmation est de nature à heurter les croyances weissmanniennes qui comptent encore tant d'adeptes obstinés. Je n'ai aucun respect pour ces superstitions. L'acharnement que mettent leurs tenants à nier la moindre observation, comme les expériences les mieux conduites, dès que le fait s'oppose à la doctrine de l'indépendance du germen et du soma, et de la non hérédité des caractères acquis, cet acharnement aveugle nous rappelle beaucoup trop précisément les habitudes de la science du moyen âge pour qui seules comptaient les vérités aristotéliciennes. La vie est autrement riche et fertile que les formules abstraites de l'école (124).

Le long commerce des hommes avec les pierres, depuis le temps, dont nous ignorons les commencements, où ils formèrent de roches tranchantes leurs premiers outils, et de rognons de pierre leurs premiers marteaux et leurs premières armes, nous a laissé une disposition muette à nous pencher vers la terre et à y saisir les meilleurs cailloux et les galets

---

(123) C. G. Jung, *L'homme à la découverte de son âme*. Ed. du Mont-Blanc, p. 355.

(124) Voici, à ce propos, la voix de la raison : « C'est, encore actuellement, faire preuve de parti pris contraire à l'esprit de la science expérimentale, que de nier toute possibilité d'une transmission favorable d'adaptations acquises dans les comportements, comme il le serait de nier le rôle de variations brusques non adaptatives, de mutations, concernant les tendances et les instincts aussi bien que les formes, dans les processus généraux de l'évolution ». H. Piéron, *Psychologie zoologique*, 232. Nouv. traité de psych. de G. Dumas, t. VIII.

qui sont souvent les pierres du grain le plus ferme puisqu'elles ont échappé dans leurs longues aventures à l'écrasement et à la destruction. Nous connaissons des heures où l'esprit se concentre tant qu'il perd tout contrôle sur cette disposition et les tendances de même ordre, tapies au fond de notre âme, à la façon de forces repliées à qui la vie d'aujourd'hui refuse l'emploi. Libérées, ces forces s'émeuvent, rentrent dans le jeu, pour provoquer des attitudes ou des gestes inaperçus du sujet lui-même, mais qui renseignent l'observateur du dehors sur la présence et la nature de besoins secrets et longtemps comprimés. Regardez cet homme accroupi et perdu dans ses pensées ; sa main tient un caillou qu'elle secoue sans cesse ; sans doute ausculte-t-il inconsciemment l'*obscur compagnon*, ce *petit petit os de la terre* et l'incite-t-il aussi à lui parler. Un autre personnage familier est là, debout, allant et venant ; il fait, comme on dit, les cent pas, il songe lui aussi, il pousse une pierre qu'il retourne du pied, il y revient, il la pousse encore ; que lui veut-il ? que lui demande-t-il ? Depuis l'origine des âges les hommes cherchent et interrogent les pierres.

Il se trouve encore des circonstances au cours desquelles, à la faveur de la dissociation des niveaux les plus élevés de l'esprit, les instincts oubliés, comprimés, ou éteints retrouvent leur privilège, leur pouvoir d'induction, entraînent et lient nos pensées et nos forces vives en un faisceau qui désormais va commander l'action. Les analystes de l'âme ont donné le nom de *complexe* à ce groupement fortuit ou durable de nos penchants et de nos tensions autour d'un facteur obscur qui incline nos conduites vers des fins nouvelles ou incongrues, étrangères aux voies communes. Au cours de certaines névroses toxiques l'instinct oblitéré de la quête des pierres reprend ainsi la place qu'il avait depuis longtemps perdue, tourmente l'homme comme ferait quelque parasite exigeant et à nouveau mène le train. La première observation de désordres de ce genre a été rapportée par Plutarque.

Plutarque raconte la retraite douloureuse de l'armée d'Antoine, pourchassée par les Parthes, à travers les déserts de Médie (37-38 apr. J.-C.) : « Cependant la famine commençait à se faire sentir dans l'armée qui ne pouvait se procurer de blé sans combat, et qui manquait de moulins pour le moudre. On avait été obligé de les abandonner, la plupart des bêtes de somme ayant péri, et les autres étant employées à porter les malades et les blessés. Le boisseau attique de froment se vendait, dit-on, dans le camp, cinquante drachmes et les pains d'orge valaient leur poids en argent. Ils eurent donc recours aux herbes et aux racines ; et comme ils en trouvaient peu de celles qu'ils avaient coutume de manger, la nécessité les força de se nourrir de celles qu'ils ne connaissaient pas : ils en rencontrèrent une qui leur ôtait le sens et les faisait mourir. Ceux qui en avaient mangé, ne se souvenaient de rien, ne reconnaissaient rien, et ne faisaient autre chose que de remuer et de retourner des pierres comme l'ouvrage le plus important et le plus digne de les occuper. Toute la plaine était couverte de soldats qui, courbés vers la terre, arrachaient des pierres et les changeaient de place. Enfin, après avoir vomi beaucoup de bile, ils mouraient subitement, surtout depuis que le vin, le seul remède qu'on eût trouvé contre ce poison, leur eut manqué.... » [125].

Un toxicologue berlinois, L. Lewin, dans l'ouvrage qu'il a consacré aux paradis artificiels [126], a cru pouvoir attribuer l'empoisonnement des soldats d'Antoine au *datura stramonium*, sans songer que cette plante est d'origine mexicaine et ne s'est acclimatée et répandue dans l'ancien monde que postérieurement aux conquêtes de Cortès. Nous devons à M. P. Fournier, en même temps qu'une enquête nouvelle sur les origines du datura, une critique pertinente des interprétations de L. Lewin [127]. Son erreur a été sans doute pour une part fonction de l'ignorance où il était resté d'un autre cas d'empoisonnement collectif qui s'est traduit par des symptômes analogues et dont tiennent compte les traités de matière médicale français. Il a été décrit d'abord par Gaultier de Claubry dans le *Journal général de médecine*, T. 48. Le 14 septembre 1825, de jeunes soldats du 12ᵉ régiment d'infan-

(125) Plutarque, *La vie des hommes illustres*. Trad. Dom. Ricard., Paris, chez Th. Barrois, 1808, t. XII, 91.

(126) L. Lewin, *Les paradis artificiels*, trad. Gidon. Payet, 1928, p.

(127) P. Fournier, *Les plantes à tziganes*. La Nature, 15 septembre 1941, pp. 296 à 300.

terie, au nombre de 150 à 160, bivouaquant sur un plateau où abondait la belladone en fruits, en consommèrent assez pour être intoxiqués gravement. Gaultier de Claubry nous les montre dans une agitation continuelle, portant leurs mains tremblantes vers la terre pour y ramasser des pierres, des brins d'herbe, qu'ils laissaient tomber à l'instant pour aller en sautillant recommencer à quatre pas de là le même manège. Comment, remarque P. Fournier, ne pas rapprocher ces faits du récit de Plutarque ? De ces malheureux soldats quelques-uns moururent sur place. La plupart furent sauvés.

Cet instinct secret de la quête des pierres que certaines intoxications réveillent si singulièrement n'est qu'un cas particulier, ou un mode de l'instinct de ramassage. Les intoxiqués par la belladone, dont viennent d'être rappelées les observations, ne ramassaient ni ne maniaient pas que des pierres, mais surtout, avant tout, des pierres.

Antérieurement à la grande révolution qu'ont amenée dans la vie humaine les découvertes de l'ensemencement artificiel des plantes nourricières et de l'entretien des troupeaux qui fut la révolution néolithique, la famille humaine vivait de façon exclusive de la chasse et de la cueillette. Nous pouvons juger de ce qu'était son existence par l'exemple des peuples attardés qui ont continué à vivre jusqu'à nos jours selon les vieilles et les plus longues traditions, comme les Australiens ou les Boschimans. Tandis que les hommes valides sont au loin à la poursuite des bêtes sauvages, la famille ou la horde demeure au campement, ou aux alentours de celui-ci, femmes, enfants, vieillards, sans cesse occupés à la recherche des fruits, des racines, des herbes, des petits animaux et de tous les objets d'entretien ou d'utilité et parmi ceux-ci les pierres ouvrables. Cette nécessité constante et ces pratiques immémoriales ont gravé en traits profonds dans l'esprit des hommes des habitudes héréditaires qui se traduisent dans nos sociétés par des activités de luxe que nous comprenons sous la rubrique du collectionnisme. Le collectionnisme qui ne connaît que des pierres vit cependant d'une existence quasi autonome. Ses adeptes, nous y avons fait allusion, se rapprochent et s'associent volontiers.

Dans le domaine de la pathologie proprement dite, hors

les exemples de névroses toxiques où nous voyons parmi les éléments de l'esprit, dissociés par le poison, tout à coup surgir comme du fond d'une boîte magique le ressort oublié qui menait l'homme au cours des millénaires de vie sauvage à la quête de la bonne pierre, nous sommes fondés à penser qu'il se trouve aussi des cas congénitaux de réduction intellectuelle qui restituent à ce même ressort ses privilèges perdus et le rang que la civilisation lui conteste. Il me semble très probable que le dépouillement des archives des asiles permettrait de recueillir des observations de cet ordre ; la littérature générale n'en est pas dépourvue.

Au cours de sa mission de trois ans en Perse, Gobineau a passé quatre mois et campé dans le désert au pied du volcan du Démavend : « Nos tentes s'appuyaient à la jolie rivière de Lâr. Un tapis de hautes herbes et de fleurs agrestes s'étendait sous nos pieds. Des pics élancés touchaient le ciel de toutes parts. Nous n'avions d'autres visiteurs dans cette solitude profonde que des nomades qui, de temps en temps, passaient près de nous, dressaient leurs camps loin du nôtre et demeuraient là une ou deux semaines. Un jour des Alavends, tribu turque, vinrent planter trois ou quatre de leurs tentes noires de l'autre côté du ruisseau. Tandis que les hommes allaient chasser et que les femmes s'occupaient des travaux domestiques, un enfant de dix à douze ans, maigre, noirci par le soleil, à demi nu, ayant la figure la plus intéressante et la plus triste, s'approchait de la rive opposée à la nôtre. Il ne nous regardait pas et tous les jours il revenait de même et ne nous regarda jamais. Il ramassait des pierres sur le bord, les tenait dans la main, et les considérait avec attention, puis les rejetait dans l'eau loin de lui. Quelquefois il examinait plus longtemps un de ces cailloux et, le mettant à part, il reprenait son travail, et continuait à chercher. Le soleil torride, la pluie, le vent, le froid, rien ne le chassait, rien n'arrêtait son ardeur fiévreuse, et tant que le jour durait il ne se reposait pas. Il n'aurait pas cessé même la nuit, si une femme, sa mère sans doute, ou si son père n'était venu le chercher. On l'emmenait avec un peu de contrainte et il suivait à regret. Ce petit infortuné avait été frappé du soleil et il avait perdu la raison ; cet accident arrive fréquemment chez les nomades. Il ne son-

geait plus qu'à chercher un trésor de la nature duquel il ne pouvait rendre compte, mais pour lequel il oubliait tout ce qui dans le monde est réel. J'oserai dire que cet enfant me représente un peu le génie dominant de l'Asie, dès l'aurore des âges, moins occupé de la vie positive et des choses matérielles que d'obéir à un élan qui le pousse d'une force merveilleuse vers l'inconnu. Il a sans doute ramassé dans le cours des ruisseaux bien des cailloux sans valeur, quelques-uns par hasard d'une merveilleuse beauté........ Il a persévéré toujours, et toujours il persévère........ » (128).

Gobineau aimait les grandes images. Sur celle-ci Gobineau termine son livre et le récit de sa longue absence.

E. G. GOBERT.

Redeyef — Tunis, 1944-45.

---

(128) Comte A. de Gobineau, *Trois ans en Asie*. Hachette, 1859, p. 525.

INDEX

A

Abadirs 54
ablutions 56
Abou-Baker 46
agalloche 65
agape 31
Aïcha 46
Aïn-Draham 28
Allat 36
alouettes 75
ammonites 89
amulettes 66, 67, 72
apotropeion 93
Apulée 42
Arabie 35, 36, 38, 66, 73, 92
argoi lithoi 34, 35
Arnobe 34
art 94
ashera 38
Assam 44
astres 69
Atatfa 28
Aulu-Gelle 42
aurignacien 67

B

baâl 38
baraka 30, 39
belladonne 104
Bertholon 27
Bethel 43
bétyles 35, 38, 53, 91
beurre 30, 70
Bizerte 66
blé 67
Blida 49, 52
blood-stones 73
El-Bokhari 46, 47
boulets 30
Breuil (H.) 70, 92, 93
bronté 57

C

cachalot 71, 81
cailloux dans les tombes 58
çalagrama 89
calcination 47
Cameroun 65
Canaques 71, 98, 99
caractères acquis 101
Carrias (L.) 69
Carriès (J.) 83
Carthage 68, 81, 91
Carton 27
Castanet (abri) 67
catalyse 25
Caton-Thompson (G.) 67
cauri 67, 89
céraunies 57
chanoyu 82
chapelet 53
Chavannes 38
chawan 82
Chine 38, 82
chinois 38, 56, 82
Claubry (G. de) 103
coépouses 62
collectionnisme 104
Combay 72
complexe 102
contagion 55, 56
coquilles 89
corruption 56
Coventry-Patmore 95
curiosité 93

D

D'Annunzio (G.) 82
Darwin (Ch.) 76
datura 103
David-Neel (A.) 97
Delattre (R. P.) 68
Delphes 33

Demeerseman (R. P.) 27, 28, 40, 45
derouicha 60, 66, 96
divination 85
Desparmet (J.) ... 49, 52, 54
Doughty (Ch.-M.) 35, 73, 74, 92
Dussaud (R.) 38

E

enfants 96
Ephèse 36
Exode 33

F

Fayoum 67
Fidjiens 71
Frazer (J.-G.) 34, 69

G

Gafsa 54, 59, 100
galets, 36, 50, 51, 66, 67, 76, 100
Genèse 42, 43
genius loci 38
glossopètre 57
Gobineau (A. de) 105
golem 24
Gourmont (R. de) 94
grès cérame 82
Gruet (M.) 77

H

haches 58, 78
Hanéfites 47
hand-idols 71
Harrison (J.-E.) 69
Havelock-Ellis 79
Hébert (M.) 45
Héliogabale 57
Hérodote 43
huile 34, 35
houta 27
El-Hubbal 36
Hutton (J.-H.) 44, 70

I

ignames 98
Inde 32, 70, 72
Irlande 71
Isaïe 25
Islam 31, 38, 39, 56

J

Jacob 42, 43
jade 56, 82
Janet (Pierre) 88
Japonais 82
Jaussen (A.) 31
jin, jnoun 60, 64
jouets 82
Josué 42
Jouvet (L.) 54
Jupiter 41
jusjurandum 41, 42

K

Kébili 63, 64
kèdoua 59, 72
Khalil 74
Khalil ibn Ishak 47
khass 30
khellal 61
kherza.... 59, 61, 63, 64, 72
koudiat 59
Koukounor 97
koura, kouer.. 29, 30, 39, 40
kouskous 31
Kronos 33
Kroumirie 27, 31

L

Laban 42
Lambert (Le P.) 98
Lampride 57
lapidaire 49, 66
Leenhardt (M.) 71, 98
Lithika 69
lustration 45, 46, 56

M

Madagascar 33
magie 62, 78, 89, 99
manchots de Magellan ... 76
Manipur 44
Marbode 57, 65
marins 48
Mauchamp (Em.) 89

Mauritanie 72
Mehedbi, ba 61, 62
Merlin 68
Meryem 60
Mettidja 49
minerais 77
mézoued 59, 61
Misurata 59
Moab 31
Mohammed 39, 47
Monod (Th.) 72
mojmara 31
morung 44
mosbâh, misâbîh..... 28, 29
mzara, mzaïr 27

N

Naga 44, 70
ngakkal 32
Nedj 38
Nefta 59
Néoptolème 33
Neuville (R.) 92
niya 29, 30
Noël (Ph.) 40
nœud 29
Norvège 70
Nouvelle-Calédonie ... 71, 98

O

ombrie 57
onction 30, 32, 34
Orchomène 34
oreilles 43
otolithes 90
Ouchtata 77
ouéli 39
ouezra 59
ousada 60
El Ouzza 36

P

Pallary (P.) 27
Paphos 36
Pausanias 33
Pergame 36, 39
Peyrony (D.) 67
Piaget (J.) 96, 97
Picard (G.) 93
pie 75
pierres brutes 33
pierres-figures 90
Pierre noire 35, 83
Pline 57, 66
Plutarque 44
plomb 78
Poinssot (L.) 43, 68
Porphyre 57
préhistoire 100
presse-papier 86
promesses 94
puja 32
pureté 55
Pythagore 57

Q

Qoran 46

R

rakôu 82
ramassage 104
ramphocoris 75
Rimbaud (A.) 81, 88
rite, rituel 45
Robertson-Smith (W.) ... 37
Ropartz (S.) 65
Roux (H.) 25

S

sacrifice 55
Sahel 60
Saintyves (P.) 56
Sarasin (Fritz).... 71, 97, 99
sendouq 59
Shafiites 47
Sicca Veneria 35
Sidi Asker 28
Sidi bel Mabrouk 29
Sireuli 92
skhab 53
snake-stones 73
solutréen 67
souagim (sagouma) 28
souillure 55
sphère 80
Supervielle (J.) 79

T

tabbout 31
Et-Taïf 36
talisman 58
taros (pierres à)...... 71, 98
tayammum, 46, 48, 50, 51, 56
tazrout 89
témoignage 42
Théophraste 34
Tozeur 59
transfert 47, 55
Tripolitains 59
turbinelle 89
Tylor (Edw. B.) 70

V

Valéry (P.) 89
Vaufrey (R.) 77
Vénus 93
Vézère 92
vulve 67, 79
Willendorf 93

X Y Z

Yémen 32
Zaghloumi 59
zaouïa 31
zerda 31

ÉTUDE DE QUELQUES CHARBONS PRÉHISTORIQUES DE LA RÉGION DE TEBESSA

I

En examinant des échantillons de charbon de bois recueillis dans quelques stations bien caractérisées de la région de Tebessa, nous nous sommes proposés de rechercher à quelles essences forestières ont appartenu les combustibles ligneux utilisés par les hommes préhistoriques.

Ce travail qui, au premier abord, peut sembler insolite est cependant de nature à nous renseigner, non seulement sur le milieu végétal où ont vécu les populations humaines — il est hors de doute que les combustibles ont été prélevés à proximité immédiate des stations — mais sur le climat dont la flore, par sa composition, exprime et traduit fidèlement les caractères généraux. D'autre part, il peut apporter quelques données pour l'étude à peine ébauchée de l'histoire de la végétation en Berbérie et plus spécialement pour l'étude de l'évolution des formations forestières, puisque l'âge des charbons est fixé dans ses grandes lignes par l'industrie de la station d'origine. Les âges sont au moins connus dans leur valeur relative quand il s'agit de stations peu éloignées. Et quand les charbons proviennent des horizons archéologiques différents d'une même station longuement habitée, l'ordre de succession dans le temps devient une certitude.

Il ne faut pas se dissimuler que l'étude entreprise sera longue et ne vaudra que par l'accumulation de nombreuses observations. Elle n'en est qu'à son début. On se bornera donc ici à donner des indications générales sur les matériaux utilisés et sur le principe de la méthode d'identification des charbons. On analysera ensuite sommairement les premiers résultats.

Matériaux

Les matériaux consistent en des fragments de charbon ou plutôt de braise, résidus de la combustion incomplète du bois dans les foyers. Il ne sont d'ailleurs pas aussi nombreux qu'on pourrait le croire à la vue des masses considérables de cendre accumulées dans les escargotières. Leur recherche demande des fouilles assez minutieuses et, dans les stations atériennes, les pièces en bon état deviennent une rareté.

L'un de nous s'est chargé de recueillir les échantillons en s'entourant de toutes les précautions et garanties nécessaires.

Les charbons des escargotières sont généralement bien conservés, spécialement ceux des résineux dont la texture est beaucoup plus homogène. Tous sont le plus souvent gercés ou crevassés, mais cela tient à la nature même de la substance. Dans les couches archéologiques compactes où les charbons ont été fortement comprimés on les trouve fréquemment écrasés ou infiltrés d'éléments terreux. Parfois aussi une gangue minérale les enveloppe ou les imprègne.

La dimension des fragments est assez variable et peut dépasser plusieurs centimètres cubes. Mais les morceaux sains, dès qu'ils mesurent 5 millimètres dans leur plus petite dimension, peuvent être traités et examinés avec quelque chance de succès.

Principe de la méthode de détermination

L'identification de l'espèce à laquelle appartient un charbon de bois repose d'abord sur le fait que la carbonisation ne détruit pas le squelette cellulaire des tissus ligneux. Or la nature des éléments constitutifs du bois, leurs formes et leurs dimensions respectives, les sculptures, épaississements ou ponctuations qui ornent les parois des cellules, l'arrangement surtout des différents tissus, et dont l'ensemble constitue ce que les spécialistes appellent le « plan ligneux », sont autant de caractères qui, sensiblement constants pour les individus d'une même espèce, varient le plus souvent dans une large mesure chez des essences différentes. On observe de plus des caractères spéciaux, soit à tel genre, soit à telle famille. La

Fig. 1. — Charbon de *Pinus halepensis*. Coupe transversale. ×78.
Provenance : Aïn Khanga.



Fig. 2. — Charbon de *Pinus halepensis*. Coupe tangentielle. ×130.
Provenance : Aïn Khanga.

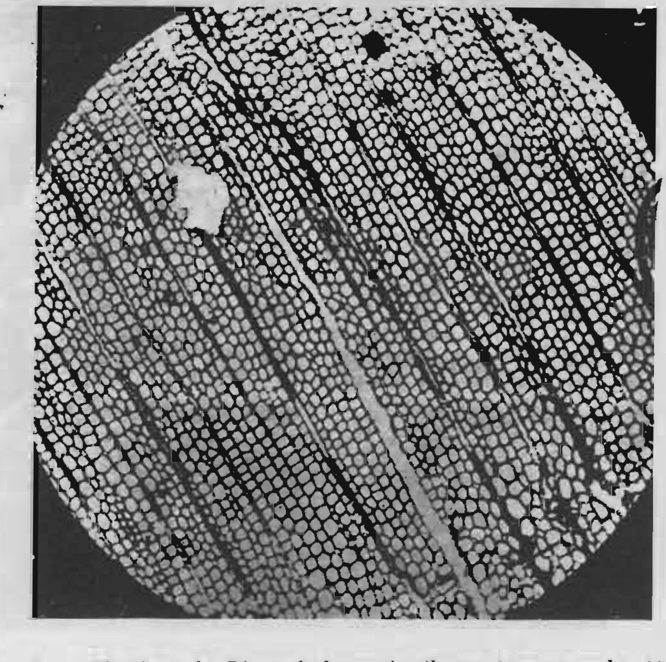


Fig. 3. — Charbon de *Pinus halepensis*. Coupe transversale. × 62.
Provenance : Aïn Khanga.

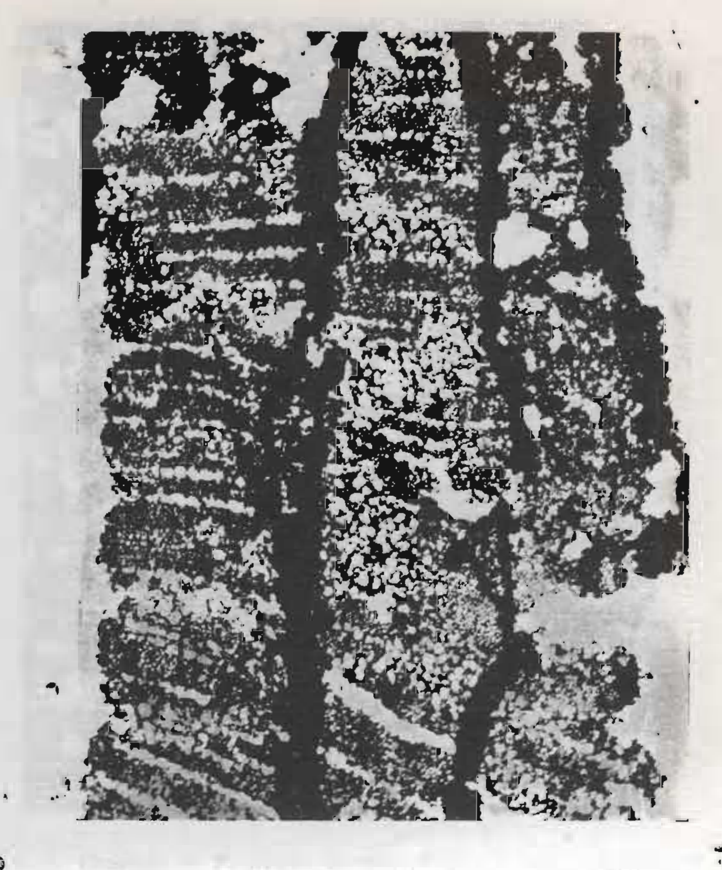
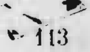


Fig. 4. — Charbon de *Phyllirea media*. Coupe transversale. × 78.
Provenance : Kelilaï.



Fig. 5. — Charbon de *Juniperus* (*Oxycedrus* ou *phoenicea*). Coupe tangentielle. × 78. Provenance : Aïn Khanga.

Fig. 6. — Charbon de *Fraxinus xanthoxyloides*. Coupe transversale. Provenance : Aïn Djouf el Djemel.



conséquence en est importante. De même que les caractères externes des fleurs, des fruits ou des feuilles permettent au botaniste de reconnaître une espèce donnée, de même l'étude du plan ligneux peut servir à identifier un échantillon de bois. Quand il s'agit de bois, la couleur, l'odeur parfois facilitent la détermination. Dans le charbon ces caractères n'apparaissent plus. L'examen au microscope est seul de nature à fournir des renseignements précis. Celui-ci porte généralement sur des coupes min[illegible] de quelques millièmes de millimètres, convenablement [illegible]ntées et convenablement orientées. Les coupes peuvent être faites par usure, comme pour l'examen des minéraux, ou à l'aide d'un microtome. C'est à cette dernière technique que nous nous sommes arrêtés.

Traitement des charbons

Les charbons sont d'abord débarrassés, le cas échéant, de leur gangue par l'action de l'acide chlorhydrique étendu, ou par simple grattage s'ils sont trop friables. Certains peuvent être ramollis par ébullition dans la potasse caustique. De toute façon, on en vient à l'inclusion dans la paraffine, selon un procédé classique : les échantillons, progressivement déshydratés au moyen d'une série d'alcools de degré de plus en plus élevé, puis de l'alcool absolu, séjournent ensuite dans l'essence de cèdre. Puis ils sont plongés dans des bains de paraffine fondue. Celle-ci est versée dans un moule spécial où l'on dispose et oriente l'échantillon. Par refroidissement, on obtient finalement un bloc d'inclusion parfaitement maniable que le rasoir du microtome pourra trancher.

Les coupes de charbon paraffiné, dont l'épaisseur est de l'ordre de 6 à 10 millièmes de millimètre, sont dans tous les cas d'une extrême fragilité. On les recueille avec les plus grandes précautions. Elles doivent être aussitôt consolidées, faute de quoi il serait impossible de les débarrasser de la paraffine qui, masquant les tissus, rendrait tout examen microscopique très difficile. On y parvient par simple collage sur une lame de verre enduite d'albumine de Mayer (blanc d'œuf glycériné). Les coupes adhèrent solidement au porte-objet, dès que l'albumine a été desséchée par un séjour assez

prolongé sur une plaque modérément chaude. La paraffine s'élimine alors par dissolution dans le xylol. Pour terminer on monte la préparation dans le baume de Canada.

Cependant la technique ainsi décrite ne convient pas à tous les charbons. Beaucoup d'entre eux, notamment ceux des feuillus, s'effriteraient encore sous la lame du rasoir. En pareil cas on les imprègne de celloïdine dissoute dans l'éther et l'alcool, qui forme une gelée remplissant tous les interstices des tissus. Ce procédé donne de bons résultats quand on a soin d'opérer, au début, sous le vide d'une trompe à eau, puis de prolonger l'imprégnation pendant plusieurs semaines. C'est ainsi, en particulier, que nous avons traité l'échantillon unique de la station atérienne de l'Aïn Djouf el Djemel.

La manipulation, le traitement, l'examen et les microphotographies des charbons ont été effectués au laboratoire de la *Station de Recherches forestières du Nord de l'Afrique* qui dépend du SERVICE DES FORÊTS au GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

II

EXPOSÉ SOMMAIRE DES PREMIERS RÉSULTATS

Station d'Aïn Khanga (Capsien supérieur)

Cette station, décrite par l'un de nous (1), située à 18 kilomètres S.-O. de Tebessa près de la source du même nom, date du Capsien supérieur. La variété et l'importance exceptionnelle des microlithes, ainsi que certaines factures spéciales des trapèzes, montrent qu'on est ici vers la fin du Capsien supérieur et bien près du Néolithique de tradition capsienne. Notons toutefois que l'épaisseur de la couche archéologique témoigne d'un habitat assez long et que les charbons ont été recueillis vers la base du gisement.

Tous les échantillons de braise n'ont pu encore être examinés. Jusqu'ici les résineux sont représentés par le Pin d'Alep et par un Genévrier. Celui-ci est soit l'Oxycèdre, soit le Genévrier de Phénicie, mais les charbons de ces deux espèces ont des caractères tellement voisins qu'il est impossible de dire avec certitude s'il s'agit de l'une ou de l'autre.

(1) R. Le Du. — *Quelques remarques sur le Capsien supérieur de la région de Tebessa.* Recueil de la Société de Préhistoire et d'Archéologie de Tebessa, 1936-1937, pages 221 à 250.

Parmi les feuillus on a pu identifier le Chêne-vert, représenté par des petits rameaux carbonisés.

Or la station est actuellement située dans un boisement assez complet de Pin d'Alep accompagné de Chêne-vert et de Genévrier Oxycèdre et à 300 mètres environ de la lisière. La strate pubescente comporte : *Rosmarinus, Globularia Alypum, Erinacea pungens, Acanthyllis tragacanthoides.* Le diss et *Othonnopsis cheirifolia* font partie du tapis herbacé. L'alfa existe à proximité sur tous les versants chauds. C'est en somme l'association classique du Pin d'Alep à cette altitude (1.350 m.), sous le climat des hauts plateaux du Sud constantinois, dans les régions où la pluviosité varie de 350 à 500 mm.

Ainsi les trois principaux éléments de l'association Pin d'Alep, Chêne-vert et Genévrier existaient déjà à l'Aïn Khanga à l'époque du Capsien supérieur. Il serait sans doute bien imprudent de tirer des conclusions de la statistique des échantillons selon l'essence. On peut remarquer cependant que, parmi les échantillons recueillis, ceux de Pin d'Alep sont les plus nombreux.

Cette concordance de la flore est l'expression d'un climat analogue et ceci vient à l'appui d'une hypothèse que l'un de nous (1) a déjà formulée, selon laquelle rien, ou en tout cas bien peu de chose, n'a varié dans le climat et le régime des eaux depuis les époques capsiennes supérieures. Les escargotières jalonnent les sources actuelles, les vallées actuelles et le choix des habitats n'a pu être guidé que par un état des lieux analogue à ce qu'il est aujourd'hui. Celles qui sont recouvertes sont une exception et l'épaisseur du dépôt reste toujours très faible. Enfin on observe fréquemment des gisements de ce type sur le bord immédiat des oueds. On ne pourrait le faire s'il avait régné dans l'intervalle un régime des pluies tant soit peu plus abondant que de nos jours.

(1) R. Le Du, *loc. cit.*

Ainsi, non seulement le climat du capsien supérieur était comparable au climat actuel, mais aucun épisode à caractère pluvial marqué ne peut nous séparer de cette époque.

Est-il possible de dater, au moins approximativement, le Capsien supérieur d'Aïn Khanga ? Tout semble montrer qu'il a précédé, mais de peu, le Néolithique de tradition capsienne, lequel, selon M. le Professeur Vaufrey [3], se serait développé du quatrième au second millénaire avant notre ère. On peut fixer en première approximation la date du gisement entre 6.000 et 3.000 ans avant notre ère. Il serait ainsi contemporain de ce que L. Joleaud appelle le second épisode humide de la phase post-pluviale quaternaire [4]. Pourtant la flore ici ne semble pas rendre compte d'une plus grande pluviosité.

En conclusion, l'examen des charbons de l'Aïn Khanga conduit à penser qu'à l'époque du Capsien supérieur, au moins à la fin de cette époque, il y a de cela 6.000 ans environ, la formation du *Pinus halepensis* était en place dans la région de Tebessa et que les conditions climatiques n'ont pas subi de variations importantes depuis cette époque.

Station capsienne de Relilaï

Cette station a été découverte par Reygasse, puis récemment étudiée par R. Vaufrey [5]. Il s'agit d'un abri sous roche remarquable, situé à 10 kilomètres S.-O. de Tlidjène, très longuement habité, où l'accumulation des dépôts est considérable. Ces dépôts sont de deux sortes : appartenant au Capsien typique en avant de l'abri, ils s'apparentent au Capsien supérieur sous le couvert de la roche.

Les charbons proviennent du gisement de Capsien typique et, la profondeur de la fouille atteignant 2 m. 50, on a eu soin de noter les horizons successifs de la récolte. Nous nous bornerons à en dire quelques mots, car l'étude est loin d'être

(3) R. Vaufrey. — *L'Age des spirales de l'Art rupestre nord-africain.* Bull. de la Soc. préhistorique française. T. XXXIII, N° 11, nov. 1936.

(4) L. Joleaud. — *Histoire de la formation d'un désert, paléogéographie du Sahara.* (La vie dans la région désertique nord-tropicale de l'ancien monde, Société de Biogéographie VI, 1938).

(5) R. Vaufrey. — *Stratigraphie capsienne.* Swiatowit, I. XVI, 1934-1935.

achevée et nous ne pouvons nous faire qu'une idée très incomplète de l'association végétale aux temps de l'habitat.

Il paraît intéressant de noter cependant la présence de charbon de Philaria (*Phyllirea media*). Or les environs de l'abri sont maintenant presque entièrement déboisés. Quelques rares Betoums (*Pistacia atlantica*) et Genévriers de Phénicie (*Juniperus phoenicea*) sont les dernières traces d'une formation forestière disparue. En tout cas le Philaria n'existe pas à proximité immédiate. On le rencontre il est vrai dans le Djebel Tazermhount, mais à une dizaine de kilomètres au Nord-Ouest et à 200 mètres plus haut.

La masse énorme des cendres accumulées dans le gisement, qui dépasse probablement 5.000 mètres cubes, représente une consommation de combustible au moins cent fois plus grande et les escargotières sont nombreuses aux alentours de Tlidjène. On peut voir là, sans doute, une première cause de déforestation, indépendante des conditions générales du climat, par le seul fait de l'action humaine. La régression de la forêt s'est d'ailleurs aggravée dans les temps tout récents, car le Djebel Relilaï qui abrite le gisement n'aurait pas été soumis au régime forestier il y a plus de cinquante ans si la déforestation avait été aussi poussée qu'aujourd'hui.

Le « Climax », c'est-à-dire la végétation qui s'installerait normalement en supposant qu'on laissât agir la nature à l'abri de toute intervention humaine, serait ici l'association du Genévrier de Phénicie, accompagné de Betoum le long des ravins, de *Retama sphoerocarpa* dans la plaine et peut-être du Pin d'Alep dans les stations moins arides. Dans le Tazermbount le Philaria a le caractère d'une relique. Son extension jusque là ne peut remonter qu'à une phase pluviale du Quaternaire. On peut admettre en tout cas qu'il était encore assez abondant lors du Capsien typique pour être couramment utilisé comme combustible. Nous concluons provisoirement qu'à cette époque le climat était un peu plus humide. Peut-être correspond-elle au premier épisode humide de la phase post-pluviale quaternaire, selon Joleaud (*loc. cit.*).

Quelle place le Capsien typique occupe-t-il dans le temps ? Comme Relilaï, les autres stations de ce genre (Gafsa, Redeyef, Aïn Mekrechem) offrent des gisements archéologiques

très puissants. L'industrie s'est vraisemblablement étendue sur une très longue période. Si l'on adopte de 3.000 à 6.000 ans avant notre ère pour le Capsien supérieur, il faut s'éloigner beaucoup dans le temps pour remonter au début du Capsien typique. Il sera bien intéressant d'examiner à partir des charbons recueillis aux différents horizons de Relilaï si, pendant ce long habitat, la flore rend compte de variations dans les conditions climatiques.

Station atérienne de l'oued Djouf el Djemel

Proche de la précédente, elle se trouve à une altitude de 1.100 mètres sur la rive gauche de l'oued du même nom, à 16 km. S.-O. de Tlidjène, dans le canton Tazermbount de la forêt domaniale des Brarcha Allouana. Les caractéristiques de son industrie ont été exposées par l'un de nous (6). Il s'agit d'Atérien pur. L'horizon archéologique, variant de 50 à 73 cm., est recouvert d'une épaisse couche d'alluvions (47 à 80 cm.).

Un unique échantillon de charbon a été récolté vers la zone centrale du gisement. On l'a traité avec tous les soins qu'il méritait. Nous avons été assez heureux pour en tirer des coupes convenables et l'identifier à une essence qui, actuellement, semble avoir disparu de la région. Nous voulons parler du Frêne dimorphe (*Fraxinus xanthoxyloïdes = F. dimorpha*), représenté seulement en Berbérie dans les Aurès, les monts du sud Oranais (Djebel Mzi, Djebel Mekter, Mir el Djebel, etc.) et le grand Atlas marocain.

Aux abords de l'oued Djouf la végétation est une formation très dégradée de Genévrier de Phénicie. Des Betoums très dispersés jalonnent l'oued. On peut noter en outre à proximité : *Retama sphoerocarpa, Rhamnus oleoides angustifolia, Capparis spinosa, Globularia Alypum, Acanthyllis tragacanthoides, Capparis spinosa, Artemisia herba-alba, Stipa tenacissima* (alfa), *Pithuranthos scoparius*, etc...

Les stations connues de Frêne dimorphe les plus proches sont dans la région de Khenchela. Sa présence dans la vallée

(6) R. Le Du. — *Station atérienne de l'oued Djouf el Djemel.* Bull. Soc. d'Archéologie de Constantine, Vol. LXII, fasc. II, 1934, pages 201 à 217.

de l'oued Djouf à l'époque atérienne témoigne d'un climat plus humide et surtout à caractère plus montagnard. En concordance sur ce point, Joleaud (*loc. cit.*) écrit « Des limons et des sables rouges, remarquables par la patine latéritique de leurs grains, ainsi que des sols enterrés, que caractérise la présence de pointes de flèches pédonculées (Atérien), s'accumulent alors (*Pleistocène récent, troisième phase pluviale quaternaire*) — dans le Sahara algérien, tandis que s'amoncellent les masses de sable qui formeront par la suite les Grands Ergs actuels. Ces sables correspondent à des apports fluviatiles, consécutifs à la reprise de l'action érosive. Sur les hamadas se manifeste un renouveau de l'action karstique ». Cet auteur, il est vrai, fait aussi coïncider l'Atérien avec la deuxième phase désertique quaternaire. Mais l'industrie de l'oued Djouf semble un peu plus évoluée qu'à la station atérienne typique de l'oued Djebana ; et déjà certaines factures, notamment les grattoirs sur haut de lame, annoncent la technique capsienne.

Il semble en définitive que les stations atériennes les plus récentes, comme celles de l'oued Djouf el Djemel, aient été contemporaines de la troisième et dernière phase pluviale quaternaire.

Pour nous résumer et conclure provisoirement d'après les premiers résultats fragmentaires obtenus : l'Atérien de l'oued Djouf paraît coïncider avec la troisième phase pluviale quaternaire, peut-être avec la fin de cette phase, — le Capsien typique du Relilaï avec un épisode humide de la phase post-pluviale quaternaire —, quant au Capsien supérieur final d'Aïn Khanga il s'est développé sous un climat très comparable au nôtre.

R. LE DU et L. SACCARDY.

LES RUINES ROMAINES DE LA VALLEE DE L'OUED GUECHTANE (Aurès)

[illegible]urès a passé longtemps pour un massif demeuré impéné[illegible]ble à la civilisation romaine.

[illegible]n admettait bien que pour tenir en respect ses montagna[illegible] réputés indomptables, des détachements de la Légion l'a[illegible] traversé de Lambèse à Biskra, de Timgad à Thouda, de [illegible] à Badès, et que des garnisons y avaient été maintenues plus [illegible] moins longtemps, à El Kantara ou à Menaa par exemple, ma[illegible] on s'imaginait volontiers que les traces laissées par cette occupation purement militaire avaient été superficielles et que, sitôt délivrés de leurs maîtres romains, ces farouches Berbères, revenus à leurs anciennes traditions, n'avaient rien eu de plu[illegible] pressé que d'abolir toutes les marques d'une domina[illegible]n abhorrée et de se ruer sur les hautes plaines de Numidie don[illegible] ils avaient massacré les habitants et détruit les cités.

Il apparaît, bien au contraire, que l'Aurès a subi profondément l'empreinte de la civilisation romaine, que les Berbères, sans jamais abandonner ce goût d'indépendance qui est la marque d'un peuple vigoureux, se sont élevés de bon gré au niveau de vie de leurs vainqueurs ; aujourd'hui encore quel n'est pas l'attrait de la « vie française » sur le sol de France pour un Chaouia de Bouzina ou de l'oued Abdi ?

Cette emprise de Rome, nous ne la trouvons pas seulement dans la technique agricole, dans l'étonnant aménagement des ressources hydrauliques du massif, qui s'impose à nos yeux comme un exemple, elle s'est manifestée avec la même force dans le domaine spirituel. Les Berbères de l'Aurès ont été chrétiens, donatistes probablement, et ils ont dû le rester assez longtemps après avoir recouvré leur indépendance pour

que les observations de Masqueray sur les survivances chrétiennes méritent d'être prises en considération.

Telles sont les conclusions des recherches que nous avons entreprises en 1941 et 1942 dans la Commune mixte de l'Aurès. Les notes que nous publions aujourd'hui sous les auspices de M. L. Leschi, Directeur des Antiquités de l'Algérie, qui n'a cessé de nous prodiguer les plus précieux encouragements, concernent spécialement les hautes vallées de l'oued Guechtane et de ses affluents.

Le système hydrographique de l'oued Guechtane ouvre, entre le massif de l'Ahmar Khaddou à l'Ouest, celui des Beni Melloul à l'Est, au cœur même de l'Aurès, et dans sa partie la plus inaccessible, un passage orienté sensiblement Nord-Sud, du Chélia au Zab Chergui, des Hauts Plateaux au Sahara, passage que ses difficultés interdisent aux nomades chameliers mais que les autochtones utilisent dans les mouvements annuels de transhumance. C'est d'ailleurs une des voies qu'empruntèrent à une époque tardive, XVI[e] ou XVII[e] siècle, suivant la tradition, les conquérants arabes venus par la voie saharienne. C'est là, de tout le massif, le coin où leur influence a été la plus sensible : entourés de berbérophones, les Serahna et les Cheurfa qui se partagent les terres de l'oued Guechtane sont actuellement les deux seules tribus arabophones de l'Aurès [1].

Aujourd'hui cette région, à l'écart des routes et des centres urbains (Batna, Biskra, Khenchela en sont à deux jours de marche), est l'une des plus mal connues de l'Algérie, l'une de celles où l'influence française a le moins pénétré. Restée en dehors de l'essor économique moderne, elle vit en économie fermée, nourrissant de plus en plus mal une population croissante, vouée à un semi-nomadisme à base surtout agricole, qui fut jusqu'à une époque récente le mode de vie commun à toutes les populations berbères à l'Est de l'oued Abdi, et dont l'organisme le plus caractéristique est le grenier collectif.

***

(1) Voir Toussaint, *Bull. archéol. du Comité*, 1908, p. 398 et Gsell. *Atlas archéol. de l'Algérie*, f° 38-90 et Addenda.

Que savons-nous de la vie de ces Berbères avant l'époque islamique ? Les documents mégalithiques si communs dans d'autres régions de l'Aurès sont ici assez rares, sinon inexistants. Sur l'époque romaine nous ne possédions que de rares documents. Masqueray, qui fut un des premiers à s'intéresser à l'Aurès, n'a pas visité la région de l'oued Guechtane. Gsell a reproduit dans son Atlas (feuille N° 38 - Aurès) les notices des officiers des brigades topographiques. Trop peu précises souvent et quelquefois inexactes, elles ont cependant attiré notre attention sur quelques ruines qui nous auraient sans doute échappé. Enfin quelques notes intéressantes du Capitaine Vayssière ont été publiées dans les Comptes rendus de l'Académie d'Hippone (1890).

Nous avons pris comme point de départ de nos recherches la maison forestière de Moussa el Ayati, située au pied du Chélia dans la haute vallée de l'oued Mellagou où subsistent de nombreux vestiges des établissements romains. De là notre premier objectif était l'Henchir Beinou (feuille 38, N° 91 de l'Atlas).

Le sentier qui va de Moussa el Ayati à Beinou traverse, sur près d'un kilomètre, des ruines dont il est difficile de dire, tant elles sont indistinctes, si elles sont berbères ou romaines. A Beinou (1) même, ruines plus distinctes mais remaniées à basse époque de plusieurs grandes constructions rectangulaires. Dans un mur deux caissons ont été remployés : sur l'un l'épitaphe est illisible, sur l'autre nous relevons le texte suivant :

D·M·S·
MVINICIH
OMVLLIME
MORIAVIC
SITANISL

D(is) m(anibus) S(acrum) | M(arci) Vinici H | omulli me | moria vic | sit an(n)is L.

De Beinou nous gagnons l'oued el Asker tout proche, dont une nouvelle route forestière partant de Bou Hamama remonte le cours sur quelques kilomètres. Le long de l'oued quelques petites ruines à Henchir Ressla (2) et Henchir Chibane (3). La forêt les encercle comme autrefois sans doute. Bordée au Sud par la forêt des Beni Melloul, au Nord-Ouest par les contreforts du Chelia, la vallée de l'oued Lazreg s'élève doucement jusqu'à Tizi Djormane. Avant d'y atteindre, le sentier laisse sur sa droite une ruine de peu d'intérêt (4). De là un sentier se détache qui, par le défilé de Tizougarine, rejoint la haute vallée de l'oued El Abiod. On s'est imaginé que le défilé, d'importance stratégique indéniable, était à l'époque romaine un lieu de passage fort fréquenté : nous n'y avons vu aucune ruine.

A partir du col s'étend la petite plaine de Msara aux riches labours : En dehors des petites ruines de Medenine et d'Ouchenn, nous n'y avons pas trouvé traces d'établissements romains. Le supplément de l'Atlas en indique quelques-uns qui nous ont échappé et, à quelques kilomètres vers le Sud-Ouest, le champ de ruines d'Asefsou (Atlas f° 38, n° 81) avec cette brève indication « quelques pierres éparses ».

En réalité sur un espace de 400 mètres environ sur 600 subsistent les ruines de nombreuses constructions agricoles bâties presque toutes en blocage avec chaînes de pierres de taille sur le même type. C'est de ce petit bourg rural que dépendaient sans doute les cultures du Msara. De place en place des moulins à huile ou à farine, des auges de pierre ; sur le petit oued Asefsou des traces de barrage sont encore visibles. Aucune construction importante sauf toutefois, à l'extrémité nord de l'agglomération, les vestiges d'une église à trois nefs orientée d'Est en Ouest et dont voici les dimensions : longueur 22 mètres, largeur 12 m. 50. Abside : largeur 6 m. 50, profondeur 7 mètres, des bases de colonnes sont encore visibles. Une fouille peu profonde suffirait semble-t-il pour atteindre le sol antique.

Il est permis de penser que cette basilique n'est pas la seule : en effet M. Leschi a reconnu sur une photo que nous lui avions communiquée une base de colonne avec encastrement de dalle de cancel. Son éloignement de la première

basilique permet de penser qu'il ne s'agit pas d'éléments enlevés à celle-ci.

Asefsou nous a livré trois inscriptions :

1° Un caisson portant l'inscription suivante :

DMS
IVLIAMAR
CIANA,,,
,,IAVIXIT
ANNLXXI
,,,FECIT

D(is) M(anibus) S(acrum) Julia Marciana...[p]ia vixit ann (is) LXXI .... fecit.

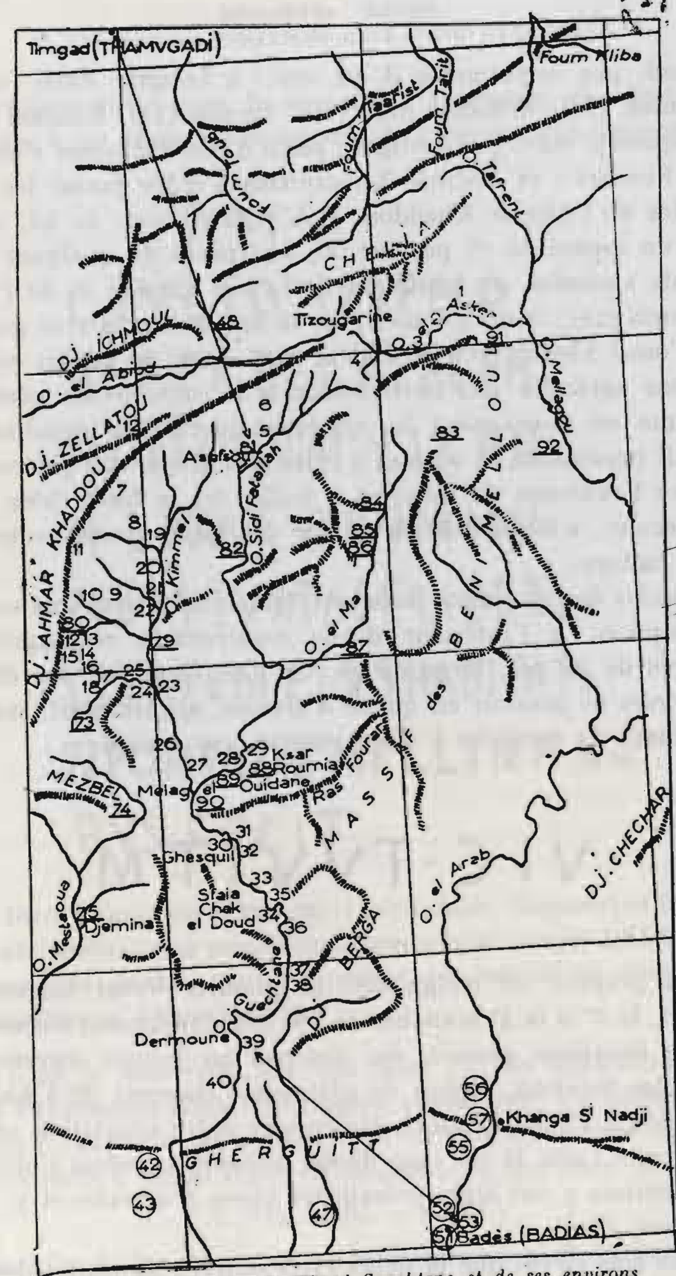
2° Un fragment de stèle :

.... *Aniae Primae* ..... *XXXVII* ..... *Nampula* ou *Nampha[mo]* ... *se vi[vo ...]* ...

3° Un fragment de tuile avec des signes cursifs gravés.

Signalons encore deux croix gammées sur une pierre de taille finement travaillée.

A partir d'Asefsou deux voies s'offrent pour descendre vers le Sahara. L'une emprunte le cours de l'oued Cheurfa qui devient oued Kimel puis oued Guechtane jusqu'à son débouché saharien ; elle traverse du Nord au Sud le territoire de la tribu des Cheurfa. La partie Nord, couverte de forêts où domine le pin d'Alep, est à peu près déserte ; les Cheurfa y passent l'été entreposant dans leurs guelaas construites au cœur de la forêt le blé, l'orge et les dattes qu'ils récoltent dans leurs petites oasis de la zone saharienne. Ici même aucune culture, aucun jardin ; et cependant les ruines s'échelonnent au bord de



Carte de la vallée de l'Oued Guechtane et de ses environs
(Echelle approximative 1 : 450.000°)
Les chiffres entourés d'un cercle signalent les ruines de l'*Atlas archéologique* de Gsell restées en dehors de la zone de recherche des auteurs ; les chiffres soulignés, les ruines signalées par l'*Atlas* et qui ont été revues ; les autres chiffres, de 1 à 40, les ruines nouvellement découvertes.
Erratum. — Ajouter 12 *bis* et 13 entre 15, 14 et 80 (au milieu, à l'Ouest).

l'oued, peu importantes il est vrai : à Lougléa Ralia (19), à Djenien (20), Kroumet Said (21), Izaoun (22), Kimmel (23). Masqueray, suivi par Lartigue, parle d'une forteresse s'élevant à « Kimmel » et destinée à maintenir l'ordre parmi les peuplades de l'Ahmar Khaddou. Il n'y existe rien de tel, mais, sur un espace de 75 pas sur 50, les ruines de quelques bâtiments agricoles, au confluent de l'oued Khenag et de l'oued Cheurfa (24) ; à un kilomètre de là encore sur la rive gauche de l'oued Khenag (25). C'étaient sans doute de petites exploitations agricoles qui se livraient à la culture des céréales, comme en témoignent les quelques pierres de moulins ou *catilli* rencontrés, et surtout à celle de l'olivier car partout on relève l'existence de moulins à huile. Ici la forêt, bien loin de reculer, s'étend sans doute sur des terres livrées autrefois à la culture.

Seules de ces ruines, Kroumet Saïd nous a livré une courte inscription. A l'intérieur d'une construction rectangulaire, longue de 45 pas, large de 25, où l'on reconnaît des débris de pierre de pressoir en queue d'aronde, apparaissent, sur un fragment de corniche à demi enterré, ces caractères :

VIC·TVVITM

La graphie est irrégulière, le premier V est largement ouvert, la 3e et la 4e branches de l'M sont faiblement tracées.

Le deuxième chemin qui descend au Sahara traverse le pays des Serahna, région de plateaux s'étageant de l'Ahmar Khaddou à l'oued Kimmel. Ici aucune autre végétation spontanée que l'alfa là où sans doute croissait autrefois l'olivier. Les Serahna y ont leurs principales terres à céréales et y passent tout l'été.

Des cols élevés que la neige rend souvent impraticables en hiver mettent cette région en communication avec la haute vallée de l'oued el Abiod, riche elle aussi en ruines romaines. Au pied de l'un de ces cols, le Tizi Aman Amellal, sur le versant Ouest au lieu dit Timchatt (12), nous avons relevé, sur

un caisson brisé dans le sens de la longueur, une épitaphe relative à un décurion en retraite de l'aile des Pannoniens.

DMS
CIVLIOHISPNO
VET EXDECALAEPA
NONIORVM VIXAN
N LXXXX OBIMMV
NEM IVXTASELIBERa
LITATEMEIVSHABITAPo
NPONIAGEMELLINANu
RVSFECIT

D(is) M(anibus) S(acrum) | C(aio) Julio Hispano | vet(erano) ex dec(urione) alae pano[n]ionorum vix(it) ann(is) LXXXX. Ob immunem juxta se liberalitatem ejus habita(m) Pomponia Gemellina n[u]rus fecit (2).

C'est la deuxième fois que nous voyons apparaître l'aile des Pannoniens dans l'épigraphie aurasienne. Un décurion de l'Ala I Pannoniorum commandait en effet en l'année 198 Une « vexillatio » de la legio III Augusta en garnison à Menaa.

(C. I. L. VIII. 2465 = 17953.)

Non loin de là, à près de 2.000 mètres au pied du Lechaath,

(2) Il s'agit vraisemblablement d'un Espagnol qui ayant pris sa retraite de décurion de l'aile des Pannoniens, corps de la garnison de Numidie, s'est établi dans l'Aurès, et y a fait souche. Son fils qui s'y était marié a son tour, a dû disparaître avant son père, mort lui-même à 90 ans. C'est sa bru, Pomponia Gemellina, qui a érigé le tombeau du vétéran en remerciement de sa générosité à son égard. (N.D.L.R.).

point culminant de l'Ahmar Khaddou, tombeau mégalithique effondré où l'on voit quelques pierres de taille (11).

En pays Serahna les ruines sont également nombreuses, les unes peu importantes telles Aïn Smir (8), Aïn Sellit (7) et les deux champs de ruines s'étendant entre Mechgoug et Louestia (9) (10) ; d'autres plus étendues et dénotant une certaine recherche artistique. Trois centres nous ont fourni des renseignements particulièrement intéressants : Louestia (80), qui groupe aujourd'hui quelques misérables habitations indigènes et où s'étagent sur près d'un kilomètre des ruines à vrai dire peu distinctes. Au sommet du village, dans une mosquée que rien ne distingue des constructions voisines, nous avons trouvé deux chapiteaux corinthiens à feuilles non découpées, une frise composée de deux rangées de triangles superposées dont l'inspiration berbère paraît certaine.

A proximité de la mosquée, un rocher porte trois stries parallèles profondes de plusieurs centimètres, certainement un début de taille. Quel événement mettant fin à l'expansion du village a arrêté les ouvriers occupés à ce travail ?

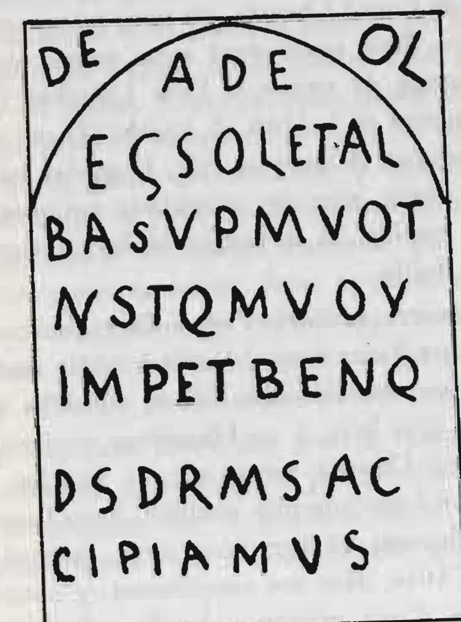
A Louestia, nous avons encore ramassé un morceau d'une tige de balance en cuivre.

A 2 kilomètres au Sud-Ouest s'accrochent aux flancs de l'Ahmar Khaddou et à peu de distance du sommet de la chaîne, les ruines de Tabitouret (12 *bis*). Nous y avons remarqué des pierres soigneusement taillées et un sommier haut de 51 cm., large à la base de 41 cm., au sommet de 65 cm., décoré sur une des faces de trois palmes qui entourent un cercle. Ce cercle portait en son milieu un dessin qui a été martelé ; au-dessous ces 4 lettres hautes de 9 à 10 cm. et parfaitement gravées :

plus bas un signe qui est peut-être un V, peut-être un motif décoratif ou encore la partie supérieure d'un X :

Fe(cit) in X[risto] ?

En contre-bas de Tabitouret, on aperçoit quelques jardins qui font autant de taches de verdure parmi l'aridité et auxquelles correspondent autant de ruines où l'on relève presque toujours les restes d'un pressoir à huile : Kermaia (13), Dendouga (16), Draa Beni Mistiri (14). C'est dans ce dernier lieu que nous avons découvert l'inscription suivante fort bien conservée, gravée sur un bloc de 1 m. 50 sur 0 m. 40 remployé à l'intérieur d'une maison. La hauteur du champ épigraphique lui-même n'est que de 73 cm. Lettres irrégulières de 0 m. 03. Les lettres D E O L que l'on voit aux angles supérieurs nous ont fait penser qu'il s'agissait d'un texte donatiste :



Le texte lui-même est écrit en abrégé avec suppression de presque toutes les voyelles. L'S de la troisième ligne semble avoir été ajouté après coup et remplacé une lettre effacée.

Dans la même maison nous avons trouvé, employée également, une pierre qui était peut-être un fragment de lucarne ronde. Cette pierre est décorée d'un hexagone divisé en six triangles en taille creuse et ce même motif se répète exactement à Chernoudi (15), petite ruine à peu de distance de Draa Beni Mistiri. N'est-ce pas là le motif des ouvertures hexagonales si typiques des habitations berbères de l'Aurès ?

Vainement nous avons cherché à nous renseigner sur ces Beni Mistiri dont l'endroit porte le nom ; les autochtones en ont perdu le souvenir et aucune fraction ne les revendique pour ancêtres (3).

Signalons encore au même endroit 3 bases de colonnes et des briques plates et carrées de 32 centimètres de côté.

Du chemin qui longe la falaise de l'Ahmar Khaddou, au lieu dit Dendouga, un sentier se détache qui mène à Serratou, sur les bords de l'oued Cheurfa, où nous retrouvons notre premier itinéraire. Mais auparavant nous avons rencontré deux nouveaux champs de ruines à Draa Lemchaïr (17) sur une centaine de mètres et à Abeh el Ansab (18) où se voient des vestiges de pressoir. A Serratou (26), la guelaa en ruines était construite en partie avec des matériaux antiques ; on y voit remployé un *catillus* et à proximité les vestiges probables d'un bassin à huile.

A partir de cet endroit, l'oued Cheurfa coule dans un défilé escarpé aux flancs duquel tantôt à droite tantôt à gauche court un sentier. Au lieu dit Ouladj el Atba (27), ruines d'un pressoir ; plus loin, à 10 kilomètres environ en aval de Serratou, l'oued Cheurfa reçoit sur sa gauche l'oued Sidi Fatallah au débit beaucoup plus soutenu. Nous l'avons remonté jusqu'à Ksar Roumia où l'on nous avait indiqué des ruines importantes. L'Atlas, dans son supplément, y notait seulement les « fondations d'une maison ». Le Ksar Roumia actuel est un misérable hameau de 4 ou 5 gourbis où gîte et table étaient

(3) Le nom se retrouve près de Tébessa, à l'est de Youks, dans le Djebel Mistiri, et, en Oranie, dans la C. M. de Remchi. (N.D.L.R.).

plus que misérables. Mais à côté, de part et d'autre de l'oued, s'élèvent deux constructions rectangulaires bâties à peu près sur le même plan et assez bien conservées ; Ksar Roumia (88) proprement dit sur la rive gauche, Bordj Babaa (28) sur la rive droite. Ksar Roumia est une construction de 20 mètres de long sur 7 m. 50 ; il ne reste rien des grands côtés sans doute construits en blocage ; les petits côtés par contre sont en bon état ; la façade nord s'élève encore à 7 m. 40, avec une épaisseur des murs de 53 cm. ; elle est percée d'une fenêtre large de 90 cm., haute de 2 mètres, dont l'appui est à 1 m. 22 du sol, obstruée dans le haut par une dalle de pierre fixée dans une glissière creusée dans les montants mais brisée dans sa hauteur. Nous n'avons pu déterminer si cette dalle pouvait se mouvoir ni de quelle façon. La façade sud est percée d'une fenêtre de même dimension et d'une porte haute de 2 m. 03, large de 0 m. 73. Les pierres qui constituent le seuil de la porte et l'appui de la fenêtre sont entaillées par des encoches en queue d'aronde, sans doute des pierres de pressoir remployées, et cependant le reste de la construction est fort soigné. La pierre qui constitue la deuxième assise au-dessus du linteau de la porte est entaillée à sa base de petites ouvertures également en queue d'aronde qui traversent la pierre dans toute son épaisseur. Nous avons relevé les dimensions d'une autre pierre de même type tombée à terre. 90 cm. × 50 cm. × 53 cm. Deux ouvertures en queue d'aronde ayant 18 cm. d'entrée et 15 cm. de profondeur.

Il faut y voir sans doute des pierres murales d'huileries d'un type voisin de celles étudiées par M. Christofle (4), mais elles aussi remployées, car la position de la pierre qui est encore en place interdit son utilisation telle que M. Christofle le prévoit.

Le bordj Babaa est de plus petite dimension : 18 m. sur 5 m. 25. Les murs sont tous en pierre de grand appareil, un

(4) *Essai de reconstitution d'un moulin à huile*, Alger, (p. 28 et suiv.).

grand côté a encore près de 3 mètres de haut, mais l'ensemble est moins bien conservé ; sur la face sud, une porte de 90 cm. de large. L'intérieur est divisé en quatre petites pièces carrées.

A côté du bordj Babaa un mur de blocage long de 20 pas, haut de 1 m. 50 subsiste encore ainsi que quelques ruines sans importance.

En remontant encore l'oued sur 2 kilomètres on arrive à Bouchdar (29). Au centre d'une double enceinte carrée en blocage de 50 pas de côté aujourd'hui effondrée, s'élève une construction toute en pierres de taille soigneusement assemblées, dont la hauteur atteint encore 2 à 3 mètres au-dessus du sol, mais dont le plan se laisse mal reconnaître ; nous avons relevé sur les pierres diverses marques de tacherons en forme de caractères libyques ; non loin de là existent, perdues au cœur de la forêt, les ruines de Gemini Petra que Vayssière a signalées et dont les indigènes ont confirmé l'existence. (Gsell, Atlas n° 75). A une dizaine de kilomètres plus au Nord sur la rive droite de l'oued Sidi Fatallah, 2 kilomètres après le marabout de Sidi Fatallah, ancêtre des Cheurfa, ruines de Romadia (Atlas, f° 38, n° 82) vestiges de 12 à 15 pressoirs très régulièrement répartis sur les 3 côtés d'un rectangle : on a l'impression ici d'une industrialisation de la production.

Revenons à l'oued Cheurfa devenu oued Guechtane après l'apport des eaux de l'oued Sidi Fatallah. A Melag el Ouidane, au confluent dominant l'oued (Gsell, Atlas, n° 90) à l'Est s'élèvent quelques constructions au milieu d'un maquis de genévrier, des thermes en briques, plusieurs bassins à huile fort bien conservés et quelques bâtiments en blocage avec angles en pierre de taille.

Nous y avons relevé deux inscriptions funéraires :

Stèle brisée dans sa longueur, de surface irrégulière.

ANNIS
XXX
CECILIVS
DONATVS
OB MERE
ITIFECIT

Largeur : 38 cm.
Hauteur des lettres : 51 mm.

... *annis XXX Cecilius Donatus ob mere(n)ti fecit.*

Caisson en très mauvais état.

M
MATRI
VLIA SATVR...
APPIVS PROC...
VS VIXIT AN

Hauteur : 32 cm.
Largeur maximum : 40 cm.
Hauteur des lettres : 4 cm.

[Dis] m(anibus) [sacrum] ... matri [j]ulia Satur[nina] Appius Proc[ul]us vixit an[nis...].

Signalons encore sur une pierre de taille appartenant à une chaîne un A en relief de 25 cm. de haut sur o m. 22 de large, à la base.

A 10 kilomètres en aval nous atteignons Rhesquil, oasis la plus septentrionale de l'oued Guechtane. Il existe trois groupes de ruines, le premier sur la rive droite (30) et sur l'emplacement du village actuel à la construction duquel de nombreux débris antiques ont servi, notamment un sommier finement décoré de deux rosaces encadrées de moulures et surmontées de volutes, et un sarcophage, aujourd'hui à l'abri d'une maison, dont les dimensions sont de 1 mètre sur o m. 50 orné d'un bas-relief fort primitif représentant un quadrupède au corps allongé.

Dans une autre habitation un *catillus* a été remployé ; si la culture des céréales descendait donc jusque là, et beaucoup plus bas encore, elle n'était certainement qu'une culture complémentaire, la grande ressource du pays devant être l'olivier.

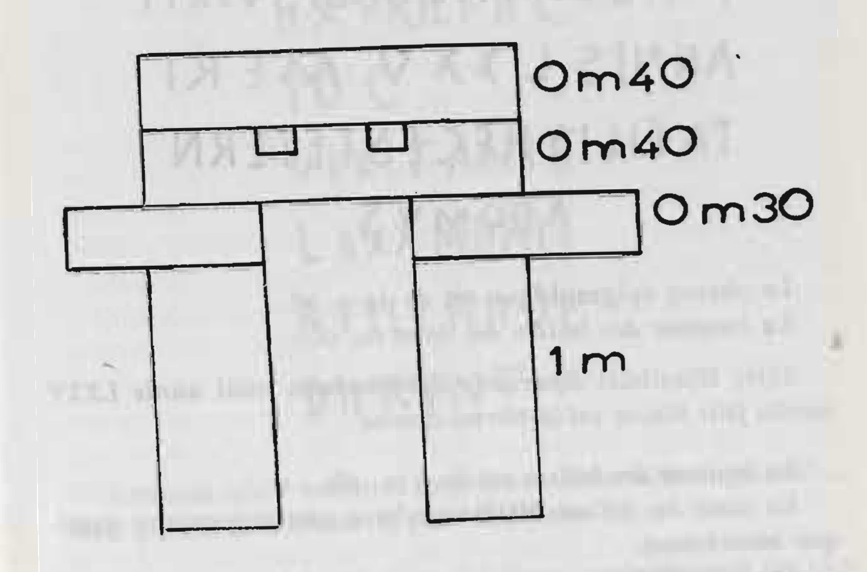
En face de la dechra de Rhesquil, de l'autre côté de l'oued (31), se trouvent quelques ruines assez bien conservées ; mais le champ le plus important s'étend à 200 mètres en aval (32), en amphithéâtre au-dessus d'un méandre de l'oued ; sa surface est de 300 pas sur 100 environ. On y trouve surtout des vestiges de pressoirs ; nous en avons sans peine relevé dix. Au milieu de nombreux alignements de pierres, se dresse, comme une sorte de porte, la construction dont nous reproduisons le dessin ci-contre (5). Tout près, une auge de 1 m. 05 de long sur o m. 56 de large et o m. 20 de profondeur, dont la partie supérieure des bords est brisée.

A partir de Rhesquil, les villages qui s'élèvent auprès de petites palmeraies misérables deviennent plus nombreux. A chacun d'eux correspond un groupe de ruines. Bouder (33) d'abord, où se voit un pressoir et de grosses pierres de taille. Sur l'une de o m. 35 sur o m. 21 un dessin géométrique.

Nous entrons maintenant dans la zone présaharienne de la « dakhla ». Hors du lit de l'oued, plus aucune végétation. La

(5) Il s'agit des deux montants caractéristiques d'un pressoir à huile, entre lesquels montait et descendait le *prelum* du pressoir. (N.D.L.R.).

population vit difficilement du produit additionné des palmiers, des terres de culture que nous avons longées dans la partie septentrionale de la vallée et de quelques troupeaux qui transhument avec toute la population, du Sahara à la montagne. Pourtant les ruines restent nombreuses, dénotant une population sensiblement plus dense et une aisance beaucoup plus grande qu'aujourd'hui. Non loin de Tbordj qui compte seulement quelques maisons, sur un promontoire dominant de haut la vallée, s'étend un champ de ruines de plusieurs hectares appelé par les indigènes Sfaia Chbak ed Doud (35).



Des restes de constructions soignées se mêlent à d'autres beaucoup plus frustes. Des poteries sont éparses sur le sol en grande quantité. Nous avons remarqué une construction rectangulaire de 30 mètres de long sur 20 mètres environ de large précédée d'une colonnade formée par 14 colonnes dont subsistent les pieds, leurs diamètres est de o m. 60 à la base, de o m. 35 au sommet et ils sont écartés de 1 m. 70 environ les uns des autres.

Sur un petit plateau légèrement en contre-bas, à mi-chemin entre le principal champ de ruines et l'oued, nous avons découvert deux stèles funéraires avec inscription.

La première est intacte ; elle mesure o m. 90 de haut sur o m. 45 dans sa partie la plus large. En bas-relief est représenté un personnage au dessin assez primitif aux cheveux rayonnants, vêtu d'une sorte de tunique lui arrivant au-dessous des genoux, portant dans ses mains un objet ovale, sans doute une énorme pomme de pin.

D M S
MALDATACBALISVIXIT
ANNIS LXXV MERI
TA FILIS HECESTETERN
ADOMVS

Le champ épigraphique est de 47 × 28.
La hauteur des lettres est de o m. o5.

D(is) M(anibus) S(acrum) Maldatacbalis vixit annis LXXV merita filis h(a)ec est (a)eterna domus.

La hauteur des lettres est de o m. o5.

Le nom du défunt Maldatacbalis a une consonance punique assurément.

Le bas-relief donne à penser qu'il s'agit d'une femme. Nous avons rapproché cette stèle des stèles d'El Kantara et d'El Ghara que M. Carcopino commente à propos du *Limes* de Numidie (p. 52 et suivantes). L'une d'elles en particulier offre avec la nôtre une grande ressemblance (p. 51, II ; 2) on y voit en effet une femme debout et drapée tenant dans sa main gauche une énorme pomme de pin et saisissant de sa main droite un bélier. Si le bélier qui fait défaut sur la stèle de Tbordj est l'accessoire le plus caractéristique, des stèles d'El Kantara et d'El Ghara, la pomme de pin en est un autre aussi fréquent. Il est tentant de voir en ce personnage au nom punique un fidèle du curieux culte solaire libyco-punique

dérivé de celui de Baal Hammon. Il n'est pas jusqu'au nom de la palmeraie toute proche d'El Baal qui ne soit évocateur.

La seconde stèle a été relevée en deux morceaux légèrement enfouis à peu de distance l'un de l'autre. Elle mesure o m. 90 sur o m. 60.

GIIRRASVSV
BIIVIITRANVS
IIXPRIIFIIC
TOC
VIXITANIS
LXXXMIIRIT
AFILIRIIDI
DIIRVNT

Gerrasus ube ? vetranus ex prefecto c(ohortis) ou g(entis).... vixit an(n)is LXXX merita fili rediderunt.

Au premier plan un animal debout, probablement un cheval, quoique les indigènes en le voyant aient évoqué le lion, dont le souvenir n'est pas si lointain en ces contrées qu'il soit disparu des imaginations populaires.

Derrière la bête, un homme debout tenant en main une lance. Son buste dépasse largement le garrot tandis que ses jambes apparaissent sous le ventre.

Dans le registre des bas-reliefs de part et d'autre de la tête de l'homme on lit D M S A.

La hauteur des lettres est de o m. o4. Il s'agit d'un préfet en retraite ; malheureusement la quatrième ligne qui précise ses fonctions est à peu près illisible car elle correspond à la bri-

sure de la pierre, la quatrième lettre de cette ligne est un C : il pourrait s'agir d'un préfet de cohorte, ou un G. Autre particularité : les E sont représentés par deux barres verticales juxtaposées, forme que jusqu'alors nous n'avions pas relevée dans l'Aurès.

Dans la plaine même de Tbordj et sur la rive gauche (35) on reconnaît une dalle de pressoir et un bassin très bien conservés ; à peu de distance de l'autre côté du sentier qui suit la vallée, des ruines peu distinctes mêlées à quelques tombes magalithiques.

Continuant notre chemin vers l'aval nous arrivons à Tisdein (36) au sortir de la dechra sur la rive gauche nous rencontrons un champ de ruines de 100 pas environ sur 25 au milieu duquel est un pressoir.

Plus loin encore vers le sud, au commencement de la palmeraie d'El Baal (37) qui étale ses palmiers sur un kilomètre au long de l'oued, quelques pierres taillées au bord du sentier, un peu plus loin la guelaa (38) bâtie sur des ruines, a abondamment utilisé les matériaux en provenant. A peu de distance de là vers la montagne, d'autres ruines sans aucune netteté.

D'El Baal deux chemins gagnent le Sahara, l'un difficile et peu pratiqué, suit le plus possible l'oued dont il est cependant obligé de s'écarter à l'entrée de gorges fort pittoresques où nous est apparue, perchée sur un pan de falaise détaché de la rive, Timizouine, l'une des dechras les plus farouchement inaccessibles de l'époque de la peur.

L'autre chemin, beaucoup plus satisfaisant aux yeux de nos guides, laisse l'oued sur sa droite et gagne la plaine de Dermoune par un seuil sans obstacle.

A Dermoune (39), dernière oasis présaharienne, à 18 kilomètres à vol d'oiseau de Badias, les vestiges romains apparaissent nombreux mais peu nets ; le soleil semble avoir calciné la pierre qui s'effrite. Plus au Sud, peu avant le bourrelet montagneux du Guerguit, dernier obstacle avant le Sahara, se voient les traces de plusieurs exploitations agricoles avec quelques pierres fort bien conservées (40).

Dans les gorges mêmes qui ouvrent à l'oued Guechtane le passage du Guerguit on distingue les traces de travaux hydrauliques que Vayssière d'ailleurs a déjà signalées. Faute de temps nous n'avons pu nous rendre compte de leur développement complet.

Au delà c'est la plaine du Zab Chergui, véritablement un autre monde pour qui descend de la montagne, autrefois une jungle à éléphants aux dires d'Hérodote, en tout cas une zone de colonisation intense à l'époque romaine et par la suite une grande voie d'invasions.

***

Si maintenant nous comparons la vallée de l'oued Guechtane (6) aux vallées de l'Aurès occidental ou à celles de l'oued el Arab, nous remarquons :

1° Le caractère également rural du peuplement humain, avec toutefois cette différence qu'ici, par suite probablement de la rareté plus grande des ressources hydrauliques, les habitations sont beaucoup plus concentrées.

2° L'absence presque complète d'ouvrages militaires : si, par exception il se trouve quelque construction dont le caractère militaire soit admissible il s'agit toujours de quelque chose de restreint, rien qui rappelle les *castella* du limes par exemple.

Ainsi s'affirme cette impression d'ensemble : le massif tout entier a été soumis à l'influence romaine et sans doute rapidement pacifié ; le paysan du Mont Aurès est probablement resté étranger aux révoltes qui secouèrent si souvent la Kabylie. Ayant atteint un degré de prospérité élevé, il a vécu la paix romaine à la même cadence que le Tell Numidien, païen lorsque la Numidie était païenne, il sera chrétien en même temps qu'elle, puis donatiste.

Arrive l'invasion vandale qui va entraîner l'écroulement de la puissance romaine.

On s'est volontiers imaginé que les habitants de l'Aurès en avaient immédiatement profité pour secouer le joug et se rendre indépendants. La meilleure preuve qu'on en donnait, c'est qu'aux dires de Procope ils ont détruit Timgad : fait

(6) Mme G. Alquier, *Les ruines antiques de la Vallée de l'Oued el Arab*, *Rev. Afr.*, 1941, 1er et 2e trim., p. 31.

enregistré sans surprise tant on s'était habitué à considérer ces gens comme des Barbares que Rome à son déclin avait peine à contenir.

Reprenons de plus près le texte accusateur :

I, 8. « Huneric, après 8 ans de règne, mourut de maladie au moment où les Maures du Mont Aurès venaient de se détacher des Vandales et de se rendre indépendants... Depuis les Vandales ne purent jamais les soumettre, les parois abruptes et escarpées de leurs montagnes les empêchant d'y porter la guerre ».

II, 13. « Depuis que les Maures avaient chassé les Vandales du Mont Aurès, ils croyaient n'avoir plus rien à craindre. Ils avaient transporté ailleurs les habitants et en avaient rasé les murs jusqu'au ras du sol pour que les ennemis ne puissent s'y retrancher ni s'en servir comme d'une place d'armes dans leurs attaques contre l'Aurès ». (*De Bello Vandalorum*, Traduction Dureau de la Malle. L'Algérie).

La conquête de l'indépendance n'a donc lieu qu'une cinquantaine d'années après le traité d'Hippone qui consacre la victoire vandale ; elle se fait donc contre la domination vandale et par là, bien qu'agissant pour leur propre compte, les Maures de l'Aurès font figure de champions de la latinité décadente (7).

Quant à la destruction de Timgad, encore postérieure, Procope nous en précise bien les raisons : il ne s'agit pas d'une œuvre de pillage mais d'une action de guerre contre une place forte qui menace l'indépendance du massif.

E.-F. Gautier, que ces motifs stratégiques ne satisfont pas, voit dans la ruine de Timgad une réaction du prolétariat agricole berbère de Numidie contre un des centres de grande propriété (*Genseric, roi des Vandales*, p. 283). A notre avis c'est trop aisément confondre les Maures de l'Aurès, alors sans doute comme aujourd'hui peuple de petits propriétaires, avec la plèbe demi-serve des hautes plaines numides.

(7) Depuis la rédaction de ces lignes, ce même point de vue a été développé par M. J. Carcopino, avec toute son autorité et son érudition, à l'occasion du commentaire qu'il a fait de l'inscription funéraire du *Dux Masties* que nous avions découverte à Arris au printemps de l'année 1[illegible] ; *Revue des études Anciennes*, t. XLVI, p. 94 et suivantes. (Note des au[illegible] 1948).

S'il faut chercher au delà de Procope, pourquoi ne pas voir dans la destruction de Timgad, en dehors du but militaire, la conclusion provisoire d'un conflit permanent entre les gens de la montagne et ceux de la plaine à propos de l'eau : l'Aurès est le château d'eau de la région, Timgad s'y servait abondamment. Détruire la ville et disperser ses habitants, c'était pour les Aurasiens régler à leur profit le problème hydraulique.

Ainsi, la destruction de la romaine Timgad vers 485 met fin à la domination vandale sur le massif, mais ne marque pas un recul pour la latinité et le christianisme. L'empreinte se révèle trop forte pour avoir été si rapidement effacée, et bien qu'aucun texte ne le prouve encore, il est permis de penser que la foi chrétienne et la langue latine, inséparables l'une de l'autre en Afrique, ont survécu au delà même du IXe siècle, ici comme dans la région de Tobna, comme dans le Djerid, comme en Tripolitaine (8).

Est-ce simple coïncidence ? Ces trois seuls centres connus de résistance latine et chrétienne avoisinent directement trois régions montagneuses : Aurès, Matmata, Djebel Nefouça, qui sont aujourd'hui les seuls centres de résistance berbérophone situés dans l'ancienne Afrique romaine.

Qu'El Yaqoûbî, dans son Kitâb al-buldân, ne mentionne pas l'Aurès parmi ces régions où se maintenaient de son temps des berbères romanisés, des Afâriq, cela s'explique assez : échappant à l'autorité des Aghlabides, le pays d'accès difficile est probablement resté fermé au voyageur étranger.

Cinquante ans après la ruine de Timgad, au milieu du VIe siècle, ce sont certainement des Maures chrétiens qui, groupés autour de Yabdas, opposent une résistance farouche aux efforts de reconquête des Byzantins de Solomon, comme ce sont encore des Berbères chrétiens qui, un siècle plus tard encore au témoignage de Ibn Khaldoun, s'unissent sous Kocilà pour repousser les Arabes. (*Les Siècles Obscurs du Maghreb*, p. 267).

Au delà, après l'épisode glorieux de la Kahena, qui met

(8) G. Marçais, *La Berbérie au IXe siècle d'après El Yaqoûbî*, dans *Rev. Afr.*, LXXV, 1941.
Voir aussi : Berthier, Logeart et Martin : *Les Vestiges du Christianisme antique dans la Numidie centrale*, p. 38.

en scène au premier plan des Zénètes, nouveaux venus étrangers à la latinité et teintés de judaïsme, l'Aurès rentre pour longtemps dans l'obscurité. Chaque vallée, chaque village va vivre de longs siècles, replié sur lui-même sans contact avec l'extérieur. Cette attitude sauvegardera les indépendances berbères, elle favorisera bien des survivances, païennes, juives ou chrétiennes, mais elle entraînera la désagrégation du réseau hydraulique créé dans la paix romaine au prix d'un dur effort et elle consommera ainsi la ruine économique du massif : ne suffit-il pas, a-t-on pu écrire, de dix ans d'anarchie en pays d'irrigation organisée pour que tout s'arrête et que tout meure. Ici l'anarchie date de douze siècles.

JEAN et PIERRE MORIZOT.

Mars 1943.

LES AVENTURES DE THEDENAT

ESCLAVE ET MINISTRE D'UN BEY D'AFRIQUE

(XVIII° SIÈCLE)

I

INTRODUCTION

Le personnage dont nous présentons les Mémoires (1) était né à Uzès en 1758. Sa famille appartenait à la bourgeoisie catholique. Destiné à la prêtrise et ne se sentant pas de vocation pour cet état, il s'enfuit du collège et fut s'engager dans un régiment qui tenait garnison en Corse. Au bout de quelques mois, dégoûté de la vie militaire, il réussit à se faire libérer et devint clerc de procureur. Mais le goût des voyages le conduisit à Livourne, puis à Cadix, où il vécut dans la maison d'un cousin de son père. Là son aventure ressemble un peu à celle de Julien Sorel dans *le Rouge et le Noir*, bien qu'il déclare n'avoir jamais été poussé par la jalousie ou l'ambition. En bref, il devint l'amant de l'épouse du vieux cousin. Il aurait pu vivre longtemps en parasite dans cette accueillante demeure, mais ses remords le poussèrent à se livrer à une activité productive, et c'est en transportant des tonneaux de malaga à Marseille, sur une tartane espagnole, qu'il fut pris par des pirates barbaresques.

Notre pays entretenait alors de bonnes relations avec le dey d'Alger, et il était d'usage de relâcher les Français capturés en mer, notre consul se chargeant de les rapatrier. Mais l'Espagne était pays ennemi, et Thédenat, saisi sur un bateau de cette nation, fut considéré comme de bonne prise. Heureu-

(1) Les Mémoires inédits de Thédenat sont conservés à la Bibliothèque Nationale, Manuscrits N. A. Fr., N° 10.877. Ils couvrent 140 pages. J'en ai déposé une reproduction photographique à la Bibliothèque du Gouvernement Général de l'Algérie.

sement il fut aussitôt acheté par le bey de Mascara, qui avait besoin d'un homme honnête et cultivé pour conduire sa maison. Pendant trois ans et sept mois notre languedocien fut donc le kasnadar (ministre de finances, ou, plus exactement, intendant) du bey de l'Ouest, qui lui prodigua les faveurs. Il accompagna son maître dans tous ses déplacements et nul mieux que lui ne peut nous renseigner sur le caractère de ce chef intelligent et énergique qui porte dans l'histoire le titre de « grand » : *Mohammed el-Kebir.*

L'affection du bey devint un jour bien embarrassante, puisque Thédenat eut les plus grandes difficultés à faire accepter sa rançon par un maître qui le considérait comme irremplaçable. Il fallut la douce insistance du dey d'Alger, le respectable Mohammed ben Osman, pour que la liberté fût rendue au captif.

La suite de ses aventures n'intéresse que celui qui veut mieux connaître les mœurs et les sentiments dans la France du XVIII[e] siècle. Après avoir subi la tyrannie des mœurs musulmanes, le voici aux prises avec les coutumes chrétiennes, qui elles aussi opposent aux lois de la nature le dogme de l'autorité paternelle, et la morale des classes dominantes en vertu de laquelle seul est admis le mariage fondé sur l'égalité des fortunes et le caprice des parents. Rousseau, dans sa *Nouvelle Héloïse*, avait bien posé le problème de la réforme de la condition de la femme. Thédenat ne s'élève pas à la hauteur du célèbre philosophe, et se contente de nous décrire, dans un style pauvre et en s'encombrant de réflexions banales, une aventure amoureuse comme il s'en produisait tous les jours, mais son récit véridique constitue une contribution à la connaissance de la sensibilité bourgeoise à la veille de la Révolution.

Cependant Thédenat a des traits du caractère du chevalier des Grieux, et son séjour à la cour d'un prince musulman a développé chez lui l'inconstance du caractère. A peine a-t-il séduit la jeune fille de ses rêves qu'il la quitte pour aller faire la fête à Paris avec une somme d'argent dérobée. Au bout de quelques mois il se retrouve dans la détresse, très malade, et se met à errer sur les grandes routes. On le recueille à demi-mort dans un hôpital de Zurich, où il a senti le besoin d'exprimer son repentir en rédigeant ces curieuses confessions.

Les aventures de Thédenat ne lui avaient pas été inutiles. Il connaissait l'espagnol, l'italien et l'arabe. Délivré de ses maux physiques et de son humeur inconstante, il songea à entrer dans la carrière consulaire. En 1785, l'année même de la rédaction de ses mémoires, il alla s'établir en Sicile, demeura quatre ans à Palerme et s'y maria avec une demoiselle Del Vento, ce qui lui permit d'ajouter plus tard à son nom la traduction de celui de sa femme : Duvent ou Du Vent. L'année où commence la Révolution, on le trouve à Messine. Le consul Lallemant l'emploie pour ses écritures et, l'année suivante, en fait son chancelier. Trois ans après, Lallemant ayant été nommé à Naples, le poste de Messine fut confié à un suppléant et géré en réalité par Thédenat, qui exerça une protection efficace sur nos marins lorsque le gouvernement napolitain commença à persécuter les Français. Quand le roi de Naples entra dans la Coalition, en considération de son mariage avec une sicilienne, on lui offrit un poste avantageux, s'il voulait renoncer à sa patrie. Il refusa avec indignation et préféra se faire expulser, au prix de ses meubles et d'une partie de ses effets. Transporté à Gênes, avec sa femme et un enfant de deux mois, il ne trouva pas d'autre moyen de sortir de son dénûment que d'aller frapper à la porte de sa maison familiale. Depuis dix ans il n'avait plus de relations avec son père, alors octogénaire ; mais les épreuves que traversait la France rendaient possible une nouvelle réconciliation. Le vieillard prit à sa charge la jeune femme et l'enfant. Quant au fils prodigue, il se rendit à Paris, où son patriotisme lui valut l'attention de bons citoyens qui lui procurèrent une place de secrétaire-commis-analyseur au Bureau de la Commission des dépêches de la Convention Nationale. Faisant valoir ses qualités de polyglotte, il se fit bientôt nommer vice-consul à San-Remo, dans la République de Gênes, et rendit des services à l'armée de Kellermann en lui procurant des vivres dans les temps les plus difficiles (2). Un jour, à la tête d'une vingtaine de braves, il réussit à sauver des mains des Anglais une tartane française chargée de deux pièces de canon.

(2) Tous ces renseignements sont tirés du dossier administratif de Thédenat-Duvent, conservé au Ministère des Affaires Etrangères. On trouve sa correspondance avec les généraux Kellermann et Schérer aux *Arch. Aff. Etr.*, « Mémoires et documents », France N° 1965.

Vice-consul à Savone, en 1799, son activité fut digne d'éloges [3]. Après Marengo, il fut chargé de suppléer le commissaire général français à Gênes, puis occupa par intérim le commissariat général de Livourne.

Quand la Ligurie fut réunie à la France, notre gouvernement avait grand besoin d'administrateurs connaissant parfaitement le pays et la langue italienne. Aussi ne sommes-nous pas étonnés de voir Thédenat installé en 1805 comme sous-préfet à Ceva. La région était infestée de brigands. Le sous-préfet impérial organisa des milices avec lesquelles il se lança à leur poursuite. Pendant quarante jours il parcourut la montagne et se distingua particulièrement au cours de la capture de la bande du *Dragon*. Ce chef redouté ayant déclaré qu'il rendrait ses armes si le sous-préfet venait les recevoir en personne, sans escorte, Thédenat, bien qu'il fût à cette époque père de six enfants, accepta de courir cette périlleuse aventure. Après cette reddition le pays fut calme et le sous-préfet fut félicité, en prose et en vers, par les municipalités de Ceva, de Garessio et d'Ormea. On lui donna quelque avancement en lui confiant un poste à Gavillan, puis à Turin. Mais il préférait la carrière consulaire. En 1814, cédant à ses sollicitations, l'Empereur le nomma vice-consul à Alexandrie.

Comme il avait été un serviteur zélé de Napoléon, il craignit beaucoup de perdre sa place quand Louis XVIII monta sur le trône ; mais il sut rappeler opportunément qu'il avait servi « comme militaire » sous le roi Louis XV, et ne quitta le consulat d'Alexandrie que pour occuper le poste supérieur au Caire.

Il n'avait jamais cessé de s'intéresser aux pays musulmans. Sous la Révolution, l'Algérie était un de nos fournisseurs de blé ; pendant l'expédition d'Egypte, ce fut une route possible pour une liaison avec notre armée bloquée dans sa conquête ; enfin le Premier Consul a pensé un moment à diriger vers les pays barbaresques les forces d'expansion de la France. Son représentant, Dubois-Thainville croyait à la réussite probable d'une expédition par terre, avec l'aide des populations kabyles qui, tyrannisées, n'attendaient, selon lui, qu'un signal pour

(3) Il publia en 1802 une « Statistique des pays composant l'arrondissement du vice-consulat de Savone ».

acclamer Bonaparte. Le général Hulin, puis le capitaine Barge, allèrent porter au dey de ces incorrigibles corsaires des demandes de réparations et de graves menaces. Thédenat s'empressa de ramasser ses souvenirs et d'en faire un Mémoire, intitulé « Coup d'œil sur la Régence d'Alger », qu'il adressa à Talleyrand. Il y rappelle les actes de piraterie et de cruauté des Barbaresques, montre que le pouvoir du dey et des trois beys repose sur une poignée de soldats privilégiés (véritables brigands qui désolent le pays), que la prétendue puissance du tyran d'Alger est faite de la lâcheté des nations commerçantes, toujours prêtes à lui payer tribut. Une expédition vivement menée nous rendrait maîtres du pays et ne coûterait rien à l'Etat, car le seul trésor du dey (plusieurs milliards, affirme l'auteur !) couvrirait toutes les dépenses. Il propose de débarquer une armée à Ténès, puis d'assiéger Alger de concert avec la flotte. On obligerait le dey à livrer son or, tous ses bateaux de guerre et à faire de la Régence un Etat civilisé et commerçant.

Je n'insiste pas sur ce document, dont il existe plusieurs exemplaires et qui a été déjà analysé dans un excellent ouvrage de M. Charles-Roux [4]. Reposant sur des souvenirs anciens, il n'a pas la valeur des Mémoires. Il cherche à provoquer un conflit où Thédenat aurait joué un beau rôle. Mais Bonaparte comprenait mieux que l'ancien captif les difficultés auxquelles se heurterait celui qui tenterait pareille expédition.

En Egypte, Thédenat eut meilleure opinion des possibilités de développement d'un pays musulman, à la condition qu'il soit placé sous la direction d'un homme éclairé. Méhémet-Ali devint son idole. Il lui écrivit une pièce de vers, qu'il lui lut au cours d'une fête et qui eut l'honneur d'être traduite en turc. Puis il lui dédia un livre sur l'administration civile et militaire de l'Egypte [5]. L'ouvrage cependant n'est pas un simple panégyrique et prétend contenir d'utiles conseils. Car la direction de l'économie du pays telle que la pratiquait le

(4) F. Charles-Roux : *France et Afrique du Nord avant 1830. Les précurseurs de la conquête* (P. 1932), p. 413 sq.

(5) P. P. Thédenat-Duvent : *L'Egypte sous Mehemed-Ali, ou aperçu rapide sur l'administration civile et militaire de ce pacha*, publié par F. J. Joly, Paris, 1822, XII + 230 pages in-8°.

pacha semblait excessive à notre consul, et il osait réclamer une certaine liberté pour l'agriculture, le commerce et l'industrie. Enfin, il rédigea en italien des « Mémoires » sur la campagne contre les Wahabites (6).

Thédenat ne s'était pas enrichi au cours des quarante années passées au service du Ministère des Affaires Etrangères. Il avait élevé péniblement sept enfants (7), et, parvenu à l'âge de la retraite, il laissait derrière lui 24.000 francs de dettes. Bien que l'Etat en ait pris à sa charge une certaine partie, je ne sais si le septuagénaire réussit à désintéresser ses créanciers.

Il ne fut pas un brillant écrivain, et son œuvre diplomatique ne se distingue par rien de remarquable. Mais il fut un de ces vaillants méridionaux qui essayèrent de comprendre le monde musulman. C'est pourquoi le récit de ses aventures en pays barbaresque est un document précieux pour l'historien de l'Algérie sous le régime turc.

II

LES SOURCES EUROPÉENNES DE L'HISTOIRE DE L'ALGÉRIE AU XVIII° SIÈCLE

L'Algérie du XVIII° siècle est fort mal connue. Les sources arabo-turques sont de valeur médiocre, et peu d'Européens ont réussi à pénétrer dans l'intérieur.

---

(6) Cet ouvrage (*Mémoires sur la campagne de Mehemed-Ali, pacha d'Egypte contre les Wahabites*), annoncé par le précédent, p. 118, note 2, n'existe dans aucune bibliothèque de Paris. Peut-être n'a-t-il jamais vu le jour.

(7) L'aîné se consacrait à l'égyptologie. Il avait transporté à Paris une importante collection d'antiquités.

Thédenat fut mis à la retraite en 1825 (Etats de service conservés dans son dossier au Quai d'Orsay, à la date du 25 août 1830). Il semble qu'il pourrait bien être l'auteur du mémoire anonyme (signé *Th. aîné*) envoyé de Toulon au Ministère de la Guerre, en 1827, pour préconiser une expédition par terre contre Alger. En effet on y retrouve deux des idées exprimées dans son mémoire de 1802 : débarquement secret pour tourner la ville et coup de main sur le trésor de la citadelle, qui servirait à payer les frais de la guerre. Il est possible que Thédenat, qui était alors mal vu au Ministère des Affaires Etrangères, n'ait osé signer le mémoire que de l'initiale de son nom, se réservant de le dévoiler si le projet était suivi d'exécution. On sait que ce mémoire fut l'origine de la première des enquêtes entreprises au Ministère de la Guerre sur la possibilité, les moyens et l'intérêt d'une expédition tendant à la conquête d'Alger (cf. Charles-Roux : *France et Afrique du Nord avant 1830*, p. 543 sq).

Le tableau le plus complet du pays a été fait par le Dr Shaw (8), qui fut chapelain d'une factorerie anglaise d'Alger de 1720 à 1732. Nous trouvons dans ses deux volumes des descriptions consciencieuses, pleines de détails curieux, particulièrement sur la faune, les productions du pays et les mœurs arabes, mais peu de renseignements sur la vie politique.

La relation du médecin allemand Hebenstreit est très brève (9). Son compatriote, le consul de Hambourg Rehbinder (10) ne nous donne d'informations sûres qu'en ce qui concerne Oran, où il a séjourné en 1788. Celle de Bruce, consul d'Angleterre à Alger en 1868, est d'un bien faible intérêt (11). Venture de Paradis est beaucoup mieux renseigné et ses notes, qui ont été publiées (12), constituent actuellement notre meilleure source.

Les autres voyageurs sont des naturalistes. J. A. Peyssonnel, correspondant de l'Académie des Sciences, chargé en 1724 d'étudier l'histoire naturelle de l'Afrique, n'a visité que la Tunisie et le pays constantinois (13). Le botaniste Desfontaines

---

(8) Il en existe deux éditions anglaises (Oxford, 1738 in-f°, et Londres, 1757 in-4°) et deux traductions françaises, l'une donnant le texte intégral, avec des notes et corrections de l'auteur : *Voyages dans plusieurs provinces de la Barbarie et du Levant*, par M. D. Shaw, 2 volumes in-4°, La Haie, 1743 ; l'autre incomplète ou infidèle, par J. Mac-Carthy (*Voyage dans la Régence d'Alger...*), Paris, 1830, 405 pages in-8°.

(9) *De antiquitatibus romanis per Africam repertis*. Ses lettres à Auguste II de Pologne ont été recueillies par Bernouilli et insérées dans son *Sammlung kleiner Reisen, Berlin-Leipzig*, t. IX, X, XI et XII, puis traduites par Eyriès dans les *Nouvelles Annales des voyages*, t. XLVI, pp. 7 à 90.

(10) J.-Ad. Frhn von Rehbinder : *Nachrichten und Bemerkungen über den Algierschen Staat*, Altona, 1798-1800, 2 vol. Il a été utilisé par Lespès (*Oran*, P. 1938), qui renseigne aussi sur les sources espagnoles.

(11) Bruce (James) : *Voyage aux sources du Nil, en Nubie et en Abyssinie pendant les années* 1768, 1769, 1770, 1771 et 1772, traduit par Castera, Paris, 1790-1791, 5 volumes in-4°.

(12) Publiées par E. Fagnan : *Alger au XVIII° siècle*, Revue Africaine, t. XXXIX (1895), p. 266 à 314, t. XL (1896), p. 32 à 78 et 256 à 277, t. XLI (1897), p. 69 à 118. Venture de Paradis a été l'un des informateurs de l'abbé Raynal, dont l'« *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans l'Afrique septentrionale* » a été publiée (après sa mort) par Peuchet, e, 1826, en 2 volumes.

(13) Peyssonnel et Desfontaines : *Voyages dans les Régences de Tunis et d'Alger*, publiés par Dureau de la Malle, 2 vol., P. 1838. Outre ses « épîtres » publiées, Peyssonnel a laissé une narration de son voyage encore inédite, conservée à la Bibliothèque d'Avignon, Ms N° 1373 (cf. A. Rampal : *Une relation inédite du voyage en Barbarie du médecin naturaliste marseillais Peyssonnel* (Bull Géogr. histor. et descript., N° 2, 1907) et étudiée,

a parcouru la Barbarie en 1783-1784 et nous a laissé particulièrement une relation de son voyage d'Alger à Mascara, que la protection du gouvernement local lui permit d'effectuer, en compagnie d'un horloger dauphinois depuis vingt ans au service du dey (personnage dont il sera aussi question dans les mémoires de Thédenat). En dehors de ses observations sur la flore, son livre ne contient que des aperçus très sommaires. Il nous a permis de contrôler certaines affirmations de Thédenat ; mais Desfontaines, qui ignorait l'arabe et qui n'a passé que trois jours à Mascara, n'a pas eu le loisir d'observer les institutions et les mœurs du pays. L'abbé Poiret [14] enfin a pu voir la partie orientale de la Régence, mais il se laisse entraîner fâcheusement par son penchant pour la réthorique.

A part ces récits de voyageurs, nous disposons des souvenirs d'anciens esclaves, mais ceux-ci ne nous fournissent que des renseignements insignifiants. En 1785 furent publiées les lettres d'un captif racheté par les Trinitaires [15]. Le héros de l'aventure aurait été au service du caïd de Salé et aurait suivi son maître, élu *bacha dei* de Tunis à la place de *Bennethar* (?),

---

en ce qui concerne la Tunisie, par Ch. Monchicourt : *Le voyageur Peyssonnel de Kairouan au Kef et à Dougga*, Revue tunisienne, 1916.

Les éditions de ces voyages sont très défectueuses, ce que ni Monchicourt, ni A. Chevalier (*La vie et l'œuvre de René Desfontaines*, Paris, 1939) n'ont observé. Ainsi, le voyage de Desfontaines dans le beylicat de Mascara est recomposé d'une façon invraisemblable par l'éditeur d'après les notes éparses du botaniste. Par exemple, page 182 sq, Desfontaines raconte son séjour à Mascara ; page 160 son séjour à Tlemcen, qui est postérieur ; p. 179 Desfontaines reçoit l'autorisation de retourner à Mascara pour voir des mines ; mais c'est p. 175 qu'il rapporte la visite desdites mines. Ainsi « recousu » par M. Dureau de la Malle, l'itinéraire du savant est impossible à suivre par le lecteur.

Monchicourt, en se fondant sur une édition aussi défectueuse du voyage de Peyssonnel, croit démontrer que ce voyageur n'est allé ni à Sbeitla ni à Kasserine. Cet érudit ne s'est pas demandé préalablement si les dates fournies par Dureau de la Malle (et qui n'existent pas dans la relation inédite, rédigée hâtivement) sont bien exactes.

(14) Abbé Poiret : *Voyage en Barbarie ou lettres écrites de l'ancienne Numidie pendant les années 1785 et 1786*, P. 1789, 2 vol.

En ce qui concerne la ville d'Alger, il faut ajouter la description du mercédaire Fau, publiée par Marcel Emerit, avec des notes de M. G. Marçais : *Un astronome français à Alger en 1729*, Revue Africaine, N[os] 384-385 (3[e] et 4[e] trim. 1940). Dans cette relation on parle du *bey*. Lire : le *dey*.

(15) *Voyage dans les Etats Barbaresques de Maroc, Alger, Tunis et Tripoly*, ou lettres d'un des captifs qui viennent d'être rachetés par MM. les chanoines réguliers de la Sainte Trinité ; suivies d'une notice sur leur rachat et d'un catalogue de leurs noms, Paris, 1785, 218 pages in-12.

qui venait de mourir. Belle occasion de décrire, en plusieurs lettres, le Maroc, le royaume d'Alger et la régence de Tunis ! Mais le nouveau dignitaire serait mort aussitôt son arrivée dans cette dernière ville, et son captif aurait été vendu à un renégat tripolitain, événement qui lui procura la matière d'une nouvelle lettre, cette dernière sur Tripoli. Enfin les Trinitaires lui auraient procuré la liberté.

Je ne connais pas de caïd de Salé appelé à la dignité suprême à Tunis au XVIII[e] siècle, et le récit est criblé d'erreurs grossières. Tous les noms arabes y sont écorchés. Des fables étranges y trouvent place. Ainsi, à Bougie, les habitants portent une croix sur la joue et sur la main, car, « lorsque les Goths s'emparèrent de ce pays, ils n'exigèrent aucun impôt des chrétiens, ce qui faisait que chacun voulait passer pour tel ; c'est pourquoi on ordonna aux chrétiens de porter cette marque de distinction, et leurs malheureux descendants la portent encore aujourd'hui sans savoir pourquoi ». Inutile de tracer son itinéraire sur une carte : venant du Maroc, n'a-t-il pas traversé successivement « Trencen, Angad, Beni, Araxid, Miliane, ... puis Oran », avant d'arriver à Alger ? Et, parti de Tunis par mer, n'a-t-il pas vu au passage *Carvan* (Kairouan) « où se trouve le souverain pontife et vicaire de Mahomet », les îles de Tabarca et de Galita, enfin, après quatre jours de traversée, Tripoli ! Il est évident que les bons pères ont arrangé à leur manière les vagues récits que leur ont fait les captifs rachetés ou des musulmans de rencontre, et qu'ils ont voulu en tirer un ouvrage donnant une haute idée de l'importance de leur œuvre, en négligeant toute charité à l'égard des historiens futurs.

Non moins fantaisiste est le récit de Dumont, qui avait passé 34 années de sa vie comme esclave en Barbarie. Ce Dumont nous dit qu'il était embarqué sur le brick « Le Livècre », jeté par la tempête sur la côte d'Afrique entre Oran et Alger [16]. Il tomba, couvert de blessures, entre les mains

---

(16) J. S. Quesné : *Histoire de l'esclavage en Afrique de P. J. Dumont, natif de Paris*, maintenant à l'hospice des incurables, rédigé sur ses propres indications par..., 3[e] éd. revue, corrigée et augmentée, « Ouvrage utile aux deux sexes de tous les âges, et particulièrement à la jeunesse », Paris, 1820, 157 pages in-8°.

J'ai retrouvé aux *Archives Nationales* (Marine B/III 321) la trace de

des *Koubales* (Kabyles) et fut vendu au cheik Osman qui régnait sur la *montagne Félix* (pays des Flissa). Il passa de longues années d'une vie atroce chez ces barbares, puis fut acheté par le dey, qui le traita un peu moins mal, et enfin, délivré à la suite de l'expédition de lord Exmouth, il fut admis à l'hospice royal des incurables. Le fait qu'il déforme singulièrement tous les mots arabes et turcs [17] peut constituer une certaine garantie d'authenticité, ou tout au moins nous permet d'établir que le récit n'a pas été copié dans une publication ultérieure [18]. Mais quelle portion de vérité peut-on tirer d'une relation où l'auteur déclare gravement qu'il a vu de ses camarades dévorés par des tigres « qui ne le cèdent pas en taille à nos mulets ordinaires » [19], et qu'il a aperçu en Algérie » une plaine couverte de chevaux, de mulets, de chameaux, d'éléphants, etc. » [20] ? Il a observé des ceps de vigne « si gros qu'un homme peut à peine les embrasser, et leurs grappes n'ont pas moins d'un pied et demi de longueur » [21] ! N'oublions pas le passage si instructif sur les moutons à grosse queue : « Les moutons sont fort gros, et la queue de cet animal est si pesante qu'on la fait supporter sur une planche à deux roues ; car, sans cette précaution, leur laine, d'environ 15 pouces de long, s'attachant aux ordures, aux ronces, etc., empêcherait le mouton de marcher » [22]. Dumont peut être rapproché de cet ancien prisonnier arabe qui, d'après le récit à la fois humoristique et véridique de Richard, n'a vu en

---

ce captif. C'est une lettre du curé de Saint-Louis de Versailles datée du 5 mars 1784 : « J'ai dans ma paroisse une pauvre veuve, dont le fils nommé Jean Eléonore Dumont, âgé de 27 ans, est esclave à Alger depuis quatre ans. Cette pauvre mère, qui n'a que ses bras pour subsister, a ramassé à la sueur de son front une somme de mille livres qu'elle destine au rachat de son fils et qu'elle m'a mis entre les mains. Je sais que cette somme est insuffisante, mais j'ai appris que vous aviez le dessein de délivrer un certain nombre d'esclaves de cette régence... ». La demande fut transmise aux Trinitaires, qui ne délivrèrent pas Dumont.

(17) L'agha devient le *lag* (p. 87) ; le burnous, l'*habernousse* (88) ; le caïd, *kail* ; le Titteri, *Titre* ; Busnach, *Bouginac* (106) ; Bacri, *Bagré*, etc.

(18) Quesné prétend qu'il a vérifié les déclarations de Dumont en consultant la *Gazette de France* de 1778 à 1783 (p. 6).

(19) Page 42 : « Le tigre, dit-il, pour se défendre, se met sur le dos et ventre les chiens qui l'attaquent » (81). Rappelons qu'il n'y a jamais eu de tigres en Algérie.

(20) Page 74.

(21) Page 90.

(22) Page 91.

France que des douars peuplés de sauvages roumis qui traient les truies et se nourrissent de leur lait — astucieux bavard à qui ses horribles récits, débités sur les marchés d'Afrique, rapportent d'abondantes aumônes. La description que nous fait Dumont (ou son interprète Quesné) des tortures effroyables endurées par les esclaves des Algériens est destinée sans doute à apitoyer les Français et à provoquer des quêtes pour la rédemption des captifs, ou tout simplement l'occasion d'écrire un livre édifiant.

Il existe enfin une abondante relation écrite par un captif aussitôt libéré, l'écrivain italien Pananti [23], récit superficiel, que l'auteur a cru devoir agrémenter de traits d'esprit et de digressions destinées à donner une idée avantageuse de sa culture et de son talent. L'ouvrage, qui préconise une expédition contre Alger et la création d'une colonie européenne sur la côte d'Afrique, a pu avoir une certaine influence politique surtout après avoir été utilisé par l'éditeur de l'œuvre posthume de l'abbé Raynal sur le commerce des Européens en Afrique [24], mais il nous renseigne sur Alger au début du XIXe siècle, c'est-à-dire en période de guerre, et n'a disposé sur l'intérieur de la Régence que de renseignements de seconde main.

III

La valeur historique des mémoires de Thédenat

Les mémoires de Thédenat ont un tout autre caractère. Ce sont des *confessions*, comme on aimait les faire depuis J. J. Rousseau. Nous n'avons aucun motif de soupçonner la sincérité d'un homme assagi par le malheur, qui nous étale ses fautes sans solliciter notre indulgence. L'auteur n'est pas un homme de lettres. Bien que ses récits fassent quelquefois

---

(23) Publiée en italien, puis en anglais (par Blaquière), traduite enfin de l'anglais en français et éditée sans nom d'auteur avec le titre : *Relation d'un séjour à Alger...*, Paris, 1820. L'auteur ne précise pas la date de son voyage, mais indique (p. 517) que Dubois-Thainville représentait la France à Alger.

(24) G. T. Raynal : *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans l'Afrique*, ouvrage posthume publié par Peuchet, 2 vol., Paris, 1826.

penser à ceux de Diderot ou de Le Sage, il est possible qu'il n'ait pas lu ces auteurs. En tout cas, même lorsqu'il lui arrive des aventures comparables à celles de Zadig, il ne subit en aucune façon l'influence de Voltaire. Son mauvais style tire ses mignardises de l'enseignement du petit séminaire, et l'horreur du péché, dont il est pénétré après avoir subi les dures conséquences de ses fautes, est d'inspiration chrétienne. Après avoir vécu de curieuses aventures, qui ne lui ont pas laissé que de mauvais souvenirs, Thédenat reste un bourgeois languedocien, courageux, appliqué au travail et toujours attaché à la religion de sa famille, bien que l'ardeur de son sang l'ait poussé à de multiples fredaines.

Ses mémoires sont les seuls que nous connaissions sur la région ouest de l'Algérie au XVIIIe siècle et il est étonnant qu'ils n'aient encore été compulsés par aucun chercheur. Les commerçants de la Compagnie d'Afrique n'ont eu des informations que sur la partie orientale. Les ports barbaresques ont été fréquentés par des Européens qui n'ont pas visité l'intérieur. Thédenat a vécu près de quatre années dans le beylicat de Mascara, où il a occupé une importante fonction. Certes son esprit d'observation laisse beaucoup à désirer : le captif était trop novice pour pouvoir recueillir des renseignements précis sur la vie économique, sociale et politique des indigènes, mais il a eu l'avantage de connaître des personnages dont personne autre que lui n'a pu brosser le portrait, en particulier Mohammed el-Kebir, bey de Mascara, qui a repris Oran aux Espagnols. C'est pourquoi l'historien, qui a dû jusqu'ici se contenter de recueillir sur l'Algérie du XVIIIe siècle d'insipides chroniques, est heureux de pouvoir lire le récit d'un Français qui n'a voulu dire que la stricte vérité, sans se douter de l'intérêt que ses souvenirs pourraient présenter un siècle et demi plus tard.

Jusqu'ici Mohammed el Kebir était connu surtout par un ouvrage en arabe, *El djoumani* (25), mais on pouvait soupçon-

(25) Voir l'excellente notice de Gorguos sur le bey d'Oran, *Revue Africaine*, t. I (1856), p. 403 à 416, t. II (1857), p. 28 sq et 223 sq. Expédition de Mohammed el-Kebir dans le Sud, t. III, p. 51, 185, 286, enfin la relation de l'expédition de Chellala, par Mohammed ben Bel Kacem ez-Zâoui, trad. Bresnier, *Revue Africaine*, t. IV (1860), p. 175 à 186.

Les autres sources sont d'un mince profit. On en trouvera l'indication dans E. Mercier, *Histoire de l'Afrique septentrionale*, t. III, p. 411 et 434.

ner l'auteur, Ahmed ben Mohammed ben Ali ben Sah'noun, un des familiers du bey, d'avoir beaucoup exagéré les qualités de son maître. Cependant Desfontaines avait signalé lui aussi l'intelligence de ce prince et la douceur avec laquelle il traitait les esclaves chrétiens dont il aimait à s'entourer. Le récit de Thédenat corrobore ces informations. Le bey de Mascara est un homme généreux et juste, très dur à l'égard des voleurs, sévère, mais non inexorable, en cas d'attentat aux bonnes mœurs telles que les a fixées la coutume musulmane. C'est un habile homme de guerre ce qui ne l'empêche pas de diriger la production et le commerce. Thédenat est très impressionné par la magnificence de la cour de Mascara, où la vie semble facile. On y boit des liqueurs et du bon vin, que les esclaves vendent sous le porche ; Mohammed el Kebir lui-même ne s'en prive pas. Ce qu'il faut souligner c'est l'absence de fanatisme chez ce bey, qui a vu Livourne et Marseille, sait un peu le franc et fort bien l'italien et recherche la collaboration des chrétiens, dont il sait apprécier les qualités administratives. La poste fonctionne bien, puisque Thédenat arrive à communiquer avec sa famille. Chargé de surveiller l'exportation des blés, de la laine et de la cire à Mostaganem (principal port du beylicat, puisque Oran appartenait encore aux Espagnols), il note que, certaines années, on y a chargé jusqu'à dix vaisseaux, tant français qu'anglais. Venture de Paradis (26) nous dit qu'en 1787 on en chargea 26 à Arzeu, indice d'un progrès notable de la vie économique d'un pays où notre captif déplorait la désolation d'immenses plaines fertiles mais privées d'irrigation. L'importance de l'impôt annuel versé par le beylicat de l'Ouest au dey atteste déjà l'importance des ressources. Thédenat, moins obscur sur ce fait que Venture de Paradis, le chiffre à 666.000 francs par an.

De même, les aperçus du kasnadar sur la vie à Alger de 1779 à 1782 confirment ce que nous savions déjà par d'autres sources. La course et le rachat des captifs ne constituent plus à cette époque qu'une faible ressource, mais l'Algérie tire profit de ses richesses agricoles, développées pendant les 25 années du règne de Mohammed ben Osman, chérif aux mœurs

(26) Alger au XVIIIe siècle, *Revue Africaine*, t. 39 (1895), p. 286.

pures, tout dévoué à ses fonctions. Notre captif vante la dignité de ce beau vieillard, à barbe d'albâtre, qui l'a reçu avec bonté et dont la fermeté et l'équité sont justement renommées. Ce dernier quart du XVIII[e] siècle peut être considéré comme une époque de renaissance algérienne, malheureusement interrompue par les guerres de la Révolution et de l'Empire qui, en rendant leur importance aux corsaires et à la soldatesque, ont engendré de nouveau une funeste anarchie.

Cette modeste civilisation musulmane d'Afrique du Nord était-elle capable de se développer d'elle-même si les conditions de la politique extérieure avaient été meilleures ? Il y a là un problème que les historiens doivent aborder, avec l'aide des documents déjà connus et de ceux qu'il ne faut pas renoncer à découvrir encore. Des mémoires comme ceux que nous présentons nous invitent à le poser, et c'est sans doute leur principal mérite (27).

MARCEL EMERIT.

(27) Nous ne publions ici que le récit de ses aventures en Algérie. La suite du manuscrit, qui contient l'histoire de ses malheurs en France et en Suisse, est d'un intérêt médiocre.
Nous avons conservé les notes de Thédenat, indiquées par des lettres, et nous y avons ajouté des notes explicatives indiquées par des chiffres.

MÉMOIRES DE THÉDENAT

natif d'Uzès en Langedoc

écrites à Zurich en 1785

... Je partis pour ce fatal voyage, n'ayant pour toute cargaison que quelques tonneaux de vin de Malaga. Nous eumes assez beau temps pendant cinq à six jours et il ne nous était encore rien arrivé de remarquable ; mais lorsque nous étions déjà près des côtes de Catalogne, il se leva un vent du côté du midi d'une force terrible. La mer grossissait à chaque moment et ses syllons nous prenant de côté chassaient tout le monde de dessus le pont. Nous avions toujours cottoyé jusques alors, mais nous ne pûmes plus le faire, crainte que la force du vent et des grands courrants de l'eau ne nous eût jetté sur les côtes, où nous aurions trouvé une mort certaine ; ce qui nous obligea à gagner au large en faisant du chemin tant qu'il était possible, de manière que nous fumes bientôt au milieu du golfe de Leon. Ce fut là où nous commençâmes d'apercevoir deux vaisseaux qui nous semblaient cingler du côté où nous venions. La grosse mer ne nous permettait pas de les reconnaître. Néanmoins le capitaine, homme de peu de lumière, nous assurait qu'ils étaient français. Ces deux corsaires algériens, qui nous poursuivaient il y avait déjà longtemps, sans que nous nous en fussions apperçus, usèrent d'une feinte qui leur réussit très bien. Ils cinglaient toujours du côté du nord afin de nous mieux tromper et aussitôt qu'ils furent à la hauteur de notre tartane, ils prirent le vent en poupe et fondirent sur nous à pleine voile. Nous nous apperçûmes de toutes ces manœuvres, mais lorsqu'il ne fut plus tems et que nous étions presque sous la portée des canons de ces pirates. Si le chef de notre vaisseau les eût reconnus pour corsaires du premier moment que nous les vîmes, il nous aurait été possible d'échapper d'entre leurs mains. Nous pou

vions prendre le vent en poupe comme eux, et, au moyen de l'avance considérable que nous avions, nous nous serions jetté sur les côtes, ou peut-être s'étant trouvées sableuses, notre naufrage aurait été moins funeste que l'esclavitude. Nous n'étions dans notre tartane que 13 personnes, parmi lesquelles il y avait deux passagers malades (a) et deux petits mousses. Nous n'avions ni canons ni pierriers, de sorte qu'il nous était impossible de résister à deux corsaires bien armés qui composaient plus de 80 personnes. Les voilà enfin sur nous, nous appellent à l'obéissance, et, voyant que nous ne nous préparions à aucune défense, ils tâchèrent de nous aborder, ce qu'ils firent malgré la grosse mer, qui leur fut pendant un assez long tems un obstacle. Trente hommes entrèrent dans notre bord, s'emparèrent de nous et nous firent passer dans un de leurs navires où nous fûmes enchainés à fond de cale (2 avril 1779).

La prise que venaient de faire ces algériens était moins grande que ne l'attendait leur cupidité. Un d'entre eux, parlant bon espagnol, me le dit et m'assura que s'ils l'avaient su, ils ne se seraient point écartés de leur route, qu'ils allaient à la rencontre d'un gros vaisseau napolitain qui devait sortir (disait-il) de Barcelone hier ou avant hier. Quant à nous, nous ne fumes pas aussi maltraités par nos ravisseurs que nous l'aurions cru. Comme ils ne trouvèrent en nous aucune résistance et que par conséquent personne d'eux n'avait été blessé, ils furent assez humains pendant les quatre jours que nous mîmes pour arriver à Alger [1].

J'eus le tems pendant ces quatre jours de considérer ma situation. Je me voyais dans les fers et éloigné peut-être pour jamais de l'Europe entière et de tout ce qui m'y était cher. Mille idées se présentaient à mon imagination. Ce fut pour lors que je reconnus que je m'étais attiré la colère céleste et que ce n'était que mes crimes qui m'avaient conduit dans le déplorable état où j'étais. « Le ciel est juste, disais-je, et sa justice se manifeste en ce moment. Il a puni le plus ingrat et le plus indigne des hommes. Si j'eusse au moins été captivé avant de m'être rendu coupable envers mon cousin, que je

(a) C'était deux officiers français qui revenaient de St-Roch.

serais heureux ! je n'aurais rien à me reprocher et je pourrais accuser le Sort d'injustice en me donnant des fers. Mais à qui attribuer mes adversités qu'à mes forfaits, qu'à moi-même et enfin qu'à une justice que j'ai si bien méritée ».

I

A la cour du bey de Mascara

Tandis que je me livrais ainsi à mes diverses réflexions, nous arrivâmes enfin à Alger et, aussitôt débarqués, nous fûmes conduits au bagne où sont les malheureux esclaves (a) jusques au lendemain que nous fûmes vendus au marché — comme on vend les animaux. Le dey s'était emparé des deux petits mousses (b) et le consul français des deux officiers passagers (c). Quant à moi, je fus vendu à un juif qui parlait un peu la langue franque (d) et qui me dit en me conduisant chez lui que je lui coûtais soixante-dix sequins (e). C'est un argent mort pour moi, me disait-il, mais que, pourvu que je fusse sage et que je travaillasse bien, il ne se repentirait point de m'avoir acheté. J'avais le cœur si occupé de ce qui venait de se passer et encore plus de ce que le sort m'avait donné un juif pour maître, qu'à peine avais-je fait attention à ce qu'il venait de me dire. Aussitôt arrivés dans sa maison, il me demanda ce que je savais faire. « Rien, lui dis-je — Comment, tu n'as point de métier ? — Non — Tu ne sais point non plus travailler au jardin ? — Non, je ne sais autre chose qu'écrire, voilà quelle a toujours été mon occupation ». A quoi lui servait l'écriture ? il aurait mieux aimé que j'eusse été jardinier

(a) Il y a dans Alger plus de 3.000 esclaves tant du dey que des particuliers. Ceux du dey, qui sont dans différents bagnes, sont très maltraités, mal nourris et accablés de travail.

(b) Il s'empare ordinairement de tous les enfants dans l'espérance de les gagner dans cet âge puéril, à se faire turcs.

(c) Il y a un traité entre la France et la Régence d'Alger par lequel il est dit que tout français qui serait pris sous un pavillon ennemi de cette régence serait esclave, à moins qu'il n'y fût que passager. Je fis prier le consul de se servir de ce même prétexte pour m'affranchir, mais il ne lui fut pas possible, nos papiers d'embarquement démontrant clairement que j'étais attaché au vaisseau, il fut décidé que je serais esclave.

(d) C'est un mélange de l'italien et de l'espagnol, qu'on a peine à entendre.

(e) Le sequin valait pour lors 10 livres, 2 sols, 6 deniers de France.

ou de tout autre état. « Enfin (me dit-il) tu ne vaux rien pour moi. Il faut que je te revende ; et je crains que si on vient à savoir que tu n'as point de métier de ne pouvoir retirer mon argent ».

Il y avait peu de tems que le bey de Mascara (a) avait écrit à son luquil (b) d'Alger pour le charger de lui acheter quelqu'un qui fût d'un age un peu mûr et qui sût lire et écrire. — Ce bey avait beaucoup de confiance pour les Français ; il en avait eu un pendant qu'il était calife duquel il était très content ; il mourut à son service et le regretta beaucoup —. Cet ambassadeur ayant donc su qu'il y avait des français dans la prise qui était arrivée s'empressa de s'informer où ils étaient passés. Il sut bientôt que de trois qu'on avait pris, il n'y en avait eu qu'un d'esclave et que c'était un juif qui l'avait acheté. D'après cet éclaircissement, il se transporta chez mon maître et lui demanda où était le français qu'il avait acheté. « Le voilà, lui répondit le juif en me présentant, et si vous voulez, je vous le revendrai. Volontiers, dit le luquil, pourvu qu'il fasse mon affaire ». En même tems ce dernier me prit en particulier pour me faire les mêmes questions que m'avait faites le juif, qui, ne sachant pour quel usage il voulait m'acheter, ne se réjouissait guère que je lui parlasse en particulier, craignant que, sachant que je n'avais aucun métier, il ne m'achetât point, à moins que ce ne fusse à un bas prix. Les réponses que j'avais faites au juif et qui l'avaient obligé à chercher à me vendre ne déplurent point au luquil ; il s'en réjouit au contraire, d'autant plus qu'elles étaient conformes à ce qu'il désirait, ce qui l'obligea aussi à me dire fort doucement et en bon espagnol : « Tu es ce qu'il me faut. Je vais t'acheter à quelque prix que ce soit et tu peux dire que tu seras heureux ». Il s'approche en même tems du juif et lui dit que s'il ne voulait point exiger un grand prix, il m'achèterait. Ils convinrent enfin que moyennant 100 sequins j'appartiendrais à l'ambassadeur (2).

J'appartins à un nouveau maître, à la maison duquel je fus tout de suite conduit et où il ne tarda pas à se rendre.

(a) C'est une ville à environ 80 lieues d'Alger du côté du couchant. Le païs que commande ce bey s'étend jusques aux confins du Maroc.
(b) C'est un ambassadeur, ou consul.

Aussitôt qu'il fut arrivé, il ordonna à ses domestiques de m'aller acheter d'autres habillements et me tint, à moi, ce langage : « Ce n'est point moi, me dit-il, que je t'ai acheté. C'est pour le bey de Mascara, mon maître. Si tu sais te bien comporter auprès de lui, tu peux dire que tu seras le plus heureux des esclaves. C'est lui-même qui m'a chargé de lui acheter un français. Il a une si grande confiance en eux qu'il les préfère sur toutes les autres nations. Il m'a demandé un homme tel que tu l'es. Je crois le bien servir en t'envoyant auprès de lui. Dans deux ou trois jours tu partiras, et tâches de ne point démentir mon opinion »...

Le jour de mon départ pour Mascara arrive enfin. J'écrivis auparavant à M. D... à Cadix et lui détaillai tout ce qui s'était passé depuis mon départ d'auprès de lui. — Il eut la complaisance de me faire bientôt réponse et une des plus consolantes : il me marquait, après bien de nouvelles preuves d'amitié et de sensibilité sur mon malheur, qu'il fairait son possible d'adoucir ma captivité et même de m'en sortir, ce qu'il aurait fait sans doute si la mort ne m'eût privé de ce digne bienfaiteur très peu de tems après que je fus esclave —. Je n'écrivis point à son épouse. Il semblait que le repentir de mes fautes avait étouffé toute ma passion. J'écrivis aussi à mes chers parents, à V..., ainsi qu'à mon ami à Livorne, et instruisis les uns et les autres de mes revers et de ma situation.

Je partis donc d'Alger et d'auprès du luquil, qui, ne m'ayant point traité comme un esclave, m'avait comblé de bontés. C'était un homme dont la phisionomie prévenait beaucoup à son avantage et dont la blancheur de la barbe jointe à sa vieillesse lui donnait un air des plus vénérables.. Je peux ajouter même d'après les plus amples connaissances que j'eus par la suite et de ses vertus et de son caractère, que c'était un des plus honnêtes humains que ce siècle peut produire. Je m'éloignai donc de lui accompagné de deux conducteurs. Lorsque nous fûmes au sommet de la montagne au bas de laquelle Alger est bâti, je pus examiner la situation de cette ville. Elle offre une vue des plus charmantes et des plus agréables. La beauté de ses dehors présente un aspect qui délecte la vue par la quantité de jardins et de maisons de campagne qui sont bâties sur le penchant de cette montagne. Celles qui s'y dis-

tinguent le mieux sont celles de MM. les Consuls, qui, construites d'un goût moderne, annoncent celui dont les Européens sont susceptibles. Enfin rien de plus beau que la vue de cette ville et rien de plus pittoresque que les campagnes et les coteaux fertiles qui en dépendent et qui comblent le regard humain de satisfactions. Mais c'est domage que son intérieur ne réponde point à tant de perfections. Point de belles rues. Elles sont toutes fort étroites et très mal-propres ; les maisons très basses et mal bâties. Le palais même du dey n'offre rien qui attire la vue. Enfin plus on la parcourt plus on la trouve défectueuse.

Nous passâmes après de l'autre côté de cette montagne pour entrer dans la plaine de Mitigi [3]. Ce fut pour lors que l'aspect de ce païs me saisit d'admiration. Cette plaine est d'une étendue immense et même à perte de vue du Levant au Couchant. Elle est des plus fertiles et des mieux cultivées de la Barbarie. Elle n'offre enfin rien à la vue qu'un seul jardin dans lequel sont éparses un grand nombre de très belles maisons. C'est dans cette plaine que l'on tire une quantité d'oranges et de citrons inouïe et d'un très bon goût. Du côté du Midi, au pied d'une montagne, on découvre la ville de Bellida [4], qui, étant nouvellement bâtie, offre une vue des plus charmantes. Celle qui est du côté opposé et sur une autre montagne n'offre rien moins d'agréable [5]. Enfin, pendant les 8 ou 9 heures que nous mîmes pour traverser une partie de cette plaine, je ne voyais à chaque pas que des choses plus intéressantes, qui me donnaient une opinion avantageuse de tout le païs. Des montagnes de deux jours de chemin succédèrent à ces perfections et nous arrivâmes à la plaine de Miliana, qui n'offre, ainsi que les autres que nous passâmes, rien de bien intéressant. On n'y voit ni jardins ni maisons, ni arbres même. On n'y découvre qu'une grande étendue de terrain semé d'un très beau bled. Celle de Miliana fournit beaucoup de riz et on y voit une quantité d'adouars (a). Ce qui

(a) Ce sont les villages de ce païs-là et dont les maisons sont des tentes noires qui résistent à tous les mauvais temps. Elles forment un grand cercle dans lequel on enferme la nuit les bestiaux d'un chacun. On distingue la tente du chef de l'adouar par son élévation de plus que les autres. Par le moyen des chameaux et des bœufs on change en un moment ces villages et on les place où on veut. On bâtit si peu en Barbarie que deux ou trois maisons jointes prennent le nom de ville.

ne m'étonna pas moins que tout ce que j'avais vu dans ce voyage c'était lorsque nous arrivions dans ces adouars. Mes conducteurs faisaient tuer dans chacun de ceux que nous nous arrêtions un mouton et plusieurs poulets et menaient comme des nègres ceux qui s'y opposaient. Je n'entendais point la langue et ainsi je ne pouvais m'opposer à ces injustices, quoiqu'ils se servissent de mon nom pour les commettre. Je ne savais point non plus l'usage barbare de ce païs qui, en facilitant les voyageurs à faire leur chemin sans aucune dépense, les porte quelquefois à des excès de cruauté, surtout lorsque ce sont des gens attachés au souverain. Ainsi mes compagnons de voyage ne manquaient pas de m'annoncer pour chrétien du bey de Mascara afin de pouvoir mieux exécuter ce qu'ils désiraient, et à ce seul nom du bey tout leur devenait facile.

J'arrive enfin, après six jours de marche, à Mascara et auprès d'un maître qui, selon son lukil, devait me rendre le plus heureux des esclaves. Comme il était tard, on ne put me présenter devant lui que le lendemain ; en attendant on me mit au Porche, où sont quelques esclaves destinés aux travaux du bey, mais qui sont bien mieux traités que ceux d'Alger [6]. Le lendemain donc je fus présenté devant ce sultan. A son aspect et à la magnificence de sa coupe (c'est la salle où il reçoit sa cour) tous mes sens furent si surpris que je savais à peine si j'existais ou non. C'était un homme de 40 à 45 ans, d'une belle figure, ayant une barbe noire qui le faisait paraître très blanc [7] et qui lui descendait jusqu'au milieu de la poitrine et des moustaches qui lui tombaient sur les épaules, à l'usage des Turcs. Il était (selon que je m'en aperçus par la suite) rempli d'humanité et d'un très bon caractère. Il joignait à cela des connaissances qui ne sont guère susceptibles aux gens de sa nation, aimant beaucoup les étrangers. Il se laissait emporter quelquefois par une vivacité qu'il ne pouvait vaincre et qui le rendait souvent coupable de bien des excès. Il était assis sur son lit de justice, qui n'était qu'en étoffes brodées, ainsi que ses habillements. Tout brillait en lui et saisissait d'admiration. Les murs de la salle étaient couverts de tapisseries superbes, au dessus desquelles on ne voyait que l'or : c'étaient des fusils, des pistolets, des cimetères de plusieurs façons, où l'or et l'argent étaient entièrement

prodigués. La cour qui l'entourait n'était guère moins brillante. Enfin tout ce qui s'offrait à mes yeux m'avait si tellement ravi qu'à peine pouvais-je répondre aux questions du bey, que ma vue avait semblé réjouir. Il me demanda en langue franque de quel païs j'étais et quel était mon état (quoiqu'il le sût très bien). Après ma réponse, il parut encore plus satisfait. Il continua de me demander si je ne parlais aucune autre langue que la mienne et l'espagnol ; et à peine lui eus-je répondu que je parlais italien, que je vis un homme qui à peine pouvait retenir sa joie. « Eh bien (me dit-il en bon italien), puisque tu parles cette langue, nous n'en parlerons jamais d'autres ; et c'est aussi celle que je préfère. J'ai été (continua-t-il) longtemps en Italie et surtout à Livorne. J'ai bien été à Marseille et à plusieurs autres ports de France ; mais je n'ai jamais pu rien apprendre de cette langue ». Ma surprise devenait toujours plus grande en voyant de la manière que me recevait le bey et encore de ce qu'il se servait si bien d'une langue si opposée à la sienne. Enfin, après m'avoir fait plusieurs autres questions, il ordonna à un de ses chaouz (a) de me conduire dans l'appartement de ses pages chrétiens et de m'y donner la place qui me conviendrait le mieux.

Je ne fus pas plutot dans cette chambre que je fus entouré des chrétiens (ils étaient tous catalans ou mayorquains — le plus vieux n'avait pas seulement 15 ans) qui y étaient et me témoignèrent une joie qui m'étonna. Ils ne tardèrent point de me dire ce qui les faisait se réjouir de mon arrivée. « Il y a longtemps, me dirent-ils, que le bey vous attend et qu'il se réjouit d'avoir un français pour le faire son Kasnadar (b) et mettre dehors celui qu'il a : c'est un renégat qui le vole impunément et qui traite ses domestiques comme des nègres ».

Tout ce que me disaient ces jeunes gens était une énigme pour moi et ne servait qu'à m'étonner davantage. Qu'est-ce que tout ceci, disais-je ? Où est cette barbarie et cette inhumanité que presque toute l'Europe attribue au peuple de qui je dépens à présent ? Ne serait-ce que envers moi qu'il serait

(a) Ce sont ceux qui font justice comme font les bourreaux en France et qui néanmoins sont au nombre des plus grands du païs, étant respectés du peuple comme le bey même.

(b) C'est un trésorier et en même temps un maître d'hôtel.

humain ? non, il faut (continuai-je) que ceux qui leur donnent des noms dont ils sont si peu dignes ne les connaissent point et n'ayent jamais été parmi eux. Il serait à souhaiter pour l'humanité que les esclaves turcs et maures qui sont entre les mains des Espagnols, des Napolitains, des Gênois et des Malthois fussent aussi bien traités que le sont les chrétiens parmi ceux qu'on ne croit susceptibles que de cruauté.

Quelques moments après que je fus avec mes nouveaux condisciples, on m'apporta d'ordre du bey un de ses habillements complets (a) qui acheva de me persuader que ce que venaient de me dire les pages et ce que m'avait dit le lukil à Alger commençait à s'effectuer. On m'obligea de mettre ces hardes tout de suite en me disant que celles que j'avais n'étaient pas pour un kasnadar.

Me voilà donc habillé en kasnadar, sans cependant l'être encore, ni ne sachant ce que signifiait ce nom, et, sur le soir, mon maître ayant renvoyé une partie de sa cour et étant presque seul avec ses pages qui l'entouraient (b), m'envoya chercher et, me faisant approcher près de lui, me tint ce propos avec une douceur inouïe : « Je t'ai acheté (me dit-il) pour être mon esclave et me servir ; mais, si tu sais bien te comporter, tu ne seras pas regardé comme tel. Je te destine pour être bientôt le Directeur de toute ma maison. Tache de répondre à mes vues et que le pouvoir dont je vais te revêtir ne te fasse point sortir des bornes de la fidélité que tu devras à un maître qui te comblera de bienfaits. Je vais te donner un homme qui aidera aux efforts que tu fairas, j'espère, pour apprendre la langue arabe (c) qu'il est de mes intérêts et des tiens que tu saches. Je ne veux point que tu fasses aucun travail (continua-t-il) que tu n'ayes une parfaite connaissance de ma maison et de ce qui doit être ton devoir. Examine bien faire celui que tu dois remplacer et taches d'être aussi bon serviteur que je serai bon maître ».

(a) C'étaient quatre différentes sortes de vestes de drap couvertes de broderies en or, avec une paire de culottes à la turque de toile d'Hollande et une très belle ceinture de soye.

(b) Le bey n'était jamais seul. Il avait toujours auprès de lui quelques pages chrétiens qui se relèvent alternativement. Il n'y a que le kasnadar qui est exempt de cette garde.

(c) J'eus en effet un vieux renégat, qui ne m'était d'aucun secours malgré qu'il fût bien payé.

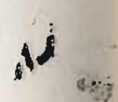
Le discours du bey me surprit plus que tout ce qui m'était arrivé jusques alors. Je ne pouvais concevoir comment, du premier abord, il pouvait me témoigner tant de bontés ; mais je connus très bien par la suite que c'était son intérêt d'avoir une personne capable de diriger ses affaires et à laquelle il pût se fier.

Je commençais enfin à entendre un peu la langue arabe et m'appercevoir qu'il était possible de surmonter les difficultés qui m'avaient d'abord fait craindre de ne pouvoir jamais parvenir à l'apprendre. Pendant ce tems je tachai de m'instruire de ce que j'aurais à faire à l'avenir. Les jeunes gens me furent d'une grande utilité. Il y en avait parmi eux qui étaient auprès du bey depuis longtems et qui avaient presque la connaissance de tous les devoirs du Kasnadar. Et, comme ils languissaient que je fusse en place afin de n'être plus exposés aux mauvais traitements de celui que je devais remplacer, ils se prêtaient avec plaisir à tout ce qui pouvait le plus tôt me rendre leur chef. Je ne devais attendre aucun éclaircissement du renégat. Il était très bien instruit de ce qui devait lui arriver ; ce qui faisait qu'il avait pour moi une haine qui se manifestait à tout moment. J'aurais bien pu m'en plaindre au bey, mais, comme je savais que tout devait changer, je prenais patience. Cependant ce dernier n'ignorait de rien, et mon silence ne servit qu'à lui donner meilleure oppinion de moi et à m'accorder plus de confiance.

Le tems du camp arrive enfin (a). Mon maître voulut m'en instruire lui-même, quoique je le susse déjà par la voie des pages. « C'est là (me dit-il) que tu peux prendre mieux connaissance de mes affaires qu'en toute autre part. J'espère que tu t'y prêteras afin que je puisse te les confier entièrement avant que nous ne rentrions dans la ville. Il semblait encore après cela que tout tournait en ma faveur et m'annonçait un bonheur assuré, si l'idée de la servitude ne m'eût fait envisager que rien ne peut être stable pendant qu'on ne peut disposer de soi.

Quand je vis les attirails du camp et tout ce qui était à

(a) Le bey sort tous les ans avec une armée pour aller parcourir le païs dont il est le despote, et ramasser les sommes imposées. Ce camp dure trois mois et commence toujours dans le commencement de juin.



la charge du Kasnadar, je commençai à m'épouvanter. Il me paraissait impossible que je pusse parvenir à bien remplir une place qui influait sur tant d'objets et d'où émanaient tant de sortes de travail. Je voyais qu'on préparait de quoi charger au moins 150 mules, rien que de ce qui était utile au bey pendant les quatre mois que dure le camp ; (car pour les vivres nécessaires à sa suite et à la troupe, il y avait toujours 3 ou 400 chameaux destinés à les porter) et dont le kasnadar est responsable. Celui-ci (d'après les connaissances que j'eus de ses devoirs) en route est à cheval à la tête de ce convoi. Il a pour charger et décharger ces mules et sous son commandement une soixantaine de domestiques, qui ont aussi un chef, de sorte qu'en route il n'a rien à faire. Son plus grand ouvrage est la veille et le matin du départ qu'il faut tout préparer et arranger, ce qui lui convient de faire par ses mains afin d'éviter de rien perdre (ce qui m'est arrivé bien souvent du commencement que j'étais en place). Il y a tant de choses dans quatre tentes qui composent ce qui est utile et au bey et à sa maison, c'est-à-dire à ses domestiques, que de se le représenter il parait impossible qu'un homme puisse parvenir à avoir l'œil sur tout. Qu'on s'imagine quel serait le train d'un souverain ou d'un grand prince si l'un ou l'autre était obligé de camper pendant quatre mois sans recevoir aucun secours de personne, qu'on joigne à cela ce qu'il faut de plus à un bey pour la contrariété des usages, et on verra si l'occupation d'un kasnadar est de peu d'importance. Au surplus il doit être au camp le dernier couché de toute la maison et le premier levé ; il doit savoir l'heure que doit se lever son maître (a) et pour lors le faire réveiller par un page, sans crainte qu'il s'en trouve offensé. C'est lorsque les autres tentes apperçoivent de la lumière dans le guéritton de nuit du bey qu'elles se mettent toutes en mouvement. Il doit connaître l'or et l'argent faux qui roulent beaucoup dans le païs (b) parce qu'il est chargé de visiter, peser et compter tout celui qu'on a apporté

(a) Le bey se lève régulièrement dans toutes les saisons une heure et demie avant le jour, afin d'être habillé et lavé pour faire sa prière une demi-heure avant l'aurore. Aussitôt que celle-ci paraît, il entre dans la grande tente, où toute sa cour vient lui baiser la main.

(b) Il m'est arrivé quelquefois de trouver dans l'argent qu'on m'apportait la moitié de faux et le rendais suivant l'usage à celui qui le donnait.

à son maître soit au camp ou à la ville (ce qui n'est pas peu considérable, comme on peut le penser) ; il doit, en mettant l'argent dans les coffres, faire une différence de celui de chaque province afin de se mettre à l'abri de bien des inconvénients qui peuvent survenir tant par la faute des écrivains teneurs de livres que par la mauvaise foi des collecteurs chargés de la levée des impôts (a). Il doit tenir un état exact de tous les effets qu'il distribue aux Maures de l'ordre du bey afin de se mettre à l'abri aussi d'aucun reproche de la part de ce dernier. Il doit, et sur toute chose, connaître tous les domestiques qui sont pour charger les équipages afin d'être sûr de leur fidélité. Il peut les changer quand il lui plaît et faire changer par son maître leur chef s'il lui manque en quelque chose. Il doit encore mieux connaître ceux qui approchent son maître afin que l'or, l'argent et les effets de prix soient en sûreté. Il doit enfin avoir l'œil et déffendre que rien ne sorte des magasins que par son ordre.

Venons au pouvoir qu'il a auprès du bey. Il peut faire beaucoup de bien et de mal à bien des personnes. C'est par son canal que les emplois se donnent. Un homme qui sera assez riche pour pouvoir donner la somme qu'il faut pour parvenir à être gouverneur de province ou autre charge vient le trouver et lui dit de dire à son maître que s'il veut lui donner telle place, il lui donnera 300 ou 400 sequins. Le Kasnadar ne manque pas. Ensuite un autre vient et susdit à cette somme ; il le dit aussi. Et quelquefois il se trouve trois ou quatre prétendants à la même place. Eh bien que fait le bey ? Il prend l'argent des uns et des autres et étale celui qui lui plaît ; et même quelquefois ceux à qui il a pris ces sommes en sont exclus. J'avais horreur de lui voir ainsi abuser de son despote ; mais il fallait me conformer à ce qui ne dépendait pas de moi de changer. Tout ce que je faisais c'était de prévenir ceux qui venaient me parler s'il y avait des prétendants qui se fussent présentés pour la même place. Celui donc qui triomphe et qui est étalé, reçoit un habillement complet

(a) L'argent du camp ne se touche que quand on est à la ville. Le bey en porte toujours suffisamment pour subvenir à tout ce qu'il lui faut tant pour la paye de la troupe, qui se fait tous les mois, que pour ses domestiques, etc.

de la main du kasnadar et le nouveau gouverneur lui donne 10 sequins. Il en est de même de toutes les charges.

Venons à ses appointements. Il a dix sequins par mois de son maître ; de sorte que cela, ce que doivent lui donner les gouverneurs lorsqu'ils se libèrent avec le bey ou qu'on en fait des nouveaux, et ce qu'il peut tirer d'étrenne des grands de la cour, peuvent lui faire 3 à 4.000 livres par an, et, très bien vêtu, il lui serait très facile d'avoir davantage, car on peut dire de sa place comme dit un major d'un régiment français à une dame qui lui demandait combien pouvait porter la place de major : « autant qu'on fait et qu'on veut la faire valoir », répondit cet officier. Ainsi le Kasnadar en est de même : il pourrait s'enrichir très facilement sans que son maître s'en apperçût. Je peux me flatter que lorsque je fus en place, je montrai tant d'exactitude et de délicatesse dans mes devoirs que je m'attirai non seulement l'amitié et la confiance de mon maître, mais encore celle de toute sa cour, et que je m'étais fait une réputation qui certainement m'eût été chère et m'eût comblé de satisfaction dans tout autre païs.

Nous partîmes donc de Mascara pour aller au Habra, là où devait nous joindre la troupe venant d'Alger et envoyée par le calif (a). Je fus étonné lorsque le matin on m'amena un cheval tout harnaché avec une bride dont la garniture était en argent ainsi que les étriers, une scelle dont le dessus était de velours violet brodé en or (b) et avec ordre de ne point suivre le bey, mais d'aller avec les équipages (nouvelle jalousie pour le renégat). De cette façon, ne montant à cheval qu'après mon maître, j'avais mieux l'occasion de voir comment se faisait son départ. Aussitôt qu'il eût demandé son cheval, chacun s'empressa à monter et à se joindre (c), et lorsqu'il a monté et qu'il se met à marcher, ceux qui portent les saindjak (d) marchent après lui, derrière ; ceux-ci font de la

(a) Le païs dépendant du bey de Mascara a tous les ans quatre camps différents, le sien, celui du calif, celui de l'alcaïd Flit et celui de l'alcaïd de Miliana. Les sommes qu'ils ramassent sont pour le bey.

(b) D'après cet harnachement, qu'on juge quel doit être ceux des chevaux du bey.

(c) Ce détail est pour lorsqu'on part du camp et non pas de la ville, que chacun le joint alors en route, à moins ses plus attachés qui ne le quittent jamais.

(d) Les drapeaux. Il y en a ordinairement sept.

musique, composée ordinairement de huit hautbois, d'autant de grosses caisses sourdes et de deux petites timbales à son clair, qui ne cessent de jouer pendant toute la route. Après suit toute la troupe à cheval, qui dans les plaines s'étend de droite et de gauche sans pouvoir précéder le sultan. Il n'y a que les grands de sa cour qui marchent à ses côtés. Personne ne marche devant lui que les gens qui portent ses armes, qui peuvent composer une soixantaine de personnes de la plus belle jeunesse du païs, que les pages chrétiens, tous montés sur de beaux chevaux, que ceux qui conduisent les chevaux de relais pour le bey, y en ayant toujours une douzaine tous sellés, marchant les uns après les autres et enfin que ceux chargés des vivres et de la petite tente de route. Tous ces derniers précèdent le maître d'environ 200 pas. Il n'y a des pages que celui qui est chargé de lui donner la pipe en chemin qui marche derrière lui, c'est-à-dire devant les drapeaux. C'est une place assez pénible, surtout lorsqu'on marche la nuit ; elle est après celle du kasnadar.

Toute la troupe est à cheval, excepté celle qui est à la solde, qui n'est composée que de turcs ou corolis (a). Ces derniers sont tous à pied et vont comme ils veulent.

Une heure avant le départ du bey, il part un calif qui est chargé de l'emplacement du camp ; il est suivi de tous ceux qui sont chargés de conduire les chameaux ou mules qui portent les tentes de toute l'armée, de sorte que lorsque ce sultan arrive, il trouve toutes les tentes placées. La vue du camp est assez agréable, surtout lorsqu'il peut avoir beaucoup d'étendue et qu'on le voit d'un endroit plus éminent. Les quatre tentes du bey, c'est-à-dire l'oubak ou tente royale, son gueriton de nuit, la hama ou magasin et le gueriton des pages, sont dans le milieu, formant un carré, l'entrée de l'outak regardant toujours du côté où se lève le soleil. Celle de ceux qui sont employés pour les soins de ses chevaux est à droite, à environ 200 pas, de manière que de son lit de justice il les découvre tous. A gauche, à la même distance, est celle des gens chargés du soin des mules qui portent les équipages. A

(a) Ces corolis sont nés d'un turc et d'une femme maure. On compte parmi eux les renégats.

droite et à gauche, beaucoup plus en arrière, sont celles des grands de sa suite, et, plus en arrière encore, celles de toute la troupe à cheval. A environ 400 pas derrière la tente royale est celle d'une grandeur prodigieuse, appelée la komenia, qui est destinée pour mettre les vivres de tout le camp, qui se renouvellent tous les mois qu'on en fait la distribution ; celle de la cuisine est à sa droite ; celle des gens chargés de placer et de conduire toutes les tentes du bey est entre la komenia et celle des équipages dont est chargé le kasnadar ; celles formant un petit adouar de ceux qui ont soin des chameaux et des troupeaux qui suivent le camp sont derrière la komenia. Les trente tentes des Turcs, qui composent environ 500 hommes, renferment toutes celles dont nous venons de parler et d'une distance égale de l'une à l'autre. Celle du chef de cette troupe est à 400 pas vis-à-vis de la tente royale. Le gueriton du chauz du dey d'Alger qui accompagne le camp est à sa droite à très peu de distance. Voilà quel est l'emplacement d'un camp, qui offre une perspective charmante, principalement dans la nuit, lorsque tous les fallots dont chaque tente est munie, sont allumés. Ce détail faira infailliblement bailler le lecteur, s'il prend la peine de le lire ; mais il faut bien que j'écrive ce que j'ai vu pour augmenter ces mémoires, ne voulant point le faire par de fausses aventures ni embellissements qui leur fairaient perdre leur authenticité ; car ce n'est que par elle qu'ils peuvent intéresser quelqu'un.

La troupe d'Alger nous joignit enfin, et nous partîmes du Habra pour parcourir le païs et provinces dépendant de notre camp, recouvrant partout l'argent que s'empressaient de porter ceux qui les commandaient. Nous marchions presque tous les jours, ce qui me procurait l'occasion de bien connaître ce païs, dont la beauté enchante et consterne en même tems. Nous passions des montagnes et des plaines superbes, qui auraient été très fertiles ; mais presque inhabitées. Nous rencontrions très peu d'adouars, mais aussi on voyait à leur entour des terrains immenses remplis d'un très beau froment. Ces pauvres villages sont malheureux lorsque le camp les approche ; ils sont si vexés de tout le monde qui le compose que c'est une horreur pour ceux qui connaissent ce qui s'y commet.

Il y avait déjà près de trois mois que nous étions dehors de Mascara, lorsque le bey envoya dire au renégat kasnadar de venir me remettre les clefs de tout ce qui était en son pouvoir, de me donner une connaissance exacte si tout était dans l'ordre et de prendre ses hardes et mener son cheval à la tente destinée aux jeunes gens qui portent ses armes (a) là où il devait rester. Mon maître ne m'avait encore prévenu de rien. Il me dit seulement pour lors de bien prendre garde si tout était en règle (ce qu'il m'était impossible de savoir au moins qu'en partie). Le renégat vint donc auprès de moi et m'ouvrit tous les coffres. Nous comptâmes tous les sacs d'argent (ils étaient tous de peau rouge et cachetés avec de la cire. Ceux en or contenaient 1.000 sequins et ceux en argent 100) et me donna ensuite tous les divers états qu'il avait tenus en langue espagnole (c'était sa langue) de tout ce qui en était susceptible. Je confrontai celui de l'argent avec le premier écrivain ; il se trouva juste, et, comme c'était l'article le plus important à examiner, nous ne nous arrêtâmes guère sur les autres à moins sur celui des montres et des armes, qui sont toutes de prix (b).

Me voilà enfin porteur dans ma ceinture d'une trentaine de clefs que je ne quittais jamais, et placé à un poste qui ne m'était pas encore entièrement connu. Mon maître, le soir, étant seul, me détailla tout ce que j'avais à faire (du moins il le croyait, car il ne connaissait point lui-même tout ce qui dépend de la place de Kasnadar). Il me recommanda surtout d'avoir l'œil sur les domestiques, que c'étaient des gens (disait-il) qui ne charchaient qu'à le voler, que j'eusse soin de la conduite des pages, de les châtier quand ils le méritaient, et qu'enfin je me rendisse digne par l'intérêt que je devais prendre de ses affaires, des bontés qu'il avait et qu'il aurait pour moi. Heureusement je n'ai jamais été fainéant (et c'est aussi la seule bonne qualité que j'aye eu). Ainsi voyant qu'il dépendait de mon travail et de mon exactitude d'adoucir les

(a) Je l'ai vu plusieurs fois avant la fin du camp venir se soumettre à me demander bien de petites choses, que je ne lui ai jamais refusé malgré la mauvaise humeur qu'il avait eu contre moi.

(b) Jamais on n'a vu d'armes si belles que dans ce païs. Le diamant, l'or, l'argent, le corail, la nacre, tout est prodigué. Le bey a des fusils dont la valeur doit être si exorbitante que je n'oserais la fixer.

fers où le sort m'avait conduit, je m'y livrai entièrement et réussis si bien que je m'acquittai pendant le restant du camp de tous les devoirs qui émanaient de ma place et vis avec satisfaction que mon maître était très content.

Nous retournâmes à Mascara, où je gagnai de plus en plus l'estime du bey, qui, en peu de tems, me confia ce qu'il avait de plus secret. Je faisais en même tems des plus grands progrès dans la langue, qui me facilitèrent à avoir des entretiens avec les grands de la cour et m'attirèrent par là leur estime. Je faisais aussi, tant qu'il m'était possible, du bien aux esclaves chrétiens destinés aux travaux de mon maître, lesquels ne tardèrent pas de m'appeler leur protecteur. Quant à ceux de la coupe, c'est-à-dire les pages, ils se félicitaient à tout moment de m'avoir pour leur chef. Je savais, en me faisant aimer d'eux, les tenir dans leurs devoirs et me faire respecter, sans trop me prévaloir de mon autorité. Tous les autres domestiques en étaient de même. Je ne refusai rien à personne de ce qu'on me demandait toutes les fois que je pouvais le faire. Enfin je débutai si bien dans ma nouvelle place que je m'étais attiré une estime générale qui faisait dire aux maures que c'était domage que je fusse chrétien, car sans cela je serais parfait. Le bey disait souvent la même chose lorsque quelqu'un de sa cour lui faisait mon éloge.

Pendant ce tems il arriva un malheureux événement qui rendit le bey furieux et qui servit pour ma gloire. Un chrétien meunier (il était auvergnat) fut trouvé dans son moulin, qui est attenant au sérail, avec une femme et dans un moment qui ne laissait pas à douter s'il était coupable. Cet esclave fut conduit par un eunuque, qui l'avait surpris dans son crime, devant mon maître qui ne pouvait retenir sa colère contre ce malheureux et qui le condamna à être pendu par les pieds à la porte du porche, pour donner exemple aux autres esclaves, et la femme à l'être également en public. Je frémis, ainsi que les pages, en entendant cet arrêt. Ces derniers me dirent pour lors qu'il n'y avait que moi qui pouvait sauver la vie à ce malheureux si je voulais me servir des prérogatives que j'avais sur l'esprit du bey. Je voyais celui-ci si furieux que je n'osais lui parler, ce qui me détermina d'aller trouver le grand calif son frère et plusieurs des principaux de sa cour, afin de les

prier de sauver cet esclave, leur disant que je joindrais mes prières aux leurs et que peut-être on pourrait y réussir. Ils firent effectivement et les uns et les autres leur possible auprès du bey sur lequel j'avais les yeux attachés, et m'étant apperçu qu'il ne savait s'il se rétracterait ou non de son horrible sentence, je me jettai à ses pieds devant toute sa cour en les baisant ; je le priai en langue italienne et avec des termes les plus propres à réussir, de m'accorder, ainsi qu'à tous ceux qui avaient bien voulu l'en prier, la grâce de cet esclave coupable, ajoutant que c'était la première que je lui demandais et que j'osais espérer de ses bontés qu'il voudrait bien me l'accorder. Le bey fut un moment en silence, et, après m'avoir dit : « C'est ton païs, je le vois bien », il ordonna, à ma grande satisfaction qu'on donnât à ce malheureux ainsi qu'à sa complice 200 coups de bâton à chacun (a), desquels ils furent bientôt guéris. Cette grâce fut un triomphe pour moi et me donna des plus grandes preuves, ainsi qu'à tous les spectateurs, de l'estime que mon maître voulait bien m'accorder.

Quelques jours après cette époque, nous partîmes pour aller à Oran donner une *fonction* (c'est le terme usité) (2). C'est un amusement que prend ordinairement le bey tous les ans et dans le tems du Ramadan (b) d'aller faire tuer ou blesser quelqu'un de ses gens par les coups de canon ou mousquet qui partent de cette ville (c). Quant à lui, il ne s'approche jamais de leur portée. Il se met sur une éminence pour être spectateur de la scène qui fait indubitablement gagner le ciel aux Mahométans et aux chrétiens sans doute, selon leur foi respective. Nous revînmes au bout de trois (?) ayant eu, onze morts (et par conséquent saints) et une autre fois autant de blessés.

Le mois d'avril étant arrivé, je partis avec le calif pour

(a) Les lois arabes portent que tout chrétien qui est trouvé avec une femme mahométane, doit être pendu et sa complice mise vivante dans un sac et jettée ainsi à la mer ; ce qui prouve comme cette nation regarde les chrétiens.

(b) C'est leur carême, qui dure une lune, pendant laquelle ils ne mangent que la nuit, de sorte que depuis le crépuscule du matin jusqu'après le coucher du soleil, ils ne peuvent ni manger, ni boire, ni fumer du tabac, ni s'approcher de leur femme. Ce carême est suivi si ponctuellement qu'il y a des personnes qui préfèrent la mort plutôt que de le rompre.

(c) C'est une ville et port à 14 lieues de Mascara, appartenant aux Espagnols.

aller conduire tout ce qui émane de la contribution que mon maître paye tous les six mois au Régent d'Alger, et je me comportai si bien dans ce voyage, qui était le premier que je faisais avec ce calif, que celui-ci à notre retour lui rendit un compte bien à mon avantage, ce qui l'obligea à ne mettre plus de borne dans son amitié. Il m'en donnait des preuves à chaque moment. Je devins bientôt le dépositaire de sa cave (c'était selon lui la plus grande preuve d'amitié) et il ne fit plus de difficulté que je busse avec lui, voyant que je n'abusai point de cette familiarité qui, au contraire, par reconnaissance, m'attachait encore plus à ses intérêts. Nous avions bien quelquefois de petites querelles ; mais j'avais su si bien étudier son humeur et son caractère que je savais lui céder et avoir raison quand il le fallait.

Voici encore une fois le tems du camp arrivé. J'étais pour lors entièrement au fait de tout ce qu'il y avait à faire et je m'en acquittais assez bien, mais non sans beaucoup de peine. Je n'avais aucun moment à moi. Les chaleurs excessives jointes à tant de travail faisaient que j'y étais presque toujours malade. Je dirigeais néanmoins tout d'une manière qui étonnait mon maître. Il m'a dit lui-même que jamais ni sa table (a), ni ses tentes ni ses affaires n'avaient été si bien dirigées. Pendant ce tems je commis une faute par un trait de vivacité qui, au lieu de me faire perdre l'estime du bey, servit à me donner des preuves d'une plus grande ... Etant en route à la tête de mon convoi, je m'apperçus que par derrière une mule venait de tomber et qu'elle ne pouvait se relever à cause de sa grande charge. J'appelai aussitôt les domestiques pour décharger cet animal afin qu'il se relevât, et personne ne s'empressait à venir. Dès lors la colère s'emparant de mes sens, je fondis à coup de bâton sur le premier que je rencon-

---

(a) Ils mangent singulièrement. Ils s'assoient à terre (sur les tapis) et y forment un cercle. Leur table est élevée d'environ un pied. C'est un rond de cuivre blanchi au bord et autour duquel le pain est coupé par tranche ; leur serviette est une pièce d'indienne qui fait le tour de la table et que chacun met devant soi. On ne sert qu'un plat après l'autre (les plats sont aussi de cuivre) où chacun met les doigts. Ils ne se servent pour manger que de cuillers de bois. Le repas fini, et toujours en silence, les pages lavent les mains à tout le monde avec du savon mou, et le café arrive en même temps (ils le prennent toujours pur et sans sucre). Après tout cela ceux qui ont mangé avec le bey se retirent après lui avoir baisé la main. Leur table n'est jamais composée de plus de six ou sept personnes.

trai, lequel fut tellement piqué qu'il me dit que jamais chrétien n'avait frappé Maure, que c'était et contre les loix et contre les droits qu'ils avaient sur des gens aussi méprisables que nous (a). A peine eut-il fini que, ses mauvaises raisons m'ayant rendu furieux, je sortis mon cimetère et lui en donnai un coup qui l'atteignit sur l'épaule droite et qui fut plus considérable que je ne l'avais cru (b). Voilà un homme qui faisait l'estropié, et qui se fit monter sur une mule. Son chef me disait fort doucement que j'avais mal fait de le frapper avec l'atagan, qu'il valait mieux lui ordonner à lui de lui donner 100 coups de bâton, et que cela pourrait déplaire à mon maître. J'étais encore dans la colère et je n'écoutais personne ; mais, un moment après, ayant fait des réflexions, je me blâmais de n'avoir pu vaincre ma vivacité et je ne savais comment le bey prendrait cet événement. Nous campâmes enfin, et aussitôt que l'outac fut garni et que ce dernier y fut entré, le blessé se fit porter par deux de ses camarades devant lui et, en lui montrant sa blessure, lui fit sa plainte. Mon maître fut un moment en silence, après lequel il me dit seulement que ce n'était pas ainsi qu'on traitait les mahométans, et le consola en lui donnant cinq sequins.

Aussitôt que nous fûmes en particulier, il voulut me faire de grands reproches, mais lui ayant conté le fait et me prévalant du pouvoir qu'il m'avait donné sur ses domestiques, il conclut enfin que j'avais raison. Toute sa cour avait été étonnée de ce que le bey avait été si tranquille en recevant cette plainte qui manifestait (selon elle) un crime impardonnable à un chrétien ; ce qui acheva de la convaincre de l'empire que j'avais sur son esprit et à obliger bien souvent plusieurs hommes de distinction à m'employer lorsqu'ils voulaient obtenir quelque faveur.

Ce fut pendant ce camp que, connaissant déjà assez bien la langue arabe, je pus aussi connaître les mœurs du païs. Chaque jour m'offrait des moyens d'y parvenir. Je voyais mon maître, qui n'avait jamais connu le droit et qui était aussi

(a) Les mahométans regardent les chrétiens intérieurement comme des chiens.

(b) J'avais toujours en route le cimetère à fourreau d'or de mon maître et un bâton à la main pour frapper les mules.

bon jurisconsulte que le plus inapte de ses sujets, juger des procès très embrouillés et qui auraient embarrassé l'homme le plus éclairé ; mais lui, rendait ses jugements à la minute et Dieu sait comment. Néanmoins, lorsque quelques plaintes ou différens l'embarrassaient (c'était quelquefois ce qui était le plus facile à juger), il renvoyait les parties devant le kadi (a), la voix duquel est regardée comme celle de leur prophète. Il ne se passait aucun jour que je ne visse couper la tête, donner des coups de baton, mettre des chaines ou mille autres horreurs. S'il se trouvait dans un adouar un homme qu'on sût qu'il eût beaucoup d'argent, le kaid tachait de le molester au point de se faire manquer et saisissait cette occasion, le faisait rosser de coups de baton et lui faisait donner une grosse somme, ensuite il venait trouver le bey, partageait avec lui et lui faisait mille fausses plaintes contre cet homme. Il finissait par lui dire qu'il était opulent et qu'il pouvait le faire contribuer. Ce sultan ne manquait pas ; avide d'argent comme le sont tous les Turcs, il envoyait chercher cet homme. le faisait mettre à la chaine et lui faisait donner tous les jours des coups jusqu'à ce qu'il avait donné la somme qu'il lui fixait. Je voyais comment se punissait l'homicide : lorsqu'un homme s'était rendu coupable de ce crime, il ne fuyait point ; il restait tranquille dans sa tente pendant que les parents du défunt venaient porter leurs plaintes au bey. Celui-ci envoyait chercher le meurtrier, qui, après lui avoir demandé pourquoi il avait tué cet homme, répondait seulement que c'était son destin, que le ciel l'avait écrit ainsi (b). Le sultan demandait pour lors aux plaignants quel parti ils prétendaient prendre (ils peuvent demander de l'argent ou la mort du coupable, ce qui dépend absolument d'eux). S'ils consentent à un arran-

(a) Homme de loi, et qui bénit les mariages.

(b) Les Maures sont captivés par divers préjugés erronés. Ils croyent fermement à la prédestination, de manière qu'ils attribuent au ciel toutes leurs actions. S'ils se rendent coupables de quelque crime, ils ne fuient point, parce que (disent-ils) si Dieu a écrit que je sois puni, je le serai où que j'aille. S'il ne l'a pas écrit, je ne risque rien. On connaît en eux ce préjugé lorsqu'ils demandent quelque chose à leur souverain ou supérieur : ils se servent de cette expression *lateroubi menec*, qui signifie : Si Dieu me l'accorde par ta voye. C'est aussi par ces horribles superstitions que les souverains ne se reprochent point les horreurs qu'ils commettent et que rien ne flétrit la réputation.

gement, le bey s'en réjouit, parce qu'il a la moitié de la somme. Si au contraire ils ne veulent pas, ils s'emparent de l'homicide et le plus proche du défunt lui donne la mort à 20 pas de la tente et en présence du sultan, qui ne peut point l'en empêcher malgré son despote, à moins de vouloir manquer aux lois. Je vis aussi pendant ce camp trancher la tête à sept personnes dans moins de dix minutes pour avoir volé dans un adouar quelques moutons. Les chauz, après l'arrêt du bey, ne firent que tirer leur cimetère et, prenant ces malheureux par la flotte de cheveux que tous les musulmans ont sur la tête, un seul coup leur suffit pour les faire tomber. Ils firent de même de tous les sept et le tout devant le sultan. Ensuite ils essuyèrent leurs atagans aux vêtements des cadavres et, les ayant mis dans leur fourreau, ils reparurent devant le bey aussi tranquilles que s'ils étaient venus de fumer une pipe. Toutes ces justices s'exécutent devant le bey et toute sa cour sans que ni l'un ni l'autre fut ému de la moindre chose, par un effet encore de leurs préjugés ; et je crois qu'il n'y avait que moi et les pages chrétiens dans tout le camp qui eussent horreur de voir verser tant de sang.

Nous étions enfin presque à la veille de finir ce camp et de rentrer en ville lorsque mon maître, par un effet de sa grande vivacité, se rendit coupable d'un crime, que je ne pouvais lui pardonner, malgré toutes les horreurs que je lui avais déjà vu commettre. Nous étions en marche. Celui-ci étant arrivé à l'endroit où devait se placer le camp, fit planter sa petite tente de route pour se mettre à l'abri du soleil en attendant que l'outac fût garni. J'étais pour lors avec mon convoi, et je vis venir à nous un homme à cheval ventre à terre. Je ne sus que penser en l'appercevant. Il arriva enfin droit à moi et me dit de venir tout de suite parler au bey. Je piquai aussitôt mon cheval, qui, étant meilleur que celui du messager, l'eut bientôt devancé. J'arrivai devant le sultan, qui me dit en l'approchant : « andate cercarmi due pistole carrigate con due bale ognuno ». Je fus surpris de ce qu'il m'ordonnait, et, lui ayant demandé ce qu'il voulait faire, il me répondit avec un ton de colère inexprimable : « V'ho detto di portarmi due pistole ». Tout me surprenait davantage et me glaçait d'effroi. Nous avions eu de grandes raisons la veille,

où j'avais été obligé (contre ma coutume) de lui céder (C'était pour avoir donné environ deux ou trois livres de poudre à tirer à un jeune homme de ceux qui portent ses armes en route). Je craignais presque que les pistolets ne fussent pour moi, la manière avec lesquels il me les demandait (ayant toujours accoutumé à me tutoyer et ne l'ayant point fait) achevait de m'accabler de frayeur. Néanmoins il fallut obéir, mais en tremblant. Je retournai donc sur mes pas et, ayant joint mon convoi qui venait lentement, je fis décharger les coffres où je savais qu'il y avait des pistolets. J'en sortis deux et les chargeai comme on me les avait recommandé. Je les portai, toujours glacé d'effroi, au bey qui en les mettant dans les mains me dit de me retirer — ce que je fis ; et m'aitant apperçu par la manière qu'il me renvoya que je n'avais rien à craindre pour moi, je fus dans la grande tente attendre l'arrivée du convoi, ou j'attendais être spectateur de ce qui allait arriver. Toute la cour qui entourait le sultan n'était pas moins surprise que je l'avais été lorsqu'il me demanda ces armes et attendait quel serait l'effet funeste qu'elles allaient produire. Je quittais mes bottes lorsque j'entendis plusieurs voix qui appelaient Ada Belahége (c'était un homme très comme il faut et que je connaissais particulièrement) ; comme il suivait toujours le bey, il n'était malheureusement guère loin et eut bientôt répondu. Il s'approche de lui, et aussitôt le sultan lui lache un coup de pistolet qui, ne l'ayant pas atteint, l'obligea à tirer le second, qui fit tomber ce malheureux sans vie. Quelle fut ma surprise ainsi que celle de tout le monde en voyant cet horrible spectacle ! Je ne pouvais concevoir comment le bey avait pu se résoudre à souiller ses mains de la mort d'un de ses sujets (serait-il encore plus coupable). Je le crus pour lors, d'après cet exemple et un nombre infini d'autres, capable de toute barbarie. Personne n'avait osé lui rien dire ni représenter en le voyant si furieux, pas même son frère ni ses favoris les plus intimes.

Le convoi arrive enfin, et au sitôt que tout fut prêt, je fus dire à mon maître qu'il pouvait entrer dans sa tente quand il voudrait. Il y vint en effet, mais avec un air coléreux qui ne lui avait pas permis de dire une seule parole depuis la mort de ce malheureux. L'heure du diner arrive ; je le fis apporter ;

mais il ne voulut pas manger, et, après que ceux qui mangent d'ordinaire avec lui eurent fini leur repas, il se retira dans son gueriton. Je n'entrais jamais dans cette tente que pour la garnir, à moins que des affaires de conséquence m'y eussent appelé. Le bey, aussitôt qu'il y fut, fit retirer tous ses pages, en en chargeant un de me dire d'aller lui parler. J'obéis et fus étonné en l'approchant lorsqu'il m'ordonna d'aller chercher une bouteille de liqueur pour chacun (a). De retour que je fus, et voyant que je pouvais lui parler sans rien craindre de notre différent de la veille, je lui dis qu'il venait de faire une action qui ne cadrait guère avec son rang et avec l'humanité et le caractère que je lui avais connu jusques à ce moment et qu'il avait rempli d'effroi et d'étonnement toute sa cour. « Oui (me dit-il) et personne ne m'en a empêché — Qui pouvait te parler ? (lui répondis-je). J'ai voulu le faire lorsque tu m'as demandé les pistolets et tu m'as eu bientôt coupé la parole ! — Eh bien (me dit-il) cela devait être ainsi, et puis d'ailleurs (continua-t-il) les propos qu'il a tenu méritaient que je me vengeasse ». Voilà tout ce que me répondit ce sultan sur son crime. Il paraissait cependant se repentir de l'avoir comis. Ce qui le manifeste après, ce fut les grosses sommes qu'il donna aux hoirs du défunt. Je sus par la suite qu'il avait seulement dit que depuis que le bey régnait, les emplois ne se donnaient plus aux gens de mérite et qui les avaient gagnés, et ce fut ce qui lui couta la vie.

Quelques jours après cet événement malheureux, nous rentrâmes à Mascara. Là j'avais quelques moments à moi et jouissais d'une tranquillité qui me permettait d'écrire à mes parents, qui n'omettaient rien des moyens qui pouvaient les faire parvenir à me racheter ; et, comme j'avais été beaucoup recommandé à Alger auprès du consul de France et du chef du couvent des frères Trinitaires [9]. J'écrivis aussi à ces messieurs fort souvent, ainsi qu'à un horloger [10] avec qui je m'étais lié et par le canal duquel je m'étais fait à Mascara une petite bibliothèque assez curieuse dans un païs comme celui-là. Les Maures qui m'entouraient étaient étonnés de voir (selon eux) tant de livres. Ils n'en avaient en effet jamais tant

(a) Il fallait que j'eusse toujours de la liqueur et du vin muscat de Lunel ou de Frontignan, étant les seules boissons du bey.

vu. C'est un peuple si ignorant qu'il n'y a peut-être pas dans Mascara, qui est une ville assez grande, 100 personnes qui sachent lire, et cette ignorance donne une singulière vénération à ceux qui connaissent seulement une lettre du Coran ; ils sont regardés du menu peuple comme des saints. Ils ne tardèrent pas à me croire un homme capable de les seconder dans leurs superstitions, de sorte qu'ils venaient me prier à tout moment de leur faire des écrits qui les fissent aimer ou d'une femme ou de leur maître ou qui les rendissent capables de braver les coups de fusil. Je m'amusais de toutes ces demandes, qui me faisaient si bien connaître leur ineptie ; mais ce qui m'étonnait le plus c'était de voir que parmi ces ignares, il se trouvait quelquefois des gens très comme il faut et occupant de grands emplois, qui venaient me tenir de pareils propos.

Pendant les huit mois que nous restions dans la ville, mon maître faisait beaucoup de parties, soit de chasse au sanglier (a) ou soit de course à cheval, accompagné de toute sa cour. Il exigeait toujours que je l'accompagnasse aussi, et j'étais déjà si bien au fait de monter ces chevaux arabes que je courais ventre à terre, un fusil à la main et faisant feu, avec presque aussi de facilité que les Maures, qui sont très adroits dans ces sortes d'exercices. Quelquefois nous allions donner des gazia (b) lorsque quelque province manquait au bey soit par quelque désobéissance aux demandes qu'il ne cesse de leur faire, ou lorsqu'il se lève quelque querelle entre elles (ce qui arrive souvent) qui les oblige à s'égorger. Il se tait pendant une certaine espace de tems et feint de les pardonner ; mais, après que tout paraît oublié, il ramasse sept à huit mille hommes et part en secret, marchant jour et nuit, pour les dépouiller de tout ce qu'elles ont (c).

(a) Il ne fait point d'autre chasse, quoique les mahométans n'en mangent point. Ils les laissent à l'endroit où ils les tuent, après leur avoir arraché les dents.

(b) Je ne peux les appeler que maraude ou vol.

(c) Chaque fois que le bey marche pour quelque exécution semblable, il fait écrire à chaque province de lui fournir tant d'hommes selon leur force, sans dire l'usage qu'il en veut faire, car ces hommes quelquefois ne savent où ils vont qu'au moment qu'il faut combattre. Tout le monde est soldat dans ce païs-la et un jeune homme de 16 ans doit avoir son cheval et son fusil et être toujours prêt à marcher.

Je me trouvais toujours partout et à côté de mon maître, qui ne cessait point de tirer des coups de fusil. Il était toujours à la tête de son armée lorsqu'il entrait dans les adouars et j'étais quelquefois spectateur des choses qui me faisaient horreur. Nous fîmes une fois une de ces gazias à plus de 200 lieues de Mascara, du côté du midi, dans un païs qui n'avait jamais voulu reconnaître de souverain. L'armée du bey était composée d'environ 15.000 hommes et elle réussit très bien malgré la résistance qu'elle trouva, qui lui fit perdre une trentaine de personnes, parmi lesquelles il y en avait cinq ou six de distinction. Nous prîmes 14 ou 15 adouars, et, ce qui paraîtra exhorbitant et incroyable malgré la vérité, 67.000 bêtes à laine, 5.000 chameaux, 653 mules, 720 bœufs ou vaches. Quant aux effets des tentes, ils appartiennent à la troupe, et c'est attrape qui peut. On prit aussi une soixantaine de personnes, presque tout femmes. Le bey, une fois sa prise faite, est bientôt de retour chez lui. Il vend tout de suite à chaque province des hommes desquelles son armée est composée, tous les bestiaux et à un bas prix, leur faisant crédit jusques au tems du camp : alors les hommes de chaque province se réunissent et conduisent leur contingent, et se le partagent en arrivant chez eux selon la fortune d'un chacun. Comme ils gagnent beaucoup dans cet achat de troupeaux, qu'ils ne payent qu'à demi prix, ils ne sont pas fachés d'aller dépouiller leurs frères, en attendant qu'on les dépouille aussi, car ils craignent toujours. J'ai vu le bey, pour mieux surprendre le païs qu'il avait envie d'aller voler, leur faire écrire de lui fournir tant d'hommes et de se trouver un tel jour dans un tel endroit, et, pendant qu'on l'attendait au poste indiqué, il était dans leurs tentes et à ne leur rien laisser et à leur enlever jusque leurs femmes et leurs enfants. Quelquefois aussi ils n'étaient pas sa dupe, surtout lorsqu'ils savaient qu'ils lui avaient manqué. Ses ordres servaient pour les délivrer de ses mains et les faire retirer dans des montagnes inaccessibles à une armée jusques à ce qu'ils eussent obtenu leur pardon, ce qu'ils n'obtenaient jamais sans payer des dommages et intérêts considérables. Quelquefois aussi il feignait une partie de chasse pour mieux surprendre ses victimes.

Ce fut dans cette gazia (5) que je vis les plus belles plaines

que j'eusse encore vu. Lorsqu'on s'en trouvait au milieu, on semblait être en pleine mer. Mais c'était domage qu'on n'y vît aucun adouar et qu'elles fussent inhabitées et incultes malgré la fertilité qu'elles annoncent. Je voulus demander pourquoi un aussi beau pays était ainsi abandonné. On me répondit qu'il n'y avait pas d'eau, ce qui me prouva que les Maures ignoraient l'usage de faire des puits et des citernes. Ils n'usent en effet que de l'eau de rivière (12). Je n'attribuai point cependant à cette difficulté si ce beau païs était inhabité, mais seulement à l'inpopulation qui permet à peine que les plaines les plus immédiates des villes soient habitées et cultivées Il ne se passait aucune année qu'il ne se fit quelqu'une de ces maraudes, les unes considérables et les autres bien peu et quelquefois sans effet, et c'était là où j'avais le plus de peine. Mais ce qui me consolait c'était leur peu de durée et toujours un grand profit qui m'en revenait. J'en ai vu qui m'ont porté jusqu'à 50 sequins, tant des 10 que me donnait ordinairement mon maître que de ce que me donnaient les grands de la cour, qui, bien souvent les vivres leur manquant, (faisant peu de provisions et ne sachant point la durée de ces gazias) avaient recours à moi, qui ne leur en refusais jamais ; ce qui faisait qu'ils me récompensaient généreusement.

(A suivre)

NOTES DE L'EDITEUR

(1) Pananti (ouv. cité, p. 497) prétend le contraire : « Si l'on est découvert par les Barbaresques, on doit ne montrer aucune crainte. Ces misérables estiment le courage, et non seulement ils méprisent les poltrons, mais ils se font un point d'honneur de les maltraiter quand ils les ont en leur pouvoir ».

(2) Le prix de 1.010 livres était modeste. Un siècle auparavant, Régnard avait été acheté 1.625 livres, et son compagnon Fercourt, 3.321 (cf. Fercourt: *Relation de l'esclavage des sieurs de Fercourt et Régnard*, publiée par Targe, Toulouse, 1905, p. 32).

(3) La Mitidja. Cette plaine avait été colonisée aux siècles précédents par des immigrants andalous, qui y avaient introduit leur science des irrigations.

(4) Blida. La ville a été fondée en 1553, mais elle a été plusieurs fois éprouvée par des tremblements de terre. A cette époque c'était un lieu de plaisir pour les janissaires et les reïs d'Alger.

(5) Sans doute Koléa.

(6) Le renseignement est confirmé par Desfontaines (p. 184) : « Le bey de Mascara aime les chrétiens et les traite avec bonté et douceur ; ses esclaves, au nombre de 50, tous fugitifs d'Oran, et parmi lesquels il y a beaucoup de français, mènent une vie fort douce. Il leur distribue des vivres et de l'argent pour satisfaire leurs besoins... ». Ce botaniste a passé trois jours à Mascara en 1784, peu de temps après la libération de Thédenat.

(7) Venture de Paradis se trompe sans doute quand il nous dit que ce bey était fils d'une négresse (Bibl. Nat. Ms. N. A. Fr., N° 9.134, p. 172). Desfontaines (ouv. cité, p. 184) nous dit qu'il était Koulougli, par conséquent fils d'un turc et d'une femme arabe. témoignage qui n'est pas en discordance avec celui de Thédenat.

(8) Oran avait été prise en 1509 par les Espagnols, qui y restèrent (compte tenu d'une courte éclipse de 1708 à 1732) jusqu'en 1791.

(9) L'ordre de la Sainte Trinité, fondé en 1198, s'occupait du rachat des captifs du Midi en pays musulmans. L'ordre de Notre Dame de la Merci, avait le même but. Chacun d'eux rachetait les esclaves originaires de la partie de la France confiée à son activité.

(10) Il s'agit sans doute d'un horloger du dey, nommé Faure, Dauphinois, qui résidait à Alger depuis une vingtaine d'années et qui jouissait d'un grand crédit. Desfontaines parle de lui, t. II. p. 137.

(11) Il ne peut être ici question de l'expédition des Chellala. qui eut lieu en 1786, ni de celle de 1785 qui se termina par la prise de Laghouat et la soumission d'Aïn Madhi. Il est possible que Thédenat ait participé à la campagne contre les Achâch, aux confins du Maroc.

(12) Il a vu les Hauts plateaux d'Oranie, qui sont très difficiles à irriguer.

NOTES ET DOCUMENTS

Le Carnaval de l''Achoûra à Ouarzazate (Maroc)

En 1935, feu le Professeur Peltier et Mme, née Grobleron, firent un voyage au Maroc. Cette dernière a bien voulu m'autoriser à publier ce qui suit de son Journal, aux dates des 13 et 14 avril, alors qu'ils étaient les hôtes de la Kasba de Ouarzazate :

Dans la cour, l'animation est grande, on sent un air de fête, c'est l'Achour (1). Les négrillons sont en nombre avec de beaux habits, et nous entourent ; une négrillonne, vêtue de calicot blanc a, sur la tête, une couronne en carton découpé, comme celle des enfants revenant de la distribution des prix.

Nous restons, après le repas, un bon moment sur la terrasse. Dans une cour, on voit des enfants sautant par-dessus des petits tas de braises allumées (2). On entend partout des rires, tout le monde est joyeux.

Le lendemain, les gens affairés vont de tous côtés ; les enfants courent partout, des fillettes se lancent de l'eau, gestes symboliques pour demander la pluie (3).

On fait cercle autour d'une scène bien curieuse : c'est une réminiscence des Saturnales, cérémonies qui se perdent dans la nuit des temps, qui deviennent des plus bizarres et des plus incompréhensibles (4). Cette fête suivant l'année lunaire chez les Musulmans, se déplace chaque année. Primitivement les cérémo-

(1) Sur l''Achoûra, on peut consulter entre autres : *Encyclopédie de l'Islâm*. A Bel, « La 'Ansra », (*in Mélanges Gaudefroy Demombynes*), *passim*, et « la Fête des Sacrifices en Berbérie » (*in Cinquantenaire de la Faculté des Lettres d'Alger*), *passim*. Monchicourt, « La fête de l'Achoura », *Revue Tunisienne*, 1910, n° 82.

(2) Sur les feux de joie, on consultera, de plus, l'étude classique de Laoust, *Hespéris*, 1921, et les autres auteurs cités aussi par Bel (« 'Ansra », p. 51, n.). Cf. Bel, (*ibid.*, p. 53) : « Si les feux du solstice se retrouvent dans toute la Berbérie, soit à 'Ansra, soit — transportés —, à un autre moment, ils apparaissent rarement comme formant un tout complet », ils ne sont marqués « que par de maigres restes des feux et des rites d'autrefois » (p. 55).

(3) L'étude fondamentale sur les Rogations est celle de Bel (*Quelques rites pour obtenir la pluie*, etc., *en A. du N...*). Voir aussi Probst-Biraben in *Journal de la Société des Africanistes*, T. II, fasc. 1.

(4) Ce fait que diverses fêtes musulmanes se sont agrégées des rites préislamiques nous est confirmé par Bel (en particulier « 'Ansra », p. 53) : « Achoûra est devenu un centre d'attraction et de cristallisation des vieux rites saisonniers..., qui prenaient toute leur valeur de la date du calendrier solaire à laquelle ils devaient avoir lieu ».

nies étaient printanières, faites pour demander de l'eau, la fécondation, la prospérité, elles arrivent à se trouver hors de saison et alors leur sens se perd.

La dite scène représente une sorte de Carnaval épouvantable [5] : un homme se fait barbouiller la figure de noir, puis on lui apporte la dépouille aplatie et desséchée d'une cigogne, et le train arrière d'un âne avec les pattes, le tout également desséché. Il met la cigogne sur sa tête ; les ailes lui font une coiffure, il porte en bandoulière le morceau d'âne qui traîne en partie sur le sol. Pour compléter ce costume hétéroclite et répugnant, il se met au bas-ventre, comme attribut de la fécondité, un énorme tuyau de caoutchouc, simulant un phallus.

Ainsi accoutré, riant lui-même et provoquant le rire tout autour de lui, cet homme terrible va être enchaîné, tiré, frappé, promené, et montré partout et à tous. Il devrait finir sacrifié et succomber sous les coups meurtriers [6-7]. Mais les mœurs sont changées : rien de barbare, sous nos yeux ; les chaînes sont douces, les coups simulés. Il fait mine de résister, de se faire tirer : ce ne sont que des amusements.

Après avoir parcouru ainsi les cours de la Kasbah, il est sacrifié pour rire, et se dépouille de cet horrible travesti [8]. Les murs du bâtiment nous ont empêchés de voir la fin de la scène. Mais ce fut pour nous un spectacle unique.

Jeanne PELTIER-GROBLERON.

Notes de G.-H. BOUSQUET.

---

(5) Sur les Carnavals, on consultera, en plus des études déjà citées, Doutté, *Magie et Religion dans l'A. du N.*, p. 496 et s.

La note sur les Mascarades à Blida publiée, ici même, par Desparmet (1908, n° 270-71) est sans intérêt pour notre sujet. Par contre, l'étude de Laoust est de première importance, voir *Hespéris*, 3e trimestre de 1921, p. 254 et s.

(6) Il y a différents types de Carnaval, qui ont été étudiés par Laoust. Il n'est pas douteux que celui vu par Mme Peltier n'appartienne au genre dit : « boukho » ou « akho » (Laoust, p. 259 et s.) ; c'est-à-dire une sorte d'Ogre, de Tarasque ; Laoust ne signale pas d'ailleurs de costume exactement analogue à celui en usage à Ouarzazate, qui est donc une variété spéciale de ce genre.

(7) « Ces carnavals berbères, comme nos carnavals, semblent marquer le souvenir d'un drame sacré plus complet, d'une cérémonie de meurtre du dieu de la végétation, suivie de sa résurrection. Ils se sont agrégés en Berbérie à quelques fêtes légales de l'Islâm qui ont plus spécialement le caractère de rites de passage. (Fête des Sacrifices, et 'Achoura) ». (Bel, « Sacrifices », p. 34). Les travaux d'ensemble de J.-G. Frazer sur le meurtre du dieu sont trop connus pour devoir être rappelés ici.

(8) Cf. Laoust, p. 261. « Quant à l'« akho », personnification d'un génie malfaisant, nul doute qu'on expulsait autrefois loin du territoire l'individu à qui incombait le rôle peu plaisant de le représenter, ou qu'on déchiquetait son effigie, ou encore qu'on la brûlait solennellement dans un immense feu de joie ».

A PROPOS DES RAPPORTS FRANCO-MAROCAINS DE 1845 A 1849

Une question de méthode

M. Caillé vient de publier un livre et un article [1] sur un personnage dont j'ai déjà dévoilé aux lecteurs de cette revue l'inquiétante figure : Léon Roches [2].

Lorsqu'un érudit cherche un sujet d'étude, il est tenté de se jeter sur le lot de documents qui se trouve à sa portée. Il est sûr ainsi d'ajouter à la masse d'informations qu'utilise l'historien une foule de faits nouveaux. Il risque aussi de nous noyer sous les flots de sa découverte et de freiner la marche de la vérité. L'historien qui connaît bien son métier procède autrement. Il pose un problème et essaye de le résoudre avec les moyens d'investigation dont il dispose et les ressources de la critique.

Pourquoi la question des rapports franco-marocains de 1844 à 1849 mérite-t-elle d'être élucidée ? Parce qu'une pareille étude peut nous donner l'une des raisons de la prolongation de la guerre d'Afrique. Avant notre arrivée, l'Algérie obéissait à une poignée de Turcs détestés. Et, pendant 17 ans, elle nous a opposé une résistance acharnée, incroyable. Pourquoi ? On dira : parce que nous étions chrétiens. Mais la lutte fut beaucoup moins rude dans d'autres pays musulmans, en Tunisie, au Maroc plus tard. La combattivité des populations d'Algérie a des causes internes, qu'on ne s'est pas préoccupé de rechercher. Elle peut avoir des cause externes. Du Maroc, Abd-el-Kader a tiré l'un des éléments de sa puissance. Il s'y est réfugié après sa défaite, prêt à profiter de la première imprudence des Français pour rallumer le brasier : il y a réussi en 1845. Et, même après la reddition de l'émir, l'anarchie marocaine a créé à notre frontière de l'Ouest une zone d'insécurité. Enfin la pénétration économique de l'empire chérifien fut lente et fort difficile.

Fallait-il donc conquérir le Maroc, ou tout au moins porter notre frontière à la Moulouya ? Bugeaud y a pensé au moins à deux reprises, après la victoire de l'Isly et à la fin de 1846. L'Angleterre s'y opposait, ne voulant pas voir se dresser une forteresse française en face de son rocher de Gibraltar. Nous devions donc essayer d'entretenir de bons rapports avec l'empire chérifien.

---

(1) *Une mission de Léon Roches à Rabat en 1845*. Publications de l'Institut des Hautes Etudes marocaines, t. XLIII, Casablanca, 1947, 132 pages in-8°, + 2 cartes.

La France et le Maroc en 1849, art. d'*Hespéris*, 1946, p. 123 à 155.

(2) *Rev. Afr.*, t. XCI, 1er-2e trim. 1947, p. 81 à 105.

et c'était le rôle de notre diplomatie. Pourquoi, à l'époque où celle-ci était sérieusement étayée par notre force militaire, n'a-t-elle pas réussi à obtenir le concours actif du sultan ? Voici ce qu'il convient d'expliquer.

M. Caillé n'a pas été assez préoccupé par ce grand problème d'histoire nord-africaine. Il a trouvé dans les archives du consulat général de Tanger, actuellement déposées à Rabat, les lettres du consul de Chasteau et de son gendre et collaborateur Léon Roches. « Beau sujet de thèse complémentaire de doctorat ! », s'est-il dit. Et il s'est empressé de nous présenter cette correspondance, en l'accompagnant d'une minutieuse vérification de tous les noms propres qu'elle renferme. Car M. Caillé est le plus scrupuleux des annotateurs.

Le grand malheur c'est que le Protectorat du Maroc n'a pas encore procuré à ses historiens la possibilité d'aller chercher ailleurs des renseignements. C'est pourquoi M. Caillé n'a pu voir qu'une seule partie de la documentation nécessaire, la plus abondante, mais celle dont la sincérité est la plus douteuse : les rapports des diplomates de Tanger.

Bien écrits, ces rapports. Trop bien écrits pour ne pas être suspects et pour ne pas nous inviter à chercher d'autres témoignages, dans les archives arabes du Sultan, à Paris aux Ministères des Affaires Etrangères, de la Guerre et de la Marine, et à l'étranger, dans la correspondance des agents diplomatiques. M. Caillé n'a pu le faire, bien qu'il en sentît sans doute la nécessité. Enthousiasmé par la prose élégante de MM. de Chasteau et Léon Roches, il s'est hâté de publier son œuvre avant d'avoir pu disposer d'aucun autre témoignage.

Or, M. de Chasteau, il me semble, n'avait pas fait preuve de beaucoup de sagacité dans l'affaire du faux curé de Mascara, que j'ai évoquée dans cette revue (3). Une note conservée au Ministère de la Guerre le signale comme le plus nul des diplomates (4). Le beau, l'éloquent Léon Roches, l'a mené par le bout du nez et a trouvé moyen de réaliser le rêve de sa vie : accéder à la carrière diplomatique.

L'ancien secrétaire d'Abd-el-Kader pouvait y entrer en accomplissant quelque action d'éclat, en réussissant à se faire considérer comme l'homme indispensable à notre influence en terre d'Islam, et il ne manquait pas de ressources quand il s'agissait

---

(3) *Ibid.*, t. XC, 1946, p. 211-212.

(4) *Note sur la mission de MM. de Chasteau et Léon Roches au Maroc*, sd (oct. 1846). Arch. Min. Guerre, N° 235-L-AL. « ...Notre mission, dirigée par un homme nul et par un renégat méprisé ne devait avoir d'autres résultats que de nuire à notre influence... ». La note n'est pas signée, mais, bien documentée, elle émane certainement d'un homme qui connaissait parfaitement les affaires marocaines.

Même opinion dans une lettre du général de la Rüe à Bugeaud, Tlemcen, 12 mars 1845, *Arch. Gouv. Général*, E 183 (3).

d'amplifier, aux yeux de ses chefs, le résultat de ses démarches. Le procédé est toujours le même : il s'agit de mener une négociation tout seul, sans témoin européen, puis, par un magnifique rapport, où l'imagination orientale de l'interprète se donnera libre cours, de berner Bugeaud et le Ministre des Affaires Etrangères, qui croiront au succès complet de la négociation et au talent irremplaçable de leur représentant. Il a usé du procédé au Caire, à Oujda. La mission de 1845 à Rabat est le modèle du genre. Celle de Marrakech, en 1846, est du même type, car Léon Roches n'est accompagné que par M. de Chasteau, dont il a épousé la fille, et par des officiers de Marine, qui ne savent pas un mot d'arabe (5). Enfin, c'est lorsque Roches gère, par intérim, le consulat de Tanger, qu'éclate la crise de 1849, laquelle, convenablement amplifiée, aboutit à une réparation à grand spectacle.

Si M. Caillé avait eu dans les mains d'autres documents, il se serait aperçu que, en dehors des milieux diplomatiques, les contemporains eux-mêmes voyaient le jeu.

Voici l'opinion du Général de la Rüe, en 1845 :

« ...M. Roches m'écrit qu'il a suggéré l'idée que nous allions à Fez... Notre présence sans inconvénient n'est pas possible dans cette ville de l'intérieur. J'ajoute qu'une démarche semblable serait aussi dangereuse qu'impolitique en tous points, et je ne puis m'expliquer comment M. Roches, qui hésita longtemps pour savoir s'il ne prendrait pas le costume musulman pour traverser les quatre lieues du territoire marocain, a pu croire, étant à Paris, qu'il serait pratiquable de se rendre à Fez. L'exaltation du fanatisme religieux est telle au Maroc depuis les derniers événements de guerre contre les chrétiens que, jusque dans nos camps de l'intérieur de la régence, on voit des marabouts marocains venir y prêcher l'insurrection et la guerre sainte... Ai-je donc le tort de ne pas prémunir Votre Excellence et le Ministre des Affaires Etrangères contre l'esprit d'aventures et la légèreté en affaires de M. Roches ?... » (6).

Quand M. de Chasteau prit l'initiative d'envoyer l'interprète à Rabat, il le fit accompagner par un personnage dont M. Caillé ne parle pas, parce que les rapports qu'il a consultés se gardent bien de prononcer son nom, M. Hamond, secrétaire particulier du Ministre des Affaires Etrangères (7). Roches ne l'a pas laissé

---

(5) La mission est racontée dans trois belles lettres de Roches, datées du 6 déc. 1846, du 15 janv. et du 30 janv. 1847, et conservées aux Arch. du Min. des Aff. Etr. — Mémoires et Doc., Maroc (9). Les rapports du commandant de Maisonneuve sont aux Arch. Nat. *Marine* BB4 642.

(6) Au Min. de la Guerre, Alger, 28 avril 1845, Papiers Vaudouard, Arch. Gouv. Gén. de l'Algérie.

(7) Le commandant du bateau en parle dans son rapport. Ce n'était pas un mystère, puisqu'on en trouve l'écho dans les journaux d'Alger à l'époque.

débarquer. Avait-on fait monter M. Hamond sur un aviso pour lui procurer seulement l'agrément d'une promenade sur une mer démontée ? Il est clair que le représentant de M. de Chasteau tenait à être seul pour pouvoir orner ses rapports de ses habituelles exagérations. Pourquoi nous dit-il que l'aviso est parti le 21 novembre, tandis que le commandant de ce bateau déclare au contraire qu'il a quitté Rabat le 23, sans recevoir aucun signal de terre [8]. Sans doute pour pouvoir faire seul sa rentrée à Tanger, après un audacieux voyage par terre, qu'il s'est arrangé pour allonger un peu [9], de manière à laisser M. Hamond rentrer avant lui, un peu pantois.

Les beaux rapports ne doivent pas nous faire illusion. La mission de Rabat n'aboutit qu'à l'envoi en ambassade d'un marocain falot qui ne voulut même pas visiter Paris, se contentant d'avoir vu « la face auguste de l'empereur » Louis-Philippe.

La seconde mission, celle de Marrakech, ne recueillit que de flatteuses paroles. En réalité le sultan a très bien compris qu'une réception fastueuse et quelques cadeaux aux envoyés de la France lui coûteraient moins cher qu'une expédition contre Abd-el-Kader, entreprise qui dresserait contre lui une partie du monde musulman.

Quand Bugeaud a voulu diriger une expédition contre la *deira* de l'émir sur territoire marocain, c'est Roches qui l'en a dissuadé, lui assurant qu'il compromettrait ainsi les heureux résultats de sa négociation. La suite est connue : c'est Sidi-Brahim et deux années de guerre meurtrière.

Le grand coupable c'est le Ministère des Affaires Etrangères, qui aurait bien dû concevoir que le dernier auquel il eût fallu s'adresser pour mener de pareilles négociations, c'était Léon Roches. Le sultan ne pouvait admettre que ce fût précisément l'ancien familier d'Abd-el-Kader qui vînt lui réclamer la tête de son ancien maître, et surtout qu'un ancien musulman fût assez effronté pour venir réclamer des faveurs dans un pays fanatique où ceux qui avaient abondonné la foi de Mahomet étaient voués à l'exécration.

C'est ce qu'ont bien vu les contemporains qui n'étaient pas placés aux côtés du fascinant négociateur [10].

---

(8) Cf. rapport de Geoffroy, cdt le « Météore », Arch. Nat. *Marine* [illegible] 642 s. d., accompagné d'une lettre du 3 janv. 1846. Plus précis est le journal de bord, conservé au fort Faron, à Toulon, et dont le commandant Théron a eu l'obligeance de m'envoyer copie.

(9) Cf. le livre de Caillé, p. 99, note 199.

(10) En particulier l'auteur de la note au Ministre de la Guerre cité plus haut (n. 4), dès 1846. La demande de rappel de Roches en 1849 n'est donc nullement surprenante.

L'un des meilleurs connaisseurs du monde arabe, le capitaine Richard, faisait allusion à Roches quand il blâmait ces négociations à grand spectacle, qui ne pouvaient que ruiner l'influence du sultan, si celui-ci était véritablement notre ami, tandis que seule une liaison opérée par un agent secret pouvait donner des résultats positifs (*Etude sur l'insurrection du Dhara*, p. 137 et 193). Mais Roches n'a jamais voulu jouer ce rôle, que Bugeaud déjà lui avait assigné en 1841 auprès de Tedjini, et se préoccupait moins de l'intérêt de son pays que de sa future carrière consulaire.

Et voici ce que Bugeaud lui-même osait écrire à M. de Chasteau le 19 avril 1847 : « M. Roches a comme moi de grandes connaissances des affaires de l'Algérie, mais son esprit chevaleresque et un peu poétique l'éloignent quelquefois, malgré sa haute raison, des intérêts positifs » *Arch. Gouv. Général, Alger*, 2 EE 12.

Une conclusion s'impose. Il est impossible de faire une étude solide sur l'histoire du Maroc en n'utilisant que la correspondance du consulat de Tanger. Ceux qui l'ont tenté ont commis des erreurs de jugement qu'ils auraient redressées aisément s'ils avaient pu compulser les documents conservés à Paris ou à Londres. Au lieu de consacrer toutes ses ressources à la publication onéreuse de documents locaux, le Protectorat du Maroc ferait mieux de confier des missions de recherches à ses meilleurs historiens et de coordonner ses efforts avec les organismes scientifiques de l'Algérie et de la Métropole.

Est-il besoin d'ajouter que l'investigation, quand elle sera pourvue des moyens nécessaires, ne devra pas être menée au petit bonheur ? Elle ne donnera des résultats que lorsque les problèmes auront été bien posés. Plus on essaye de pénétrer l'obscurité de l'histoire, plus on renforce cette conviction fondamentale :

Le cadre de la recherche, ce n'est pas le lot d'archives, c'est l'idée.

Marcel EMERIT.

COMPTES RENDUS

G. Marçais et L. Poinssot, avec le concours de L. Gaillard, *Objets kairouanais, IXe au XIIIe siècle. (Reliures, verreries, cuivres et bronzes, bijoux)*, dans *Notes et Documents* publiés par la « Direction des Antiquités et Arts » de Tunisie, t. XI, fasc. 1, Tunis, 1948, 364 pages, 67 fig., 54 pl.

La collection de *Notes et Documents* publiés par la « Direction des Antiquités et Arts » de Tunisie, qui, avec l'étude de M. G. Marçais, *Coupoles et Plafonds de la Grande Mosquée de Kairouan* (t. VIII, 1925), avait déjà apporté une si précieuse contribution à notre connaissance de l'art aġlabide et zîride, vient de s'enrichir d'un gros volume qui porte les signatures conjointes de MM. G. Marçais et L. Poinssot, et qui constitue certes l'un des travaux les plus poussés qu'on ait consacrés à l'un des arts mineurs de l'Islam.

Il s'agit, en effet, uniquement avec ce premier fascicule, d'un ensemble de reliures incidemment découvertes voici déjà un certain nombre d'années à la Grande Mosquée de Kairouan. Le ou les suivants qui, espérons-le, ne se feront pas trop attendre, étudieront les verreries, cuivres, bronzes et bijoux dont Kairouan est également la « patrie certaine ou probable », au moins pour la plupart d'entre eux, et dont la commune origine justifie à bon droit le groupement aux yeux des éditeurs.

Ce qui fait, je crois, l'importance particulière de cette publication, c'est qu'elle porte sur des documents nombreux et homogènes (156) et qu'il a été, de ce fait, possible d'établir un classement chronologique si soigneusement déterminé qu'on peut le tenir pour assuré en dépit du caractère toujours un peu inquiétant des classifications essentiellement fondées sur des données comparatives. Disposant ainsi d'une série dont les éléments s'échelonnent du IXe au XIIIe siècle — ce qui permet, en conséquence, de préciser l'évolution des motifs décoratifs durant une longue période — les spécialistes seront désormais en possession d'un critère qu'ils ne manqueront pas d'utiliser pour dater d'autres objets où ces mêmes motifs se présenteront.

Il est à peine besoin de noter de quel prix est une pareille acquisition, mais on ne saurait trop souligner qu'elle est particulièrement heureuse quand il s'agit de l'art de l'Islam. Celui-ci n'est pas, en effet, un art comme est le gothique par exemple, où l'architecture prime les autres expressions esthétiques et leur assi-

gne la fonction essentielle de la compléter et de la servir. Chez lui, comme dans presque tous les arts de l'Orient, l'art byzantin, par exemple, formes décoratives et formes architecturales s'équilibrent en importance. La disparition de la sculpture de Chartres, si cruelle qu'elle pourrait être, n'affecterait pas l'édifice au même titre que celle de sa céramique n'atteindrait la « Mosquée verte » de Brousse. Dépouillés de leur parure, les monuments musulmans apparaissent souvent d'une médiocrité décevante et qui nous rend difficilement intelligible l'enthousiasme qu'ils ont jadis suscité et dont les textes nous conservent encore la trace. C'est-à-dire que les arts décoratifs ont, quand il s'agit de l'art de l'Islam, une portée esthétique qui les dépasse singulièrement eux-mêmes et qui rend assez injuste à leur égard le qualificatif de « mineurs ».

Or, les principes du décor musulman ne sont point différents quand ils s'appliquent aux arts mineurs et aux autres, à la sculpture et à la peinture, par exemple, du moins en général. C'est la même sensibilité qui se manifestera — et avec les mêmes moyens — sur nos reliures, sur les plafonds de la grande mosquée de Kairouan ou sur les panneaux de son *mimbar*, une sensibilité qui demande ses éléments d'expression à la géométrie ou aux objets stylisés, en tout cas à des données abstraites, et à laquelle la diversité du matériau sur lequel elle s'exerce imposera seule d'inévitables modulations.

Ces quelques réflexions, si rapides qu'elles soient, suffiront, je l'espère, à montrer que l'intérêt du livre de MM. G. Marçais et L. Poinssot dépasse de beaucoup celui que pouvait susciter au premier abord son objet strict, et qu'à propos de reliures, les deux auteurs nous apportent un travail sans équivalent à ma connaissance sur le décor dans l'art musulman.

*

Ceci dit, feuilletons le livre :

Le premier chapitre (pp. 11-61) est intitulé « *La Reliure à Kairouan du IXe au XIIIe siècle* ». Quelques pages d'abord sur les formats : format dit « à l'italienne », plus large que haut, caractéristique des reliures les plus anciennes (IXe-XIe siècles), auquel se substitue au XIIe siècle le format « à la française » analogue à nos formats actuels, plus haut que large. Quelques indications ensuite sur la technique de la reliure et les auteurs abordent l'étude même du décor, c'est-à-dire à la fois de ses éléments et de leurs combinaisons. A cet égard, ils constatent que le décor, généralement sobre dans les reliures les plus anciennes, se complique dans celles qui appartiennent aux XIIe et XIIIe siècles, et c'est en se fondant sur cette constatation — et en fonction aussi de quelques documents précisément datés — que MM. G. Marçais

et L. Poinssot établissent un classement chronologique, distinguant cinq séries de reliures qui correspondent respectivement aux IXe, X^e, XIe et enfin XIIe et XIIIe siècles.

Le deuxième chapitre, de beaucoup le plus volumineux (pp. 62-282), est consacré à la description de chacune des reliures ou plus exactement de chacun de ses éléments constitutifs. Cette partie du travail est d'une exceptionnelle précision, et si certains estimeront sans doute que le souci du détail est parfois excessif, je doute fort que quiconque puisse être plus exigeant vis-à-vis des éditeurs qu'ils ne l'ont été vis-à-vis d'eux-mêmes.

Dans un troisième et dernier chapitre (pp. 282-364), on trouve enfin l'« *Explication des planches et figures concernant les reliures* ». Ces planches, au nombre de cinquante-quatre, sont, comme le volume tout entier, d'une excellente qualité matérielle. Quant aux soixante-sept figures, elles sont, pour la plupart, destinées à l'analyse ou à la synthèse des éléments décoratifs.

***

C'est à propos de ce dernier chapitre, ou plus exactement, à propos de la méthode qui s'y manifeste, que je voudrais présenter ici quelques observations.

Il va de soi que l'archéologue n'a pas seulement pour tâche d'étudier les objets en eux-mêmes, mais aussi de préciser autant que faire se peut, les rapports qu'ils présentent les uns avec les autres et d'établir, si l'on peut dire, l'origine et l'itinéraire des thèmes qui s'y rencontrent. Mais si la méthode archéologique est en principe, sinon incontestable, du moins irremplaçable, elle ne vaut qu'à l'intérieur de certaines limites ou mieux au delà d'une certaine limite.

Pour préciser ma pensée, je ne crois pas, que devant le « *Bon Bock* » de Manet, on puisse douter de l'influence de Franz Hals sur son auteur, quand bien même on l'ignorerait par ailleurs. Il n'est que trop évident que le brave homme boit de la bière de Haarlem, comme disait méchamment Degas. On ne méconnaîtra pas davantage l'influence du décor chinois sur certaines céramiques occidentales du XVIIIe siècle, ou celle des tissus orientaux sur les chapitaux romans. Bien plus, on pourra, comme l'a fait M. G. Marçais (dans *Etudes d'Art*, t. I, 1945, pp. 66-79), suivre dans ses pérégrinations un motif décoratif caractéristique comme le carré quadrilobé. Mais, pour qu'il soit possible de déterminer les parentés, d'établir les influences, faut-il encore que les éléments considérés soient suffisamment complexes et suffisamment originaux pour que la coïncidence, le hasard se trouvent écartés comme moyen d'explication avec une probabilité raisonnable. En poussant les choses à l'absurde, on conviendra que la présence de lignes droites sur une peinture égyptienne et sur une mosaïque

romaine ne permettront guère de conclure à une filiation quelconque entre l'une et l'autre, et ceci parce que le thème utilisé pour la comparaison n'est pas assez complexe pour qu'on puisse lui attribuer une valeur distinctive.

Or, j'ai l'impression, en lisant MM. G. Marçais et L. Poinssot — et je dois à l'estime dans laquelle je tiens à la fois les auteurs et leurs travaux de l'avouer avec une pleine franchise — qu'ils ont demandé à la méthode archéologique, au moins par endroits, plus qu'elle n'est susceptible de donner.

Un exemple (pp. 329 et ss.) : MM. G. Marçais et L. Poinssot, à propos des rouelles formées de deux anneaux concentriques, qui décorent les reliures, mentionnent toute une série d'objets sur lesquels se rencontre une représentation analogue. La liste s'ouvre avec divers objets d'ivoire, de provenance égyptienne et dont l'antiquité remonte au VIe millénaire avant notre ère ; elle se ferme sur des verreries orientales du moyen âge, en passant par des gravures rupestres scandinaves, des céramiques grecques et des bijoux germaniques entre autres choses. Au total, cent trente-deux références. Qu'est-ce que cette énumération érudite nous apporte ? A mon sens, rien. Le thème des anneaux concentriques est trop simple pour présenter une valeur démonstrative. La diversité des interprétations qu'on en peut donner et que notent nos auteurs (p. 329, n. 30) est de soi seule déjà probante. La dispersion géographique montre à l'évidence qu'il s'agit d'un thème à peu près universel.

Sans doute, MM. G. Marçais et L. Poinssot n'ont-ils point prétendu explicitement établir une filiation, pas plus qu'ils ne l'ont fait pour le losange (pp. 343 et ss.) ou la torsade (pp. 293 et ss.). Mais alors, quel est l'intérêt de ces rapprochements ? Et une constatation sans portée historique méritait-elle vraiment tant de recherches ?

Si j'insiste sur ce point, c'est parce que certains archéologues, et non des moindres, moins prudents que MM. G. Marçais et L. Poinssot, entendent tirer des conclusions de constatations de cet ordre. Je ne pense pas seulement à certains des derniers travaux de J. Strzygowski, ou à ceux que de nombreux érudits d'outre-Rhin ont consacré aux bijoux barbares. Contentons-nous de citer, en guise d'exemple, un mémoire de W. Deonna (dans *Mélanges*, Fr. Martroye, Paris, 1947, pp. 13-32), et dont le titre est à lui seul tout un programme : « *De l'art des steppes asiatiques au style Louis XV* ». On y voit sérieusement étudiée l'évolution de l'accolade depuis un char celtique jusqu'à une armoire Louis XV. Que peut bien gagner l'archéologie à de pareils rapprochements ? Il n'existe, je crois bien, que deux sortes de lignes : la droite et la courbe. Tout ornement résulte soit du groupement homogène de droites et de droites ou de courbes et de courbes, soit de groupements mixtes. Est-il vraiment à démontrer, qu'à travers les vérités esthétiques qui sont par nature diverses et

mouvantes, on ait donné à l'un ou l'autre des groupements possibles, une prépondérance ? Ou même que, suivant les époques, on se soit tenu à l'un d'eux avec une plus ou moins grande fidélité ou bien encore qu'on leur ait témoigné de préférences alternatives ? Je crois, pour ma part, que l'archéologie a tout à gagner à l'établissement de filiations rigoureuses, et, au contraire, tout à perdre de ces rapprochements qui montrent sans doute l'ingéniosité de l'érudition de leurs auteurs, mais qui ont le défaut majeur d'être factices, et qui ne peuvent manquer, même contre le gré de ceux-ci, de rapporter davantage à l'erreur qu'à la vérité.

Ces quelques réflexions auxquelles m'a conduit le livre de MM. G. Marçais et L. Poinssot ne s'appliquent pas tout à fait à lui, je tiens à le répéter, puisque ses auteurs se sont seulement proposé d'apporter une documentation aussi large que possible en complément à un travail conçu avant tout dans une fin descriptive. Ils ne sont pas tombés dans le péché que je dénonçais plus haut. Ils ont seulement réuni avec un soin remarquable toutes les informations pouvant permettre d'y tomber. Je soulignerais volontiers *toutes*, car les pages dont je viens de parler — et en cela elles ne se distinguent pas des autres — sont enrichies de références si nombreuses et si diverses qu'on en cherche vainement qu'on y pourrait utilement ajouter, et même par celles où je constate cette richesse avec une nuance de regret, il me faut reconnaître qu'elles ne font qu'affirmer l'impression de solidité et de sécurité que laisse l'ouvrage. Il est difficile de servir la science — si l'on veut bien trouver sans sourire ce mot sous la plume d'un historien — avec plus de respect que ne l'ont fait ses auteurs.

Christian Courtois.

Ricard (Robert), *Les sources inédites de l'histoire du Maroc, Première série. Dynastie sa'dienne.* Archives et Bibliothèques de Portugal, t. III, Publications de la Section historique du Maroc, Paris, Geuthner, 1948, 572 pages grand in-8°.

M. Ricard, professeur de portugais à la Sorbonne, présente cette belle collection de documents que les regrettés H. de Castries, Pierre de Cénival, David Lopes, Léon Bogaert et Gilbert Jacqueton avaient commencé de réunir. A travers ces lettres et rapports, nous entrevoyons le déclin de l'expansion portugaise. Déjà en 1535 Emmanuel III a décidé d'évacuer les places dont l'entretien est trop onéreux. Mais, en 1538, le roi de Fès a signé une trêve avec le Portugal, pour porter tous ses efforts sur Marrâkech où le pouvoir des Saadiens est devenu redoutable. Profitant de ce répit, le roi Jean III envoie Bastiao de Vargas dans le royaume de Fès pour examiner la possibilité d'y acheter des céréales. Mais les indigènes ne tiennent pas toutes leurs promesses. Le Portugal subit une forte concurrence (celle de Séville surtout), et ses représentants ne s'entendent pas toujours. De leur côté les chérifs du sud ont beau jeu pour dénoncer la collusion entre les Watassides et les chrétiens ; défenseurs de la foi, ils acquièrent un grand prestige. En 1541, ils s'emparent de Safi victoire éclatante. Alors les Portugais se découragent, décident d'abandonner leurs places, à l'exception de Mazagan, Tanger et El Ksar es Sgir. Le pape lui-même les approuve.

La correspondance ici publiée rend compte de la complication des opérations militaires et diplomatiques. Elle est malheureusement pauvre en informations sur le mouvement économique. Jusqu'en 1515 les Portugais ont eu au Maroc des escales fort utiles pour leur commerce avec la côte de Guinée, fournisseuse d'or. Que donnaient ils en échange du métal précieux ? — du blé et des chevaux, tirés du Maroc, a dit M. Braudel. Je n'en suis pas très sûr : les musulmans consentent rarement à exporter des chevaux, et le blé, dont la production est très variable en Afrique du Nord, n'est pas une matière de troc. Est-ce pour se procurer plus facilement des produits agricoles que les Portugais ont remplacé leur politique primitive de protectorat par l'occupation de la côte marocaine, de 1508 à 1519 ? c'est possible. Ce que nous voyons bien, c'est l'échec de leurs tentatives de pénétration après cette date, et le sentiment de dégoût qui s'empare de leur âme. Les Indes et le Brésil sont pour eux d'intérêt primordial. Le Maroc. qui à cette époque, ne fournit pas de produits très recherchés, est sacrifié.

Nous aurions voulu trouver, dans cette collection, des documents plus précis sur le trafic des métaux précieux. En revanche, en ce qui concerne l'histoire intérieure du Maroc, les renseignements qu'elle fournit aux historiens ne sont pas négligeables et nous sommes bien aises de les avoir désormais sous la main, avec des résumés en français et des notes d'une érudition très sûre.

M. Emerit.

Pottier (René), *Histoire du Sahara*, Paris, N. E. L., 1947, 334 pages in-8°.

Nos lecteurs n'ignorent pas le beau talent de M. Pottier, voyageur curieux de toutes choses. Il a tort de craindre que son livre ne mérite pas « l'audience de savants irascibles ». Je ne suis nullement irascible, j'avoue que ma compétence est faible en matière de préhistoire et d'antiquités, et je tiens à dire tout le plaisir

que j'ai éprouvé à lire un livre plein de verve, de détails pittoresques, de portraits bien brossés, d'hypothèses ingénieuses. Et quel courage il faut pour essayer d'écrire l'histoire de ce désert !

Jamais je n'ai plus regretté le devoir que j'ai de défendre ma science. Car, dès qu'un auteur écrit ce mot dangereux : « Histoire », il prend un engagement. C'est une contribution à la science de l'homme qu'on attend de lui. Il ne s'agit pas de nous dire ce qui s'est fait chez certaines peuplades du vaste monde ; le lecteur veut savoir pourquoi cela s'est fait et en quoi la vie de l'humanité a été modifiée par ces événements.

L'intérêt de l'histoire du Sahara est mince si on l'étudie en elle-même. Au contraire, si on essaye de la lier avec celle de la Méditerranée et de l'Europe, il est possible de hâter la solution de grands problèmes. Jusqu'à l'époque moderne c'est par le Sahara que passent quelques-unes des routes de l'or et des esclaves. On sait quelles inconnues comporte encore cette question des métaux précieux, liée à l'essor de la civilisation européenne.

L'or du Soudan s'est longtemps dirigé par caravanes vers le Maroc, Alger, Tunis et Tripoli. Ce sont les pistes conduisant au Maroc qui semblent les plus importantes, et M. Pottier y fait à peine allusion, ayant restreint son sujet aux parties du désert qui confinent à l'Algérie et à la Tripolitaine. Carette, au siècle dernier, en savait déjà autant que lui sur les courants commerciaux du Sahara central, qui se faisaient par échanges entre les trois grands peuples, Chambaa, Touareg et Iforass, tandis que les caravanes du Maroc, semble-t-il, traversaient le désert du Sous à Tombouctou avec les mêmes convoyeurs, en passant par Taoudeni, où elles chargeaient du sel, moyen d'échange. Bien des témoignages écrits restent à exhumer. Non seulement ils nous permettront de découvrir le tracé exact de ces routes de l'or, mais ils nous renseigneront aussi sur la traite des noirs. Ceux que je connais indiquent que les captifs soudanais étaient d'abord installés dans les oasis, le Tafilelt en particulier, car les clients cherchaient à se procurer des esclaves ayant déjà subi une adaptation aux climats secs.

Le mouvement commercial du Sahara a passé par plusieurs phases : prospère au XVe siècle, il semble avoir été ruiné par la découverte de la route maritime du golfe de Guinée en 1492. Il redevint actif après 1591, par suite de la décadence des Portugais et l'établissement par El Mançour de nouvelles relations politiques et économiques avec les pays du Niger. Aux XVIIe et XVIIIe siècles il fut très faible, les armateurs accaparant les captifs soudanais pour aller les vendre aux planteurs des Antilles. C'est l'abolition de la traite des noirs en 1815, et la surveillance des côtes africaines par les flottes anglaise et française qui ont rendu leur importance aux routes sahariennes. Mais la conquête de l'Algérie en a bouché l'une des principales issues. Cette évolution nous ne faisons que la deviner. Moi qui ne suis qu'un explorateur de bibliothèques, j'attendais une réponse aux multiples questions que je me pose ; mais elles n'ont pas préoccupé l'explorateur des sables.

Après m'être délecté de récits plus ou moins légendaires, je me suis jeté avidement sur la partie « France ». Autre déception. Le livre de M. Pottier ne fait aucun progrès à l'histoire de notre pénétration. Pour la comprendre, il faut savoir quelles furent les idées directrices : celle de Randon, qui voulait ramener vers l'Algérie les courants commerciaux ; celle des Saint-simoniens (évoquée dans mon livre sur leur œuvre algérienne), qui rêvaient d'une liaison entre le monde blanc et le monde noir, et dont le plan consistait à pénétrer simultanément par le nord et par le sud : c'est eux qui envoyèrent Duveyrier chez les Ajjer ; après 1871, le plan de pénétration par le nord et par l'ouest vers les prétendues richesses du Soudan ; puis le plan Lavigerie ; puis, à la fin du siècle, l'accomplissement de la liaison impériale. Rien de tout cela dans l'œuvre de M. Pottier, qui se borne à énumérer les exploits des voyageurs.

Ceci me conduit, rabâcheur que je suis, à dénoncer une fois de plus la cause du recul de la science historique française. Tout écrivain se croit historien, sans se douter qu'il faut, pour pratiquer cette science, une longue préparation. On cherche au petit bonheur, on perd un temps considérable, quand il serait si simple de nouer des relations avec les hommes du métier. Ceux-ci n'ont jamais cherché à garder pour eux les documents déjà découverts et dont la mise en œuvre n'attend que l'établissement d'une collaboration active entre les hommes de bonne volonté.

M. Emerit.

Llabador (Francis), *Nemours* (Djemâa-Ghazaouât), monographie illustrée, préface du Dr Dieuzeide, Alger, Impr. « La Typo-Litho », 1948, 714 pages in-8°.

Cette énorme monographie n'a pas la prétention d'être une étude de géographie humaine comme celles de Lespès. C'est le catalogue, aussi complet que possible, de tout ce qui a trait à Nemours et à sa région, climat, flore, faune, histoire, démographie, ressources naturelles, voies de communication, commerce, etc., le tout soigneusement classé par matière. Le livre ne se lit pas comme un roman, mais il peut se consulter facilement. Combien je préfère cette accumulation de matériaux, honnêtement mis en ordre, à certaines études locales que nous présentent de prétendus historiens qui n'ont jamais eu la moindre notion du but et des méthodes de l'histoire ! On peut plaisanter sur un

volume où l'auteur a étiqueté des milliers de menues informations qu'il a recueillies durant sa vie, où il se garde d'oublier le nom d'un conseiller municipal ou d'un receveur d'enregistrement. Mais qui sait si les renseignements qui nous paraissent insignifiants ne seront pas ceux que recherchera un jour le savant à la poursuite d'une idée ? Ces 714 pages constituent le dossier de Nemours, aussi complet, aussi scrupuleusement établi qu'il est possible de le faire, et seul le Dr Llabador, représentant d'une vieille famille de cette ville, fils du plus actif de ses maires, pouvait mener à bien une pareille tâche.

Certes j'aurais aimé, dans cette notice, voir un peu mieux les hommes, l'évolution de leur fortune, le choc de leurs intérêts, leurs sentiments à diverses époques. Il existe un chapitre intéressant sur « la vie d'autrefois » (p. 289 sq.), mais un peu trop séparé du reste. Je note aussi (p. 335) l'opposition entre les Français et les étrangers en 1871. Et je pense que l'auteur aurait pu essayer de situer Nemours dans la géographie politique de l'ensemble de l'Algérie. En revanche l'étude démographique est précieuse. Elle nous montre (ce qui ne saurait nous étonner) la forte proportion d'Espagnols dans cette population, une appréciable immigration de Marocains (dont les enfants sont naturalisés), le nombre infime des juifs.

Les chapitres sur la vie économique sont intéressants pour l'historien. De 1925 à 1939, on remarque une régression des céréales en surface et même en rendement, en revanche les progrès considérables de la vigne, des arbres fruitiers (surtout des amandiers), voire même des bananiers. Les cultures maraîchères subissent d'énormes variations, ce qui s'explique par les crues des oueds dévastateurs. La pêche est en progrès continu : 2.292.690 kgs de poisson en 1926 ; 3.112.514 en 1946 ; actuellement une grande partie de cette production est mise en conserve.

J'en arrive à la partie la plus intéressante du livre : celle qui traite de l'évolution des voies de communication et du port.

La petite ville, qui végétait à l'extrémité occidentale du Tell algérien, a attiré l'attention des Pouvoirs Publics lorsqu'on découvrit les richesses minérales du Maroc oriental. Le chemin de fer, à voie étroite, de Figuig, est insuffisant pour évacuer vers Oran la production houillère de Kenadsa. Il était plus logique de relier ce gisement aux régions minières de l'Amalat d'Oudjda et de les acheminer vers un port moins lointain et moins encombré que celui d'Oran.

Créer près de l'embouchure de la Moulouya un port nouveau aurait été une entreprise difficile et coûteuse. Nemours pouvait jouer ce rôle, et seule la frontière politique entre deux pays de l'Empire français, rattachés à deux ministères différents et soumis à deux régimes douaniers (dont l'un est garanti par un accord international), pouvait constituer un sérieux obstacle. En 1928, la conférence nord-africaine de Rabat régla la question, permit la

construction du chemin de fer d'Oudjda à Nemours et mit au point une convention douanière. Restait à agrandir et à outiller le port de Nemours pour lui permettre d'exporter les 4 à 500.000 tonnes de charbon et de minerais qu'on peut tirer des mines de Bou Arfa, du Haut-Guir, de Zellidja, de Touissit, de Ghar-Rouban, ainsi que la production agricole des Confins, stimulée par la nouvelle voie ferrée.

On construisit deux grandes jetées, un brise-lames, 1.200 mètres de quais, un môle central de 12.000 mètres carrés, 9 hectares de terre-pleins et un port-abri pour les barques de pêche qui jadis encombraient le port de commerce. Malheureusement, en 1939, Nemours attendait encore l'outillage correspondant à ces constructions. Quant à la gestion du port, elle fut confiée en 1941 à la Chambre de Commerce d'Oran, qui a d'autres soucis.

La guerre en fit une base américaine. En 1945 seulement on put penser à reprendre l'exécution du programme de 1928, et déjà, en 1946, Nemours recevait 176 navires.

En 1936, la voie ferrée à voie large Oudjda-Nemours avait été mise en exploitation. Son trafic atteignit 40 à 50.000 tonnes par mois en 1938. Elle n'assure pas encore le transport des voyageurs, mais elle draîne la majeure partie de la houille de Kenadsa. Le Maroc se plaint maintenant de l'exiguïté du quai dont il dispose et de l'insuffisance de l'outillage. Il est à souhaiter que le gouvernement d'Alger se conforme à ses désirs.

En somme, Nemours a pris ces derniers temps un caractère nouveau, très original, et sans doute durable : c'est un port du Maroc en Algérie.

M. Emerit.

Tinthoin (Robert), *Colonisation et évolution des genres de vie dans la région ouest d'Oran, de 1830 à 1885*. Etude de géographie et d'histoire coloniale, 389 pages in-4°, 18 figures, sans lieu ni date. [Fouque, Oran, 1947].

En m'invitant à présenter la thèse complémentaire de M. Tinthoin, la *Revue Africaine* me fait un redoutable honneur : ayant déjà longuement parlé autre part [1] de cet important ouvrage, je risque de me répéter ; et surtout, en examinant l'œuvre d'un géographe, j'inspirerai peu de confiance à ceux de nos lecteurs qui croient encore à la séparation des genres. Je me tranquillise en me rappelant que, dans mon article antérieur, j'indiquais ce que j'aurais voulu trouver dans ce livre beaucoup plus que ce qui s'y trouve, et en constatant une fois de plus qu'il n'existe pas de sépa-

(1) Dans *Algéria*, supplément économique et juridique, 9e année, n° 78, juin-juillet 1946, p. 134 à 138.

ration bien sensible entre l'histoire et la géographie humaine. Ce livre est de l'histoire la plus saine, j'entends une étude menée par un chercheur pourvu d'une solide formation de géographe et qui sait tirer de l'observation des phénomènes humains, considérés dans leur évolution, les données d'une explication du passé et du présent dans un cadre bien déterminé.

A Oran, M. Tinthoin, archiviste en chef du département, disposait d'une documentation abondante. Il est certes regrettable qu'il n'ait pu consulter la grande masse de papiers conservés à Paris, dans les Ministères, aux Archives Nationales, au Val-de-Grâce, et surtout l'importante série L des Archives du Gouvernement Général. Le livre aurait pu être pourvu d'une bibliographie plus soignée (2). Pourquoi s'abstenir de dépouiller les journaux ? La presse algérienne, très vivante, particulièrement sous le Second Empire, nous donne beaucoup de renseignements sur l'esprit des colons. Les partisans de la thèse « chef-d'œuvre » (chef-d'œuvre de fin de carrière souvent) fronceront les sourcils. Je crois cependant qu'il faut excuser des lacunes quand un travail est neuf et utile.

Pour entreprendre une thèse sur l'histoire de la colonisation il faut beaucoup de courage. Pas de modèle (ou de très mauvais modèles), pas de travail d'ensemble donnant des orientations. Un gros effort préalable à accomplir pour bien connaître l'évolution politique, juridique, économique du pays et ne pas se perdre dans le dédale des petits faits qui ont laissé leur trace dans les archives ; pour acquérir aussi le sens du phénomène colonial, qui échappe à quiconque n'a pas longtemps habité le pays. M. Tinthoin est fixé depuis de longues années à Oran et a déjà montré ses qualités d'observation. Il a travaillé sur le terrain autant que dans la poussière des papiers, et il a le goût de la besogne difficile. On ne peut lui reprocher que de n'avoir pas eu parfois la charité d'aider un peu le lecteur non-initié en indiquant la signification de particularités algériennes et en ouvrant plus largement les fenêtres sur l'histoire générale.

L'auteur a voulu pousser son étude jusqu'en 1885. Pourquoi cette date ? Elle ne correspond à rien d'important dans l'histoire de l'Algérie. On aurait pu s'arrêter en 1881, lorsque commence un nouveau régime politique et le vigoureux essor de la vigne, ou bien pousser la recherche jusqu'à l'institution, à la fin du siècle, des Délégations Financières. J'avoue que les divisions du livre (*Les premiers résultats de 1847 à 1860*, *Les résultats de 1860*

(2) P. 366, *Baudricourt*, lire Baudicour ; p. 368, *Pélissier*, lire Pellissier de Reynaud. Les livres sur Lamoricière, si médiocres soient-ils, mériteraient d'être cités. M. Tinthoin oublie l'article de son prédécesseur Pestemaldjoglou: *Contribution à l'histoire de la colonisation de l'Algérie — La série M des Archives départementales d'Oran*, « Revue Africaine », n° 374-375 (1938). Après avoir parlé des imprimés, il revient, p. 369, sur des manuscrits.

à 1880...) ne donnent pas à première vue l'impression de nettes idées directrices. Cependant que de bonne substance à l'intérieur des chapitres ! Mais la coque est dure.

Les statistiques auraient permis non seulement de pousser l'analyse, mais d'exposer l'évolution économique et démographique d'une façon claire. Suffit-il de nous présenter des tableaux ? Des diagrammes seraient bien préférables. Ils permettraient l'étude des cycles et faciliteraient les comparaisons. Peut-être même est-il possible ici de mesurer des corrélations. En lisant ce livre on est tenté de croire que la colonisation évolue régulièrement suivant une droite ascendante. Aucune allusion aux terribles crises, génératrices de ruines, de découragement, de migrations. Celle de 1866-1868 est presque passée sous silence. Quelle est la durée du cycle ? Correspond-elle au cycle de la pluviométrie, à celui des prix en France, ou à celui du marché mondial ? Lorsqu'un historien se borne à aligner des chiffres, il m'inspire toujours quelque inquiétude. Quand je lis par exemple (p. 291) que, en 1871, « les faits accusent... 28 % d'Européens et 71 % d'indigènes », je ne puis m'empêcher de m'intéresser au 1 % qu'on oublie. Quand il semble ressortir d'un texte que, sur 14 colons de Misserghin, 53 familles étaient nécessiteuses et 14 individus furent évincés (p. 100), je me méfie des autres nombres, ceux qui fourmillent sur les tableaux et fatiguent mon œil sans donner la satisfaction que l'esprit réclame. Il existe pour l'histoire économique une technique que le géographe n'a plus le droit d'ignorer.

Que n'exige-t-on pas encore de lui ? Il doit être aussi juriste ; c'est-à-dire, lorsqu'il étudie la colonisation française, connaître non seulement le code Napoléon, mais la législation musulmane, la turque comme l'arabe, car l'Algérie, ancienne colonie ottomane a subi l'influence de la législation de ses maîtres successifs. La *sebga* est-elle autre chose que la *mirié* turque, celle qui confère un droit de domaine utile sur le sol, à condition de payer le *kharadj* ? Le *melk* (*mulk*, en Turquie) est la propriété privée, qui paye l'*achour*. Et le *melk collectif*, véritable hérésie juridique, une innovation de la législation française en 1887. Quant aux *habous*, biens de mainmorte, quelle fut leur importance dans la région oranaise ? M. Tinthoin (p. 30, 33, 38, 135) a moins de lumières sur ces couches juridiques que sur les couches géologiques. Et pourtant que m'importe de savoir que « la route de Mers-el-Kebir est creusée dans les calcaires bleus dolomitiques du lias » (p. 276), à moi qui ouvre ce livre pour connaître un chapitre de l'évolution humaine ?

Il va sans dire que la science juridique à laquelle l'historien doit s'initier n'est pas la science des formules, mais celle qui émane irrésistiblement des besoins des citoyens. Il faut connaître la législation, certes, et ne pas croire par exemple, comme M. Tinthoin (p. 241), que le projet Tirman tendant à créer une

caisse de colonisation de 50 millions a été voté. Que de projets non réalisés ne servent qu'à encombrer les thèses de doctorat lorsqu'on n'a pas la courageuse résignation de les laisser dormir dans leurs cartons ! Mais bien plus intéressantes sont les institutions qui rendent compte des formes diverses d'occupation du sol. Par exemple ces *lots de ferme,* vendus aux enchères à partir de 1881 et dont les acquéreurs se sont généralement contentés de louer des parcelles aux indigènes. Quelles furent les conséquences de la loi Warnier de 1873 ? J'imagine que cette tentative de francisation des terres a fait faire à la colonisation européenne un bond considérable, bien plus important que le cantonnement de l'époque de Randon, et, en permettant l'achat de terres indigènes, a été pour beaucoup dans la constitution de la grande propriété. Je l'imagine, mais j'aimerais le constater avec précision dans une région comme celle-ci. Est-il bien vrai qu'après 1884 « l'aspect des campagnes ne change plus » (p. 261) ? Qu'en pense Isnard, l'historien de la vigne ?

On dira que j'ai des idées préconçues. Mais oui, je m'en vante. Je ne demande qu'à les vérifier et à les faire vérifier. J'y renoncerai si elles sont fausses et je les remplacerai par d'autres hypothèses. S'il y a d'autre moyen de faire avancer l'histoire, qu'on me le dise.

Les géographes ont, comme nous, leurs idées préconçues. Ils souffriraient beaucoup si les quelques grosses ficelles avec lesquelles leurs maîtres leur prescrivaient de faire la chaîne de leur tissu sont destinées à se casser à la première épreuve. Celles de Jean Brunhes sont reléguées maintenant dans le coin le plus sombre de leur atelier ; mais celles de Demangeon leur semblent encore d'un bon usage. Il faut voir avec quelle joie M. Tinthoin retrouve dans sa région d'Oranie l'influence de la route sur le peuplement : Bou Tlélis, Lourmel, Hassi-er-Rella, Rio Salado, gîtes d'étapes. Puisque la route précède l'habitat, il serait normal de l'étudier dès le début de l'ouvrage et de mettre son développement (avec une carte) en liaison étroite avec la colonisation. Mais le géographe est si heureux d'avoir retrouvé cette notion fondamentale qu'il se réservera de nous en parler à partir de la page 273, de manière à en tirer, hors cadre, un beau chapitre de « géographie pure ». C'est sans doute le même souci révérencieux qui le pousse à rejeter à la fin du volume les notions sur la démographie et l'habitat. Il faut lire 295 pages avant d'entendre parler des Espagnols, sans lesquels il me semble cependant assez difficile de comprendre les traits originaux de l'Oranie. Cependant, en 1841 déjà, Saint-Arnaud les avait notés, ces traits, et n'est-ce pas d'Espagne que Lamoricière fit venir quelques-uns des premiers colons bénéficiaires de son système d'exploitation ?

La géographie physique est incapable à elle seule d'expliquer le peuplement et la mise en valeur de cette *région* formée par

le Sahel d'Oran, le couloir de Misserghin et, au sud de la sebkha, la plaine monotone et sèche appelée M'leta. Les généraux qui ont péniblement brisé la résistance musulmane en Algérie ont été d'accord pour provoquer l'immigration d'une population européenne destinée à consolider leur œuvre. C'est un procédé de domination qui a créé la classe nombreuse et active des colons et fait de l'Algérie une France d'outre-mer. On ne pouvait attirer ces cultivateurs européens qu'en leur offrant de bons terrains en plaine. Or, dans la région ouest d'Oran, la plaine colonisable était habitée par les Douaïrs et les Zmélas, tribus en grande partie d'origine saharienne. Les Turcs leur avaient donné jadis ces terres. Etait-ce simplement pour surveiller le pays ? Je ne le crois pas, car il y avait aussi des Sahariens dans la Mitidja, qui ne formaient pas des tribus maghzens comme ceux-ci. En réalité, le dey d'Alger et le bey de l'Ouest les avaient employés à coloniser des terres désertes. Plus pasteurs qu'agriculteurs, ils n'en avaient pas tiré grand parti, et vivaient surtout de leur privilège guerrier. La France n'a pas eu trop de peine à les prendre à son service, et ils ont coopéré jusqu'en 1845 à la lutte contre Abd-el-Kader (3).

Ici commence le drame. Il va falloir enlever à ces amis les bonnes terres de la plaine et les recaser dans les maigres pâturages de la montagne. Je me rappelle avoir lu un rapport de Bugeaud qui s'indigne d'avance du procédé. Le succès de la colonisation indigène dans la M'leta, de 1847 à 1855, prouve que l'administration militaire n'avait pas tort de défendre avec ardeur les droits des indigènes et que, dans cette région tout au moins, on pouvait dès le début juxtaposer les centres de colonisation européenne et les villages arabes. Mais c'est le système de cantonnement qui a triomphé jusqu'en 1860, et le Sahel s'est peuplé d'Européens, souvent trop à l'étroit sur des lots de 2 à 10 hectares, qu'il a fallu agrandir par un recasement des indigènes, opéré en 1859. La politique du Royaume arabe a mis un frein à ces empiétements. Après 1871, nouveau bond des colons français et progrès des cultures de blé tendre, des vergers (ce sont les moines de Misserghin qui ont sélectionné la *clémentine*), de l'élevage du mulet, principal animal de trait, et du porc. Et nous assistons en même temps à la descente progressive des Arabes vers la plaine, où ils s'embauchent comme journaliers ou khammès, s'associant aux Européens et établissant avec ceux-ci des liens moraux aussi forts que les liens économiques, phénomène du plus haut intérêt, que M. Tinthoin étudie avec soin. Toute cette partie du livre, riche d'enseignements, mérite une lecture attentive.

Les résultats économiques sont magnifiques. Les plaines entou-

(3) Ce n'est pas en 1847 que fut livrée la bataille de l'Isly (41). Je dois faire observer que l'administration directe de Walsin-Esterhazy ne donna pas de bien bons résultats et qu'on eut de la peine à empêcher les Douaïrs et les Zmélas de se soulever en 1845.

rant la sebkha se couvrent de champs de céréales, de vignes, de jardins, exploités avec un soin minutieux par une population devenue très dense. Un élément plus civilisé, travailleur, énergique, après avoir refoulé le semi-nomade, a réussi à l'attirer et à l'intégrer dans une société nouvelle. Une comparaison avec ce qui s'est passé dans les autres plaines de l'Algérie serait ici très suggestive. M. Tinthoin y a pensé, en soulignant le fait que le phénomène d'association est plus sensible ici que dans la Mitidja, à cause du caractère hétérogène des tribus. Il est dommage que le cadre strict de la *région*, imposé par l'école géographique à laquelle se rattache l'auteur, bride un peu son élan. La mécanique est fort bien décrite, mais nous voudrions mieux saisir son fonctionnement. Nous aimerions voir plus clairement l'homme, avec ses aptitudes, ses préjugés, ses angoisses, ses découragements, ses hardiesses, et les archives officielles ne peuvent nous livrer tous ses secrets. Mais tel qu'il est, ce livre si honnête, si riche de substance, contribue déjà puissamment à nous faire comprendre ce grand phénomène aux formes multiples, la colonisation.

M. EMERIT.

ESQUER (Gabriel), *Correspondance du Maréchal Clauzel* (1835-1837), 2 vol. in-8 de XXXVI-809 et 637 pages, Paris, Larose, 1948.

La reconstitution de la commission chargée de publier la « *Collection des documents inédits sur l'histoire de l'Algérie après 1830* », a permis d'éditer cette année la correspondance de Clauzel, imprimée depuis 10 ans, deux gros volumes, riches de renseignements, qui permettront de préciser l'histoire de la pénétration française en Algérie de 1835 à 1837. M. Esquer les fait précéder d'une brève mais utile mise au point. Il y a ajouté la correspondance concernant les rapports avec le Maroc (mission de la Rüe), et d'intéressantes lettres de Bugeaud, alors commandant de la province d'Oran.

Clauzel était un homme à idées. Mais les idées n'ont d'importance que lorsqu'elles trouvent un terrain favorable pour les recevoir. Ce qu'il serait bon d'évoquer, c'est l'instinct colonial des Français de l'époque, navrés de ne pouvoir reconstituer la richesse acquise par nos ports de l'ouest au temps où la France était, grâce aux Iles, la grande productrice de sucre. Chercher à reconquérir des richesses tropicales, voilà la tendance des Bordelais et des Nantais ; mais la conquête de l'Algérie semble devoir profiter surtout à Marseille. Or cette capitale de l'huile et du savon, manifeste, à cette époque, peu d'intérêt pour l'Algérie, sa fournisseuse de blé au XVIII[e] siècle, remplacée dans ce rôle par d'autres pays. Le mirage tropical d'un Clauzel, qui a connu Saint

Domingue, n'a pas gagné notre Midi. On pourrait reprocher à l'historien de trop isoler la personnalité du gouverneur. Mais il s'agit ici de présenter des textes, et M. Esquer a rempli cette fonction avec compétence (1).

L'activité fiévreuse du Maréchal, son mépris des prudentes instructions reçues du Gouvernement, son imagination fertile, son optimisme incorrigible, son imprévoyance, ressortent parfaitement des documents et sont bien soulignés dans l'introduction de l'annotateur.

Ce que nous aimerions connaître maintenant, c'est le milieu arabe à cette époque, l'état politique et social des tribus ou des grands commandements, l'état moral aussi, qui perce dans une lettre de l'agha Saïd-el-Zen (I, 504), ou dans les documents publiés en annexe, mais qui, en dehors de l'entourage d'Abd-el-Kader, semble avoir beaucoup évolué jusqu'à la fin des terribles dévastations de Bugeaud. Les documents indigènes manquent, dira-t-on. Mais il existe d'autres sources d'information qu'il faudra utiliser. S'en tiendra-t-on toujours à la publication d'une correspondance officielle d'un volume écrasant, d'un intérêt inégal ? Ou se décidera-t-on à orienter des études qui ne seront pas asservies aux séries d'archives ? Actuellement je crois que seule la création d'un Service Historique de l'Algérie peut faire accomplir des progrès notables à la connaissance du passé de ce pays.

M. EMERIT.

PHILIPPE D'ESTAILLEUR-CHANTERAINE, *Abd-el-Kader. L'Europe et l'Islam au XIX[e] siècle*, Paris, Janin (La Roue de la Fortune), 1947, 302 pages in-8°.

Dans une collection où vient de paraître l'excellent « Napoléon et l'Italie » de Fugier, et à laquelle collaborent des historiens comme MM. Calmette et Léonard, on s'attend à trouver de bons livres d'histoire. Or, dès que nous ouvrons celui de M. d'Estailleur-Chanteraine, nous éprouvons une inquiétude. Un ouvrage de vulgarisation exige deux qualités : l'aisance du style et la clarté de l'exposé. L'abondance des métaphores ne rend pas ce nouvel Abd-el-Kader particulièrement attrayant, et quand je lis (p. 34) que « les positions s'étaient dessinées de 1789 à 1808, qui supporteront ensuite le cycle officiellement ouvert en 1830 », on me pardonnera mon hérissement. Quant à la lumière, elle a de la

(1) Il est cependant fâcheux que les notes se réduisent d'ordinaire à la reproduction des états de service des officiers.

Quelques menues coquilles : p. IX - « le nombre des points de vue que vous aviez à garder... » - « de vue » est de trop. P. XXXV on cherche en vain la note 3.

peine à se frayer un chemin jusqu'à nous. Nous nous serions volontiers privés de l'énumération de révoltes et d'opérations de guerre où les desseins des adversaires ne font l'objet que d'allusions trop discrètes pour pouvoir être entendues.

L'auteur a beaucoup lu, et veut qu'on le sache (1) ; mais à quoi servent ses références, quand il néglige d'indiquer le numéro de la page du livre consulté ou la liasse de documents d'archives d'où il a extrait son renseignement ? Parcourons sa bibliographie. Nous y remarquons beaucoup d'ouvrages parfaitement étrangers à la question, mais l'absence de l'important travail de Bellemare. En revanche, le fantaisiste Léon Roches reçoit un nouveau brevet d'« exact informateur » (p. 16). L'auteur veut ignorer l'existence de M. Julien, mais n'oublie pas l'Histoire de France de Jacques Bainville. L'Abd-el-Kader du Général Azan se voit décerner l'étiquette « beau livre » (p. 8), c'est tout, et c'est peu.

A propos de l'émir, c'est toute l'histoire de l'Algérie que l'auteur croit devoir retracer. La lutte du chef arabe contre Bugeaud tient à peine la dixième partie du livre, une trentaine de pages. Cinquante sont consacrées à la période de la captivité et de l'exil. Si cette dernière partie nous apprenait du nouveau sur le caractère du personnage, nous en serions heureux. Mais la qualité de la collaboration entre Abd-el-Kader et la France en Syrie prête encore à controverses.

Il n'est certes pas nécessaire de recommencer éternellement la narration des exploits de Bugeaud et d'Abd-el-Kader, quand nous n'avons pas encore un livre sur l'Algérie turque et presque rien de solide sur la période qui s'étend de 1848 à nos jours. Mais lorsqu'on choisit ce sujet, n'est-il pas possible d'expliquer le soulèvement général de la population arabe et de montrer sous Abd-el-Kader l'ordre des Qadria, sous Bou Maza le grand dessein des Taïbia, et sous tant d'autres individus identifiables, le grouillement de frères ligueurs qui ont rendu si rude la francisation de la régence ? L'auteur a parfois essayé de le faire, mais s'est perdu dans cette foule.

M. d'Estailleur-Chanteraine a eu un autre dessein. Il a voulu insérer l'histoire de l'occupation de l'Algérie dans le cadre de la politique méditerranéenne. L'idée est intéressante ; mais il faudra la reprendre avec une méthode plus rigoureuse.

M. E.

---

(1) Où l'auteur a-t-il pu lire que le traité de la Tafna comportait pour l'émir l'obligation d'un *don annuel* ? (p. 175).

BONNET-ROY (Flavien), *Ferdinand-Philippe duc d'Orléans, prince royal*, Epoques et Visages, Paris, SEFI, 1947, 323 p. in-8°, ill.

Depuis 1842 on n'avait pas écrit de biographie du fils aîné de Louis-Philippe. M. Bonnet-Roy a conçu celle-ci largement, puisqu'en réalité il retrace aussi l'histoire de sa famille depuis Philippe-Egalité. Il reconstitue agréablement la vie de l'entourage des princes d'Orléans au Palais Royal, avant 1830, puis sous la monarchie de Juillet. Ferdinand-Philippe, laborieux et soumis dans son enfance à une sévère discipline, est animé de bonne heure de sentiments libéraux. Quand il devient prince royal, c'est un homme modéré, sympathique, doué d'une grande présence d'esprit. Vaillant soldat au siège d'Anvers, il paye de sa personne pendant l'expédition de Mascara, en 1835, et accepte de diriger (bien qu'il l'ait jugé prématuré), le raid des Portes-de-Fer, en 1839.

Si les affaires matrimoniales tiennent une grande place dans le livre de M. Bonnet-Roy, la France et l'Algérie n'attirent pas beaucoup son attention. Il ne semble pas avoir eu connaissance de quelques bons travaux et des gros volumes de documents qui ont été publiés depuis 1914. L'histoire de l'Algérie a fait cependant quelques progrès depuis l'époque où C. Rousset polissait ses récits de batailles.

M. E.

Général A. GUILLAUME, *Les Berbères marocains et la pacification de l'Atlas central* (1912-1933), Paris, Julliard, 1946, 462 pages, in-8°, 20 croquis, 80 illustrations.

Ce livre a le caractère de la plupart de ceux qui sont faits par les officiers : il se borne trop souvent à mettre bout à bout des ordres d'opérations et des journaux de marche, ce qui rend la lecture pénible. Puisqu'il n'est pas toujours possible, paraît-il, de confier l'exécution des travaux d'histoire à des hommes du métier, prenons-en notre parti, et reconnaissons que le présent ouvrage est une utile contribution à l'histoire de l'occupation de l'Atlas central par les troupes françaises, tout en regrettant que le Général Guillaume ne nous l'ait pas présenté tout simplement sous la forme plus attrayante de souvenirs personnels.

Que trouvera l'historien dans ce recueil ? Une analyse des caractères de la société berbère (p. 28 à 34), un résumé des événements qui se sont produits dans cette partie de l'Atlas depuis l'antiquité jusqu'à nos jours (p. 34 à 59), un catalogue des tribus de la région (p. 60 à 69), enfin 337 pages consacrées aux opérations militaires, sorte de publication d'archives, accompagnée de bon croquis.

La partie la plus intéressante du livre c'est (p. 73 à 87) l'étude de nos moyens militaires, des méthodes de pénétration et des causes de la résistance vigoureuse opposée par des montagnards que Moulay Hassan avait soumis rapidement mais superficiellement. Il appartenait à la France de faire œuvre durable en dotant le pays d'une organisation stable et d'un réseau de 600 kilomètres de pistes et de routes. La pénétration fut difficile parce que, si l'anarchie du monde berbère facilite, dans une certaine mesure, l'action militaire, elle entrave l'action politique. « La diplomatie se conçoit avec des chefs disposant d'un certain pouvoir ; elle est sans objet avec des assemblées démagogiques, dans lesquelles les éléments les plus irréductibles ont toutes chances de faire prévaloir leur point de vue, et dont aucun membre n'est qualifié pour représenter la communauté et parler en son nom » (p. 104).

M. E.

MOREAU Pierre, *Des lacs de sel aux chaos de sables. Le pays des Nefzaouas*, Tunis, 1 vol. in-8°, 201 p., 13 pl. et 3 cartes h. t., tome XI des Publications de l'Institut des Belles-Lettres arabes, Tunis, 12, rue Djamâa-el-Haoua.

Alors que les études de géographie régionale font singulièrement défaut en Algérie et au Maroc, la Tunisie a été peu à peu décrite, région après région, si bien qu'il est possible maintenant de se faire une idée assez exacte de sa diversité. A côté des gros livres détaillés dus à des géographes spécialisés — *Le Haut Tell* de Monchicourt, *La Tunisie du Nord* de F. Bonniard, *Sahel et Basses Steppes* de l'auteur de ces lignes — des monographies de moindre envergure ont été consacrées à diverses régions, entre autres Djerba (par S. E. Tlatli notamment, et par R. Stablo), le Sud-Est tunisien (surtout par Pervinquière), la Haute Steppe (par P. Bardin) ; l'hydraulique agricole des oasis tunisiennes a été décrite naguère par P. Penet. Cependant aucun auteur n'avait encore tenté de nous faire connaître le Nefzaoua, c'est-à-dire, avec le Djerid, le seul pays vraiment saharien de la Régence. Le capitaine Moreau vient de combler cette lacune : il faut lui en être reconnaissant, ainsi qu'à l'actif Institut des Belles-Lettres arabes qui a imprimé son livre.

Ce livre, je l'ai lu avec beaucoup de profit, et je ne doute pas qu'il en soit de même pour les autres lecteurs. Son intérêt vient de la grande connaissance que l'auteur a du pays où il a longtemps vécu, de son esprit d'observation, des documents anciens ou récents qu'il a trouvés dans les archives de Kébili. On ne le chicanera pas sur son style volontiers un peu recherché, sur quelques maladresses dans l'exposé géologique, sur une certaine inexpérience à débrouiller une histoire du reste à peu près impossible à faire, sur les inutilités et les lacunes de sa bibliographie (1). « Bon nombre d'ouvrages utiles à consulter n'ont pu l'être », lit-on dans la préface : cela importe assez peu, car le mérite principal du livre du Capitaine Moreau est précisément de nous apporter le résultat de ses propres observations.

La partie la mieux venue et la plus neuve, parce que la plus personnelle, est la quatrième, celle qui expose la structure administrative et sociale, l'économie et les genres de vie. Mais on relèvera ailleurs bien des notations précieuses sur le climat, sur les eaux souterraines, ou encore sur le mélange des populations actuelles confondues sous le nom de Nefzaouas.

La lecture du livre achevée, on a pris une connaissance suffisante de cette région saharienne, on sait comment y vivent ses populations, qu'elles soient sédentaires, semi-nomades ou nomades (2) ; on a compris l'évolution économique d'un pays qui a beaucoup profité de la paix française. L'auteur n'a donc pas perdu son temps à l'écrire — qu'il soit rassuré — et il a atteint le but qu'il s'était proposé.

J. DESPOIS.

G. DIETERLEN, *Les Ames des Dogons*, Travaux et Mémoires de l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris, XL, Institut d'Ethnologie, Paris, 1941 (VIII-268 pp., XV pl. hors texte).

S. DE GANAY, *Les Devises des Dogons*, Travaux et Mémoires de l'Institut d'Ethnologie de l'Université de Paris, XLI, Institut d'Ethnologie, Paris, 1941 (VIII-194 pp., IX pl. hors texte).

Souvent visités par les ethnographes, les Dogons ou Habé des falaises de Bandiagara ont vu leur métaphysique particulièrement étudiée sous ses divers aspects par la petite équipe dirigée par M. Marcel Griaule. Après avoir lui-même fait l'étude des masques (1), il a laissé à deux de ses collaboratrices le soin délicat de décrire des aspects complémentaires du système Dogon. Ces deux ouvrages, publiés en 1941, ne sont parvenus que tardivement hors de France, ce qui explique le retard mis à en rendre compte, et le fait qu'ils ne sont peut-être pas aussi connus qu'ils

---

(1) Bien des ouvrages cités dans la bibliographie sont en effet parfaitement inutiles. Il y a par contre de sérieuses lacunes, entre autres le tome XI de la *Géographie universelle*, dû à Aug. Bernard et *Les Arabes en Berbérie* de M. G. Marçais. Il y a plusieurs lapsus sérieux : A. Bertrand pour Aug. Bernard ; *Le Sahara* de E.-F. Gautier, paru chez Hachette en 1893... ; et bien des indications sont incomplètes.

(2) L'auteur parle de « sédentaires transhumants ». Je crois qu'il faut réserver les mots transhumant et transhumance au bétail ; et l'on ne peut qualifier de sédentaires des gens qui passent environ trois mois sous la tente plus ou moins loin de leurs maisons : ce sont déjà des semi-nomades.

(1) M. Griaule : *Masques Dogons*, (Institut d'Ethnologie), Paris, [illegible].

le mériteraient. En effet, et c'est là le meilleur de leur intérêt, ils renferment une masse considérable de documents, recueillis durant les missions antérieures, et en particulier, nous donnent divers textes ou variantes de mythes dogons, qui, rapprochés de ceux déjà publiés par M. Griaule, permettent de mieux se rendre compte de la forme — ou de l'amorphisme — des croyances des Dogons.

Mme Dieterlen s'est attachée à préciser pour nous la notion d'âme chez les Dogons. Il convient de distinguer d'une part un principe impersonnel, immanent, condition même de l'existence de tout individu, transmis à l'intérieur de l'espèce suivant des modalités définies, appelé *nyama*, et d'autre part, ce que les Dogons nomment *kikinu say*. Il nous semble que cette dernière notion doive être considérée comme secondairement acquise. En effet, selon ce que nous dit Mme Dieterlen, le *nyama* ne se manifeste en quelque sorte, qu'en ce qu'une quantité partielle s'en sépare pour donner à l'être matériel de l'individu son existence réelle et complète. Le corps humain n'a de nécessité qu'en tant que support mondain du *nyama* qui retourne plus ou moins à la masse ou à un autre support pour lequel il doit éprouver une affinité, après la mort de l'être matériel. Le *kikinu say*, tel que nous le décrit Mme Dieterlen, se présente comme le symétrique, dans le monde métaphysique, du support matériel qu'est le corps humain. C'est le support immatériel du *nyama* de l'individu. Après la mort de l'individu, son *kikinu say* s'enfonce dans l'obscurité. C'est qu'il a cessé d'être nécessaire. Il ne meurt pas, appartenant au monde métaphysique — et n'ayant au contraire du *nyama*, aucun contact avec le monde matériel — mais « *s'éloigne peu à peu de l'actuel, s'enfonce dans un monde d'ancêtres chaque jour plus estompé, est repoussé de plus en plus dans les profondeurs extra-humaines...* » (p. 247). C'est la mort métaphysique.

Il me paraît tout à fait remarquable qu'on puisse retrouver ici aussi ce besoin de symétrie et d'équilibre, qui à mon sens peut expliquer beaucoup de la vision matérielle et intellectuelle du monde chez les peuples dits « primitifs ». Ce n'est pas le lieu d'insister, mais qu'on me permette cependant de souligner qu'on trouve chez les Dogons ce besoin de construction symétrique et équilibrée du monde au point que, dans le cas particulier qui nous occupe, on peut constater, par un curieux jeu de réflexion, une tendance au dédoublement du *nyama*, dédoublement parallèle à celui opéré pour son support. Le texte de Mme Dieterlen, que je reprends ici, semble indiquer que le *kikinu say*, essentiellement support métaphysique du *nyama* de l'individu, supporté matériellement par son corps, tend à être considéré comme ayant en propre une parcelle de ce *nyama*, qu'il conserve par devers lui, tant qu'il possède une existence effective. « *L'âme* (kikinu say), dit Mme Dieterlem, p. 246, *n'est pas la vie du corps et n'en dépend pas. mais la contrôle et en dispose suivant les modalités suivantes :*

1° *le* nyama *entier de l'individu, pendant sa vie et jusqu'à désignation du* nani (2), *dépend d'elle ;*

2° *à partir du moment où elle a désigné un* nani, *son* nyama, *dont elle dispose toujours, est réparti sur un certain nombre de supports :* nani, *autel d'ancêtre, etc. ; une partie de la force l'accompagne encore ;*

3° *dès le moment où elle est parvenue au séjour des ancêtres, l'action de son* nyama *à son profit s'estompe peu à peu (par exemple à la mort des* nani *qu'elle a choisis, le* nyama *qu'elle leur avait donné se transmet à d'autres êtres et ne saurait plus compter désormais comme une quantité relevant de sa volonté)* ».

En conclusion on peut dire que les Dogons combinent, ou plutôt font coexister, deux notions de l'immortalité de l'âme familières l'une et l'autre à nos métaphysiciens, mais que l'Europe considère généralement comme s'excluant, l'une étant plus « populaire » et l'autre plus « intellectuelle » — si l'on peut ainsi s'exprimer sans trop de honte.

L'ouvrage de Mme de Ganay, lui, traite des appellations très variées employées en pays Dogon pour désigner les individus. Ces « noms » constituent des phrases significatives ou évocatrices des circonstances éponymes. Elles constituent toute une gamme allant de l'extérieur vers l'intérieur, de la « devise » désignant un groupe de plus en plus restreint à celle qui ne s'applique qu'à un individu.

Leur importance ne vient pas d'elles-mêmes, mais de la puissance générale d'incantation qui réside dans toute parole. Cependant, il ne semble pas qu'on y songe lors de l'emploi de sobriquets désobligeants. Les Dogons, nous dit Mme de Ganay, se soucient de ne pas laisser de « devise » individuelle tomber en désuétude. A la mort de son titulaire, elle sera attribuée à quelqu'un d'autre.

Plusieurs points importants sont à noter : l'existence de sobriquets ; d'autre part le fait que les êtres surnaturels sont dotés de « devises », ainsi que certains lieux ou phénomènes naturels, mais aussi des animaux, végétaux ou objets quelconques ; enfin le fait que le même individu peut en avoir un nombre considérable suivant les groupes auxquels il appartient, son métier, son rôle dans le rituel, une particularité physique, etc...

On aurait souhaité plus de rigueur dans la critique des documents et dans l'exposition des faits, et un commentaire plus étendu des rapports de l'usage des « devises » avec les faits bien connus de la valeur spécifique du « verbe ». Mais la quantité d'observations que nous rapporte Mme de Ganay est si considérable qu'on aurait mauvaise grâce à lui reprocher de n'avoir pas consacré autant de commentaires à ces points qu'à ceux qu'elle semble avoir jugés elle-même plus importants.

---

(2) C'est-à-dire en fait héritier du *nyama* du défunt. (J. T.).

Il convient de signaler, pour terminer, que ces deux ouvrages n'expriment peut-être plus à l'heure actuelle toute la pensée de leurs auteurs sur ces questions. M. Griaule et les auteurs sont retournés depuis chez les Dogons, et il semble que leur vision de la métaphysique des Dogons ait pris des développements inattendus et tout à fait considérables.

Joseph TUBIANA.

CORRESPONDANCE

Lettre de M. G. L. S. Mercier

Nous avons reçu de Mme Alfred Bel, veuve de l'orientaliste dont les nombreux travaux ont apporté une contribution éminente à l'histoire de l'Afrique du Nord, une lettre protestant contre une appréciation prêtée par A. Berque, dans ses souvenirs (1) à Luciani, à propos de la traduction de l'Histoire des Beni 'Abd El Wad, rois de Tlemcen, de Yahya Ibn Khaldoun.

Le traducteur n'est autre qu'Alfred Bel, que Luciani tenait en haute et particulière estime, ainsi que nous pouvons en apporter le témoignage personnel. Mme Bel a d'ailleurs retrouvé, dans les papiers de son mari, des lettres de Luciani qui ne laissent à cet égard aucun doute, puisque notre ancien Président avait songé à Bel pour assurer sa succession à la Direction des Affaires Indigènes. C'est ainsi que le 29 avril 1919, il lui écrivait pour en formuler l'idée, qu'il avait suggérée au Gouverneur Général Jonnart, et que ce dernier avait appréciée ; et le 20 août suivant, revenant à la charge de manière plus pressante, il lui adressait ces lignes que nous avons plaisir à citer, car elles mettent fin à un malentendu factice qui n'a jamais divisé deux hommes dont la mémoire nous est également chère : « Mon cher ami... Si j'ai le premier parlé de vous à M. Jonnart, c'est uniquement dans l'intérêt de l'œuvre qui incombe à la Direction des Affaires Indigènes. Cette œuvre est très importante et me paraît digne de vous tenter. Vous pouvez certainement, sous le rapport de votre liberté et de votre tranquillité, poursuivre votre carrière dans l'enseignement. Mais d'une part, cette carrière ne vous offre plus que des débouchés peu avantageux et très aléatoires. Par ailleurs, la direction des Affaires Indigènes, outre qu'elle vous procurerait dès le début une amélioration de traitement, outre qu'elle vous assure

(1) Publiés sous le titre *Les Intellectuels algériens* dans la *Revue Africaine*, 1er et 2e trimestres 1947, p. 126.

une situation et un relief qui ne sont pas à dédaigner, vous permet de faire beaucoup pour les indigènes que vous connaissez bien, et pour l'Algérie. — A vous de la meilleure amitié ».

D'autres lettres, citées par Mme Bel, montrent quelle haute estime nourrissait Luciani pour les travaux et les écrits d'Alfred Bel, dont Augustin Berque a lui-même maintes fois fait l'éloge dans ses propres ouvrages. Qu'en conclure, sinon que ces trois hommes, Dominique Luciani, Alfred Bel, Augustin Berque, qui, chacun à sa manière, ont bien servi l'Algérie et les études islamiques, nourrissaient l'un pour l'autre des sentiments d'estime et d'amitié réciproques dont il ne nous est pas permis de douter ?

Gustave L. S. MERCIER.

NÉCROLOGIE

Augustin BERNARD

(1865-1947)

La mort d'Augustin Bernard, le 29 décembre 1947, a ému bien des Nord-Africains, en particulier un grand nombre d'Algériens. Peu d'hommes, en effet, ont autant étudié et travaillé à faire connaître aux spécialistes et au grand public les divers pays du Maghreb. Non seulement il a enseigné pendant huit ans à l'Ecole Supérieure des Lettres d'Alger, de 1894 à 1902, mais, par la suite, il est revenu presque toutes les années passer quelques semaines dans l'une ou l'autre des régions nord-africaines. Il a été l'un des membres les plus actifs du Comité de l'Afrique française et il est resté longtemps Secrétaire général et conseiller technique de la Commission interministérielle des Affaires musulmanes. Un vaste public a connu son nom par les nombreux volumes et la foule d'articles qu'il a écrits, presque tous sur l'Afrique du Nord.

Augustin Bernard a été l'un des tout premiers géographes, avec le grand maître Vidal de la Blache et avec Marcel Dubois, à dégager la géographie de la géographie historique seule enseignée et « pratiquée » jusque dans les dernières années du XIXe siècle. Il est le premier qui ait consacré presque toute son activité scientifique à la connaissance de l'Afrique du Nord et à la compréhension de ses populations.

Sa nomination, en 1894, comme chargé du cours de Géographie de l'Afrique à l'Ecole Supérieure des Lettres d'Alger (devenue Faculté en 1909), a décidé de sa carrière. Après avoir soutenu sa thèse sur *L'Archipel de la Nouvelle-Calédonie* (1895), il se met immédiatement à étudier le pays

mal connu où le destin l'a envoyé et il n'est pas d'année, depuis lors, où il n'ait fait part, dans des articles et dans des livres, de son expérience de jour en jour plus étendue. Nommé en 1902 à la Faculté des Lettres de Paris pour y occuper la nouvelle chaire de Géographie et Colonisation de l'Afrique du Nord, il y restera jusqu'à sa retraite en 1935. C'est du haut de cette chaire, et de celles qu'il occupait en même temps à l'Ecole coloniale et à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, que son enseignement s'est adressé à des générations de nombreux étudiants et auditeurs. C'est dans son appartement de la rue Decamps et dans sa maison de Bourbon l'Archambault, où il est mort, qu'il a rédigé presque tous les travaux qui l'ont fait connaître d'un très vaste public. En l'accueillant dans son sein en 1938, l'Académie des Sciences Morales et Politiques couronnait une belle et féconde carrière.

L'œuvre d'Augustin Bernard est considérable : à la seule Afrique du Nord il a consacré près de vingt volumes et environ soixante-dix articles, sans compter de multiples notes et de nombreux comptes rendus épars dans diverses revues, en particulier les « Annales de Géographie » et le « Bulletin du Comité de l'Afrique française ».

Certains de ses ouvrages ont été les livres de chevet de bien des étudiants, notamment ses manuels si commodes, à la fois géographiques et historiques, publiés dans la « Bibliothèque d'Histoire contemporaine » de l'éditeur Alcan, — *L'Algérie* et *Le Maroc* —, qui ont eu des éditions successives. On lui doit également le tome XI de la « Géographie Universelle » de Vidal de la Blache et Gallois, intitulé *Afrique septentrionale et Occidentale*, qui, magnifiquement illustré, s'adresse à la fois aux étudiants et à un public éclairé. D'autres, parmi ses travaux, ont marqué une date dans la connaissance de l'Afrique du Nord : par exemple *Les régions naturelles de l'Algérie*, série de trois articles écrits avec le géologue Ficheur, premier essai scientifique d'une division de l'Algérie, — surtout *L'Evolution du nomadisme en Algérie*, en collaboration avec le Commandant N. Lacroix, qui reste un document très précieux. Augustin Bernard s'est également intéressé à l'histoire et il a laissé, entre autres, une *Algérie* dans « L'Histoire des Colonies françaises » dirigée par Hanotaux et Martineau, qui reste le

meilleur travail d'ensemble sur l'évolution de la colonie de 1830 à 1930.

Les innombrables lecteurs des œuvres d'Augustin Bernard conserveront longtemps, dans leurs bibliothèques, ses livres si utiles à consulter, écrits clairement et simplement. Ceux qui l'ont connu personnellement garderont le souvenir d'un homme accueillant, d'un causeur agréable et d'un esprit fin. On me permettra d'ajouter que j'ai toujours trouvé chez lui beaucoup de bienveillance et de compréhension. Et je crois que la façon la plus utile de rendre hommage à sa mémoire est de porter à la connaissance du public la longue liste, sans doute incomplète, de ses livres et de ses articles.

I. — LIVRES

Géographie générale. Amérique, avec M. Dubois, Masson, 1894.

L'archipel de la Nouvelle-Calédonie, 458 p., Hachette, 1895.

De Abramo Bremensi geographo, 104 p., Hachette, 1895.

L'Atlas marocain d'après les documents originaux, par P. Schnell, trad., 316 p., Publ. Fac. Lettres d'Alger, Leroux, 1898.

Historique de la pénétration saharienne, avec N. Lacroix, 187 p., Alger, Giralt, 1900.

La pénétration saharienne (1830-1906), avec N. Lacroix, 195 p., Alger, Impr. alg., 1906.

L'évolution du nomadisme en Algérie, avec N. Lacroix, 342 p., Alger, Jourdan, et Paris, Challamel, 1906.

Les confins algéro-marocains, 420 p., Larose, 1911.

L'habitation rurale des indigènes de l'Algérie, 151 p., Alger, Fontana, 1921.

Le régime des pluies au Maroc, 95 p., Mém. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc, Larose, 1921.

Le Bourbonnais et le Berry. Choix de textes, précédé d'une étude, 240 p., Laurens, 1923.

L'habitation rurale des indigènes de la Tunisie, 103 p., Barlier, Tunis, 1924.

Au Sahara, pendant la guerre européenne, du Dr Vermale, Correspondance et notes, 223 p., 1926.

L'Afrique du Nord pendant la guerre, Presse Univ., 1926.

Annales tripolitaines, de Ch. Féraud, Introd. et Notes, 478 p., Barlier, Tunis, 1927.

L'Algérie, 522 p., Alcan, 1929.

L'Algérie, dans « Histoire des Colonies françaises », de Hanotaux et Martineau, tome II, 548 p., Plon, 1930.

L'expédition d'Alger (1830). Lettres d'un témoin, de P. Raynal, Introd. et Notes, 133 p., Paris, 1930.

L'Algérie. Choix de textes précédé d'une étude, 252 p., Laurens, 1931.

L'Algérie, 224 p., Collection coloniale, Larousse, 1931.

Le Maroc, 7e éd., 481 p., Alcan, 1931.

Afrique Septentrionale et Occidentale, tome XI de la « Géographie Universelle », de Vidal de la Blache et Gallois, 2 vol., 529 p., Colin, 1937 et 1939.

Atlas d'Algérie et de Tunisie, avec De Flotte de Roquevaire, inachevé, Larose, Paris, et Carbonel, Alger.

II. — ARTICLES

Assassinat du Lieutenant Palat, *Rev. de l'Afr. Française*, 1888, p. 147.

Océanographie. Océan Pacifique et Océan Indien, *Ann. de Géogr.*, 1892-93, p. 150-72.

Les récifs de coraux, *Ann. de Géogr.*, 1892-93, p. 281-95.

Emile Masqueray, *Rev. Africaine*, 1894, p. 350-73.

De l'emploi des indigènes algériens et tunisiens pour l'exploration, *Bull. de la Soc. de Géogr. Commerciale*, 1896, p. 348-55.

La colonisation maritime en Algérie, *L'Algérie Nouvelle*, 1897, p. 145-60.

Documents pour servir à l'étude du Nord-Ouest africain, *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1898, p. 243-52 et 257-69.

La question du Transsaharien, *Questions dipl. et coloniales*, 1899, p. 10-19.

Les chemins de fer de l'Algérie, *ibid.*, 1899, p. 129-56.

Les contours du Pacifique, trad. du ch. III, tome II de « La face de la Terre », de E. Suess, p. 230-328. A. Colin, 1899.

Hautes plaines et steppes de la Berbérie, *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1899, p. 257-69.

L'occupation d'In Salah, *Questions dipl. et coloniales*, 1900, p. 65.

La main-d'œuvre aux colonies, *ibid.*, 1900, p. 333-50.

Touat et Maroc, *ibid.*, 1900, p. 653.

En Oranie, *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1901, p. 235-303.

La soumission de Bou Amama, *Afrique Française*, 1901, p. 13.

L'attaque de Timimoun, *ibid.*, 1901, p. 80.

Bou Amama, *Questions dipl. et coloniales*, 1901, p. 622.

L'Algérie. Le pays. La mise en valeur. — Le Sahara. Le pays. L'administration, dans M. Petit, « Les colonies françaises », I, p. 163-76, 289-302, 471-78, 506-8, Larousse, 1902.

Les régions naturelles de l'Algérie, avec E. Ficheur, *Ann. de Géogr.*, 1902, p. 221-46, 339-65 et 419-38.

Les productions naturelles. L'agriculture, l'industrie et le commerce, dans « Etudes sur le Maroc », *Rev. Gén. des Sciences*, 1903, p. 73-87 et 132-47.

Dans *Guide Joanne, Algérie et Tunisie*, Hachette, 1903, introduction géographique.

Les conditions de l'établissement des pêcheurs français en Algérie-Tunisie, *Afr. Française*, 1903, p. 233-38.

L'Afrique du Nord, *Rev. de Géogr.*, 1903, p. 354-66.

Une mission au Maroc, *Afr. Française*, 1904, p. 221-43 et 258-71.

Les capitales de la Berbérie, *Rec. de Mémoires et de textes, publiés par l'Ecole des Lettres et les Médersas, XIVe Congrès des Orientalistes d'Alger,* 1905, 37 p.

L'évolution du nomadisme en Algérie, avec N. Lacroix, *Ann. de Géogr.,* 1906, p. 152-65.

Les diverses catégories de nomades, avec N. Lacroix, *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran,* 1906, p. 17-59.

L'outillage de la Tunisie, *Afr. Française,* 1907, p. 7-13.

L'outillage de l'Algérie, *ibid.,* 1907, p. 200-9.

La colonisation et le peuplement de l'Algérie d'après une enquête récente, *Ann. de Géogr.,* 1907, p. 320-36.

La frontière algéro-marocaine (Région d'Oujda), *Afr. Française,* 1908, p. 205-16.

L'irrigation en Algérie-Tunisie, dans « Les différents systèmes d'irrigation », IV, *Algérie-Tunisie,* Bruxelles, 1909, p. 11-48.

Les ressources économiques du Maroc, *Congrès de l'Afrique du Nord,* 1909, II, p. 611-20.

L'œuvre française dans les confins algéro-marocains et ses résultats politiques, *Afr. Française,* 1910, R. C., p. 381-91.

Sahara algérien et Sahara soudanais, *Ann. de Géogr.,* 1910, p. 260-70.

Le « dry-farming » et ses applications dans l'Afrique du Nord, *Ann. de Géogr.,* 1911, p. 411-30.

La question du Maroc, dans *Hommages à Louis Olivier,* 1911, p. 11-15.

Préface à « La femme arabe » du Général Daumas, *Rev. Africaine,* 1912, p. v-viii.

L'Algérie et la Tunisie, dans *L'Afrique du Nord,* Alcan, 1913, p. 7-33.

Le Maroc oriental, *Afr. Française,* 1914, p. 196-202, 252-56 et 303-10.

L'effort de l'Afrique du Nord, 32 p., Bloud et Gay, 1916.

Nos grandes colonies et la guerre. Algérie. *Rev. des Sciences pol.,* 1916, 31 p.

La valeur économique des Territoires du Sud, *Afr. Française,* R. C., p. 213.

La France au Maroc, *Ann. de Géogr.,* 1917, p. 42-58.

L'habitation rurale des indigènes de l'Algérie, avec E. Doutté, *ibid.,* 1917, p. 219-28.

Un Saint français. Le Père de Foucauld, *Rev. hebdomadaire,* 1917.

Les ressources économiques du Maroc et leur mise en valeur après la guerre, *Soc. d'encouragement pour l'industrie nationale,* 1918, 16 p.

L'organisation communale des indigènes de l'Algérie, *Rev. Pol. et Parlementaire,* 1918, 36 p.

La population de la Syrie, *Trav. du Comité d'Etudes,* Paris, 1919, p. 845-59.

La Syrie et les Syriens, *Ann. de Géogr.,* 1919, p. 33-51.

Le Sahara pendant la guerre, *Afr. Française,* 1920, R. C., p. 3-9.

L'immatriculation foncière, dans *Cours de perfectionnement du Service des renseignements,* Rabat, 1921, 36 p.

La géographie du Maroc, dans *La Renaissance du Maroc,* Rabat-Paris, 1922, p. 19-33.

Les gravures rupestres de l'Afrique du Nord, *La Géographie,* 1922, p. 252-57.

Un nouveau peuple. L'Algérie et les Algériens, *Rev. de France,* 1922, p. 580-97.

Arabophones et Berbérophones au Maroc, avec P. Moussard, *Ann. de Géogr.,* 1924, p. 267-82.

La Belgique coloniale, *Afr. Française,* 1924, p. 356-59.

La colonisation française en Algérie et le décret de 1924, *Afr. Française,* 1924, p. 638-41.

Le Maroc et l'Espagne, *Rev. de France,* 1925, p. 783-94.

La charrue en Afrique, *C. R. du Congrès de Géogr. du Caire,* 1926, IV, p. 283-93.

La géographie botanique de l'Afrique du Nord, *Ann. de Géogr.,* 1926, p. 352-59.

L'Islam et l'Afrique du Nord, dans *L'Islam et la politique contemporaine,* Alcan, 1927, p. 105-22.

Pacification et politique indigène, dans « Le Maroc en 1927 », *Monde Colonial Illustré,* 1927, p.

Oran, port du Maroc et du Sahara, *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran,* 1928, p. 83-98.

Un mémoire inédit de Pellissier de Reynaud, *Mémorial,* Henri Basset, 1928, I, p. 69-82.

Quelques ouvrages sur l'Afrique du Nord, *Ann. de Géogr.,* 1928, p. 83-98.

Les conséquences de l'expédition d'Alger, *C. R. de l'Acad. des Sciences Coloniales,* 1929, p. 35-40.

L'Administration, dans *Une œuvre française. L'Algérie,* Alcan, 1929, p. 110-62.

La main-d'œuvre dans l'Afrique du Nord, *Afr. Française,* 1930, R. C., p. 297-311.

L'exploration scientifique de l'Algérie, *63e Congrès des Soc. Savantes* (1930), Section de Géogr., 1931, p. xlv-lv.

Afrique du Nord, dans *L'habitation indigène dans les possessions françaises,* 1931, p. 1-22.

Le Maroc espagnol en 1932, *Afr. Française,* 1932, p. 446-60.

Rural Colonization in North Africa, dans *Pioneer Settlement,* de W. G. JOERG, New-York, 1932, p. 221-35.

La psychologie des indigènes nord-africains, *Afr. Française,* 1935, p. 371-77.

L'alimentation des indigènes en Algérie et en Tunisie, dans HARDY et RICHET, *L'alimentation dans les colonies françaises,* 1933, p. 115-24.

Marocco, dans *Enciclopedia italiana,* XXII, 1934, p. 388-97.

Maroc 1934, *Afr. Française,* 1934, p. 259-66.

L'économie marocaine en péril, *Monde Colonial Illustré,* 1934, p. 35.

Le dénouement de la crise algérienne, *Afr. Française,* 1935, R. C., suppl. d'avril, p. 1-15.

E. Mercier et la question indigène, dans *L'Afrique à travers ses fils,* Ernest MERCIER, 1944, p. 56-61.

III. — NOTES DIVERSES

Aug. Bernard a collaboré par des notes ou des comptes rendus à diverses revues. Retenons en particulier :

Dans le *Bulletin de la Société de Géographie d'Alger et de l'Afrique du Nord,* sa Revue bibliographique pour les années 1898, p. 25-47 ; 1899, p. 84-110 ; 1900, p. 185-212 ; 1901, p. 272-301 ; 1902, p. 456-76 ; 1903, p. 433-57.

Dans les *Annales de Géographie* : Le recensement de 1906 en Algérie et en Tunisie (1908, p. 24-33) ; Le recensement de 1911 en Algérie (1912, p. 184-85) ; Le recensement de 1921 dans l'Afrique du Nord (1922, p. 52-58) ; ...de 1926 (1927, p. 136-42) ; ...de 1931 (1931, p. 212-16) ; ...de 1936 (1937, p. 84-88 ; en outre, il n'est pas d'ouvrage important sur l'Afrique du Nord qui n'ait été signalé par un compte rendu plus ou moins copieux.

Dans le *Bulletin du Comité de l'Afrique Française,* de nombreuses notes et des compte rendus.

Dans la *Bibliographie Géographique Internationale,* une collaboration très suivie pour signaler les ouvrages et articles concernant l'Afrique du Nord.

Dans les *Compte rendus de l'Académie des Sciences coloniales,* ses diverses interventions.

Enfin, il a préfacé un certain nombre d'ouvrages relatifs à l'Afrique du Nord.

J. DESPOIS.

CHRONIQUE

L'ARCHEOLOGIE ALGERIENNE EN 1947.

Les fouilles de Portus Magnus (St-Leu, Département d'Oran), que dirige Mme Vincent, ont poursuivi, pendant une campagne de trois mois, le dégagement des édifices découverts l'an dernier. Mais, un nouveau bâtiment important, dont la fouille est en cours, a été mis au jour : il s'agit, vraisemblablement, d'un établissement de bains, qui comportait de vastes terrasses auxquelles on accède par de beaux escaliers de pierre.

En outre, le système d'adduction des eaux de la ville antique est en cours d'exploration et son étude sera poursuivie en 1948.

Aux environs d'Alger un chantier important a été installé au Tombeau de la Chrétienne, sous la direction personnelle de M. M. Christofle.

Les travaux qui ont été poussés activement avaient deux buts : achever le dégagement total de la périphérie du monument, procéder à des vérifications et à des sondages à l'intérieur de l'édifice. En ce qui concerne la première partie du programme, les travaux sont achevés. Toutes les pierres éboulées du sommet du monument ont été classées et disposées en ordre en vue d'une restauration éventuelle de la façade Nord-Ouest. Désormais toute la plate-forme et les assises moulurées qui forment le soubassement du Tombeau sont dégagées entièrement et on peut envisager une restauration d'une partie de cette plate-forme, au Nord-Est par exemple. Les sondages intérieurs ont attesté qu'il n'y avait aucune entrée secrète dans le vestibule aux Lions, ni de chambre au-dessous du caveau central. L'exploration du sous-sol a permis de découvrir l'existence en sous-œuvre d'une tranchée creusée dans le tuf et comblée par une sorte de mur en gros appareil de plus de 2 m. 50 de largeur, qui court dans une direction rigoureusement orientée Est-Ouest, sous le dallage de la plate-forme qui supporte tout l'édifice.

A Tipasa la campagne de fouilles a poursuivi le dégagement du théâtre. Il reste à vider entièrement la fosse très profonde de la scène et à dégager quelque peu les alentours de l'édifice pour lui redonner une élévation qui améliorera sensiblement sa présentation.

A Cherchel, où le travail de recherche est pratiquement interrompu, on a procédé à la clôture, qui s'avérait indispensable, des Thermes de l'Ouest. Outre l'ensemble architectural, le musée en plein air qui y est installé connaîtra sous peu une remise en ordre et une présentation dignes des vestiges de Césarée.

Un petit crédit mis à la disposition de M. Girard, Administrateur de la Commune Mixte de la Mizrana, a permis un entretien de Tigzirt, qu'il faut souhaiter pouvoir poursuivre régulièrement.

Comme d'ordinaire, le département de Constantine a été le plus largement doté en crédits et le travail y a été le plus intense.

A Hippone, l'installation en Octobre de M. Marec à la Direction des fouilles a déjà obtenu les plus heureux effets. Outre la remise en état et la clôture du musée en plein air, M. Marec a entrepris de nouvelles fouilles à proximité de la villa Chevillot. Des édifices chrétiens ont été exhumés et remis en ordre. Des mosaïques ont été découvertes, ainsi que de nombreux objets, notamment des lampes et des monnaies. Il faut souhaiter le règlement prochain et complet des expropriations en cours et Hippone connaîtra assurément un essor et un richesse que tout laisse présager.

Les recherches de M. Serée de Roch à Tebessa ont porté essentiellement sur la basilique chrétienne et sur ses alentours : 43 maisons ont été exhumées au chevet de l'édifice, à l'intérieur du mur d'enceinte de basse époque. Des textes funéraires païens ont été découverts en remploi dans leurs murs Des sondages faits en divers points ont attesté l'existence en sous-sol de sépultures païennes.

Des travaux de terrassement aux environs de la gare ont fait découvrir des mosaïques en assez bon état de conservation dont la protection, grâce à l'obligeance de la Direction des Chemins de Fer, est assurée, mais qu'il conviendra de relever un jour.

Le chantier de Timgad a continué à dégager l'intérieur et l'extérieur du Fort byzantin. Une cour centrale, de 45 m. de long sur 16 m. de large a été recouverte par des constructions berbères de basse époque. Les travaux de protection contre les eaux torrentielles ayant été heureusement terminés, M. Godet pourra poursuivre la fouille des édifices qui s'étendent entre le Fort et la ville antique, et qui prolongent, vers le Nord, les constructions découvertes à l'intérieur du Fort dans sa partie occidentale. Des sondages sont en cours dans les bâtiments chrétiens contigus à la maison de l'évêque donatiste Optat. Il y a là une superposition d'édifices dont la chronologie reste obscure.

L'ensemble des ruines de Timgad a été entièrement enclos de fils de fer barbelés : la mesure s'imposait tant en raison des vols nocturnes de matériaux antiques, briques, colonnes, etc., qui se multipliaient — que de la création d'une route moderne qui va border les ruines dans toute leur longueur — Les heureux effets de cette protection, qui ne choque en rien l'esthétique, se sont fait immédiatement sentir.

La pose des mosaïques dans le nouveau musée de Timgad se poursuit méthodiquement.

A Lambèse, M. Godet a achevé de déblayer les sous-sols du Capitole, et six salles ont été dégagées des matériaux, par fois très lourds, qui les encombraient. Quelques textes épigraphiques ont été trouvés. De petits Thermes, au Nord des arènes, ont été entièrement fouillés, et un nouveau lot de beaux objets en bronze a été exhumé de la maison qui, déjà l'an dernier, avait livré une importante série d'objets de même espèce : lampes, miroirs, appliques, anneaux, etc... Une lampe, notamment, représente une très belle tête de taurillon.

A l'Est de Khenchela, des recherches entreprises par M. Laussel, Administrateur de la Commune Mixte, au lieu dit Fouris, ont permis la découverte d'un ensemble orné de mosaïques bien conservées, dont une portant un médaillon avec une dédicace bilingue, en latin et en grec, à la Paix.

Mlle Y. Allais a poursuivi à Djemila la fouille du ravin situé à l'Est et en contre-bas du Forum Sud et de la voie qui mène au théâtre. Un égout de plus de 100 m. de long, construit en pierres de taille et en voûte de moellons parcourt ce ravin. Parfois à ciel ouvert, entre des murs de sept mètres de haut, il donne sur la vallée sise en contre-bas par un arc dont la clef de voûte porte un phallus. Sur les berges du ravin, des maisons s'étagent, dont les sous-sols sont bien conservés. Sur la berge Nord, on a découvert une grande piscine, décorée de pilastres et de colonnes aux bases très ornées. La fouille s'est arrêtée là, mais on aborde, probablement, un établissement de bains.

La consolidation du théâtre est en voie d'achèvement. L'heureuse découverte, au cours des travaux, des pierres moulurées du couronnement, a permis la restitution de celui-ci, ainsi que de quatre des portes qui l'ornaient. L'ensemble a grande allure, la solidité en est désormais assurée, il reste à exécuter quelques travaux de protection contre les eaux ruisselant le long de la colline.

Au Nord de la ville antique, dans un jardin, a été découvert un petit trésor d'argenterie, composé d'une grande cuiller d'argent et de huit petites ornées de motifs chrétiens, et, pour la plupart, du mot « *Fratres* », écrit en monogramme. Dans un égout, on a trouvé une petite tête de dieu barbu : Esculape

ou Jupiter. Enfin, à proximité de la basilique civile de Valentinien, près du Forum Sud, deux belles mosaïques ornementales ont revu le jour.

A Castellum Tidditanorum, M. Berthier a poursuivi le dégagement complet de la porte d'entrée de la ville. La voie d'accès a été exhumée sur 70 m. de longueur, et, la rue montant vers le Forum, élargie jusqu'à la grotte mithriaque. De nouveaux fragments de l'inscription de la porte monumentale ont été retrouvés.

Tout au sommet du site, dominant la ville, des édifices, en partie creusés dans le roc, ont été mis au jour : une plate-forme à ciel ouvert est précédée d'un escalier monumental, une grotte en forme de cheminée d'une quinzaine de mètres a servi de lieu d'inhumation. Non loin, sur une falaise orientée vers l'Est, un personnage a été sculpté. Il semble s'agir d'un homme appuyé sur un autel. Deux petits autels votifs et un fragment de statue en terre cuite ont été retrouvés dans les parages.

A Sila, grâce à un chantier d'assistance, les fouilles du Fort byzantin ont été poursuivies. C'est un chantier difficile et qui demandera de grands efforts, comme on l'a vu à Timgad. Quelques textes funéraires ont été exhumés.

Aux deux fragments de statues découvertes l'an dernier à Celtianis par M. Berthier, il convient d'en ajouter trois autres, deux torses d'homme avec manteau jeté sur l'épaule, du type des Dioscures, et un fragment de mufle de lion.

En dehors des chantiers réguliers, où le travail a connu un ralentissement du fait de la hausse des salaires que l'augmentation des crédits n'a pu compenser (à Timgad 7.000 journées de travail en 1947 pour 11.000 en 1946), une découverte fortuite de M. Laborde, Administrateur de la Commune Mixte d'Aïn Touta, a permis d'exhumer un établissement thermal, orné de belles mosaïques, au bord de la voie ferrée, à 7 km. au Nord de Mac-Mahon.

Des recherches organisées par la Direction des Antiquités, avec le concours du Colonel aviateur Jean Baradez, et par le moyen de la prospection aérienne, ont permis la découverte de plusieurs centaines de kilomètres du *Fossatum Africae*, qui formait la frontière Sud de la Numidie. Grâce à des reconnaissances par air et au sol, le système défensif romain, composé d'une ligne continue de murs et de fossés, de tours de guet, de forts d'arrêt et de fortins avancés, est en voie d'être entièrement connu. Le réseau routier qui le desservait et les travaux d'équipement hydraulique des territoires habités et cultivés par les défenseurs de la frontière, les agglomérations rurales et même citadines, sont repérés d'une façon précise, et des fouilles entreprises par le Colonel Baradez dans une de ces

agglomérations, Gemellae, ont été, grâce à une préparation minutieuse faite sur les photographies aériennes, et appuyée par des reconnaissances en avion, très rapidement et très aisément couronnées d'un plein succès.

Un ouvrage sur la méthode qui a guidé ces travaux, et les premiers résultats obtenus, sera publié incessamment.

L'Ecole de Rome a repris cette année, comme avant la guerre, le chemin de l'Algérie. Chargé par le Gouvernement Général de l'intérim de l'Inspection des Antiquités, M. Albert Grenier, Membre de l'Institut, Directeur de l'Ecole de Rome, a inspecté les chantiers et les musées archéologiques, au cours du mois de Mai 1947. Son rapport a fourni la matière d'une Communication à l'Académie des Inscriptions, et certaines de ses suggestions et de ses recommandations ont déjà reçu une réalisation.

Grâce à une bourse du Gouvernement Général, M. Lionel Galand, agrégé de l'Université, Membre de l'Ecole française de Rome, a procédé, à deux reprises, au printemps et à l'automne, à des fouilles sur le site présumé de Mons, à une vingtaine de kilomètres de Djemila, sur la frontière de Maurétanie.

Un vaste ensemble architectural, qui avait jadis livré une statue de Jupiter, a été exploré plus avant : Temple, curie ou basilique, et vraisemblablement Forum ont été en partie dégagés. Mais l'intérêt principal a été jusqu'ici d'identifier le site à la *Respublica Mopth...* qui correspond, sans doute, à la ville appelée *Mopti* sur les itinéraires anciens.

Parmi les publications qui touchent l'archéologie, il faut citer le Corpus libyque du regretté Abbé J. B. Chabot, Membre de l'Institut, qui, couronnant un long et patient effort, a enfin paru. Contenant 1.123 textes libyques, et illustré de nombreuses reproductions, c'est une somme de travail considérable qui, espérons-le, fera progresser la connaissance du berbère antique. Le Directeur des Antiquités a communiqué à trois reprises, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, des résultats des fouilles et des travaux en Algérie : Découvertes récentes à Timgad : *Aqua Septimiana Felix* ; Nouvelles recherches aériennes sur le limes de Numidie ; L'Album municipal de Timgad et l'*Ordo Salutationis* du consulaire M.Ulpius Mariscianus.

Louis LESCHI,
Correspondant de l'Institut,
Directeur des Antiquités de l'Algérie.

Le Gérant : GABRIEL BOUJAREL.

QUELQUES PROBLÈMES NORD-AFRICAINS DE CHRONOLOGIE PRÉHISTORIQUE

Le problème de la chronologie domine l'interprétation des documents palethnologiques. Le préhistorien est impuissant à apprécier en valeurs absolues, autrement que par des hypothèses souvent éphémères et toujours discutées, la durée des périodes successives de l'humanité primitive. Il s'efforce donc d'échafauder une chronologie relative, comparable aux « Sequence dates » de la Protohistoire égyptienne, entre l'apparition de l'homme et les temps historiques. En France surtout, cette chronologie est acquise, au moins dans ses grandes divisions et parfois dans le détail, pour ce qui est du Paléolithique supérieur, par exemple (1). Le plus souvent, les découvertes nouvelles s'inscrivent sans heurt dans ce cadre perfectible.

Il n'en est pas de même en Afrique du Nord et spécialement en Algérie.

Si, en effet, l'intérêt porté aux problèmes préhistoriques dans cette partie de l'Afrique est ancien (2), il s'en faut que près d'un siècle d'investigations ait abouti à établir une succession indiscutable des civilisations primitives. L'isolement fréquent de chacune d'elles dans l'espace et l'impossibilité de les situer avec précision dans le temps ont conduit les préhistoriens à multiplier les noms de faciès industriels. On a vu naître ainsi le « Kreidérien » (3), le « Mahrouguétien » (4)

(1) Cf. Breuil (Abbé H.), Les subdivisions du Paléolithique supérieur et leur signification. Congrès intern. d'Anthrop. et d'Archéol. préhist., *C. R. de la XIVe session*, Genève, 1912 ; 2e édition, 1937.

(2) Cf. Pallary (P.), Histoire des recherches palethnologiques dans le département d'Oran, de 1843 à 1893, *Rev. Afric.*, 1907, pp. 256-278.

(3) Créé par P. Pallary (cf. *Rev. Afric.*, 1922, pp. 369-424).

(4) Créé par M. Reygasse (Congrès Préhist. de France, *C. R. de la XI session*, Périgueux, 1934, pp. 570-573).

et tant d'autres. Parfois la même industrie lithique porte au gré des auteurs des noms différents : « Ibéromaurusien » (5) est synonyme d'« Oranien » (6) et de « Mouillien » (7), par exemple.

Le choix de cette terminologie ne fut pas toujours heureux. On viola trop souvent ce principe judicieux qui consiste à donner à une industrie nouvelle le nom du gisement où elle a été la première fois reconnue et décrite (« Atérien », de Bir-el-Ater ; « S'Baïkien », de Bordj S'Baïkia). On a voulu évoquer une extension géographique (« Gétulien », de Pallary ; « Oranien », de Breuil), ou même des similitudes avec des régions plus ou moins voisines (« Ibéromaurusien », « Aurignacien africain », etc.). L'intention était louable de ne pas vouloir alourdir la nomenclature de termes rarement euphoniques ; il faut reconnaître qu'elle a conduit à la fausser. Le cas de l'« Ibéromaurusien » est à cet égard typique. En dénommant ainsi cette industrie, Pallary voulut mettre en relief des affinités de part et d'autre du détroit de Gibraltar (8) qui se sont plus tard révélées fort discutables (9). Le terme « Oranien » fige une aire d'extension dont le progrès de nos connaissances peut modifier les limites. Dire du gisement du confluent des Oueds Kerma, dans la banlieue d'Alger, qu'il est « Oranien », n'est-ce pas sembler admettre qu'il se rattache à un foyer de civilisation situé au couchant, ce qui reste à démontrer ? La station-type de cette industrie est sur les bords de la Mouillah, près de Marnia ; elle a été fouillée en 1908 et décrite en 1910 par Barbin (10). Sans doute est-ce par

(5) Créé par P. Pallary (cf. Note sur un gisement paléolithique de la Province d'Oran. *Bull. arch. du Comité*, 1909, pp. 341-342).

(6) Proposé par H. Breuil (in Gobert (E. G.) et Vaufrey (R.), Deux gisements extrêmes d'Ibéromaurusien. *L'Anthr.*, t. XLII, p. 490).

(7) Proposé par M. Reygasse (in Goëtz (Ch.), Notes d'archéologie préhistorique nord-africaine sur un foyer oranien de la sablière d'El-Kçar. *Bull. de la Soc. Préh. Fr.*, t. XXXVIII, 1941, p. 265. Cf. Balout (L.), in *Bull. de la Soc. d'Hist. Nat. de l'Afr. du Nord.*, t. XXXIV, 1943, p. 143 et t. XXXIII, 1942, p. 167).

(8) En s'appuyant sur les travaux de L. Siret (L'Espagne préhistorique, *Rev. des Questions scientifiques*, oct. 1893).

(9) Cf. Gobert (E. G.) et Vaufrey (R.), *Loc. cit.*, pp. 488-489).

(10) Barbin (A.), Fouilles des abris préhistoriques de la Mouillah (près Marnia). *Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. de la Prov. d'Oran*, t. XXX, 1910, pp. 77-90. — Id. — Fouilles des abris préhistoriques de la Mouillah (près Marnia) ; deuxième campagne. *Ibid.*, t. XXXII. 1912, pp. 389-402.

modestie qu'il n'osa pas créer un terme nouveau, le seul indiscutable : « Mouillien » (11).

Si l'on ajoute à cette nomenclature la terminologie « typologique », c'est-à-dire se rapportant aux caractéristiques de taille, on conçoit que le profane s'y perde et soit rebuté. Un article de Préhistoire est rendu à plaisir hermétique par l'abus de ce jargon que comprennent les seuls spécialistes.

Plus grave encore est que la Préhistoire emprunte ainsi aux Sciences Naturelles une apparence de systématique qui peut faire illusion. Les pierres taillées par l'homme ont rarement la valeur de fossiles directeurs : ceux-ci sont les vestiges mêmes des êtres vivants. Les techniques lithiques, bien que pourvues de noms en « ien », ne s'ordonnent pas comme les étages d'une série géologique. « S'Baïkien » (12), pour ne citer qu'un exemple, désigne un ensemble de silex taillés d'une certaine manière et que paraît unir une certaine évolution morphologique, trouvés à Bordj S'Baïkia ; cela et rien d'autre. Ce terme ne représente rien de comparable à ce qu'est pour le géologue l'étage, la province, même le faciès. Il n'a qu'une « valeur déterminatrice d'une forme ou d'un ensemble de formes, basées sur le même mode de taille » (13). Le S'Baïkien est en effet sans relations stratigraphiques, sans soutien paléontologique. Son extension est imprécise, sa position chronologique controversée. On l'a rapproché de l'Acheuléen (14), du Solutréen (15) et même du Néolithique : c'est une industrie « en l'air », et elle n'est pas la seule.

On voudrait dans cette note tenter de ramener quelques-

(11) Cf. A. Ruhlmann, Le Paléolithique marocain. *Publ. du Serv. des Ant. du Maroc*, fasc. 7, 1945, p. 79, n. 5, et M. Antoine, Pour l'unification de la nomenclature préhistorique. *Bull. de la Soc. préhist. fr.*, t. XLIV, 1947, p. 124.

(12) Proposé par M. Reygasse le 24. VII. 1921 au *Congrès de l'A.F.A.S. réuni à Montpellier*. (Note au sujet de deux civilisations préhistoriques africaines. *A.F.A.S.*, 1921, p. 467).

(13) Morgan (J. de), *La Préhistoire Orientale*, t. II, 1925, p. 384.

(14) Reygasse (M.). *Loc. cit. sup.*, et *Rec. des notices et mémoires de la Soc. Archéol. de Constantine*, 1919-20, p. 529 ; 1920-21, p. 163. — Id. — Les âges de la pierre dans l'Afrique du Nord (Algérie), in *Histoire et historiens de l'Algérie*, 1931, pp. 44-45.

(15) « Solutréen archaïque africain » in Reygasse (M.), *Rec. des not. et mém. de la Soc. archéol. de Constantine*, 1919-20, pp. 527 ss. Peu après, M. Reygasse renonçait à cette terminologie (*ibid.*, 1921-22, p. 164).

uns des problèmes de la chronologie préhistorique nord-africaine à leurs données simples. Il ne s'agit donc pas d'exposer des recherches ni des conclusions nouvelles, mais d'esquisser une mise au point. C'est dire qu'elle s'adresse, plus qu'aux spécialistes, à tous ceux que ne laisse pas indifférents la connaissance encore si fragmentaire de cette période de l'histoire récente de la terre qui est celle de l'histoire primitive de l'Humanité.

***

Toute chronologie des temps préhistoriques aspire à reposer sur trois bases : stratigraphique, paléontologique, archéologique.

Comme partout ailleurs, la Préhistoire nord-africaine a demandé à la Géologie de lui fournir des repères chronologiques, c'est-à-dire à la fois une chronologie relative en un point précis et l'intégration des industries primitives dans l'histoire géologique du Quaternaire, voire dans les hypothèses de chronologie absolue que l'étude des formations quaternaires a permis d'échafauder.

La superposition des documents enfouis dans le sol reste, lorsque toute crainte de remaniement peut être écartée, le meilleur critère d'ancienneté relative pour un gisement donné. Un tel état de choses, fréquemment réalisé en France, donne des échelles stratigraphiques de valeur indiscutable. Tel abri sous roche charentais, que nous fouillons depuis plusieurs années, offre sept niveaux superposés, du Solutréen au Moustérien ancien [16]. Des lits d'éboulis ou de limon stérile soulignent les solutions de continuité dans l'habitat. Voilà bien les « feuillets du livre » dont parlait Marcellin Boule, et parfois des pages blanches marquent la séparation des chapitres.

L'Afrique du Nord est pauvre sous ce rapport. Les stations de surface ont une écrasante prédominance : elles sont l'équivalent des « industries des plateaux » que l'on néglige plus ou moins en France, parce que « contaminées ». Le remaniement du sol par les agents atmosphériques, pour ne pas parler des végétaux, des animaux fouisseurs et de l'homme.

(16) L'« Abri du chasseur », au Bois du Roc, commune de Vilhonneur, Charente.

détermine tous les mélanges industriels. On trouve même des stratigraphies illusoires, lorsque l'accumulation des dépôts dans les fonds a enseveli des silex charriés depuis les pentes voisines. Au Tazbent, M. Reygasse [17] a observé du haut en bas d'une tranchée de 4 m. 50 une même contamination. Non seulement il n'est point question de stratigraphie utilisable, mais le recouvrement même n'est plus une garantie d'homogénéité et de pureté du matériel archéologique. J. de Morgan a pertinemment mis en garde contre les dépôts d'alluvions, qui « ne sont que des gîtes de remaniement » [18] dont on doit se méfier.

S'il y a bien des grottes et des abris sous roche, rares sont ceux dont une fouille bien conduite a révélé un remplissage stratifié et la superposition de civilisations successives. Une carte des gisements tend à être une carte d'échantillons.

Sauf dans les carrières de la banlieue de Casablanca [19], aucun ordre fondé sur la stratigraphie n'a pu être mis dans les industries à « bifaces » (« coups de poing ») ou à « éclats » du Paléolithique ancien. A Bir el Ater même, il n'a pas été possible de déceler une évolution des faciès moustériens. L'apparition des pièces pédonculées de l'« Atérien » au sommet de cette industrie est une hypothèse plus que vraisemblable et généralement admise ; le Dr H. Marchand et A. Aymé ont tenté de la vérifier dans la coupe de Bérard [20], mais par des statistiques trop maigres pour que puisse jouer la loi des grands nombres [21]. A Karouba, près de Mostaganem, les pièces « atériennes » de la station du Moulin sont à un niveau supérieur à celui du « Moustérien » de la station du Marabout, et F. Doumergue concluait [22] à « deux phases très rappro-

(17) Les Ages de la Pierre en Afrique du Nord (Algérie), in *Histoire et Historiens de l'Algérie*, p. 49.

(18) *La Préhistoire Orientale*, t. II, p. 382.

(19) Cf. *infra*, p. 242.

(20) Marchand (Dr H.) et Aymé (A.), Recherches stratigraphiques sur l'Atérien. *Bull. de la Soc. d'Hist. Nat. de l'Afr. du N.*, t. XXVI, pp. 333-343.

(21) 5 pièces pédonculées (cf. Marchand (Dr H.), Les Industries préhistoriques littorales de la Province d'Alger. *Rec. des Notices et Mém. de la Soc. Arch. de Constantine*, t. LXIII, 1935-36, p. 10).

(22) Description de deux stations préhistoriques à quartzites taillés des environs de Karouba (Mostaganem). *Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran*, t. XLII, 1922, p. 219.

clées de la même époque ». Pourtant cet « Atérien », qui constitue fréquemment la base du remplissage des grottes, aurait eu pour roche encaissante dans une petite cavité de la carrière d'Aïn Rahmane, près de Casablanca, un grès dunaire contenant des outils « Moustériens ». Ce fait remarquable conduisait R. Vaufrey à écrire en 1932 [23] : « Un très long espace de temps s'est, à coup sûr, écoulé entre le moment où les hommes moustériens circulaient sur la dune qui a été depuis consolidée, et le moment, postérieur à cette consolidation, où les prédécesseurs immédiats des Ibéromaurusiens, encore en possession de la technique atérienne...... ont pu habiter...... des grottes et abris creusés dans cette même dune consolidée ».

Ces deux exemples illustrent bien la fragilité de nos déductions, basées non sur une série d'observations concordantes, comme c'est le cas en France, mais sur de rarissimes relations stratigraphiques.

C'est sur des fondements surtout archéologiques que R. Vaufrey s'est efforcé de mettre de l'ordre dans les industries

(23) Deux gisements extrêmes d'Ibéromaurusien. *L'Anthr.*, 1932, pp. 485-486. Depuis cette date, la « question atérienne » a fait de sensibles progrès, principalement dus aux belles fouilles de A. Ruhlmann au Maroc. Dans les grottes d'El Khenzira (17 km. S.-W. de Mazagan) A. Ruhlmann avait constaté le métissage de l'Atérien et du Moustérien dans deux niveaux superposés (A et B) qu'il qualifiait de Moustérien moyen et de Moustérien typique ou supérieur (A. Ruhlmann. Les grottes préhistoriques d'« El Khenzira ». *Public. du Serv. des Ant. du Maroc*, fasc. 2, 1936, *passim*). Il concluait que l'Atérien était une « forme nord-africaine du Moustérien » et non une industrie autonome parallèle au Moustérien final (*Ibid.*, pp. 113-114). Postérieurement, A. Ruhlmann devait désigner les mêmes niveaux (devenus C et D) sous les noms d'Atérien inférieur et supérieur, en classant l'un et l'autre dans le Paléolithique supérieur, thèse soutenue par R. Vaufrey et à laquelle il se ralliait (A. Ruhlmann. Le Paléolithique marocain, nouvelle esquisse d'une étude d'ensemble. *Ibid.*, fasc. 7, 1945, pp. 64-72). Dans l'une des grottes d'Hercule (Mougharet-el-Aliya), près de Tanger, les fouilles américaines ont révélé 3 niveaux de faciès Levalloiso-moustérien avec un Atérien très pauvre et par contre des pointes foliacées à taille bifaciale abondantes. L'un de ces niveaux a livré des fossiles humains attribués à Homo Neanderthalensis. En même temps que la question atérienne, c'est celle du S'Baïkien qui est à nouveau posée (cf. Muzaffer Süleyman Senyürek. Fossil man in Tangier. *Papers of the Peabody Mus. of Amer. Archaeol. and Ethnol., Harvard Univ.*, vol. XVI, n° 3, 1940 ; ainsi que Bruce Howe et Hallam L. Movius Jr. A stone age cave site in Tangier. *Ibid.*, vol. XXIII, n° 1, 1947 ; et Balout (L.). Les fouilles à la « Grotte haute » (Mougharet-el-Aliya, zone de Tanger) et la question S'Baïkienne. *Bull. de la Soc. d'Hist. Nat. de l'Afr. du N.*, 1948.

des « Escargotières » [24]. L'une d'elles, que Pallary dénomma « Ibéromaurusien » [25], et dont on fait généralement un « faciès latéral » du Capsien supérieur, est encore sans relations stratigraphiques avec les industries capsiennes auxquelles on voudrait la rattacher. Elle est « en l'air », comme le « S'Baïkien » de M. Reygasse dont nous parlions tout à l'heure [26].

Les relations des grands groupes industriels entre eux ne sont pas beaucoup mieux établies : point de contacts contrôlés entre le Paléolithique ancien et le Moustérien ; l'Atérien passe sans transition, dans nos grottes, au Mésolithique.

On pourrait citer d'autres exemples. En fait, tout gisement nouveau a peine, faute de relations stratigraphiques, à s'inscrire dans les ensembles connus. Les originalités de l'outillage lithique prennent le premier plan, l'abondance relative des grattoirs et des lamelles à dos abattu, la fréquence ou la rareté des microburins par exemple [27]. Et ce qui n'est peut-être qu'un faciès local ou provincial d'un étage contemporain bien connu reste sans liens. Si l'on veut pousser plus loin cette image empruntée à la géologie stratigraphique, on constatera

(24) Gobert (E. G.) et Vaufrey (R.). Deux gisements extrêmes d'Ibéromaurusien. *L'Anthr.*, t. XLII, 1932, pp. 449-490. — Vaufrey (R.), Notes sur le Capsien. *L'Anthr.*, t. XLIII, 1933, pp. 457-483. — Id., L'Age des hommes fossiles de Mechta-el-Arbi. *Bull. de la Soc. Hist. et Géogr. de la région de Sétif*, t. I, 1935, pp. 1-25. — Id., L'âge des spirales de l'Art rupestre nord-africain. *Bull. de la Soc. Préh. Fr.*, t. XXXIII, 1936, pp. 624-638. — Id., Stratigraphie capsienne. *Swiatowit*, t. XVI, 1934-1935 (paru en 1937), pp. 15-34. — Id., Le Capsien des environs de Tébessa. *Rec. de la Soc. de Préhist et d'Archéol. de Tébessa*, t. I, 1938, pp. 41-82. — Id., L'âge de l'Art rupestre nord-africain. *I.P.E.K.*, t. XII, 1938, pp. 10-29. — Id., L'Art rupestre nord-africain. *Archives de l'I.P.H.*, mémoire 20, 1939. — Id., Le Néolithique de tradition capsienne au Musée d'Oran. *Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran*, t. LXI, 1940, pp. 82-96. Préhistoire du Nord de l'Afrique, annoncé par R. Vaufrey dans son *mémoire* de 1939 (p. 3, note 1), n'a pu encore être édité.

(25) *Supra*, p. 232.

(26) Les préhistoriens oranais récusent même les affinités typologiques entre Ibéromaurusien et Capsien : cf., p. ex., Goëtz (Ch.). La station préhistorique de la sablière d'El-Kçar. *Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran*, t. LXVI-LXVII, 1945-1946, pp. 90-91.

(27) Cf., p. ex., Cadenat (P.), Nouvelles stations préhistoriques de la région de Tiaret. *Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran*, t. LXIII, 1942, pp. 140 ss. (au sujet de la station d'Aïn-Ferouane, près de Trumelet). — Goëtz (Ch.) et Tailliet (J.). La station préhistorique de Bou-Aïchem. *Ibid.*, t. LXIV, 1943, p. 78. — Cadenat (P.) et Vuillemot (G.). La station préhistorique de Kef-el-Kerem. *Ibid.*, t. LXV, 1944, p. 64. — Balout (L.), in *Bull. de la Soc. d'Hist. Nat. de l'Afr. du N.*, t. XXXIV, 1943, pp. 143 ss.

que la « série » continue est rarissime, et que la « lacune de sédimentation », on dirait plutôt ici « de civilisation », est la règle.

L'intégration des industries préhistoriques dans la géologie du Quaternaire nord-africain supposerait que celle-ci eût acquis des cadres chronologiques, au moins dans leurs grandes lignes, définitifs. Il faut bien reconnaître que si Géologie et Préhistoire sont ici comme ailleurs inséparables, c'est pour partager une commune misère. Les formations quaternaires qui couvrent en Berbérie d'immenses surfaces, y sont plus difficiles encore à classer qu'en Europe. Les feuilles successivement parues de la carte géologique au 1/50.000e reflètent, à cet égard, une « confusion » (28) qui s'explique aisément. Point, dans nos montagnes, de phénomènes glaciaires ou même périglaciaires développés. J. Dresch a montré (29) que, dans l'Atlas marocain, la limite des neiges éternelles, actuellement tangente aux plus hauts sommets, ne descendit pas au-dessous de 3.700 m. sur le versant N. et 3.900 m. environ sur le versant S. ; le plus grand des glaciers n'avait pas plus de 5 km. de long. Tous étaient « suspendus au-dessus de gorges d'érosion normale » et les plus importants « ne devaient pas descendre au-dessous de 2.600 m. ». La zone nivale s'abaissa jusqu'à 1.700 m. ; les phénomènes de nivation, seuls, furent considérables (glaciers de pierres), mais localisés. Les vallées de nos oueds, qui n'ont généralement pas atteint leur profil d'équilibre, offrent peu de terrasses régulièrement étagées. Les gisements paléontologiques stratifiés sont l'exception. En fait, toutes les bases habituelles de la chronologie du Quaternaire semblent ici nous faire défaut sauf une : l'instabilité du niveau marin.

Les vicissitudes de la Méditerranée constituent la trame classique de tout système chronologique du Quaternaire nord-africain. Le préhistorien a été séduit d'emblée par ces divisions fondées sur l'eustatisme : Sicilien, Milazzien, Tyrrhénien, Monastirien, Flandrien, qu'il considéra volontiers, avec M. Dal-

(28) Dalloni (M.), Notes sur la classification du Pliocène supérieur et du Quaternaire de l'Algérie. *Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran*, t. LXI, 1940, p. 8.

(29) Recherches sur l'évolution du relief dans le Massif Central du Grand Atlas, le Haouz et le Sous, 1941, pp. 622-625.

loni, comme autant de « cycles sédimentaires contractés » (30). Peu lui importait au fond la valeur absolue des ces « étages » : que les faunes du Tyrrhénien et du Monastirien fussent mal différenciées le touchait moins que l'indépendance morphologique de chaque niveau. Il étudiait ses relations avec les dépôts continentaux, littoraux ou fluviatiles, à faune terrestre et industries primitives. Il supputait le rapport chronologique qu'il pourrait établir entre les industries lithiques de l'Europe, rythmées par les glaciations, et celles du Maghreb, datées par les plages fossiles, elles-mêmes synchrones des interglaciaires.

Il faut bien déchanter. Le problème des plages émergées n'est pas plus simple que celui des terrasses fluviales et des moraines. Il a même une inconnue qui lui est propre : les plages des régressions nous échappent comme toute la partie actuellement immergée de la « marge continentale ». Si, d'ailleurs, chaque transgression marine correspond bien à un interglaciaire, nous ne pouvons connaître que les faunes d'eaux plutôt chaudes, alors que celles des eaux plus froides des périodes glaciaires nous sont inabordables. Pourtant, le « Sicilien » a des mollusques de mer froide, comme Cyprina islandica. Le « préglaciaire » qu'il représenterait est aussi hypothétique que la glaciation de Günz qui l'aurait suivi. Enfin, ainsi que le faisait récemment remarquer H. Alimen, « les transgressions et les régressions sont des phénomènes qui se sont produits à toutes les époques géologiques, en dehors de tout développement des glaciers et qui dépendent donc d'autres causes que la rétention de l'eau par ceux-ci » (31). La « coordination chronologique des temps quaternaires », édifiée par Ch. Depéret (32), et qui remporta un tel crédit, est maintenant bien discutée.

Mais l'existence même des niveaux trop vite considérés comme « classiques » est menacée. Il y a certes des plages fossiles *à* 30 m. ou *à* 100 m. ; y a-t-il bien des niveaux *de* 30 ou *de* 100 m. ? L'influence de la topographie littorale prééta-

(30) Dalloni (M.), *loc. cit.*, p. 12.

(31) Alimen (H.), Les obscurités de quelques problèmes géologiques du Quaternaire. *Bull. de la Soc. Préh. Fr.*, t. XL, 1943, p. 104.

(32) Depéret (Ch.). Essai de coordination chronologique des temps quaternaires. *C. R. Acad. Sc.*, 1918 à 1923, *passim*.

blie, le fait que le témoin considéré ne correspond pas toujours à la ligne littorale, c'est-à-dire au niveau de la mer, détruisent l'horizontalité théorique des plages émergées. L. Glangeaud a bien mis en valeur la première cause (33) d'altitudes aberrantes ; R. Neuville et A. Ruhlmann ont en partie fondé leur étude du Paléolithique ancien au Maroc sur la seconde (34). J. Bourcart a pertinemment souligné que les rares gîtes fossilifères du « Sicilien » sont des vases, qui témoignent donc d'eaux déjà profondes et non d'une ligne de rivage (35). Dans la plupart des cas, on sera amené à « considérer des sédiments, que rien ne distingue autrement, comme s'étant formés sous des tranches d'eaux d'épaisseurs diverses » (36).

L'une et l'autre des difficultés que nous venons d'évoquer ne compliquent que l'interprétation des plages fossiles : la valeur générale du phénomène reste intacte. Mais, que la tectonique s'en mêle, et la voilà détruite. A l'instabilité du niveau de la Méditerranée quaternaire ne s'oppose pas une stabilité immuable du Maghreb. Les plissements acheuléo-moustériens de Gafsa (37) sont célèbres ; J. Bourcart soutient l'existence générale de la « flexure continentale » (38) ; R. Laffitte a récemment montré que les couches à Strombes de la plage « dite de 15 m. » (39) plongent sous la mer actuelle, dans la région de Mostaganem, avec un pendage de 22°. L'unité d'un niveau ne se manifeste donc pas par son altitude constante, mais par sa faune ; et celle-ci est sur nos côtes fré-

(33) Glangeaud (L.), Etude géologique de la région littorale de la Province d'Alger. *Publ. du Serv. de la Carte géol. de l'Algérie*, 1932, p. 370.

(34) Neuville (R.) et Ruhlmann (A.), La place du Paléolithique ancien dans le Quaternaire marocain. Collection *Hesperis*. Institut des Hautes Etudes marocaines, mém. n° VIII, 1941.

(35) La Géologie du Quaternaire au Maroc. *Rev. Scientif.*, 81e année, fasc. 7, n° 3224 (septembre 1943), p. 314, n. 2.

(36) *L'Anthr.*, t. LI, 1947, p. 81 (*C. R.* par R. Vaufrey du livre de R. Neuville et A. Ruhlmann).

(37) Vaufrey (R.), Les plissements acheuléo-moustériens des alluvions de Gafsa. *Rev. de Géogr. Phys. et de Géol. Dyn.*, vol. 5, 1932, pp. 299-321.

(38) *Loc. cit. supra*, pp. 325-326 et La Marge continentale. Essai sur les régressions et les transgressions marines. Conférence faite à la séance du 30 mai 1938 de la Soc. Géol. de Fr. *Bull. de la S.G.F.*, 5e sér., t. VIII, 1938, n° 5-6, pp. 467 ss.

(39) Laffitte (R.), Plissements post-pliocènes et mouvements quaternaires dans l'Algérie occidentale. *C. R. Acad. Sc.*, t. 215, séance du 27 octobre 1942, p. 373.

quemment pauvre ou banale. Les méthodes morphologiques auraient-elles conduit à une impasse ? On n'ose plus parler de plage « Monastirienne » ; on répugne à utiliser comme témoignage d'unité l'industrie préhistorique, toujours la même, qui la surmonte, et parler de « plage moustérienne », comme on parle de « terrasse moustérienne » (40) dans la vallée de la Charente, par exemple.

Car le préhistorien doit bien se pénétrer de deux notions essentielles. La première est que les systèmes des géologues ont tendance à survivre dans sa pensée et ses travaux quand les spécialistes les ont déjà abandonnés. Ce qui était hypothèse passe pour acquis, et l'on édifie sur des bases dont leurs architectes eux-mêmes ont entrepris « au marteau » (41) la démolition. La seconde est qu'on ne saurait dater un dépôt quaternaire d'après le faciès de taille des silex ou des quartzites qu'il contient. Ce serait les considérer abusivement comme de véritables fossiles directeurs; méthode « tout à fait vicieuse » (42) que trop de préhistoriens, voire même quelques géologues, n'ont pas renoncé à appliquer.

Tout ceci est de grande portée, car c'est de la valeur de la classification géologique des formations quaternaires que dépend l'essentiel de la chronologie préhistorique dans ce pays ; c'est-à-dire la solution des deux problèmes qui hantent le préhistorien : celui des relations des industries primitives avec les niveaux marins et celui de l'évolution biologique déterminée par les variations climatiques.

Jusqu'à ce jour, l'Algérie n'a pas livré d'instrument de pierre qui paraisse antérieur au niveau le plus élevé de la mer à Strombes (« Tyrrhénien »). Le début des industries préhistoriques se placerait donc après cette transgression dont le maximum, marqué par une plage à 30-35 m., correspondrait à l'interglaciaire Mindel-Riss. Tout notre paléolithique ancien serait donc post-mindélien. Ceci ne s'accorde ni avec la chronologie courte des nombreux géologues qui, après M. Boule,

(40) Guillien (Y.), La terrasse moustérienne de la Charente. *Bull. de l'Assoc. de Géographes Français*, n° 149-150, nov.-déc. 1942, pp. 131-135.

(41) « C'est le propre des géologues de démolir au marteau le travail de leurs prédécesseurs immédiats » (J. Bourcart, La Géologie du Quaternaire au Maroc. *Rev. Scient.*, 81e année, fasc. 7, n° 3224 (sept. 1943), p. 336.

(42) Dalloni (M.), *loc. cit.*, p. 12, n. 1.

placent la plus grande partie de ce premier âge de la pierre dans le dernier interglaciaire (« Riss-Würm ») ; ni avec la chronologie longue de ceux qui, avec l'Abbé H. Breuil, font remonter l'« Abbevillien » (ex-Chelléen) jusqu'aux temps de l'hypothétique glaciation de Günz [43].

M. Dalloni a justement souligné [44] que les dépôts subaériens qui surmontent les plages « Tyrrhéniennes » ont fait l'objet de recherches trop insuffisantes pour qu'on puisse être affirmatif quant à la position stratigraphique du paléolithique ancien dans le Quaternaire algérien. Hors les gisements célèbres de Ternifine et du lac Karar, dont la position chronologique est malheureusement peu sûre, on peut seulement dire que c'est dans une terrasse fluviatile de 30 m. qu'à Inkermann, à Tlemcen (Ouzidan) et à Takdempt-Haut (Dellys), les bifaces chelléo-acheuléens ont été rencontrés [45].

Cependant, dans la région de Casablanca, R. Neuville et A. Ruhlmann ont récemment étudié la « Place du paléolithique ancien dans le Quaternaire marocain » [46]. J. Bourcart s'est fortement élevé contre leurs conclusions qui apporteraient une preuve décisive et de portée générale aux deux systèmes qui inspirent tout l'ouvrage [47] : la classification de Ch. Depéret pour ce qui est des plages quaternaires, et celle établie par l'Abbé Breuil d'après les terrasses de la Somme, de la Tamise et de la Garonne pour les industries préhistoriques. Assurément, le fond du débat reste affaire de géologues, et nous avons vu que leur accord est loin d'être acquis. Les observa-

(43) On trouvera la dernière mise au point de cette chronologie in Breuil (Abbé H.), The pleistocene succession in the Somme Valley. *Proceedings of the Prehistoric Society* for 1939 (jan.-july), pp. 33-37 et surtout tableau p. 38.

(44) *Loc. cit.*, p. 29.

(45) Cf. Dalloni (M.), *loc. cit.*, pp. 29-30.

(46) Cf. *supra*, p. 240, et n. 34 ; ainsi que Id., Une nouvelle industrie préhistorique nord-africaine, le « Rahmanien » (clacto-abbevillien). *Public. du Serv. des Ant. du Maroc*, fasc. 6, 1942 ; et Ruhlmann (A.), Le paléolithique marocain, nouvelle esquisse d'une étude d'ensemble. *Ibid.*, fasc. 7, 1945. Le 1er Congrès Nord-africain de Préhistoire, qui s'est tenu à Nairobi en janvier 1947, a décidé, sur proposition de l'Abbé H. Breuil, de demander le classement comme monument historique du gisement de Sidi Abderrahmane, afin de rendre possibles de futures recherches internationales. (Cf. Kenneth Oakley, Le premier congrès pan-africain de Préhistoire, Nairobi, 1947. *L'Anthr.*, t. LI, 1947, pp. 255-256).

(47) Bourcart (J.), *loc. cit.*, p. 315-316.

tions minutieuses de R. Neuville et A. Ruhlmann n'en sont pas moins séduisantes. On voudrait qu'ils emportassent l'adhésion de tous ; on souhaite que des découvertes comparables se produisent dans d'autres régions, sur la façade méditerranéenne du Maghreb, par exemple.

Nous ne disposons en Algérie de données suffisamment nombreuses et concordantes qu'à partir du « Monastirien », c'est-à-dire de l'interglaciaire Riss-Würm, dont le maximum serait marqué ici par les plages « Monastiriennes » à l'altitude de 15-18 m. On sait que l'existence de cette nappe inférieure des dépôts de la mer à Strombes est contestée à Monastir même [48]. Les recherches récentes de R. Neuville [49] et du Dr Gobert n'ont pas encore apporté de résultat positif. Pourtant, il n'est point sur le littoral algérien de niveau qui soit plus nettement individualisé, quelque variable que soit son altitude actuelle. En maints endroits, ses dépôts marins, épais, fossilifères, sont surmontés de formations continentales à industrie moustérienne et atérienne de quartzite ou de silex. Généralement, armes et outils sont épars dans un diluvium fortement rubéfié [50] qui témoignerait du climat humide et chaud contemporain de la crue des glaciers würmiens [51]. Ce moustérien nord-africain pourrait alors être antérieur au maximum de volume des glaciers, auquel correspondrait le point le plus bas de la « régression monastirienne ». Le préhistorien de la France métropolitaine le qualifierait de « moustérien chaud », parce qu'antérieur à l'« Age du renne ». Rien d'étonnant à ce que le primitif vive en plein air. Dans la zone littorale, il campe volontiers sur les plages abandonnées par les transgressions précédentes, qui couronnent maintenant les falaises, et dont les gros galets de quartzite brun-rouge lui fournissent une abondante matière première pour son outillage [52].

(48) Denizot (A.), Observations sur le Quaternaire moyen de la Méditerranée occidentale et sur la signification du terme « Monastirien ». *Bull. de la Soc. Géol. de France*, t. 5, 5e sér., 1935 (août 1936), pp. 559-571.

(49) *Bull. de la Soc. Préh. Fr.*, 1945, p. 58.

(50) Cf. Balout (L.), *Bull. de la Soc. Préh. Fr.*, t. XLIII, 1946, pp. 282-284.

(51) Arambourg (C.), Boule (M.), Vallois (H.), Verneau (R.), Les grottes paléolithiques des Beni-Segoual (Algérie). *Arch. de l'I.P.H.*, mémoire 13, 1934, p. 34 (C. Arambourg).

(52) Cf. Balout (L.), *ibid.*

C'est pourtant, du point de vue de la technique de taille, un moustérien final, auquel les pièces pédonculées de l'Atérien confèrent une originalité indiscutable en même temps qu'un cachet d'évolution très avancée. On le retrouve également à la base du remplissage de plusieurs grottes, dont l'occupation, ici comme en France, serait la conséquence d'une pulsation climatique. Il faut reconnaître alors que l'hypothèse d'un synchronisme entre le « cycle monastirien » et la dernière glaciation conduit à des conclusions que l'on esquive souvent en parlant de synchronisme « sensu lato » : notre moustérien littoral, de technique si évoluée, serait antérieur à celui de l'Europe, dont nous suivons pourtant la lente progression au départ des industries à éclats du Paléolithique ancien.

A vieillir ainsi notre Paléolithique moyen, alors que tout nous conduit à rajeunir jusqu'au Mésolithique la plupart des industries des escargotières, nous ouvrons un hiatus que seule une hypothèse vient combler : celle d'une durée étonnamment longue de la période Moustéro-atérienne. Sans doute a-t-on essayé d'expliquer [53] l'absence sur le littoral des industries du Paléolithique supérieur (épisode du « Capsien typique » au Sud du Tell) à la lumière des constatations faites par A.-C. Blanc dans la plaine côtière de la Basse Versilia [54] ; mais il ne s'agit là que d'une hypothèse toute gratuite : les régions sublittorales du Maghreb sont aussi pauvres et il reste insoutenable que les civilisations de l'Age du renne : Aurignacien, Solutréen et Magdalénien, aient plus franchi la Méditerranée que la faune qui leur est inséparable.

Avec le Mésolithique (« Capsien supérieur », « Ibéromaurusien », « Intercapsonéolithique »), d'ailleurs, les cadres chronologiques se contractent et, délaissant le soutien du géologue, le préhistorien est tenté de se tourner vers les temps historiques, vers l'Egypte surtout, pour y accrocher les dernières industries de la pierre. Ce n'est point dire que la

(53) Balout (L.), in *Bull. de la Soc. d'Hist. Nat. de l'Afr. du Nord*, t. XXXIV, 1943, pp. 145-146.

(54) La stratigraphie de la plaine côtière de la basse Versilia (Italie) et la transgression flandrienne en Méditerranée. *Rev. de Géogr. Phys. et de Géol. Dyn.*, t. IX, 1936, pp. 144 ss. — Id., Sulla stratigrafia quaternaria dell'Agro Pontino e della bassa Versilia. *Bolletino della Società Geologia italiana*, t. LV. 1936. pp. 375-396.

Géologie ni la Paléogéographie ne lui puissent plus être d'aucun secours, au contraire. C'est le cordon littoral de 6-8 m., dont l'existence est encore controversée, et qui correspondrait au maximum marin post-glaciaire, qui marquerait le début du Néolithique. Immédiatement antérieures, les industries mésolithiques seraient contemporaines de la période finale du remblaiement flandrien : c'est la position stratigraphique de l'Ibéromaurusien au gisement du confluent des oueds Kerma [55]. Et la dernière et la plus brillante des grandes époques de la pierre est elle-même liée à un phénomène naturel capital : l'existence, au Néolithique, dans le Sahara, de conditions de vie favorables à une civilisation d'agriculteurs.

Ce que la Géologie a apporté à la Préhistoire dans ce pays est ainsi fragile, instable, morcelé, parfois même contradictoire. A toute tentative de synthèse de la Préhistoire maghrebine « le désaccord total des géologues [oppose], à soi tout seul, un obstacle insurmontable » [56]. Cela est bien décevant, et l'on garde l'impression que l'on ne sait pas tout ce que l'on aurait pu savoir si plus de rigueur avait présidé aux recherches anciennes. On évoque les grottes vidées sinon détruites, les escargotières bouleversées. On redoute que des efforts et des occasions aient été perdus, et qu'il en soit ainsi tant qu'on ne décidera pas la « mise en observation obligatoire, par le service géologique » [57], de tous travaux de terrassement incisant l'épiderme quaternaire du Maghreb.

Nous ne disposons donc pas, même pour les époques récentes de l'Age de la pierre, d'un cadre chronologique qui ne soit pas trop mouvant. Mais nous aurions voulu savoir « si tel lambeau de sable, ayant fourni dans une gravière des ossements ou des silex taillés, est plus ancien ou plus récent que tel autre, visible dans une autre gravière » [58] ; n'était-ce pas prétendre appliquer notre échelle humaine aux derniers cha

(55) Aymé (A.) et Balout (L.). Le gisement préhistorique du confluent des Oueds Kerma. Contribution à l'étude de la civilisation de la Mouillah dans le Sahel d'Alger. *Bull. de la Soc. d'Hist. Nat. de l'Afr. du N.*, t. XXXIII, 1942, p. 167.

(56) Gautier (E. F.), *Structure de l'Algérie*, 1922, p. 137 (à propos des nappes de charriage de l'Atlas).

(57) Dalloni (M.), *loc. cit.*, p. 42, n. 1.

(58) Gignoux (M.), *Géologie stratigraphique*, 2e éd., 1936, p. 638.

pitres d'une histoire [59] dont la durée n'avait pu jusque là être évaluée que par les déductions tirées des phénomènes de radioactivité ou les calculs des astronomes ?

***

Nous touchons ici au second problème, qui est celui de l'évolution du milieu biologique au cours du Quaternaire [60]. Les glaciations ne semblent pas avoir eu des répercussions climatiques profondes, au moins en ce qui concerne celles qui auraient précédé Würm [61]. Une telle manière de voir tire en partie argument de la remarquable uniformité de la faune quaternaire dans les pays du Maghreb. Il faut bien reconnaître cependant que cette uniformité ressort de l'examen de documents paléontologiques peu abondants, surtout pour le Quaternaire ancien, et souvent peu sûrs, spécialement pour ce qui est de leur position chronologique. Les déterminations les plus étudiées ne peuvent compenser, à cet égard, l'imprécision générale des conditions stratigraphiques, trop souvent aggravée par l'insuffisance des fouilles.

Il n'y a pas lieu, au demeurant, de s'attendre à des oppositions plus tranchées qu'en Europe occidentale (où la même constatation s'impose) dans un pays qui, faute de connections territoriales, ne put recevoir les espèces nordiques [62] et où, d'ailleurs, les pulsations climatiques ont vraisemblablement plus influé sur le régime des précipitations que sur celui des températures.

---

(59) *Ibid.*, p. 683.

(60) Cf. Joleaud (L.), Chronologie des Phénomènes Quaternaires, des Faunes de Mammifères et des Civilisations Préhistoriques de l'Afrique du Nord. *Ve Congrès intern. d'Archéol.*, Alger, 1930, pp. 13-46. — Arambourg (C.), Les Mammifères Quaternaires de l'Algérie (Conf. faite à la Section algérienne de l'I.I.A. le 2 mars 1929). *Bull. de la Soc. d'Hist. Nat. de l'Afr. du N.*, t. XX, 1929, pp. 63-84. — Id., Mammifères fossiles du Maroc. *Mém. de la Soc. des Sc. Nat. du Maroc*, n° XLVI, 1938. — Romer (A. S.). Mammalian remains from some Palaeolithic stations in Algeria. *Bull. of the Logan Museum*, n° 5, part II, 1938, pp. 165-184.

(61) Dalloni (M.), *loc. cit.*, p. 10.

(62) La faune périméditerranéenne se serait introduite en Afrique du Nord par la Palestine et l'Egypte (cf. Vaufrey (R.), in *Rev. Scient.*, 1939, p. 390).

S'il est, en effet, généralement admis que les périodes glaciaires [63] ont dû être en Afrique du Nord des périodes « pluviales », il ne faut pas pour autant exagérer l'amplitude de ces perturbations [64]. Comme le notait si heureusement E.-F. Gautier : « Le climat quaternaire en Algérie diffère de l'actuel en degré, mais non en essence. Il n'est pas tout à fait dégagé des influences steppiennes » [65]. Dans le Sahara, désert dès l'ère primaire, qui par son étendue et sa situation n'a jamais pu échapper à une menace d'aridité, et où les derniers fossiles marins datent du Miocène, la sédimentation fluvio-lacustre désertique s'est poursuivie depuis cette époque « avec les seules alternatives dues à des variations météorologiques ou climatiques » [66]. Sans doute y eut-il, presque jusqu'à l'aube des temps historiques, plusieurs Egyptes : à côté du « Miracle du Nil » ceux de la Saoura, de l'Igharghar, du Tafassasset. Mais furent-ils jamais plus que des grands oueds des steppes, allant mourir dans des Tchads ? C'est la crue d'été qui sauve le Nil et assure la pérennité de l'Egypte. Privés d'un tel phénomène, nos cours d'eau sahariens n'en furent que plus vulnérables. Leur miracle fut éphémère, comme le furent les Egyptes qu'ils nourrirent. Mais, qu'en bordure même de l'Erg Edeyen, plus déshérité encore que ceux du Sud algérien, une pluie remplisse les gueltas, et la hamada « constellée de grands résédas et de liserons blancs » [67] est méconnaissable : « les acacias n'étaient qu'un conglomérat de boules jaunes, comme les mimosas sur la côte d'Azur, au

---

(63) Sur l'extension très limitée des phénomènes de glaciation et de nivation dans l'Atlas Marocain, « toit » du Maghreb, cependant, cf. *supra.*, p. 238 et n. 29.

(64) S. A. Huzzayyin a consacré d'importantes études aux paléo-climats de l'Afrique septentrionale : Le climat préhistorique en Europe et en Afrique septentrionale. Man, 1936. — Id., *The place of Egypt in Prehistory. A correlated study of climates and cultures in the old world.* Mém. présentés à l'Institut d'Egypte, t. 43, 1941, 474 pages. On regrette de n'avoir pu connaître de ce volumineux travail, publié au Caire pendant la guerre, que l'analyse forcément succincte que R. Vaufrey en a récemment donnée dans l'Anthropologie (t. LI, 1947, pp. 86-88).

(65) *Structure de l'Algérie*, 1922, p. 67.

(66) Savornin (J.), *Les Territoires du Sud de l'Algérie.* Esquisse géologique et hydrologique, 1929, p. 142.

(67) Capot-Rey (R.), *L'Edeyen de Mourzouk.* Travaux de l'Institut de Recherches Sahariennes, t. IV, 1947, p. 102.

printemps. Des nappes d'odeur douceâtre traînaient sur les berges de l'oued ; les insectes bourdonnaient ; les canards et les tourterelles se levaient lourdement ; sur la vase tiède on cherchait machinalement certaines traces. Dans l'air subitement amolli, devant l'épaississement de la matière et l'épanchement de la vie, on pouvait se croire revenu à l'époque des hippopotames et des crocodiles. A moins de 10 km. de là, dans l'Edeyen, le désert reprenait tous ses droits » (68).

Ces pulsations climatiques étant ramenées à leur ampleur probable (69), il y a lieu encore, si l'on veut comprendre l'apparente uniformité de notre faune quaternaire, de tenir compte d'un autre fait aussi essentiel qu'insuffisamment mis en valeur, et qui est le relief très accidenté du Maghreb qui, sous nos yeux, limite le climat vraiment méditerranéen à une étroite frange littorale. Les déplacements en latitude des zones de vie ont dû s'accompagner de déplacements en altitude, que la juxtaposition générale des montagnes et des plaines permet difficilement de déceler. N'oublions pas, en outre, que les « déchets de cuisine » de nos gisements préhistoriques, qui sont l'essentiel de notre documentation sur la faune quaternaire, sont le produit de chasses dont nous ignorons le rayon d'action (70). Une lueur a été jetée, en France, sur les migrations saisonnières des chasseurs Magdaléniens (71). Une partie de la faune elle-même se déplace, parfois sur de grandes distances. On ne peut comprendre sans faire intervenir ces constatations élémentaires la coexistence dans le même foyer d'une même fouille d'espèces de faune « froide » et de faune au moins tempérée, ou, en tout cas, de genre de vie opposé (72). Toute interprétation des documents paléontologiques doit éviter de leur faire dire plus qu'ils ne le peuvent.

(68) *Ibid*, p. 103.

(69) Certains préhistoriens, en France métropolitaine, représentent volontiers nos campagnes d'Aquitaine, les plaines charentaises par exemple, sous les aspects désolés d'une toundra glacée, au Paléolithique supérieur. On souhaiterait, avant de partager une telle thèse, pouvoir suivre jusqu'en Afrique septentrionale un tel décalage des climats.

(70) Cf. Vaufrey (R.), in *Rev. Scient.*, 1939, p. 405.

(71) Saint-Périer (Dr de), Les migrations des tribus magdaléniennes des Pyrénées. *Rev. Anthrop.*, 1920.

(72) Les ossements d'équidés et de bovidés sont parfois presque aussi abondants que ceux des rennes, au Paléolithique supérieur. L'expression « âge du renne » s'appuie sur la présence d'un animal dont les migrations saisonnières peuvent atteindre de nos jours 1.400 km. (Ph. Arbos, *Ann. de Géogr.*, 1932, p. 405). On l'oublie quelquefois.

Il faut constater enfin que, sans les destructions et les apports de l'homme, la faune Nord-africaine serait encore, pour ce qui est de la plupart de ses composants, celle, au moins, du Mésolithique.

On ne croit donc pas nécessairement à une migration protohistorique vers le Sud du « fonds permanent » de cette faune, des gazelles et des antilopes qui lui donnaient un aspect si original depuis le tertiaire (73). On cherche quelles espèces animales du Mésolithique ou du Néolithique nord-africains ne sont pas admirablement figurées sur les mosaïques romaines, n'avaient pas été chassées sinon domestiquées par les Egyptiens, et ne vivraient pas encore dans le Tell si l'homme n'y avait pris garde (74). Le général Margueritte chassait l'autruche dans les Dayas, entre Laghouat et Ghardaïa (75), et les premiers de ces oiseaux qui aient pondu et couvé en basse-cour le firent, si l'on en croit E.-F. Gautier, au Jardin d'Essais d'Alger.

On insisterait par contre sur les mouvements qui paraissent bien avoir accompagné la dernière glaciation. S'il est exact de dire que certains des animaux contemporains du Moustérien européen « auraient fort bien pu s'accommoder du climat de l'Afrique du Nord » (76) si un pont continental leur avait permis de s'y rendre, il est également vrai qu'on assista à un développement d'espèces montagnardes et sylvicoles, qui ne laissèrent au vieux stock de la faune que les bas-fonds humides où il subsista jusqu'à ce que l'homme le chassât et le détruisît (77).

(73) Dalloni (M.), *loc. cit.*, p. 42. — L. Joleaud a pertinemment noté que la régression des girafes sahariennes a dépassé l'aridité : elles ont disparu du Soudan septentrional où subsistent pourtant des peuplements de Mimosées qu'elles affectionnent tout particulièrement. Le chasseur humain en est responsable (*Les girafes du Sahara*, in Mélanges Gautier, 1937, p. 286).

(74) « Faune résiduelle » (Relickten Fauna), « Faune rescapée » (E.-F. Gautier, *Les Siècles obscurs du Maghreb*. p. 138), doivent s'entendre à la fois du fait de changements climatiques et de l'action humaine.

(75) Capot-Rey (R.), *La région des Dayas*. Mélanges Gautier, 1937, p. 107.

(76) Arambourg (C.), Les mammifères quaternaires de l'Algérie. *Bull. de la Soc. d'Hist. Nat. de l'Afr. du N.*, t. XX, 1929, p. 80.

(77) Dalloni (M.), *loc. cit.*, p. 38.

Pour toutes ces raisons, le préhistorien de l'Afrique du Nord est conduit à une extrême prudence dans l'utilisation du matériel paléontologique qu'il découvre, doublée d'une grande réserve à l'égard des conclusions qui ont pu être tirées de documents déjà connus. Rien n'est plus délicat que d'en apprécier la valeur chronologique.

Les vestiges de l'Homme préhistorique sont plus rares en Berbérie qu'en aucune autre région où des recherches étendues ont été faites. Cette rareté n'a pourtant pas toujours conduit les heureux inventeurs de fossiles humains à leur consacrer une description rigoureusement scientifique. On a justement déploré l'incohérence des fouilles successives de l'escargotière de Mechta-el-Arbi (78). On doit ajouter que la plupart des débris humains ont passé la Méditerranée, pratique qui tend à se généraliser pour tout ce qui concerne notre archéologie préhistorique (79).

L'« Homme de Rabat », dont on ne possède d'ailleurs qu'un fragment de voûte palatine et de mandibule, est considéré comme présentant des « caractères néanderthaliens, joints à quelques traits plus primitifs qui rappellent le Sinanthrope » (80). En 1939 ont été trouvés au Sud de Tanger, en position stratigraphique, les restes trop incomplets de deux individus, un adulte et un enfant (81) appartenant également à l'Homo néanderthalensis. Puis c'est tout jusqu'au Mésolithique.

L'ossuaire d'Afalou-bou-Rummel a permis de décrire l'homme des industries capsiennes évoluées, Capsien supérieur et Ibéromaurusien, déjà connu par l'escargotière de Mechta-el-Arbi (82) et la grotte d'Ali Bacha, près de Bougie.

(78) Vaufrey (R.), L'âge des hommes fossiles de Mechta-el-Arbi. *Bull. de la Soc. Hist. et Géogr. de la région de Sétif*, 1935, pp. 6 ss.

(79) On peut rapporter « plusieurs tonnes » de silex taillés du Sahara à Paris, à en croire le *Bull. de la Soc. préhistorique française* (t. XLIV, 1947, p. 223).

(80) Vallois (H. V.), *L'Anthr.*, t. L, 1941-1946, p. 534. — Cf. Boule (M.), *Les Hommes fossiles.* 3e éd., par H. V. Vallois, 1946, pp. 449-450 et Ruhlmann (A.), L'Homme fossile de Rabat. *Hesperis*, t. XXXII, 1945, pp. 35-50.

(81) Senyürek (M.), *Fossil Man in Tangier.* Papers of the Peabody Museum of Amer. Archaeology and Ethnology. Harvard University, t. 16, n° 3, 1940, VII-28 p.

(82) Boule (M.), *loc. cit.*, pp. 450-453. — Arambourg (C.), Boule (M.), Vallois (H.), Verneau (R.), Les grottes paléolithiques des Beni-Segoual (Algérie). *Arch. de l'I.P.H.*, mém. 13, 1934. — Vaufrey (R.), L'Age des hommes fossiles de Mechta-el-Arbi. *Bull. de la Soc. Hist. et Géogr. de la région de Sétif*, 1935, 25 pages.

Un hiatus sépare ces deux groupes de fossiles humains. La plupart des anciennes déterminations de Néanderthaliens se sont révélées fantaisistes ; elles ont même contribué à jeter le discrédit sur les anciennes découvertes (83). Nous ne connaissons pas avec certitude l'auteur de nos industries moustériennes, celui des pièces pédonculées de l'Atérien, celui-là même qui édifia les plus vieilles escargotières, celles du Capsien typique (84).

Le Mahgreb est donc un pays d'industries préhistoriques à auteurs inconnus ; et le Sahara aux myriades de silex taillés a livré un seul squelette fossile : l'Homme d'Asselar (85). C'est assez dire que l'Anthropologie ne nous apporte qu'un faible appui dans l'intelligence des civilisations primitives, dans la fixation de l'aire d'extension de chacune d'elles, dans l'établissement de leur chronologie.

***

C'est assurément dans l'étude du matériel lithique des stations préhistoriques que s'est le mieux marqué le désir de se rattacher à la France (86). Devant l'identité apparente des techniques, on a parlé d'Acheuléen (87), de Moustérien (88),

(83) Boule (M.), *loc. cit.*, pp. 449 et 452.

(84) Cf. Senyürek (M. S.), *The extension of Neanderthal man into North Africa.* Man, vol. XL, n° 153, p. 128. L'Homme de Neanderthal est connu à Gibraltar. L'Homme de Rabat présente des caractères archaïques. On notera l'hypothèse de H. Weinert (*L'Homme préhistorique*, Payot, 1944, p. 124) : « il n'est pas impossible que des hommes, somatiquement supérieurs aux Néanderthaliens d'Europe, aient été les artisans tardifs de ces cultures passées ». H. Weinert ne fait pas état des découvertes de Rabat de Tanger. Cette dernière peut conduire à une tout autre interprétation, celle d'un Homo Neanderthalensis ayant poussé ses techniques Levalloiso-moustériennes jusqu'à l'Atérien, sa taille des bifaces jusqu'au S'Baïkien, mais incapable de trouver dans l'un et l'autre de ces modes de taille, parce que ses possibilités intellectuelles s'y refusaient, les formes perfectionnées que l'Homo sapiens apportera au Maghreb plus tard et non plus tôt qu'en Europe. — (Cf. Balout (L.), Les fouilles américaines à la « Grotte Haute » (Mougharet-el-Aliya, zone de Tanger) et la question S'Baïkienne. *Bull. de la Soc. d'Hist. Nat. de l'Afr. du N.*, 1948).

(85) Boule (M.) et Vallois (H.), *L'Homme fossile d'Asselar.* Arch. de l'I.P.H., mém. 9, 1932. — Boule (M.), *Les hommes fossiles.* 3e éd., par H. V. Vallois, 1946, pp. 455-458.

(86) Morgan (J. de), *La Préhistoire orientale*, t. II, 1926, p. 384.

(87) Reygasse (M.), *Observations sur les techniques paléolithiques du Nord-africain.* Rec. des Notices et Mém. de la Soc. archéol. du départ. de Constantine, t. LI, 1917-1918, p. 277.

(88) *Ibid.*, p. 278.

d'Aurignacien [89], de Solutréen [90], voire de Magdalénien [91] et de Tardenoisien [92] africains. A ces dénominations, on a attaché « sans y être le moins du monde autorisé », une valeur chronologique [93]. D. Peyrony voulut faire de l'Aurignacien africain (Capsien) et de l'Aurignacien français [94] les rameaux divergents d'une souche commune asiatique. Il n'a cessé de tenter des rapprochements entre les deux rives de la Méditerranée occidentale, récemment encore à propos de l'industrie microlithique magdalénienne de Crabillat, près des Eyzies [95].

Souvent, l'optique des chercheurs de pierres taillées, tout orientée vers le désir de retrouver des formes classiques en Europe occidentale, fit qu'ils ne ramassèrent que ce qu'ils connaissaient déjà. Beaucoup de stations de surface furent ainsi « écrémées » et par là même défigurées. Les notions d'ensemble industriel, de contamination des cultures, d'anomalies originales, furent lentes à s'imposer. M. Reygasse s'efforça le premier de dégager la personnalité des civilisations nord-africaines.

Il déborderait du cadre de cette étude de reprendre l'examen de tous les faciès décrits dans ce pays. Peut-être n'est-il pas inutile d'ailleurs de se dégager un moment de tant d'observations minutieuses et nécessaires, mais dont on peut dire parfois qu'elles sont comme les « arbres qui cachent la forêt ».

---

(89) *Ibid*, t. LII, 1919-1920, p. 515 et t. LIII, 1921-1922, p. 203.

(90) Cf. *supra*, p. 233, n. 15. Cette indication figure encore sur les étiquettes du Musée des Eyzies (septembre 1947).

(91) Utilisé par A. Debruge.

(92) Reygasse (M.), *loc. cit.*, (t. LII, 1919-1920), pp. 515 et 570.

(93) Morgan (J. de), *loc. cit.* Toute cette page mériterait d'être méditée par les préhistoriens de l'Afrique du Nord.

(94) Paléolithiques supérieurs européen et africain, rapports entre eux. *Rev. Anthrop.*, 1932, pp. 126-141. — Id., L'art azilien périgourdin, ses rapports avec l'Art magdalénien final et l'Art capsien. *Congr. Préh. de France, C. R. de la XI[e] session, Périgueux*, 1934, p. 417. — Id., A propos de quelques gravures du Paléolithique supérieur et du Mésolithique. *Bull. de la Soc. Préh. Fr.*, t. XXXIX, 1942, pp. 214-219.

(95) Peyrony (D. et E.). Gisement préhistorique de Crabillat. Ses rapports avec les dépôts à formes géométriques du Paléolithique supérieur et du Mésolithique. *Bull. de la Soc. Préh. Fr.*, t. XXXVIII, 1941, pp. 245-262. — R. Vaufrey s'est élevé contre toute origine africaine de l'Aurignacien (*l'Anthr.*, 1933, p. 481. — 1946, p. 514), idée que M. Reygasse avait exposée dès 1921 (*loc. cit. supra*, t. XLIII, 1921-1922, p. 201).

Dans un territoire aussi vaste que la Berbérie, on commettrait une grosse erreur à vouloir retrouver en tous points une même succession dans le temps des mêmes civilisations. La constatation de ces « lacunes », dont nous avons regretté la fréquence [96] qui nous prive de bonnes échelles stratigraphiques, nous conduit par contre à attacher plus d'importance à la notion de « Province » [97]. Celle-ci s'impose tout spécialement à l'étude des civilisations capsiennes. Le premier, L. Joleaud a dressé une carte des escargotières [98] et noté leur étonnante accumulation aux confins algéro-tunisiens. Elles se raréfient et s'appauvrissent dès qu'on s'éloigne vers le Nord ou l'Ouest [99]. Alors que les niveaux anciens de l'industrie capsienne (« Capsien typique ») caractérisent la zone la plus dense (Tébessa-Gafsa), seuls les faciès évolués et tardifs ont gagné l'Ouest lointain. Il n'y a plus que du « Capsien supérieur » dès la région de Sétif, de l'« Ibéromaurusien » dans l'Algérois, l'Oranie littorale et le Maroc, du « Néolithique de tradition capsienne » sur les Hauts Plateaux de l'Algérie occidentale et dans le Sud Oranais, associé ici aux gravures rupestres [100]. On a bien l'impression d'une colonisation progressive, avec tout le retard habituel en pareil cas.

L'Anthropologie, qui fait venir à la fois les hommes de Cro-magnon et ceux de Mechta-el-Arbi d'une souche commune Asiatique dont les deux branches auraient suivi, l'une les rivages européens, l'autre ceux de la Palestine [101] et de l'Afrique septentrionale appuie cette manière de voir. Les origines Egyptiennes des industries capsiennes sont proba-

---

(96) *Supra*, p. 238.

(97) Cf. Morgan (J. de), *loc. cit.*, p. 395.

(98) Considérations géologiques et géographiques sur la station préhistorique de Mechta-Châteaudun (Algérie), *Bull. de la Soc. Préh. Fr.*, 23 avril 1914.

(99) Cf. les cartes plus récentes de R. Vaufrey in Gobert (E. G.) et Vaufrey (R.), Deux gisements extrêmes d'Ibéromaurusien. *L'Anthr.*, t. XLII, 1932, p. 460, fig. 5. — et Vaufrey (R.), L'Age de l'Art rupestre nord-africain. *I.P.E.K.*, t. XII, 1938, p. 13, fig. 1. — Id., L'Art rupestre nord-africain. *Arch. de l'I.P.H.*, mém. 20, 1939, p. 11, fig. 1.

(100) Vaufrey (R.), *loc. cit.*

(101) Vaufrey (R.), Paléolithique et Mésolithique palestiniens (Conférence faite à l'I.P.H. le 18 février 1939). *Rev. Scient.*, 1939, n° 6-7 (juin-juillet), p. 390.

bles (102) : là, elles se sont dégagées du Moustérien (103 ; ici, elles se sont substituées à lui, alors qu'il avait continué d'évoluer et était devenu l'Atérien.

A cette notion de pénétration colonisatrice (104) s'en ajoute une aûtre : celle de l'évolution sur place (105), aussi longtemps qu'une influence extérieure n'y vient pas mettre fin. « La civilisation de la pierre s'est développée dans l'Afrique du Nord à la fois par des perfectionnements locaux et par des relations pacifiques ou belliqueuses », écrivait déjà Stéphane Gsell dans l'admirable tome I de l'Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord (106). Ce que M. Reygasse a dénommé « S'Baïkien (107) paraît bien être l'affinement sur place des bifaces du Paléolithique ancien (108), c'est-à-dire le stade ultime d'une évolution interrompue ailleurs par le développement précoce des techniques moustériennes, issues elles des industries à éclats (Clactonien, Tayacien) (109). Nous avons vu que notre Moustérien, de technique fort évoluée, se transforme en Atérien.

(102) Breuil (Abbé H.), Les subdivisions du Paléolithique supérieur et leur signification. *Congrès Intern. d'Anthrop. et d'Archéol. préhist., C. R. de la XIV° session*, Genève 1912 ; 2e éd., 1937, p. 64.

(103) Cf. Vaufrey (R.), Notes sur le Capsien. *L'Anthr.*, t. XLIII, 1933, pp. 481-483 ; ainsi que Gobert (E. G.) et Vaufrey (R.), *loc. cit.*, pp. 483-484.

(104) A plusieurs reprises mise en valeur par R. Vaufrey, avec son retard, ses « persistances », et cette constatation essentielle de la présence simultanée dans la région « colonisée » d'éléments industriels qui apparurent successivement dans le pays « colonisateur ». Cf. spécialement L'Age des Hommes fossiles de Mechta-el-Arbi. *Bull. de la Soc. Hist. et Géogr. de la région de Sétif*, 1935, p. 25 et L'Age de l'Art rupestre nord-africain, *loc. cit.*, pp. 27-29 ; l'Art rupestre nord-africain, *loc. cit.*, pp. 105-120.

(105) Dalloni (M.), *loc. cit.*, p. 43.

(106) Page 209.

(107) *Supra*, p. 233 et n. 84.

(108) Reygasse (M.), *Rec. des Not. et Mém. de la Soc. Archéol. de Constantine*, 1919-20, p. 529 ; 1921-1922, pp. 163-164 ; *Histoire et Historiens de l'Algérie*, pp. 44-45.

(109) Cf. Breuil (H.), Les industries à éclats du Paléolithique ancien. I. Le Clactonien. *Préhistoire*, t. I, fasc. 2, p. 129 et Id., Le Paléolithique ancien en Europe occidentale et sa chronologie. *Bull. de la Soc. Préh. Fr.*, décembre 1932. Des pointes foliacées à retouches bifaciales ont été signalées, mêlées à un outillage Atérien, au Sahara (Breuil (H.), L'Afrique préhistorique. *Cahiers d'Art*, 1931, pp. 69-72, fig. 30-32) en Libye (Id., Les subdivisions du Paléolithique supérieur...., *loc. cit.*, p. 31, n. 2) et au Maroc, en position stratigraphique, cf. Ruhlmann (A.), *Le Paléolithique marocain*, 1945, pp. 58 ss. et fig. 11 et 12 ; et, pour ce qui est de Tanger, Balout (L.), Les fouilles américaines à la Grotte-haute (Mougharet-el-Aliya, zone de Tanger) et la question S'Baïkienne. *Bull. de la Soc. d'Hist. Nat. de l'Afr. du N.*, 1948).

sorte de « Paléolithique supérieur de tradition moustérienne » (110), qui se serait prolongé ensuite jusqu'à l'arrivée du Capsien (111).

Faits de colonisation. Evolution sur place : deux aspects alternés de la Préhistoire maghrebine. On pourrait dire aussi isolement et contacts (112). Ceci comme cela nous éloigne d'une conception strictement géologique des choses, et nous ramène aux méthodes de l'Archéologie et de l'Histoire, que l'on a, dans ce domaine, peut-être trop décriées, après en avoir abusé. N'a-t-on pas édifié des dolmens en plein Empire Romain ? Les « Libyens cultivateurs » d'Hérodote n'étaient-ils plus des populations néolithiques ? (113). Et ceux sur qui se greffa l'apport sémitique des Tyriens, puis de Carthage ? Au témoignage d'Hérodote (114), les Ethiopiens se servaient encore, au début du Ve siècle, de pointes de flèches en pierre. A quel stade de leur préhistoire étaient alors les Libyens de la palette de schiste des chasseurs (115). La clé de notre préhistoire nord-africaine finale est au Sahara, dans l'étude et surtout dans la datation de son immense industrie néolithique. Car si, comme nous le pensons, le Maghreb n'a pas été une zone de dispersion, mais de réception des influences civilisatrices ; le même décalage chronologique apparent qui oppose le gourbi aux

(110) L'expression est de R. Vaufrey, in Gobert (E. G.) et Vaufrey (R.), Deux gisements extrêmes d'Ibéromaurusien, *L'Anthr.*, t. XLII, 1932, p. 483.

(111) R. Vaufrey souligne avec raison (*Notes sur le Capsien, loc. cit.*, p. 482 et n. 2) ce fait remarquable qu'au Kenya (Gamble), le « Stillbayen » (Moustérien tardif) s'intercale dans des niveaux de type capsien à poterie. Voilà bien l'interférence « coloniale » de techniques que relie ailleurs une évolution lente mais continue !

(112) Peut-être pourrait-on parler également, avec V. Gordon Childe (*L'Orient préhistorique*, Payot, 1935, p. 264) de la « tendance archaïsante des régions provinciales » (on dirait plutôt ici « coloniales »), qui rendrait compte de l'aspect primitif, de la pauvreté des industries telliennes ; le tout aggravé par la mauvaise qualité de la matière première : silex hétérogènes, quartz, quartzite, liparites peu plastiques.

(113) Cf. Gsell (St.), Hérodote, in Textes relatifs à l'Histoire de l'Afrique du Nord, fasc. 1, 1916, pp. 99, 133 ss., 172 ss.

(114) VII, 69, (cité par Gsell (St.). *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I, pp. 208-209.

(115) Capart (J.), *Les débuts de l'Art en Egypte*, 1904, pl. I. — Moret (A.) et Davy (G.), *Des Clans aux Empires*, 1923, p. 147, fig. 3. — Gordon Childe (V.), *loc. cit.*, pp. 112-113, pl. XI. — Moret (A.), *Histoire de l'Orient*, t. I, pp. 93 et 159. Une autre palette protohistorique représente du butin rapporté de Libye. Elle est figurée in Moret (A.), *Le Nil et la civilisation égyptienne*, 1926, p. 86, fig. 16. On a souligné la présence d'asiniens et l'absence de chevaux (Arambourg (C.). Les mammifères quaternaires de l'Algérie. *Bull. de la Soc. d'Hist. Nat. de l'Afr. du N.*, t. XX, 1929, p. 69).

buildings, tout proches d'Alger, qui opposait les « mapalia » à Timgad, qui avait opposé la poterie cypriote ou rhodienne d'importation aux récipients indigènes, du temps de Carthage, est ici plus qu'ailleurs à ne jamais perdre de vue.

Mais pour établir une chronologie à base archéologique, le drame est de trouver de bons repères dans les industries lithiques qui tiendraient lieu des types de poteries sur lesquels Flinders Petrie basa ses « Sequence dates » pour l'Egypte prédynastique. On a dit du préhistorien qu'il collectionne des cailloux et leur donne même des noms. Ces noms préjugent de ce qui est le fond même du problème : leur utilisation (116).

On tend à l'éviter de nos jours en préférant une nomenclature à base purement morphologique : triangle scalène, trapèze, bec de flûte, carène, pointe foliacée, etc. On préfère « biface » à « coup de poing », « lame à dos abattu » à « couteau ». On garde cependant « burin », « perçoir », « grattoir », « racloir », ce qui est parfois justifié par l'ethnographie comparée, ou indubitable, comme les pointes de traits. Mais dire pointe de flèche sous-entend la connaissance de l'arc, alors que ce peut être le propulseur ou la sarbacane. On a vu dans la rareté des pointes de flèches la preuve que l'arc était inconnu des populations telliennes. Assurément, le javelot fut, aux temps historiques, « l'arme nationale des indigènes de la Berbérie » (117) ; mais à quoi pouvaient donc servir les

(116) Une illustration parfaite de ce problème, en Afrique du Nord, est fournie par les interprétations divergentes des boules de pierre perforées du Capsien. Casse-têtes ? Plantoirs (poids de « digging sticks ») ? Accessoires de jeu ? Outils à calibrer et à polir ? Poids de fuseau ? Jouets d'enfants ? Objets funéraires ? Volants de forêts ?... Chacune de ces hypothèses a pu être appuyée de rapprochements ethnographiques. En fait, le volume et le poids très variables de ces objets sont peu favorables à une utilisation unique. (Cf. Gobert (E. G.), Boules de pierre perforées du Capsien et des industries dérivées. *L'Anthr.*, t. XLV, 1935, pp. 1-14. — Breuil (H.), A propos des boules perforées du Capsien. *Ibid.*, p. 713. — Gobert (E. G.), Les grains d'enfilage en test d'œuf d'autruche. *Rev. Tun.*, nos 33-34, 1938, p. 29 et note 23. — Marchand (Dr H.), Les industries préhistoriques littorales de la Province d'Alger. *Rec. des not. et mém. de la Soc. Archéol. de Constantine*, t. LXIII, 1935-1936, p. 43 et pl. VII. — Le 1er Congrès Panafricain de Préhistoire (Nairobi, 1947) a désigné un « Comité consultatif permanent pour la terminologie archéologique africaine », et recommandé de dire « technique bloc contre bloc » au lieu de Clactonien, et « technique à plan de frappe facetté », au lieu de « technique levalloisienne ». Cf. *L'Anthr.*, t. LI, 1947, pp. 256-257.

(117) Gsell (St.), Hérodote, in Textes relatifs à l'Histoire de l'Afrique du Nord, fasc. 1, 1916, pp. 166-167. — Id., *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, t. I, pp. 213-214.

si nombreuses lamelles à dos abattu qui caractérisent l'Ibéromaurusien, par exemple ?

En fait, les seuls fossiles directeurs sont les objets que leur grand nombre et leur taille systématique très différenciée peuvent faire considérer comme essentiels à un genre de vie, à une forme de civilisation. Nous n'ignorons pas que nous allons heurter une habitude prise qui, comme nous l'avons dit déjà, tend à faire considérer tout produit du travail humain comme un bon fossile. Le géologue oppose la faune « typique » et la faune « banale » : celle-ci ne caractérise pas une époque, celle-là ne se trouve qu'à un étage déterminé de la stratigraphie. Le préhistorien parle volontiers de silex « typiques » et « atypiques » : les premiers se rangent parmi les formes connues, les autres non. Tel préhistorien a pu négliger les « burins d'angle », pourtant caractéristiques du vrai Capsien, parce qu'il ignorait cette forme. On voit la différence des points de vue et le caractère artificiel et parfois subjectif de celui du préhistorien. Ici, l'apparition et la disparition d'une espèce sont des faits d'évolution biologique : là, apparition ou disparition d'un élément de l'outillage lithique sont des faits de civilisation. En dernière analyse, c'est en archéologue qu'il faut apprécier.

Un objet du IVe siècle de notre ère dans le tombeau de Tin-Hinan fournit un « terminus ante quem » le tombeau ne peut être daté (118). Une pointe de flèche de type saharien dans une grotte oranaise (119) ne signifie pas autre chose. La grotte n'est pas plus un habitat des néolithiques sahariens que le tombeau n'est romain. Cette pointe de flèche marque tout au plus l'avancée extrême et peut-être exceptionnelle des influences parties depuis longtemps d'Egypte, qui avaient envahi le Sahara et ne firent qu'effleurer le Maghreb « bastion de la résistance des derniers descendants des Capsiens supérieurs » (120), c'est-à-dire des hommes de la race de Mechta-el-Arbi.

(118) Reygasse (M.), Fouilles de monuments funéraires du type « Chouchet » accolés au tombeau de Tin Hinan, à Abalessa (Hoggar). *Bull. de la Soc. de Géogr. et d'Archéol. d'Oran*, t. LXI, 1940, pp. 149-150.

(119) Cf. Goëtz (Ch.), La céramique néolithique en Oranie. *Ibid.*, t. LXIII, 1942, p. 70, n. 4.

(120) Delcroix (R.) et Vaufrey (R.), Le Toumbien de Guinée française. *L'Anthr.*, t. IL, 1939, p. 304.

Les bons repères sont rares : on en connaît peu qui soient indiscutables. On pense au « talon préparé » des techniques moustériennes, au pédoncule de l'Atérien, au « burin d'angle » du Capsien typique, aux microlithes géométriques, aux pointes de flèches sahariennes, au « microburin » [121].... Encore sont-ils inégalement satisfaisants. Toutefois, ils témoignent bien d'une taille systématique, et leur nombre élevé dans les gisements permet de penser qu'ils jouèrent un rôle essentiel dans la civilisation à laquelle chacun d'eux appartient. Leur rareté dans d'autres évoque des phénomènes de contact et d'imprégnation avec des apports étrangers.

La faible différenciation des outillages du Paléolithique ancien et même du Paléolithique moyen ne permet pas de brosser un tableau de civilisation. Il n'en est pas de même au Paléolithique supérieur et aux époques plus récentes de l'Age de la pierre. On peut parler de « Civilisation des escargotières », et souhaiter qu'elle fasse un jour l'objet d'un exposé d'ensemble. Avec la domestication des animaux et les débuts de l'agriculture [122], en effet, nous entrons dans la Protohistoire, cette expression étant prise dans le sens général de période qu'il y a lieu d'étudier, non plus en partant de la Géologie du Quaternaire, mais de l'Archéologie.

Ainsi, l'étude des industries de la pierre nous conduit à établir une division fondamentale. Il y a celles dont la position chronologique est liée aux conclusions concordantes des géologues et des paléontologistes. Toute base archéologique sérieuse leur est refusée. Et si, souvent, l'esprit s'étonne d'identités lointaines, qu'il n'oublie pas que l'aire d'extension des « coups de poing » est presque tout l'ancien monde. Les rapprochements basés sur la typologie ne permettent pas de conclure à des synchronismes. Ou bien il y a eu jeu d'influences, avec tout le retard que comportent les faits de

---

(121) Cf., au sujet des microlithes géométriques et du microburin, ce que nous avons exposé in *Bull. de la Soc. d'Hist. Nat. de l'Afr. du N.*, 1943, p. 144.

(122) Tout au moins de la cueillette, au Capsien final, car on trouve meules et molettes. Cf. Vaufrey (R.), Notes sur le Capsien. *L'Anthr.*, t. XLIII, 1933, pp. 472-473 et fig. 15. Les poids de « digging-sticks » impliquent, eux, l'agriculture (*supra*, n. 116).

colonisation ; ou bien, si l'on fait la part belle au déterminisme industriel, on ne saurait affirmer que les mêmes besoins aient conduit au même moment à des solutions identiques des peuplades parvenues en même temps au même degré de civilisation. Parler d'ailleurs de déterminisme et de « convergences de formes » est solution commode : elle supprime le problème. Construire des courants par trop hypothétiques de civilisation est vain aussi longtemps que l'Anthropologie n'aura pu nous dire où l'« Homme émergea parmi les mammifères » [123], et la Géologie dater les vestiges les plus archaïques de ses industries.

Mais l'étude des périodes plus récentes de la Préhistoire maghrebine a tout à attendre de l'archéologie orientale et classique. Il ne s'agit plus de rattacher à ce qui précède, mais à ce qui a suivi ou était contemporain. La chronologie absolue du Mésolithique et surtout du Néolithique en Afrique du Nord est-elle plus irrémédiablement obscure que celle des civilisations préhelléniques ? déjà se situent les courants d'influences qui apportèrent aux cultures capsiennes décadentes l'écho du Néolithique égyptien [124]. Ils ne remontent pas au delà du Ve millénaire et persistèrent jusqu'au premier [125]. Les ornements en grains d'enfilage de test d'œuf d'autruche ne manquent pas dans les sépultures anciennes de Carthage, et l'on a pensé à rendre le cabotage phénicien responsable de leur dispersion jusqu'en Espagne [126]. La civilisation des escargotières, au moins sous ses aspects évolués du Capsien supérieur et de l'Ibéromaurusien, aurait duré jusqu'aux apports néolithiques. L'âge des hommes de l'escargotière

---

(123) Breuil (Abbé H.), La Préhistoire. Leçon d'ouverture de la chaire de Préhistoire du Collège de France. *Rev. des Cours et Confér.*, 30.XII. 1929, p. 5.

(124) Cf. Affinités égyptiennes du Néolithique de tradition Capsienne, in Vaufrey (R.), L'âge de l'Art rupestre Nord-africain. *I.P.E.K.*, t. XII, 1938, pp. 26 ss. — Id., L'Art rupestre Nord-africain. *Arch. de l'I.P.H.*, mém. 20, 1939, pp. 105-120.

(125) *Ibid.*, L'oasis d'Amon est la porte de l'Egypte sur le monde Libyen. Les « Tehenou » jouèrent toujours un rôle de premier plan « aux moments critiques de l'Histoire d'Egypte » (Moret (A.), *Histoire de l'Orient*, t. I, p. 159).

(126) Gobert (E. G.), Les grains d'enfilage en test d'œuf d'autruche. *R. Tun.*, n°s 33-34, 1938, pp. 24-25.

même de Mechta-el-Arbi pourrait ainsi ne pas remonter au delà du VIe millénaire [127].

En faisant de l'étude du Néolithique le dernier chapitre de la Préhistoire en même temps que le point de départ des travaux d'archéologie historique, on a comme élevé une barrière factice entre les populations attardées dans l'âge de la pierre et les peuples évolués entrés dans l'Histoire. On a risqué ainsi de dédoubler les siècles. Ne rejetons pas dans la Préhistoire ceux dont l'étude eut été pour les Anciens de l'Ethnographie. Ce sont les périodes de contacts qui sont à reprendre, comme les contacts entre les disciplines à établir. E.-F. Gautier se disait « juché entre la Géographie et l'Histoire » ; analogue doit être la position du préhistorien : entre les Sciences Naturelles et l'Archéologie.

***

Les préhistoriens de ce pays ont volontiers considéré l'Afrique du Nord en partant de sa façade méditerranéenne. C'est que leur esprit ne pouvait se détacher de la France où ils avaient appris à connaître les industries de la pierre et où celles-ci, par leur richesse, ajoutaient à la satisfaction que notre pays fût le berceau de la science préhistorique l'impression qu'il avait vu naître aussi les civilisations que celle-ci ressuscitait.

On est bien revenu de cette dernière illusion : cul-de-sac

(127) Cf. Vaufrey (R.). L'âge des hommes fossiles de Mechta-el-Arbi. *Bull. de la Soc. Hist. et Géogr. de la région de Sétif*, 1935, p. 25. J. de Morgan a toujours nié l'existence de relations entre la vallée du Nil et la Berbérie (cf. *Préhistoire Orientale*, t. II, pp. 396 ss.). C'est l'outillage de l'Egypte énéolithique, avec ses prodigieuses lames à retouches si fines et si régulières, qu'il eût voulu retrouver en Tunisie. Cette retouche n'a pu encore être réalisée expérimentalement et l'hypothèse d'une taille avec un objet en métal n'est pas exclue. Peut-être de Morgan n'a-t-il pas assez tenu compte du décalage chronologique propre aux influences civilisatrices, surtout lorsqu'elles agissent; et c'est le cas ici, indirectement, par le truchement d'intermédiaires. Le métal, apporté directement par les peuples de la mer, vraisemblablement avant la fin du IIe millénaire, n'a-t-il pas gagné de vitesse les admirables silex égyptiens, inséparables d'ailleurs d'une matière première locale étonnamment plastique ? S'il en était ainsi, et qu'une telle hypothèse ne fût pas trop fantaisiste, le « retard colonial » pourrait être estimé à deux millénaires. On sait que de Morgan, enfin, répugnait à admettre d'autres relations lointaines de l'Egypte ancienne que celles qui appuieraient sa théorie de l'origine asiatique de la civilisation nilotique.

occidental de l'Eurasie, le pays qui est maintenant la France a plus reçu qu'il n'a donné, et tous sont d'accord pour chercher vers l'Est la racine des vagues d'invasions civilisatrices [128].

Il faut aussi abandonner la première. Depuis la rupture des isthmes méditerranéens, à l'aube du Quaternaire, il n'y a plus de pont continental entre les deux rives de la Méditerranée. Assurément, la flore du Tell se rattache à celle de l'Europe, mais la faune est « Tchado-Zambézienne » et, jusqu'à l'arrivée des Tyriens, on ne saisit pas d'apports civilisateurs qui soient venus par mer.

Mais le Maghreb n'a pas toujours été la façade privilégiée d'une masse continentale frappée de la mort des déserts. Il fut longtemps le rivage inhospitalier « importuosum » [129], montueux et boisé, d'un Sahara habitable et franchissable. La barrière était alors la Méditerranée, sur la rive septentrionale de laquelle vinrent mourir les cultures de l'Age du renne.

Jusqu'à l'entrée en scène des « Peuples de la mer », les voies d'accès de la Berbérie paraissent bien avoir été ce que nous appelons aujourd'hui les confins algéro-tunisiens, de Tébessa à Gafsa, et, à un degré moindre, le Sud Oranais. Et c'est par un abus dont l'optique exposée tout à l'heure est responsable que nous avons intégré au Maghreb les gisements de la région de Tébessa ou de Gafsa et l'Art rupestre « Nord-africain », en semblant isoler les uns et les autres de la Préhistoire saharienne.

C'est donc vers le Sud et vers l'Est que nos recherches doivent tracer leurs orientations majeures. Là, tout est richesse et perfection, des admirables bifaces de quartz de l'Erg Tihodaïne à l'innombrable joaillerie néolithique ; ici, presque rien qui ne soit pauvre, grossier, arriéré ou décadent.

Et ce que l'on voudrait surtout retrouver, à travers les immensités du Fezzan et du désert libyque, c'est le cheminement des influences de l'Egypte qui avait un calendrier auquel nous savons raccorder le nôtre, alors que, dans la sylve

(128) Pour ce qui est du Paléolithique supérieur. Cf. Breuil (Abbé H.). Les subdivisions du Paléolithique supérieur. *Congrès intern. d'anthr. et d'archéol. préhist., C. R. de la XIVe session.* Genève, 1912 ; 2e éd., 1937, pp. 14-15 et *passim*.

(129) Sall. *Bell. Jug.*, XVII.

tellienne et sur le bord de chotts depuis asséchés, les hommes de Mechta-el-Arbi et d'Afalou édifiaient encore des escargotières.

Ce serait donc dès les millénaires obscurs de la Préhistoire que les pays du Maghreb, soudés à l'Afrique et à l'Orient, mais pouvant s'ouvrir à l'Europe, auraient pris ce caractère qui les enchaîne depuis lors de n'avoir pu se donner une civilisation dont ils seraient le foyer, ni s'intégrer sans retour aux cultures venues de trois points de l'horizon qui tour à tour les colonisèrent.

LIONEL BALOUT.

Nov. 1947.

FOUILLES PUNIQUES A TIPASA

Je dois à la confiance amicale de M. Louis Leschi, Directeur des Antiquités de l'Algérie, d'avoir pu venir jusqu'à Tipasa [1] étudier un des aspects de l'expansion phénicienne en Méditerranée occidentale et vérifier sur le terrain, par la même occasion, la valeur de techniques de recherches mises au point au cours de mes précédentes fouilles en Tunisie [2].

Sur la proposition de M. Leschi, le Gouvernement Général de l'Algérie a bien voulu m'attribuer une bourse de recherches qui a permis la réalisation de cette entreprise. Mais là ne s'est point bornée l'intervention de M. Leschi. A mes côtés au moindre appel, plein de sollicitude, il m'a sans cesse aidé de ses encouragements, de ses conseils éclairés et m'a fait bénéficier sans limite de son savoir inépuisable et sans tapage.

Je considère comme un très grand honneur pour moi d'avoir été son collaborateur, à Tipasa.

***

(1) A 73 km. à l'Ouest d'Alger, sur la côte.

(2) Je suis fatigué, en effet, d'entendre soutenir autour de moi que le résultat de toute fouille dépend du seul hasard. Il faut qu'on le sache : il existe une méthode de la recherche, tout comme il existe, après la découverte, une technique de la fouille.

Cette méthode a des règles formelles ; des règles qui peuvent s'apprendre si l'on manque à ce point d'intuition qu'on soit incapable de les mettre en œuvre sur le terrain sans effort, par la seule intervention du raisonnement subconscient. Elles varient avec la nature de la recherche à entreprendre, mais elles n'en existent pas moins, rigides, absolues.

Autant de cas particuliers permettent d'établir autant de diagnostics précis, il est vrai. Mais l'honnêteté commande de reconnaître aussi que chaque diagnostic, établi soigneusement et soumis à une critique sévère, a immanquablement conduit tout droit à l'abcès à ouvrir ; vérifiant comme dans toute science, la valeur de lois fondées sur les résultats des expériences passées.

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer ces règles. Implicitement, elles se trouvent, à grandes lignes, dans le récit qui suit. Je l'ai dépouillé de tout détail, mais intentionnellement, j'ai énuméré, chemin faisant, les éléments du diagnostic valable pour la fouille de Tipasa.

L'expansion phénicienne, en Méditerranée, s'est produite en deux temps [3]. Un premier temps qui fut consacré à la découverte et à la prospection, et un second qui fut employé à occuper les territoires utiles. quelquefois même, à les coloniser. Diodore de Sicile [4] qui reste finalement une de nos meilleures sources de renseignements sur les Phéniciens d'Afrique, précise qu'avant la période des établissements eut lieu une période de navigation. Mais il ne faudrait pas imaginer que ces deux mouvements se sont succédé dans un ordre chronologique, le second commençant sitôt après l'achèvement du premier. Bien au contraire. A peine la première phase des entreprises vers le lointain Ouest fut-elle entamée, que déjà, la seconde, amorcée, se déroulait simultanément d'Est en Ouest avec seulement un décalage qui a pu varier selon les circonstances et dont il sera probablement possible de mesurer un jour la durée relative, d'établissements en établissements [5].

Vers la fin de l'âge du bronze [6], les navigateurs phéniciens, favorisés par la possession du bitume qui assure l'étanchéité des carènes [7], ont affronté la haute mer et exploré les eaux du bassin occidental de la Méditerranée. Ils ont relâché partout où les nécessités de la navigation s'accordaient avec des possibilités d'escales. Il fallait, en effet, faire de l'eau et des vivres ou bien calfater la coque malmenée par les longues courses en la mettant au sec sur des rivages connus. Le risque de tomber aux mains d'autochtones malveillants était redoutable. C'est pourquoi la première progression se fit de préférence en tirant d'îles en îles, de promontoires avancés [8], faciles à reconnaître par les marins croisant au large et faciles à surveiller durant la halte.

(3) S. Gsell, sans être affirmatif semble avoir au moins partagé cette opinion. (*Hist. Anc. de l'Afr. du Nord*, I, p. 366 et suiv.).

(4) Diodore, V, 20.

(5) S. Gsell, *loc. cit.*, p. 366, note (4). Opinion assez voisine.

(6) Il s'agit de l'âge du bronze de l'Orient Méditerranéen.

(7) J'estime que l'on n'a pas assez mis en évidence l'importance du rôle joué par le bitume dans la vie des Phéniciens. Disposant de cette matière qu'ils avaient sous la main à profusion, ils durent vite savoir en tirer tous les partis possibles. Et, je suis tout disposé à croire que leur fortune, sur mer, dépend en grande partie de l'emploi qu'ils firent du bitume dans le calfatage des coques de leurs navires.

C'est encore la possession du bitume qui permit aux puniques la construction de leurs maisons, lesquelles avaient jusqu'à six étages (Diodore, XX, 44, 4 : Appien, *Lib.*, 128) — sortes de *rhorfas*, de *toub*, sans doute, goudronnées à l'extérieur... « A Carthage, toit de poix »... (Pline, Hist. Nat. LXXXVI, 48) — et dont on ne retrouve plus rien aujourd'hui que, parfois dans la « couche de cendre » de Carthage, de petites nappes bitumineuses étouffées sous les décombres terreux du fameux incendie qui détruisit la ville. Incendie qui se propagea avec une effrayante rapidité et fit rage pendant dix-sept jours (Appien, *ibid.* ; Florus, I, 31, 18 ; Orose, IV, 23, 5). Cet incendie reste inexplicable si l'on ne fait pas intervenir le bitume comme aliment du brasier, où les soldats de Scipion n'auraient pu « niveler les maisons » (Appien, 128, 9) pour faciliter les assauts, si elles avaient été bâties entièrement en pierres.

Néanmoins, dès ce moment, les navigateurs durent avoir des rapports avec les gens des grèves où ils abordaient. Les relations commencent toujours de la sorte. On a déjà souvent parlé des pratiques de marché muet et de troc des Phéniciens [9] — et, il y a quelques années encore, les Européens, cherchant à pénétrer l'archipel des Marquises, n'ont pas procédé autrement, en Océanie, sur les plages de Nuka-Iva [10].

La répétition d'escales pacifiques et profitables dans un même lieu fortifie rapidement la sécurité des relations entre gens de mer et terriens. Et, le moment dût vite venir ou quelques-uns des plus entreprenants, parmi les navigateurs, acceptèrent de séjourner à terre jusqu'au retour du vaisseau, pour rassembler du fret de retour ou appeler des produits de l'arrière-pays. Ils firent ainsi tolérer leur présence. Peut-être même la firent-ils souhaiter, à cause des négoces utiles qu'elle entraînait. Avec le temps, les étrangers furent de plus en plus nombreux, sur place, pour organiser les échanges. Désormais, le comptoir était né, facilitant ainsi les stationnements indispensables des navires dans un port sûr.

(8) J. Carcopino, *Le Maroc antique*, p. 73, signale quelques îles : Iomnium (Tigzirt), Icosim (Alger), Iol (Cherchel) et quelques caps : Rusicade (Philippeville), Rusazu (Port Gueydon), Rusippisir (Taksebt), Rusuccuru (Dellys), Rusguniae (Matifou). La syllabe initiale des noms anciens « I » pour les îles et « Rus » pour les caps est une indication toponymique intéressante. Voir aussi : Cantineau et Leschi, *Monnaies puniques d'Alger*, in *Comptes rendus de l'Acad.*, 1941, p. 267.

(9) Sur ces pratiques, cf. Carcopino, *Le Maroc antique*, p. 107.

Sur le marché muet, cf. G. Montandon, *L'ologenèse culturelle*, Précis d'ergologie systématique, p. 53, 615 — G. Thilenius, *Primitives Geld*, in *Archiv. für anthropologie*, nouv. série, t. 2 - 1920.

(10) Cf. par exemple : H. Melville, *Typee* (un eden cannibale), in Documents bleus, n° 31 — Gallimard, Paris, 1926.

J. Baudoux, *Légendes canaques*, p. 202, Coll. Témoignages, chez Rieder, 1928.

Insensiblement la seconde phase d'expansion joue alors. Elle accentue ses effets. La conquête pacifique du pays se poursuit. L'immigration massive fixe un solide établissement. Et, c'est de ce solide établissement qu'émigreront bientôt, à leur tour, d'autres colons, vers un site plus occidental, où les voies auront été ouvertes, au préalable, par la hardiesse de premiers pionniers. D'évidence, la quête lucrative des produits d'outre-mer ne suffit plus. On s'empare des sources de production elles-mêmes pour en organiser l'exploitation.

***

De la première navigation phénicienne vers l'Occident Méditerranéen au début de l'âge de fer on a retrouvé quelques traces. Mais on comprend aisément combien facilement les civilisations successives ont pu les détruire. L'arrivée d'éléments métropolitains nombreux, peu de temps après les escales primitives, n'a pu, dans un même lieu, que provoquer l'absorption totale des premiers venus qui s'y étaient déjà fixés, faire perdre le souvenir de leurs premiers efforts, effacer jusqu'à leurs empreintes dans le déploiement des forces de la nouvelle installation, puissante, florissante.

J'ai pourtant découvert récemment, à Carthage, des objets attestant le passage de marins venus de Chypre, sur la plage même où ils débarquaient, vers la fin du second ou le début du premier millénaire [11] et où ils avaient, à ce moment, érigé un petit sanctuaire, comme il était habituel, lors de tout premier débarquement [12]. Les saumons de cuivre, marqués de signes du syllabaire chypriote, découverts en Sardaigne, sont un autre indice prouvant cette navigation [13].

De tels témoignages suffisent à montrer que les vieilles légendes relatives aux sanctuaires de Gadès et à la navigation phénicienne en Méditerranée à l'époque de la guerre de Troie, portent en elles — comme d'ailleurs toutes les vieilles légendes — un admirable fond de vérité.

***

(11) Cf. ma communication à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres, du 17 octobre 1947, *Rev. Tun.*, troisième série, 1948, p. 1 et suiv.

(12) Cf. *Périple d'Hannon*, § § 3 et 4.

(13) Pigorini. *Bull. paletn. ital.*, 1904, p. 91 et suiv.
R. Dussaud, *Civilisations préhelléniques*, p. 161 et suiv.

Quant aux faits secondaires de colonisation, on décèle assez mal leur déroulement dans le temps, à travers les récits traditionnels. Mais ils ont heureusement laissé, dans l'espace, des marques sans équivoque pour qui sait, aujourd'hui, analyser les travaux archéologiques des cinquante dernières années.

Un premier relai fut établi en Chypre très tôt. On y fonda une Karthadasht, une *Villeneuve* [14] qui ne tarda pas à devenir par sa marine [15] le point de départ même de toute action. De là, procède, peu après, l'expansion vers Motyé et Carthage où l'on bâtit encore une Karthadasht [16]. Il semble alors que le point d'appui principal s'est transporté plus à l'Ouest avec la nouvelle *Villeneuve* [17]. Les fouilles confirment la tradition et révèlent un peuplement phénicien très important dès le VIII[e] s. av. J.-C. pour ces deux villes [18].

(14) Sur la Karthadasht de Chypre, cf. *C.I.S.*. n° 5. Durant le VIII[e] s. av. J.-C., une colonie de Phéniciens était déjà gouvernée, à Chypre, par un sujet de Hiram, roi de Sidon.

L'établissement dans Chypre remonte donc à une période antérieure. et il semble bien qu'il faille admettre sur ce point les allusions de l'historien juif Josèphe rapportant que dès le X[e] s. Citium — une autre ville de Chypre — payait un tribut annuel à Tyr (Josèphe, *Contra Ap.*, I, 18).

(15) R. Dussaud, *Les découvertes de Ras Shamra et l'Ancien Testament*, Geuthner, 1937, p. 63.

J. G. Février, *Origines de la marine phénicienne*, in *Rev. de la philosophie et l'hist. gén. de la civilisation*, 15 avril 1935, v. *Syria*, 1936, p. 93.

(16) Je ne parle pas d'Utique à dessein. Les fouilles, jusqu'à présent, n'y ont rien révélé de bien ancien — même chose pour Sousse (Cf. à ce propos : P. Cintas, *Le sanctuaire punique de Sousse*, in : *Rev. Afr.*, 1947. p. 5).

Néanmoins, en ce qui concerne ces villes, la tradition confirme mon point de vue.

(17) Sargon, en 709. s'assure aussi de Chypre, en même temps que de la Phénicie. Cette conquête explique au moins partiellement le passage de l'hégémonie maritime chypriote aux Carthaginois.

(18) Il est admis que les plus vieux tombeaux découverts à Carthage jusqu'à ce jour, fort bien datés d'ailleurs, ne sauraient remonter au delà du VII[e] s. av. J.-C. (cf. P. Cintas, *Amulettes puniques*, p. 6). L'étude comparée des céramiques provenant des tombeaux et des céramiques provenant du sanctuaire prouve cependant que, dans la strate la plus ancienne du sanctuaire, se trouvent en grande abondance des vases inconnus dans les plus vieilles tombes, tandis que la seconde strate, plus récente, contient les mêmes vases que ceux que l'on rencontre dans les tombes. Le nombre impressionnant de vases à offrandes de la plus vieille strate correspond à une population déjà très dense et qui se livrait aux sacrifices humains à Carthage, par conséquent, déjà établie à demeure dès avant le VII[e] siècle av. J.-C.

A Motyé, des vases analogues ont été trouvés également dans un sanctuaire. Cf. Whitaker, Motye, a *phoenician colony in Sicily*, p. 297, fig. 72 ; B. Pace, *Mozia*, fig. 8 et 10, in *Notizie degli scavi*, 1915, vol. XII, p. 441, 442.

Tout se passe alors comme si, avec Carthage pour base, l'expansion colonisatrice est dès ce moment, très activement poussée ([19]).

Peu après, en effet, on gagne Nora, en Sardaigne, où les vestiges retrouvés ne remontent pas au delà du VIIe siècle av. J.-C. ([20]), puis Ibiza, aux Baléares, dont les plus anciennes traces de la civilisation phénicienne installée à demeure sont à rapporter au début du VIe s. av. J.-C. ([21]).

Enfin on s'établit à Gadès et à Lixos ([22]). Les rares tombes

---

(19) J. Carcopino, *Le Maroc antique*, p. 56.
Des faits ethniques et politiques expliquent ce mouvement. Ils sont hors de mon sujet.
Cf. sur ce point : J. Carcopino, *ibid.*, p. 52 et suiv.

(20) Cf. en particulier la Pl. XXIX de G. Patroni, *Nora colonia fenicia in Sardegna*, in *Monumenti Antichi*, vol. XIV, p. 109 et suiv. V. Crespi, *Catalogo*, les pl. E.G.I. pour Sulcis et Caralis où rien ne révèle non plus une plus haute antiquité.
Récemment : G. Lilliu, *Le stele puniche di Sulcis*, in *Mon. Ant.*, 1944, vol. XL, p. 413, cronologia.

(21) A. Vives Y Escudero, *La necropoli de Ibiza*, où les objets les plus anciens sont incontestablement les statuettes des pl. I et suiv. comparables aux statuettes de Tanit trouvées dans la strate qui correspond au début du VIe s. Le masque de la pl. XXXIX, n° 1 (cf. P. Cintas, *Amulettes Puniques*, fig. 81) appartient au troisième groupe, à peine du VIe s. av. J.-C. C. Roman, *Antiguedades Ebusitanas*, pl. III et suiv. — id. —.

(22) Diodore de Sicile prétend les établissements des côtes de Libye antérieurs à la fondation de Gadès (V, 20). Je précise bien que le premier contact des pionniers avec les sites de Gadès et de Lixos doit remonter à une période bien antérieure à la fondation réelle de villes importantes dans ces lieux, tout comme le premier contact avec la Sardaigne, prouvé par la découverte de saumons de cuivre chypriotes.
Je ne pense pas qu'il faille prendre au pied de la lettre l'expression de Velleius Paterculus.... « *Gades condidit* » (1, 2, 4) et admettre que Gadès en tant que colonie fut fondée peu de temps après la guerre de Troie.
La lecture attentive de Diodore (V, 20) lève tous les doutes sur ce point :
....« Les Phéniciens exerçaient de toute antiquité un commerce maritime fort étendu ; ils établirent un grand nombre de colonies dans la Libye et dans les pays occidentaux de l'Europe. Leurs entreprises leur réussissaient à souhait, et, ayant acquis de grandes richesses, ils tentèrent de naviguer au delà des colonnes d'Hercule, sur la mer qu'on appelle Océan. Ils fondèrent d'abord sur le continent, près des colonnes d'Hercule, dans une presqu'île de l'Europe une ville qu'ils nommèrent Gadira.... ». Il est clair que la dernière phrase devrait commencer par : « Pour cela » ou « Dans cet esprit », — c'est parce qu'ils voulaient tenter de naviguer dans l'Océan qu'ils organisèrent une base mieux appropriée. Tenant les côtes méditerranéennes, il s'agissait, en effet, pour eux d'avoir un point d'appui, le plus près possible du nouveau champ qu'ils voulaient donner à leurs entreprises. Ce n'est qu'à ce moment qu'ils fondent Gadès, dans un lieu que, bien entendu, ils connaissaient par leurs prospections antérieures. Mais, en tout cas, bien après avoir installé leurs *colonies* de Libye. Mais poursuivons la lecture de Polybe.... « Les Phéniciens avaient donc mis à la voile pour explorer, comme nous l'avons dit, le littoral situé en dehors des colonnes

trouvées fortuitement, seuls indices de l'occupation phénicienne de Gadès ([23]) sont tout au plus du IVe s. av. J.-C. ([24]). Et j'aime à croire, après J. Carcopino ([25]), que parties de

---

d'Hercule »... la tempête les jette alors dans une île (probablement Madère, une des Açores ou une des Canaries) où chacun désire se retirer à cause de son extraordinaire richesse.... « C'est pourquoi les Tyrrhéniens, puissants sur mer, voulaient aussi y envoyer une colonie ; mais ils en furent empêchés par les Carthaginois ».... Tous ces faits se déroulent donc postérieurement à la fondation de Carthage puisque les Carthaginois interviennent.
La suite du texte indique même que les Carthaginois avaient voulu se réserver le nouveau territoire découvert, parce qu'...... « Ils le considéraient comme un asile où ils pourraient se retirer dans le cas où il arriverait quelque malheur à Carthage. Car ils espéraient qu'étant maîtres de la mer, ils pourraient se transporter, avec toutes leurs familles, dans cette île qui serait ignorée de leurs vainqueurs ».... C'est assez dire que Carthage redoutait à ce moment les revers militaires. Elle avait dû connaître déjà une sévère leçon — chez elle —. Celle que lui donna Agathoclès en 309, très probablement. Comme on l'a vu, le texte de Diodore lie tous ces faits : désirs d'explorer l'Océan, fondation de Gadès, découverte des Açores, intervention des Carthaginois. Il n'a pas pu s'écouler un très long temps entre les divers aspects de leur réalisation et il ne saurait être question d'éloigner, dans le temps, l'un de ces faits, des autres, puisqu'ils découlent les uns des autres.

(23) De Laigue, *Bull. Archéol. Com.*, 1892, p. 322 et suiv.

(24) Les logettes de grès coquillier de Cadix ne sont pas à comparer aux sarcophages du VIe s. av. J.-C. de Carthage. Partout où les Phéniciens n'ont pas eu de tuf où creuser des caveaux, ils ont disposé leurs tombes de façon semblable. C'est le cas à Utique, où je fouille actuellement dans la nécropole Nord des tombes tout à fait comparables à celles de Cadix, noyées dans la marne alluviale de la Medjerdah et dont le mobilier funéraire est parfaitement datable des IVe et IIIe s. av. J.-C. Le sarcophage anthropoïde de Cadix (De Laigue, *Bull. Arch. Com.*, 1890, p. 431 et suiv.) seul monument datable provenant des tombes découvertes, est à rapporter au IVe s. (cf. à ce sujet Dr G. Contenau, *Manuel d'Archéol. Orient.*, III, p. 1484).
Le scarabée de cornaline (Bonsor dit : d'agathe) qui en provient également est d'un style qui interdit de penser à une date antérieure au IVe siècle (cf. Bonsor, *Les Colonies agricoles préromaines de la vallée du Bétis*, *Rev. Archéol.*, 1899, II, p. 277, fig. 15).
Pour ce qui est du matériel d'allure archaïque découvert à Carmona et que je n'ai pas pu voir moi-même parce que je n'ai pas encore eu la possibilité de me rendre en Espagne, je ne pense pas qu'il puisse être rapporté, tant pour les ivoires que pour la lampe monotube (n° 114) et les fragments de plats à décor géométrique (n° 116), à une date antérieure au VIe siècle (*ibid.*, p. 312). Il ressemble à celui des tombes récentes de Marion (Chypre), (cf. E. Gjerstad et ses collaborateurs, *The Swedish Cyprus expedition*, les planches du t. II) et tout dépend donc, en ce qui concerne ces objets, de qui les a apportés là. En tout cas ils sont bien plutôt la marque de faits de prospection que de faits de colonisation comme l'a pensé Bonsor.
Je reprendrai, en détail, cette question dans : « *Céramique Punique* » (à paraître incessamment).

(25) Sans entrer dans la critique du texte même du Périple d'Hannon, laquelle ne saurait trouver place ici, je précise qu'il ne faut cependant pas voir dans le Périple une combinaison de deux phases différentes d'expansion sous prétexte qu'Hannon amène avec lui des gens à débarquer et pousse tout de même jusqu'à Cerné. Cerné était déjà connue et le voyage d'Hannon appartient donc bien à la seconde phase de pénétration.

Lixos, les vastes opérations du Périple d'Hannon sur la côte africaine, représentent le dernier stade de l'expansion colonisatrice des Phéniciens vers le lointain Ouest ([26]).

***

Une fois les grands centres créés et la mainmise sur les territoires adjacents réalisée, les échanges, dans le pays même se sont aussi organisés. Et, le petit cabotage, pour ces navigateurs nés qu'étaient les Phéniciens, devait être de beaucoup préféré aux transports par terre. Il est bien évident que ce genre de trafic ne s'est pas fait par navires de haut bord, pentecontores et vaisseaux ronds restant réservés aux voyages au long cours. On créa partout, le long des côtes, des relais où les caboteurs pouvaient trouver asile et marchandises.

Autant que possible, ces relais, comme il est de règle pour la navigation côtière facile, devaient se trouver à un jour de navigation les uns des autres. En langage d'aujourd'hui, ils ne devaient donc pas être espacés de plus d'une cinquantaine de kilomètres les uns des autres, car, telle est bien la distance maxima que peuvent parcourir journellement les balancelles, lorsqu'elles naviguent dans de très bonnes conditions.

Aussi, j'affirme qu'ouvrant un compas de façon que l'écartement de ses branches ne couvre pas plus d'une quarantaine de kilomètres, en le reportant de loin en loin sur une carte des côtes africaines, à partir de Carthage, chacun des points indiqués par ses branches, indique en même temps le lieu où s'est trouvé un petit port punique, même si son existence est restée inconnue jusqu'à ce jour. Cette distance paraît avoir été assez souvent écourtée par le fait de la présence d'un bon port sur le chemin normal du voyage diurne. Quelquefois, on l'a allongée pour la même raison. On forçait alors la navigation ce jour-là parce que l'on savait l'existence d'un excellent havre tout proche, pour ne pas relâcher, vers la fin du jour, sur la grève malaisée devant laquelle on se serait trouvé conduit par une navigation ordinaire. De fait,

(26) Sur le Périple d'Hannon, cf. J. Carcopino, *Le Maroc antique*, 1re édit., Gallimard, Paris, p. 73 et suiv.

une baie, l'embouchure d'une rivière offrant un refuge contre les vents ou n'importe quel autre accident géographique du même ordre, semblent bien avoir déterminé — *dans les limites de cette navigation* — le choix des navigateurs. Mais jamais, le chemin que peut parcourir en un jour un petit bateau n'a été dépassé. Il est même très étonnant de constater, en étudiant la carte le compas à la main, avec quelle rigoureuse précision les pointes du compas, réglées à l'ouverture que je viens d'indiquer, arrivent toujours à piquer les villes de fondation phénicienne traditionnelle ou vérifiée, jalonnant le chemin de l'Ouest. Ou alors, on s'étonne qu'entre deux de ces villes, les pointes du compas tombent toujours au voisinage immédiat d'un mouillage excellent, à l'abri d'une île, d'un cap ou d'un estuaire ([27]).

(27) Pour les sites antiques, voir *l'Atlas Archéologique de l'Algérie*, (les feuilles respectives), ainsi que S. Gsell, *Hist. Anc. de l'Afr. du Nord*, II, fig. 4, p. 153.

Sous réserve de précisions particulières qu'il serait trop long d'exposer ici et dont une des principales est que les chemins de l'aller pouvaient très bien ne pas être les mêmes que ceux du retour favorisé par un courant bien connu, je crois la liste de relais ci-dessous, valable pour les côtes algéro-tunisiennes :

Carthage à
.... 35 kms
Utique
.... 25 kms
Porto Farina
.... 35 kms
Bizerte
.... 25 kms
Ras el Koran
.... 35 kms
Cap Serrat
.... 25 kms
Cap Negro
.... 35 kms
Tabarka .... Pour Tabarka, cf. S. Gsell, II, p. 148. L'appellation grecque Euboia est certainement déformée. Il faut s'attendre à un nom commençant par la lettre I, cf. ici note (8).
.... 30 kms
La Calle
.... 22 kms
Cap Rosa
.... 38 kms
Bône
.... 45 kms
Herbillon
.... 30 kms
Sidi Bou Merouem, cf. Feuille 2, n° 4.
Herbillon
.... 48 kms

Dans ces lieux naquirent autour des ports, des établissements dont certains, grâce à leur hinterland, devinrent vite de grosses bourgades ou de belles villes, comme Collo (Chullu), Djidjelli (Igilgili), Cherchel (Iol), Gouraya (Gunugu) ou Ténès

---

Bénian-mta et Medjez, cf. Feuille 9, n° 4.
.... 28 kms
Philippeville
Sidi Bou Merouem
.... 43 kms
Philippeville
.... 35 kms
Collo
.... 45 kms
Embouchure de l'Oued Zhour
.... 15 kms
Oued Kebir
.... 30 kms
Djidjelli
....
Oued Zhour
.... 45 kms
Djidjelli
.... 38 kms
Ziama, cf. Feuille, n° 68. Choba (?)
.... 18 kms
Cap Aokas
.... 20 kms
Bougie
Ziama
.... 38 kms
Bougie
.... 34 kms
Oued Daas
.... 38 kms
Port Gueydon
.... 25 kms
Tigzirt
.... 20 kms
Dellys
.... 38 kms
Mers el Hadjejé
.... 30 kms
Cap Matifou
.... 15 kms
Alger
.... 33 kms
Embouchure de l'Oued Mazafran (non loin de Zéralda)
Alger
.... 45 kms
Castiglione
Oued Mazafran
.... 35 kms
Tipasa
.... 25 kms

(Cartennae) par exemple. Mais aucun de ces établissements ne peut se réclamer d'un passé aussi éloigné que celui des grandes *Villeneuves*.

Les nécropoles de quelques-unes de ces bourgades, ont fourni un matériel funéraire facilement datable.

Djidjelli par exemple n'a pas de tombes antérieures au IV[e] s. av. J.-C. [28].

Cherchel
.... 30 kms
Gouraya
.... 15 kms
Embouchure de l'Oued Damous...cf. Feuille 4, n° 1
.... 38 kms
Ténès
.... 40 kms
Embouchure Oued Masseur...cf. Feuille 12, n° 15
.... 30 kms
Kef Kaddous
.... 25 kms
Kef el Asker
.... 25 kms
Embouchure du Chélif
.... 25 kms
Mostaganem
.... 13 kms
Arzeu
.... 38 kms
Pointe Canastel
.... 38 kms
Oran
.... 12 kms
Les Andalouses
.... 25 kms
Cap Figalo
.... 35 kms
Embouchure de l'Oued Ghazer...cf. Feuille 31, n° 7, Camarata (?)
.... 25 kms
Beni Saf
.... 12 kms
Rachgoud
.... 8 kms
Nemours
.... 40 kms
Embouchure de la Moulouya
.... 45 kms

(28) M. Astruc (in *Nouvelles fouilles de Djidjelli. Revue Africaine*, 1937, p. 199) a publié le résultat de fouilles pratiquées en 1935 dans le terrain de la Société Mundet Africa. Elle a cru pouvoir attribuer au VI[e] et IV[e] s. un groupe de tombes qu'elle y a fouillées. M. Astruc avait retenu comme éléments de datation la forme des tombes qui sont des fosses de surface, la présence dans ces tombes d'objets céramiques et d'une bague apparemment de haute époque.

Sa datation est entièrement à reconsidérer.

Tandis que les fosses primitives de Carthage sont toutes enfouies très

Gouraya également, fouillé plusieurs fois et par d'excellents chercheurs, n'a que des tombes des IVe et IIIe siècles av. J.-C. [29] tout comme Collo [30]. Il reste néanmoins très difficile de se faire une opinion sur l'ancienneté de sites comme Bougie [31] d'où ne provient aucun témoin, Philippe-

---

profondément, les tombes à fosses de surface, sont récentes. Avec un soin et une compétence qui me remplissent d'admiration, le R. P. Ferron, des Pères Blancs, prospecte actuellement sur les pentes de Sidi Bou Saïd, à Carthage, des tombes du IIIe et IIe s. av. J.-C. à peine enfouies sous la terre végétale et comparables en tous points à celles de Djidjelli. Ces tombes marquent l'affaiblissement des croyances, postérieur au IVe s. Elles sont la règle dans les cimetières des campagnes, après le IIIe s., et caractérisent les cimetières du Cap Afrique, de Thapsus, de l'Henchir Tafelfert, qui sont à peine du IIe s. av. J.-C. Dans ces cimetières, le fond des fosses a souvent la forme de pont. Ces tombes annoncent les fosses néopuniques de la côte algérienne (cf. par exemple St-Leu, in : *Rev. Afr.*, 1935, 3e et 4e trimestres).

Les bagues à chaton débordant, en métal non précieux, sont courantes jusqu'au IIIe s. ; quant aux vases en forme de « chardon » de Djidjelli, ce ne sont que de mauvaises imitations locales, de vases importés de Chypre que l'on trouve à Tanit et qui sont en terre rouge supra légère et complètement épurée. Ces imitations sont fréquentes à basse époque — le moment des décadences emprunte toujours, ainsi, des types aux périodes d'apogée. Enfin, outre les exemplaires récents que cite M. Astruc elle-même, il y a une série de « chardons » provenant de tombeaux du Cap Bon, parfaitement datés du IIe s. av. J.-C. Cette observation est valable pour toutes les formes de Djidjelli, qui sont rencontrées ailleurs, dans tous les cimetières campagnards des IIIe et IIe s. av. J.-C. — y compris pour la buire E, très multipliée à basse époque (cf. E. G. Gobert et P. Cintas, *Smirat*, in *Rev. Tun.*, 1941, p. 104, fig. 5). En outre, il est impossible de remonter plus haut que la fin du IVe le kylix émaillé noir, identique par sa forme et par l'impression du fond (rosace) à tous les kylix du IIIe. Accessoirement, qu'il soit permis de signaler combien il est dangereux de comparer avec Malte, dont les tombes ont, la plupart du temps, été réemployées plusieurs fois et où, surtout, les archaïsmes pullulent.

Rien dans la publication de M. Astruc, n'est de nature à faire hésiter. J'ai vu les objets de Djidjelli — aucun n'est antérieur au IIIe s., ni par la matière employée, ni par la forme, ni par la technique de fabrication.

J. et P. Alquier qui avaient aussi fouillé des tombes à Djidjelli les avaient datées du début du IIIe au milieu du IIe s. (*Rev. Archéol.*, Ve série, t. XXXI, 1930).

A Djidjelli donc, dans l'état actuel des fouilles, rien n'est antérieur au IVe s. av. J.-C.

(29) P. Gauckler, *Nécropoles puniques de Carthage*, Appendice, pl. CCLII et suiv.

S. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, in *Publications de l'Assoc. Histor. de l'Afr. du Nord*, 1903.

F. Missonnier, *Fouilles dans la nécropole punique de Gouraya* (Algérie), in *Mél. de Rome*, 1933, p. 87 et suiv.

(30) Cap. Hélo, *Notice sur la nécropole Liby-phénicienne de Collo*, in *Bull. Archéol. Com.*, 1895, p. 343 et suiv.

(31) A. Debruge, *Tombeaux présumés phéniciens à Bougie* (Algérie), in *Bull. de la Soc. Archéol. de Sousse*, 1904, p. 170.

ville [32] dont nous ne connaissons les découvertes que par des dessins représentant des objets aujourd'hui disparus, ou Béni-Saf pour lequel le seul indice est un *askos* trouvé par hasard et oublié sous la poussière d'un Musée de Province, — s'il y est encore [33].

***

Mais revenant aux bourgades, on comprend mieux, maintenant, après ce trop long préambule — l'intérêt qu'il y avait à entreprendre des recherches à Tipasa.

Il y a très longtemps, bien avant les temps historiques, la falaise de Tipasa s'est effondrée et a donné naissance à une sorte de cône de déjection ouvert sur la mer. Les anciennes cartes montrent qu'il y coulait un oued formé par la réunion de deux déversoirs [34]. Ces *oglet* ne se voient plus sur le terrain aujourd'hui. Plus près de nous, ils devaient déboucher sur la plage, à l'abri des falaises restées debout. L'échancrure dessinée en hémicycle à l'abri des falaises, devait être encore plus vaste qu'aujourd'hui à la période punique. Depuis, elle a subi les comblements dûs au ravinement et à l'action des *oglet*. On peut se faire une idée de l'importance de ce colmatage en notant le niveau du sol sur lequel les Romains, si près de nous, ont construit leurs thermes, pourtant enfouis en ce moment sous une masse de terres d'apport haute d'un étage.

J'ignore si, comme l'a admis S. Gsell en s'appuyant, pour une fois, sur des arguments assez fragiles, le port romain

---

(32) Delamare, *Explor. scientif. de l'Algérie*, *Archéologie*, pl. XXXII, fig. 10 à 20, cf. S. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 47.

(33) C'est un askos en forme de colombe. On l'a trouvé au lieu dit : Aïn Tolba, en construisant la route de Béni-Saf à Aïn Temouchent.

F. de Cardaillac en a donné un très mauvais dessin dans le *Bulletin Trimestriel de la Société de Géographie et d'Archéologie d'Oran*, t. X, 13e année, 1890, p. 324, fig. 95, en indiquant sa provenance. Il n'a pas su voir qu'il ne s'agissait pas d'une lampe.

Je n'ai jamais vu cet objet et n'ai par conséquent pas eu l'occasion de le toucher — ce qui m'aurait probablement permis d'en tirer d'utiles indications sur sa provenance réelle et sur la date à lui attribuer. Mais je crois que l'askos de Béni-Saf est une imitation locale et récente des vieux askoi de forme assez semblable trouvés en Chypre.

F. Missonnier a trouvé des analogues à Gouraya (*loc. cit.*, fig. 8, nos 1 et 2).

(34) S. Gsell, *Tipasa. Ville de la Maurétanie Césarienne*, in *Mél. de Rome*, 1894, pl. V.

était bien à l'abri des deux îlots qui se trouvent à l'Est du port actuel devant les falaises de la colline de Sainte-Salsa. Cela paraît seulement possible. Mais ce qui est certain c'est que les Puniques n'ont jamais recherché les ports en eau profonde. Pour les Puniques le port n'est qu'un plan d'eau d'où les bateaux s'élancent sur la mer — semblable aux pistes d'envol d'où partent les avions de nos jours.

La navigation sur mer, à cette lointaine époque, exigeait l'intervention permanente des équipages, comme celle de la navigation aérienne aujourd'hui. Et, pour si paradoxal que cela paraisse, il n'en est pas moins vrai que la position normale du bateau punique n'a jamais été d'être en mer, pas plus que celle de notre avion n'est d'être en l'air. Une fois sont trajet effectué il faut immédiatement à l'un et à l'autre de ces esquifs le sol ferme et un abri. On comprend l'exiguïté de tous les *cothons* connus. Les ports s'ouvraient en *demi-cercle*, chaque fois que la côte le permettait, sur un petit plan d'eau où les bateaux venaient chercher leur atterrissage facile. Après quoi on les tirait à terre pour prendre soin des coques. De l'intérieur des terres rayonnaient vers le plan d'eau les pistes de halage ou mieux de roulage. Cette disposition est frappante de clarté à Saïda, à Rouad, à Geblé, en Phénicie, par exemple (35).

Elle est claire à Carthage où l'avenir montrera sans peine, je crois, que le soi-disant port militaire circulaire n'était qu'une baie semi-circulaire ouverte sur la côte dépourvue d'enrochements à cet endroit (36).

Ainsi quand S. Gsell parlant du port actuel de Tipasa dit... « Il est exécrable, complètement exposé aux vents du Nord. Au moindre gros temps, les navires doivent le quitter pour ne pas être jetés sur les écueils »... (37), cela ne constitue nullement une raison suffisante pour faire admettre que ce port était exécrable pour les Puniques. Bien au contraire, la

(35) Cf. Les photographies aériennes, in A. Poidebard, *Tyr, Un grand port disparu, Atlas*, pl. XXVI, XXVII.

(36) Ce n'est point le lieu ici d'aborder la question du port punique de Carthage. Je serai probablement obligé de le faire, plus tard, pour accorder, si possible, les résultats des études précédemment entreprises avec mes constatations personnelles.

(37) S. Gsell, *Mél. de Rome*, 1894, p. 332, note (1).

calanque de Tipasa offrait une disposition optima pour les besoins de la navigation de l'époque (38).

L'endroit représentait une aiguade excellente pour la navigation côtière. Il devait être, en effet, encore plus facile dans l'antiquité qu'aujourd'hui où on le fait encore, de tirer sur la grève, en s'aidant de rouleaux (39), les barques, même d'un certain tonnage, pendant l'escale sur la route d'Icosim (Alger) à Iol (Cherchel).

La distance (73 km.) de Tipasa à Icosim — site punique certain (40) — désigne Tipasa comme le lieu de la seconde relâche des caboteurs qui se rendaient à Iol (41). Or, les considérations développées à propos de l'ancienneté de Tipasa avaient jusqu'à présent amené à douter très sérieusement qu'elle ait servi d'habitat dès les temps puniques (42). A vrai dire, les fouilles elles-mêmes n'avaient donné dans ce domaine que des résultats négatifs (43). Mais, loin de décourager mes désirs de vérification sur le terrain, ces considérations les ont déterminés et j'ai préféré au contraire Tipasa, en partie pour cette raison même, à tout autre point de la côte, moins marqué à l'avance d'un préjugé tellement défavorable.

A ce désir, M. L. Leschi a répondu par des encouragements et par une invitation au travail. L'entreprise a été récompensée par le succès que j'attendais. Le mérite en revient tout entier à M. L. Leschi qui sut décider.

***

(38) Il est possible, à la période romaine où les progrès de la technique des constructions navales avaient déjà permis la réalisation de bateaux susceptibles d'un long séjour à la mer sans qu'il soit besoin de les tirer à terre, que l'on ait cherché un port, alors, moins « détestable »...« à l'abri d'un môle et des îlots »... Mais, comme on l'a vu par les explications qui précèdent, les qualités d'un port punique et d'un port romain ne peuvent pas être jugées à l'aide des mêmes critères.

(39) Plus facile, parce que le ravinement n'avait pas dû encore la colmater au point où elle l'est aujourd'hui. Voir ci-dessus, p. 275.

(40) Chassier, in *Bull. Archéol. Com.*, 1903. p. CCXX.
Cantineau et Leschi, *Comptes Rendus de l'Acad.*, 1941, p. 263 et suiv.

(41) La première était probablement à Zéralda, cf., note (27).

(42) J. Heurgon, *Mél. de Rome*, 1930, p. 182.
S. Gsell, *Hist. Anc. de l'Afr. du Nord*, II, p. 160.

(43) S. Gsell, *Tipasa*, in *Mél. de Rome*, p. 323 et suiv., signale un cimetière païen qui n'est que du 1er ou du 2e siècle de notre ère.
J. Heurgon, qui a fouillé à nouveau le même cimetière, le date de l'époque de Claude (*Mél. de Rome*, 1930, p. 184 et suiv.).

Je suis revenu par deux fois, à Tipasa, pour y remplir ma mission (44), et j'y ai séjourné, en tout, quarante jours. Les travaux ont été repris, la deuxième fois, exactement où ils avaient été arrêtés par la brièveté de mon premier passage, comme s'ils n'avaient pas été interrompus.

On découvre le site de Tipasa tout entier au sortir d'un coude de la route qui longe la côte, en allant d'Alger à Cherchel.

Ses coteaux en hémicycle convergent vers un petit port, comme les gradins d'un théâtre vers la scène où s'est déroulée l'action. Des bois couronnent les hauteurs. En bas, les toits rouges des chais et les murs blancs des maisons bordent les quais d'où s'évade la mer — immense — large éventail ouvert, des horizons lointains de l'Est où se trouve Tyr, à ceux de l'Ouest, vers Gadès.

Malgré les cultures qui effacent, avec les autres entreprises des hommes, les marques des civilisations précédentes, partout, aujourd'hui, la pierre taillée y crève encore le sol et force le soc à détourner le sillon. Partout, sous les futaies, les branches s'écartent en clairières où se cachent un nymphée ou un temple doré par le temps. Ailleurs, les vignes et les clématites s'accrochent aux poternes des remparts et aux énormes contreforts de thermes ruinés. Et, comme pour mieux protéger tout ce passé qui ne veut point mourir, aux flancs des collines, les nécropoles entourent le domaine des vivants.

A l'Est, une basilique est juchée sur un sommet dénudé dont l'ossature de calcaire est percée d'alvéoles funéraires ou couverte de sarcophages jusque sur les sentiers.

A l'Ouest, les chênes kermès et les palmiers nains ont gagné les chapelles et les pierres tombales. Les lentisques balancent leurs rameaux au ras des épitaphes basculées près des absides. On traverse des allées de caissons mortuaires pour arriver à une église dont la crypte silencieuse garde encore intacts les cercueils de ses prélats. Une rampe mène à la nef.

---

(44) Je garde le meilleur souvenir de l'aide que m'a apportée M. Christofle, Architecte en Chef des Monuments Historiques de l'Algérie, en réglant, dans un minimum de temps et le sourire aux lèvres, toutes les questions matérielles, souvent bien compliquées pourtant.
En outre, mes séjours ont été facilités sur place par l'extrême obligeance de L. Petelaud, chef de chantier du Service des Antiquités.

Sur chaque marche des mots sont dessinés dans la mosaïque. Gravissant les degrés, on les épelle. Ils disent :

Vivite felices quibus haec sunt condita tecta.
Servate praecepta ut regnetis in vita æterna... (45).

L'esprit s'évade, à mesure, et s'élève, à la contemplation de ce haut lieu dont l'appel mystique pénètre et étreint confusément.

Un calme saisissant envahit les pentes. Seules, les chèvres, dans les taillis, brisent les fils de la vierge, tandis qu'inlassablement, la mer, au pied de la falaise, égrène ses vagues dont le chuchotement monte jusque sous les frondaisons.

Ces immenses cimetières révèlent la grandeur de la Tipasa chrétienne. Ils commencent aux portes mêmes de la ville. Et sitôt franchie la porte Est, les alignements des tombes sont encore visibles. Aucun ornement n'égare l'humilité d'un tel champ de mort — les dalles sont à peine équarries. De loin en loin, l'une d'elles porte seulement un nom, quelquefois suivi d'une exclamation. Le hasard m'en a fait lire une au passage :

SATURNINVS IN PACE

La pierre, parmi tous ceux des anonymes qui sont là, nous a gardé ce nom, comme la légende l'avait gardé à propos du marin qui ensevelit le corps meurtri de Salsa, la petite martyre (46).

***

Mais il est bien certain que, toutes ces ruines sont celles d'une ville dont les quartiers, en s'étendant, ont largement dépassé l'épicentre primitif.

Lorsqu'on est, aujourd'hui, au coude même de la route d'Alger à Cherchel et que l'on domine le site de Tipasa, on imagine sans peine la première installation. Très resserrée autour de la plage elle avait un sentier qui sinuait le long de l'*oglet* d'eau douce, et, tout près d'elle un petit cimetière sur

---

(45) L. Leschi, in *Bull. Archéol. Com.*, 1940, p. XVII.
(46) Il s'appelait aussi Saturninus. Cf. *Passion de Sainte-Salsa*, p. 350. § § 11 et 12 (in *Catalogus codicum hagiographicorum latinorum antiquiorum saeculo XVI, qui asservantus in Bibliotheca nationali Parisiensi ; ediderunt hagiographi Bollandiani*, I. 1889, p. 344 et suivantes).

la pente sans humidité, au soleil et à l'abri de l'énorme mur de la falaise que carriers et bâtisseurs romains n'avaient pas encore abattu à force d'en extraire leurs pierres (47).

Il est clair que la falaise (48) a été exploitée du côté de la mer et du côté de la terre, le plus près possible du port pour éviter des transports difficiles. Elle a été débitée, bloc à bloc, et réduite au point où on la voit aujourd'hui, tout comme l'ont été au cours des âges toutes les collines de calcaire propre à la construction qui se sont trouvées dans le voisinage de sites où des villes sont nées.

Or, soit qu'un dernier respect pour les choses de la mort les ait retenus, soit plutôt qu'ils l'aient jugé inutilisable en raison même de l'excavation qui a vidé son sein, les carriers ont épargné une sorte d'îlot en avançant dans leur travail de résection des masses calcaires. Une tombe, en effet, creusée dans le roc au sommet de la falaise a finalement été atteinte. On a poursuivi l'exploitation tout autour et jusqu'au niveau de l'eau laissant subsister, comme un témoin des vieux niveaux, au milieu des arasements, le parallélépipède au sommet duquel la chambre est désormais perchée. La mer, avec le temps, a rongé le pied de l'édifice. Sapé à la base, il s'est quelque peu affaissé sur un côté et c'est ainsi qu'on le découvre aujourd'hui, au milieu du port, vaisseau dont l'échouage est en apparence inexplicable à cet endroit (49), donnant une gîte de trente degrés en moyenne. Ce laissé pour compte des carriers s'élève aujourd'hui de quelque cinq mètres au-dessus de l'eau avec des côtés de trois mètres soixante-dix et de trois mètres trente. La chambre qu'il contient, large de un mètre quatre-vingt-dix et longue de trois mètres ne s'enfonce qu'à un mètre cinquante-cinq de profondeur à l'intérieur de la

(47) S. Gsell (*Mél. Rome*, p. 372) ne voyait pas le premier établissement de la même façon et le plaçait au sommet de la colline centrale.

A Carthage, à Sousse, à Utique, l'établissement est au niveau de l'eau — les collines, en retrait, représentent une ligne de défense contre l'arrière pays. On ne les a bâties que tard, quand la ville s'est étendue. [Cf.: S. Gsell, *Hist. Anc. de l'Afr. du Nord*, II, p. 12 et les notes — et ma communication à l'Académie des Inscriptions et des Belles Lettres du 17 octobre 1947, note (11)].

(48) Exactement au Nord des cabanons — près de l'égout Est en particulier.

(49) S. Gsell, *Mél. de Rome*, p. 372.

roche. Entièrement ouverte vers le haut, elle était obturée de cinq ou six dalles (50) d'une soixantaine de centimètres d'épaisseur. Sur le côté Sud, la paroi verticale de la chambre n'est dressée que jusqu'à quarante centimètres du plafond formé par les dalles, et laisse béante une ouverture où devait s'encastrer verticalement l'énorme pavé qui servit à la fois de porte et de fronton à la chambre funéraire (51). (Voir fig. 1 — cul-de-lampe, à la page 282).

Pour ceux qui ont vu les grands caveaux bâtis et les énormes sarcophages de Carthage ou d'Utique il ne peut subsister aucun doute sur l'origine d'un tel monument. Il est l'œuvre des Carthaginois. Néanmoins, il serait hasardeux de vouloir le dater.

A Carthage et à Utique, les caveaux de ce type et de ces dimensions sont entièrement construits, au contraire du nôtre dont la chambre est seulement creusée dans le roc. Mais à Carthage et à Utique, caveaux et sarcophages ont trouvé place dans le sable ou dans la marne alluviale, au fond d'un puits profond qui n'atteignait point le roc. La proximité du substratum du faîte de la falaise à peine recouverte de terre végétale a-t-elle déterminé les Puniques de Tipasa à trouver plus expédient de creuser la chambre à même la pierre plutôt que de la construire ? — C'est possible — La porte du caveau, ouverte sur une hauteur de quarante centimètres seulement semble bien l'indiquer. Habituellement, en effet, les portes des caveaux occupent toute la hauteur, ou presque, de l'une des petites parois de la chambre. On pourrait admettre alors, par comparaison avec les caveaux de Carthage et certains caveaux d'Utique, que le nôtre remonte au Ve siècle, voire même à la fin du VIe. Mais à cette date reculée les rites prohibaient les tombeaux de surface (52). Il n'a jamais été trouvé de vieux tombeaux si près de la surface du sol. Quelques tombes analogues à celles de Tipasa ont bien été repérées à Ard Et Touibi à peine enfoncées dans la roche sous quelques

(50) Cinq ou six à en juger par les dimensions de celles qui restent : 70, 65, 60 et 55 cm. de large.

(51) Un peu comme dans P. Gauckler, *Nécropoles*, pl. CXIV, où il s'agit d'un tombeau construit.

(52) Cf. note (28).

pouces de terre végétale (53), mais les Romains ont entaillé la colline à cet endroit pour y bâtir le quartier des Thermes. Et ils ont rectifié les anciens niveaux des bancs rocheux en établissant des esplanades aux dépens des pentes où les puits très profonds des tombes avaient été primitivement creusés. La terre, à ces endroits-là, ne représente que l'apport moderne éolien ou le remblaiement naturel des pluies récentes qui descendent des pentes d'Ard El-Khéraïb, toutes proches. Mais, je crois que la falaise à Tipasa dépassait quelque peu la côte de 5 mètres, au moment du forage du tombeau et qu'en réalité il avait été creusé au fond d'une cheminée détruite par les carriers. L'absence de dalles contrebutées pour renforcer le toit n'a aucune importance. Il y a des quantités de tombeaux bâtis dont le toit est plat. On n'a jamais assez insisté sur le

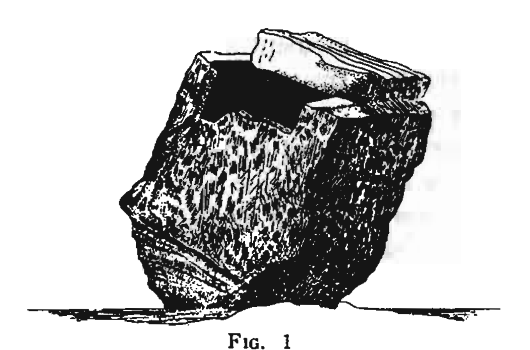


FIG. 1

fait que les sarcophages ne sont, en fait, que de petits tombeaux bâtis. Presque tous sont construits et non monolithes. Les plus vieux le sont souvent et leurs dimensions rejoignent alors celles des tombeaux bâtis.

Ce caveau était-il seul sur la falaise — était-il entouré d'autres tombeaux semblables ? — Rien ne saurait permettre de le dire aujourd'hui ; les carriers romains ont modifié l'ancien aspect des lieux (54).

---

(53) L. Poinssot et R. Lantier, *Fouilles à Carthage*, in *Bull. Archéol. Com.*, 1927, p. 437 et suiv., tombeaux 1, 4, 8, 11, 14 par exemple.

(54) Il est cependant évident que si d'autres caveaux du même type avaient existé aux abords immédiats — les carriers romains les auraient respectés pour les mêmes raisons qui leur ont fait respecter celui-ci. On assiste encore de nos jours, à des destructions totales de ce genre. Par exemple au Cap Bon, au lieu dit : Hadjar Korbi ou à Mahdia, sur la côte du Sahel Tunisien.

Pourtant, j'ai vérifié à Tipasa l'exactitude d'une règle du comportement humain que j'ai déjà bien souvent décelée ailleurs. Elle peut laisser croire que, depuis ce tombeau considéré comme le plus vieux à Tipasa, la nécropole s'étendait continue, vers l'Est.

Cette règle est la suivante :

Dès que les hommes ont appris à ne plus inhumer leurs morts dans leur maison même, sous le seuil de leur porte (55) et qu'ils ont décidé de leur réserver une sépulture extérieure, ils ont placé les sépultures aux portes mêmes des villes (56).

Les cimetières s'agrandissent alors en s'éloignant des villes. Avec le temps, les besoins urbains conduisent à les désaffecter et ils se déplacent à nouveau en s'éloignant toujours du site de l'habitat primitif. A Tipasa, le fait est clair. Très loin du centre, au dehors des murailles de la ville chrétienne se pressent les tombes les plus récentes, proches de la basilique de Sainte Salsa. A l'intérieur des murs, sur la pente, en revenant vers la ville on traverse le cimetière païen désaffecté au-dessus duquel un quartier de la ville chrétienne qui s'accroissait fut bâti (57). Plus près encore, en descendant la colline vers le port où prirent pied les premiers navigateurs, on aperçoit le grand caveau, à l'orée même du débarcadère (58). D'évidence, entre le vieux tombeau du port et les tombes chrétiennes de Sainte Salsa se sont échelonnées les tombes de gens qui vécurent et moururent à Tipasa pendant les époques intermédiaires (59).

C'est là que je suis allé les chercher.

***

---

(55) Voir par exemple : Cl. F. A. Schaeffer, *Nouvelles archéologiques de Chypre*, in *Rev. Archéol.*, 1947, XXVII, p. 175 (Enkomi).

(56) Cf. pour Carthage, P. Cintas, *Amulettes Puniques*, p. 8. Cette norme se vérifie d'une manière éclatante à Thapsus, à Mahdia, à Utique.

(57) S. Gsell, *Mél. de Rome*, 1894, p. 377 et suiv.
J. Heurgon, *Mél. de Rome*, 1930, p. 184.

(58) J'ai déjà dit ailleurs ce qu'il fallait penser de la formule de P. Gauckler.... « à mesure que l'on s'élève sur les hauteurs on descend le cours des âges....» (*Amulettes Puniques*, p. 8). A Tipasa, dans l'état actuel de nos connaissances la formule est exactement applicable.

(59) Les tombes du cimetière païen — *intra muros* — représentent un échelon de l'expansion du cimetière.
Les plus anciennes tombes, se trouvent donc le plus près possible du

S. Gsell le premier et après lui J. Heurgon ont fouillé quelques tombes du cimetière du Ier siècle qui se trouve sur la crête surplombant la mer à mi-chemin entre le port et la basilique de Sainte Salsa (60).

Presque toutes les tombes à peine enfouies ont été bouleversées par les constructions romaines.

Pour « prendre le départ », en quelque sorte, j'en ai fouillé quelques-unes à mon tour (61). Je ne m'attarderai point à en parler n'ayant rien à ajouter aux constatations de mes prédécesseurs : sauf à préciser toutefois que certaines de ces tombes devaient être surmontées de stèles. En effet, j'ai ouvert une tombe qui contenait un de ces petits monuments. Il était couché au-dessus du mobilier funéraire et des restes des ossements, presque au ras du rebord de la fosse, comme si, basculé alors que le cimetière était encore en usage, on avait négligé de le redresser (62).



Fig. 2

Par contre, déplaçant quelque peu le chantier vers la ville, j'ai immédiatement découvert des tombes un peu plus vieilles. Ce sont des tombes de tradition punique.

Il en a été trouvé de semblables ailleurs (63) mais elles n'ont jamais été décrites avec tout le soin voulu et j'estime que l'on n'a pas assez montré quelle transition représentaient ces tombes entre, d'une part, les vieux caveaux puniques à chambre profonde, dalle de fermeture et puits à escaliers, et d'autre part, les tombes plus récentes, dont la chambre construite presque en surface, annonce les petits mausolées si courants immédiatement après les temps puniques.

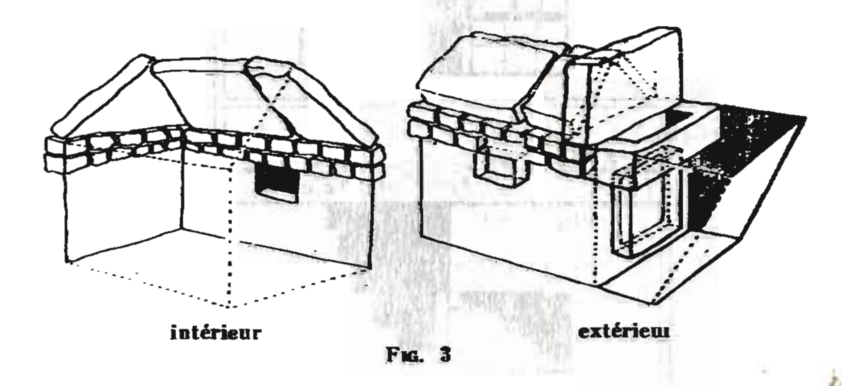


Fig. 3

---

port où l'on voit le vieux sarcophage lui-même. Il y a lieu, par conséquent, de le considérer comme un peu plus vieux que les tombes découvertes et fouillées à l'Est du port, dans l'alignement de la même crête rocheuse que celle où il fut taillé.

Les destructions opérées par les carriers romains près du port actuel ne laissaient aucune chance de pouvoir suivre les tombes en partant de la ville. J'ai, en réalité, prospecté la pente en descendant sa déclivité pour remonter le cours des âges. (Cf. note précédente).

(60) Cf. note (57).

(61) Voir le catalogue, p. 318 et suiv., pour les mobiliers découverts.

(62) Cette stèle de calcaire marin (fig. 2, cul-de-lampe à la page 284) a 72 cm. de hauteur, 42 de largeur et 19 d'épaisseur. Le creux d'où ressortent les reliefs a 6 cm. Elle représente un personnage debout entre deux colonnes sous un fronton à deux pentes. Elle était stuquée et peinte à l'origine, comme on le voit à des petits fragments de stuc restés en place. Le personnage figuré, très abîmé aujourd'hui portait probablement à la main un oiseau, comme le fait le personnage d'une autre stèle (fig. 5, cul-de-lampe à la page 287) recueillie par L. Peteland un peu plus loin de là, sur les pentes de Sainte-Salsa. Il est inutile de référer ici à tous les analogues connus — innombrables — et je crois suffisant de préciser que les personnages portant ou tenant un oiseau à la main n'apparaissent dans la civilisation carthaginoise qu'avec des sculptures ou des statuettes de style grec. (Cf. par exemple : R. P. Delattre, *La nécropole punique de Douimès*, in *Mém. de la Soc. des Antiquaires*, t. LVI, p. 78, fig. 46.

C. Roman, *Antiguedades Ebusitanas*, pl. LXXXIV (Puig d'es Mulins).

(63) H. Gridel, *La nécropole punico-romaine du camp*, in *Bull.-Sousse*, 1928, p. 37, fig. 2-4.

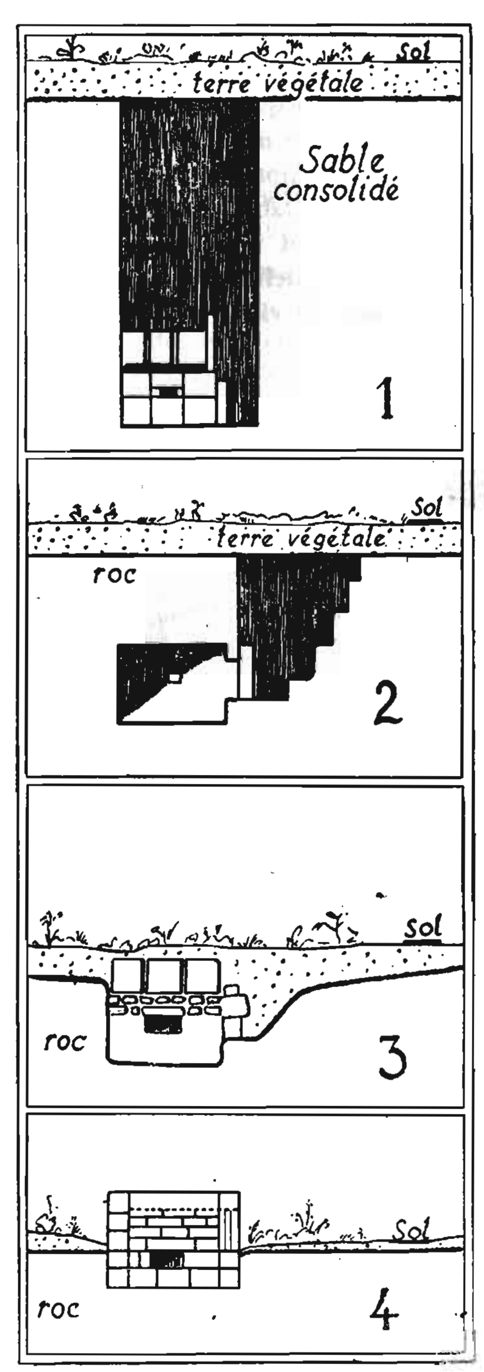


Fig. 4

L'un de ces mausolées fouillé et décrit par S. Gsell [64] se trouve à quelques pas, à peine, de la première tombe découverte. Cette circonstance favorable facilitera les comparaisons sur place. Malheureusement toutes les tombes de tradition punique que j'ai pu trouver à Tipasa avaient été détruites au moins dans leur partie supérieure.

Pour permettre de comprendre clairement ce qu'elles étaient et pour éviter des explications trop longues, je donne ici le dessin d'une tombe intacte tout à fait analogue et de même époque que j'ai eu l'occasion de fouiller à la Chebba [65] (fig. 3).

Cette chambre a été creusée dans la roche calcaire. Les parois ont été surélevées à l'aide de murs construits aux rebords desquels les dalles contrebutées formant la toiture



Fig. 5

prenaient appui. Latéralement on a ménagé des niches. On accédait à ce tombeau par une porte coulissant verticalement dans le système compliqué d'un chambranle à glissière. A l'extérieur, un plan incliné menait à la porte.

Un simple coup d'œil sur les dessins (fig. 4) révèle la parenté entre les tombes d'époque punique, les tombes néo-puniques qui nous occupent et les mausolées plus récents.

(64) S. Gsell, *Mél. de Rome*. 1894, p. 379, fig. 36.

(65) En Tunisie, à 70 kms au Nord de Sfax. Cette tombe a été découverte en 1940, par des ouvriers qui creusaient une tranchée destinée à la défense passive. Je dois à mon frère, J. Cintas, qui avait pris sur-le-champ les mesures voulues pour en empêcher la destruction et le pillage, d'avoir pu la visiter le premier et la fouiller, en compagnie du Commandant Marcel Dutheil [l'auteur de l'ouvrage bien connu : *La population allemande*, paru chez Payot]. Cette trouvaille est totalement inédite.

Les tombes puniques ont de grandes dimensions. Les morts y sont étendus de tout leur long sur le sol. Les niches, quand il y en a sur les parois, sont exiguës et l'on ne peut y poser qu'une lampe ou un tout petit objet. Profondément enfouies dans le sol, traditionnellement et parce que la décomposition des cadavres l'exige, ces tombes sont fermées par une dalle simplement appliquée devant leur porte d'entrée. Les dalles sont maintenues par l'énorme poids des terres de remblayage du puits d'accès obscur, qui précède et mène à la porte avec ses escaliers nombreux.

Dépassés les temps puniques, la crémation est devenue la règle. On diminue les dimensions de la chambre parce que les corps incinérés occupent la seule place du petit vase contenant les cendres. On augmente les dimensions des niches et on les multiplie, pour pouvoir y poser davantage d'urnes cinéraires. On supprime le puits inutile et on invente un dispositif d'ouverture au niveau du sol, désormais, le *columbarium* est constitué.

Les caveaux de la fin des temps puniques tiennent des deux. Ils annoncent les mausolées d'époque romaine et ont gardé les anciens caractères des tombes puniques.

Deux d'entre ces caveaux, à Tipasa, ont été rencontrés dans un état qui permet de certifier qu'ils étaient exactement comparables à la tombe de La Chebba. La partie supérieure, construite, a été rasée, au niveau du roc probablement par un potier établi dans le voisinage à la période romaine [66]. On voit encore très bien, heureusement, les encastrements dans lesquels jouaient les dalles de fermeture et, autour des caveaux, les gorges dans lesquelles venaient prendre appui les masses contrebutées qui formaient les plafonds.

Mais ces bouleversements n'eurent lieu qu'à un moment où les infiltrations avaient déjà partiellement comblé les chambres. J'ai trouvé dans ces tombes, en effet, quelques objets du mobilier funéraire, restés intacts, dissimulés sous le sable grâce à leurs petites dimensions. La première (caveau 13) contenait, entre autres objets [67], la base d'un *unguentarium*

(66) Les fours et les couloirs d'alimentation des fours que l'on voit encore aujourd'hui ont détruit plusieurs tombes du cimetière païen et une grande tombe à chambre non loin de celles qui nous occupent.

(67) Voir catalogue et schémas, p. 318 et suiv.



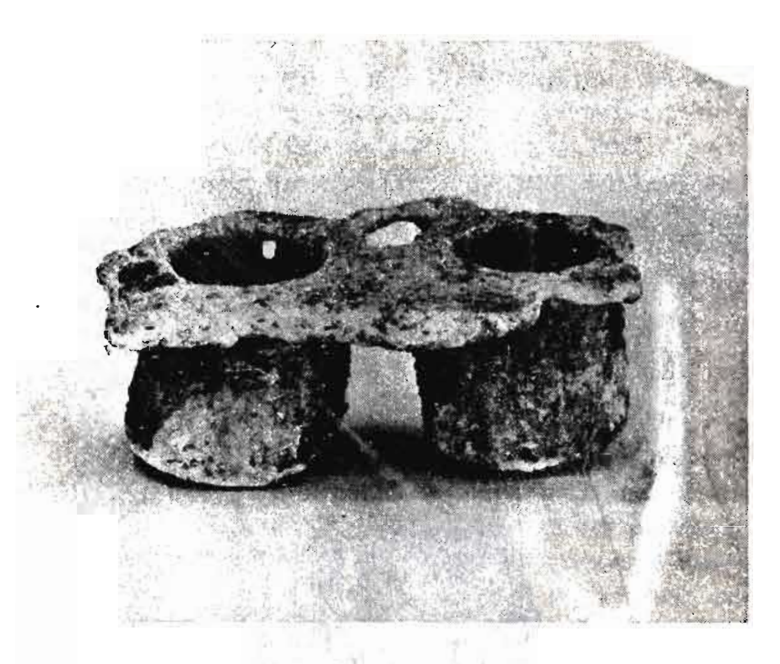


Fig. 6



Fig. 13

de forme punique (68) qui avait été écrasé par les piétinements ou par le poids des terres.

La seconde (caveau 12) plus sérieusement comblée par les infiltrations était intacte. Elle est orientée à l'Est. Une niche est ouverte sur chacune de ses parois. Elle avait dû anciennement contenir plusieurs morts simplement inhumés. A même le roc de fond du caveau et pris dans un lit de sable léger, ne provenant pas des infiltrations, deux cadavres allongés côte à côte ont laissé des traces pulvérulentes : esquilles d'os longs, apophyses de fémur. L'un d'eux, au moment des remaniements dans le caveau ou à l'occasion des utilisations ultérieures du caveau, a été repoussé dans le coin Sud-Est de

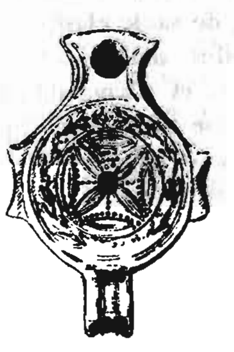


Fig. 7

la chambre, près de la porte. Son crâne et plusieurs os sans connexion, un tibia, un fragment d'os iliaque, quelques côtes sont entassés sans égard. Visiblement ces os représentent ce qui restait du mort lors d'une ouverture secondaire du tombeau.

Près de la tête du second cadavre se trouvait un long clou de bronze à pointe coudée comme si on l'avait utilisé dans une pièce de charpente lourde — mais il n'y a dans le caveau aucune trace de bois et aucun autre élément d'assemblage en bronze. Il n'y a pas eu de cercueil. Il s'agit là d'un clou

---

(68) Sur ces petits vases cf. P. Cintas, *Sanctuaire punique de Sousse*, [illegible] 1947, p. 72 et note 171.

prophylactique [69]. (Voir catalogue et tableau, tombeau n° 12).

Tout à fait dans l'angle Sud-Ouest, j'ai recueilli un objet de plomb dont je ne comprends pas l'usage, ni la destination (fig. 6). Il mesure 7 cm. de long et se compose de deux petites boîtes cylindriques juxtaposées, avec une sorte de petit rebord évasé. Il fait immédiatement penser aux salières modernes. Je pense que cet objet bizarre était destiné à contenir des fards ou quelque onguent de toilette. Un miroir en bronze et des *unguentaria* le long de la paroi Sud. Un amphorisque de verre à l'endroit où avait dû se trouver la tête du cadavre Sud. Un vase de terre cuite émaillée malheureusement écrasé en très nombreux morceaux. Tous ces objets se trouvaient, comme je l'ai déjà dit, dans l'épaisseur d'un sable ténu et très blanc qui avait été répandu sur le sol de la chambre. Au-dessus de lui une autre nappe de sable clair s'est déposée. Elle n'est pas uniformément étendue mais porte au contraire la marque d'anciennes pressions et d'anciens piétinements. Tandis que la première ne dépasse nulle part dix centimètres, celle-ci est partout d'une épaisseur supérieure à vingt centimètres ; elle contient, apparemment, tout le restant du mobilier. Ce sont des jarres remplies d'ossements humains incinérés, des vases ne contenant que des cendres, quelques plats et des récipients de terre cuite, dont certains sont émaillés en noir. Des tas de cendres avaient été placés dans chacune des niches [70].

Il est inutile d'insister sur les constatations qui permettent de certifier que le caveau a été utilisé une seconde fois, après une première occupation respectée pendant une assez longue période. Je crois les réemplois à peine plus vieux ou contemporains des tombes voisines du cimetière païen. La qualité de la céramique, les formes des plats et des vases sont les mêmes ici et là. Je fonde aussi mon opinion sur le fait que les tombes du cimetière païen que j'ai fouillées sont plus occidentales que celles visitées par S. Gsell ou J. Heurgon : théoriquement elles doivent donc être plus vieilles. En outre, si j'y ai recueilli des objets semblables à ceux trouvés par mes prédécesseurs dans les tombes voisines, j'y ai noté aussi quelques éléments permettant de vieillir un peu les tombes que j'ai fouillées.

---

(69) Sur ces clous, voir *Amulettes puniques*, p. 118-128.

(70) Voir catalogue et schémas, p. 318 et suiv.

Ce sont, en particulier deux lampes [71] de type grec, à couverte noire métallique, que l'on fabriquait pendant le IIe s. av. J.-C. dans les centres helléniques comme Rhodes [72] ou en Campanie [73]. ...Il est fort probable qu'on les fabriquait même bien avant, dans la Grande Grèce [74] ; elles sont caractérisées par une anse verticale faite d'un ruban plat (fig. 7 et 8).

Des lampes de même type ont été trouvées dans différents sites puniques :

— à Carthage : dans la nécropole des Rabs (incontestablement antérieure à 146 av. J.-C.) [75] ;

— à Thapsus : dans un tombeau parfaitement daté du IIe siècle par la présence d'un vase d'Hadra [76] ;

— à Henchir-Meskral : dans l'étage inférieur de la nécropole [77].

Enfin, d'autres lampes très voisines de celles de Tipasa proviennent de tombeaux puniques de la côte algérienne même, en particulier deux lampes de Gouraya, trouvées, l'une par P. Gauckler [78] et l'autre par S. Gsell [79]. Ni l'une ni l'autre ne sont postérieures à 150 av. J.-C. dans les tombes dont elles proviennent.

Très récemment encore, dans un rapport adressé à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres et renvoyé à l'examen de M. J. Février [80], j'ai signalé la découverte à Tébourba (Thuburbo Minus) de tombes libyco-puniques dans lesquelles

---

(71) Elles proviennent de la fosse n° 15, l'une des plus occidentales.

(72) S. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, p. 27.

(73) J. Toutain, apud. Daremberg, Saglio et Pottier, *Dictionnaire*, s. v. Lucerna, fig. 4570 — *Annali del'Instituto*, 1880, p. 325 et suiv.

(74) H. B. Walters, *Catalogue of the Greeck and Roman lamps in the British Museum*, n° 333, fig. 50 à la page 47 et forme 55 des tableaux à la pl. XL — Shapes of greeck lamps (Fourth-third centuries B. C.).

(75) A. L. Delattre, *La nécropole des Rabs, Prêtres et Prêtresses de Carthage, Troisième année de fouilles*, fig. 75.

(76) Fouille que je n'ai pas encore eu les moyens de publier.

(77) Hannezo, Molins et Montagnon, *Notes archéologiques sur Lemta*, in *Bull. Archéol. Com.*, 1897, p. 302, n[os] 14-16.
La Blanchère et Gauckler, *Catal. Alaoui*, I, p. 149, n° 17 et fig. à la pl. XXXIV.

(78) P. Gauckler, *Nécropoles*, pl. CCCXXXIX.

(79) S. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, fig. 12.

(80) *Bull. Archéol. Com.*, 1946, p. XVIII, fasc. de juin ; et fasc. de novembre, p. IX.

se trouvaient des lampes du même type. Elles étaient accompagnées de matériel funéraire à attribuer apparemment à la fin du IVe s. av. notre ère. Et c'est précisément la présence de ces lampes qui m'a amené à considérer les tombes de Tébourba comme contemporaines de la chute de Carthage, mettant une fois de plus en évidence cette constatation valable ici, à propos des autres objets : la province suit, dans l'évolution de la mode, les usages de la capitale avec un retard souvent assez considérable (81).

En effet, les lampes d'importation dans les tombes de Tébourba nous révèlent le goût du moment, mais le goût

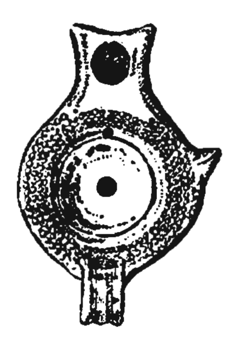


FIG. 8

de la ville, tandis que la vaisselle courante et les vases utilitaires faits sur place, nous montrent des formes en usage à Carthage même, un siècle et demi plus tôt.

Ainsi, il est malaisé de dater la première utilisation du caveau.

Le vase de terre cuite émaillé était trop abîmé pour laisser l'espoir d'un remontage. C'était une de ces ampoules à couverte de mauvais émail mat, si courantes dans les tombes du IIe siècle avant notre ère (82), imitation maladroite d'objets campaniens.

Le miroir n'est d'aucune utilité dans la recherche d'une

(81) P. Cintas et E. G. Gobert, *Les tombes du Jbel-Mlezza*, in *Rev. Tun.*, 1939, p. 160.
(82) P. Cintas et E. G. Gobert, *Les tombes du Jbel-Mlezza*, in *Rev. Tun.*, 1939, p. 184, fig. 73.

date et les *unguentaria* fusiformes ont été très répandus, depuis le IIIe siècle jusqu'en pleine période romaine. Objets utilitaires, leur usage fut constant pendant cinq cents ans. L'un d'eux pourtant offre un profil qui le rapproche beaucoup d'exemplaires analogues des tombes de Thapsus et du Cap Bon, ou encore d'exemplaires des tombes de Gouraya, toutes du IIe siècle (83).

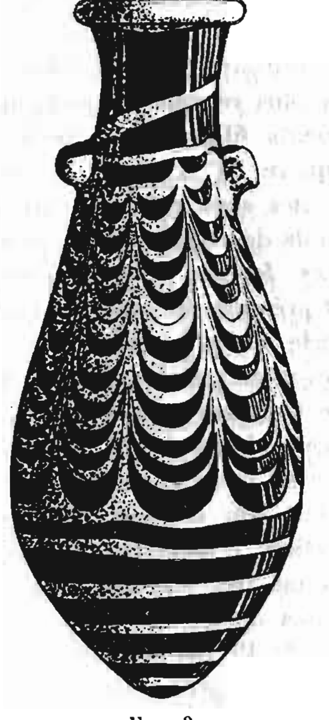


FIG. 9

Reste le petit récipient de verre (fig. 9). Il mesure un peu plus de 9 cm. de haut et fait partie de cette série de vases en émail que l'on désigne généralement sous l'appellation de « verres phéniciens », comme pour rappeler, à tort d'ailleurs, que l'invention du verre est prêtée aux Phéniciens. Ces objets sont bien connus autour de la Méditerranée, en Egypte, en

(83) S. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, fig. 13, file du haut, troisième grand objet, en commençant par la droite.

Phénicie, à Camiros, en Chypre, en Etrurie, aux Baléares et à Carthage (84). Certains sont bariolés et très ornementés et il en est qui présentent des formes fort élégantes. Il n'est cependant pas possible d'admettre, comme le prétendent Perrot et Chipiez que les plus vieux, parmi eux, sont les alabastres. J'ai découvert moi-même bon nombre de ces objets dans les tombeaux puniques de Tunisie. En général ces tombeaux étaient faciles à dater — et, en appliquant aux récipients d'émail la date attribuée aux tombeaux dont ils proviennent, je considère, au contraire, que certains alabastres sont les vases de verre les plus récents. J'ajoute qu'avec le temps la finesse des ornements filigranés se perd, les variations des coloris aussi. Jusqu'au III° s. av. J.-C. les vases sont multicolores ; les filigranes sont extrêmement fins et les courbes et les chevrons qu'ils décrivent sur les panses sont très variés et compliqués. Les formes sont toujours recherchées. La matière est dure et présente des cassures brillantes, cristallines. Mais dès le II° siècle seules persistent les formes simples des alabastres, qui elles-mêmes s'alourdissent. Les objets de verre sont alors presque toujours monochromes et quand ils sont décorés, les filigranes s'épaississent et adhèrent mal sur leur panse. Leur cassure est terne et quelque peu spongieuse. L'industrialisation a fait son chemin. Comme toujours elle a vulgarisé la production. L'alabastre est la forme la plus facile à fabriquer — et c'est avec elle que finit la production décadente des balsamaires de verre incrustés.

Après l'opinion de Perrot et Chipiez, je ne passerai pas sous silence celle combien plus autorisée de Kisa (85), basée sur de sérieuses enquêtes et selon laquelle la fabrication des balsamaires de verre incrustés de pâtes multicolores se serait poursuivie en Egypte jusqu'au règne de Claude. C'est-à-dire précisément jusqu'à la date que J. Heurgon a attribuée aux

(84) Perrot et Chipiez, *Hist. de l'Art dans l'Antiquité*, III, p. 73? et suiv., donne une excellente étude de la fabrication de ces objets, agrémentée de plusieurs planches en couleur. Sur l'origine, la technique de fabrication la dispersion de ces objets et leur échelonnement dans le temps, cf. A. de Ridder, *Catal. de la Collect. De Clercq*, t. VI, p. 123 et suiv.

L'Egypte est certainement le premier centre de fabrication. De Bissing *Rev. Archéol.*, 1908, I, p. 216 et suiv.

(85) Kisa, *Das Glas im Altertume*, I, p. 41.

tombes païennes, à peine plus récentes, fouillées à l'Est du tombeau où j'ai recueilli notre alabastre (86).

L'alabastre de Tipasa imite des exemplaires de Syrie (87) à pâte d'un bleu outremer pur et à filigranes d'un blanc laiteux, mais n'est que l'équivalent d'objets plus récents, tel l'alabastre provenant d'Amrit (88) de la Collection de Clercq et dont la pâte est d'un noir terne et le décor blanc sale. Il est trop semblable, enfin, à un balsamaire trouvé à Djidjelli (89) et à un balsamaire de Gouraya (90) — l'un et l'autre provenant de tombes de la fin du III° ou du début du II° s. av. J.-C. — pour qu'il puisse en être séparé, dans le temps, par une très longue période.

Il existe, en effet, des balsamaires de verre incrustés, d'une technique encore moins bonne que celle des balsamaires de la côte algérienne, et j'aime à croire que ce sont ceux-là qui furent fabriqués pendant la fin du Ier siècle avant notre ère et jusqu'à l'époque de Claude. Ainsi, je vois dans celui de Tipasa un produit de la fin du II° siècle avant notre ère et, compte tenu de la présence dans la strate inférieure des *unguentaria* et de l'ampoule émaillée dont j'ai dit un mot, c'est également à cette époque que remonte, à mon avis, l'inhumation primitive dans le caveau (91).

***

Plus à l'Ouest, j'ai découvert et fouillé un troisième caveau (caveau 8). Un mur romain l'a malencontreusement coupé dans toute sa largeur, du côté opposé à la porte et les constructeurs du mur l'ont dévasté. J'ai pourtant recueilli, contre une des parois, un miroir et des fragments sans intérêt de poteries écrasées. Ce tombeau comporte, comme de très nom-

(86) J. Heurgon, *Mél. de Rome*, 1930, p. 187.

(87) Perrot et Chipiez, *loc. cit.*, pl. 511, n° 3 et p. 746, note (2).

(88) A. de Ridder, *Coll. de Clercq*, VI, n° 253 et pl. IX.

(89) J. et P. Alquier, *Tombes Phéniciennes à Djidjelli*, in *Rev. Arch.*, 1930, V^e^ série, t. XXXI, p. 8.

(90) P. Gauckler, *Nécropoles*, pl. CCLXVII, n° 2.

(91) Une œnochoé et un bol recueillis dans la tombe de La Chebba étaient également du IIe siècle.

Le caveau mal bâti, dégénérescence de ceux de Tipasa et de La Chebba, fouillé par le lieutenant Gridel à Sidi El-Hani, remonte, aussi, au Ier siècle. Cf. note (63).

breuses tombes puniques à puits de la fin du III[e] siècle et du début du II[e], une fosse centrale, creusée à même le roc de fond qui détermine des banquettes tout autour de la chambre (92). Ce détail et la position plus occidentale du caveau par rapport aux points précédemment prospectés me poussent à le considérer comme un peu plus ancien que les précédents.

***

Poursuivant mes recherches toujours vers l'Ouest, en revenant vers la ville, j'ai sondé la pente Sud de la crête dont le faîte est occupé par les ruines d'un grand bâtiment d'époque latine. Au sommet du plateau, à l'endroit où la pente rocheuse disparaît sous la terre végétale, les fondations du monument pénètrent jusqu'au rocher. Les tranchées des fondations ont bouleversé le sous-sol. Il est très net aujourd'hui que tout ce qui était apparent ou seulement révélé par un indice quelconque a été recherché, même à une grande profondeur et a été détruit, systématiquement, par des gens dont l'acharnement indique peut-être qu'ils étaient animés du ridicule sentiment d'accomplir une œuvre pie.

Il y avait là plusieurs tombeaux importants et de nombreuses tombes plus modestes. Seules ont échappé à la joie aveugle de détruire, les tombes que des circonstances fortuites ont préservées ou qu'un heureux hasard a soustrait, quelquefois de quelques centimètres à peine, à la pioche des destructeurs.

Dans les rares espaces qui n'ont pas été bouleversés, la coupe verticale du sol révèle, sous une couche assez épaisse de terre végétale, la présence d'une formation de couleur claire. Elle est compacte et présente un aspect fortement consolidé. La lapidification relative de ce dépôt sur les pentes de l'assise de grès quaternaire n'est pas vieille. Elle s'est produite pendant les temps historiques (93). En effet, sous la ter-

(92) S. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, fig. 22.

(93) Il s'agit probablement d'argiles de décalcification. Sa compacité, son homogénéité et sa résistance à la pioche qui ne l'entame pas, m'ont fait considérer cette formation comme une véritable roche, jusqu'au moment où j'ai consulté sur sa nature M. A. Aymé, qui, précisément, est en train de finir la carte géologique de Tipasa.

Je remercie bien vivement ici M. A. Aymé des éclaircissements savants et précis qu'il m'a prodigués avec une patiente bienveillance et une rare amabilité.

végétale, on trouve de loin en loin, non seulement des objets comparables à ceux des tombes du cimetière païen à la surface de cette formation, mais encore, dans sa masse même, des objets d'époque punique.

Je ne parlerai pas des premiers objets qui sont à peu près sans intérêt dans la présente étude. Ils sont répartis dans de simples trous d'une vingtaine de centimètres de profondeur creusés dans le sable consolidé. Ces trous ont été comblés après la déposition des objets, à l'aide de leurs propres déblais auxquels s'est mêlée de la terre végétale un peu plus sombre.



FIG. 10

L'œil s'exerce vite à reconnaître les changements de couleur et de consistance des terres et repère facilement ces petits dépôts de surface. Ils contiennent en général quelques os brûlés posés à même le sol, et près des os, une soucoupe ou un plat — toujours écrasés par le poids des terres —. Une fois cependant un de ces trous contenait une lampe intacte. C'est une lampe delphiniforme à deux ailerons latéraux et comportant une anse de préhension faite d'un ruban à trois nervures. Le bec, à l'extrémité du bassin qui s'allonge, a la forme des becs de lampes « enclumes ». A l'amorce du bec et du bassin, le couvercle est orné d'une tête joufflue en relief (fig. 10). La couverte d'émail noir est écaillée par places.

On connaît déjà cette lampe en Afrique du Nord. La nécro-

pole de Mahdia en a donné une assez semblable. Elle est à à attribuer aux IIe et Ier siècles avant notre ère (94).

Refermés à une époque antérieure, à l'aide de leurs déblais restés nets de tout corps étrangers, les trous qui ont été creusés pour recevoir les tombes profondes, au contraire, ne sont pas visibles. L'uniformité de la surface du sable consolidé au-dessus d'eux, en effet, n'est rompue par aucun indice particulier. Quelques fissures, de-ci de-là, dans la masse, quelques coulées qui ne se sont pas amalgamées sont les signes presque imperceptibles de l'ancienne intervention des hommes. Quelquefois, les pierres plates, tirées au-dessus des fosses, pour les clore, sont encore en place.

J'ai fouillé six tombes de ce genre, orientées Est-Ouest.

Il est impossible de préciser les dimensions de la fosse. On peut s'en faire une idée en mesurant la distance entre les deux objets les plus éloignés qui sont découverts dans chaque tombe.

On a pu placer, en effet, les objets à la tête et aux pieds du mort. Mais cette indication est presque sans valeur si l'on se rappelle que souvent les objets sont déposés dans les tombes à la tête et près des mains des cadavres.

L'une de ces tombes, couverte de trois pierres plates et dont le fond s'enfonce à soixante-quinze centimètres (tombe 6) contient des traces pulvérulentes d'ossements entre deux groupes de deux vases espacés de un mètre dix.

Les deux plus petits qui devaient être vers les mains du mort, sont des œnochoés ; les deux plus grands étaient du côté de la tête — les fragments d'ossements, à cet endroit-là, sont plats et n'ont pu appartenir qu'à un crâne —. Je ne m'attarderai pas en précisions sur ces quatre objets ; les deux œnochoés (fig. 11), sont courantes dans les cimetières des IVe et IIIe s. av. J.-C. où, comme les nôtres, elles sont de terre assez fine et présentent une surface grise. J'ai recueilli exacte-

(94) La tête joufflue est remplacée par une grenouille. La Blanchère et Gauckler, *Catal. Alaoui*, pl. XXXVI, n° 62.

Le British Museum possède une lampe qui me paraît la même que celle de Tipasa. Elle figure au « Catalogue of lamps » de H. B. Walters, sous le n° 322 — Plate XL, n° 52.

Cf. *Bull. de corresp. Hellen.*, XXXII, p. 146, fig. 15. Elle est datée du IIIe s. au catalogue. Cette date me paraît un peu trop élevée.

ment les mêmes dans les tombes du Cap Bon. Elles existent aussi à Carthage dès les plus vieilles tombes et se maintiennent jusqu'aux derniers jours de la ville, auxquels remontent les tombes du plateau de l'Odéon où on les trouve fréquem-

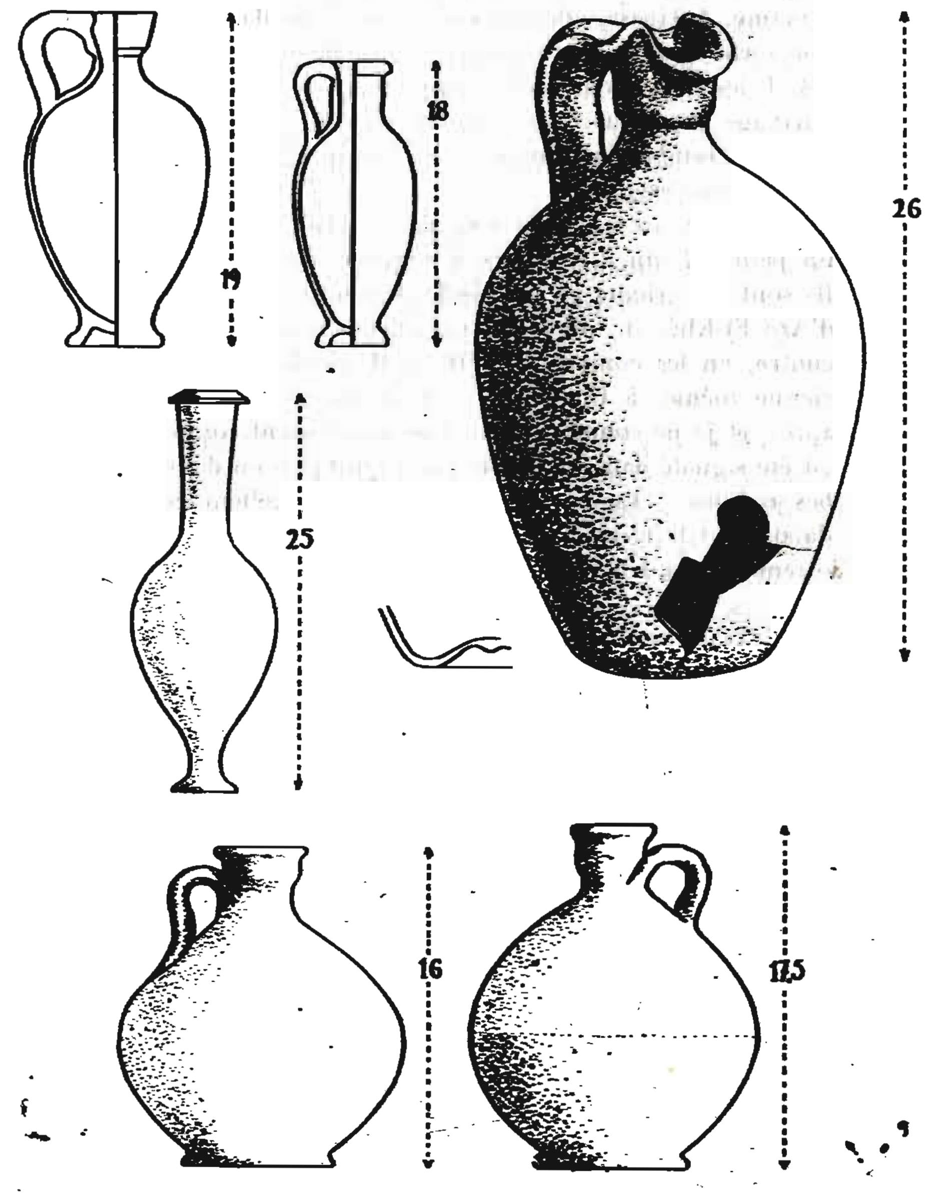


Fig. 11

ment, comme aussi dans le four du potier de Dermech où l'activité a été interrompue par la destruction de la ville

Formes utilitaires, ces poteries sont restées en usage longtemps. On les rencontre jusqu'aux époques punico-romaine et romaine. A Tipasa, elles présentent la particularité de posséder une sorte de bourrelet débordant à la base, formant pied. Ce détail les rapproche des exemplaires du four de potier de Carthage dont j'ai déjà parlé et d'autres exemplaires provenant des tombes paysannes de Smirat qui remontent au IIe s. avant notre ère [96].

Les deux autres vases sont des lécythes arybatlisques avec un petit col qui a tendance à s'évaser (fig. 11) vers le haut. Ils sont postérieurs au IVe siècle. Les tombes les plus récentes d'Ard El-Khéraïb, n'avaient pas encore révélé ces formes. Par contre, on les connaît aux IIIe et IIe siècles sur la côte algérienne même, à Gouraya [97], mais on ne les retrouve plus après, et je ne connais aucun vase exactement comparable qui ait été signalé dans les tombes néo-puniques ou dans des tombes romaines. Ces vases sont donc un excellent élément de datation et le tombeau dans lequel on les a recueillis remonte sûrement aux IIIe et IIe s. avant notre ère.

***

Un second tombeau (tombe 5), semblable au premier, contenait aussi des poteries d'époque assez voisine. Dans la partie Est de la fosse, une œnochoé, connue seulement pendant les IVe et IIIe s. av. notre ère — (fig. 11) [98] : près d'elle, des

(95) P. Gauckler, *Nécropoles*, pl. CCXXII.

(96) E. G. Gobert et P. Cintas, *Smirat*, in *Rev. Tun.*, 1941, fig. 9.

(97) S. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, fig. 13, deuxième objet en haut à droite ; fig. 14, troisième objet en bas à gauche. J'en ai trouvé un dans un très beau tombeau du Cap Bon dont le résultat de la fouille est encore inédit. Ce tombeau, à en juger par le très abondant matériel — extrêmement varié — qu'il contenait, remonte au IIIe s. av. J.-C.

Enfin, il existe un lécythe aryballisque tout semblable au Musée Alaoui du Bardo. Il provient d'un des sarcophages de la Nécropole Est d'Utique, fouillée en 1924/6 par l'Abbé Moulard. Je ne crois pas ces sarcophages antérieurs au IVe s. av. J.-C. Cf. note (24).

(98) S. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, fig. 13, deuxième objet en haut et à gauche ; fig. 15, deuxième objet en haut et à gauche. —

J. et P. Alquier, *Tombes phéniciennes à Djidjelli*, *loc. cit.* ... mier objet à gauche.

unguentaria de même époque, malheureusement écrasés par les terres [99] ; un plat analogue à ceux des tombeaux des IVe et IIIe s. des côtes tunisienne [100] et algérienne [101] et d'innombrables tessons, tous à rapporter à des formes connues aux IVe et IIIe s. av. J.-C. Le côté Ouest de la tombe où il semble que se trouvaient davantage d'objets est en contact avec une tranchée d'époque chrétienne. De là, à l'aide d'un instrument à long manche on a brisé tout ce qui pouvait être atteint par ce regard dans l'antiquité : une patère [102], des plats, peut-être même une lampe dont un fragment de bassin n'était pas entièrement écrasé. Bon nombre de ces objets étaient émaillés de noir et faits de terre rouge fine et bien cuite. Les débris que j'en ai recueillis ne m'ont permis aucune reconstitution malgré les longues heures patiemment passées au puzzle.

***

De l'autre côté du mur de basse époque appuyé contre le tombeau dont je viens de parler, j'ai mis au jour, à la même profondeur que le tombeau et dans l'alignement de sa fosse, un de ces caissons de calcaire taillé que l'on rencontre dans toutes les nécropoles puniques à partir du IIIe siècle [103]. Les maçons romains en creusant leurs fondations ont découvert la fosse dans laquelle on l'avait déposé (tombe 4). La cicatrice des terrassements destinés aux fondations s'élargit, à cet endroit-là, de façon significative et indique que la fosse entière a été vidée. Au niveau où devait se trouver le fond de la fosse, un tapis de tessons minuscules témoigne du vigoureux piétinement auquel ont été soumis les objets de terre cuite enfermés dans la tombe. Les morceaux du couvercle en dos d'âne du caisson, peu épais, ont été réduits à l'état de pierraille à

(99) Merlin et Drappier, *La nécropole punique d'Ard El Khéraïb*, forme n° 34 à la pl. IV.

(100) J'ai trouvé les mêmes à Thapsus et au Cap Bon (P. Cintas et E. G. Gobert, *Les tombes du Jbel Mlezza*, *loc. cit.*, fig. 53).

(101) S. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, fig. 15, deuxième file en commençant par le haut.

(102) P. Cintas et E. G. Gobert, *Les tombes puniques du Jbel-Mlezza*, *loc. cit.*, fig. 53.

(103) S. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, fig. 6 et p. 17.

P. Gauckler, *Nécropoles*, *passim* et en particulier, pl. CCVIII.

coups de marteau. Le caisson lui-même, basculé, ne contenait plus qu'une poignée de cendres. Des coups violents l'ont largement ébréché sur un côté [104].

***

A la même profondeur deux autres fosses étaient dissimulées dans un sol parfaitement reconstitué. Malgré toute mon

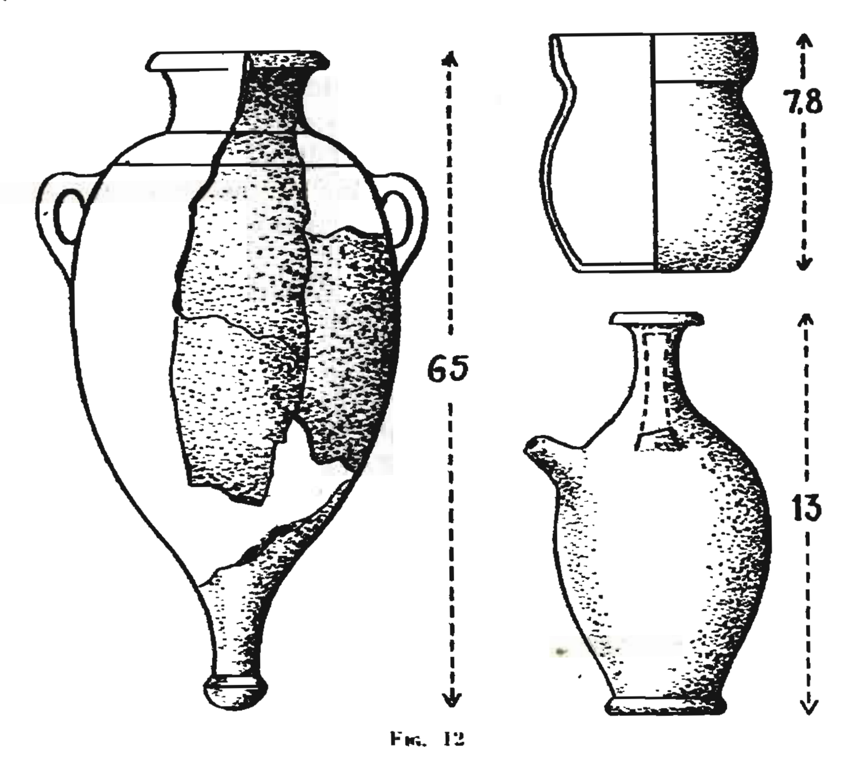


Fig. 12

attention j'ai été incapable de déterminer les limites de l'une d'elles qui ne contenait qu'un seul vase (tombe 7). L'autre (tombe 3) était un trou exigu (70 cm.), circulaire et de peu de profondeur (40 cm.) dans lequel on avait forcé une jarre contenant les restes d'un enfant en bas âge. Un biberon avait été placé à l'orifice de la jarre. Repérée et découverte en mon absence par mon collaborateur, L. Peteland, je ne peux pas

(104) J'ai fait porter ce caisson au Musée de Tipasa.

certifier que la jarre avait été placée intacte dans la fosse [105]. Avec beaucoup de soins L. Peteland a extrait tous les morceaux de la jarre écrasée par le poids des terres. Mais, je n'ai pas pu la remonter entièrement. Je tire de ce fait, en même temps que des constatations précises de L. Peteland, l'assurance que la jarre avait dû être cassée avant de servir de réceptacle à l'enfant mort. Elle ne le couvrait qu'à la façon d'un couvercle [106]. La forme de cette jarre (fig. 12) est donnée à quantité d'exemplaires dans des tombes du Cap Bon contemporaines du début du IIIe s. av. J.-C. [107]. Mais, au Cap Bon, je n'ai jamais vu ce vaisseau atteindre la taille de celui de Tipasa. Les exemplaires du Jbel-Mlezza mesurent au maximum 45 cm. de haut, celui de Tipasa en mesure 65 cm. Néanmoins, une forme assez voisine atteint semblables proportions dans des tombes un peu plus récentes, à l'Areg El-Rhazouani [108].

Quant au biberon, il est très commun dans tous les sites puniques. On le rencontre près des urnes sacrificielles du sanctuaire de Tanit, à Salammbô. Je l'ai trouvé aussi dans le sanctuaire de Sousse [109], et il n'est pas rare dans les tombes où on a placé des enfants [110].

Mais, il disparaît à peu près complètement des tombes

(105) L. Peteland a très bien fait de fouiller cette fosse dès sa découverte et sans attendre ma présence. La curiosité des gens inexpérimentés qui parcouraient le chantier, très rapproché du village, exposaient sans cesse nos découvertes à des accidents imprévisibles.

(106) Comme dans le cimetière romain de Sousse, Goetschy, *Nouv. fouilles dans les nécropoles de Sousse*, in *Bull. Archéol. Com.*, 1903, p. 165.

(107) P. Cintas et E. G. Gobert, *Les tombes du Jbel-Mlezza*, *loc. cit.*, fig. 42.

(108) Fouilles encore inédites du Service des Antiquités de Tunisie. Cf. mon observation, in *Tombes du Jbel-Mlezza*, p. 162.

(109) P. Cintas, *Sanctuaire punique de Sousse*, in *Rev. Afr.*, 1947 fig. 30, 32.

(110) Je précise au passage que les enfants me paraissent rares dans les caveaux puniques. A titre d'exemple : douze seulement à Ard El Khéraïb sur cent huit tombes parfaitement étudiées par MM. Merlin et Drappier et qui contenaient chacune de nombreux cadavres. Malgré la présence du biberon qui fait immédiatement penser aux enfants en bas âge, en général, les enfants placés dans les caveaux sont déjà grands ; la plupart paraissent avoir dépassé douze ans. J'aurai incessamment l'occasion de revenir sur cette importante constatation — lorsque je rendrai compte des résultats de la fouille du sanctuaire de Salammbô — où le nombre très élevé des urnes contenant des restes d'enfants brûlés est apparemment inexplicable. Sur ce biberon, cf. par exemple : Merlin et Drapier, *La nécropole punique d'Ard El-Khéraïb*, p. 10, note (1).

du milieu du IIIe siècle, devant la vogue grandissante du *bazzoula* [111].

Près du biberon il y avait aussi un petit bol. On trouve en général ces petits bols noircis par la fumée de quelque feu ; celui de Tipasa est enfumé [112].

Le vase trouvé seul dans le tombeau voisin est un lécythe un peu lourd, à surface jaune pâle qui devait porter des bandes bistres sur la panse. On a déjà vu cette forme dans les tombeaux d'Ard El-Khéraïb où elle est représentée par un exemplaire très semblable à celui de Tipasa, mais à panse côtelée [113]. On la suit, dans le temps, grâce aux tombeaux de Sainte Monique [114]. Et on la retrouve encore à Carthage dans le four de potier [115].

***

Enfin j'ai découvert deux autres tombes, tout près du même mur, profondément enfoncées dans le sol qui s'était refermé au-dessus d'elles (tombes 1 et 2). Le fond de l'une est dans le même plan que le plafond de l'autre, sans qu'elles soient exactement superposées. Elles sont à peu près parallèles. L'une et l'autre présentent la particularité d'avoir été bâties. A cet effet, on a employé des pierres brutes apportées spécialement. Ces parpaings, de grès coquillier tout à fait distinctement de la pierre de Tipasa, n'ont pas été taillés, mais seulement choisis avec soin et les parois verticales qu'ils déterminent sont très jointives. Dans l'une et l'autre tombe, sous les dalles de couverture, à l'intérieur des chambrettes bâties, la terre d'infiltration est restée meuble. Les objets qui y étaient disposés n'ont pas été recueillis au niveau du fond des fosses [116],

(111) Merlin et Drappier, *La nécropole punique d'Ard El-Khéraïb*, pl. IV, fig. 29.

(112) Pour sa forme, voir : S. Gsell, *Fouilles de Gouraya*, fig. 15, première file, en haut, objet posé au pied de la grande cruche. Merlin et Drappier, *La nécropole punique d'Ard El-Khéraïb*, pl. V, n° 51.

(113) Merlin et Drappier, *La nécropole punique d'Ard El-Khéraïb*, fig. 33.

(114) R. P. Delattre, *La nécropole punique voisine de Sainte Monique, le troisième mois de fouilles*, fig. 7.

(115) P. Gauckler, *Nécropoles*, pl. CCXXII.

(116) Sauf l'amulette de verre (grande densité).

mais au contraire, à mi-hauteur de la chambre comme si, au cours des temps, des infiltrations liquides les avaient soulevés et portés avant qu'ils se fixent définitivement dans la boue où ils s'étaient penchés.

La première de ces tombes (tombe 2) mesure un mètre quatre-vingt de long, soixante centimètres de large et cinquante centimètres de hauteur. Les parois Sud et le couvercle Ouest sont intacts, le reste de la construction, à l'exception du petit côté Est s'est effondré dans la tombe sans écraser, fort heureusement, le seul vase qui s'y trouvait.

L'examen des terres a permis de recueillir de nombreux ossements effrités, des perles, une amulette de verre et une gourde de terre cuite en parfait état, sous les pierres du plafond, éboulées.

Les perles sont noires et brillantes — comme l'amulette qui s'est légèrement irisée. C'est une petite tête de négresse au sommet de laquelle on a ménagé, en la coulant, une bélière de suspension aujourd'hui cassée (fig. 13). Elle ne mesure que 18 millimètres de haut et l'on peut se demander, comment sur un si petit objet, le verrier a réussi à marquer aussi nettement les lèvres lippues, le nez camus et les pommettes saillantes, principaux caractères ethniques des nègres. On connaît déjà cette amulette par des exemplaires de Chypre [117]. Mais je ne crois pas, comme a pu le penser A. de Ridder que « le type négroïde indique une provenance égyptienne » [118]. Il n'est pas contestable que de telles pendeloques de verre ont été fabriquées en Egypte [119], et, tout comme les autres, l'amulette de Tipasa en provient très certainement — encore qu'il soit possible que la Phénicie ait produit, elle aussi, des amulettes de ce genre dans les célèbres verreries d'Hebron. Mais ce n'est pas parce que l'objet représente une tête de nègre qu'il est permis de soutenir qu'il a été fait en Egypte.

La plupart du temps, ces pendeloques reproduisent des visages qui n'ont rien à voir avec les visages d'Egypte ou de

(117) A. de Ridder, *Catal. Coll. de Clercq*. VI, p. 276, nos 627-635.

(118) *Ibid.*, p. 275, *in fine.*

(119) De Bissing, *Rev. Archéol.*, 1908, I, p. 215-6.
Cf. aussi : Petrie et Ducan, *Hyksos and Israelite cities*, p. 37, 45 XXXVIII, 43/8 — pour les objets de Saft El-Henneh, dans le Delta.

Nubie. Ce sont des personnages à barbe — ce qui serait un contresens pour l'Egypte — des blancs, des grecs, comme les gens de Naukratis qui fabriquaient ces objets, ou des Syro-palestiniens.

En outre, l'image représentant une tête de nègre est fréquente ([120]) sur des scarabées de jaspe du IV[e] et du III[e] s. fabriqués à Carthage ([121]) et en Sardaigne ([122]) et qui n'appartiennent pas à la pacotille égyptienne.

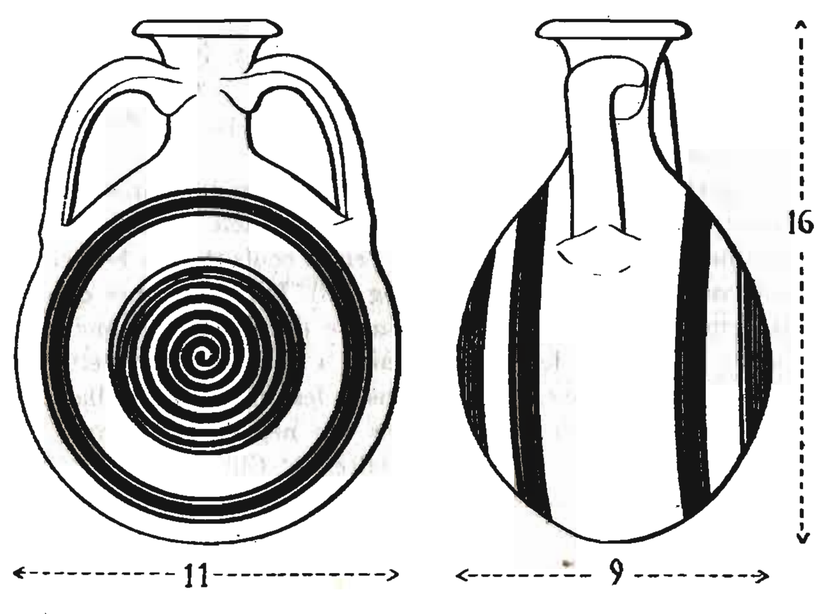


FIG. 11

Cette tête a été choisie pour sa seule vertu apotropaïque ([123]).

En tout cas, la recension de particularités anatomiques caractérisant les négroïdes relevées à l'examen d'une foule de squelettes provenant de tombes puniques, les nombreuses pratiques rituelles telles que le deuil rouge ou l'inhumation en décubitus latéral fléchi ([124]) encore respectées par les noirs d'Afrique, m'amènent à affirmer que le monde punique avait dû absorber un peuplement — probablement autochtone — d'origine négroïde. Et, dans ces conditions, il n'y a rien d'étonnant, non plus, à retrouver si fréquemment des portraits de nègres sur les objets carthaginois.

(120) J. Vercoutter, *Objets égyptiens ou égyptisants du mobilier carthaginois*, n° 589, par exemple.

(121) P. Cintas, *Amulettes puniques*, p. 27.

(122) *Ibid.*, p. 25, notes (75) et (76).

(123) Sur les vertus apotropaïques des faces, cf. P. Cintas, *Amulettes puniques*, p. 63.

Cependant, il n'a jamais été trouvé à Carthage, d'amulette représentant comme celle de Tipasa, une tête de nègre. Les objets de même fabrication y ont été trouvés en grand nombre, mais tous sont ou des grotesques à barbes tuyautées ou des femmes à chignons gonflés au sommet de la tête ([125]). Les tombes de Gouraya ont aussi livré une de ces petites têtes de pâte de verre ([126]) aujourd'hui au Musée du Louvre. Elle ne reproduit pas un nègre non plus, mais elle appartient pourtant bien à la même série d'objets. Elle en est contemporaine. Les remarques faites plus haut à propos des balsamaires de verre sont valables pour les masques de même matière. Les plus ouvragés, les plus compliqués, ne sont pas postérieures au III[e] siècle bien que leur fabrication ait duré jusqu'aux premiers jours de notre ère. L'amulette de Tipasa, avec sa richesse de détails, ne révèle pas un art déjà décadent. Elle se range aux côtés des meilleures pendeloques de Sainte Monique ([127]), véritables chefs-d'œuvre de l'art de la verrerie.

Quant à la gourde (fig. 14), elle est en terre légère, d'un blanc jaunâtre, clair et un peu safrané. Sa surface blanche est rehaussée de peintures noires qui ont tourné au brun. Sa panse est un peu aplatie sur les côtés ; les anses décrivent une courbe élégante et s'attachent à mi-hauteur du col. Les ornements peints sont un cercle fait d'une bande entre deux filets et, à l'intérieur de ces anneaux une spirale dont le centre naît au plus fort de la panse.

Cette gourde est courante en Chypre et dans le Moyen-Orient où on la rencontre dans les tombes de la période

(124) E. G. Gobert et P. Cintas, *Smirat*, in *Rev. Tun.*, 1941, p. 118.

(125) P. Cintas, *Amulettes puniques*, p. 56 et suiv.

(126) P. Gauckler, *Nécropoles*, pl. CCLXIX, fig. 4 — fouilles de 1891-1892. Noter l'amulette de Bardo, n° 3 en verre opaque bleu foncé, fortement irisée, comme la nôtre.

(127) P. Berger, *Catal. Lavigerie*, pl. XXXV.

« gréco-phénicienne » [128]. Elle y présente des archaïsmes, tels l'attache des anses qui prennent appui très près de la panse sur un sol en cornet, un ombon central autour duquel sont disposés des cercles peints, aux flancs du vase.

L'exemplaire type de ce genre de poteries me paraît être celui dont Cl. Schaeffer a donné une reproduction et qui provient d'une tombe de Lefkoniko [129].

Ces gourdes sont extrêmement rares en Afrique du Nord. Le Musée Alaoui, au Bardo de Tunis, en possède deux, découvertes à Carthage en 1917.

L'une d'elles est d'un style marqué d'archaïsme. Au plus fort des côtés une ébauche d'ombon subsiste. Le col long rappelle celui des vieux exemplaires chypriotes. Sur une surface brillante, les décors ont été soigneusement répartis.

L'autre, trouvée dans un tombeau d'Ard El-Morali, attribué à la première moitié du IVe siècle [130], est en terre blanche.

Sur sa surface friable le décor n'a pas tenu. — Sa forme est très voisine de celle d'une troisième gourde trouvée à Gouraya par P. Gauckler [131]. Cette dernière gourde est encore plus décadente que celle de Tipasa : par sa forme d'abord et par son ornement qui ne comporte même plus de cercles extérieurs limitant le décor.

En dehors de celles qui ont pu être découvertes à l'occasion de fouilles clandestines ce sont là les seules gourdes de ce type trouvées en Afrique du Nord, que je connaisse.

La rareté de ces objets en Afrique du Nord me fait croire qu'ils y ont été apportés de Chypre où leur fabrication avait dû se maintenir.

La présence, dans un tombeau d'Ard El-Morali contigu à celui dont provient la gourde, d'un petit masque de verre [132] sur lequel un gros nez indique peut-être qu'il représentait

---

(128) Pottier, *Album*, A 167, pl. 9, p. 8 (catal. p. 111) ; Ohnefalsch-Richter, *Kypros*, pl. CCXVI, 20, p. 494 (Kition) ; Myres, *Catal. Cyprus Museum*, 973, pl. IV, p. 66 (provient de Kouklia-Paphos) A. de Ridder, *Catal. coll. de Clercq*, t. V, p. 317, n° 527 et pl. XXXIV, n° 527.
Perrot et Chipiez, *Hist. de l'Art*, VI, fig. 468/9, p. 917, formes très voisines et décors tout à fait semblables, mais de Mycènes.

(129) Cl. F. A. Schaeffer, *Missions en Chypre*, pl. XXVI.

(130) A. Merlin, *Bull. Archéol. Com.*, 1918, p. 318.

(131) P. Gauckler, *Nécropoles*, p. 323.

(132) A. Merlin, *Bull. Archéol. Com.*, 1918, p. 320.

aussi un nègre — comme l'amulette de Tipasa — est un trait commun de plus, entre le tombeau de Tipasa et le groupe de tombes d'Ard El-Morali fouillé en 1917. Il est bien possible que, comme ce groupe de tombes, le petit caveau de Tipasa remonte aussi au début du IVe siècle av. J-C. Celui-ci, on s'en souvient, est disposé au-dessus d'une autre tombe qui, par conséquent, doit être plus vieille.

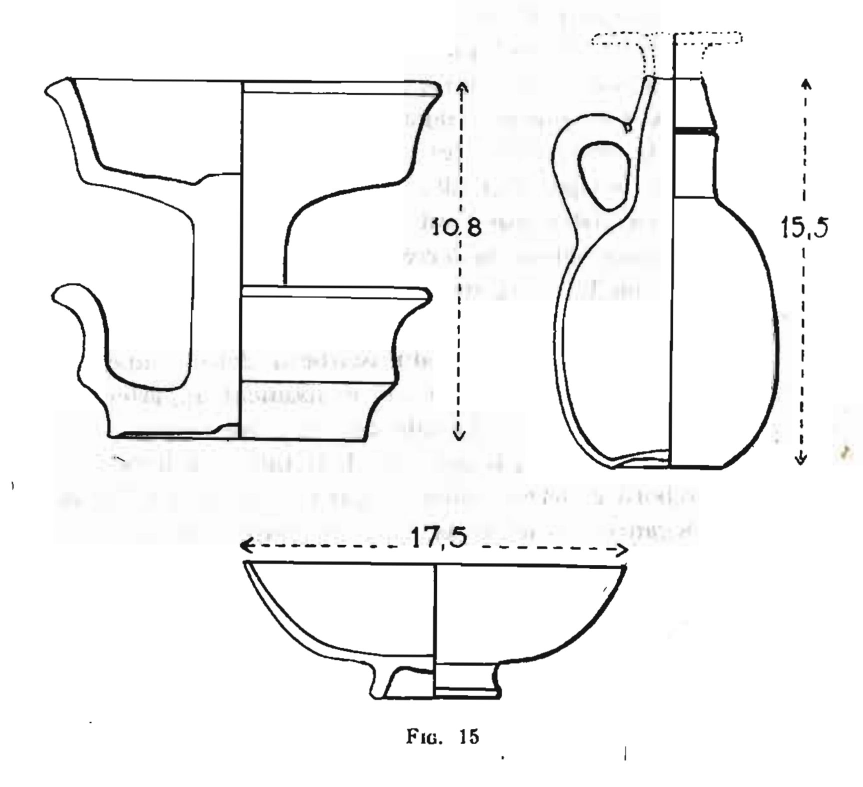


Fig. 15

Les objets que j'y ai trouvés confirment exactement cette remarque basée à priori sur la position relative des deux tombes au sein même du sol.

***

Comme la précédente, la tombe est construite à l'aide de dalles plates assemblées. Les dimensions intérieures sont apparemment très réduites. La partie Ouest n'a que trente centi-

mètres de largeur et trente centimètres de hauteur. La pa Est est à peine plus confortable, elle a cinquante-cinq centimètres de large et quarante-cinq de hauteur.

Trois dalles verticales forment l'un des côtés, quatre forment l'autre, mais il semble bien que la couverture Est de la tombe n'ait jamais existé. Une seule pierre plate est posée horizontalement sur les pierres dressées des côtés. Elle ne couvre que la moitié de la longueur (1 m. 75) totale de la fosse. Aucune autre pierre ayant pu faire office de couverture n'a été découverte auprès de la tombe là où elle aurait pu basculer. Il semble bien que seul le visage du mort ait été recouvert. Comme dans la précédente, les objets qui se trouvent dans cette tombe ne sont pas recueillis à même le fond de la fosse, au niveau des os, mais plus haut, assez près de la couverture. A l'intérieur de la tombe la terre est meuble — elle permet une recherche facile — et ne contient aucun petit objet de parure.

J'ai trouvé, vers le milieu du tombeau deux coupes de terre cuite dont l'une m'a paru sur le moment appartenir à une coupe à pied et dans l'angle Sud-Est une aiguière « à bobèche » et un plat émaillé (fig. 15). L'aiguière « à bobèche » a perdu le rebord étalé en collerette qui lui donne d'habitude toute son élégance. Je ne crois pas que l'objet ait été brisé rituellement. La cassure est vieille, ternie. Je n'ai pu recueillir dans la terre pourtant bien examinée, aucun fragment qui puisse être rapporté à ce vase. Il a été cassé dans l'antiquité et a été introduit brisé dans la tombe.

Il ne s'agit pas d'une de ces aiguières chypriotes « à bobèche » en terre rouge extrêmement légère, fine et bien lissée ou à couverte sang, de « whell finished » ou de « burnished » des anglais (133). Ces dernières sont très rares à Carthage où elles ont été importées par les premiers colons, probablement parce que l'industrie locale s'est emparée très tôt des modèles de Chypre et les a imités. Dès le VIe siècle les vases à surface rouge brillante ont entièrement disparu (134) pour céder la place aux produits de la céramique du cru. On trouve encore

(133) Sur les appellations en ce qui concerne les céramiques de l'Orient, voir : de Genouillac, in *Syria*, XI, p. 307.

(134) A. Merlin, *Bull. Archéol. Com.*, 1918, p. 309.

des aiguières « à bobèche » dans les tombes de ce moment-là, mais ce sont alors des objets assez malhabilement reproduits par des potiers puniques, à l'aide de terre lourde. Puis les manufactures carthaginoises ont également très vite éliminé les formes de réalisation délicate pour les remplacer par des formes très simples, et, les aiguières « à bobèche » imitées ont à ce moment disparu à leur tour. A Carthage, on les a totalement oubliées dès le Ve s. av. J.-C. L'aiguière « à bobèche » de Tipasa est une de ces reproductions locales de terre lourde — antérieure à la fin du Ve siècle et très probablement quelque peu postérieure au VIe s. av. J.-C.

Le plat émaillé se trouvait dans la tombe immédiatement au-dessous de l'aiguière « à bobèche ». Il était brisé en un nombre incalculable de morceaux. Remonté, il mesure 17 cm. 5 de diamètre et 6 cm. de creux. L'excellente qualité de sa couverte en fait un objet d'importation dont, à la vérité, je ne connais pas d'équivalent en Afrique du Nord où les objets émaillés sont en général d'une mauvaise venue — quand ils ne sont pas de piètres imitations faites sur place (135). L'épaisseur de l'émail, la couleur d'un noir franc du bol de Tipasa sont des caractères qui appartiennent, dans la céramique grecque, aux objets produits vers la fin du Ve siècle av. J.-C. et peu après.

Quant aux coupelles, je me suis aperçu en les dessinant que l'une d'elles portait en son centre une cicatrice sur laquelle vient s'appuyer très exactement le pied de l'autre que je croyais cassé. Ce sont, en réalité, les deux coupes d'un brûle-parfums des premiers temps puniques, composé de deux petits plats superposés et reliés par une colonnette verticale. L'objet est aujourd'hui complet et fort intéressant (136). Il est en poterie faite à la main, sans emploi du tour, bien lissée, probablement à l'aide d'une coquille. La terre employée à sa fabrication est lourde et mal épurée — la cuisson lui a donné la couleur qu'ont les poteries du même genre que les Kabyles modèlent encore en Algérie de nos jours. Il mesure 10 cm. 8

(135) P. Cintas et E. G. Gobert, *Tombes puniques du Jbel Mlezza*, in *Rev. Tun.*, 1939, p. 185 et note (76).

(136) Sur ces brûle-parfums, cf. P. Cintas, *Le sanctuaire punique de Sousse*, in *Rev. Afr.*, 1947, p. 28.

de hauteur. Les parois des coupelles et en particulier celles de la coupelle inférieure sont carénées comme beaucoup de poteries faites à la main. Il n'y a pas lieu de tirer argument de ce détail en faveur de l'ancienneté de l'objet. Si les panses carénées sont courantes et caractérisent presque les poteries de la fin du néolithique c'est seulement, à mon sens, parce que ces poteries ont été faites sans emploi du tour, par la méthode déjà souvent expliquée du colombin de terre [137] qui favorise la détermination de ce galbe particulier. On voit encore des carènes au IIe s. av. notre ère sur des bols de Smirat [138], et jusqu'à présent même dans les campagnes d'Afrique du Nord, où la vaisselle utilitaire est fabriquée par les ménagères.

Par contre, les dimensions du brûle-parfums sont une très valable indication quant à son âge. De tels brûle-parfums dont la taille atteint et dépasse dix centimètres ne se rencontrent que dans les tombeaux de Dermech et de Douïmès qui remontent tous à une période antérieure au Ve siècle avant notre ère. J'ai montré ailleurs [139], comment, au cours des temps, on a modifié les formes de ces brûle-parfums et, concurremment, à la vérité, on a aussi diminué leurs tailles. Les plus récents ne dépassent pas cinq centimètres de haut.

De ces divers éléments il semble bien résulter qu'il faut rapporter la tombe d'où proviennent le brûle-parfums, le plat émaillé et l'aiguière « à bobèche », à une période voisine de la fin du Ve siècle av. J.-C.

⁂

Ainsi la preuve de la très ancienne occupation du site de Tipasa est administrée. Le silence des textes de l'antiquité quant à un point précis — comme celui qui nous occupe — n'a pas à être exploité par ceux qui écrivent l'histoire dans la quiétude de leur bibliothèque sans vouloir tenir compte de l'existence probable de « monumenta » dans les lieux mêmes où la vie s'est déroulée. Les textes traditionnels sont

(137) Voir par exemple : E. G. Gobert, *Les poteries modelées du paysan tunisien*, in *Rev. Tun.*, 1940, p. 141 et suiv.

(138) E. G. Gobert et P. Cintas, *loc. cit.*, p. 96.

(139) P. Cintas, *Sanctuaire punique de Sousse*, in *Rev. Afr.*, 1947, p. 28.

très souvent incomplets et relatent quelquefois des faits déjà déformés [140].

Tous les développements qui ne reposent que sur ces textes et encore plus ceux qui ont été échafaudés sur des interprétations des mêmes textes sont appelés, un jour ou l'autre, à subir la contradiction des découvertes qui viendront les controuver. Au contraire, je crois, pour ma part, à la valeur définitive et totale des « monumenta » [141].

Et, sans prétendre par là enlever leur mérite aux admirables travaux des historiens dont certains — tel l'« *Histoire Ancienne de l'Afrique du Nord* » de Gsell — sont et resteront longtemps une gloire pour la culture du monde, j'aimerais bien que l'on tente un jour d'écrire une histoire qui serait uniquement raisonnée sur les « monumenta » et pour laquelle les récits de l'antiquité ne joueraient qu'un rôle accessoire de recoupement ou d'explication. Comme un timide essai dans ce sens, je crois donc possible aujourd'hui, en l'absence complète de textes, de raconter cependant une page de l'histoire de Tipasa.

⁂

Vers la fin du VIe siècle avant notre ère, les premières barques venues de l'Est ont heurté de leur proue le sable de la crique de Tipasa. Une poignée de marins, animés des vieilles croyances de leur patrie, y ont séjourné dans un établissement tout d'abord très précaire. Cette indication est donnée par la présence du grand caveau du port. Seul ves-

(140) Cf. par exemple : P. Cintas, *Sanctuaire punique de Sousse*, in *Rev. Afr.*, 1947, p. 63, à propos du serment d'Hannibal.

Je remercie ici très vivement M. A. Aymard d'avoir bien voulu me communiquer la belle étude consacrée au Serment d'Hannibal par Elias J. Bickerman et dont mes conclusions s'écartent quelque peu. (Elias J. Bickerman, *An Oath of Hannibal*, in *Transactions of the American Philological Association*, 1944, vol. LXXXV, p. 87). Les spéculations philologiques de E. J. Bickerman fort intéressantes en elles-mêmes, n'ébranlent en rien ma conviction.

(141) J'emploie ce mot avec son acception latine, de *monere* avertir : ouvrage destiné à perpétuer le souvenir d'un homme ou d'un fait.

L'usage moderne retient, en général, le mot monument pour désigner une œuvre imposante. Le sens que je désire laisser à l'expression « *monumenta* » est par conséquent tout différent. Une simple perle de collier minuscule, l'intaille visible seulement à la loupe et gravée au plat d'un scarabée, les graffites écrits à l'encre sur des tessons de poterie, sont des « monumenta ».

tige [142] de l'époque, il répond par son importance aux préoccupations spirituelles de gens désireux de respecter leurs pratiques funéraires, difficiles à observer en pays lointain pourtant — et qui ne reculèrent pas devant la nécessité de creuser dans le roc un monument très imposant.

Il est bien évident que le mobilier funéraire du caveau, s'il était venu jusqu'à nous, nous aurait révélé plus exactement l'identité des navigateurs établis les premiers à Tipasa ; mais bien longtemps après encore, le peuplement n'est représenté que par des marins ou, en tout cas, seulement par des gens qui attendent tout de l'extérieur, de la mer : les deux tombes les plus anciennes qui succèdent, dans le temps, au grand caveau ne contiennent toujours que des objets apportés.

Il ne saurait échapper, en effet, qu'à l'exception du brûle-parfums qui a pu être fabriqué à Tipasa même, tous les autres objets découverts sont des produits des rives de la Méditerranée orientale [143].

Le plat émaillé, la gourde, l'amulette de verre sont inconnus ou rarissimes à Carthage et il est impossible de s'expliquer comment on a pu les rencontrer dans un site aussi modeste que Tipasa s'ils n'y ont pas été transportés par des gens restés en contact avec l'Orient, des marins. L'absence de lampe, pièce cependant importante du rituel funéraire à l'époque durant laquelle on édifia les deux tombes, n'est pas due au hasard. C'était un objet trop utile pour qu'on puisse s'en priver, dans un lieu où son remplacement était si difficile. Par contre, aucun des autres objets trouvés dans ces tombes ne revêt une importance utilitaire si grande qu'un navigateur ait répugné à s'en défaire [144]. L'aiguière « à bobèche » n'était-elle point déjà cassée par ses usages antérieurs avant d'être placée dans la tombe ?

Quant au brûle-parfums on a jugé nécessaire de le fabriquer tout exprès pour la cérémonie — et on l'a modelé,

---

(142) Cf. note (54).

(143) L'aiguière « à bobèche » a des équivalents de terre lourde, en Chypre, à la même époque — elle peut, au surplus, avoir été prise à Carthage au cours d'une escale.

(144) Objets utilitaires, les plats sont évidemment les objets les plus nombreux parmi la vaisselle de bord. Il suffit pour s'en convaincre de regarder les vitrines du Musée Alaoui où sont exposées les trouvailles provenant de la galère de Mahdia.

évidemment parce que le potier disposant d'un tour n'était pas encore installé là. Le relâchement des prescriptions religieuses aidant, on n'a plus pris la peine de creuser des tombes profondes — soit qu'on ait été trop pauvre, soit qu'on ait été trop pressé par la brièveté des escales au comptoir.

Plus tard, vers la fin du IIIe siècle, on est fixé à demeure. La vaisselle funéraire des tombes plus nombreuses, est produite dans une manufacture locale. Elle a même un caractère un peu particulier qui la distingue de celle de Carthage et la rapproche des formes déjà connues sur les côtes algériennes [145]. Les tombes sont toujours modestes, creusées à la hâte et sans recherche, tout près du petit port autour duquel devait se concentrer toute vie. Mais les choses ont bien changé cent ans après ; la colonisation et l'exploitation du pays ont enrichi ses occupants. Ils montrent leur opulence en se faisant bâtir des caveaux considérables à dalles contrebutées, à l'image de ceux de leurs lointains ancêtres [146]. Ils continuent à commercer avec l'Orient d'où leur viennent les balsamaires [147] de verre de grand prix [148].

***

On l'a vu, le court récit qui précède ne fait appel qu'aux seuls « monumenta ». Je sais bien que leur recherche est laborieuse et onéreuse. Il faut pour les atteindre, en effet, bouger souvent plus de mètres cubes de terre sur les chantiers de fouilles que de grains de poussière entre les pages des livres où se cachent les traditions des compilateurs de l'antiquité. Bien sûr, de tels efforts peuvent paraître désespérants avant même d'être entrepris. Mais je crois, pour ma part, que le remède à ce mal se trouve précisément dans la connaissance et la mise en pratique des techniques rationnelles de recherches préalables aux fouilles. Une fois soigneusement posée l'équation de tous les éléments donnés par un problème d'exploration, l'application des théorèmes connus et de leurs corollaires doit en permettre, à tous les coups, la solution.

---

(145) Œnochoé à bec court et renflé — lécythe à col épaissi — courants à Djidjelli, Collo, Gouraya — rares à Carthage.

(146) P. Gauckler, *Nécropoles*, pl. CXIV, par exemple.

(147) Perrot et Chipiez, *Hist. de l'Art*, III, p. 747.

(148) J'arrête là ce récit pour ne pas sortir des temps puniques.

Cette méthode peut économiser les efforts dans tous les domaines. Au surplus, elle dispense à ceux qui l'appliquent, outre les joies habituelles de la trouvaille, celles plus profondes de la découverte scientifiquement calculée, attendue, en quelque sorte, comme le résultat d'une expérience de laboratoire, supputé et escompté par avance.

J'ai toujours eu une foi profonde en la valeur de la méthode scientifique, sûre, féconde. Et il est grand temps d'en recueillir les bienfaits en l'appliquant à l'archéologie. Dans cet esprit, j'ai cru aussi, pour ma part, nécessaire de renverser la formule du Taciturne parce qu'il était «... besoin d'espérer pour entreprendre et de réussir pour persévérer ».

P. CINTAS.

ANNEXES

Pages

A. — *Catalogue* 318

B. — *Tableaux synoptiques* .... 321 et 322

C. — *Plans :*

I. Schéma panoramique de la situation des cimetières anciens 323

II. Plan de la région Ouest des cimetières anciens (n° 1) 324

III. Plan de la région Est des cimetières anciens (n° 2) 325

D. — *Tables :*

I. Table des illustrations 327

II. Table alphabétique 328

CATALOGUE

NOTA. — Tous les chiffres entre parenthèses et en italiques renvoient aux schémas des tableaux synoptiques annexés ci-après aux pages 321 et 322.

⁂

N° 0. — Sarcophage au milieu du port, cf. cul-de-lampe, page 282.

N° 1. — Cf. plan n° I et tableau, page 321.

N° 2. — Cf. plan n° I et tableau, page 321.

N° 3. — Cf. plan n° I et tableau, page 321.

N° 4. — Cf. plan n° I et tableau, page 321.

N° 5. — Cf. plan n° I et tableau, page 321.

N° 6. — Cf. plan n° I et tableau, page 321.

N° 7. — Cf. plan n° I et tableau, page 322.

N° 8. — Cf. plan n° I et tableau, page 322.
(Dans la fosse) débris de deux *unguentaria* (*16*). Un plat en terre rouge. Deux petites amphores. Une œnochoé (*23*), tous ces objets sont entièrement écrasés par le poids des terres. Un miroir carré en bronze.

N° 9. — Cf. plan n° I. Partie inférieure d'un tombeau à dalles contrebutées. Un larmier, délimite, au niveau du roc, la zone supérieure construite.

Sur le rebord du tombeau, débris d'une grande amphore remontée par L. Petelaud. Au fond, tessons abondants.

N° 10. — Cf. plan n° I. Tombeau réemployé, période récente. Humérus d'enfant de six ans. Deux anses de lampes chrétiennes. Deux énormes jarres vides et brisées. Débris de verre.

N° 11. — Cf. plan n° I. Tombeau occupé par une construction romaine.

N° 12. — Cf. plan n° II et tableau, page 322.

a) *Couche de sable supérieure :*

Une jarre (*19*) contenant les ossements incinérés d'un adulte, d'un jeune et d'un petit animal : probablement d'un lapin. Cette jarre repose sur un crâne entouré d'ossements humains sans connexion anotomique. Une jarre à pointe (écrasée) cendres. Amoncellement de cendres dans les trois niches. Deux plats émaillés noir. Deux lagynoi (*20*). Une petite amphore à anses constituées par deux boudins de terre accolés (*18*). Un petit bol émaillé noir (*17*). Un bassin de lampe rhodienne, émietté. Deux plats avec marques égratignées (*28*) et (*29*) après cuisson. Nombreux débris d'*unguentaria* (*21*) et (*22*). Une œnochoé (*23*). Débris d'œnochoé (*44-?*).

b) *Couche de sable inférieure :*

Un objet de plomb incompréhensible (*26*). Un amphorisque de verre incrusté (*24*). Un clou en bronze (*27*). Nombreux débris d'*unguentaria* (*25*). Débris d'ampoule émaillée de noir.

N° 13. — Cf. plan n° II et tableau, page 322.
Très bouleversé. Nombreux débris de grosses jarres. Tessons de poterie d'Arezzo et de poterie campanienne. Pieds d'*unguentaria*, forme (*25*). Une lampe mauvais émail noir (*30*), marquée d'un pied imprimé sur le fond. Une petite œnochoé (*31*), assez voisine de la forme 5 du catalogue de S. Gsell [149]. Quatre plats. Deux amphores.

N° 14. — Simple fosse, 200 × 55 ↓ 45. Cf. plan n° II et tableau page 322.
La fosse comporte une feuillure de 10 cm. de large et de 5 cm. de haut. Une fiole allongée (*33*). Une aiguière (*32*). Nombreux débris de poteries émaillées et en terre rouge.

N° 15. — Simple fosse, 180 × 60 ↓ 60. Cf. plan n° II et tableau, page 322.
Au fond de la fosse, ossements très détériorés d'un personnage simplement inhumé. Un plat émaillé noir, un autre écrasé. Deux petits plats rouges. Nombreux débris de petites amphores et de plats émaillés ou non. Deux lampes (*35*) et (*36*) un une grande jarre cassée (*34*), contenant des ossements humains incinérés.

---

(149) S. Gsell, *Mél. de Rome*, 1894, fig. 37, p. 481.

N° 16. — Cf. plan n° I et tableau, page page 322.

Excavation circulaire. Un petit kylix fumé (*38*), une lampe (*37*), une œnochoé (*39*).

N° 17. — Cf. plan n° I et tableau, page page 322.

Excavation circulaire. Plat et lampe écrasés. Support de vase émaillé (45).

N° 18. — Cf. plan n° II et tableau, page page 322.

Deux simples fosses pas tout à fait orientées de la même façon et dont la cloison de séparation s'est effondrée. 240 × 50 ↓ 60. Tout le matériel a été repoussé dans la fosse méridionale, sans égard. Il est entièrement détruit. La fosse septentrionale abrite une incinération ; l'autre les os d'un personnage simple-plement inhumé. Une jarre (*40*), (c'est le n° 1 du catalogue de S. Gsell) dont le col a été brisé. Contient des os incinérés. Orifice luté à l'argile. Une lampe (*42*). Deux vases (forme ?) écrasés par les terres.
Deux plats émaillés de noir, cercles concentriques imprimés au fond, marli vertical (*41*). Un petit bol de terre extrêmement fine, allongé (*43*).

N° 19. — Cf. plan n° II.

Simple fosse, 100 × 50 ↓ 60. Comporte une feuillure très abîmée. Débris de poteries.

N° 20. — Cf. plan n° II.

Simple fosse, 100 × 50 ↓ 60. Débris et stèle. Cul-de-lampe, p. 284.

N° 21. — Cf. plan n° II.

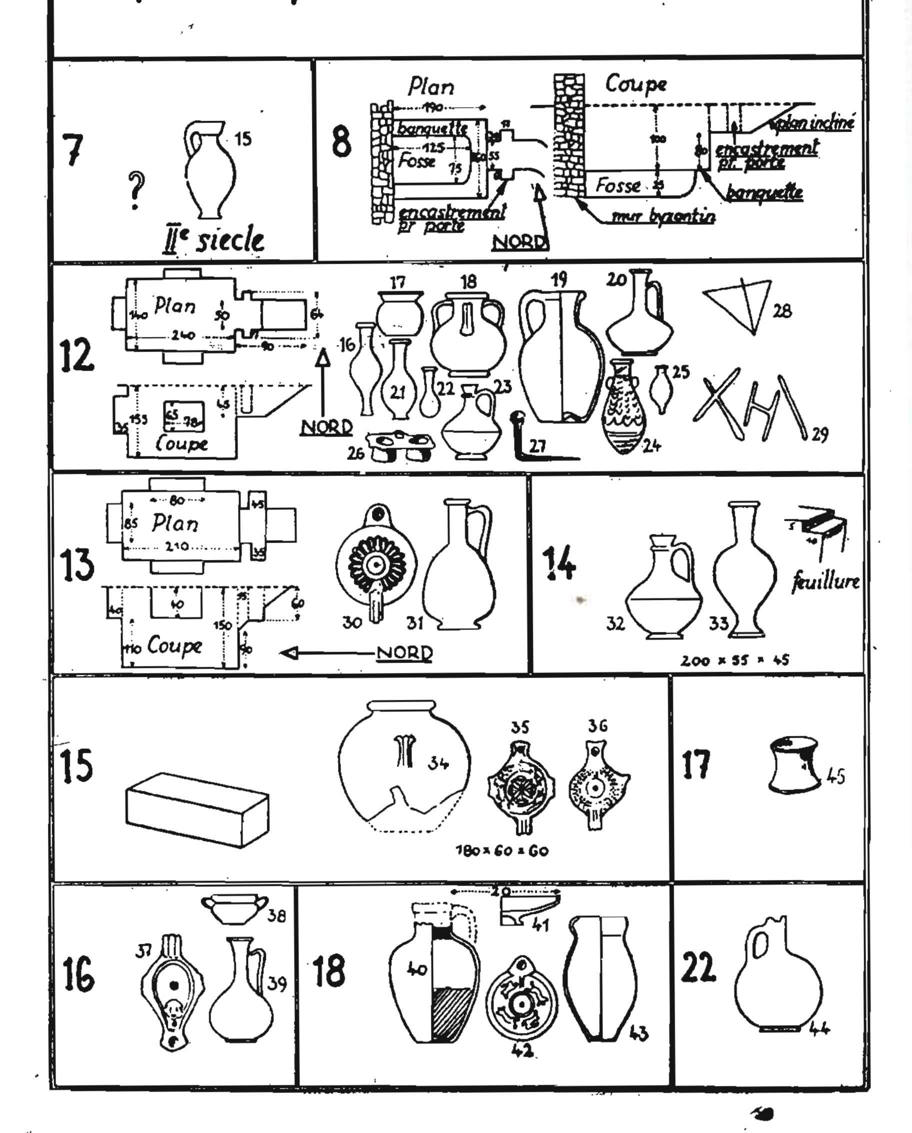
Simple fosse, 105 × 45 ↓ 45. Débris.

N° 22. — Cf. plan n° II.

Simple fosse, 80 × 35 ↓ 50. Débris de poterie d'Arezzo, sigillée.

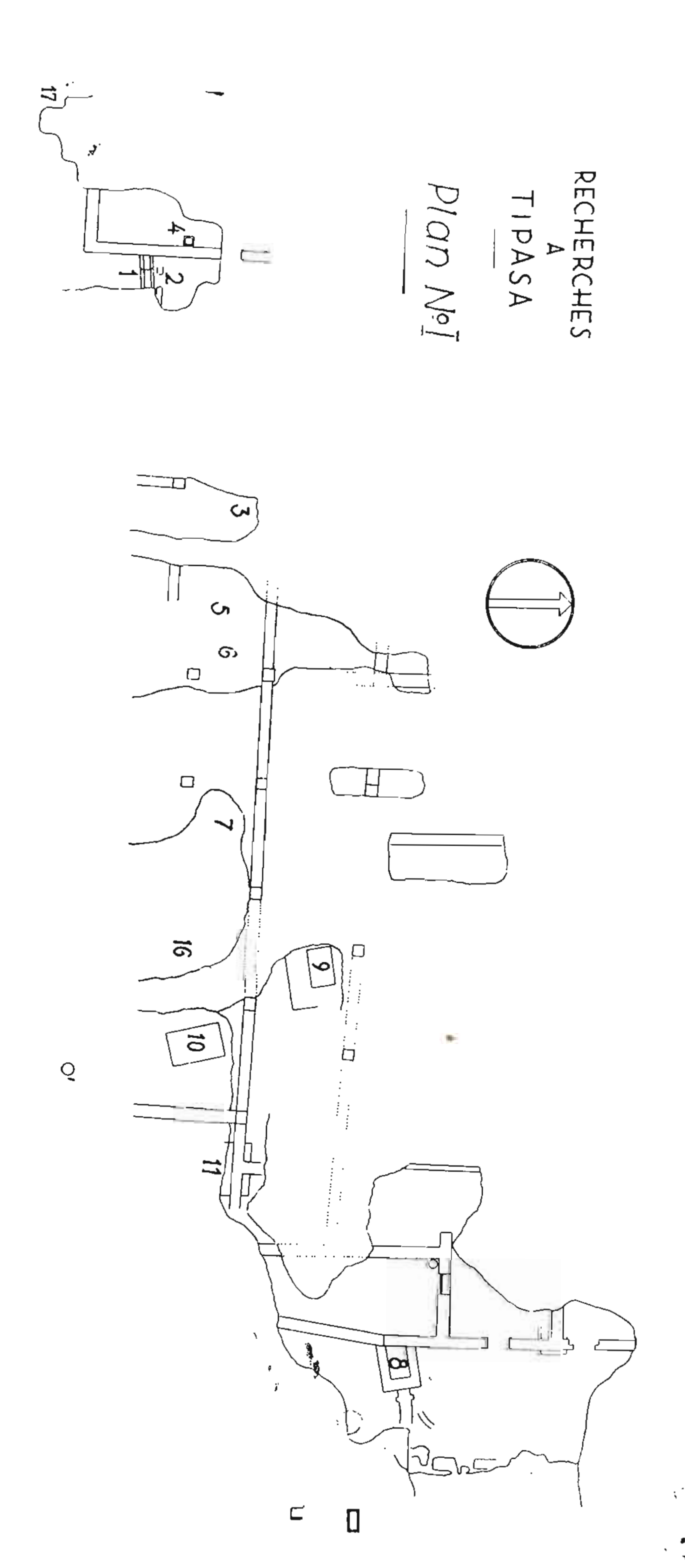
N° 23. — Cf. plan n° II et tableau, page page 322.

Simple fosse, 220 × 65 ↓ 65. Débris de poterie d'Arezzo, de poterie fumée et une œnochoé (*44*).



Matériel des Tombeaux néopuniques et des fosses postérieures.
7
IIe siecle
8
Plan
banquette
Fosse
encastrement pr porte
NORD
Coupe
plan incliné
encastrement pr. porte
banquette
Fosse
mur byzantin
12
Plan
Coupe
NORD
13
Plan
Coupe
NORD
14
feuillure
200 × 55 × 45
15
180 × 60 × 60
17
16
18
22

Tombes païennes
Tombeaux néopuniques
Tombeaux puniques
Restes de la carrière romaine
niveau de la mer


RECHERCHES
A
TIPASA
Plan N° I
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
16
17

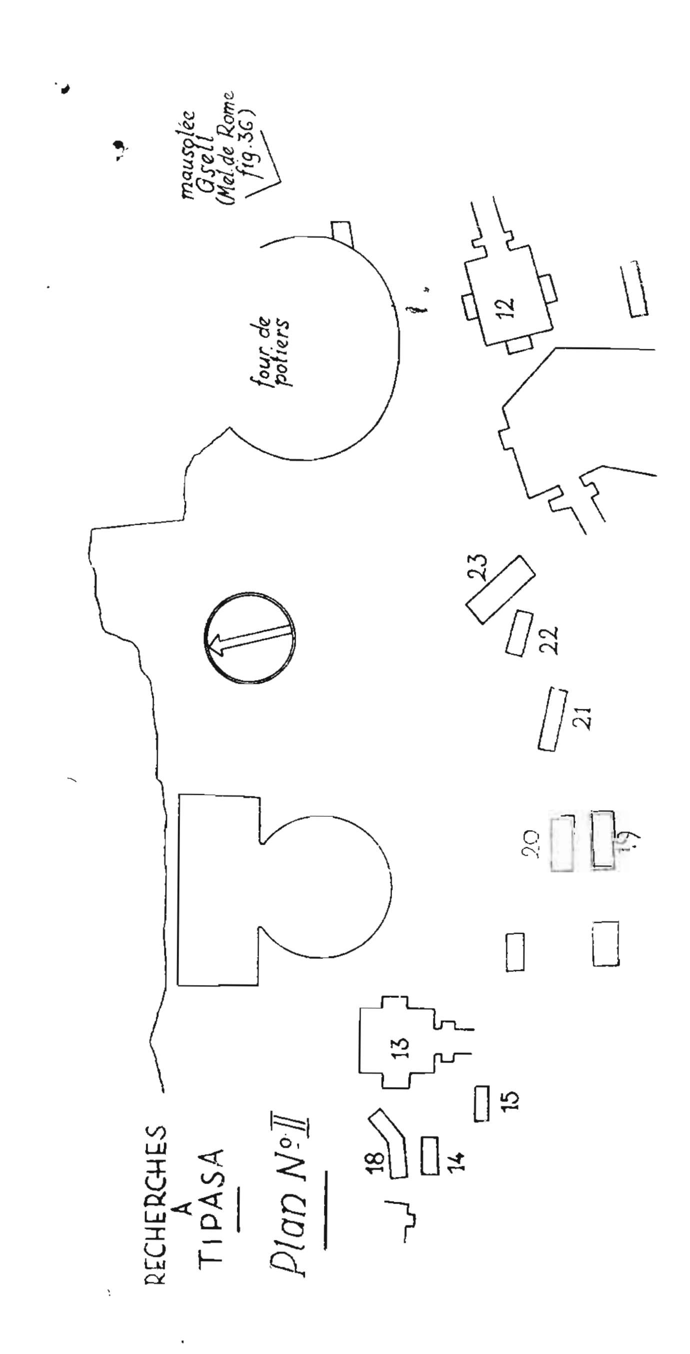

mausolée
Gsell
(Mel. de Rome
fig. 36)
four de
potiers
RECHERCHES
A
TIPASA
Plan N° II
12
13
14
15
18
19
20
21
22
23

TABLE DES ILLUSTRATIONS

		Pages
Fig. 1.	— Grand tombeau au milieu du port	282
Fig. 2.	— Stèle du tombeau n° 20	284
Fig. 3.	— Schéma du tombeau construit de La Chebba	285
Fig. 4.	1. Tombeau bâti de Carthage (VIe siècle) 2. Tombeau creusé dans le roc (à puits, escalier et chambre) du Cap Bon (IVe siècle) 3. Tombeau néopunique de Tipasa ou de La Chebba (IIe/Ier siècles) 4. Mausolée de Tipasa (Ier siècle)	286
Fig. 5.	— Stèle découverte par L. Petelaud	287
Hors texte :	Quelques objets découverts à Tipasa (recto).	
Fig. 6.	— Objet en plomb	(verso du hors texte)
Fig. 13.	— Amulette en pâte de verre	(verso du hors texte)
Fig. 7.	— Lampe	289
Fig. 8.	— Lampe	292
Fig. 9.	— Balsamaire de verre	293
Fig. 10.	— Lampe	297
Fig. 11.	— Céramiques	299
Fig. 12.	— Céramiques	302
Fig. 14.	— Gourde	306
Fig. 15.	— Céramiques	309

TABLE ANALYTIQUE

A

Açores, 269.
agathe, 269.
Agathoclès, 269.
Aïn-Tolba, 275.
Alger (voir : Icosim), 265, 277, 278.
Alquier, 274, 295, 300.
Amrit, 295.
amulettes, 290, 304, 306, 307, 309.
Appien, 264.
Ard El-Khéraïb, 282, 300, 303, 304.
Ard El-Morali, 308.
Ard Et-Touibi, 281.
Astruc, 273, 274.
Aymard, 313.
Aymé, 296.

B

bagues, 274.
Baléares, 268, 294.
balsamaires, 293, 294, 295, 307, 315.
banquettes, 296.
Baudoux, 265.
Béni-Saf, 275.
Berger, 307.
Bétis, 269.
biberons, 302, 303.
Bissing (de), 294, 305.
bitume, 264.
Bollandistes, 279.
Bonsor, 269.
Bougie, 274.
bronze (âge du), 264.
brûle-parfums, 310, 311.

C

cabotage, 270, 271, 277.
Cadix, 269.
Camiros, 294.
Campanie, 291.
Canaries, 269.
Cantineau, 265, 277.
caps, 265, 271.
Cap-Afrique, 274.
Cap Bon, 274, 282, 291, 293, 299, 300, 303.
Caralis, 268.
Carcopino, 265, 268, 269.
Cardaillac (de), 275.
Carmona, 269.
carrières, 280, 282, 284.
Cartennae (voir : Ténès), 273.
Carthage, 266, 268, 269, 273, 276, 280, 281, 291, 294, 299, 300, 304, 306, 308.
céramiques, 267, 269, 273, 274, 288, 290, 292, 295, 298, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 307, 308, 310, 314.
Cerné, 269.
Chassier, 277.
Chebba (La), 287, 288, 295.
Cherchel (voir : Iol), 265, 272, 277, 278, 279.
Chipiez, 294, 295, 308, 315.
Christofle, 278.
Chypre, 266, 267, 269, 274, 283, 294, 305, 307, 308, 310.
cimetière païen, 277, 283, 290.
Cintas (P.), 267, 268, 274, 283, 289, 292, 300, 301, 303, 306, 307, 311, 312.
Cintas (J.), 287.
Citium, 267.
Clercq (de), 295, 308.
clous, 290.
Collo (Chullu), 272, 274.
colonnes d'Hercule, 268.
colombarium, 288.
Contenau, 269.
coques (des navires), 264, 265, 275.
crémation, 288, 290, 301, 303.
Crespi, 268.

D

Debruge, 274.
Delamare, 275.
Delattre, 285, 291, 304.
Dellys, 265.
Dermech, 300.
Diodore, 264, 268, 269.
Djidjelli, 272, 273, 274, 295, 300.
Drappier, 301, 304.
Duncan, 305.
Dussaud, 266, 267.
Dutheil, 287.

E

églises, 278, 283, 284.
Egypte, 305.
Enkomi, 283.
escales, 265, 266, 270, 271.
estuaires, 269.
Etrurie, 294.

F

falaises, 275, 279, 282.
fard, 290.
fer (âge du), 266, 307.
Ferron, 274.
Février, 267, 291.
Florus, 264.
fosses, 273.
fours, 288, 298, 300, 304.
fret, 265, 270.

G

Gadès, 266, 268, 278.
Gauckler, 274, 281, 283, 291, 295, 298, 300, 301, 304, 307, 308, 315.
Geblé, 276.
Genouillac (de), 310.
Gjerstad, 269.
Gobert, 274, 292, 301, 303, 307, 312.
Goetschy, 303.
goudron, 264.
grenouille, 298.
grès, 296.
Gridel, 285, 295.
Gouraya (Gunugu), 272, 274, 275, 291, 293, 295, 307.
Gsell, 264, 271, 274, 275, 276, 277, 280, 283, 287, 291, 293, 296, 301, 313.

H

Hannezo, 291.
Hébron, 305.
Hélo, 274.
Henchir-Meskral, 291.
Heurgon, 277, 283, 290, 295.
Hiram, 267.

I

Ibiza, 268, 284.
Icosim (voir : Alger), 265, 277.
Igilgili (voir : Djidjelli), 272.
Iles, 265, 269, 271, 275.
incendie, 264.
Iol (voir : Cherchel), 265, 272, 277.
Iomnium (voir : Tigzirt), 265.
ivoires, 26...

J

Josèphe, 267.

K

Karthadasht, 267.
Kisa, 294.
Korba, 282.

L

La Blanchère, 291, 298.
Laigue (de), 269.
lampes, 291, 297, 301.
Lantier (voir : Poinssot et Lantier).
Lefkoniko, 308.
Lemta, 291.
légendes, 266, 267.
Leschi, 263, 277, 279.
Lilliu, 268.
Lixos, 268.
long cours, 270.

M

Madère, 269.
Mahdia, 282, 298.
maisons, 264.
Malte, 274.
Maroc, 265.
masques, 268, 307, 308.
Matifou, 265.
Méditerranée, 264, 266.
Medjerdah, 269.
Melville, 265.
Merlin, 301, 304, 308, 310.
miroir, 290, 292.
Missonnier, 274, 275.
monnaies, 265.
Montandon, 265.
Motyé, 267.
Moulard, 300.
Myres, 308.

N

Naukratys, 306.
navigateurs, 264, 265, 266, 270, 276, 313.
nègres, 305, 306, 307, 309.
niches, 288.
Nora, 268.
Nubie, 306.

O

Océan, 268.
Odéon, 299.
Oued, 275, 279.

P

Pace, 267.
Paterculus, 268.
Patroni, 268.
Periple, 266, 270.
perles, 305.
Perrot, 294, 295, 308, 315.
Petelaud, 278, 285, 303.
Petrie, 305.
Philippeville, 265.
Pigorini, 266.
Pline, 264.
plomb, 290.
Poidebard, 276.
poix, 264.
Poinssot et Lantier, 282.
ports, 275, 276.
Port-Gueydon, 265.
Pottier, 308.
prophylaxie, 290, 306. (Voir : Amulettes).

R

relâches, 279.
Rhodes, 285.
Richter, 308.
Ridder (de), 294, 295, 305, 308.
rituel, 298, 303, 306, 310, 314.
Roman, 268, 285.
Rouad, 276.
Rusazu (voir : Port-Gueydon), 265.
Rusguniae (voir : Matifou), 265.
Rusicade (voir : Philippeville), 265.
Rusippisir (voir : Taksebt), 265.
Rusuccuru (voir : Dellys), 265.

S

Sainte-Monique, 304, 307.
Saint-Leu, 274.
Salsa, 279.
sanctuaires, 266, 267, 289, 303.
sarcophages, 269, 280, 281, 282, 283, 301, 313.
Sardaigne, 266, 268, 306.
Saturninus, 279.
saumons (de métal), 266.
scarabés, 269, 305.
Schaeffer, 283, 308.
Scipion, 264.
Sfax, 287.
Sicile, 290.
Sidi-Bou-Saïd, 274.
Sidi-El-Hani (voir : Gridel), 295.
Sidon, 267, 276.
Smirat, 274, 300.
Sousse, 267, 280, 303.
statuettes, 268, 285.
Sulcis, 268.
syllabaire, 266.

T

Tafelfert, 274.
Taksebt, 265.
Tébourba, 291.
Ténès, 272.
Thapsus, 274, 291, 293, 301.
thermes, 275, 281.
Thilenius, 265.
Tigzirt, 265.
tombeaux bâtis, 282, 285, 304.
Toutain, 291.
troc, 265.
Troie, 266, 268.
Tyr, 267, 276, 278.
Tyrrhéniens, 269.

U

Utique, 267, 269, 280, 281, 300.

V

Vercoutter, 306.
verre, 293, 304, 305, 307.
Villeneuve, 267, 273.
Vives Y Escudero, 268.

W

Walters, 291, 298.
Whitaker, 267.

Z

Zéralda, 277.

MÉMOIRES DE THÉDENAT

natif d'Uzès en Langedoc écrites à Zurich en 1785

(suite)

II

Aventures de harem

J'étais enfin dans la troisième année de mon esclavitude. Mon père m'écrivait très souvent et me faisait toujours espérer d'être bientôt racheté, m'assurant dans sa dernière lettre que, si ce que lui avait écrit le révérend père Provincial des Trinitaires de notre Province ne réussissait pas, il fairait le sacrifice de 3.000 livres qu'il fallait pour y parvenir [13]. Cette espérance me consolait. Je désirais effectivement d'être racheté d'autant plus que je connaissais les mœurs et la politique du païs, plus je voyais que mon sort, quoique heureux, n'avait rien de stable. Mon maître n'était guère plus assuré dans son despote et sa magnificence que moi. Il dépendait entièrement du pouvoir et du caprice du dey d'Alger, qui peut lui faire trancher la tête à son gré. Son prédécesseur, le bey Agikalil, fut empoisonné d'ordre du dey d'Alger [14]. La mort pouvait aussi d'elle-même me priver de ce bienfaiteur. De plus je pouvais perdre par la suite son amitié, soit par un effet de son inconstance, soit par la médisance de quelques ennemis qu'on ne peut jamais éviter d'avoir, ou soit enfin par une antipathie que le tems aurait pu faire naître. Et pour lors j'avais à craindre qu'il ne me dépouillât et ne me confondît parmi les esclaves les plus malheureux. Enfin toutes ces réflexions me faisaient désirer de m'éloigner d'un bien qui n'était point assuré et duquel d'ailleurs je savais si mal profiter. Dans

d'autres moments aussi j'oubliais entièrement que j'étais esclave et je me livrais à quelques satisfactions que je trouvais dans mon sort. Comme j'étais connu presque de toute la ville et que j'avais pour amis plusieurs jeunes gens comme il faut, ils m'invitaient bien souvent à leurs parties de plaisir, quelque fois à des nopces. Elles se font singulièrement. Il faut premièrement, pour que le mariage ne soit par haram (a) que les futurs époux ne se soient jamais vus. Après s'être assuré de cela, le jeune homme s'accorde avec celui qui doit être son beau-père sur la somme qu'il doit lui donner pour lui livrer sa fille (car dans ce païs-là il faut acheter celle qu'on veut avoir pour femme) et, l'accord fait relativement à leurs état et moyens, ils vont ensemble, accompagnés de leurs amis, chez le kadi et ils *acraon el fcheta* (b). Cette cérémonie faite, ils fixent le jour des nopces et la veille que le fiancé doit avoir l'entrée chez l'arosse (c), celle-ci se peint les mains avec de la henna (d). Le lendemain on prépare le mangé pour les invités qui n'est pas bien splendide. Les hommes sont dans un appartement séparé de celui des femmes, qui ne quittent la fiancée qu'au moment de l'entrée du fiancé et qui ne cessent de faire des cris de joie jusques alors. Enfin, l'heure arrivée, l'époux va pour consumer le mariage ; il entre dans l'appartement de sa future qu'il trouve seule et assise sur un lit préparé et couverte d'un mouchoir de soye qui lui cache le visage. Et, la consumation faite, le père entre et le gendre sort aussitôt et va rejoindre les convives. Pour lors cet homme dépouille sa fille, s'empare de sa chemise qui fait sa consolation et l'envoye, après l'avoir présentée aux invités, chez tous ses amis pour prouver et aux uns et aux autres la pudeur de son

(a) Haram signiffie quelque chose de proscrit du ciel.

(b) C'est la manière de bénir les mariages. Les personnes intéressées, le kadi et tous les spectateurs joignant les mains ouvertes et les approchant de leur visage font une prière à voix basse en levant les yeux au ciel et la terminent en passant leurs mains ainsi jointes sur leur barbe, ce qui signiffie l'engagement et de l'himen et de ses conventions.

(c) C'est la fiancée. Elle n'a jamais guère plus de 13 à 14 ans.

(d) C'est une espèce de plante dont les feuilles étant sèches et moulues, on en fait une pate avec laquelle on s'enveloppe les mains le soir avant de se coucher et le lendemain, après se les être lavées, on les trouve teintes d'un beau rouge mélangé de jaune qui se conserve pendant longtems. Les Maures s'en servent aussi pour teindre le dos et les jambes de leurs chevaux [illegible] pour les plaies, disant que cela les endurcit.

enfant. C'est sur ce que représente cette chemise qu'on se conforme pour les divertissements de la nopce, qui sont bien monotones à un chrétien. Ce sont des danses, à l'usage du païs, qui annoncent leurs grossièretés et qui me forçaient pour lors à me retirer lorsque je m'y trouvais. Après ces fêtes finies, l'époux conduit sa femme chez lui (car les nopces se font toujours chez le père de la fille, mais aux dépens du gendre), où il est obligé de la nourrir et entretenir et à ne point manquer aux devoirs de l'himen. Si par la suite il venait à manquer ou à l'un ou à l'autre, la femme est en droit d'aller trouver le kadi et faire rompre ses engagements ; on voit cela très souvent, ce qui parait horrible à un chrétien surtout lorsqu'il y a des enfants de ces mariages. Il faut pour lors, lorsque les époux se séparent, que chacun d'eux s'empare des enfants de son sexe et dise adieu pour jamais aux autres. Si on disait à une mère européenne d'abandonner ainsi ses enfants, comme si elle n'en avait jamais eu, elle préférerait plutôt la mort. Mais non, les femmes maures s'en séparent (à quelques exceptions près) sans ressentir peut-être la moindre douleur. J'ai vu en grand nombre ces spectacles remplis d'horreur.

Je me suis trouvé quelquefois aussi à la mort de quelques arabes. Aussitôt qu'un homme est trépassé, tous ses parents et amis s'assemblent et font des cris épouvantables qui touchent le cœur de l'homme sensible. Après on lave le défunt avec de l'eau parfumée par tout le corps, commençant par les pieds et ne pouvant plus toucher la partie déjà lavée. Lorsqu'on est à la tête on la tient par la flotte de cheveux que tous les Maures ont sur le crâne. Cela fini, on l'enveloppe dans un linge neuf où il est cousu, et après, tous les spectateurs se mettent à manger de ce qu'on a soin de préparer pendant qu'on fait toutes ces cérémonies. Le repas fini, on transporte le cadavre dans l'endroit qui lui est préparé. C'est une fosse dans la terre assez profonde, qu'on a soin de bien induire avec de l'eau qu'on mêle à la terre et de laisser un bord à certaine hauteur, afin de couvrir ce corps avec des pierres, ce qu'on fait avec tant de soin et d'exactitude que le moindre petit grain de terre ne peut tomber sur le défunt. On a soin, auparavant de fermer ainsi cette fosse, de mettre sous la tête [illegible] qu'elle renferme une lettre de recommandation

adressée à Mahomet leur prophète. Tout cela se fait sans interruption, de sorte qu'un homme aussitôt mort, il est enterré et oublié dans moins de cinq heures.

Je prenais beaucoup de plaisir lorsque je me trouvais dans les cercles ou sociétés des personnes parmi lesquelles je vivais. Comme ils ne connaissent aucunement l'usage des chaises, ils s'assoyent partout où ils se rencontrent, même au milieu des rues. Là, en fumant leurs pipes, qu'ils se font passer de l'un à l'autre, ils n'ont d'autre conversation que sur leurs chevaux et sur des objets qui annoncent leur ineptie. Si quelquefois je demandais à quelqu'un d'eux quel âge il avait ou combien il y avait de tems qu'il était marié, il me répondait toujours qu'il naquit pendant le règne d'un tel bey ou pendant qu'on bâtissait telle maison et qu'il se maria dans le tems de telle ou telle époque, ce qui achevait de me convaincre entièrement de leur ignorance. Si pendant que nous étions à parler, l'imen (a) venait à chanter, tout le monde se levait et faisait sa prière, faisant face du côté où se lève le soleil, si toutefois ils y étaient préparés ; car pour pouvoir adresser leurs prières à Dieu, il faut qu'ils se lavent les pieds, les mains et le visage, et tout le corps s'ils ont joui des plaisirs de la chair ou qu'ils se croyent coupables de quelque faute grave pendant l'intervalle d'une prière à l'autre. Comme j'ai été si souvent spectateur lorsqu'ils faisaient leurs prières, j'ai si bien appris les paroles et les mouvements du corps dont ils se servent qu'il m'est très facile de les contrefaire, et j'ai amusé souvent en France les sociétés où j'étais en faisant ces simagrées.

On verra facilement par tout ce que je viens de dire que je jouissais d'une entière liberté qui me facilitait, vu l'estime générale dont je jouissais aussi, à m'introduire partout, et même auprès des personnes du sexe différent au mien. Ce fut aussi ce qui faillit faire ma perte, car, pouvant faire des sacrifices, je ne trouvais aucun obstacle dans tout ce que le liber-

(a) C'est la personne chargée d'inviter par sa voix, étant en haut d'une tour, tout le peuple à faire sa prière. Ce qu'il dit signiffie à peu près que Dieu est grand, qu'il est parfait et qu'après lui c'est leur prophète. Il répète cela plusieurs fois. Les heures des prières sont *el subah* une heure avant le jour, *el fajare* aux crépuscules du matin. *el dore* à une heure après midi, *el lazar* à quatre heures après midi, *el magreb* au soleil couchant, et finalement *el téchia* une heure et demi après le coucher du soleil.

tinage et la volupté me faisait entreprendre. Je me livrai entièrement à ces passions et avec si peu de retenue, malgré que je connusse le danger où je me mettais et les exemples que j'avais déjà vus que mon maître en fut bientôt instruit ; mais, comme heureusement c'était dans le tems que je jouissais de sa plus grande amitié, je ne reçus de sa part que des représentations sans menaces, qui me faisaient assez connaître que si ce n'eût été que pour lui seul, peu lui aurait importé que je me fusse diverti : mais que le scandale et le respect humain pouvaient le porter à des excès dont il se repentirait (disait-il) toute sa vie.

Tout cela ne m'empêcha pas de continuer à mener une vie assez déréglée, sans cependant manquer jamais aux devoirs de mon état. Je passais très souvent des nuits dehors de la maison et, les pages me faisant la main, je n'étais jamais découvert. Néanmoins une nuit que j'étais sorti enveloppé d'un bek ([13]) et d'un manteau noir à l'usage des Maures, je fus rencontré à l'entrée d'un endroit un peu suspect par un domestique de ceux qui ont soin des chevaux du bey, qui m'ayant reconnu me fit paraître son étonnement, et le silence qu'il gardait me faisait beaucoup craindre. J'étais toujours accompagné d'un jeune homme très comme il faut avec qui j'étais étroitement lié, qui, connaissant la peine où j'étais, me dit qu'il était possible de se mettre à l'abri de toute crainte de la part de ce domestique, que je n'avais qu'à lui donner quelque chose et qu'il serait bien content de son aventure. Je lui donnai en effet quatre mahabouts (a) et il se retira en me promettant et jurant sur sa barbe (b) que jamais il ne parlerait de rien. Je fus un peu tranquille après ce serment ; mais néanmoins je voulus me retirer tout de suite.

J'entrais aussi souvent dans le sérail de mon maître (c).

(a) Environ trente livres.

(b) Ce sont leurs serments ordinaires et auxquels ils ne manquent presque jamais.

(c) Il peut être composé d'environ 120 femmes, y comprises les quatre sultanes et les négresses libres ou esclaves. Ces femmes ne sortent qu'une fois chaque année, qu'elles vont passer une journée entière au jardin du bey. Elles sortent ce jour-là une heure avant le jour afin de n'être vues de personne, et rentrent une heure après la nuit. On fait publier avant cette sortie qu'aucun homme ne s'approche de ce jardin à une distance fixée. C'est ce jour-là qu'il est permis à toutes les femmes mises décemment

Il m'y faisait appeler lorsqu'il avait quelques ordres à me donner ou pour compter l'argent de la contribution lorsque le calif ou lui étaient près de leur départ. Mais le plus que j'y restais c'était lorsqu'il fallait faire des chandelles (a). C'était pour lors que j'avais le tems de voir toutes les femmes qui le composent, ce qui fit que j'étais connu de toutes et que j'étais assez familier avec plusieurs. J'étais parvenu même à parler aux sultanes, qui, curieuses de voir et de parler à un chrétien, s'y prêtaient volontiers, malgré la prohibition que leur en fait la loi qu'elles professent. J'étais parvenu aussi à gagner tellement l'estime d'une d'entre elles que je n'entrais jamais au sérail qu'elle ne me fit présent de quelque chose, à quoi je répondais toujours par quelque autre chose de rare que je faisais venir d'Alger ; et je peux dire même que si je n'eusse craint la juste vengeance de mon maître, j'aurais pu pousser jusqu'au comble l'amitié qu'elle me prouvait à chaque instant. Ce qui avait beaucoup contribué à ce que cette femme s'attachat à moi c'était l'amitié que j'avais pour deux de ses enfants, qui étaient charmants. C'était deux petits garçons ; le plus grand pouvait avoir sept ans. Je les avais toujours dans ma chambre et les comblais de caresses. De quoi leur

---

d'entrer dans ce jardin où sont les sultanes avec toutes les femmes des grands. Le Coran défend à ce sexe de se faire voir des hommes, ce qui fait que les femmes dont l'état les oblige de sortir pour aller aux bains publics ou pour autres besoins, sont toutes couvertes, n'ayant qu'un œil de découvert pour se voir conduire.

(a) Elles se font singulièrement. Elles sont toutes de cire jaune. On a deux longs morceaux de bois de la même longueur percés à chaque bout, lesquels on enchàsse l'un dans l'autre et on en fait une croix, qu'on attache par le milieu à un solivot du plancher ; ensuite, après que cette croix est à la hauteur à peu près de la ceinture, on a une fisselle bien fine et des plus fortes qu'on attache à un bout de la croix ; et après on enfile les mèches de coton, qu'on a déjà préparées à cette fisselle relativement à la longueur du bois. Après on enfile encore la fisselle au trou du morceau de bois qui suit et on met après le même nombre de mèches. On en fait de même aux quatre parties de la croix et aux quatre intervalles des bois. Ensuite l'on a deux marmites pleines de cire où l'on mèle un peu d'huile, l'une toujours sur le feu, et l'autre dont on se sert, et après qu'on a égalisé la distance d'une mèche à l'autre, on leur verse dessus la cire avec une cuillère de cuivre faite exprès et, commençant toujours par le haut ; et on va ainsi de l'une à l'autre en tournant la croix, de manière que les chandelles grossissent sans qu'on s'en aperçoive presque. On a soin, bien entendu, de placer la marmite sur les mèches afin que la cire qui tombe y entre dedans et de la changer lorsque la cire est trop froide. Il m'est arrivé de cette manière de faire 400 grosses chandelles dans 8 ou 9 heures de tems.

mère en étant très bien instruite m'en prouvait sa satisfaction et sa gratitude en m'accordant une estime qui m'étonnait.

Un jour que j'étais dans le sérail et que je parlais à la favorite du bey, celui-ci entre et nous surprend ensemble. Aussitôt qu'elle l'apperçut, elle se mit à courir et fut se cacher. Pour moi, je restai à la même place sans dire mot. Mon maître me dit pour lors d'un ton qui annonçait la colère où il était : « Quel entretien avais-tu avec cette femme ? » Heureusement j'avais une petite bouteille à la main, ce qui me fit trouver le prétexte de lui répondre que, n'ayant plus dans le magasin de l'eau [de] rose, je lui en demandais un peu pour me bassiner les yeux qui me faisaient mal depuis quelques jours. D'après cette réponse il s'en fut et me laissa bien en peine. Aussitôt qu'il fut ressorti, la même femme vint me demander ce qu'il m'avait dit, et, l'ayant satisfaite, elle me dit qu'elle était bien contente que cela se fût passé ainsi, qu'elle s'attendait qu'il nous aurait puni. Nous en fûmes donc quittes pour la peur.

Quant aux négresses, elles étaient toujours auprès de moi pour me faire enrager, et m'aider à faire des chandelles. Il y en avait cependant une fort jeune parmi elles et assez aimable. Elle était capable, malgré sa noirceur, d'inspirer une passion. Je m'insinuai auprès d'elle et exigeais qu'elle travaillât avec moi ; à quoi elle ne se défendit point et m'aidait autant qu'elle le pouvait. J'eus par ce moyen l'occasion de l'entretenir en particulier et, après bien des conversations assez libres, elle me dit que si je voulais me trouver toutes les nuits dessus la terrasse de la maison, elle me promettait de venir m'y trouver. J'étais jeune et enclaint au libertinage, et ainsi je ne balançai point pour lui répondre que je ne demandais pas mieux. Elle ne manqua point à sa promesse, non plus que moi, et nous nous réjouissions l'un et l'autre de notre connaissance sans considérer à quoi nous nous expo-sions. C'était par son canal que je savais tout ce qui se passait dans le serrail, ce qui quelquefois m'importait de savoir. Enfin il y avait déjà longtemps que je fréquentais cette femme lorsqu'un événement survint qui me fit réjouir de l'avoir connue, d'autant plus qu'elle me fut fort utile, comme on va le voir.

J'avais connu une femme, il y avait quelque tems dans

la ville et chez laquelle je n'allais plus. Elle m'en fis faire des reproches, avec des instances de ne la point priver (disait-elle) du plaisir de me voir, ajoutant qu'elle m'attendait le soir même chez elle, ou que, si je ne voulais point y venir, que je lui indiquasse un endroit où je pusse me rendre, qu'elle s'y trouverait. Cette femme regrettait plutôt l'argent que je lui prodiguais que ma personne ; j'en étais persuadé ; mais elle était aimable, et, si je m'étais éloigné de ses charmes, ce n'était point par inconstance ; c'était seulement que je ne pouvais guère aller la voir sans m'exposer, vu l'emplacement de sa maison, qui était entourée de celles des gens employés auprès de mon maître. Enfin, cédant encore à mon mauvais penchant, je lui fis répondre de se trouver à sept heures du soir dans le petit jardin du bey, et que je m'y rendrais. C'était un lieu où j'allais promener bien souvent, et ainsi il me semblait que je pouvais y aller sans donner rien à soupçonner. Nous ne manquâmes point ni l'un ni l'autre au rendez-vous et je postai quatre sentinelles (personnes dont je me fiais) aux entrées du jardin pour éviter d'être surpris. Mais je me méfiais de ceux qui étaient dehors sans craindre ceux qui pouvaient être dedans. Enfin à peine fumes nous ensemble que je vis un homme s'approcher de nous et que je reconnus être mon plus grand ennemi, me haïssant on ne peut pas plus à cause que je lui avais fait donner il y a peu de jours 200 coups de baton pour l'avoir trouvé à voler quelque chose à mon maître. Cette vue me confondit entièrement, et, n'ignorant point que cet homme ne nous eût vu, je m'en retournai le cœur rempli d'effroi, ne doutant pas que, trouvant une occasion de se venger, il ne manquerait pas de le faire en contant au bey cette aventure, qui, augmentant celles dont il était déjà instruit, aurait pu l'obliger à me chatier et m'oter son estime. Comme il était tard, mon ennemi ne put lui parler que le lendemain ; ce qui fit que dans la nuit, étant avec ma négresse, je lui racontai ce qui m'était arrivé et lui dit qu'il n'y avait qu'elle qui pût me sauver du chatiment qui me menaçait, qu'il fallait pour cela parler à Lela Quiriba (c'était la sultane dans l'esprit de laquelle j'étais si bien) et, en lui racontant mon aventure, la prier de ma part de me mettre à l'abri de ce qui pouvait en résulter de funeste, qu'il n'y avait qu'elle qui pût y parvenir et que j'attendais cette grâce de sa part.

Cette pauvre fille fut si affligée de ce récit qu'elle fondait en larmes et me faisait les plus grands reproches. Mais enfin, l'ayant consolée, elle me promit en me quittant que, dès le lever de sa maîtresse, elle irait lui parler. Elle ne manqua pas en effet, ni le Maure non plus de raconter au bey le lendemain comm' il m'avait trouvé dans son jardin avec une femme. En ce moment mon maître devint furieux et entra tout de suite dans son serrail, laissant toute sa cour étonnée. Sa colère se manifesta bientôt parmi toutes les femmes, et la sultane en question, sachant bien, d'après ce que lui avait déjà dit la négresse d'où provenait la mauvaise humeur de son mari, accourut auprès de lui. Elle eut de la peine à lui faire dire ce qu'il avait ; mais cependant, après bien des prières, il lui détailla ce qu'on lui avait dit de moi et qu'elle savait fort bien. Il finit par lui dire qu'il était entré dans le serrail pour m'y envoyer chercher et, me faisant tenir par quatre négresses, me donner lui-même 600 coups de baton. Ma protectrice, qui avait beaucoup de prérogative sur l'esprit de son époux, employa tout ce qui pouvait contribuer à le calmer et à me disculper, l'affirmant que j'étais incapable de commettre cette faute, que l'homme qui lui avait parlé pouvait avoir quelque haine contre moi, qui l'avait obligé à lui en imposer, que ce qui lui était une preuve de mon innocence, c'était la manière dont je me comportais dans le serrail avec les femmes toutes les fois que j'y venais et qu'enfin il devait considérer et sur toute chose que s'il me chatiait de la manière qu'il le disait, il me rendrait incapable de travailler et se priverait d'une personne qui lui était si utile dans ses affaires. Toutes ces raisons, jointes à plusieurs autres dont se servit la sultane, parvinrent enfin, quoiqu'avec peine à calmer son mari, qui, après l'avoir renvoyée, m'envoya chercher par un petit eunuque. Tous mes sens étaient glacés depuis que mon maître était entré dans le serrail et ils le furent davantage lorsqu'on vint me dire d'aller lui parler. Il fallut néanmoins obéir ; mais, pour lui faire voir que j'ignorais la raison qui l'avait obligé à me faire demander, je surmontai ma crainte et m'approchai de lui avec l'air le plus gai qu'il me fut possible de prendre. « Je t'ai envoyé chercher (me dit-il) afin de te prévenir pour la dernière fois que si l'on me fait encore des plaintes contre

toi, ou qu'on m'instruise que tu commets les mèmes fautes dont tu t'es rendu coupable jusqu'à présent et que j'ai feint d'ignorer, je te jure (mettant les mains sur sa barbe) sur ma foi de te sacrifier à ma colère, malgré toute la peine que je pourrais en ressentir. Ainsi retire-toi, et tache d'éviter ce que tu as déjà mérité et dont je ne fais que te menacer. Ménage mes bontés et une amitié dont tu as eu tant de preuves. Considère qu'elles n'ont point encore diminué, mais que la moindre faute peut les éteindre entièrement et y faire succéder ce que ma vivacité est capable de me suggérer ». Je ne pus rien répondre à mon maître, ni même en ce moment il ne me l'avait point permis. Ainsi je me retirai fort content que les choses se fussent ainsi passées et surtout de ce que je n'avais point encore perdu son amitié. Je ne manquai point le lendemain de faire remercier ma protectrice, en attendant que je pusse le faire moi-même, ce que je ne tardai point, et lui promis de ne plus me rendre coupable à l'avenir de pareilles incartades. Je lui tins parole, sans cependant pouvoir me débarrasser de la négresse, qui m'avait si bien servi en ce dernier événement.

Ce qui ne contribua pas peu encore à me faire changer de conduite fut l'exemple qui succéda aux menaces que venait de me faire mon maître. La femme d'un des plus grands de sa cour fut trouvée, en l'absence de son mari, avec un kaid, homme très comme il faut et d'une grande opulence, commettant le crime de l'adultère. On vint l'en avertir à 11 heures du soir, qui était le moment où on venait de les surprendre et le sultan devint si furieux à cette nouvelle que, n'écoutant que la colère dont il était malheureusement susceptible, il ordonna tout de suite que la femme fût pendue à la porte de sa maison et qu'on donnât à son complice, après lui avoir fait compter 600 sequins, 400 coups de baton. Tout cela fut exécuté à la minute ; car, avant qu'il fût minuit, la femme n'était déjà plus, le Maure était rossé de coups et le bey avait les 600 sequins qu'il avait exigé. Qu'on juge d'après cela quel dut être l'étonnement et le désespoir du malheureux absent. Eh bien, captivé par les préjugés de la superstition de sa nation, il fut bientôt consolé : car il parut à la cour peu de jours après cette époque.

Je me comportai donc tout différemment que je n'avais fait jusques alors. Pendant tout le tems que je restais en ville, je m'attachai entièrement à mes devoirs et à la lecture. La dernière année que j'y fus, je fis plusieurs voyages à Moustagalem (a) pour faire charger les vaisseaux qui venaient dans ce port, et, comme c'était avec mon maître qu'ils commerçaient, c'était moi qui était chargé de tenir tous les états de ce qui formait les gargaisons (b), ce qui me procurait l'occasion de traiter avec plusieurs français, qui m'auraient bien embarqué avec eux si je n'eusse été gardé à vue d'après les ordres qu'en avait donné le bey.

III

Les difficultés d'une libération

Je continuai donc mes fonctions et jouissais toujours de l'estime de mon maître et de celle de toute sa cour. J'avais déjà été quatre fois à Alger, deux fois avec le bey et autant avec le grand calif (c). C'étaient ces voyages, joints à mon libertinage, qui m'avaient toujours tenu sans argent malgré mes grands profits, car Dieu m'ayant donné une âme sensible, je ne pouvais que l'être au sort de tant de malheureux chrétiens qui venaient implorer cette sensibilité. Leur physionomie et leurs vêtements annonçaient seuls la déplorable situation où ils étaient, ce qui m'obligeait à n'en rebuter aucun. Ils venaient au devant de moi, chaque fois que je devais arriver à Alger, à plus de quatre lieues. J'en trouvais à chaque instant, les uns me présentant des fleurs, les autres des fruits. Enfin,

(a) Petite ville et port dépendant de Mascara et éloigné de cette ville d'environ 12 lieues, et d'Oran de 4 lieues seulement.

(b) Elles étaient en grain tout froment, les Maures n'en connaissant point d'autre, en laine et en cire. Ce sont les grandes productions de ce païs-là et qui font tout son commerce. Il en fournit à plusieurs nations. J'ai vu des années que nous avons chargé jusqu'à 10 vaisseaux tant français qu'anglais, ce qui prouve les quantités de grains qu'on doit recueillir dans le païs dépendant du bey de Mascara, de même que la laine et la cire qu'il produit ([16]).

(c) Le bey va à Alger tous les ans au mois de septembre et le calif au mois d'avril de tous les ans. J'étais obligé d'aller avec tous les deux afin de conduire les contributions, dont le transport était à ma charge.

avant que j'entrasse dans la ville je ne trouvais déjà plus rien de ce que j'avais résolu de sacrifier dans tout mon voyage. Etant dans Alger c'était encore pis depuis le matin jusqu'au soir pendant les huit jours que nous y restions. Il y en avait toujours un grand nombre dans notre maison et je ne pouvais m'en débarrasser qu'après leur avoir donné à tous quelque chose. Le désespoir les rend si insolents que si, en leur distribuant ces aumônes, j'avais oublié quelqu'un d'eux, ils m'auraient accablé de sottises. Si je sortais pour aller à la messe ou dîner chez M. le consul de France ou chez le Père Gardien des Trinitaires, qui ne manquaient jamais de m'inviter chaque fois que je venais dans leur ville, ils m'absorbaient encore et me suivaient partout, y en ayant qui s'abaissaient jusqu'à venir me baiser les pieds. Enfin je ne dirai point les sacrifices que je faisais à chaque voyage d'Alger de peur qu'on ne le crût point, car pour le croire il faut avoir vu la misère de ceux qui y sont et avoir ma sensibilité.

Mon père avait été déjà instruit de mon bien-être, et, par la bouche de plusieurs esclaves rachetés qui passaient auprès de lui, de tout le bien que je faisais aux chrétiens ; et, comme c'est un homme d'une grande dévotion, il en était charmé et m'en témoignait sa joie chaque fois qu'il m'écrivait, mais néanmoins il me disait toujours qu'il fallait tacher de me conserver quelque chose pour, lorsque je serais racheté, arriver au païs décemment et m'y faire honneur, en faisant voir que je n'avais pas fait mauvais usage des grands profits que j'avais et dont toute la ville était instruite. Toutes ces représentations non plus que celles de plusieurs amis, ne purent rien sur ma prodigalité. J'étais toujours le même. Ce qui avait beaucoup contribué à me rendre ainsi étaient plusieurs tours que me jouèrent divers chrétiens auxquels je me fiais. A un (a) qui passait pour le plus honnête homme de tous les chrétiens qui étaient à Mascara, lui ayant remis 100 sequins pour en être le dépositaire jusques à ce que je partisse pour Alger, (où je devais les remettre à l'horloger que j'y connaissais, afin de me les garder jusqu'à l'époque de mon rachat, j'eus le déplaisir d'apprendre, au moment que je lui demandai

(a) C'était un homme déjà âgé et qui avait été officier en France dans le Régiment de la Couronne.

mon argent, qu'il l'avait dépensé, ou du moins il le disait. Quel parti devais-je prendre pour lors ? M'en plaindre au bey ? J'exposais cet homme, quoique coupable, à avoir la tête tranchée, ou à la corde. D'un autre côté je m'attirais indubitablement sa haine pour avoir confié ainsi cet argent. Enfin je voyais qu'il ne pouvait qu'en résulter des choses désagréables si je m'étais plaint. Ainsi je me consolai de mes 100 pistoles, mais non sans douleur. Un autre (a) m'ayant demandé 40 sequins à empreunter pour faire un petit commerce dans le porche (b), et lui ayant prêté (vu qu'il lui était très possible de me les rendre par la suite), il fut assez malhonnête homme que de partir sans me les rendre, son rachat étant venu pendant que j'étais absent avec mon maître, ayant été en une des gazia dont j'ai parlé. Il fallut me consoler aussi de cette perte qui, jointe à tant d'autres, me rendirent d'une prodigalité qui venait plutôt du désespoir que de ma générosité.

Les deux messieurs d'Alger auxquels j'étais recommandé n'ignoraient point non plus et ma conduite et mes prodigalités. Ils m'en témoignèrent leur déplaisir l'avant dernière fois que je fus dans leur ville avec mon maître. Ils me blâmaient beaucoup de ce que n'ayant point su considérer l'instabilité de mon sort, je n'avais point profité de la facilité que le ciel m'avait procuré de rompre mes fers et faire la consolation de mes parents près desquels (disaient-ils) je pourrais être depuis bien longtems. Ils avaient bien raison en me faisant ces reproches ; je le voyais fort bien ; mais néanmoins je ne pouvais me persuader qu'il fût possible de me racheter vu l'opiniatreté à s'y opposer que je devais attendre de mon maître. Je communiquai cette crainte à ces messieurs. Mais aussitôt M. le Consul me dit : « Donnez-moi seulement 2.000 l. et je vous donne ma parole d'honneur que vous serez racheté

(a) C'était un orphèvre languedocien, que j'aimais beaucoup à cause que le païs qui m'a vu naître n'est éloigné du sien que de 2 ou 3 lieues et qu'il connaissait ma famille.

(b) Il y a des esclaves dans le porche à Mascara qui font du vin avec des raisins secs et qu'ils vendent, ainsi que du pain et de la viande ; et, comme rien n'avilit dans ce païs-là, cet homme, quoique d'une famille honnête, se décida à entreprendre ce commerce afin de gagner quelque chose qui adoucît ses fers.

malgré les oppositions de ce sultan (a) ». Il ne m'était pas bien difficile d'avoir cette somme, et même davantage, en peu de tems, de sorte que je répondis au consul et l'assurai que l'année prochaine, venant avec le bey, je lui remettrai 200 sequins. « Eh bien, me dit-il, si c'est ainsi, aussitôt qu'ils seront en mon pouvoir, je ferai une lettre comme si elle me venait du ministre et qui me donnât ordre de vous racheter tout de suite ; et d'après cet ordre je ferai des démarches qui ne pourront que réussir à vous éloigner d'un païs où par la suite vous vous perdiez infailliblement » ([25]).

Il s'agissait donc de ramasser de quoi me racheter, et, pour pouvoir y parvenir, d'avoir une conduite toute opposée à celle que j'avais eue jusques alors. C'était bien difficile. Néanmoins il fallait le faire pour changer de sort. Je l'avais sérieusement considéré et toutes les réflexions ne servaient qu'à me faire craindre son peu de durée et par là un changement qui me rendrait l'homme le plus malheureux. De plus j'étais coupable de bien des incartades qui, d'après les menaces qu'elles m'avaient attirées, m'assuraient que si je venais à commettre la moindre faute, je perdrais indubitablement l'amitié de mon maître et le porterais à exercer sur moi les excès de la grande colère dont on a pu voir qu'il était susceptible. Ainsi tout cela me fit prendre la résolution de me comporter de manière à pouvoir faire réussir nos projets.

La conduite du bey envers moi pendant la dernière année que je restai auprès de lui semblait annoncer qu'il était instruit et de ma résolution et des projets que nous avions fait à Alger ; car tout paraissait s'y opposer Jamais il n'avait eu tant de bontés pour moi. Il ne se passait aucun jour qu'il ne me parlât de me faire turc. Il joignait à ses instances de grandes promesses et finissait toujours par m'assurer qu'il voulait me faire un sort plus heureux que celui que j'avais eu jusques alors et que je pourrais me faire dans tout autre païs. Je me débarrassais de ses instances le mieux que je pouvais, faisant toujours en sorte de lui oter toute espérance afin qu'il ne m'en fis plus. Je le remerciais des bontés qu'il avait

(a) Mon rachapt coûta 3.000 livres. Ce qui obligea le consul à les completter fut l'ordre qu'il avait du ministre d'aider tous ceux de sa nation qui auraient une partie de leur rançon.

eu pour moi et qu'il voulait encore me prodiguer et le priais d'être persuadé que j'étais au désespoir de ne pouvoir répondre à ses offres qui étaient et contre mes premiers devoirs et contre l'amour que j'avais pour mes parents et pour ma patrie. Mes réponses ne le déconcertaient point. A tout moment nouvelles instances, jointes même à des prières et quelquefois à des menaces : « Penses-tu (me dit-il) retourner dans ton païs ? Ton départ dépend de moi seul. Tu m'appartiens. Personne ne peut changer ton sort que d'après mon consentement, et juge si je le donnerai jamais. Veux-tu toujours rester chrétien, et par là ennemi du peuple parmi lequel tu vis depuis longtems ? Veux-tu toujours être infidèle à la loi qui t'invite à entrer dans son sein afin de t'éloigner de l'abîme où doit le plonger infailliblement celle que tu professes ? Crois-moi : sois notre frère et fais que je n'aye plus à rougir d'accorder mon amitié à un homme dont la foi est contraire à la nôtre. Je te jure (continua-t-il) que tu n'auras jamais à te repentir d'avoir consenti à mes vues. Je te comblerai de bienfaits. Je te donnerai une belle maison dès le moment que tu seras musulman. Je te donnerai deux jeunes femmes de mon serrail, la plus âgée desquelles n'a pas seulement 13 ans (En effet je les connaissais, et elles rougissaient toutes les fois qu'elles me voyaient sachant qu'elles étaient le prix qui m'était destiné si j'avais voulu m'écarter du plus grand de mes devoirs). Je te donnerai deux beaux chevaux, des belles armes. Je t'assurerai la place que tu as pendant toute ma vie ; enfin je te mettrai au nombre de mes enfants et aurai pour toi la même tendresse. Crois-moi, je te le répète, ne t'oppose point à ce qui doit faire ton bonheur et combler ma satisfaction. Que ton opiniâtreté ne m'oblige point à me servir d'autres voyes que celles de la douceur, et tache surtout d'éviter que la rigueur dont je pourrais me servir par la suite ne te fasse consentir à ce qui te rendrait odieux et méprisable à nos yeux, au lieu qu'un consentement volontaire et partant des purs sentiments de ton cœur te faira chérir à jamais de tout le monde et principalement de ton maître ».

Quoi répondre à tant d'excès de bonté ? J'étais confus et interdit d'une manière à ne pouvoir parler. Ce n'est point cependant que rien de ce que m'offrait le bey me tentât. Je

craignais seulement que mes refus le rendissent furieux et ne l'obligeassent à se servir de la voye dont il m'avait presque menacé. Cependant il n'y avait point de milieu. Il fallait répondre et par conséquent s'opposer entièrement à ce que je venais d'entendre. Ce que nous avions arrêté avec M. le consul à Alger fut pour moi d'un grand secours, et, entièrement persuadé comme je l'étais que cela ne pouvait que réussir, j'imaginai qu'en flattant mon maître par quelque espérance, je pourrais me débarrasser de lui, du moins pour ce moment. Je lui répondis donc que j'étais aussi flatté que surpris de voir jusques à quel point il voulait porter l'excès de ses bontés, et que, sachant très bien les apprécier, je me détestais moi-même de ne pouvoir y répondre tout de suite, mais que j'espérais de ces mêmes bontés qu'il voudrait bien pardonner un refus qui ne serait peut-être que momentané et me laisser encore quelque tems comme j'étais, afin que me familiarisant de plus en plus avec la langue et avec leurs mœurs, je puisse par la suite consentir à ce qu'il désirait avec plus de plaisir que je ne le fairais aujourd'hui.

Cette réponse cessa les instances de mon maître pour le moment, mais ne le satisfit point autant qu'il l'attendait. Je ne lui en fis cependant jamais d'autres jusqu'au moment qu'il fallut enfin lever le masque et qu'il fut instruit que mon rachat était arrivé.

D'un autre côté les prières que me faisaient les femmes du serrail n'étaient pas moindres que celles du maître. Il avait probablement dit à quelqu'une d'elles qu'il allait me faire renier et ce bruit y fut si vite répandu que chaque fois que j'y entrais, elles m'en témoignaient leur joie, et particulièrement la sultane, ma protectrice. Elles s'imaginaient que c'était une grande faveur que me voulait faire le bey et qu'au lieu de m'y opposer je me croirais fort heureux d'y consentir, ce qui fit qu'elles me regardaient dès lors comme musulman et qu'elles m'appelaient déjà du nom de Mustapha. Mais aussitôt qu'elles furent instruites de mon refus opiniâtre, elles en furent bien étonnées, ce qui les obligea, à chaque occasion qui se présentait, de me réitérer leurs instances et leurs prières de la manière la plus engageante. J'ai vu des moments où ma bienfaitrice allait triompher de mes résolutions. Elle savait

se servir de paroles si séduisantes qu'il était presque impossible d'y résister. Dans un de ces moments où elle me priait avant beaucoup d'instances, je m'apperçus qu'elle avait des cizeaux dans les mains et qu'elle avait envie de s'en servir pour me couper les cheveux. Cette action inexécutés, quoique ne venant que d'un accès d'amitié, me déplut infiniment et m'obligea à lui dire que la crainte qu'elle me fît par la suite ce qu'elle n'avait pu faire alors fairait que je la fuirais, malgré le grand plaisir que je ressentais lorsque j'étais auprès d'elle. Je lui tins parole, car je ne la vis plus et fuyais même le serrail tant que je pouvais, craignant la séduction.

Je ne m'occupai donc qu'à ce qui devait me débarrasser et des uns et des autres et à joindre la somme convenue avec M. le consul et une pareille si je le pouvais honnêtement. Pour mon voyage je faisais le moins de dépense qu'il m'était possible et je fis si bien qu'enfin je parvins à ramasser près de 200 louis avant que notre départ d'Alger fût venu. Je ne me fiais plus à personne. J'avais fait moi-même une ceinture de toile d'Hollande que je ne quittais jamais de dessus le corps, sous la chemise, et c'était là que je cachais mon argent. J'écrivis en même tems à Alger au Consul pour lui dire que la somme en question était prête et qu'il pouvait en toute sûreté travailler à ce à quoi elle était destinée ; mais je ne lui parlai point que j'en eusse d'autre que celle de ma rançon.

Le mois de septembre arrive enfin et avec lui notre départ pour Alger. Je me réjouissais d'être porteur d'une somme qui allait m'éloigner d'un païs que les instances et l'oppiniâtreté du bey à me faire renier ma religion m'avaient rendu presque odieux, et, ne doutant point que ce ne fût le dernier voyage que je faisais avec lui, je me livrais entièrement à la joye et au plaisir que je ressentais en considérant que j'étais à la veille de rentrer dans ma chère patrie et d'aller me jetter dans les bras d'un père et d'une mère dont la tendresse était sans exemple et desquels j'étais éloigné depuis tant de tems. Quelle satisfaction pour eux et pour moi (disais-je). En est-il de comparable ? Ah ! que ne puis-je en jouir à l'instant même ! Je faisais ces douces et consolantes réflexions lorsqu'il me vint une lettre qui me fut une preuve que M. le Consul commençait à faire les démarches qu'il m'avait promis, et qui servit à combler la joye dont tous mes sens étaient déjà remplis.

Nous venions de camper fort près d'Alger où nous devions entrer le lendemain. Un renégat arrive de cette ville venant au devant de mon maître pour lui faire sa cour (a). Le consul, qui le connaissait, l'avait chargé, non sans vues, de la lettre (b) qu'il m'écrivait, afin qu'il me la remît, ce qu'il ne manqua pas de faire aussitôt qu'il fut dans la tente et qu'il se fût acquitté de son devoir auprès du bey. Ce dernier voulut aussitôt savoir ce qu'elle marquait, à quoi je ne m'opposais point, d'autant plus qu'elle était conforme à ce que je désirais. Mon maître, à la teneur de cette lettre et à la joye qu'il voyait que j'avais peine à contenir, se mit à rire en me disant : « Et que peuvent ton consul et ton ministre sur ce qui dépend de moi seul. Il vaudrait mieux (continua-t-il) qu'ils ne se mêlassent ni l'un ni l'autre d'une entreprise dans laquelle ils ne réussiront jamais. Ne te fais point une illusion dont tu serais la duppe. Tu ne partiras point. Tu te fairas turc, et sans tarder plus longtems que celui qu'il nous faut pour retourner à Mascara, dussé-je t'y contraindre par la plus grande rigueur ». Je ne craignais plus d'après cette lettre de lui répondre hardiment ; ce qui fit que je lui dis que rien ne pouvait me retenir puisque mon rachat était venu. « Je suis français, lui dis-je, et par conséquent en donnant la rançon convenue pour les esclaves de cette nation, on ne peut me refuser la liberté sans manquer au traité qu'il y a entre votre Régence et ma patrie. Quant aux menaces que vous venez de me faire (continuai-je) pour me forcer à renier, je ne saurais me persuader que vous vous déterminiez jamais à commettre un excès qui ne cadrerait guère avec votre rang ni avec l'amitié et les bontés que vous m'avez si souvent prodiguées et qui ne peuvent être si vite éteintes dans un cœur aussi généreux que le vôtre, et qui de plus trouverait une résistance qui me ferait préférer la mort plutôt que de céder.

Nous arrivâmes enfin à Alger avec beaucoup de magni-

(a) Ce renégat était très bien considéré, attendu qu'il avait eu pendant longtems un emploi distingué et qui l'avait enrichi.

(b) Cette lettre était pour m'instruire des ordres qu'il avait reçu du ministre pour me racheter, et elle était conforme à ce que nous avions convenu. C'est pourquoi il en chargea le renégat pensant bien qu'il le dirait au bey.

licence (a), et, pendant que mon maître allait chez le dey, accompagné du laga (b), je conduis mon convoi dans la maison qui nous était destinée et, aussitôt déchargé, je lui envoyai par tous les domestiques ce qui dépendait de la contribution en sus de l'argent. Il arriva enfin de chez le dey, et, à l'exemple de toute sa cour, je lui baisai la main pour le féliciter du succès de son entrée chez le Régent. Jamais il n'avait eu tant de bonté pour moi, ni ne m'avait témoigné tant d'amitié que dans ce séjour à Alger, ce qui m'étonnait beaucoup ; mais j'en sus après la raison.

Le travail que j'avais à faire pendant les quatre premiers jours est inexprimable. Les distributions de tous les présents ne me laissaient jouir d'aucun moment. Le troisième jour, pendant que j'étais occupé dans le magazin, on apporta à mon maître deux billets écrits en français — Le luquil qui m'avait acheté et dont j'ai parlé était alors avec lui —. Personne des pages ne les surent déchiffrer, de manière qu'on fut obligé de me faire appeler. J'arrive et, ayant lu les billets, je lui dis qu'ils contenaient le nom d'un chrétien qui était à Mascara et le mien, que notre rachat était venu et que nous devions partir.

Le bey, sans me rien répondre, déchira celui où était mon nom et garda l'autre. Je ne fus pas trop satisfait de cela. Mais

(a) En entrant dans la ville, les pages marchant devant le bey jettent d'argent au peuple, en ayant les poches pleines pour cet effet.

(b) Le laga est celui qui commande tous les païs des différents beys. Il vient toujours au devant d'eux et entrent ensemble chez le dey, et en sort avec eux lorsque la contribution est reçue. Celle du bey de Mascara est tous les six mois d'environ 333.000 l., d'un cheval de prix pour l'usage du dey, de 25 mules, de 12 esclaves nègres des deux sexes, de 25 quintaux de cire, de 50 peaux de boucs pleines de beurre, de 25 grands pots de miel, de 25 couvertes de laine rouge très fine, de 50 paires de babouches rouges et de 50 vêtements complets de laine destinés pour les malheureux esclaves des bagnes. En sus de ce que je viens de nommer, le bey, ainsi que le kalif, sont obligés de porter tous les matins, pendant les 8 jours qu'on reste à Alger 2.000 l. en allant baiser la main du dey. Il faut qu'ils donnent les étrennes à tout le monde qui est attaché à sa maison, ce qui est réglé par écrit et qui se monte à une grosse somme. Je ne détaille point ce qu'ils sont obligés de donner aux grands du païs. Je dirai seulement, d'après les connaissances que j'en ai, que l'argent et les effets qu'ils leurs distribuent montent quelquefois plus haut que la contribution. C'est dans le moment que le bey vient donner cette contribution qu'il peut perdre sa tête si quelqu'un y surdisait et que le dey voulut être assez inhumain que d'y consentir. On ne voit plus de ces exemples comm'autrefois qu'ils étaient si communs.

néanmoins j'imaginais bien que cette action d'elle-même ne pouvait influer sur rien. J'avais remis à l'horloger que je connaissais les 2.000 l. en question pour remettre à M. le Consul et celui-ci faisait de plus grandes démarches auprès du dey. Ce qui fit que le lendemain que mon maître fut chez lui, il lui dit : « Je t'ai envoyé les noms de deux chrétiens qui sont en ton pouvoir. Leur rachapt est venu ; il faut les envoyer ici. Le consul m'a dit qu'il te remettrait la somme de leur rançon quand tu voudrais ». Mon maître, qui s'attendait bien à ce que venait de lui dire le Régent, lui répondit, selon que je le sus par la suite, que quant à l'un de ces chrétiens, il le lui enverrait tout de suite, mais que, quant à l'autre, il le priait de ne point le forcer à en faire de même, attendu qu'il était auprès de lui depuis longtems et qu'il lui était impossible de se passer d'un esclave auquel il avait confié toutes les affaires de sa maison et de son camp ; et qu'enfin, s'il l'obligeait absolument à lui obéir, il le priverait d'un homme dont il lui serait à jamais impossible de trouver le semblable (a). « Mais cependant, lui répliqua le dey, on ne peut guère retenir les gens de cette nation. Néanmoins, puisque c'est ainsi, je ne m'en mêlerai point. C'est à toi de voir le consul et à tâcher de t'arranger avec lui ».

Le bey me cachait tout ce qu on lui disait à mon égard et me prodiguait plus d'amitié ; mais celui qui était dans mes intérêts et qui les prenait si à cœur m'instruisait et de ses démarches et de leur peu de succès, ce qui commençait à me faire craindre que notre projet ne vint sans effet. J'avais lieu de le craindre aussi puisque la voye du dey, où s'était fondé le consul, était devenue neutre. Ce dernier cependant ne voulait point céder à son maître, qui s'oppiniatrait de plus en plus. Enfin j'étais absorbé et de travail et de toutes les difficultés que je voyais sur le succès de mon rachapt. Néanmoins j'imaginai un moyen de réussir qui me paraissait infaillible et qui l'eût été si l'amitié, ou pour mieux dire le besoin qu'avait de moi le bey ne l'eût fait triompher. J'écrivis à un de mes amis esclave et casnadal du kasnadji, qui, après le

(a) On dira peut-être que je veux faire mon éloge en ce que je viens de dire, mais ce sera mal à propos. Je ne dis que ce qui s'est réellement passé.

dey, est le plus grand du païs et auquel mon maître est entièrement subordonné et soumis, étant obligé en l'abordant de lui baiser la main. Je marquai à cet ami que mon rachapt étant venu, aucune des démarches qu'avait fait le consul n'avaient pu gagner le bey, mon maître, à consentir à mon départ, que cette oppiniatreté me faisait beaucoup craindre, mais que j'avais pensé qu'il pouvait m'être d'une grande utilité, que je le priais pour cet effet de parler à son maître, et qu'après lui avoir dit que, ma rançon étant venue, il ne dépendait qu'à lui de profiter de cette somme, il tachât de le gagner à ce qu'il le demandât au mien comme s'il avait besoin de moi, et qu'après son départ, il me remettrait au consul, duquel il recevrait 300 sequins (a). Je ne doutais point que cela ne suffît très bien, vu que le kasnadji était beaucoup intéressé et que le pouvoir qu'il avait sur le bey de Mascara ne lui permettait guère de lui rien refuser (b). Mon ami, qui jouissait de l'estime de son maître, réussit on ne peut mieux auprès de lui, l'ayant fait consentir à tout ce dont il l'avait prié. Il m'en témoigna sa joye dans la réponse qu'il me fit tout de suite. Il me marquait que l'affaire était faite, qu'il espérait de me voir le soir même dans leur maison et qu'il me conseillait de remettre entre les mains de quelqu'un de confiance ce que je pouvais avoir de plus précieux de peur que le dépit n'obligeât mon maître à m'en dépouiller. Ma joye était au comble. Il me semblait être déjà en liberté. Mais tout cela ne fut que momentané. J'avais déjà envoyé ma montre et mes autres meilleurs effets chez l'horloger dont j'ai parlé, lorsque, sur le soir même, je reçus une autre lettre de mon ami qui me marquait ce que venait de lui dire son maître et ce qu'il avait entendu lui-même. « J'ai vu (me dit-il) le bey baiser les pieds du kasnadji (c) en lui disant qu'il était entièrement le maître et de sa personne et de tout ce qu'il possédait, et qu'il en pouvait disposer à son gré, mais qu'il le

(a) Il était de Versailles. Il fut racheté un an après moi et vint me voir à P., où nous nous embrassâmes avec beaucoup de satisfaction.

(b) On n'oserait pas faire de pareilles propositions à un prince chrétien. Dans ce païs-là, on ne se pique pas de délicatesse.

(c) Il lui a souvent demandé des petits nègres qu'il avait à son service, ou plutôt il les envoyait chercher sans seulement l'en prévenir qu'après les avoir en son pouvoir.

priait de lui laisser un esclave qui ne pouvait lui être de l'utilité qu'il lui était à lui par rapport à son camp, que cependant, s'il exigeait qu'il le lui cédât, il ne pouvait que lui obéir, mais que ce serait le sacrifice qui lui eût le plus coûté de sa vie. Cette lettre finissait par me dire que le casnagi n'ayant point voulu forcer mon maître à ce qui paraissait lui faire tant de peine, ce dernier avait triomphé de tout et qu'enfin il était au désespoir de n'avoir point réussi en ce qui lui avait paru si facile.

Me voilà encore une fois hors de toute espérance. Mon protecteur en était de même. Il m'avait écrit que mon maître lui avait dit qu'il sacrifierait plutôt une somme pareille à celle de ma rançon que de me céder, ce qui otait tout espoir de réussir. Je lui communiquai par une réponse ce que venait de me conseiller un chrétien : c'était de gagner franchise dans la mosquée d'un saint musulman et d'où personne ne pouvait me faire sortir (a) — à laquelle il me répondit que je fisse ce qui me paraîtrait à propos, que je pouvais compter sur lui et qu'il me seconderait en tout où pouvait s'étendre le pouvoir dont il était revêtu.

Nous étions à la veille de notre départ d'Alger. Tout était prêt pour le lendemain. J'avais arrangé et préparé les coffres et toutes les autres affaires comme si j'eusse été résolu à retourner à Mascara. Mon maître ne me parlait de rien concernant mon rachapt. J'en agissais de même. Je faisais des démarches, et lui les combattait en silence et était victorieux. Enfin, le soir étant venu, je mis fort doucement toutes les clefs qui étaient en mon pouvoir sous un oreiller de la coupe et je suivis le chrétien qui me conduisit à cette mosquée qui devait obliger le bey de Mascara à s'en retourner sans moi. Aussitôt que j'y fus et qu'il en fut instruit, il devint furieux. Il m'envoya son luquil et bien d'autres personnes pour tâcher de me gagner à en sortir ; mais j'étais inflexible et lui toujours plus inconsolable (b). Je répondais à tous ceux qui

(a) C'est la mosquée d'un de leurs prétendus saints appelé sidi Loalli. On y est si franc que quand on serait coupable du plus grand de tous les crimes, personne ne peut en faire sortir, pas même le dey. C'est ce qui autorise plusieurs turcs à commettre bien des excès. Elle est toujours pleine de ces sortes de gens.

(b) Je sus que quelqu'un avait dit au bey d'examiner si en me sauvant je ne lui avais rien emporté. A quoi il avait répondu : « Si vous connaissiez un chrétien comme moi, vous ne tiendriez pas ce langage ».

m'approchaient qu'il m'en coûtait bien de quitter un maître auquel j'étais redevable de toutes ces douceurs dont mon esclavitude avait été remplie et que je regrettais beaucoup son amitié et les bontés qu'il m'avait si souvent prodiguées, mais que, mon père et ma mère s'étant sacrifiés pour parfaire la somme de ma rançon, je devais par reconnaissance répondre à leurs bontés et aller faire leur consolation, et que d'ailleurs l'amour que je leur avais toujours conservé ne me permettait pas de balancer un moment à dire adieu à un maître et à un païs dont le souvenir me serait toujours cher. Ces raisonnements, joints à beaucoup d'autres, m'intéressaient tous les spectateurs et obligèrent enfin le bey d'avoir recours au Régent, croyant que la crainte seule de son despote influerait sur mes sens, me ferait céder et me ramènerait (selon lui) à mon devoir.

Ce sultan ne tarda pas à m'envoyer deux personnes de considération, qui tachèrent de m'engager à sortir de la mosquée et de retourner chez mon maître ; mais je leur répétais (en m'en défendant) ce que j'avais répondu aux messages de mon maître, ajoutant que j'étais au désespoir de falloir désobéir à un sultan aussi puissant et aussi respectable, mais que j'espérais de ses bontés qu'il voudrait bien me pardonner cette désobéissance et qu'au lieu de me forcer à retourner chez le bey, j'espérais et de l'humanité et de la justice dont il était susceptible qu'il ordonnerait mon départ et me rendrait à mes chers parents, que j'étais français et que, ma rançon étant venue, on ne pouvait me retenir plus longtems sans se rendre coupable de la plus grande injustice. Je ne parlais pour lors qu'arabe et il semblait que Dieu m'avait donné des lumières qui me faisaient servir de cette langue avec plus de facilité que jamais je n'eusse fait et à l'étonnement de toutes les personnes que cet événement avait attirées. Pendant qu'on instruisait le dey de ma réponse, un Turc qui était auprès de moi et que j'avais intéressé, me fit considérer que, quoique leur sultan n'eût pas le pouvoir de me sortir d'où j'étais, il pouvait, si mon opiniâtreté venait à lui déplaire, m'y faire trouver une mort inévitable en défendant qu'on ne m'y donne aucuns vivres. Il finit par me dire qu'il avait vu des exemples de cette nature et qu'il me con-

seillait, par l'intérêt que je lui avais inspiré, de ne point m'opposer à sortir de la mosquée si le dey m'envoyait quelque autre message, que je n'avais rien à craindre en sortant de ce lieu qui me mettait à l'abri des châtiments que je pouvais appréhender de la part de mon maître. Ce que venait de me dire avec tant de bonté cet inconnu me faisait presque repentir de n'en être point sorti ; et, pendant que je prenais la résolution de ne plus m'obstiner, des nouveaux messagers arrivèrent et me dire d'ordre de leur maître de sortir de la franchise, de ne rien craindre et de venir avec eux lui parler. Je ne m'y opposai point, étant bien charmé de parler avec celui que j'espérais toucher et qui pouvait seul anéantir toutes les oppositions du bey de Mascara.

Je fus donc conduit devant le Régent d'Alger (a), et, soit la crainte ou le respect, je l'approchai en tremblant ; mais quel fut mon étonnement lorsqu'au lieu des reproches et des menaces que j'attendais en recevoir, je ne vis en lui que bontés. « Pourquoi as-tu gagné la franchise (me dit-il) et as-tu ainsi laissé ton maître dans un moment où tu lui es si nécessaire ? » La réponse que je fis à ce sultan, après lui avoir baisé les pieds, fut conforme à ce que j'avais répondu deux fois, qui n'avait rien que de juste, et j'eus la satisfaction de voir, par ce qu'il continua de me dire, qu'elle ne lui avait point déplu. « Retourne chez ton maître (me dit-il), il a besoin de toi dans son voyage, et je te promets (mettant la main sur son front) qu'avant quinze jours tu seras ici et tu pourras profiter de l'occasion du vaisseau français qui va bientôt partir. Tu peux compter sur ma parole (ajouta-t-il). Sois tranquille et contente jusqu'au dernier moment un maître qui en est si digne par l'amitié qu'il a pour toi et de laquelle son opposition te doit être une preuve ». Il finit par dire à ceux qui devaient me conduire de dire au bey de prendre garde de me maltraiter.

Il était déjà nuit lorsque nous arrivâmes chez lui. En

(a) Je fus étonné de la simplicité de sa coupe et de ses vêtements. On n'y voit point l'or prodigué comme à ceux de ses sujets. C'était un homme d'environ 70 ans, ayant une barbe qui aurait terni l'albâtre et qui lui donnait un air vénérable et une phisiononmie des plus prévenantes. C'était un chérif, c'est-à-dire un des descendants de Mahomet. Il n'avait point de serrail et n'avait jamais voulu se marier.

m'approchant je lui baisai la main et me tins debout à son côté jusqu'à ce que ceux qui m'avaient accompagné se fussent retirés. Il renvoya en même tems le monde qui était auprès de lui et nous nous trouvâmes bientôt seuls avec les pages. Ce fut en ce moment que je m'attendais à recevoir ses justes reproches, et la honte que j'avais de lui avoir déplu me faisait dire en moi-même que j'en étais bien digne. Mais le croira-t-on ? Il ne fut point question, à mon grand étonnement et celui des pages, de ce qui venait de se passer. Il me remit seulement les clefs des coffres en me disant d'aller finir de tout préparer pour notre départ du lendemain. Quoi penser ? Quoi conjecturer d'un silence qui avait succédé à la plus grande fureur ? Il y avait à en craindre sans doute un résultat funeste et qui ne devait s'effectuer que lorsque nous serions éloignés d'Alger. Eh bien, le croira-t-on encore ? Il ne fut point non plus question ni de mon rachapt, ni de ce que j'avais fait, qu'il en avait été après que je fus sorti de la mosquée ; et ce silence sur cet article dura jusques au moment qu'il fallut enfin nous séparer.

Deux jours après que nous fûmes dehors d'Alger, M. le consul de France m'avait envoyé une lettre par un exprès, qui me marquait que le dey venait d'écrire au grand kalif à Mascara de lui envoyer tout de suite le français dont il lui envoyait le nom, qu'ainsi, comme nous allions doucement, il ne tarderait pas à nous joindre et que mon maître ayant ordre de me donner la liberté au moment que ce chrétien nous joindrait, il espérait me revoir à Alger avant huit jours. Cette lettre m'avait entièrement consolé et persuadé que le silence du bey ne venait que de la douleur que lui occasionnait mon départ qu'il savait prochain.

Il y avait neuf jours que nous marchions (a) lorsque nous arrivâmes à la plaine de Miliana, là où nous devions séjourner. Nous campâmes au pied de la montagne au sommet de laquelle est située la ville qui donne son nom à cette plaine (b).

(a) On fait de petites journées, comme je l'ai déjà dit ; on ne marche pas plus de deux ou trois heures et de grand matin.

(b) Le bey avait été kaïd de cette ville et y avait une sœur mariée. Sitôt que nous fumes campés en cette plaine, nous y fumes faire une partie de plaisir, où nous fumes très bien régalés par le kaïd, ce qui obligea le bey de lui faire présent d'un cheval, un fusil et deux pistolets. Ce présent me valut 10 sequins.

C'était là que le ciel avait décidé que je devais me séparer de mon maître et qu'il devait me faire mieux connaître le déplaisir que cette séparation devait lui faire ressentir. Le lendemain que nous y fumes arrivés et environ sur les quatre heures du matin, le caffetier du bey vint m'éveiller en me disant qu'il venait d'arriver dans son gueriton deux Maures de Mascara avec un chrétien français qui lui avait dit que je devais partir pour Alger avec lui, la rançon de tous les deux étant venue. Je me levai avec précipitation, ne doutant point que ce ne fût le français dont il avait été question et j'eus le plaisir en l'embrassant de voir que je ne me trompais point. Mon maître n'était pas encore levé, ce qui fit que je fis entrer dans ma tente les nouveaux arrivés, où je n'épargnai rien de ce que j'avais en mon pouvoir pour les régaler ; et pendant qu'ils étaient à déjeuner, il se leva enfin. Aussitôt qu'il eût fait sa prière et qu'on eût ouvert sa tente, j'en avertis les deux conducteurs de celui qui devait être mon compagnon de voyage, lesquels vinrent remettre à ce sultan la lettre que le calif leur avait remis. Pour entendre la lecture de cette lettre je me collai derrière les coffres au devant desquels les écrivains étaient assis et j'entendis qu'elle marquait qu'il lui envoyait un chrétien français d'ordre du dey afin qu'il l'envoyât avec un des siens à Alger où il devait s'embarquer, ayant été racheté. Cette lettre combla la joie que j'avais ressentie à la vue du chrétien, ne doutant plus qu'il était impossible au bey de me retenir davantage. Quant à lui, il n'était pas trop content, sans cependant le faire connaître (a). Il ne manifesta sa douleur qu'à la sortie du dîner, qu'ayant renvoyé toute sa cour, il me tint ce langage : « Eh bien, (me dit-il) te voilà au comble de tes désirs ! Tu vas quitter un maître et un païs qui te sont odieux, malgré les bienfaits dont on t'a comblé ! Souviens-toi que le ciel ne te bénira jamais. Tu te rends coupable de la plus grande ingratitude, pendant que je te croyais sensible à tout ce que je faisais pour toi et que j'espérais même de cette sensibilité que tu aurais répondu aux vues qui ne cessaient de m'occuper pour faire ton bonheur. Je me suis

(a) Cinq malheureux furent les victimes de sa mauvaise humeur. On les lui amena ce jour-là, étant accusés d'avoir volé. Le bey ordonna de leur trancher la tête à tous les 5, ce qui fut fait dans la minute...

trompé ou, pour mieux dire, tu m'as trompé par une conduite qui me faisait attendre le contraire de ce qu'il faut que je consente aujourd'hui. Puisque mon amitié ni mes bontés n'ont pu rien gagner sur ton esprit, pars. Jouis du désespoir où tu me vois plongé et que j'aurais dû te cacher. Va conter mes faiblesses dans ton païs, où tu ne tarderas pas longtems, j'espère, à t'autant repentir de m'avoir quitté que je pourrai te regretter ». Je ne savais quoi dire ni répondre à tant de preuves de l'excès de douleur de mon maître, et, quoique mes sens fussent entièrement transportés de joie, je sentis une certaine peine que je ne pouvais définir. Les larmes même venaient humecter mes yeux. Je me représentais pour lors toute l'amitié qu'avait pour moi le bey, toute sa maison et toute sa cour, tous les bienfaits que j'avais reçus et des uns et des autres et enfin toutes les douceurs dont j'avais joui pendant près de quatre ans et qui m'avaient, dans des moments, fait chérir mes fers. Je lui répondis enfin que jamais je n'avais si bien considéré la perte que je faisais en le quittant qu'en ce moment, que ma douleur était plus grande qu'il ne le pensait de falloir être rebelle à des bontés dont je me rendais si peu digne et qui ne pourraient certainement que me rendre heureux ; mais qu'il savait les raisons qui me portaient à cet excès d'ingratitude, que la nature et les premiers devoirs que j'avais connus me prescrivaient de répondre aux sacrifices qu'avaient faits mon père pour pouvoir me racheter, qu'il était trop juste lui-même pour ne point avouer que je serais un monstre si je lui désobéissais, vu surtout l'amour que je lui ai toujours conservé, et qu'enfin il se mît pour un moment à la place de mes parents, qu'il avait des enfants qui possédaient toute sa tendresse, que s'ils se trouvaient esclaves comme je le suis, que ne ferait-il pas pour les ramener auprès de lui ? et que, si, après avoir réussi, il les voyait insensibles à ses sacrifices et au plaisir de venir se jetter dans ses bras, quels crimes ne leur attribuerait-il pas ? et de quels chatiments ne les croirait-il pas dignes ? et qu'ainsi ceux qui après Dieu m'avaient donné le jour avaient pour moi la même tendresse et m'accuseraient auprès du ciel d'un crime qui me rendrait indigne de la lumière, que toutes les bontés qu'il m'avait prodiguées et voulait me prodiguer ne

l'effaceraient jamais de ma mémoire, que lui et tout ce qui lui est attaché me seraient toujours chers et qu'enfin le sort avait décidé que je le quittasse malgré tout ce qu'il m'en coûtait.

Tout cela ne consola pas le bey. Il me dit tout ce qu'on peut dire de plus tendre. A quoi ayant voulu lui répondre qu'il lui serait possible de trouver un chrétien aussi capable par son travail et son exactitude de s'attirer ses bontés que je l'avais fait et qui, s'en rendant plus digne, me feraient oublier ; « Quand j'irai (me répondit-il avec vivacité) avec une chandelle allumée à la main dans tout le païs chrétien, je n'en trouverai jamais un comme toi. Tu ne connais pas (continua-t-il) dans quel désordre vont être bientôt mes affaires. A qui les confier qui les dirige comme toi ? Va, ne me dis plus rien qui me fasse faire encore des réflexions. Je suis assez accablé. Rends-moi les clefs que tu as et que je ne te revoie plus.

Je ne pus plus rien répliquer au bey, qui venait encore plus que jamais de me faire connaître l'attachement qu'il avait pour moi. Sa douleur était inexprimable, et rien ne pouvait l'en distraire. Je lui remis donc les clefs, et, après avoir embrassé ses genoux, et remercié de tout ce qu'il avait fait pour moi, je me retirai dans ma tente, mais non sans verser de larmes. Je ne devais partir que le lendemain et ainsi j'eus le tems d'être instruit par les pages de tout ce qu'il répondait à ceux qui tâchaient de le consoler. « Vous n'ignorez point, disait-il à son écrivain, de quelle utilité m'était ce chrétien et l'amitié que j'ai pour lui. Et comment voulez-vous que je ne le regrette point ? Il était dans mon cœur et au nombre de mes enfants, et son éloignement m'est aussi sensible que le serait celui de l'un d'eux ».

La journée enfin se passe sans que j'eusse reparu devant mon maître. Le soir je fus faire mes adieux dans toutes les tentes sans en omettre aucune. Ce fut pour lors que je connus l'amitié qu'avait pour moi toute sa cour et l'attachement de ses domestiques. « Comment (me disaient ces derniers) tu nous quittes, et quel sera celui qui va te remplacer ? Nous ne pouvons plus être heureux sous un autre. Où trouver les bontés dont tu nous comblais ? Ah, quel tort le bey nous fait et se fait à lui-même en consentant à ton départ ! C'est nous qui perdons plus que personne. Mais enfin que le ciel te conduise puisqu'il a décidé que tu nous laissasses dans la douleur. Et souviens-toi de ceux qui ne cesseront de te regretter ». Tout cela ne servait qu'à m'attendrir davantage. Et j'avais le cœur si serré de tout ce qu'on me disait de touchant qu'il fallut bien que l'amour que j'avais pour mes parents et pour ma patrie triomphât si je ne succombai point à tout ce qui était si séduisant.

Le lendemain mon maître se leva de très bonne heure, donna ses ordres pour mon départ et remit à ceux qui avaient conduit mon compagnon et qui devaient me conduire aussi une lettre pour le dey (a). Il était d'une humeur inouïe. Néanmoins je hazardai d'entrer dans sa tente, où je vis que rien ne se préparait encore pour son départ qui devait être dans moins d'une heure. Aussitôt que je m'approchai de lui, il me demanda d'un air mêlé de désespoir et de douleur qu'était-ce ce que je voulais. « Je viens (lui répondis-je) arranger les affaires pour ton départ pour lequel on n'a encore rien préparé. Eh, qui veux-tu qui les prépares (me dit-il) lorsque tu n'y es pas ? il me donna en même tems les clefs, et je travaillai avec autant d'intérêt que je le faisais il y avait deux ans. Tout préparé, chargé et prêt à partir, je fus remettre les clefs au bey et le remerciai encore une fois, en lui baisant la main, de tous ses bienfaits. Il ne me fit d'autre réponse, en me poussant avec la main, que : « Tu veux me quitter. Que le ciel te conduise ! »

Je me retirai d'auprès de lui, versant un torrent de larmes, que je ne pouvais retenir, et, m'étant approché des pages pour leur faire mes derniers adieux, je sentis et mes larmes et ma douleur augmenter. J'avais si bien vécu avec eux ! J'avais si bien gagné leur estime que je ne pouvais m'en séparer. Quant à eux, ils étaient dans un chagrin inouï. Leurs larmes et leurs embrassements qui offraient le spectacle le plus touchant m'en furent une preuve. Il fallut néanmoins se quitter et dire adieu à un païs où j'avais été assez heureux.

(a) Un moment après, il m'envoya 20 sequins, en me faisant dire qu'il me laissait tous mes effets, ce qui n'était pas peu considérable.

Me voilà enfin en route avec mon compagnon et nos deux conducteurs, et éloigné de tous les trains d'une cour qui commençait à me devenir insipide. Néanmoins je ne pus étouffer ma douleur ni mes regrets de toute cette journée ; mais celle qui lui succéda me fit livrer entièrement, avec le parisien (a), à la joie que l'idée de notre liberté nous faisait ressentir. Nous pressions tant que nous pouvions, ce qui fit que nous arrivâmes le troisième jour à Alger et fort à bonne heure, où nous fûmes descendre chez le luquil du bey, qui, après avoir été chez le dey lui remettre la lettre dont nos conducteurs étaient chargés, nous conduit lui-même chez M. le consul de France.

Quelle satisfaction pour moi et pour mon protecteur de voir à la fin que notre projet avait réussi malgré tous les obstacles et les difficultés qui pendant quelque tems nous avaient fait perdre l'espérance. Ce digne consul me donna des preuves de la sienne au moment que je le remerciai de tout ce dont je lui étais redevable (b). Sa joie éclatait à chaque parole qu'il me dit, ce qui acheva de me persuader qu'il était bien digne du poste qu'il occupait (c) ([17]).

Le tems de notre embarquement ne fut pas bien éloigné puisque nous nous embarquâmes le lendemain (22 octobre 1782) sur un pinque provençal chargé de laine et de cire, qui allait droit à Marseille. La veille de ce départ je me défis de tous les effets que j'avais, n'en ayant aucun qui pût m'être utile en France. Je ne gardai seulement qu'un habillement complet à la turque pour satisfaire la curiosité de bien des personnes. Cette vente me fit près de 400 l. (n'ayant que des hardes de prix). Je me pourvus seulement d'une robe de chambre pour le voyage. Il fut assez heureux malgré sa durée. Nous n'essuyâmes de mauvais tems que lorsque nous fûmes entre Mahon et Mayorque, mais qui ne nous empêcha pas

---

(a) Le chrétien qui fut affranchi avec moi était parisien et fut assez regretté du bey parce qu'il était très bon ouvrier dans son métier de menuisier.

(b) Je peux dire que je dois ma liberté à ce consul ; car sans les réflexions qu'il me fit faire et les moyens qu'il me dicta, je n'aurais jamais pensé à entreprendre de me racheter moi-même. Les démarches qu'il fit ensuite pour faire réussir le projet que nous avions formé sont une preuve de l'intérêt qu'il prend sur le sort de tous les esclaves de sa nation.

(c) Cette place porte 1.500 l. d'appointements payés par la Chambre de commerce de Marseille, et puis le casuel.

d'avoir la satisfaction de revoir l'Europe et d'arriver à Marseille sans qu'il nous fût rien arrivé de funeste. La laine qui formait une partie de la cargaison de notre vaisseau nous fit faire quelques jours de quarantaine de plus. Elle fut de 28 jours, 15 à Pomégay et 13 à la chaîne des quarantinaires qui est dans le port de la ville.

Aussitôt que je fus dans cette quarantaine, j'écrivis à mes parents pour les informer de la liberté dont je jouissais et comment j'y étais parvenu. La réponse qu'ils me firent me fut une preuve de leur joie. Mais ce qui combla la mienne fut la vue de celui qui en avait été le porteur : c'était mon frère le cadet, qui n'ayant pu attendre mon arrivée pour avoir le plaisir de m'embrasser, était venu pour le faire à Marseille. Nous ne pûmes cependant ni l'un ni l'autre avoir cette satisfaction jusqu'à la fin de la quarantaine puisqu'on ne peut toucher les quarantenaires en aucune façon et que toutes les lettres qui viennent d'eux sont trempées dans le vinaigre avant qu'elles arrivent en d'autres mains. Cette loi était bien dure pour nous ; cependant il fallut s'y conformer. Comme il venait me voir tous les jours qu'elle dura, je le chargeai de la lettre de recommandation que m'avait remis l'horloger avec qui j'étais lié à Alger pour un de ses amis de Marseille et dans laquelle il le priait de me rendre tous les services possibles et dont je pourrais avoir besoin. Cette lettre parvenue fit que la personne à laquelle elle était adressée vint me voir tout de suite. Je la chargeai de me faire venir un tailleur qui put, en me voyant m'habiller sans prendre mesure. Je trouvai en ce monsieur près duquel j'étais recommandé tant de bontés et d'attentions que je fus bientôt habillé et muni de tout ce qui m'était nécessaire pour débarquer.

Nous finîmes enfin cette languissante quarantaine où j'avais plus connu d'ennui que pendant tout le tems que j'avais resté en Barbarie, et, à cinq heures du matin, nous mîmes pied-à-terre à l'endroit où m'attendaient, non sans inquiétude, mon frère et celui qui était chargé de me rendre ses services. Ce fut là où je me séparai du Parisien ; un domestique des Pères du Couvent de la Rédemption l'attendait aussi pour le mener au couvent.

NOTES DE L'EDITEUR (1)

(13) D'après un excellent mémoire manuscrit sur « *le commerce des Français à Alger dans le XVIIIe siècle* », conservé à la Chambre des Députés (Ms. N° 1140), le prix de rachat d'un bon esclave atteint à cette époque, toutes taxes et commissions comprises, 3.447 livres. Sur cette somme, le bénéfice des intermédiaires compte pour 40 %.

(14) Aucun témoignage antérieur ne nous indique que Agikalil ait été empoisonné.

(15) *Haïk*, long voile qui entoure tout le corps.

(16) Ces chiffres, très vraisemblables, complètent ceux qui sont fournis par Venture de Paradis, et indiquent un progrès sensible du commerce du beylicat de l'Ouest à la fin du XVIIIe siècle.

(17) Le consul de France, M. de La Vallée, venait d'être remplacé (septembre 1782), mais son successeur, M. de Kercy, ne prit possession de son poste que le 21 novembre. Il semble que Thédenat veuille laver La Vallée des accusations dont il a été victime. En effet les esclaves détestaient ce consul, accusaient les missionnaires d'empêcher les Algériens de les laisser apostasier, essayèrent d'assassiner le vicaire apostolique Cosson et menacèrent le représentant de la France qui, disaient-ils, « se nourrissait de leur sang ». La Vallée estima sa position intolérable et demanda lui-même son rappel. Pour calmer les captifs français, le roi ordonna de racheter sans tarder « les sujets les plus intéressants ». Peut-être la libération de Thédenat est-elle l'une des premières conséquences de cette décision. (Cf. Grammont : *Histoire d'Alger*, p. 332).

M. EMERIT.

(1) Elles font suite à celles de la page 183.

DOCUMENTS ANCIENS SUR LA COUTUME IMMOBILIÈRE DES SEKSAWA

INTRODUCTION

A vingt kilomètres au nord-est du Tizi-Machou, dernier grand col occidental du Haut Atlas, la vallée des Seksawa remonte de la plaine vers le cirque d'Afensou, que dominent à plus de 3.000 m. le Tabgourt, l'Ikis et le Ras Moulay 'Ali.

La vallée principale et ses affluents abritent une population ancienne dont les fastes sont attestés à cette même place par l'histoire écrite du Moyen âge marocain. Cas rare et même cas privilégié de permanence humaine : le terme d'autochtones semble pour certaines de ces fractions relativement exact.

Chaque vallée égrène un chapelet de petites plaines alluviales, durement encaissées et dont un art antique strie de rigoles (*tirggin*) les parois.

A certaines places, des gradins (*irechmiyin*) escaladent jusqu'à mi-flanc, comme à Agersili, la montagne et conquièrent avarement un peu d'humus sur le schiste. Amandiers et oliviers, jusqu'à une certaine altitude, dominent des cultures où l'orge alterne sur deux ans, voire dans la même campagne, avec le maïs et quelques légumes très rustiques comme le navet et la carotte. Une masse sombre de noyers suit le fond des plus hautes ravines.

Tout ce monde agricole, forgé aux dures pratiques du terrassement et de l'irrigation, à la nécessité des fumures et au lent travail de la houe, est dirait-on, affouillé par les siècles. Les villages aux maisons de pierres bien jointes, avec une espèce d'*impluvium* carré, agglomèrent leurs terrasses à chaque élargissement de la vallée : là brunissent ou verdissent de minuscules damiers de parcelles, dans un luxe toponymique poussé jusqu'au plus infime faciès du paysage.

Cette courte description est indispensable à l'intelligence de la douzaine d'actes fonciers, pour la plupart antérieurs à un siècle, que je commenterai ici et dont j'essaierai de tirer une première analyse de la coutume. *Première* et non définitive : car le champ est profond et vaste, et j'aboutirai surtout, on le verra, à poser des questions. *Coutume* : il s'agit en effet de droit coutumier, encore que le formulaire en soit celui du droit musulman.

L'emprise de ce droit écrit sur une région peu accessible, restée indépendante jusqu'il y a une vingtaine d'années, et de génie oral, pose un problème de contact des cultures que l'analyse des actes permettra d'aborder sur le vif, mais aussi un problème historique dont les éléments décisifs font encore défaut.

L'individualité de chaque parcelle privative, *tibh'irt,* identifiable sur des laps excédant souvent un siècle, est le grand trait de cette économie de vallées par opposition à celle des grandes plaines atlantiques et notamment du Ġarb. Là, la véritable unité agraire est l'attelée de labour, ou *zouja,* correspondant à la fois à un certain barème de pouvoir social et à une certaine virtualité de labours (environ dix ha). Ici, rien de tel. Le travail se fait à bête unique, à la houe *amadir* ou au croc *achaqour*. Les superficies sont minimes, de quelques mètres carrés, et ressortissent, les besoins de l'irrigation aidant, à la minutieuse technique où excellèrent, dans des conditions bien différentes, bien que peut-être d'origine commune, les agronomes andalous. Il est curieux par exemple que les descriptions d'un Ibn al-'Awwâm ne s'appliquent plus aujourd'hui aux riches campagnes d'Algarve mais bien à ce qui, dans les hautes vallées, subsiste d'un antique Maroc.

Certes, dans les Ġarb même, toute un toponymie agraire étend son lacis sur la plaine, qu'elle divise en faciès ou *feddân,* chacun de ces *feddân* portant un nom. Mais cette unité toponymique ne répond plus là à aucune unité foncière ou technique. La propriété s'étend indistinctement sur partie ou totalité d'un *feddân,* ou sur plusieurs d'entre eux. Tout se passe comme s'il n'y avait plus concordance entre ce luxe toponymique, peut-être vestige d'une autre époque, et les

modes sociaux ou techniques qui s'y sont aujourd'hui installés.

Dans les Seksawa au contraire, l'ordre toponymique qualifiant d'un nom imagé chaque faciès ou « quartier », *tamazirt,* du périmètre agricole, concorde avec le régime foncier, la technique culturale, et la structure du groupe.

La *tamazirt* est en effet un ensemble de minuscules parcelles possédées chacune par un propriétaire différent ; chacun de ces derniers loge d'autres parcelles dans chacune des autres *tamazirt* ; ainsi, et en gros, peut-on dire que l'appartenance au groupe comporte l'emboîtement d'une parcelle individuelle dans chacune ou tout au moins la plupart des différentes *tamazirt* constituant le terroir de ce groupe.

Ce phénomène est parfaitement observable en juin du haut de la falaise de Lalla 'Aziza : le vert de chacune des parcelles groupées en contre-bas est plus ou moins prononcé, plus ou moins touffu, selon la quantité de fumures employée. L'ensemble fait l'effet d'un champ à écailles.

Très schématiquement encore, la *tamazirt* correspond à l'exercice d'un tour d'eau par le sous-groupe agnatique ou *ikhs*. L'ordre de ces tours d'eau, ou *tiwaliwin,* s'est, il est vrai, conservé plus intact que l'appropriation foncière, troublée par les litiges, ventes, etc... Il représente donc un stade plus ancien, encore sensible aux Ait Mh'and, et où à l'intérieur du groupe les sous-groupes, et à l'intérieur de ceux-ci les familles se répartissaient la terre et l'eau selon la division même du terrain en *tamazirt*. Véritable orchestration parcellaire.

Cette hypothèse résulte d'observations de détail sur plans, que je ne puis développer ici.

Voici donc une société où l'efficacité de l'irrigation, l'insertion du champ dans le paysage rural tel que l'interprète la toponymie traditionnelle, la sauvegarde pour chacun de ses limites, en même temps que sa solidarité avec les autres membres du groupe, sont exprimés et garantis par le lien de *tamazirt*.

De là, sous une forme différente de celle du *fundus* latin, l'attachement individuel de ces cultivateurs montagnards à leur terre : trait majeur qui, pour être sentimental, n'en tra-

duit pas moins une liaison organique entre l'homme et son champ. Cette liaison survit à l'éviction, à l'émigration, voire à l'aliénation volontaire. Toute la morale du canton favorise cette fête et ce scandale, ce retour de l'enfant prodigue que constitue chaque fois la survenue revendicatrice de l'absent. Bien loin de protéger les situations acquises, la coutume les somme alors d'avoir à se justifier. Etrange droit, peut-on penser, qui paraît mettre la preuve à la charge du défendeur, en l'espèce d'un possédant toujours suspect !

Par d'autres armes encore que la procédure, la coutume exprime l'imprescriptibilité du droit « légitime ».

D'abord par l'instabilité des « ventes » dont des mécanismes formalistes ou des restrictions de fond autorisent une résiliation toujours possible.

Puis par une institution, tirée du droit musulman, dite *th'obus*. Un court examen de la pratique suffit à convaincre que la coutume n'a opéré en la matière qu'un camouflage d'institutions propres à l'aide de termes arabes : la fondation pieuse est devenue un simple procédé d'exhérédation des femmes et aussi une assurance à terme contre toutes dépossessions.

Elucider les collusions entre le droit musulman et la coutume, génératrices malgré tout d'évolution pour celle-ci : déterminer la date historique de cette expansion des mots et des concepts arabes : cette double recherche, pour nécessaire qu'elle soit, dépasserait le cadre de la présente étude et de ma documentation actuelle. J'ai toutefois tenté de resserrer le problème en n'examinant ici que des actes anciens.

Remise en cause constante de la propriété, et imprescriptible liaison entre l'homme et le champ, paraissent contradictoires. Il n'en est rien pourtant.

La coutume renforce en effet ainsi, par une sorte de vacillation imprimée au droit résultant de la possession, la vocation éminente d'une famille à un sol. En cette vocation se résout le droit de propriété. De la somme de ces vocations familiales est fait le droit du groupe sur une certaine portion de vallée et de montagne. La stabilité familiale et tribale de la société berbère est ainsi assurée contre les différents facteurs de trouble qu'enregistre l'expérience de la tribu.

Parmi ces facteurs : la migration des adultes, soit saisonnière pour les moissons de la plaine, soit de longue durée pour l'embauche en ville. Une importation continue de capitaux vient ainsi, du dehors, irriguer le maigre terroir. Elle sert à affranchir le champ et à rebâtir la rigole.

Autre facteur : la spoliation des terres, l'usurpation par le puissant du jour : *amġâr* réussissant à secouer le contrôle de la réélection annuelle, ou, qui pis est, devenant chef de guerre, joueur à l'échelle de tout l'échiquier montagnard, conquérant. L'histoire des cinquante dernières années a été illustrée en Seksawa par le phénomène tyrannique : le « Caïd » Mokhtar des Aït Lah'sen, l'*amġâr* Ah'med ou Moulid des Aït H'addiws et H'âjj H'fiḍ des Idma ont entrepris en plein XXe siècle la marche expansive qui six siècles auparavant fit de l'un d'entre eux la terreur des Mérinides.

Aux deux phénomènes de l'émigration et de la spoliation, la coutume oppose une critique permanente de la légitimité des situations acquises.

Le classement toponymique du terrain en plusieurs quartiers ou *tamazirt*, correspond au classement onomastique du groupe en sous-groupes ou *ikhs*, et à la division du temps en tours d'eau. C'est jusqu'à ces bases des communautés Seksawa, et presque jusqu'à cette sociologie de la connaissance berbère qu'il faut descendre pour interpréter correctement, sous leur terminologie inadéquate, les actes fonciers ci-dessous réunis.

Du moins s'éclaireront-ils de ces références concrètes à une réalité qu'ils ont voulu traduire, mais avec un langage et des moyens imparfaits. Et cette imperfection même peut offrir à l'analyse historique quelques indices des antiques institutions de la vallée (1).

---

(1) *Bibliographie sommaire.* — J'ai consulté avec fruit, sur le cadre physique des Seksawa : J. Dresch, *Recherches sur l'évolution du relief dans le Massif du Grand Atlas, le Haouz et le Sous* ; sur les genres de vie : R. Montagne, *Villages et Kasbahs berbères* ; J. Dresch, *Documents sur les genres de vie de montagne dans le massif du Grand Atlas* ; sur la sociologie politique de l'époque récente : R. Montagne, *Les Berbères et le Makhzen* ; de précieuses monographies inédites aux archives du bureau d'Imintanout, parmi lesquelles, pour ne pas citer les vivants, l'excellente étude du Cdt Hubschwerlin sur différents points

TEXTES ET TRADUCTIONS

I

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وءاله

شهد لدينا وبين ايدينـا على بن احمد التمطديتى اصلا ومبارك بن
ابراهيم هى بـه عـرف الدويرانى اصلا ومبارك بن على من تنـولين
بمحضرهم انهم عاينوا وحضروا وحققوا غاية التحقيق حتى قالا حم بن
اش به عرف الموسا من تبردجت صاحبه محمد بن جع اكنتور به عرف
من تمضيت فى جميع ارث الذى تحت يد حـم بن يش المذكور اقالـة
صحيحة تامة وبه نقله من عرفه كافيـا فى شهر الله شـوال عام ١٢٤٨
عبد ربه ابراهيم السكسيوى من رباط زنك تاب الله به .

وعبد ربه محمد بن احمد الهشتوكى الملزم فى مسجد تمضيت تاب الله

TRADUCTION

Louange à Dieu, l'Unique. Le Salut de Dieu soit sur notre seigneur Moh'ammad et sa famille.

Ont témoigné par-devant nous et entre nos mains : 'Ali b. Ah'med. Tamṭedditi d'origine, Mbârek b. Ibrahîm. ainsi connu, Dwirânî d'origine. Mbârek b. 'Alî, de Tinwalin (1) — tout cela en leur présence — avoir bien vu, constaté et établi de toute certitude que H'ammou b. Ichchô, ainsi connu, le Mousâwî de Tabradjout, reconnaît à son partenaire (2) Moh'ammad b. Ja' Akantor, ainsi connu, de Tamṭeddit. faculté de résiliation sur l'ensemble de l'hoirie actuellement entre les mains de H'ammou b. Ichchô susdit.

Résiliation valide, parfaite.

Témoignage consigné sur la foi d'une connaissance suffisante.

---

de coutume Seksawa. Je n'ai pu consulter qu'après coup J. Lafond, *Les sources du droit coutumier dans le Sous.*

On ne trouvera ici aucune référence comparative, le présent stade du travail se bornant à l'approfondissement des données propres d'un milieu.

Le texte arabe que je donne reproduit avec toutes ses incorrections celui des actes berbères.

Chawâl **1248** (1833)

Les serviteurs de Dieu : **Ibrâhîm b. Seksiwî**, du monastère de **Zinit** (3), **Dieu lui pardonne. Moh'ammad b. Ah'mad le Hachtouki, attaché à la mosquée de Timṭeddit, Dieu lui** pardonne.

NOTES

Il s'agit d'un acte dit *qilûla* ou *iqilûlt* (ar.: *al-'iqâlat*). La notion correspondante en droit musulman est définie par at-Tasûlî *Comm. de la Tohfa,* éd. égypt., t. II, p. 146 *in fine* : « le retour consenti par chacun des deux contractants à son partenaire. Selon Ibn 'Arafat, c'est l'abandon de la chose baillée au bailleur au prix initial ; surtout usitée avant qu'ait eu lieu la prise de possession de la chose baillée par le preneur ». (Cf. O. Pesle, *La vente dans la doctrine malékite,* p. 207 sq.).

Une énorme extension, exorbitante du *fiqh.* est donnée par la coutume à ce concept ; ou plutôt une expansive application de la classique *'iqâla* a servi de vêtement et de justification à un principe berbère consacrant l'imprescriptibilité du fonds. Non seulement en effet la clause de *iqilûlt* est accolée, de façon apparemment redondante, à l'expression de la vente à réméré ; mais encore elle peut jouer en cas de vente définitive sous certaines conditions de forme.

L'intérêt du présent acte c'est qu'en termes de droit musulman, une résiliation, impliquant cession antérieure, est inconcevable en l'espèce. Il s'agit en effet ici de droits successoraux : comment se trouvent-ils aux mains de H'ammou b. Ichchô ? Lui ont-ils été aliénés par Moh'ammad b. Ja' ? L'expression de *ç'âh'ib* semblerait indiquer un rapport contractuel. Mais il faut reconnaître qu'il est laissé dans l'ombre. S'agit-il d'une usurpation, ce à quoi prêterait à croire l'acte suivant, postérieur d'une vingtaine d'années ? En tout cas la *iqilûlt* berbère apparaît bien ici comme débordant largement le concept classique.

(1) Seulement trois témoins. Aucune règle formaliste quant à leur nombre.

(2) *ç'âh'ib.*

(3) C'est ainsi qu'est constamment dénommée la *zâwiya* de Lalla 'Aziza, lieu saint et *h'orm* des Seksawa.

(4) *mulâzim.*

II

الحمد لله وحده

شهد لدينا وبين ايدينا شهادة لله لا رب غيره ولا معبود سواه اه
اليوم فى الدنيا وغـد فى الآخرة مبارك بن على والداكور من تنـولين

انه حضر عند محمد بن جـع اكثر حتى استرع واستحفظ على (مكا)
محمد بن احمد والداثورت على بلاده وهو الخندق عبد النور وهو يسمى
باتسويك ما ارتفعت (نغن) نعلى ابرك قد استرع محمد بن اجع المذكور
على محمد بن حم المذكور على متاعه فى أنه قد ارتفع يده وكلما غرس
فيه فأجره لله فلا يعد سكوته وانه على حقه ما تمكن استراعا صحيحا تاما
حتى تامت الاستراع والاستحفاظ طال الزمان ام قصر وهذا ما شهد به
بحال كماله بتريخ شهر الله شعبان عام ١٢٦١ عبد ربه محمد بن مبارك
الزيـد امام تمضيت فى الوقت لطف الله بـه امين وعبد ربـه على بن
ناصر المنزودى .

TRADUCTION

Louange à Dieu, l'unique.

A témoigné par-devant nous et entre nos mains, d'un témoignage pour Dieu — il n'est d'autre maître ni d'autre adorable que Lui, et Il est aujourd'hui en ce monde aussi bien que demain dans l'autre (¹) — Mbârek b. 'Alî ou Dâkour, de Tinwalîn, avoir constaté chez Moh'ammad b. Ja' Akantor, la formulation d'un acte de réserves et de maintien de revendication (²) basé sur ce fait que Moh'ammad b. H'ammou Dathourath occupe le terrain du déclarant, savoir, à la gorge d'"Abdennour, le fonds dénommé Taswabk, qui domine l'immeuble Igi n-'Alî ou Bârka.

Moh'ammad b. Ja' susdit fait acte de réserves à l'encontre de Moh'ammad b. H'ammou susdit, en ce qui concerne son bien, jusqu'à ce qu'il l'évacue avec ses complants. Dieu puisse le rétribuer. Le silence du déclarant ne pourra constituer nullité. Il est dans son droit, manifesté par cet acte de réserves, valide et parfait autant que peut être parfait un acte de réserves et de maintien de revendication, que la durée d'usurpation soit longue ou brève (³). Voilà le témoignage du déclarant, qui est dans la plénitude de ses moyens.

En date du mois de Dieu, *Cha'bân* 1261 (1844).

(Deux paraphes)

NOTES

L. Milliot, *Jurisprudence chérifienne*, III, p. 132 sq. a donné les meilleures définitions de l'« acte de réserves » *'istir'â'* que connaissent d'une part la doctrine du *fiqh* et d'autre part la pratique judiciaire, celle-ci l'ayant utilisé beaucoup plus largement. Cette « curieuse institution, cristallisation juridique du fameux système des restrictions mentales », s'analyse en une manifestation unilatérale et secrète de volonté destinée soit à révoquer un acte à titre gratuit, soit à combattre un acte à titre onéreux souscrits par le déclarant sous l'empire de la contrainte. Elle se rattache donc à la théorie des vices de consentement.

L'usage qu'en fait la coutume est exorbitant du *fiqh*. Comme dans le présent texte, il n'est pas, dans la presque totalité des cas, dénonciation d'un acte souscrit, mais attestation solennelle d'une injustice subie, en l'espèce une usurpation foncière. L'*'istir'â'* berbère ne ressortit donc en aucune façon à un vice de consentement. Là encore, la notion juridique musulmane n'a prêté qu'un vêtement à une technique autochtone de la revendication immobilière, sur laquelle on en est réduit aux conjectures.

(1) Noter l'emploi de formules pieuses, sans doute équivalent orthodoxe et affaibli de ce qui était à l'origine une imprécation.

(2) C'est ainsi que je traduis *istahfaza* que le *fiqh* me paraît ignorer dans ce sens (Cf. Fagnan, *Additions aux dictionnaires arabes*, à ce mot : référence coranique).

(3) Certains actes de réserves parlent d'une durée de mille ans. Qu'une telle déclaration, ou plutôt attestation solennelle ait une force judiciaire, en dépit de son unilatéralité, de sa clandestinité et de son irréductibilité à un motif rationnel, on ne peut sans aucun doute l'expliquer que par les vestiges d'un droit antérieur.

III

الحمد لله وحده ولا يدوم الا ملكه

افتدى وافتكي بحول الله وقوتـه الاخوين ايت احمض كمحمد بن
عدوا واخـوه عبد الله بن عدوا وابن عمهم ابراهيم بن محمد واخـوه
احمد بن محمد المساوين من حصنـة بنى موسى جميـع ثلاثة قرعـة من
الارض المعروفة للمذكورين فى موضع ازوز اسلون بحدود من قبلـة
الاولـة ايت بسمت وبينها الطريـق مع ايت محمد بن يوسف واساره
اسـكتر وجوفهـا ابناء واكريـم بن عبـد الله مع ازوو والثانيـة فى
ذالك المكان قبلتهـا ايت واكريم بن عبد الله ، يمينهـا ايت محند بن

يوسف الكائن فيه ايت ضنط واسارها اسكتو وجوفها ايت واكريم بن
عبد الله مع ازوو والثالثة قبلتها ايت واكريم ابن عبد الله مع ازوو ويمينها
ايت محمد بن يوسف واسارها اسكتو ومع ايت عدى ابن حم وجوفها
المفتدين وذلك المكان فى موضع بيك من يد الفقير احمد بن واكريم
الموسى من حصنة بنى موسى ومع اخوانه مبارك بن على وكافة اخوانه
بعد حازو منهم جميع منهم خمسين اواقية سوى ثمانية اوجوه وشهدوا
بالتفدية وبقى العقد الرهن تحت يد الفقير احمد بن واكريم مع مبارك
بن على وكافة اخوانه عرفوا قدرهم وشهدوا بذلك بما فيه عنهم وباثمه
وقيده فى اربعة عشر يوما من جمدى الاولى عام ١٢٦٥

محمد بن سعيد لطف الله به وعبد ربه سبحانه

محمد بن احمد الموسى لطف الله به ءامين

TRADUCTION

Louange à Dieu, l'Unique. Seul Son empire est éternel.

Ont dégagé et racheté (1) les deux frères Aït ou Jmad : Moh'ammad b. 'Addou et 'Abdallah b. 'Addou ; leurs cousins : Ibrâhim b. Moh'ammad, son frère Ah'mad b. Moh'ammad, Mousawiyoun du fortin (2) des Aït Mousâ, l'ensemble des trois parcelles connues comme leur bien à Azour Asloun et limitées :

La première :

E. par les Aït Basmet,
S. par la piste et les Aït Mh'and ou Yousof,
N. par Asaktor,
O. par les fils de Wakrim b. 'Abdallah et Azwaw.

La seconde :

E. par les fils de Wakrim b. 'Abdallah et Azwaw,
S. par les Aït Mh'and b. Yousof, avec lesquels vont les Aït Żiniṭ (3),
N. par Asaktor,
O. par les Aït Wakrim b. 'Abdallah et Azwaw.

La troisième :

E. par les Aït Wakrim b. 'Abdallah et Azwaw,
S. par les Aït Mh'and b. Yousof,
N. par Asaktor et les Aït 'Addî b. H'ammou.
O. par les dégageants susdits (4).

Cet endroit est dans un lieu (?) et aux mains d'ayants droit du vieillard Ah'mad b. Wakrim, du fortin des Aït Mousâ, avec ses frères Mbârek b. 'Alî et l'ensemble de ses autres frères : les dégageants avaient reçu des preneurs globalement cinquante onces moins huit *'awjûh*.

Les preneurs témoignent que l'immeuble est dégagé. L'acte de réméré (5) est resté en possession du vieillard Ah'mad b. Wakrim avec Mbârek b. 'Alî et de l'ensemble de ses frères.

Parties agissant en connaissance de cause et requérant témoignage de ce qui dans les présentes les engage. En pleine capacité.

Dont acte.

Le 14 *jûmâdâ* 1265 (1849).

(*Deux paraphes*)

NOTES

Cet acte est dit de *tefdiyya* ou *'iftidâ'* (class.) « réemption ». C'est l'opération consistant soit à dégager un immeuble antichrésé, soit à le racheter une fois vendu à réméré. C'est en effet plutôt à ce dernier cas que se ramène le *rahn* immobilier berbère. La *tefdiyya*, pour entraîner effet immédiat, c'est-à-dire récupération du fonds à temps pour une campagne agricole, doit s'exercer avant l'ouverture coutumière de celle-ci, et selon un certain rituel. Cf. *in fine* n° 11.

(1) *iftadâ wa ftakâ* (sic) : le dernier mot est une graphie défectueuse pour *iftakka*. Peut-être contamination du berbère *fki*.

(2) C'est le classique *h'iṣn*, constamment employé pour rendre l'*agadir* berbère.

(3) Les « marabouts » de Lalla 'Aziza, sans doute bénéficiaires à cet endroit d'un privilège sur le sol ou l'eau.

(4) Il s'agit de trois de ces parcelles individuelles, réduites le plus souvent à une planche d'irrigation, et logées chacune dans un des quartiers (*tamazirt*, pl. : *timizâr*) composant le terroir agricole du groupe. Reflétant sans doute de vieux allotissements entre sous-groupes (*ikhs* pl. : *ikhsan*), elles se définissent par leur emboîtement entre d'autres ayants droit de l'*ikhs*. A noter que de fait les riverains mentionnés à l'acte sont à peu près les mêmes pour chacune des trois parcelles. Cf. *in fine* n° 2.

(5) En un droit aussi attentif à la sauvegarde du patrimoine familial, c'est une grosse imperfection que cette pratique de la vente à réméré qui consigne l'acte entre les mains du preneur et, le délai de réemption étant indéterminé, peut plus tard soulever une contestation sur la propriété. C'est du moins aujourd'hui un cas fréquent. Ici encore, la procédure écrite est techniquement inadéquate à la réalité sociale berbère. Quelle particularité recouvre-t-elle ?

IV

الحمد لله

ابتاع حاملاه بلعيد بن بو جمعة ومحمد بن ابراهيم انصافا بينهما من البائع لهما عبد الله بن بلعيد البرغز جميع ما رهنه لالعقيد اى ما رهنه ابوه لالعقيد بموضع أخرين ارض الجميع واشجاره محدود فى وثيقة الرهن بمنافع الجميع ومرافق الكل بيعا صحيحا قاطعا تاما مبتولا لا خيار فيه ولا ثنيا فى الثمن البالغ مثقالا جديدا مع ما سطر فى وثائق الرهان قبض ذلك منهما اعترافا واسقط الاقامة والاقالة وابراهما ابراء وتملك المشتريان مشتراهما تملكا تاما شهد بما فيه عنه وهو بحال كماله الفقير منصور بن احمد والفقير محمد بن احمد والطالب لحسن بن ابراهيم الاكاسى ومحمد بن عبد الله التسلى واحمد بن على وكاتبه بحضرتهم فى اول ذى قعدة سنة ١١٥٩ عبد ربه علامة

TRADUCTION

Louange à Dieu.

Les porteurs Bel'aïd b. Boujmâ' et Moh'ammad b. Ibrâhîm conjointement par moitié achètent de leur vendeur 'Abdallah b. Bel'aïd el-Bergâz (1) la totalité de ce qui avait donné en réméré al-'Aggid, je veux dire de ce que son père avait donné en réméré à al-'Aggîd (2), savoir l'immeuble sis à Ikhribine, totalité du sol et des complants, tels que les délimite l'acte de réméré en question, avec toutes usances et dépendances. Vente valide, exclusive de résiliation, comportant nullité d'option ou de réméré, consentie moyennant le prix d'un *mithqâl* versé à nouveau en sus du montant porté sur l'acte de réméré, que le vendeur reconnaissait avoir reçu. Ce dernier se désiste

de tout droit de recours ou de résiliation et donne décharge libératoire (3). Les deux acquéreurs deviennent entièrement propriétaires de l'objet de leur achat. Témoignent des présentes, le déclarant étant en pleine capacité,

le vieillard Manç'ûr b. Ah'mad ;
le vieillard Moh'ammad b. Ah'mad ;
le lettré Lah'sen b. Brâhîm l'Ougâsî ;
Moh'ammad b. 'Abdallah le Tissilli ;
Ah'mad b. 'Ali,
le scribe en leur présence.

Le 1er *dhou al-qi'da* 1149 (1737).

NOTES

Acte composite, joignant une vente définitive portant sur un immeuble déjà cédé en réméré, à une *twulliya* « passation de pouvoirs » des premiers preneurs à de nouveaux. (Sur la *tawliya* du droit musulman cf. at-Tasûli, *ibid.*, t. II, p. 150 sq.).

(1) *bergâz* mot dialectal désignant le spéculateur opérant achats et ventes, notamment de grains, au cours d'un même marché.

(2) Noter la maladresse du rédacteur.

(3) Redondance qui n'est pas inutile vu la quasi imprescriptibilité du fonds, même une fois définitivement aliéné.

V

الحمد لله وحده

ابتاعوا بحول الله وقوته بيع الثنيا والاقالة المكرم على بن وكريم اندى به عرف من موضع العجول اليانى من البائع له بنى جامض من موضع تكدرت نايت موسى منهم محمد بن عدى واخيه عبد الله بن عدى واولاد عمه ابراهيم بن محمد واخيه احمد بن محمد تسمت به عرف من موضع المذكور جميع خمس ما جرى عليه اسمهم فى اشجار الزيت فى موضع ايت موسى بلا شاعة من اعلاهم الى اسفله كبيرا وصغيرا واثنين منهم فى موضع عند تغزيت المسجد والقبلة بنى امزور وشتائه بنى جامض ويمينه كذلك واساره الحافة وأخرى فى موضع فى فم الشعبة قبلة ايت جامض واساره كذلك ويمينه كذلك وشتائه الفقير احمد بن

وكريم يعنى معزولة للراهن يعنى على ابن واكريم باع البائعين للمبتاعين
جمع ما احتوت عليه حدود الاربعة بجميع منافعه ومرافقــه وحرومــه
وطروقه وكافة فوائده مطلقا بيعا صحيحا قاطعا فى الغلة وبيــع الثنا فى
الرقبة اذا وجد الثمن توجد الاقالة بينهما طال الزمان بثمن البالغ عدته
ونهايته ستة وثلاثين مثاقلا ونصف دراهيم فضة سـكة تاريخــه قبضه
البائع من يد المبتاع قبضا معاينة لدينا بالقبض والدفع والاشهاد بعده بعد
التقليب والرضى وعرف المشترى ما اشتراه وعــرف البائــع ما باعـوا
وقبضوا رأس مالهم ويتحملوا بالغلة ان كانت تظهر لرب المال عرف
قدره من عرفهم وهما بحال كماله والمال المذكور اعلاه سماه لاولاده
الذكور منهم وكريم بن على واخيه ايدار بن عدى وبوجمع ومن زاد
من صلبه من الذكور دون الاناث اشهادا صحيحا طوعا منه والرضى شهد
علينا بما فيه وهما بحال كماله ... الفائت ثلاثة عشر يوما فى شهر الله
ربيــع الاول عام سبعة وستون ومائتين والف عبد ربــه تعالى احمد بن
سعيد وعبد محمد بن احمد .

TRADUCTION

Louange à Dieu, l'unique.

Ont acheté, sous les auspices de Dieu et Sa Toute Puissance, à réméré, ménageant faculté de résiliation, l'honorable 'Alî b. Wakrîm Anaday, nom sous lequel il est connu, du village « des veaux » [1], le Bibânî, de leurs vendeurs les Beni Jand, du village de Tagadirt n' Aït Mousâ, savoir :

Moh'ammad b. 'Addî ;
son frère : 'Abdallah b. 'Addî ;
ses cousins : Ibrâhîm b. Moh'ammad et son frère : Ah'mad b. Moh'ammad ou Tasmat, ainsi connus du même village,
l'ensemble du cinquième de tout ce sur quoi porte leur nom [2] parmi les oliviers sis au village des Aït Mousâ, globalement [3], de haut en bas, vieux et jeunes. Plus deux autres l'un au quartier [4] dit Tagozit al-Masjid et entouré :

E. : par les Beni Amzwar ;
N. : par les Beni Jamd ;
S. : par les Beni Jamd ;
O : par la falaise.

L'autre au quartier dit de la Gorge du Ravin [4] et limité :

E. : par les Aït Jamd ;
O. : par les Aït Jamd ;
S. : par les Aït Jamd ;
N. : par le vieillard Ah'mad b. Wakrîm [5].

Je dis bien appartenant en propre au bailleur à réméré, savoir 'Alî b. Wakrîm [6].

Les vendeurs vendent aux acheteurs [7] tout ce qu'embrassent leurs quatre limites susdites, avec toutes usances et dépendances, friches et chemins, intégralité d'avantages en général.

Vente valide, définitive en ce qui concerne les fruits et seulement à réméré en ce qui concerne le fonds.

Si le montant vient à en être produit par les vendeurs, résiliation s'ensuivra obligatoirement entre les parties, que le laps ait été long ou bref, moyennant un prix dont le montant définitif s'élève à trente-six *mithqâl* et un demi-*dirham* d'argent, cours du jour.

Le vendeur donne quittance à l'acheteur. Il en a pris réception des mains de l'acheteur, sous nos yeux quant à la remise et à la réception, témoignage s'ensuivant après mûre réflexion et consentement, l'acheteur sachant ce qu'il a acheté et le vendeur ce qu'il a vendu. Ils en ont reçu le capital et se chargent de compenser le fruit si le bailleur d'argent l'estimait utile [8].

Agissant en connaissance de cause et dans la plénitude de leurs capacités. Il affecte l'argent susdit à ses enfants mâles :

Wakrim b. 'Alî,
Iddâr b. 'Alî,
Boujem'a b. 'Alî,

et à leurs descendants exclusivement mâles.

Témoignage valable (*lacune*) avec le consentement...

Ont témoigné devant nous, étant dans la plénitude de leurs capacités...

Fait le 13 du mois de Dieu *Rabî' I*°, 1260 (1844).

(*Deux paraphes*)

NOTES

C'est un acte classique de vente à réméré, improprement dit *rahn*. L'expression plus exacte de *thunyâ* est cependant également usitée. Sur la fin, l'acte se complique d'une étrange fondation *mobilière*. En réalité le preneur affecte à ses descendants mâles l'usufruit de l'ensemble. C'est dire qu'aucun délai de réemption n'est spécifié, mais embrasse en fait la durée de plusieurs générations. Trait de permanence contractuelle, qui serait inconcevable sans une assiette agraire persistante.

(1) Sans doute l'actuel *Tigemmi iggiz*, village des Aït Mousà.

(2) *Khumus mà jarà 'alaïh ismuhum* ; expression qui révèle bien la base foncière de cette société : la notoriété attribuant à telle ou telle famille tel ou tel arbre, telle ou telle parcelle.

(3) *Ichâ'a* non pas « l'indivision » class. (encore que l'expression *mouchchâ'* soit employée à Imi N'Tanout dans le sens de « collectif »), mais « le fait pour une vente de porter globalement sur tout ou partie des droits qu'a le vendeur sur les différents quartiers constituant le terroir du groupe ». Par contre, quelques lignes plus bas, deux oliviers sont individuellement spécifiés et localisés.

(4) Nom de *tamazirt*. *Mawḍi'* est ici l'équivalent arabe de *tamazirt*. Plus haut, nous le traduisons « village » (c'est l'actuel *mouḍâ*). Noter cette incertitude de vocabulaire.

(5) Même observation que dans Acte 3, n. 3.

(6) Noter la maladresse du rédacteur.

(7) Il n'est plus question que des deux oliviers individuellement spécifiés. Noter l'incertitude de cette technique notariale et son profond contraste avec la permanence du fonds berbère. Cette lacune, révélatrice d'une certaine inadéquation entre cette procédure écrite et le milieu ne peut sans doute être compensée que par un sentiment collectif extrêmement fort et persistant, ou l'existence de procédures non écrites.

(8) Obscur. C'est sans doute une clause de garantie de la récolte pendante.

VI

الحمد لله وحده وصلى الله على سيدنا محمد وءاله

اشترى بحول الله وقوتــه على بن ابراهيم اعب من بائعــه سيدى
احمد ابراهيم اعبوا من بنى على بالمنكب المرتنى كافة حظه فى الدرة القديمة
وقدور الارض بهوتة الاعلا وقدور الارض فى هوتة الاعلى بتمغيزت وجميع
اللوز الذى نبت فى مطيرة الارض المبتاع فى المناكب ابتاع منه ذلك بيعا
صحيحا جائزا منجزا بين المسلمين قاطعا فى الغلة واقالة فى الرقبة بثمن

غايتها ثلاثة عشر ريالا كبيرة زبل قبض منــه ذلك قبضا وافيا اقــراره
لدينا بالقبض ومع مائهم فى تلك القدور صيفا وشتــاء ... حقــوق تامة
وعلى السنة فى ذلك والمرجع بالدرك والاستحقاق وهذا ما شهدوا بــه
علينا بتاريخه اواسط ربيع النبوى عام ١٢ .
عبد ربه ابراهيم بن محمد من بنى على بالمنكب المرتنى الله وليه صح
منه ذلك عبد ربه احمد ابراهيم بالمنكب المرتنى عفا الله عليه ءامين .

TRADUCTION

Louange à Dieu, l'unique. Bénédiction de Dieu sur notre seigneur Moh'ammad et les siens.

Achète, sous les auspices de Dieu et de sa toute puissance, 'Alî b. Brâhîm ou 'Abbou, de son vendeur Sî Ah'mad ou Brâhîm ou 'Abbou des Beni 'Alî du Mankab, le Martînî (?), l'ensemble du lot qui lui revient dans l'immeuble dit *Derrat al-Qadîma* et *Qudûr al-'Arḍ*, sis à Hutat al-A'lâ et Timgizt ; *item* la totalité des amandiers plantés dans le journal de terre acheté à al-Manâkib.

Le présent achat est valide, licite, exécutoire entre musulmans, exclusif de résiliation en ce qui concerne les fruits, mais résiliable en ce qui concerne le fonds. Il est consenti moyennant un montant de treize réaux que le vendeur a reçus intégralement de l'acheteur, selon sa propre déclaration. Cet achat comporte les droits d'irrigation attachés à al-Qudûr, pour l'été et l'hiver.

(*partie illisible*)

...intégralité des droits et selon la loi en l'objet et sous réserve de recours en cas de vices ou revendication d'un tiers.

C'est ce dont témoignage a été porté devant nous, en date du milieu de *Rabî' an-Nabâwi*, 1212 (1798).

(*Deux paraphes*)

NOTE

Cet acte, qui n'intéresse pas notre secteur (il provient du Sous : cf. l'arabisation plus poussée des vocables) n'a ici qu'une valeur de corollaire. Il est écrit sur une planchette d'olivier. Remarquer la dissociation entre la vente du fonds et celle du fruit.

VII

بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على محمد وءاله وسلم تسليما

ابتاع بحول الله وقوتـه ايدار بن احمـاد بن مسعود التدموتى من قريـة ونشـكرير من البائـع له ايدار بن احساين القسيى من قريـة تلسمخت من فخذ بنى حامد جميع نصيبه فى قرعة الردومة الكائنة تحت الديور ورثة ايدار بن على التدموتى مشهور هناك الصائر اليه من امه مريم نابت محمد بالصدقات من جهة القبلة من تلك الردومة سعيد بن ايدار وحوفه الساقية مع بنى ايدار وشرقه مصرف الماء وغروبـه بنى عبد الله التدموتى مع بنى ادررن ومع بنى صالح بن الحسين من اهـل جـكت اشترى المذكور عن باعه المرسوم شراء صحيحا جائزا ناجزا قاطعا ومقطوعا من غير شروط ولا ثنيـا ولا خيار بعد حصول المعرفـة وسقط الجهل فى الثمن ولا فى المثمون عدته ونهايته اوقية ونصف من الدراهيم وافيا وذى المال فى ماله وذى الملك فى ملكه بعد انفسخ البيع الاول على يد عبد النور وعلى التدموتى بل ياخذ دراهمه من يد البائع ويفسخ بيعهما وبهذا وشهد كما ذكر وحقـق وكما رسم منهم احساين اعلى وايدار ابن عبد الله ومنصور بن على ، وسعيد بن عيسى ، وسعيد بن مسعود ، واخيه حامد كلهم اهـل انكشرير ، وعبد الله بن ابو القاسم السقـالى من اكيز ومسعود بن محمد من قريـة اجقت بتاريخ صفـر عام ٩٨٧ اعلم به ابى بكر بن بركة الصنهاجى كان الله له .

TRADUCTION

Au nom de Dieu, clément et miséricordieux. Qu'Il bénisse Moh'ammad et les siens. Qu'Il leur donne le salut.

Achète, par la grâce et la puissance de Dieu, Idder b. Ah'mad b. Mas'ûd le Tadmoutî, du village de Wanchkrîr, de son vendeur Idder b. H'saïn le Gâsî (1), du village de Tansmekht, de la fraction des Beni H'âmed, l'ensemble de son lot à *Gar'at ar-rdûma,* sis en deçà des maisons des héritiers de Idder b. 'Alî le Tadmoutî, lot connu en ce lieu, lui revenant de sa mère Miryam des Aït Moh'ammad par donation. Limites :

à la *qiblâ* : la *rdûma* de Sa'îd b. Idder ;
au Sud : le canal d'irrigation et les Beni Idder ;
à l'Est : une rigole (2) ;
à l'Ouest : les fils d''Abdallah le Tadmoutî, les Beni Adran, les Beni Çalah' b. H'oscin originaires de Jjgît.

Achat ferme, licite, exécutoire, définitif, exclusif de toute clause de réméré ou d'option, conclu en toute connaissance et élimination de l'ignorance touchant au prix et à la chose mise à prix, pour un montant et un forfait d'une once et demie de monnaie complète, les deux ayants droit étant mis en possession l'un de son argent, l'autre de sa propriété.

La vente consentie antérieurement par-devant 'Abdenna'im b. 'Alî le Tadmoutî est nulle. Je précise : le preneur initial reprendra son argent des mains du vendeur et leur contrat sera annulé.

C'est ce dont témoignent, ainsi que ci-dessus inscrit, mentionné et établi, entre autres : H'saïn ou 'Alî, Idder b. 'Abdallah, etc... (sept noms d'Wanchkrîr, d'Iggiz et du village de Jjgît).

Çafar, 987 (1566).

Contresigné par Abû Bakr b. Barakat le Çanhâjî (3). Dieu soit avec lui.

NOTES

J'introduis cet acte, provenant du Haut Seksawa, pour comparaison avec notre texte n° 5. Bien que nous remontions ainsi à près de quatre cents ans en arrière (les Saadiens viennent d'apparaître ; les Portugais font leurs chevauchées en Doukkâla et jusqu'à Marrakech), le formulaire de la vente, déjà tout pénétré de *fiqh,* est à peu près identique à celui des actes actuels.

A noter toutefois l'annulation unilatérale d'une vente antérieure, indication qui confirme les précédentes remarques sur le peu de stabilité des aliénations immobilières en coutume Seksawa, et offre sans doute un indice sur les liens entre « magie et droit individuel », pour reprendre l'expression du regretté Huvelin, à ce stade de la coutume Seksawa.

(1) Des Aït Gâsâ, vieux occupants de la haute vallée.
(2) *Maç'raf al-mâ'* : sens peu précis : En plaine le *maç'raf* est

une unité d'irrigation, sous-multiple de la *ferdiya*. C'est le module d'eau correspondant à l'unité de travail maraîcher.

(3) Ethnique intéressant en ce lieu et à cette date. Cf. en ce sens à l'acte III le nom Azwaw, curieux en Śeksawa.

VIII

الحمد لله وحده   وصلى الله على سيدنا محمد وءاله

فقد وقفوا جماعة التدموتيين جماعة ءالى اسكس وجماعة الاصم وجماعة ءال الكبدة فوقف كلهم فى واد تبكورت فى امردول حتى سمحوا جماعة الكبدة لجماعة التدموتيون فى ماء العين امردول وسمح جماعة التدموتيون لابناء الكبدة فى ارض فى امردول وادعوا ءال الكبدة ببيوعاتهم وادعوا ءال التدميون ببيوعاتهم كذلك فقبضوا الماء فى واد تبكورت عند ابناء امكن فقروا رسومهم حتى عرفوا ءال الكبدة ما اشتروا عند ايت مكن واشتروا ءال الاصم تصف واشتروا ابناء اسكس نصف فى عين تبكورت وهذا ما عقدوا جماعة اعلاه بينهم ومن خضر بذلك من الكبدة على بن بو جمعة والفقير سعيد بن عبد الله والفقير موليد بن عدى وجماعة اسكس كلهم بلا تخصيص وهذا ما عقدوا جميعا وبتاريخ شهر الله جمادى الثانى عام ١١١٤ عبد ربه سعيد بن على ملازم مسجد الكبدة بالوقت وعبد ربه يوسف بن احمد ادريس التدموتى من الاصم وانا معه فى الرسم اعلاه وكريم بن سعيد وفقه ءامين .

TRADUCTION

***Louange à Dieu, l'unique. Bénédiction de Dieu sur notre seigneur** Moh'ammad et les siens.*

Se sont mises d'accord la *jemâ'a* des Tadmitiyoun, la ***jemâ'a*** de ceux (1) d'Asikis, la *jemâ'a* de ceux d'Aç'amm et la ***jemâ'a*** de ceux de Kebda stationnant ensemble au bord de la **ravine** du Tabgourt, au lieu dit Amerdoul. La *jemâ'a* de Kebda concède aux Tadmitiyoun l'usage des eaux de la source d'Amardoul et la *jemâ'a* de ceux-ci concède aux fils **de** Kebda l'usage des pâquis d'Amerdoul. Ceux des Kebda avaient argué d'achats et les Tadmitiyoun d'autres achats,

selon lesquels ils tiendraient cette eau des fils d'Oumgan. L'application des actes permit la détermination de la part que ceux de Kebda avaient achetée aux Aït Oumgan et de la part achetée par ceux d'Aç'amm : savoir d'une moitié, et de la part achetée par les fils d'Asikis : savoir d'une autre moitié sur la source de Tabgourt. Telle est la convention (2) des *jemâ'as* susdites. Y ont assisté pour Kebda (3) :

'Alî b. Boujem'a ;
le vieillard Sa'îd b. 'Abdallah :
le vieillard Mulid b. 'Addî :

pour Asikis : tous présents ;
pour Aç'amm : tous présents.

Dressé au mois de *Jumâdâ* II. 1114 (1702).

Le serviteur de Dieu : Sa'îd b. 'Alî. attaché à la mosquée des Kebda :

Le serviteur de Dieu : Si Yusof b. 'Ah'mad, Tadmîtî d'Aç'amm ;

Y assistait également Wakrim b. Sa'îd.

NOTES

Accords de *jemâ'as* berbères sur leurs terroirs respectifs et leurs droits d'eau : tel fut sans doute un des éléments les plus importants de l'histoire réelle de l'Afrique du Nord. L'aubaine n'est pas négligeable d'en retrouver une trace écrite.

Nos textes retracent de tels accords, succédant sans doute à d'âpres querelles entre groupements : en l'espèce les gens de Tassa (Aït H'addiws) d'une part, anciennement établis en Haut Seksawa, et des nouveaux venus, les Idma, arrivés de l'Anti-Atlas, et représentés ici au moins par leurs deux principales *jemâ'as* : Aderdour et Asikis.

A noter que ces noms berbères sont ici transposés en arabe. *Aderdour* devient *Aç'amm* « le muet ». *Tassa* devient *Kebda* « le foie ». Quant à *Tadmitiyoun*, c'est un autre nom, à allure chérifienne, des gens d'Aderdour que leur tradition fait remonter à une branche idrissite fixée dans le Jbel Lkest, près de Tafraout de l'Anti-Atlas.

L'accord se fait sur un canal d'irrigation *targa*, sans doute creusé à cette époque, et qui, dévalant du Tabgourt, et desservant à droite le système à terrasses d'Agersili, arrive, après un parcours considérable, à Aderdour. La longueur en est telle que l'eau une fois lâchée met une douzaine d'heures pour la franchir. Le

pacage des deux groupements est aujourd'hui délimité par la *Tiktit* « borne » de Lalla 'Aziza. L'hagiologie vient donc ici matérialiser l'ancien accord des *jemâ'as*.

(1) Je traduis ainsi le *al* du texte qui n'est autre que le *'ill* classique, substitut prétentieux de l'*Aït* berbère, et que le rédacteur, laissant percer un malaise dans sa traduction des termes indiquant le groupe, introduit curieusement dans son texte. Plus loin, il emploiera l'expression *'abnâ'* « les fils de ».

(2) *Hadâ mâ 'aqadû :* le verbe introduit une nuance plus forte et se réfère sans doute à une opération sacramentelle, *fâtih'a* ou autre. Cf. sur la racine berbère *qqn* G. Marcy, *Rev. Alg.*, 1930, p. 143.

(3) Différents des délégués mentionnés dans l'acte suivant.

IX

الحمد لله وحده وبه نستعين

فقد حضروا جماعة التدموتيين كلهم باسرهم وكذلك جماعة الكبدة
كلهم كذلك فحضروا ووقفوا فى تبكرت عند عين امردول ويتداولون
الكلام بينهم حتى سمحوا لهم جماعة الكبدة بجماعة ادم فى ماء العين
وسمحوا جماعة ادم فى ارض امردول يعنى يسرح غنامهم فيه فادعوا
جماعة اسكس وجماعة ءال الاصم بيبوعتهم الذى اشتروا عند بناء امكن
بعن الماء والدعو ءال الكبدة بيبوعاتهم عما كانوا تحت ايديهم بالبيوعات
الارض والحاصل واصطلحوا ذلك كما ذكرنا اعلاه واصطلحان على
تلك الحالة الموصوفة لا يبقى بينهما لا علاقة ولا مطالة فمن ادعى بشىء
فحجة داحضة ودعوته باطلة ولا يصغنى كلامه ولا يلتفت اليه وهما
بحال الصحة والجواز وممن شهد بذلك الطالب يحيى بن محمد بن
مسعود واخيه اسعيد بن محمد والشيخ احمد بن موسى وابنه ايدر بن
احمد والحسن بن يحيا وابراهيم بن احمد بن يحيا ومحمد بل احط والشيخ
احمد بن ناصر وبوزيد بن احمد والشيخ الحسن بن يحيا ومنصور بن
محمد ابن مسعود وبو بكر بن احمد كلهم التدموتيين واما جماعة الكبدة
فمنهم الشيخ سعيد بن على واحمد بن يعقوب واخوه يوسف بن يعقوب

والشيخ حسين بن بوابكر فحلوا جماعة باسرهم بلا تخصيص وبتاريخ
شهر الله ذو الحجة الحرام عام خمسة وعشرة ومائة والف عبد ربه محمد
بن سعيد المزمرى ملازم مسجد الكبدة ١١١٥ .
وعبد ربه يوسف بن احمد الزحرى الحد يوسفى

TRADUCTION

Louange à Dieu, l'unique. A lui seul, demandons assistance.

Réunies au Tabgqurt, près de la source d'Amardoul, la *jemâ'a* des Tadmitiyoun en totalité, la *jemâ'a* de Kabda en totalité (1), ont, après délibération, conclu l'accord suivant. La *jemâ'a* des Kabda concède à la *jemâ'a* des Idma l'eau de la source en question, et la *jemâ'a* des Idma concède à la première la terre d'Amardoul, c'est-à-dire le droit d'y paître ses moutons.

Les *jemâ'as* d'Asikis et de ceux d'Açamm avaient argué d'achats que leur auraient consentis les Aït Oumgan (2). A leur tour les Aït Kabda avaient fait état de terrains achetés et dont ils auraient la jouissance. En résumé elles tombèrent d'accord comme ci-dessus mentionné et se mirent d'accord sur la situation ainsi définie, aux fins d'éliminer entre elles toute servitude ou revendication. Quiconque allèguerait quoi que ce fût à l'encontre verrait ses moyens déclarés non recevables et sa déclaration nulle de plein droit, sans même que ses propos pussent être pris en considération, ni qu'on y portât la moindre attention (3).

Les deux parties sont en pleine capacité et licéité.

Témoins : *Tadmitiyoun :*

Le lettré Yah'yâ b. Moh'ammad b. Mas'ûd.
Son frère Sa'îd b. Moh'ammad.
Le cheikh (4) Ah'mad b. Mûsâ.
Son fils : Iddâr b. 'Ah'mad.
Lah'sen b. Yah'yâ.
Ibrâhim b. Ah'mad b. Yah'yâ.
Ah'mad b. Oujittou.

Le cheikh Ah'mad b. Nâs'er.
Bouzîd Ah'mad.
Le cheikh Lah'çen b. Yah'yâ.
Mançûr b. Moh'ammad b. Mas'ûd.
Bûbker b. Ah'mad.
Kabda : Le cheikh Sa'îd b. 'Alî.
Ah'mad b. Ya'qûb.
Yûsof b. Ya'qûb.
Le cheikh H'asan b. Bûbker.
Tous présents sans exception.

Rédigé au mois de *dhû l-H'ijja*, 1115 (1703).
(*Deux paraphes*)

NOTES

(1) C'est une *ekklésia*. Les deux groupes comparaissent en totalité. Mais seuls seront portés sur l'acte les noms des notables agissants, sans doute les *Aït Arbâ'în* de l'époque.

(2) Même dans les installations dues à la conquête, comme c'est vraisemblablement le cas de celle des Idma sur les terres anciennement occupées par les Aït Gâsâ, on retrouve cette constante préoccupation d'une origine juridique.

(3) Trace extrêmement défigurée et affaiblie de ce qui a pu être à l'origine une imprécation commune des deux groupes à l'encontre de quiconque à l'avenir essaierait de rompre leur accord.

(4) *Cheikh* est habituellement pour *amġâr*, titre berbère du chef. Que trois *imġâren* soient portés pour les Idma, c'est peut-être qu'en dehors d'Aderdûr et d'Asikis, un troisième groupement (peut-être Wanchkrir) est représenté. Il faudrait, dans le cas contraire, supposer que plusieurs *imġâren* existaient en même temps dans un seul groupement, celui d'Aderdour ou Tadmitiyoun au sens strict, qui en l'espèce aurait représenté toute la fraction. Plus vraisemblablement, les Idma auraient été subdivisés en trois *thelth*, chacun ayant son *amġâr*.

X

(ويليه بالترتيب بعد المقابلة نسخة أخرى بخط كاتبها العادل فى زماته سيدى ابراهيم بن محمد الوكريمى التدموتى من اسكس فى تاريخ ربيع النبوى الاسعد عام ١٢٦٦ : ونسختها عنه ثانيا الفقيه السيد البشير بن محمد التنانى وقته بزنيك والعاطف عليه الفقيه الاجل الاكمل السيد

عبد الله ابن محمد بنى بلحاج التدموتى ملازم مسجد بزنيك فى تاريخ افتتاح رجب الحرام عام ١٣١٢ ونص فيها بعد الحمدلة والنص والصلاة والسلام على رسول الله) ليعلم الواقف عليه ان عرف بلادة ادمى لا عمارة فيها لا تصح ان جددت : وان ثبت صاحب العمارة اصله وانتقال الملك اليه وبيان مدخله ببيع او رهن او صدقة او ارث تصح عمارته والبيوعات المفاسدة والارهينات ياخذ مدعيها المال ويرجع اصل الى اصله وحاصله فالعمارة لابد من اسنادها لمدعيها وان عدم الاصل فصاحب العمارة غاصبا فى بلادتنا وما لافلا وهذا ما انضبط من اسلافنا السالفين وكتبوه فى عقودنا سلفا عن خلف وخلفا عن خلفه وحتى الان فمن لم يستظهر الاصل بعمارته من باب اكل اموال اليتمى ظلما كونه بلادة السائبة لا ينال فيها الضعيف حقه ومن اجله اتفقت عليه القبيلة وقطعوا به النزاع لمن ادعى ويدعى وقيدنا عنهم ذلك وكاتبه وقال فيها ان البياضين المرسومين فى هذا التقييد فواحد منهما فى السطر التاسع فى الرسم الفوقانى من الاعلا والثانى فى السطر الثامن من الاعلا فى الرسم التحتانى وكتبناها بيانا لمن احتاج اليهما بتاريخ حادى عشر يوما من ذى الحجة الحرام عام ١٣٤٨

عبد ربه تعالى الحقير المذنب الراجى غفران ربه احمد بن سعيد بن محمد التمطدتى العكدى لطف الله به .

TRADUCTION

[Copie (1348) d'un acte de *rabi' an-nabawi* 1266 (1870 (¹).

Que l'on sache par les présentes, qu'en Coutume du pays Idma, il n'y a point de droit tiré de la possession (²). Celle-ci ne constitue pas, même prolongée, titre valable.

Ce n'est que si le titulaire de la possession en établit l'origine : comment le droit de la propriété lui est passé, et la preuve de son entrée en possession par vente, réméré, donation, héritage, que sa possession sera valable. La partie arguant de ventes vicieuses ou de réméré répétera sa créance, et le droit originel retournera à son origine.

En conséquence, la possession requiert de qui en argue une légitimation. Que si l'origine qu'elle invoque était réduite à néant, le possédant ne serait plus qu'un usurpateur (3) dans notre pays. Sinon non.

Voilà ce que nous tenons en toute certitude de nos ancêtres passés et qu'ils ont écrit en nos actes anciennement et successivement.

Aujourd'hui encore quiconque ne produit pas son origine, sa possession ressortit à la rapine sur les biens des orphelins, et à l'iniquité due au fait qu'en pays insoumis le faible n'obtient pas son droit (4).

C'est la raison pour laquelle la tribu a convenu de ce point, coupant court ainsi aux contestations opposées à la revendication passée ou future (5).

Voilà ce dont nous avons pris note sous leur dictée.

Scribe.

Justification des blancs.

NOTES

Ce *consensus* des *jemâ'as* de la fraction Imṭeddân, qui occupe la moyenne vallée de l'asif Seksawa, canton du sanctuaire de Ẓiniṭ (Lalla 'Azîza), et de la fraction Idma en moyen Seksawa, est fort important. D'abord par la forme ; naïve mais précise tentative de législation ; puis par le fond : il s'agit en effet du conflit possession contre titre, conflit fort fréquent en un pays où la vente à réméré ne comporte pas de délai et où l'absentéisme du bailleur est de règle. On le verra : la coutume, paradoxalement dirait-on en pays de droit oral, prend position pour le titre tiré de l'écrit.

L'opposition, sur ce point, de la Coutume Seksawa au droit musulman est considérable. Quelles que soient les divergences qui, sur les concepts de possession et de prescription, se sont manifestées entre exégètes du *fiqh*, il est constant que la seule détention (*yad*) d'un immeuble est elle-même protégée contre l'usurpation ; qu'*a fortiori* l'action exercée par le possesseur ne se distingue pas de l'action en revendication et s'étaie d'une présomption de propriété croissant avec la durée de l'usufruit ; qu'enfin la longue possession conduit à l'acquisition de la propriété. (Voir discussion de Roussier Théaux, « La possession », *Revue Algérienne*, 1935 et Lapanne Joinville, *Revue Marocaine du droit*, 1949).

Ainsi donc, malgré les exigences morales qui le rapprochent du droit canonique dans sa critique des vices d'usurpation, de violence ou même de précarité, le droit musulman fait intervenir

la notion d'une durée dont la prolongation entraîne juridiquement la purge de ces vices et constitue à la longue titre de propriété. D'autre part, sa nature procédurière et technique, lui faisant confondre dans la plupart des cas le droit et sa preuve, le mène à conférer au possesseur l'avantageuse qualification de défendeur, ce qui bien souvent conclura le procès en sa faveur sur simple prestation de serment.

Rien de plus éloigné de la Coutume Seksawa, où la charge de la preuve incombe au possesseur, et qui ignore tout effet légitimant de la durée.

Ici encore on ne peut s'empêcher de noter la discordance entre la règle coutumière et le besoin social. Appliquée à la lettre, la prépondérance conférée au titre écrit, d'une technique si imparfaite et offrant si peu de garanties d'authenticité, sur la possession ancienne conduit apparemment aux pires des hasards.

En fait, la « légitimation » dont parle notre document est la notoriété du groupe rattachant telle revendication au patrimoine bien connu de l'*ikhs*. Cette conscience généalogique du groupe, liée à la division toponymique du terroir en quartiers (*tamazirt* pl. *timizar*) et du quartier en parcelles individuelles, est ce à quoi il faut se reporter pour rendre compte de la règle coutumière, devenue incompréhensible sous son vêtement de droit écrit.

(1) Je ne donne ici que l'acte relatif au « pays Idma ». Il est précédé du consensus des *jemâ'as* Imṭeddan. L'un et l'autre acte ont été recopiés à plusieurs reprises jusqu'à nos jours. La copie actuelle se trouve entre les mains du moqaddem de l'*'Orf* des Seksawa.

(2) *'imâra.* Verbe berbère *'ammer*, emprunté à l'arabe.

(3) *ġâs'ib* notion de *fiqh*. Verbe berbère, emprunté à l'arabe : *trâma.*

(4) Noter l'étrangeté d'une telle déclaration faite par les insoumis eux-mêmes. Il faut voir là le snobisme pieux du rédacteur, interprétant et transposant à sa façon (recherche de l'*'aç'l*, critique du *madkhal*), la règle coutumière. Eternel contraste berbère.

(5) La singularité de la coutume par rapport au droit perce ici : ce qu'il importe de ménager, aux yeux de la coutume, c'est la possibilité de la revendication, la remise en cause perpétuelle. Un droit évolué comme le *fiqh* ne peut avoir en l'espèce que la position diamétralement contraire.

XI

الحمد لله وصلى الله على محمد

تصدق على بركة الله تعالى وحسن عونه سعيد بن احماد بن ابراهيم
الوكاسى من قرية تلسمخت لايدار بن احماد بن مسعود التدموتى من

قرية انشكرير جميع ما ارثه الله تبارك وتعالى فى زوجته التى هى تودى
بنت ابراهيم بن يوسف السقالى فى ابيه المرسوم تصدق جميع نصيبه فى
بلادة اكرسلى بعد ان يستظهر سعيد المذكور صدقة زوجته المرسومة
تصدق سعيد المذكـور واولاده على وحساين تصدق لسعيـد المذكور
صدقة صحيحة قاطعة حائزة منجـزة من غير شرط يفسده ولا خيارة
ارادت بذلك وجه الله العظيم ان الله لا يضيع اجر من احسن عملا ولا
يضيع اجر المحسنين وقبل المتصدق تلك الصدقة قبولا وافيا ودعا لهم
بالبركة والرحمة وشهد بذلك ابراهيم ابن محمد ومحمد بن يحيـا بنى
احماد اعلى بن ابراهيم الحـدادى والشيخ ابراهيم ابن منصـور المكانى
بقرية تسلى واحماد بن موسى من بنى كريـظ وكتبـه الحسن بن على
الوكاسى بنى مليد فى شهر الله ذى الحجة عام ٩٨٧ .

TRADUCTION

Louange à Dieu, l'unique. Qu'il bénisse Moh'ammad.

Fait donation en la grâce de Dieu Très-haut, et la merveille de son secours, Sa'îd b. Ah'mad b. Brâhîm l'Ougâsî du village de Tansmekht, à Iddar b. Ah'mad b. Mas'ûd le Tadmûtî du village de Wanchkrîr, de l'ensemble de l'héritage que lui a conféré Dieu sur son épouse Tuda bent Brâhîm b. Yûsof la Saqâlia venant à son père susdit.

Il fait donation de l'ensemble de sa part sur le terroir d'Agersili, après avoir produit la donation de son épouse susdite, qui avait fait à Sa'îd et ses enfants 'Alî et H'saïn une donation ferme, licite, définitive, exécutoire, exclusive de clause la viciant ou d'option. Elle ne se proposait en cela que le visage magnanime de Dieu, car Dieu ne frustre personne d'une bonne œuvre, ni personne d'une bonne action.

Le donataire accepte cette donation d'une acceptation parfaite et souhaite au donateur grâce et miséricorde.

De cela témoignent Brâhîm b. Moh'ammad etc... (Quatre noms d'originaires de Beni Qazzit, de Tasselli).

Scripteur : Lah'sen b. 'Alî l'Ougâsî des Beni Mûlîd.

dhou l-h'ijja 987 (1566).

NOTES

Autre acte séculaire, remontant aux Aït Gâsa, anciens occupants du pays Idma, aujourd'hui refoulés derrière l'Afouzag.

Si l'aspect général de cette donation est celui de la *Ç'adaqa* classique (Cf. Khelil Seignette n° 1301 sq), le présent acte contient en réalité plusieurs opérations : une donation de Sa'îd à Iddar sur l'immeuble dont Sa'îd hérite de son épouse Tûda ; une donation du même au même de ce dont Tûda avait elle-même antérieurement fait donation au donateur ; la « production » (*istatkara*) de cette dernière donation, ce qui ne laisse pas d'être obscur : apport d'un titre ou attestation orale d'un droit ?

Il est à noter que le quartier d'Agersili a subsisté jusqu'aujourd'hui sous ce nom même. Cette constance toponymique n'est pas la chose la moins remarquable de la vie Seksawa.

XII

الحمد لله وحده

شهوده يعرفون المرحوم بالله الحاج بوجمعة اوكريم السقـالى من
اسكس معرفة عينا واسما وذاتا ويشهدون مع ذلك وانه كان قيد حياته
تولى امر قبيلة ادم بلسرهم بامر ونهى هو واولاده الشيخ ابراهيم بن
الحاج وسيدى بلعيد بن الحاج كان صاحب الفتاوى وقاضى القبيلة كلها
ولم يقدر واحد من قبيلة ادم ان يتعرض له فى الكلام ولا حق ضياع له
تحت يد غيره وكان فى زمانه هو واولاده المذكورين يشرون البلاد فى
كل مواضع فى قبيلة ادم ويحوزون اشريتهم ولم يبت لهم حق فى كل
مكان وبلاد وكانوا ذو سطوة منذ عرفناهم ولم ينتقلون من هذه الحالة الى
موتهم رحمهم الله فى عام الوباء الواقع فى عام (١٢١٤) اربعة عشر ومائتين
والف وباق متاعهم فى كل مكان كما هى ولم نعلم انه غصب واحد من
خلق الله سوى انه باق ذلك كله فى كل بلاد فى حوز ابن ابنه بلا بن
محمد القائم الان الشاهد بذلك الفقير احمد بن بلا بن بوجمع الارزك من
اسكس والمكرم الفقير بلا بن وكريم النسب والفقير احمد بن بوجمع العيد
النسب والفقيـر محمد بن بوجمـع انصر النسب والفقيـر محمد بن احمد
احشطروك السنب والفقير محمد بن احمد اسرح النسب والفقير حم بن

بوجمع من انكشترير والفقير سعيد بن الحسن ابى النسب والفقير على
بن حـم بريش النسب والفقير على احم اكزيض النسب ونقـل عنهم
عارفهم ان فى كل منهم عدل رضى الان فى علمه فى تاريخ ذى قعـدة
الحرام عام ١٢٥٢

عبد ربه تعالى ابى زيد بن محمد التدموتى من رباط استف كان الله
له ءامين وعبد ربه عبد الله بن محمد انصر التدموتى لطف الله به ءامين .

TRADUCTION

Louange à Dieu, l'unique.

Les témoins des présentes connaissent feu H'âjj Boujmâ' Wakrîm al-Saqâlî d'Asikis de vue, nom et personne. En foi de quoi ils témoignent que de son vivant il exerça sa domination sur toute la tribu des Idma, lui et ses fils (1), le cheikh Brâhîm b. al-H'âjj et Sîdî Bel'îd qui s'imposait dans les consultations juridiques et faisait le Cadi (2) pour toute la tribu. Il n'y avait personne parmi les Idma qui pût s'opposer à lui dans la délibération (3), ni aucune prévarication autre que la sienne.

De son temps, lui et ses fils achetaient du terrain dans tous les cantons de la tribu Idma, prenaient possession de leurs achats, et ne s'attardaient nulle part à laisser des droits en suspens, puisqu'ils détenaient le pouvoir de mémoire d'homme et s'étaient ainsi maintenus jusqu'à leur mort. Celle-ci se produisit en 1214 (1790), l'année de l'épidémie (4). Leurs propriétés demeurèrent en tout endroit telles quelles étaient. A notre connaissance personne n'empiéta sur eux. Mais tout cela est demeuré tel quel en possession de leur descendant Bella b. Moh'ammad, actuellement en vie (5).

De quoi témoignent le vieillard Ah'mad b. Bella b. Bujmâ' Arzig et (douze vieillards d'Asikis) (6). Déclaration recueillie par le rédacteur qui les connaît pour leur équité à l'heure actuelle.

Dû qi' dat 1252 (1827)

Le serviteur de Dieu 'Abû Zaïd b. Moh'ammad le Tadmûtî du « monastère » d'Asstif. Dieu lui soit propice.

Le serviteur de Dieu 'Abdallah b. Moh'ammad ou-Nâs'er le Tadmûtî. Dieu lui soit favorable. Amen.

NOTES

Ce texte, important du point de vue historique, s'apparente aux actes de réserve *'istir'â'*. Il présente en sus l'intérêt d'être collectif et d'autre part de combattre des opérations sans doute régulières en la forme mais entâchées au fond de violence et de lésion. Violence due à la pression du pouvoir. Lésion résultant de la panique provoquée par une épidémie.

(1) Le phénomène tyrannique décrit par R. Montagne pour la fin du XIXe siècle a donc des précédents dans cette même région de l'Atlas. Le descendant de cette même famille est aujourd'hui *amġar* du Moyen Seksawa.

(2) Il ne s'agit naturellement pas d'un magistrat de type classique, mais d'un arbitre (ici un arbitre obligatoire) ayant reçu quelque instruction et colorant ses sentences de justifications canoniques (*fatâwî*). Il faut faire ici la part des transpositions juridiques propres aux rédacteurs de ces actes. Le titre de *h'âjj* de certains des personnages mentionnés indique toutefois qu'ils étaient sortis de leur montagne, et avaient pu étudier par exemple, dans une *medrasa* du Sous, ou celle de Sîdî Ah'mad ou 'Alì, dans les proches Mezzouda, qui fonctionnait déjà.

(3) Noter l'allusion à la vie de ces petits sénats montagnards que vient défigurer la croissance du chef.

(4) Les épidémies, entraînant dépopulation massive, jouent un grand rôle dans l'histoire rurale marocaine. La tradition cite une autre grande épidémie en 1737. L' *'Istiqç'â, Arch. mar.*, X, p. 14, parle d'une épidémie en 1212.

(5) Et contre lequel a été montée sans doute la revendication foncière dont notre acte reflète l'une des phases.

(6) Ce qui semble indiquer que dès cette époque Asikis était la principale *jemâ'a* des Idma.

XIII

الحمد لله وحده ولابد من لقائه ولا يدوم الا هو

حبس ووقف سيدى محمد بن على بن عبد الله اتربه يسمى عند
اهل البلـد التدموتى من استف على اولاده الذكـور دون الاناث من
اولهم الى ءاخرهم وما زاد من صلبه ان شاء الله تعالى من الذكور دون
الاناث جميع ما جرى عليه اسمه فى بلادة استف واخوازها بورها وسقيها
جبالها وخنادقها وغير ذلك من المواضع كل من ظهـر فيه شىء لا فيه

عذرا فالبيوعات وارهنات كل ذلك دخله فى الاحباس مطلقا على الاطلاق محروثا وغير محروث والديور والنوادير بياضا وسوادا رباعا وعقارا وغير ذلك جعل هذا كله حبسا مؤبدا ووقفا مخلدا بتا قاطعا تاما ابدا مستجمعا لكافة شروطه الناشية عليه على اولاده الذكور دون الاناث يتصلون ما دامت الدنيا الى ءاخرها على اعقابهم واعقاب اعقابهم ما تناسلوا وامتدت فروعهم بجزم ذلك بجميع ذلك ما يحترم به الاحباس بحيث لا يباع ولا يرهن ولا يفوت ولا يرهن ولا يخرج منه الديون فى مهور النساء ولا الجنايات ولا يفوت بوجه من وجوه التفويت كلها بل يبقى على حاله لا يتبدل ولا يتغير بطول الازمنات مد الدهور والشهور والذكور الذكور بالتأييد وذوات الاعذار من بناته بالمعيشة والكسوة والنفقة بقدر بلادته الى زوال غد رهن بالموت او التزويج يسقط حظهن فى الاحباس ولا يدخل ابنائهن مع ءال نسل المحبس ولا يدخل الابناء مع وجود إبائهم الا طبقة بعد طبقات ومن انقرض منهم من غير عقب ذرية ذكورا يرجع نصيبه لمن بقى من اخوانه واولاد اخوانه انه بالتساوى نصيبه وان امر الله بان انقــرض الاولاد اى ذكور او اولاد المحبس ويبقى والدهـم وراءهم يرجع ذلك اليه وان امر الله بان انقرض الجميع يرجع ذلك لبنات المحبس وان امر الله بانقراضهن يرجع لاعمامهن الاقراب بالاقراب من العظم واشهد المحبس انه حاش الثمن غلة متاعه بمعيشته الى موته ويرجـع للحبس قصد بذلك وجـه الله العظيم وتوابـه الجسيم والدار الأخرة ان الله لا يضيع اجر من احسن عملا فمن سعى فى تبديله او تغييره فالله حاسبه وسائله يوم الوقوف بين يدى الله تعالى وسيعلم الذين ظلموا اى منقلب ينقلبون شهد على اشهاده وهو بحال كمال شهادتـه وبتاريخ شهر الله ربيع النبوى عام الحاد عشر بعد الالف عبيد ربه تعالى ابراهيم بن على الاحاسى لطف الله به ءامين والعاطف على بن سعيد بن يحيى الاحاسى امنه الله ءامين .

TRADUCTION

Louange à Dieu, l'unique. Sa rencontre est nécessaire. Lui seul est éternel.

A habousé et immobilisé, Sîdî Moh'ammad b. 'Abdallah, surnommé Utir parmi ses contribules, le Tadmûtî d'Asstif, au profit de sa progéniture mâle et non femelle, du premier au dernier, et de tout ce qui sera engendré par lui si Dieu veut comme mâles à l'exclusion des femmes, tout ce sur quoi porte son nom [1] dans le terroir d'Asstif et environs, en sec et irrigué, mont et vallée, et tous autres quartiers [2] : quelque propriété qu'il y ait, sans exception possible tirée de l'existence de ventes, réméres, etc..., entrera dans le habous, en général, labourée ou non, bâtie, avec meules, nue ou complantée, immeubles d'industrie ou d'habitation, etc...

Il constitue tout cela en habous éternel et *waqf* perpétuel, fondation définitive, exécutoire, parfaite, éternelle, comportant la totalité des clauses constitutives, en faveur de sa progéniture mâle et non femelle, qui se succédera tant que durera ce monde, de génération en génération, dans toutes les ramification de sa descendance.

Cette fondation s'entourera des interdits dûs au respect du habous : impossibilité d'aliéner, d'amodier, d'écouler, de vendre pour le paiement de dettes ou de douaires féminins, ou de rançons ; en bref impossibilité d'écouler sous quelque forme que ce soit. Au contraire elle restera telle quelle, sans changement ni modification, au long des siècles, ans et mois.

Les mâles en auront l'usufruit perpétuel. Les femmes en état de besoin en tireront nourriture, vêtement, entretien en proportion de leur droit et jusqu'à ce que leur état de besoin cesse par leur mariage [3] : il sera alors fait abstraction de leur part et leurs enfants ne seront pas admis à participer au habous avec les enfants des bénéficiaires. Ces derniers n'auront aucun droit du vivant de leur auteur, mais seulement génération après génération. Celui qui s'éteindra, en déshérence de mâles, sa part reviendra à la masse de ses frères et neveux et sera répartie également entre eux.

Si Dieu ordonne l'extinction des descendants mâles du

constituant et que leur auteur leur survive, la fondation lui reviendra.

Si Dieu ordonne l'extinction de l'ensemble, la fondation reviendra aux filles du constituant. Si Dieu ordonne leur extinction, la fondation reviendra à leurs oncles paternels de proche en proche (4).

Le constatant ménage une marge d'un huitième sur l'usufruit pour son entretien jusqu'à sa mort, date à laquelle elle reviendra à la masse (5).

Il n'a en vue en ceci que le visage magnanime de Dieu, et sa rétribution en la dernière demeure. Dieu ne fait perdre à personne le salaire de ses œuvres. Quiconque essaiera de modifier ou changer les présentes, Dieu tire de lui salaire le jour de la résurrection. Que les auteurs d'iniquité sachent bien où ils seront précipités.

Témoignent des présentes, le constituant étant en état de pleine capacité, en date du mois de *rabi' nabâwî* 1100 (1689), le serviteur de Dieu Brahim b. 'Alî l'Ougâsî (6) etc...

NOTES

En montagne Seksawa, les biens de *zâwiya*, telle la *zâwiya* de Lalla 'Azîza, grosse domainière, ont la caractéristique de *melk*. De même le tour d'eau, par exemple, affecté aux *igurrâmen* sur la séguia d'aval. En revanche les biens privés de montagne sont souvent *lh'obous*. On entend par là un statut permettant à un héritier d'obtenir la rescision d'une vente ou l'annulation d'une dévolution par les femmes. Le vrai sens de l'institution est donné par la coutume d'une fraction voisine, les Aït Bgaïr, des Demsira, chez qui le *lh'obous* n'est opposable qu'aux étrangers à la fraction. Même chez les Seksawa, c'est surtout aux étrangers qu'il s'applique, offrant si peu de caractère d'ordre public qu'on admet sa résiliation si les bénéficiaires en conviennent.

Quant à la dévolution pieuse, même lointaine, elle en est formellement absente. C'est donc là le cas limite de ce que l'on observe un peu partout en Afrique du Nord sous le nom de « habous privé », et où l'exégèse a justement vu un procédé d'exhérédation des femmes. Ici l'intention ne se déguise d'aucune *h'îla*, et s'étale crûment, comme dans l'acte ci-dessus traduit.

L'évolution théorique de l'institution musulmane, avec son point de départ dans l'« aumône immobilisée » (Cf. écrit prêté à 'Alî dans le *Recueil* de Zaïd b. 'Alî, trad. G.-H. Bousquet et J. Berque, p. 81), et ses successives dégradations, fort bien exposées

par B. Tabbah, *Annales de l'Ecole française de droit de Beyrouth*, « Le Wakf », 1947, p. 69, ne se retrouve bien entendu pas ici.

Tout se passe à l'inverse comme si une règle coutumière d'exhérédation des femmes avait trouvé dans cette institution grossièrement empruntée au droit musulman un subterfuge commode, et que la pratique aurait cyniquement généralisé. Cette question du droit successoral des femmes a parfois fait l'objet de conventions de tribus berbères, véritables élaborations de droit positif : ainsi en Kabylie au dernier siècle, l'acte de Djemâa Saharij, ou récemment, au Maroc, l'initiative de certains Zemmour en faveur de la successibilité des femmes. Chez les Seksawa, cette pratique tout à fait constante du habous est d'autant plus remarquable que la tribu applique, quant aux héritages, un statut purement orthodoxe.

(1) Expression caractéristique indiquant bien la conception généalogie de la propriété que se font les Seksawa. (cf. V n. 2.)

(2) Equivalent arabe de *timizar* en berbère. L'énumération vise à être complète. Elle comporte une révocation préalable de toutes les aliénations ou de tous les démembrements antérieurs : toujours cette base unilatérale du droit foncier, se référant sans doute à des attestations solennelles de l'ancienne coutume.

(3) Aujourd'hui le principe est de ménager une « marge » *lh'âchit*, laquelle, en tribu Seksawa, ne consiste qu'en l'affectation usufruitière aux femmes d'une certaine proportion de l'immeuble : cet usufruit sert soit à les doter à leur mariage en *zihâj* « trousseau », soit à les entretenir si elles sont *ma'dûrin* « en état de besoin ». La mention de la *lh'âchit* est organique dans l'acte, mais non celle de son quantum. Celui-ci est en général du quart ou du quint. Dans d'autres tribus, les Demsira par exemple, la portion *lh'âchit* est purement et simplement exclue du habous et comporte héritages et ventes : simple réserve de droit commun.

(4) Elimination expresse de toute destination pieuse.

(5) Le constituant perd dès le jour de la fondation l'administration de l'immeuble, la tradition de celui-ci étant organique. En fait les notions de fondation, de legs et de donation se confondent dans la coutume et prennent le plus souvent effet après la mort du déclarant.

(6) Ethnique des Aït Gâsâ, anciens occupants du pays, dont les ruines sont encore visibles dans la ravine qui va de l'*asif* Seksawa à Asstif, à Jjgit (cf. texte VII) etc.

Cet acte, datant de deux siècles et demi, et écrit dans un arabe pompeux (ce qu'explique la qualité de foyer islamique et culturel que revêtit très tôt la *zâwiya* d'Asstif), offre comme principal intérêt de se référer, sous le vêtement orthodoxe, à un stade historiquement archaïque de l'institution.

CONCLUSIONS D'ATTENTE

L'étude de ces petits documents sur l'histoire privée ou publique des Seksawa n'est fatalement que l'échantillonnage d'une étude plus vaste. D'où le titre de ce paragraphe.

Sur la méthode tout d'abord. L'intérêt semble démontré de ces investigations sur des matériaux jusqu'ici peu utilisés par la sociologie nord-africaine. Aidées d'une référence constante à des disciplines telles que l'histoire rurale, la philologie, l'ethnologie, etc.... elles peuvent amener à jeter la lumière sur bien des secteurs ou des moments de la vie berbère.

Quant à l'objectif plus restreint de leur contenu juridique, de tels documents, réduction écrite et universaliste d'une réalité profondément singulière, ne laissent percer cette singularité qu'aux failles de leur technique et aux défauts sensibles de leur adéquation au besoin social qu'ils prétendent servir.

Ainsi, on l'a vu, en matière de conflit entre le titre et la possession, de formulation du réméré, de valeur conférée aux actes de réserves, etc...

Ce qui apparaît, derrière le vêtement arabe, est un droit résultant d'une intime liaison entre la vie généalogique du groupe, le classement toponymique qu'il imprime à son terroir, et les techniques de la vie de vallée. Droit dont les deux sources semblent être le sentiment collectif d'une part, la valeur imprécatoire de certaines attitudes individuelles d'autre part. Enfin, caractère « agonistique » très accusé. L'équilibre de la société Seksawa est fait de la tension indéfinie qui anime l'un contre l'autre revendicant sans scrupule et possédant précaire.

Quant à l'intervention du formulaire écrit en montagne Seksawa, il faut en reporter la date en deçà du XVI[e] siècle (IX[e] de l'hég.), période pour laquelle nous retrouverons nombre d'actes en montagne. Là aussi enquête à pousser.

Sous bénéfice de ces remarques, et à titre de tout premier stade de reconnaissance de l'institution originale, je résumerai ci-dessous, telles qu'elles se présentaient sans doute avant le Protectorat, déjà probablement élaborées et défigurées, les principales règles de la coutume Seksawa en matière immobilière.

FRAGMENTS DE COUTUME
SEKSAWA EN MATIÈRE IMMOBILIÈRE

1. — Le procès immobilier est une joute dont la décision ne résulte pas tant du poids respectif des moyens opposés que de leur valeur sociale et tactique.

Leur valeur sociale est celle de la légitimité que leur prête le sentiment du groupe, tel qu'il s'affirme sur les influences rivales.

Leur valeur tactique résulte surtout de la surprise. La production d'un acte ou d'arguments inattendus, loin de faire suspecter le plaideur, décide souvent, sur un moyen marginal ou un incident de procédure, du gain du procès.

Le corollaire en est une possibilité d'instance indéfinie, l'autorité de la chose jugée étant sujette à suspicion comme toutes les situations acquises.

2. — Le droit de propriété est la vocation imprescriptible de toute personne des Seksawa, justifiant de sa place dans la généalogie de son groupe, à certaines parcelles réparties sur l'ensemble de « quartiers » *timizar* qui constituent le terroir agricole de ce groupe.

3. — Toute possession non légitime, même sanctionnée par la durée (verbe *'ammer*), est qualifiée d'usurpation (verbe *trâma*).

4. — La production d'un titre ancien, par exemple d'une liste de parcelles (*jrida*), à l'appui d'une généalogie (*chajara*), remet en cause toutes aliénations ou dévolutions ultérieures, parce qu'établissant la vocation d'une certaine personne à ces parcelles. D'une façon générale, la force probante d'un titre est supérieure à celle de la possession.

5. — L'acte de réserve (*istirâ'*) est l'un des moyens juridiques de maintenir la revendication sur un terrain usurpé, aussi longtemps que dure l'usurpation. Bien qu'unilatérale, c'est une attestation solennelle non dénuée de force probante.

6. — En matière de revendication immobilière, la charge de la preuve incombe au défendeur, c'est-à-dire à l'occupant. Celui-ci est sommé par la coutume de démontrer la légitimité de son occupation, pour peu que le réclamant ait produit un commencement de preuve.

7. — La « vente » est une institution de crédit entraînant le dessaisissement temporaire du fonds par son propriétaire légitime. Elle peut porter sur une série de parcelles désignées (*teqyîda*), ou en bloc (*ichâ'a*) sur l'ensemble des droits du bailleur sur tel ou tel terroir.

8. — Sous sa forme générale, la vente prend le nom de *rahn* ou réméré. Mais réciproquement ce dernier peut aussi se dire *bî'*, ou *'oqda*.

Est assimilée au réméré, même si le terme de vente définitive *bî' qâṭ'â* a été employé, la transaction que n'a consignée qu'un seul scribe.

9. — Même consignée par deux scribes et définitive, la vente peut s'assortir d'une faculté de résiliation dite *iqâla* ou *qilûlt,* lorsque l'acte concernant cette dernière est consigné le même jour, par les mêmes scribes.

10. — Le droit de preneur a réméré peut lui-même être cédé à un tiers. Cette opération se dit *twulliya*. Le consentement du bailleur initial est obligatoire.

Inversement, le bailleur à réméré peut qualifier un tiers pour racheter l'immeuble. Cet acte se dit *istidkhal.*

11. — L'action en rachat se dit *iftida*. L'acte de rachat se dit *tefdiyya*. La durée de la vente à réméré est en général non spécifiée.

L'action en rachat n'est jamais forclose. Elle doit toutefois, pour emporter son effet immédiat, se manifester avant l'ouverture de la campagne céréalicole (*uktuber*) ou arboricole (*dabarân*) par le dépôt solennel d'une portion du prix entre les mains d'un intermédiaire qualifié. Cette formalité est dite de la *tamûzûnt*. Aux Aït 'Abd Allah, il suffit de déposer la *tamûzûnt* sur les premiers tas de fruits récoltés de l'arbre pour récupérer ceux-ci contre versement des frais de récolte.

12. — La vente à réméré entraîne remise au preneur d'un acte de *rahn,* le bailleur gardant l'acte de propriété, auquel se joint parfois un acte dit de limitation (*tah'bis*), destiné à prévenir des majorations frauduleuses de la créance sur l'acte.

13. — Au montant initialement perçu par le bailleur à réméré, peuvent postérieurement s'ajouter des compléments. Sur l'acte de *rahn* est alors ajouté une mention *ziyâda*. Il arrive dans ces conditions que la vente définitive remplace le réméré initial.

14. — La vente définitive étant exceptionnelle et suspecte, le titre de l'acheteur non étayé de possession est précaire.

15. — Entre Seksawa, le serment négatoire en matière immobilière est de douze co-jureurs. Si une des parties est d'une autre tribu, il est de vingt-cinq co-jureurs. La prestation de serment en montagne est obligatoirement renvoyée après la période dite *dabarân*.

Les menus empiétements sont réglés par le dépôt sacramentel d'une pierre par l'une des parties sur la limite contestée. Ils sont rares, vu l'exiguïté des parcelles

16. — On appelle *lh'obûs* une procédure d'assurance immobilière à terme contre certaines aliénations ou dévolutions successorales. Elle permet aux bénéficiaires, qu'elle ne lie pas, n'étant pas d'ordre public, d'opposer à point nommé à l'ayant droit étranger l'exhérédation des femmes et l'inaliénabilité du fonds.

17. — Le *rahn* est compatible avec le *lh'obûs*.

La preuve du *lh'obûs* est à administrer par le plaideur qui en excipe. Mais, d'une façon générale, son existence est présumée de tous biens sis en montagne, à la différence de ceux sis en plaine. L'acte de fondation doit mentionner

l'immeuble qui en fait l'objet ou être joint à un titre de propriété.

18. — La preuve des augments *ziyâdât* réalisés par les dévolutaires postérieurement à la fondation, et par conséquent en dehors de celle-ci, est à établir par la partie qui en excipe.

19. — La fondation du *lh'obûs* doit ménager une certaine part non spécifiée dite *h'âchiya* ou *lh'âchil*, « marge » qui sert à pourvoir les femmes. Cette mention est organique dans l'acte, mais non celle du quantum sur lequel elle porte. Ce quantum, bien que laissé en principe à la discrétion du fondateur, est généralement du quart ou du quint.

20. — L'action en nullité d'opérations intéressant des immeubles frappés de *lh'obûs* se dit *chef'â*. Elle n'est soumise à aucun délai.

J. BERQUE.

NOTES ET DOCUMENTS

LE ROLE DE BAUDENS DANS LA FONDATION DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE D'ALGER (1)

Nous avons trouvé dans les Archives du Musée du Val-de-Grâce (carton 67, Campagne d'Algérie), un dossier concernant l'Ecole de Médecine d'Alger (1854-1859) avec une lettre autographe fort intéressante de Baudens. Il s'agit d'un projet d'ouverture d'une Ecole de Médecine et de Pharmacie à Alger. Cette Ecole fut créée par Décret du 4 août 1857, transformée en Ecole de plein exercice le 31 juillet 1889 et en Faculté de Médecine et de Pharmacie par la Loi du 30 décembre 1909.

Nous sommes heureux de présenter ce document qui montre tout l'intérêt que Baudens et les autres Médecins militaires de l'époque ont porté à la fondation de cet établissement d'enseignement supérieur qui marque l'origine de l'Université d'Alger.

Il faut savoir que dès les premières années de notre installation en Algérie, Baudens se préoccupa du perfectionnement technique de nos jeunes chirurgiens, sous-aides et aides-majors de l'Armée d'Afrique. Il acquit à sa cause le Conseil de Santé aux Armées dont faisait partie le grand Larrey, devenu Inspecteur Général du Service de Santé.

Dès janvier 1832, l'autorité militaire, aidée par le Duc de Rovigo, organisa à Alger un hôpital d'instruction dans les jardins du Dey où furent construites par le génie neuf baraques pouvant contenir un millier de lits. Des cours réguliers y furent professés bénévolement par les plus habiles médecins et chirurgiens de l'Armée d'Afrique pour en faire une véritable Ecole de Médicine militaire. C'était un excellent centre d'instruction pour nos jeunes officiers du Service de Santé et du point de vue politique cette institution ne pouvait qu'exercer une influence heureuse sur les indigènes déjà gagnés par la science de nos médecins.

Stéphanopoli, Médecin principal, fit l'ouverture du Cours de Physiologie, Baudens, Chirurgien-major, commença celui d'Anatomie et le Pharmacien-major Desbrières ouvrit celui de Chimie. Maillot, Guyon, Monard, Chevreau, Marit et d'autres, participèrent ultérieurement à cet enseignement.

(1) Communication faite le 8 novembre 1947 à la Société d'Histoire de la Médecine.

Voici ce que le 7 janvier 1832 l'Intendant de l'Armée, Baron Bondurand, écrivait au Ministre de la Guerre au sujet de cet hôpital d'instruction :

« Les essais sont approuvés et les demandes d'encouragement « sont appuyées auprès de vous par le Général en Chef, le compa- « gnon de Desaix dans la Haute-Egypte. Ils le seront par le « Conseil de Santé dont tous les membres ont secouru nos malades « et blessés dans toutes nos Armées, par les Larrey, les Desge- « nettes, qui ont partagé les dangers de nos guerriers sur tous les « champs de bataille, qui ont affronté tous les fléaux épidémiques, « même la peste, et qui se sont associés à la gloire de nos savants, « dans cette mémorable Campagne d'Egypte où le Directeur actuel « de l'Administration de la Guerre était Ordonnateur en Chef de « l'Armée » (2).

Citons également cet extrait des *Annales Algériennes* (I, p. 168) :

« Parmi les actes de l'Intendant Bondurand, il en est un qui « mérite les plus grands éloges, c'est l'établissement d'un hôpital « militaire d'instruction à Alger. Les cours en sont faits par des « Officiers de Santé de l'Armée, chez lesquels se trouvent des « hommes d'un profond savoir. Je citerai entre autres, le savant « opérateur Baudens qui, jeune encore, s'est déjà acquis une répu- « tation européenne. Ce célèbre chirurgien, passionné pour toutes « les entreprises utiles, comme tous les hommes dont le mérite « sort des bornes communes, a puissamment contribué à l'établis- « sement de l'hôpital d'instruction. M. Bondurand, qui en fai- « sait le plus grand cas, entra parfaitement dans ses vues et « aplanit toutes les difficultés. »

Hélas ! cette école, appelée cependant à un brillant avenir, n'eut qu'une existence éphémère malgré le plaidoyer chaleureux de son vaillant défenseur Baudens auprès du Conseil de Santé. Voici ce qu'il écrivit quelques mois avant sa fermeture :

« Messieurs les Inspecteurs Généraux,

« Il n'est question que de la suppression de notre hôpital « d'instruction ; l'arrêté, dit-on, a été signé le 16 mars dernier.

« Voilà des propos auxquels, moi, je suis loin d'ajouter la « moindre croyance, mais qui, trouvant accès auprès des chefs « qui devraient les démentir, réagissent de la manière la plus « funeste aux études et au service.

« L'émulation est sans ressort, l'inquiétude et le malaise ont « succédé à l'espérance et au bien-être, les livres sont fermés « et vous seuls, Messieurs, pouvez les faire rouvrir.

« Je vous conjure de venir à notre secours ; l'hôpital d'ins- « truction d'Alger est votre œuvre ; vous ne lui refuserez pas

(2) Extrait des *Annales Universitaires de l'Algérie*, tome II, 1913, sous le titre : *l'Ecole de Médecine Militaire d'Alger*, 1832-1836.

« votre appui. Une simple déclaration de votre part suffira pour « rétablir le calme sans lequel mes efforts ne sauraient triompher « d'insinuations malveillantes.

« Les faits les plus curieux abondent aux cliniques de patho- « logie interne et externe, et Paris seul peut, sous ce point de « vue, entrer en parallèle avec Alger.

« Sous le rapport du fisc, si vous supprimez l'hôpital d'ins- « truction d'Alger, vous serez forcés d'augmenter le nombre des « sous-aides, et, pendant les épidémies, vous aurez encore la dou- « leur de recourir à ces requis dont le contact a été si préjudi- « ciable à nos sous-aides.

« L'hôpital d'instruction offre l'avantage de desservir les hôpi- « taux de Bougie, Bône, Oran, Mostagnem, Arzew, etc... Sa faci- « lité de communications avec les localités devrait engager à « renouveler le personnel tous les ans, immédiatement après le « concours, en allant de la gauche vers la droite ; il y aurait « dans cette conduite, équité et levier pour l'émulation.

« Je m'efforce de remonter le moral de nos élèves, et *chaque* « *jour*, je passe quatre heures avec eux, depuis 6 heures du matin, « jusqu'à 10 heures. Ce temps est partagé entre la clinique et les « leçons de chirurgie opératoire. Je n'ai qu'à m'applaudir de « l'empressement à venir à moi ; aussi ne fait-on pas l'appel à « mon cours.

« Je fais mes leçons à l'hôpital du Dey, dans mon logement « militaire. J'ai fait de l'une de mes chambres une salle de cli- « nique, et j'y ai fait déposer mes amputés. L'autre a été convertie « en amphithéâtre.

« Voici près d'un mois que j'ai pratiqué la désarticulation « coxo-fémorale sur le blessé dont, déjà, j'ai eu l'honneur de vous « parler. La cicatrice est presque complète. Il ne s'échappe plus « qu'un peu de suppuration par l'un des angles, qui ne tardera « pas à se fermer. Aussitôt que je pourrai disposer de quelques « heures, je vous tracerai l'historique des faits les plus intéres- « sants qui se sont offerts à moi. Je vous dirai, entre autres, ce « que vous savez sans doute déjà, que cette désarticulation du « membre pelvien a été faite d'après mon procédé opératoire, et « dans l'espace de 40 secondes, montre à secondes à la main, en « présence de 50 témoins.

« Voilà des résultats que je suis heureux de vous annoncer, « afin de pouvoir au moins justifier l'intérêt que vous daignez « me porter. » (3).

Malgré cette chaleureuse défense, l'hôpital d'instruction fut supprimé sous le second Gouvernement de Clauzel, en juin 1836, sous prétexte qu'il coûtait trop cher ; improvisé au milieu des

(3) Extrait de la Thèse de Louis Girault (Paris - 1937) « *Rôle du Service de Santé Militaire. Conquête de l'Algérie*. 1830-1847 ».

difficultés que créaient la pénurie des moyens, les embarras et les exigences de la guerre, il n'en vécut pas moins quatre années, ouvrant ses portes non seulement aux médecins stagiaires de l'Armée d'Afrique, mais aussi aux étudiants turcs, maures et juifs de notre nouvelle colonie, autorisés par note du Ministre de la Guerre, en date du 10 juin 1833, à suivre les cours comme externes.

Parmi les anciens élèves nous citerons : Marchal de Calvi qui, après être parvenu aux fonctions de Professeur au Val-de-Grâce, obtint le titre d'Agrégé à la Faculté de Médecine de Paris où il se fit connaître par un grand nombre d'études médicales.

Baudens devait quitter l'Algérie en 1837, après la fermeture de cet hôpital d'instruction qui lui tenait tant à cœur. Il rentrait en France avec la croix d'Officier de la Légion d'Honneur après avoir séjourné pendant huit ans consécutifs dans cette Afrique où il s'était fait une brillante et glorieuse réputation, tant par son habileté chirurgicale que par son exemple et son sang-froid dans les circonstances les plus périlleuses, comme le dira Maillot dans son éloge funèbre :

« Son nom devient bientôt dans la jeune Armée ce que fut
« celui de Percy, ce que fut celui de Larrey dans les Armées
« Impériales. Huit citations à l'ordre du jour entourent ce nom
« d'une auréole de gloire impérissable : Médéah, Mascara, Tlem-
« cen, Constantine, Miliana, Tagdempt, sont inscrits à jamais
« dans les fastes de la chirurgie militaire. »

Affecté comme chirurgien en chef à l'hôpital militaire d'instruction de Lille, il se consacra à l'enseignement et fit profiter de sa vaste expérience ses élèves, puis ceux du Val-de-Grâce où il fut appelé comme chirurgien principal et premier professeur, de 1842 à 1850.

Il fut ensuite nommé Inspecteur du Service de Santé, membre du Conseil de Santé. C'est en cette qualité qu'il revint à plusieurs reprises dans cette Algérie « où il avait rempli le rôle glorieux des Ambroise Paré et des Larrey », comme le dira son élève Bertherand.

Il restait préoccupé par son idée de la création d'une Ecole de Médecine à Alger. Pendant plusieurs années sa fermeture ne fut point sentie, à cette période où, absorbée par des préoccupations de conquête, l'Algérie marquait silencieusement le pas dans la voie de la colonisation. Mais la pacification terminée, la soumission de nombreuses tribus et l'installation des colons, l'accroissement de la population dans les villes, l'organisation des secours médicaux aux populations indigènes dans un but de propagande, créèrent de nouvelles nécessités ; le corps de Santé Militaire ne pouvant en raison de l'étroitesse de ses cadres pourvoir à la multiplicité des postes qui surgissaient de tous côtés.

Les médecins civils de la Métropole montrant peu d'empressement à venir sous ce climat insalubre, le docteur Trolliet, médecin en chef de l'Hôpital Civil d'Alger déjà installé à Mustapha, émit dès 1848, le vœu de voir fonder à Alger une école préparatoire de médecine et de pharmacie. Ce vœu fut adressé au Ministre de la Guerre après avoir été préalablement soumis à l'autorité locale. Le projet communiqué au Ministre de l'Instruction Publique fut renvoyé au Conseil Municipal d'Alger qui se prononça à l'unanimité sur l'utilité de cette création, le 18 février 1850. Le Maréchal Randon, nommé Gouverneur Général de l'Algérie en 1852, reprit la question en mains. Profondément éclairé par un long séjour dans la Colonie comme Commandant et Administrateur, il chargea l'Administration Militaire d'examiner un projet d'enseignement médical indigène. On pouvait d'autant mieux augurer du résultat que Baudens venait justement de faire une tournée d'inspection médicale en Algérie, et, dans son rapport adressé à son retour à M. le Maréchal de Saint-Arnaud, Ministre de la Guerre, sur le Service Médical des établissements civils de la Division d'Alger, il déclarait « le moment tout à fait opportun pour restaurer l'enseignement médical à Alger, en y faisant concourir une partie du personnel devenu disponible par la récente suppression des hôpitaux militaires d'instruction de France ». Rappelant avec bonheur qu'au début de la conquête « un hôpital semblable avait été fondé à Alger, afin d'occuper les loisirs d'un nombreux Corps de Santé et de donner aux colons la facilité de faire étudier la médecine à leurs enfants », l'honorable Inspecteur ajoutait : « En ce qui nous concerne, nous considérons comme un titre glorieux d'avoir eu la bonne fortune de rouvrir, sur cette terre d'Afrique, les cours d'anatomie et de chirurgie qu'avaient illustrés, dans les anciens siècles, Rhazes, Avicenne et Albucasis » (4).

Ce ne fut cependant qu'en 1855 qu'on se décida à un essai sur l'ordre du Maréchal Randon. Dix élèves musulmans, recrutés dans les écoles primaires arabes-françaises, reçurent l'autorisation de suivre les cliniques du Dey et de Mustapha. L'après-midi un enseignement théorique leur était fait sur l'anatomie et la médecine opératoire, l'histoire naturelle et la petite chirurgie. Les docteurs Bertherand, Négrin, Foley, Dru et le pharmacien aide-major Latour exercèrent bénévolement cet enseignement qui eut un plein succès. En même temps le docteur Bertherand fut chargé de régulariser cette création par un projet d'ouverture d'une école élémentaire de médecine arabe. L'enseignement à donner dans cette école devait avoir pour but la formation d'un corps de jeunes praticiens capables de suppléer, dans l'intérêt des tribus, à l'insuffisance numérique des officiers de Santé Militaire atta-



(4) *Gazette des Hôpitaux*, 21 mai 1853.

chés aux bureaux arabes. La durée des cours devait être de deux années et les professeurs devaient être pris parmi les praticiens militaires et aides bénévoles résidant à Alger. Le Conseil de Santé, à qui le projet fut soumis, jugea que la durée des études prévue était insuffisante et il réclama de nouvelles propositions qui tendraient à faire constituer l'école élémentaire d'Alger sur des bases analogues à celles des écoles secondaires de médecins de France.

Le Maréchal Vaillant, Ministre de la Guerre, saisi du projet, demanda d'urgence à Baudens de donner son avis sur l'opportunité de créer à Alger une école préparatoire de médecine et de pharmacie. Baudens s'empressa, par lettre du 21 février 1857, de lui soumettre ses impressions et documents à la suite d'une nouvelle inspection qu'il venait de terminer en Algérie.

Il commença par montrer, dans cette lettre que nous présentons dans cette communication, tout l'intérêt qu'il y aurait à doter la population algérienne d'une école de médecine pour ouvrir la carrière médicale aux enfants des colons et à certains jeunes gens indigènes particulièrement doués. Il avait été en effet frappé, à son dernier passage à Alger, par « l'aptitude fort remarquable » que montraient les élèves indigènes pour la médecine opératoire sous l'habile direction de Bertherand qui dirigeait l'essai en cours : « les élèves rédigent les cours en bon français et travaillent avec assiduité », ajoute-t-il (5). Il précisait que cette création ne grèverait en rien le budget de la guerre, la ville d'Alger se chargeant des frais d'études. Il indiquait ensuite les noms du personnel pour prouver qu'il ne faisait pas défaut :

Professeurs

Clinique chirurgicale et médecine opératoire : Bertherand, Directeur de l'Ecole.

Clinique interne et hygiène : Folley.

Accouchements et maladies des enfants : Négrin.

Anatomie et physiologie : Agneley.

Pathologie interne et thérapeutique : Cazalas.

Chimie et physique : Milon, et, à son départ, son élève Roucher.

Professeurs adjoints

Bandages et appareils, pathologie interne : Bertherand.

Matière médicale : Latour.

Pharmacie et botanique : Latour.

Baudens terminait en faisant remarquer à son Excellence le Maréchal Vaillant, Ministre de la Guerre, que les dix élèves indi-

(5) « Le moment me semble venu de développer les germes d'institution, en dotant l'Algérie d'une Ecole préparatoire de Médecine et de Pharmacie. L'institution existe de fait, il ne lui manque plus qu'une consécration, un décret émanant de votre Excellence, Monsieur le Ministre ».

gènes qu'il avait vu travailler à Alger, pourraient très utilement être employés avec fonctions de sous-aide. Cette distinction, écrivait-il, serait un grand et profitable encouragement.

Le rapport fut jugé très favorablement et il entraîna enfin la consécration légale de l'école de médecine d'Alger par décret du 1 août 1857. C'était la première institution d'enseignement supérieur, le début de l'Université d'Alger. Bertherand, l'élève de Baudens, en était nommé Directeur, comme en fait foi une note, figurant au dossier, du 31 octobre 1857 de la Direction de l'Administration, bureau des hôpitaux.

L'école préparatoire de médecine et de pharmacie d'Alger ne fut inaugurée cependant que le 10 novembre 1859, dans l'amphithéâtre des cours, sous la présidence du recteur de l'Académie, M. Delacroix :

« L'année 1859 restera, dit-il, comme une date heureuse dans les « annales de la colonisation en Algérie, et il rappela le rôle spé- « cial et si intéressant que cette école d'Alger, qui était créée sur- « tout pour donner aux Indigènes des praticiens de leur culte et « de leur race, et rallumer le flambeau de la science médicale sur « cette terre d'Afrique où il avait jadis brillé d'un vif éclat. » (6).

On voit, dans ces préoccupations, le rôle essentiellement civilisateur des médecins militaires de l'Armée d'Afrique. Comme le disait Bertherand dans un autre discours de rentrée annuelle à l'Ecole de Médecine d'Alger, le 22 novembre 1860 :

« Si, comme il a été chrétiennement pensé et magnifiquement « dit, nous avons pris charge d'âmes en prenant possession d'un « sol infidèle et barbare, la médecine a sa part à remplir dans la « reconstitution d'un peuple dégradé. »

Nous verrons plus tard le Maréchal Lyautey reprendre ce programme dans sa géniale pacification du Maroc :

« Certes, dit-il, l'expansion coloniale a des rudesses, elle n'est « certes, ni sans reproche, ni sans tare, mais si quelque chose « l'ennoblit et la justifie, c'est l'action du médecin comprise comme « une mission ou un apostolat. »

Aussi peut-on également appliquer à nos médecins de la conquête de l'Algérie, cet autre mot célèbre et juste de Lyautey : « Envoyez-moi un médecin, je vous renverrai un bataillon ».

Dans cette école de médecine et de pharmacie d'Alger, qui est à l'origine de l'enseignement supérieur en Algérie, la part des chaires qui revenaient aux officiers du Service de Santé était très honorable.

La direction en restait confiée à Bertherand qui en avait été l'organisateur et qui occupait également la chaire de clinique chi

D'après la *Gazette Médicale de l'Algérie* du 30 novembre 1859.

rurgicale. Le médecin principal Marit occupait la chaire de pathologie médicale. Roucher, pharmacien major, enseignait la chimie et la pharmacie, tandis que le pharmacien aide-major Bourlier occupait la chaire d'histoire naturelle et de matière médicale. Grâce aux relations personnelles de ces professeurs qui appartenaient à l'Armée, le musée et la bibliothèque de l'école s'enrichirent de belles collections. En 1862, le médecin principal de première classe, Bertherand, l'animateur depuis le début de cette jeune maison devenue florissante, se démettait à la fois de ses fonctions de professeur et de celles de directeur pour prendre part à l'expédition du Mexique. Il était remplacé par un médecin civil, le docteur Patin, qui lors de la séance de réouverture de l'école, le 20 novembre 1863, sut rendre justice à son prédécesseur, « à l'homme auquel la ville d'Alger doit son école de médecine et de pharmacie ».

Le médecin principal Marit quittait également, à cette date, Alger pour Versailles, remplacé par le médecin principal de première classe Léonard. Quant au professeur Bourlier, il eut le bonheur de conserver sa chaire jusqu'à sa mort, en 1901. Nous noterons en passant que le médecin principal Spillmann, agrégé du Val-de-Grâce, fut nommé professeur de pathologie externe et de médecine opératoire de l'école, en 1879.

En 1889 nous assistons à la transformation de l'école préparatoire devenue trentenaire, en école de plein exercice de médecine et de pharmacie, et la médecine militaire y fut encore représentée par des personnalités de talent : Alcide Treille, ancien élève de l'école du Service de Santé de Strasbourg qui y ouvrit, en 1889, la chaire de pathologie exotique ; Brault, ancien répétiteur de l'école du Service de Santé de Lyon qui lui succède en 1897 dans cette chaire ; Cange, sorti major du Val-de-Grâce, qui fut nommé en 1895 professeur de la clinique ophtalmologique.

En 1909 l'école de plein exercice devenait Faculté de Médecine et de Pharmacie dans la nouvelle Université d'Alger. La médecine militaire continuait à participer à son enseignement, représentée par le médecin aide-major de première classe Raynaud, titulaire en 1923 de la chaire de clinique des maladies syphilitiques et cutanées et des maladies des pays chauds ; le médecin major Tournade, décédé en 1942, qui brilla à la chaire de physiologie depuis 1920, et le médecin major Giraud qui occupa celle de médecine légale en 1925. Nous y associerons le médecin major Foley qui fut adjoint en 1910 au docteur E. Sergent à l'Institut Pasteur d'Alger.

Comme nous l'avons vu, le mérite de la création de cette école d'Alger revient à Baudens et à ses élèves. C'est dès les premières années de notre installation en Algérie que commence son histoire. L'hôpital militaire d'instruction du Dey, ouvert en 1833 à Alger, dans l'ancienne maison de campagne du Dey, au pied de la colline de Bou-Zaréa, peut être considéré à juste titre comme la forme première de l'école de médecine et de pharmacie qui devait y être effectivement organisée en 1859, après que la ville d'Alger eût assuré les crédits nécessaires à son fonctionnement.

La grande figure de Baudens, qui contribua si puissamment à la fondation de l'école de médecine d'Alger, se détache au premier plan de nos médecins de la conquête de l'Algérie. Lauréat du Val-de-Grâce, Baudens venait à peine de conquérir le doctorat avec une thèse très remarquée sur la Cystostomie, lorsqu'il demanda à faire partie de l'expédition d'Algérie. Il y mérita, par sa brillante conduite, d'être appelé le « Larrey de l'Algérie », où il fut lui aussi pendant neuf ans la « Providence du soldat ». Chirurgien militaire hors de pair, professeur éminent, créateur de l'enseignement de la chirurgie de guerre, Baudens se révéla non moins bon médecin et hygiéniste prévoyant, veillant attentivement à la salubrité des campements militaires et à la nourriture du soldat. En 1855 il fut envoyé en Crimée pour inspecter le Service de Santé de l'Armée d'Orient; Scrive, qui en était le médecin-chef, disait :

« C'est grâce à son caractère énergique, à son activité infati-
« gable, à son coup d'œil sûr et expérimenté, que des mesures
« générales et importantes de haute prophylaxie hygiénique ont
« posé des limites infranchissables au fléau destructeur » (typhus et choléra).

Plaidant toujours la cause de l'hygiène, Baudens signalait en précurseur, que :

« Si les élèves de Saint-Cyr consacraient seulement douze heures
« à écouter douze leçons d'hygiène, ils apporteraient dans l'armée
« quelques principes d'une science dont les soldats sentiraient
« vite le bienfait ; les conseils des médecins seraient mieux
« écoutés et les dangers d'épidémie plus souvent conjurés. »

Le séjour de Baudens en Crimée devait lui être fatal. Il mourut à Paris peu de temps après son retour; il n'avait que 53 ans et succombait à une maladie du foie à marche lente et insidieuse, dont il avait puisé le principe dans ses nombreuses campagnes en Algérie, et dont les fatigues de la Guerre de Crimée avaient activé le développement.

Tel est sommairement rappelé à la mémoire, à l'occasion de cette étude sur les origines de la Faculté de Médecine d'Alger, la vigoureuse personnalité de ce Maître dont le buste, admirablement exécuté, fut envoyé par la veuve de Baudens au directeur de l'école de médecine d'Alger, en 1861.

Dr HASSENFORDER,
Médecin colonel en retraite

BIBLIOGRAPHIE

BAUDENS : Inspection Médicale de l'Algérie, dans *Gazette des Hôpitaux,* 21 mai 1853.

Gazette Médicale de l'Algérie, de 1856 à 1865.

F. QUESNOY : Le Docteur Baudens, dans *Journal des Débats,* 6 janvier 1858.

Méd. I. MAILLOT, Méd. I. SCRIVE : Discours prononcés à l'occasion des obsèques de Baudens, le 30 décembre 1857, dans *Recueil de Mémoires de Médecine, de Chirurgie et de Pharmacie Militaires,* 1858, 2e série, vol. 21.

Dr BERTHERAND : *Discours prononcé le 14 mai 1880 à l'Académie militaire d'Alger, à l'occasion de l'inauguration du buste de Baudens.*

L'Ecole de Médecine Militaire d'Alger, 1832-1836, dans *Annales Universitaires de l'Algérie,* 1913, tome II, p. 171-218.

L'œuvre du Service de Santé Militaire en Algérie, 1830-1930, Paris, Lavauzelle, 1931.

DE FOURMESTRAUX : Baudens, dans *Biographies Médicales. Les Maîtres du Passé,* Paris, Baillère, 1932.

Louis GIRAULT : Rôle du Service de Santé Militaire. Conquête de l'Algérie (1830-1847), *Thèse,* Paris, 1937.

LE GÉNÉRAL REGNAULT

Parmi les sept généraux qui trouvèrent la mort pendant les journées de Juin 1848, Regnault n'a jamais fait l'objet de quelque étude, même rapide. Son nom certes, bien que son orthographe ait été particulièrement maltraitée, est mentionné dans les récits des événements parisiens du 25 Juin, mais, jusqu'à ce jour, aucun auteur ne s'est intéressé à la biographie de ce soldat. Relater ses principaux états de service et fixer les circonstances exactes de sa mort, peut-être est-ce apporter une contribution modeste à la connaissance de ces journées révolutionnaires.

Jean-Michel Lucius Regnault naquit à Lorient le 15 janvier 1794, du mariage de Marie Michel Claude Regnault de Reclainville, employé principal des bureaux civils de la marine, et de Marie Guillemette Charenton. En 1789, son père avait manifesté sa pleine adhésion à la révolution naissante, en abandonnant la particule qui s'attachait à son nom, comme il devait cinq ans plus tard sacrifier au goût du jour en donnant le nom romain de Lucius à son troisième enfant.

A dix-huit ans, Jean-Michel résolut d'abandonner les restes d'une fortune que la Révolution avait achevé de disperser. Les émoluments de son père étant fort maigres, il suivit la même voie que ses frères qui, tous deux, avaient embrassé la carrière militaire. Le 23 janvier 1812, il contracta un engagement au 47e de Ligne, et à ce titre participa aux campagnes d'Espagne et de Portugal, au cours desquelles il reçut les galons de fourrier (1er avril 1813). Trois mois après il fut blessé au bras gauche pendant la retraite de Pampelune. Rentré en France, il fit le coup de feu en 1814 et 1815, notamment sur la Loire, et successivement il acquit les grades de sergent (1er avril 1814), et de sergent-major (6 novembre 1814). Les Bourbons revenus, il fut licencié le 28 septembre 1815, puis réintégré le 11 octobre suivant comme sergent-major à la Légion départementale du Morbihan, devenue le 26e Régiment d'Infanterie de Ligne. Trois jours plus tard il était nommé adjudant. Le 12 mai 1819 enfin, il devenait sous-lieutenant. Il passait au 6e de Ligne le 29 décembre 1822 et, l'année suivante, il franchissait à nouveau les Pyrénées. Le 9 mai 1827, il était promu lieutenant.

Vint alors l'expédition d'Afrique qui provoqua la création du corps des Zouaves par le Général Clauzel, le 1er octobre 1830. Dans l'esprit de son auteur, cette nouvelle unité devait combler les vides

qu'allait faire, parmi les troupes stationnées en Algérie, le rappel dans la Métropole de plusieurs régiments. Il fallut donc organiser ces enrôlés et les doter d'un cadre d'officiers. C'est ainsi qu'à l'origine le corps des Zouaves fut composé de deux bataillons à huit compagnies chacun. Jean-Michel Regnault, qui avait eu la bonne fortune de faire partie du deuxième corps expéditionnaire, avait quitté Toulon au mois d'août 1830. A la formation de cette unité de troupes indigènes, beaucoup de *Zouaoua* avaient répondu, alléchés par les promesses faites. Pour les encadrer, le Général Clauzel s'adressa alors aux officiers et sous-officiers des différents corps. Ils furent nombreux à signer ce nouvel engagement, tous « volontaires pleins de jeunesse et d'énergie, désintéressés, courageux, et qui sans être arrêtés par l'incertitude de la récompense, affrontaient gaiement une vie toute de privations, de rudes travaux et de périls constants » (1).

Les avantages concédés étaient substantiels et comportaient notamment l'accession automatique au grade supérieur. Cette mesure, propre à exciter les compétitions, décida notre jeune lieutenant à devenir le capitaine de la 3e Compagnie du 1er Bataillon de Zouaves, le 29 septembre **1830**. Dès lors, il prit une part active aux principales opérations de ce corps d'élite. Il participe à l'expédition dirigée contre le bey du Titteri à Médéa. Il est de ceux qui libèrent Boufarik et surveillent les environs de la Mouzaïa (novembre 1830). En mai 1831, il campe sous les murs de Blida et termine l'année à patrouiller dans la plaine de la Mitidja. Au début de 1832, il dirige la construction, à 11 kilomètres d'Alger, du camp retranché de Dely-Ibrahim qui allait dominer tout le Sahel. Du 29 février au 18 juin 1832, il passait au 28e Régiment de Ligne ; après quoi il revenait aux Zouaves. Aussitôt, il soutient de nombreux engagements contre les coupeurs de routes qui opéraient autour de Dely-Ibrahim et qui, assassinant voyageurs et soldats isolés, poussaient l'audace jusqu'à enlever, à une lieu de Boufarik, le bétail destiné à l'alimentation de la garnison. Le 28 janvier 1835, au cours d'une opération de police sur les bords de la Chiffa, Regnault fut atteint d'un coup de feu qui lui traversa la partie moyenne et postérieure de la jambe droite. Cette blessure guérie, il participera à la prise de Constantine. S'il n'entre pas dans le cadre de cette notice de relater ce fait d'armes trop connu, on ne peut toutefois se dispenser de citer ici quelques extraits — les plus suggestifs — du carnet de notes inédit du Capitaine Regnault (2). Tout a été dit

(1) Duc d'Aumale : *Les zouaves et les chasseurs à pied.*

(2) Ce carnet de notes nous a été communiqué par MM. Gérard et Hubert Sangnier, arrière-petits-fils du général Regnault, qui exploitent à Guessibah, près d'Arzeu le domaine acquis en 1862 par le lieutenant Regnault, fils du général.

sur les combats atroces qui se déroulèrent dans la vieille cité. Retenons cependant du récit de cet authentique témoin ces quelques lignes :

« 13 Octobre 1837. — ...D'abord c'est le choc violent de la « mêlée tumultueuse des deux partis, poussant tête baissée devant « eux, frappant, renversant, s'entr'égorgeant au hasard ; peu à « peu, la scène change, cette tempête se calme, la fureur plus « réfléchie et plus industrieuse s'arrête à choisir ses victimes, « et sur mille points à la fois le combat se transforme en une « lutte corps à corps... Il semble que chacun de ces hommes « vienne de retrouver là un ennemi longtemps attendu, et que « chacun porte dans le cœur une injure personnelle à venger sur « un seul objet, au détour des rues, parmi les débris de la mêlée, « dans les cours, dans les jardins des habitations envahies, sur « les balcons et jusqu'au faîte des toitures, assiégeants et assiégés, « le sabre au poing ou la baïonnette croisée, deux à deux, oubliant « ce qui se passe ailleurs, s'attachent l'un à l'autre, se serrent « pied à pied, se provoquent et s'irritent par de mutuelles bles- « sures, car pour eux le défi est sans pardon et la lutte ne cesse « que par la mort de l'un des deux... Et la destruction ne s'arrê- « tait point aux hommes, et la fureur de ce grand duel n'était « point assouvie par la mort : du haut des balcons, les meubles, « les cadavres, les débris de toute espèce, précipités par des « mains rouges de sang, tombaient pêle-mêle dans la rue, et là « entassés à la hâte, se transformaient en barricades qui, pous- « sées les unes à la suite des autres comme autant d'échelons à « l'attaque, finirent par nous amener, haletants et épuisés au « cœur de la ville.

« Alors seulement cette brave garnison arabe comprit que le « Dieu de Mahomet se retirait d'elle et que tout espoir était « perdu. Elle céda en frémissant à la nécessité, et ne prenant « conseil que de la peur, reflua, comme frappée de vertige, vers « la casbah et les remparts... »

Et le Capitaine Regnault termine ainsi ce passage terrifiant : « Après ces neuf heures de carnage et de confusion, quelques « enfants échappés au désastre trouvèrent l'hospitalité dans nos « rangs ». Cette phrase, écrite d'un seul jet et après le combat, dément la légende qui dépeint en bloc et comme dénués de toute sentimentalité les premiers soldats de l'armée d'Afrique.

Dix mois après la prise de Constantine, Regnault recevait les galons de chef de bataillon et passait au 11e de Ligne (24 août 1838). Le 11 février 1839, on le revoit au Zouaves et quinze mois plus tard se place la prise du col de Mouzaïa. Décidée par le Maréchal Valée, l'opération connut un plein succès : les montagnards refluèrent vers la plaine et firent leur soumission après avoir, pour la plupart, vaillamment combattu. Lisons les notes significatives de Regnault sur cette grande journée :

« 12 Mai 1840. — ...J'avais donné les ordres les plus sévères « pour que tout ce qui ne ferait pas résistance soit respecté, pro- « tégé et conduit avec tous les égards possibles... Des Arabes « sommés de se rendre firent feu et ne mirent bas les armes que « lorsqu'ils se virent chargés à la baïonnette : deux d'entre eux « présentèrent à nos soldats des bourses bien garnies. Les zouaves « s'emparèrent des armes mais refusèrent les bourses qui leur « étaient offertes. Pendant ce temps d'autres hommes fouillaient « les broussailles et les grottes et en faisaient sortir une tren- « taine de femmes et enfants en pleurs. Nos braves zouaves refu- « sèrent de nouveau les deux bourses, et touchés des pleurs et « des cris d'épouvante de ces malheureux, ne songèrent plus qu'à « prodiguer les soins les plus ingénieux à tous ces infortunés... « Les Arabes, étonnés et vaincus par de semblables procédés, « cherchent par tous les moyens possibles à nous témoigner leur « reconnaissance. Les femmes chantent des hymnes de grâce au « Seigneur et invectivent leurs maris qui jusque là leur ont tou- « jours présenté les soldats français comme des monstres. Arri- « vés au rassemblement, les Arabes admis à être présentés à « M. le Maréchal se jetèrent à genoux et lui dirent : « ...Tes « soldats ont méprisé nos coups et notre or, ils nous ont désarmé « sans brutalité, ont respecté nos femmes, prodigué des soins et « des caresses à nos enfants. Ils sont braves et généreux comme « les envoyés du Dieu Tout-Puissant des Armées... »

Que penser de cette nouvelle page sinon qu'elle infirme encore tout ce que des historiens trop zélés ont voulu seulement retenir de la conquête de l'Algérie ? Quoi qu'il en soit, les zouaves, commandés par le Duc d'Orléans, avaient grandement souffert dans ces différents combats. Quant au Commandant Regnault il avait été cité et après promu lieutenant-colonel au 48e de Ligne (21 juin 1840). Horace Vernet consacra à ce fait d'armes un tableau exposé actuellement au Musée de Versailles. La scène représente le Duc d'Orléans à cheval, en uniforme de colonel, tendant le bras et félicitant pour la charge vigoureuse qu'il avait conduite, le Commandant Regnault assis sur le talus, un manteau sur les épaules. Le prince, enthousiasmé par les qualités de son subordonné, lui avait remis son manteau en témoignage de satisfaction (3).

Telles sont, brièvement résumées, les grandes lignes de la carrière héroïque de Jean-Michel Regnault. L'ancien troupier de 1812 était maintenant colonel au 48e de Ligne et officier de la Légion d'Honneur. Nommé à Paris, il allait, comme les Généraux Négrier, Damesme, Bréa, Bourgon, Duvivier et François, tomber sous les balles françaises, victime de l'insurrection de Juin.

(3) A la mort du duc d'Orléans (1841) sa veuve demanda ce manteau et adressa en retour une paire de pistolets dont le Prince s'était servi pendant sa dernière campagne.

Le 25 Juin 1848, à six heures du matin, le Général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, écrivait entièrement de sa main, l'ordre suivant : « Le Général de Brigade Regnault prendra le commandement des troupes de l'Hôtel de Ville, en remplacement du Général de Division Duvivier, appelé à un autre commandement » (4). Sans qu'on puisse en connaître la véritable cause, cet ordre ne fut pas signifié sur-le-champ aux intéressés. Cavaignac voulut-il seulement en retarder l'exécution, fut-il empêché par l'évolution de l'émeute d'en aviser Duvivier et Regnault, ou bien persista-t-il à laisser le commandement du secteur de l'Hôtel de Ville entre les mains de Duvivier ? Nous manquons des documents nécessaires pour affirmer une opinion. Le fait est que ce fut Duvivier qui le 25 juin prit le commandement. Il déblaya le terrain sur sa gauche jusqu'à la rue Rambuteau, puis il forma deux colonnes ayant toutes deux pour objectif la Bastille. La première, sous les ordre du Colonel Regnault (encore ignorant de son nouveau grade, ce qui souligne que le fameux ordre de Cavaignac n'était pas parvenu à l'Hôtel de Ville), devait emprunter la rue Saint-Antoine et le Marais. La seconde, conduite par Duvivier lui-même, devait suivre les quais de la Seine jusqu'à la caserne des Célestins et remonter pour opérer sa jonction avec la première. Les troupes du Colonel Regnault rencontrèrent mille obstacles. Les barricades étaient nombreuses, les insurgés courageux et il ne fallut pas moins de trois longues heures pour triompher de la résistance derrière l'église Saint-Jean. La mairie de l'arrondissement et les rues avoisinantes furent péniblement reconquises. On put voir le Colonel et son régiment donner l'exemple des plus belles qualités de bravoure. Le maire de Paris, Marrast, qui suit de près le combat, va rendre compte à Cavaignac des progrès réalisés et revient bientôt apporter à Regnault les épaulettes de général (ce qui authentifie l'ordre écrit à six heures du matin). Un court dialogue s'engage : « Accordez-moi l'honneur de vous attacher ces insignes ! », lui dit Marrast. « Volontiers ! », répond Regnault ; et, devant cette immense barricade qui barrait l'entrée de l'église Saint-Paul, il ajoute : « Vous allez voir comment je les gagne ! ». Au même instant, un coup de feu tiré d'un premier étage le renverse. « Il se relève, a le courage de commander la charge et de « marcher à l'attaque jusqu'à ce qu'un second coup de feu reçu « en pleine poitrine l'ait renversé une seconde fois pour tou- « jours... » (5).

De l'Hôtel-Dieu où il avait été primitivement conduit, il fut transporté dans une chapelle ardente à l'église Saint-Gervais. L'intention première du gouvernement fut de le déposer dans les

(4) Ce document, revêtu du timbre « République Française Présidence de l'Assemblée Nationale » et signé par Cavaignac, appartient à MM. Sangnier.

(5) Lettre du sous-lieutenant Regnault à sa mère (15 juillet 1848).

caveaux de la Colonne de Juillet ou au Panthéon. Son corps fut embaumé et il fut pris un moule de son visage (6).

Sa mort provoqua des bruits divers, dont on ne sait jamais dans des circonstances identiques, ni qui les édifie ni qui les colporte. On raconta qu'il avait été tué à bout portant par un prisonnier qu'il s'apprêtait à interroger (7). Ce fait est démenti par la visite qu'accomplit à Paris, dès l'annonce de la fatale nouvelle, sa nièce Rose Regnault, qui rapporta les circonstances exactes du drame, et c'est pour l'en remercier que le fils du général, sous-lieutenant à Orléansville au 16e de Ligne, lui écrivait le 15 juillet.

Ce même mois paraissait à Paris, édité par l'imagier Alexandre Pierre, une affiche intitulée : « *Biographie des cinq généraux morts pour la Patrie dans les journées de Juin 1848* » (8). Les portraits de François et Bourgon à gauche et ceux de Bréa et Regnault à droite, entourent celui du Général Négrier qui a les honneurs d'une double mise en page. Le Général Regnault apparaît debout, une chéchia sur la tête, le regard dur et tenant son sabre de la main droite à mi-corps. Cette image est purement fantaisiste : Regnault, depuis qu'il avait été nommé officier, n'avait jamais porté cette petite barbiche dont ce dessinateur d'occasion l'avait affublé. Différent fut le portrait qui parut dans la publication très prisée à l'époque : « *Le Voleur et le Cabinet de lecture réunis* » (9). Le Vicomte Charles de Noujon était intervenu auprès de la veuve du général pour avoir communication des traits de son mari, si bien que le buste reproduit est d'une fidèle ressemblance. Le front large, les cheveux légèrement ondulés et séparés à gauche par une raie capricieuse, les sourcils réguliers, les yeux petits mais vifs, le nez aquilin, la moustache soignée, les lèvres minces, peu de rides, un air de grand seigneur qu'explique son ascendance patricienne, tout cela donne une grande allure à ce tableau où se détachent, sur la tunique noire, les épaulettes et les parements dorés, la cravate rouge et la croix de la Légion d'Honneur.

Roland VILLOT.

---

(6) Lettre de Viger de l'Isle-Adam, cousin du général, à Mme Vve Regnault (6 juillet 1848).

(7) Cf. Denormandie : *Notes et Souvenirs*, Mouillot, Paris 1896 (p. 63). Daniel Stern : *Histoire de la Révolution de 1848*, Charpentier, Paris 1862 (tome II, page 450).

(8) Alexandre Pierre, 27, rue des Noyers, près de la place Maubert, Paris.

(9) *Le Voleur*, Journal littéraire, Gazette des Familles, 14 *bis*, rue du Helder, Paris.

ERRATA

UNE MISSION TUNISIENNE A PARIS EN 1853



Nous avons publié dans le fascicule de 1946 de la *Revue Africaine* (p. 58 à 98) un résumé du Journal tenu par le capitaine tunisien Mourad qui accompagnait en 1853, en qualité d'aide de camp, le général Rachid, chargé de présenter à Napoléon III, à l'occasion de la proclamation de l'Empire, les félicitations d'Ahmed Bey.

M. Jean Reynaud, chef des Services historiques de la Chambre de Commerce de Marseille, a bien voulu nous signaler à ce sujet, et nous l'en remercions, que les deux localités voisines de Marseille citées par le capitaine Mourad, sous les noms de *Saymésel* et *Saylob*, et que nous avions cru pouvoir identifier (p. 73, l. 4) comme étant St-Michel et St-Louis, sont en réalité *St-Marcel* et *St-Loup*.

P. G. — B. M.

***

COMPTE RENDU DU LIVRE DE R. RICARD

Dans le précédent fascicule de la *Revue Africaine*, le compte rendu que j'ai fait du livre de R. Ricard parle d'un roi « Emmanuel III ». Lire « Jean III ».

M. E.

COMPTES RENDUS

Bugeaud, *Par l'épée et par la charrue, Ecrits et discours* ; introduction, choix de textes et notes par le Général Paul Azan. Avant-propos de Ch. A. Julien. Presses Universitaires de France. collection « Les classiques de la colonisation », t. 10, Paris, 1948, xxxi + 350 pages in-8°, 500 francs.

Est-il besoin de critiquer cette anthologie ? Ce que j'aurais à dire a été dit déjà par M. Julien, auteur de l'avant-propos. Bugeaud, accompagné de son présentateur le Général Azan, monte au Capitole, comme l'imperator romain le jour de son triomphe, précédé d'un personnage qui, en mimant plaisamment ses petits défauts, le rappelle à une modestie qu'un favori de la victoire peut être tenté d'abandonner. Réflexion faite, nous avons de cette manière le meilleur système de présentation pour un livre, et, s'il passe dans l'usage, le lecteur désireux de savoir ce que pensent les spécialistes de l'œuvre qui l'intéresse, n'aura plus besoin d'en rechercher les comptes rendus dans le dédale de revues peu accessibles.

Le Général Azan admire dangereusement Bugeaud. Il admire aussi Abd-el-Kader. Ces enthousiasmes peuvent faire suspecter son impartialité. Cependant j'ai toujours reconnu que cet historien militaire était un historien dans toute la force du terme. Il a une solide érudition, un sens critique très pénétrant et, ce qui ne gâte rien, beaucoup de talent. C'est pourquoi on lui doit les seuls travaux sur l'Algérie qui aient des chances de durer.

Pour publier une anthologie des œuvres de Bugeaud, il lui a fallu lire des milliers de pages imprimées et manuscrites, puis subir l'embarras d'un choix toujours critiquable. Le Général Azan ne s'est pas contenté de copier des textes et de les trier pour qu'ils représentent les principaux aspects de l'œuvre de son héros : il les a tous vérifiés, et n'a pas tardé à s'apercevoir que certains d'entre eux, publiés par M. d'Ideville, avaient subi des remaniements : Bugeaud écrivait dans un style vigoureux, pittoresque, parfois trivial, et le style c'est l'homme. M. d'Ideville, que cette éloquence spontanée choquait parfois, a cru bon de transposer en phrases académiques les passages qui lui semblaient manquer d'élégance. Quand les textes ne sont transformés que dans cette intention, l'inconvénient n'est pas grave. Je montrerai bientôt comment l'histoire de Bugeaud a souvent été truquée par la destruction de documents ou la présentation intéressée de textes falsifiés. Il faut être reconnaissant au Général Azan d'avoir ouvert la voie.

On trouvera dans son recueil l'exposé des idées chères au conquérant de l'Algérie. Le système de guerre coloniale fondé sur l'emploi des colonnes mobiles est-il déjà, comme le dit le Géné-

ral Azan, celui de Gallieni et de Lyautey ? Je sais que ces grands chefs se sont réclamés parfois de Bugeaud, mais ils jouaient sur les mots, et je ne vois rien dans la méthode de ravages systématiques, d'abandon des populations soumises, d'occupation totale sans organisation du terrain conquis, sans préparation de l'organisation administrative et économique, qui rappelle la « tache d'huile », la « politique des races » et l'« organisation qui marche », idées fécondes des fondateurs de nos colonies du Tonkin, de Madagascar et du Maroc. Le mot « colonisation militaire » a aussi deux sens. A ce sujet, Bugeaud a reflété des idées déjà vieilles, très en honneur à son époque (bien qu'il ne cite jamais ses sources), et a caressé le rêve irréalisable de fonder en Algérie des cosaqueries, comme celles des Russes dans le Caucase.

Comme chef de guerre, Bugeaud mérite sans doute les éloges qui lui sont décernés : nul général n'a été plus près du troupier, plus soigneux des détails, plus sensé et plus actif. Mais, si son service de renseignements avait été moins rudimentaire, il aurait pu éviter bien des courses inutiles. Il se fiait à son bon sens, mais connaissait-il bien l'Algérie ? Il lui a manqué, je crois, de vivre dans le milieu arabe, comme le firent Lamoricière et Marey-Monge. Il aurait préféré un commandement en Europe, et se croyait un tacticien supérieur à Napoléon. Il a toujours détesté cette Algérie « que nous sommes condamnés à garder », écrivait-il encore en 1845, et dont il n'a pas entrevu le développement économique.

Je ne suis donc pas toujours d'accord avec le Général Azan, mais je rends hommage à l'effort accompli par ce savant historien pour nous faire profiter de ses longues recherches, en présentant au public des extraits d'une œuvre considérable, dont la lecture était réservée jusqu'ici à quelques initiés.

M. Emerit.

Martin (Gaston), *Histoire de l'esclavage dans les colonies françaises,* Paris, Presses Universitaires de France, collection « Colonies et Empires », 1948, 315 p. in-8°, 360 francs.

Schoelcher (Victor), *Esclavage et colonisation,* avant-propos de Ch. A. Julien, introduction de Césaire, annotations de E. Tersen, même collection, Paris, 1948, 218 p. in-8°, 260 francs.

Les premières pages du livre de M. G. Martin, consacrées aux origines de nos colonies à esclaves, sont écrites dans une langue qui n'est pas, hélas ! celle de Voltaire. Mais le lecteur aurait tort de se décourager, car l'auteur retrouve son aisance quand il aborde le sujet qu'il a plus spécialement étudié : la technique de la traite des noirs. Cependant certains passages auraient pu être pourvus de précisions nouvelles s'il avait utilisé l'étude de Mlle Berbain que j'ai signalée dans cette revue. Vigoureusement brossé le

tableau de l'activité des négriers, de même que celui des plantations aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Les vicissitudes politiques des Iles, les sentiments des créoles et des mulâtres, les maladresses du Pouvoir, les divisions génératrices de catastrophes sous la Révolution forment des chapitres d'un intérêt poignant.

Le livre n'aurait rien perdu si l'auteur avait été plus sobre dans l'exposé des conflits diplomatiques au sujet du droit de visite, après 1815, et des multiples projets d'adoucissement ou d'abolition échelonnée de l'esclavage sous la Monarchie de Juillet. Et puis, il est un petit détail qui vexera les Algériens : M. Gaston Martin n'a pas fait la moindre allusion à l'abolition de l'esclavage dans leur pays, où il existait encore en 1848 environ 8.000 esclaves noirs, la plupart domestiques, appartenant à quelques Maures des villes ou à de grands chefs musulmans. Ici les anciens propriétaires, à ma connaissance, n'ont reçu aucune indemnité. Je ne veux pas dire que quelques lacunes et de petits défauts diminuent beaucoup le mérite d'un volume plein de substance et d'idées.

Quant aux écrits de Victor Schoelcher, qui étaient introuvables, il est bien heureux de pouvoir désormais les consulter commodément, surtout avec la savante annotation de M. Tersen et l'exposé vibrant d'un brillant universitaire noir, M. Césaire.

M. E.

Fédération des Maires du département d'Alger. Commémoration du Centenaire de 1848, *Notice sur les colonies agricoles créées par les volontaires parisiens*, Imprimerie Joyeux, slnd, 62 p., in-8°.

M. Boyer, archiviste en chef du département d'Alger, nous donne, en 40 pages, de claires notices sur les douze colonies agricoles fondées par les volontaires parisiens dans le département d'Alger. Exposé utile, qui est sans doute le résultat de longues recherches dans les cartons de la colonisation ; attrayant aussi, les statistiques étant agréablement mêlées d'anecdotes.

Depuis 1848 la composition de ces colonies et l'aspect de leur vie économique se sont beaucoup modifiés. Rares sont les descendants des colons de la première heure, et une importante population musulmane fournit maintenant aux riches exploitations une main-d'œuvre indispensable. Ainsi toutes ces colonies, sauf une, ont prospéré.

Il est dommage que les départements d'Oran et de Constantine n'aient pas encore suivi l'exemple donné par MM. Frogé et Boyer, en attendant la publication d'un grand ouvrage d'ensemble.

M. Emerit.

J. Lethielleux, *Le Fezzân. Ses jardins. Ses palmiers. Notes d'ethnographie et d'histoire*. Tunis, Bascone et Muscat, 1948, in-8°, 253 p. ill. (Publ. de l'Institut des Belles Lettres arabes).

Le récent livre du Père Lethielleux sur le Fezzân sera lu avec fruit par tous ceux qui s'intéressent aux pays sahariens et par les ethnographes. Il groupe une série d'articles qui ont paru dans la revue *I.B.L.A.* et qui traitent successivement des sujets suivants : « Le pays et son histoire ; Le sol et ses habitants ; Les puits et leur technique ; L'année agricole et ses travaux ; Les palmiers du Fezzân ; Les contrats agricoles du droit coutumier ».

Après une très brève introduction géographique (p. 1 à 8) illustrée de cartes trop schématiques, l'auteur essaye de retracer l'histoire, pleine d'obscurités et de lacunes, du Fezzân (p. 9 à 14), histoire qui est reprise un peu plus loin (p. 49 à 70) pour expliquer l'origine des populations sédentaires et nomades : c'est là la partie la moins réussie et la moins personnelle du livre. Non qu'elle soit inutile, car elle explique bien des faits actuels ; et des traditions qui ne sont pas sans intérêt ont été recueillies.

Mais, comme l'annonce le titre même, c'est sur l'étude des jardins irrigués et sur les palmeraies que s'est concentrée l'attention de l'auteur. Géographe et auteur d'un livre de géographie humaine sur le Fezzân, je n'ai cependant pas toutes les qualités nécessaires pour juger les travaux du Père Lethielleux et je suis peut-être trop porté à regretter que les faits si nombreux qui ont été relevés avec tant de soins soient insuffisamment localisés : le Fezzân est un bien vaste pays et je le connais suffisamment pour savoir qu'il y a, entre les diverses zones habitées et cultivées, des différences sensibles d'ordre physique et humain.

Ceci dit, pour soulager ma conscience, je n'en suis que plus à l'aise pour dire avec quel plaisir et avec quel profit j'ai lu ce livre qui, par tant de côtés, complète si bien l'étude, un peu trop générale peut-être, que j'ai faite du même pays. Le Père Lethielleux a fait une ample moisson de faits ethnographiques et folkloriques concernant la vie agricole des sédentaires du Fezzân et il rassemble un vocabulaire dont l'abondance sera appréciée des arabisants. Les types de puits à « dalou » sont décrits avec beaucoup de soin, les diverses pièces de leur bâti sont dessinées avec précision et leur nomenclature relevée. Les modes d'irrigation, les nombreuses opérations qui accompagnent la culture et la récolte des céréales, la fécondation des palmiers et la cueillette des dattes, les contrats agraires, le calendrier agricole : tous ces faits sont étudiés dans le détail. Partout le développement est émaillé de proverbes nombreux, illustré de quelques-uns de ces chants qui égayent un peu le dur labeur des « djebbad » (tireurs d'eau), les travaux de la moisson, du dépiquage et de la fécondation des palmiers. Bien des coutumes, bien des rites qui accompagnent les divers épisodes et les gestes de la vie agricole sont également exposés et décrits.

Les études du Père Lethielleux, qui sont données modestement comme des « notes d'ethnographie et d'histoire », ont été rassemblées au cours de longs séjours dans le Fezzân et de multiples entretiens avec ses habitants. Elles sont une fort utile contribution à la connaissance de ce pays lointain et un apport sérieux aux études ethnographiques et folkloriques des populations musulmanes du Sahara et de l'Afrique du Nord. Soyons reconnaissant à l'Institut des Belles Lettres Arabes de Tunis de les avoir réunies en un volume.

J. DESPOIS.

H. FAZY, *Agriculture marocaine et Protectorat*. Larose, 1948, in-8°, 161 p., nombreux graphiques.

Ce livre, précédé d'une lettre de M. L. Massignon, est l'œuvre posthume d'un jeune avocat dont la carrière a été brutalement interrompue par la mort. Sa publication, longtemps retardée, a été assurée avec l'aide d'une souscription de la Résidence générale de Rabat.

L'auteur s'est proposé de retracer l'évolution de l'agriculture marocaine depuis l'établissement du Protectorat français jusqu'à la veille de la dernière guerre, et de montrer son rôle essentiel dans l'ensemble de la vie économique du pays. Après avoir exposé les facteurs qui ont permis l'essor récent de l'agriculture marocaine en de brefs paragraphes sur les transports, l'urbanisme, les finances et le commerce extérieur, il esquisse, dans une première partie, l'aspect traditionnel de la vie rurale et la production agricole. L'essentiel du livre porte sur l'évolution de l'agriculture et du sort du fellah marocain. Partant de l'état antérieur à l'année 1912, il s'applique à montrer les méthodes qui ont été successivement employées et les résultats qui ont été obtenus. Les démonstrations s'appuient sur de nombreux chiffres et de multiples graphiques. Çà et là des idées personnelles sont émises, des critiques formulées, des solutions proposées : les unes et les autres ne sauraient laisser le lecteur indifférent.

J. DESPOIS.

A. BASSET et A. PICARD, *Eléments de grammaire berbère (Kabylie-Irjen)*. Editions « La Typo-Litho » et Jules Carbonel réunies, Alger, 1948, in-8°, 328 p.

Ces *Eléments* doivent, suivant la propre expression des auteurs, se substituer à l'*Exposé grammatical* qui formait le premier fascicule du *Cours de Berbère* publié par André Basset et Jean Crouzet en 1937. Il ne s'agit pas d'une réédition mais d'une refonte complète. Un premier ouvrage de 176 pages fait place à un livre

de 328 pages. L'un était une manière d'essai, fort utile à coup sûr, mais incomplet, qui groupait des données grammaticales fournies par l'ensemble des parlers de la Kabylie. L'autre précise la matière qui le compose : l'idiome des Irjen de Fort-National. L'un était une vue générale et par définition généralisée, réunissant des faits disparates puisqu'ils étaient glanés sans souci de localisation géographique. L'autre présente un document en quelque sorte ponctuel, résultat d'enquêtes minutieuses sur un parler bien déterminé. Ce changement de point de vue et de méthode paraît très heureux. La connaissance fragmentaire que l'on a acquise, à l'heure présente, des parlers berbères semble ne pas autoriser encore la composition d'un cours de langue berbère qui vaudrait pour un groupe de parlers, proprement pour une aire géographique de quelque ampleur comme la Kabylie. Au reste, dût cette connaissance se parfaire, l'extrême diversité des faits linguistiques (il suffit pour en prendre une idée de compulser les cartes des Atlas linguistiques d'André Basset) s'accommoderait mal d'un exposé d'ensemble à l'usage de débutants comme à celui de linguistes avertis. Seul le choix d'un idiome caractérisé et suffisamment connu permet une analyse cohérente et sûre : et ceci en vue de l'acquisition pratique comme de la connaissance scientifique.

La documentation qui fournit la matière du livre est riche. Les auteurs ne se sont pas contentés d'énumérer des formes grammaticales ou de dresser des listes de mots ; ils livrent le matériel du langage dans des phrases, c'est-à-dire dans la réalité de l'emploi qu'en fait le sujet parlant. Un tel procédé permet seul de connaître exactement la nature d'un ensemble morphologique et d'en mesurer la valeur. Qui plus est il n'isole arbitrairement la morphologie ni de la syntaxe ni de la stylistique. Une part très large est faite à l'étude des particules si nombreuses et d'emplois si variés par quoi le berbère nuance et précise les notions à exprimer. Il y a là tout un monde de mots-outils chargés de sens qui ne connaissent d'existence que dans l'association étroite de complexes verbaux et nominaux. Le maniement de ces éléments ténus, réduits parfois à un seul morphème et qui créent des oppositions sémantiques essentielles, n'est pas la moindre des difficultés de cette langue. On eût peut-être souhaité plus d'exemples dans les chapitres consacrés aux différentes catégories de verbes, aux modalités de l'expression verbale. L'emploi du nom verbal, la construction du « participe », l'usage des formes d'habitude en auraient été mieux éclairés; puisqu'aussi bien, ainsi que le signalent les auteurs (p. 129), l'état des études berbères n'en autorise pas encore un exposé parfaitement intelligible.

Le système de transcription a été simplifié autant que faire se pouvait. Mais les altérations nombreuses et diverses du consonantisme qui caractérisent la phonétique kabyle exigent l'emploi d'un assortiment très varié d'indices diacritiques. Le choix que les

auteurs en ont fait témoigne d'un remarquable souci de cohérence: à une altération de même nature le même signe correspond d'un phonème à l'autre. On remarquera toutefois que la notation de l'affriquée géminée t' par deux t souscrits d'une cédille ne répond pas à la réalité. L'explosion spirante n'est pas double (t't') : elle n'apparaît qu'à la fin de l'émission du complexe (tt'). Compte tenu de la distinction voyelle pleine / voyelle réduite qui domine tout l'exposé, le timbre et parfois la quantité des éléments vocaliques sont notés avec une précision jusqu'ici étrangère aux travaux de berbérologie. Peut-être aurait-on pu substituer, à l'emploi de e renversé souscrit d'un point, des signes plus appropriés à la notation de la gamme vocalique étendue (a, i, u) que peut parcourir cette voyelle *neutre*, de l'affirmation même des auteurs (p. 9). La pénurie des moyens typographiques les ont contraints à adopter le procédé d'une reproduction manuscrite : tâche difficile et épreuve d'endurance dont l'exécutant s'est remarquablement tiré. La lecture en est aisée et même agréable.

L'apparition d'un tel ouvrage est un fait important dans le domaine de la linguistique nord-africaine. Il représente un progrès considérable dans la compréhension du berbère et du système de cette langue si complexe. C'est à la fois un *cours* et une *monographie*. Pour la première fois, à notre connaissance, les étudiants désireux de s'initier au kabyle, et les linguistes soucieux de comparatisme possèdent un instrument de travail précis, bien agencé, suffisamment complet et d'un maniement commode. Il est le fruit d'une féconde collaboration entre l'esprit de méthode riche d'expérience et l'exacte connaissance pratique de l'idiome.

Ph. MARÇAIS.

Elie MALKA, *Essai d'ethnographie traditionnelle des Mellahs, ou croyances, rites de passage et vieilles pratiques des Israélites marocains*. Préface de M. BOTBOL. Imprimerie Omnia, Rabat, 1946, in-8°, 160 p.

José BÉNECH, *Essai d'explication d'un mellah (ghetto marocain)*. Liminaire et préface de Ch. SALLEFRANQUE, sans indication de lieu ni de date, in-8°, XXVI et 322 p.

Maurice EISENBETH, grand rabbin d'Algérie, *Les Juifs au Maroc. Essai historique*. Imprimerie Charras, Alger, 1948, 109 p.

Ces trois ouvrages s'intitulent modestement *essais*. N'était l'identité du sujet qui les inspire, ils mériteraient chacun des observations qui leur fussent propres tant ils diffèrent les uns des autres.

L'étude de M. Malka se propose de relever dans les coutumes

et les croyances relatives à la vie familiale des mellahs — proprement la communauté juive de Fès — les traits qui lui paraissent conserver la marque du substrat africain. Il procède donc à un inventaire consciencieux des pratiques encore en honneur, indiquant à l'occasion celles qui appartiennent au Judaïsme, celles qui s'apparentent au fond musulman dont d'ailleurs elles procèdent, celles enfin qu'un caractère magique et superstitieux rattache à coup sûr à des origines maghrébines ou plus généralement méditerranéennes. E. M. décrit, sans tenter généralement de l'interpréter, un état de choses dont il prévoit la disparition prochaine. Il suit le plan traditionnel des monographies ethnographiques, prenant l'individu à sa naissance et le conduisant jusqu'à la mort. Ce petit livre est fort utile. Sans apporter, sans doute, beaucoup de neuf à la connaissance ethnographique, il a le mérite de condenser et de classer la riche documentation que contenaient déjà les *Textes judéo-arabes de Fès* que l'auteur publiait il y a dix ans environ avec M. Louis Brunot.

C'est le mellah de Marrakech que M. José Bénech choisit comme champ d'étude pour tenter l'explication du *ghetto marocain*. Son essai, mené suivant une méthode d'une rigueur suffisante, révèle de bonnes qualités d'observation et de finesse. La vie de la communauté, le mécanisme compliqué de ses institutions originales, la courbe de son évolution depuis le Moyen âge jusqu'à nos jours, tout nous apparaît avec clarté, et ce sont bien là les documents qui fournissent une explication. Après avoir, en quelques pages vivantes et colorées, brossé le tableau actuel de la cité juive qui, débordant les limites de ses remparts historiques, s'étend tout à l'entour, J. B. en retrace rapidement le passé et en décompose les éléments constitutifs. Il s'efforce de définir le rôle que jouait dans l'économie musulmane le juif, cet inférieur humilié mais protégé, ce contribuable riche et pressuré, cet intermédiaire indispensable de toutes les opérations commerciales et financières. Il met en lumière la force du souci religieux qui anime les écoles et le culte, qui inspire la recherche de la connaissance talmudique. Il dépeint le monde divers des rabbins qui « ont leur club, la synagogue », leur enseignement, leurs discussions passionnées. Il esquisse la vie du mellah pendant les fêtes, dit un mot des croyances et des superstitions. Il démonte les rouages de cette communauté que gèrent des autorités superposées et complexes. Il souligne l'importance du rôle que jouent certaines familles de notables. Il en vient enfin à l'évolution des années récentes : l'intervention de la France au Maroc relève le mellah de son infériorité sociale et politique, mais elle y détermine un bouleversement profond qui intéresse et la vie économique et la vie culturelle. Les activités commerciales et le contrôle de l'argent cessent d'être l'apanage du juif, en même temps que la science religieuse est battue en brèche par l'instruction laïque et

pratique. C'est par une manière de couplet à la louange de l'Alliance israélite et des bienfaits qu'elle dispense que s'achève le livre. Malgré l'optimisme qui inspire ces éloges, une certaine inquiétude perce chez l'auteur touchant l'avenir de ce groupement social. Le jeune juif de demain, nous dit-il, « battra le pavé, cherchant de-ci de-là à conjoindre un acheteur et un vendeur, ou bien prendra un emploi provisoire misérable. A quoi bon tous ces efforts pour améliorer sa personnalité, pour extirper ses tendances à la combine et au mensonge ? Tout cela lui apparaît comme une gigantesque farce dont il ignorera toujours le fin mot ». La conclusion nous semble la partie faible du livre. Si l'analyse du passé et de ses institutions apporte une documentation riche et vivante, ce qui est du présent et de l'avenir constate confusément, explique peu, et risque en fin de compte une préfiguration de l'imprévisible.

Compendium exact et puisé aux meilleures sources, l'*Essai historique* du Grand Rabbin Eisenbeth « n'a pas l'intention d'innover en la matière ni surtout de faire œuvre définitive ». L'ouvrage, bien composé, suit l'ordre chronologique dans l'énoncé des faits, et s'attarde utilement aux étapes importantes de la vie des communautés juives du Maroc. Tout ce qui concerne l'état social et politique sous les Chorfa fait l'objet d'un développement nourri. Dans la limite des dimensions réduites qu'a voulu lui donner l'auteur, ce livre dit tout l'essentiel. Il utilise toutes les ressources européennes et, en outre, des travaux en langue hébraïque difficilement accessibles aux historiens qui ne sont pas orientalistes. Le Grand Rabbin E. réalise aujourd'hui pour le Maroc ce qu'il avait précédemment fait pour les Juifs d'Algérie avec l'*Esquisse historique* publiée dans l'*Encyclopédie maritime et coloniale*. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'Empire chérifien lui seront reconnaissants d'avoir retracé sobrement le passé d'un élément de la population marocaine pour lequel une ère nouvelle s'est ouverte avec l'avènement du protectorat français.

Ces récentes publications enrichissent la bonne documentation d'ensemble et de détail qui a été réunie sur les populations israélites du Maroc depuis une vingtaine d'années. Elles accusent encore davantage le contraste qui oppose notre connaissance des juifs du Maghreb occidental à la quasi-ignorance dans laquelle nous demeurons touchant la condition sociale des juifs algériens et tunisiens. Si l'on excepte les ouvrages généraux sur l'Algérie et la Tunisie — et parmi eux on citera les études de démographie et d'onomastique publiées sur le Judaïsme nord-africain et notamment le constantinois par le Grand Rabbin Eisenbeth, l'esquisse rapide et déjà ancienne de D. Cazès sur l'histoire des israélites tunisiens, les livres de valeur inégale de N. Slouschz —, on est frappé par le fait que ni l'Algérie ni la Tunisie n'ont fait l'objet d'enquêtes systématiques de morphologie sociale tant soit peu

rigoureuses qui puissent être comparées aux contributions de Malka (Fès), Bénech (Marrakech), Goulven (Rabat, Salé), Tadjouri (Salé), Slouschz (Debdou), etc. De bonnes monographies restent à entreprendre sur les sociétés juives de Tlemcen (en dépit des articles d'A. Bel, de Darmon, d'Abraham Meyer), d'Alger (dont Marcel Cohen nous dit quelque chose dans son *Parler arabe des juifs d'Alger*), de Constantine surtout, et des différents centres où vivent des communautés israélites. Notamment le problème historique et sociologique que posent les Bahoutzim (collectif *bwahs*, singulatif *bahôsi*) reste entier ; il mériterait d'être étudié avant que ces noyaux juifs de type rural ou bédouin aient complètement disparu.

Ph. Marçais.

L. Voinot, *Pèlerinages judéo-musulmans du Maroc*. Publication de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, Notes et Documents IV, Paris Larose, 1948, 133 p.

Près de quarante années d'enquête fournissent la documentation de ce beau travail d'hagiographie maghrébine. C'est le fruit à la fois des recherches personnelles de l'auteur et d'une abondante contribution apportée par des officiers des Affaires indigènes. Il est des santons marocains honorés par les musulmans en même temps que par les juifs. L'accord de deux éléments de confessions différentes sur le culte d'un même personnage avait été signalé déjà par Michaux-Bellaire et par Henri Basset. L. V. en reprend l'examen, estimant à juste raison qu'une clarté nouvelle peut ainsi être jetée sur l'origine obscure de certaines traditions judéo-musulmanes en honneur au Maroc, et éventuellement sur la communauté d'un fonds païen recouvert tout ensemble par le Judaïsme et par l'Islam. Des notes rapides sur le peuplement juif du Maroc, son origine présumée, sa dispersion à travers le territoire, sa répartition au sein de l'ensemble musulman précèdent l'inventaire des personnages réels et fictifs, objets de cette double vénération. Une carte précise la localisation géographique de leurs tombeaux, centres de pèlerinage, et indique l'appartenance confessionnelle que leur attribue la commune renommée : santons revendiqués par musulmans et juifs, santons musulmans objets du culte des juifs, santons juifs honorés par les musulmans. Les lieux de pèlerinage sont décrits et les cérémonies particulières à chacun mentionnées. Dans une dernière partie l'auteur aborde l'examen des causes probables de cette double vénération. Sur l'état antique du judaïsme en Berbérie il ne peut, comme de juste, faire état que d'informations sporadiques et trop souvent sujettes à caution ; il fait ressortir l'importance des influences réciproques qu'ont pu exercer le christianisme et le

paganisme berbère ; il conjecture l'incorporation de ce fonds complexe par un Islam à la fois intolérant et accueillant. En conclusion il admet que « les pèlerinages judéo-musulmans doivent marquer une survivance de l'époque où des tribus berbères judaïsées occupaient le pays », conservation favorisée par cette tendance des musulmans à « accaparer volontiers les personnages sacrés d'une religion différente quand ces derniers ont la réputation d'être puissants ».

Le Maroc paraît bien au Maghreb la terre d'élection de ces cultes ambigus. La collection de documents qu'a rassemblée L. V. est exceptionnellement riche. On eût aimé le voir porter parfois les yeux au delà des frontières de l'Empire chérifien et y signaler des faits analogues à ceux qu'il a si bien étudiés, ne fût-ce que par souci de comparatisme. Il eût constaté que la tendance qui porte *tous* les éléments de la population à recourir aux bons offices des personnages vénérés, notamment en leur pouvoir guérisseur, est assez répandue au Maghreb (ex. le marabout de Sidi Ben Ammar à Nédroma); et que le culte dont Rabbi Fredj est l'objet, à Testour, de la part des musulmans comme des juifs, ressemble fort à ceux qu'il a décrits. L'étude hagiographique de L. V. est trop bonne pour qu'on ne l'eusse pas désirée moins exclusivement marocaine. Tout au moins forme-t-on le vœu qu'elle inspire en d'autres provinces du Maghreb des recherches du même ordre et leur serve de modèle.

Ph. Marçais.

J. R. P. Postlethwaite, *I look back, an autobiography*, Boardman, London, 1947, 203 pages.

L'auteur raconte sa vie. Il a eu, entre autres, une carrière coloniale importante en Afrique, dans l'Ouganda. C'est à ce titre que ce petit ouvrage, bien rédigé, mérite d'être cité ici.

G.-H. Bousquet.

Stewart Symes (Sir), *Tour of duty*, Colleris, London, 1946, 270 pages.

Cet ouvrage est du genre du précédent, mais paraît plus important. Son auteur a été entre autres Gouverneur Général du Soudan Anglo-Egyptien. Les pages qu'il consacre au Soudan et aux missions protestantes ou catholiques semblent, pour nous, les plus intéressantes. Cependant tout l'ouvrage est recommandable et on lira en particulier avec plaisir les pages consacrées par l'auteur à ses souvenirs de Palestine et du Tanganyika.

G.-H. B.

Joséphine Kamm, *African Challenge*, Nelson, London, 1945, 96 pages.

Il s'agit d'une petite brochure illustrée qui a pour but de faire l'apologie de l'œuvre civilisatrice de la Grande-Bretagne en Afrique Noire. Elle est claire et bien rédigée. Elle constitue une lecture agréable.

G.-H. B.

CHRONIQUE

IXe CONGRÈS INTERNATIONAL DES SCIENCES HISTORIQUES.

Le IXe Congrès International des Sciences Historiques se tiendra à Paris du 27 août au 2 septembre 1950. Le Comité Français des Sciences Historiques a été chargé de sa convocation et de son organisation.

Ce Congrès comportera les sections suivantes :

a) Anthropologie et Démographie.
b) Histoire des Idées.
c) Histoire économique.
d) Histoire sociale.
e) Histoire des Civilisations.
f) Histoire politique.
g) Histoire des Institutions.

Chacune de ces sections sera partagée en sous-sections :

1. Préhistoire et Histoire Ancienne.
2. Histoire du Moyen Age.
3. Histoire Moderne jusqu'à la guerre de 1914.
4. Histoire Contemporaine depuis la guerre de 1914 jusqu'à l'année 1939.

Indépendamment de ces sections, un certain nombre de sujets, dont la liste sera publiée ultérieurement, feront l'objet de colloques particuliers au sein du Congrès.

Pour chaque section et sous-section un rapport sera préparé et distribué à l'avance.

Ces rapports seront l'occasion d'une discussion que l'on s'efforcera d'organiser pour éviter des pertes de temps. L'examen des rapports et leur discussion occuperont les matinées du Congrès. Dans l'après-midi, les sections et sous-sections entendront et discuteront des communications du type habituel. Ces communications devront toutefois porter sur les sujets qui peuvent intéresser l'ensemble des Congressistes, c'est-à-dire sur des questions qui peuvent suggérer des comparaisons.

Enfin, la veille de la clôture du Congrès, les rapporteurs et leurs adjoints se réuniront pour dresser à l'aide de leurs rapports et des communications qui auront été soumises au Congrès, un bilan des questions sur lesquelles le Congrès a été amené à travailler afin d'établir des suggestions d'ordre

scientifique, mais strictement pratiques (champs d'action sur lesquels il convient d'attirer l'attention des travailleurs, suggestion pour travaux d'équipe éventuels, publications à envisager). Ces suggestions et les vœux qui les accompagnent seront soumises à l'ensemble du Congrès dans sa dernière séance.

Organisation matérielle du Congrès

a) *Inscription.* — Les historiens désireux de participer au Congrès International sont priés d'en aviser le plus tôt possible et, en tout cas, avant le 1er mars 1950, le Comité Organisateur. Le droit d'inscription a été fixé à 1.000 francs français payables à Paris. Les étudiants, sur justification d'un de leurs professeurs, auront à verser une souscription de 500 francs, payable dans les mêmes conditions.

b) *Logement.* — Le Comité Organisateur s'efforcera de trouver des logements pour tous les Congressistes dans les conditions raisonnables, imposées par la difficulté des temps. Pour faciliter son travail, les Congressistes éventuels sont priés de faire connaître dans les délais les plus rapprochés, leur intention de participer au Congrès ?

c) *Voyage.* — Le Comité Organisateur s'efforcera d'obtenir de la Société des Chemins de Fer Français une réduction substantielle sur les parcours ferroviaires en France.

Les Comités Nationaux sont instamment priés d'obtenir de leurs Gouvernements, ou d'une autre manière, des facilités de voyage pour les historiens de leurs pays.

Tous renseignements devront être demandés et toute la correspondance devra être adressée au :

Comité Français des Sciences Historiques, 96, Boulevard Raspail, Paris (VIe).

LA REVUE TUNISIENNE.

La Société Historique Algérienne est heureuse de signaler à ses lecteurs que la *Revue Tunisienne*, publiée par l'Institut de Carthage et en sommeil depuis 1943, recommence à paraître. Un premier fascicule semestriel de 92 pages, qui sera sous peu suivi d'un second, vient de paraître.

Rappelons que la *Revue Tunisienne* existe depuis 1894 (tables en 1914). Une « Nouvelle série » a été publiée de 1930 à 1943. C'est une « Troisième série » qu'inaugure l'année 1948.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-DOUZIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1948)

Articles :

L. Balout. — Quelques problèmes nord-africains de chronologie préhistorique 231

J. Berque. — Documents anciens sur la coutume immobilière des Seksawa 363

P. Cintas. — Fouilles puniques à Tipasa (*avec 15 figures, 2 planches et 3 dépliants*) 263

M. Emerit. — Les aventures de Thédenat, esclave et ministre d'un Bey d'Afrique (XVIII[e] siècle). — Mémoires de Thédenat .... 143 et 331

E. G. Gobert. — Essai sur la Litholâtrie (*avec 7 figures dans le texte*) 24

R. Le Du et L. Saccardy. — Etude de quelques charbons préhistoriques de la région de Tébessa (*avec 3 planches hors-texte*) 111

J. et P. Morizot. — Les ruines romaines de la vallée de l'Oued Guechtane (Aurès), (*avec 1 carte*) 120

L. Saccardy. — Voir Le Du et Saccardy 111

Notes et Documents :

G.-H. Bousquet. — Voir Peltier-Grobleron et Bousquet. 185

M. Emerit. — A propos des rapports franco-marocains de 1845 à 1849. Une question de méthode 187

D[r] Hassenforder. — Le rôle de Baudens dans la formation de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie d'Alger 403

J. Peltier-Grobleron (Mme) et G.-H. Bousquet. — Le carnaval de l'"Achoura à Ouarzazate (Maroc) 185

R. Villot — Le Général Regnault 413

Comptes Rendus. — A. Basset et A. Picard, *Eléments de grammaire berbère* (Ph. Marçais), p. 424. — J. Benech, *Essai d'explication d'un mellah (ghetto marocain)* (Ph. Marçais), p. 426. — F. Bonnet-Roy, *Ferdinand-Philippe duc d'Orléans, prince royal* (M. E.), p. 209. — Bugeaud, *Par l'épée et par la charrue. Ecrits et discours* (M. Emerit), p. 420. — G. Diéterlin, *Les âmes des Dogons* (J. Tubiana), p. 211. — M. Eisenbeth, *Les Juifs au Maroc, Essai historique* (Ph. Marçais), p. 426. — G. Esquer, *Correspondance du Maréchal Clauzel* (1835-1837) (M. Emerit), p. 206. — Ph. D'Estailleur de Chanteraine, *Abd el Kader. L'Europe et l'Islam au XIX[e] siècle* (M. E.), p. 207. — H. Fazy, *Agriculture marocaine et Protectorat* (J. Despois), p. 424. — S. de Ganay, *Les devises des Dogons* (J. Tubiana), p. 211. — Général A. Guillaume, *Les Berbères marocains et la pacification de l'Atlas Central* (1912-1933) (M. E.), p. 209. — J. Kamm, *African Challenge* (G.-H. B.), p. 421. — J. Lethielleux, *Le Fezzân. Ses jardins. Ses palmiers. Notes d'ethnographie et d'histoire* (J. Despois), p. 423. — Fr. Llabador, *Nemours* (Djemâa Ghazaouât). *Monographie illustrée* (M. Emerit), p. 199. — G. Marçais et L. Poinssot, *Objets kairouanais. IX[e] au XIII[e] siècles (Reliures, verreries, cuivres et bronzes, bijoux)*, (Chr. Courtois), p. 192. — E. Malka, *Essai d'ethnographie traditionnelle des Mellahs ou Croyances, rites de passage et vieilles pratiques des Israélites marocains* (Ph. Marçais), p. 426. — G. Martin, *Histoire de l'esclavage dans les colonies françaises* (M. Emerit), p. 421. — P. Moreau, *Des lacs de sel aux chaos de sable. Le pays des Nefzaouas* (J. Despois), p. 210. — J. R. P. Postlethwaite, *I look back. An autobiography* (G.-H. Bousquet), p. 430. — R. Pottier, *Histoire du Sahara* (M. Emerit), p. 197. — R. Ricard, *Les sources inédites de l'Histoire du Maroc. Première série. Dynastie sa'dienne* (M. Emerit), p. 196. — V. Schoelcher, *Esclavage et Colonisation* (M. E.), p. 421. — Stewart Symes, *Tour of duty* (G.-H. B.), p. 430. — R. Tinthoin, *Colonisation et évolution des genres de vie dans la région Ouest d'Oran de 1830 à 1885* (M. Emerit), p. 201. — L. Voinot, *Pèlerinages judéo-musulmans du Maroc* (Ph. Marçais), p. 429.

Correspondance. — Lettre de G. L. S. Mercier (1865-1947) .. 215

Nécrologie. — Augustin Bernard (J. Despois) 217

Chronique :

L'archéologie algérienne en 1947 (L. Leschi) 225

IX[e] Congrès international des Sciences historiques 432

La *Revue tunisienne* 433

Assemblée générale du 22 février 1948 14

Liste des Membres de la Société Historique 5

Le Gérant : Gabriel Boujarel.

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)